This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LSoc1621.27

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828).

Received APR 1 1896

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1870

—

NOUVELLE SÉRIE

TOME VI

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1870

NOUVELLE SÉRIE.

TOME VI

PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL, ÉDITEURS

RUE CUJAS, 9 (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1870

Digitized by Google

2 3.117
LSoc 1621.27

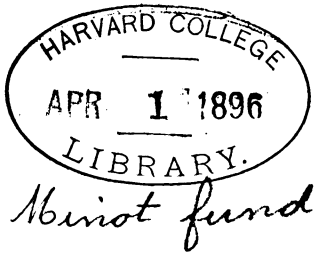

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1870.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et celle du Vice-Président pour l'année 1870.

Le scrutin est ouvert pour le Président; il y a 33 votants: majorité 17. M. RENAN, Vice-Président, est élu Président à la majorité de 30 voix sur 33 et proclamé en cette qualité. — Un second tour de scrutin a lieu pour le Vice-Président avec le même nombre de votants. M. DELISLE est élu par 30 voix sur 33 et proclamé.

M. REGNIER, Président sortant, appelle les deux membres élus à siéger au bureau. « Pour lui, dit-il, il gardera toute sa vie le double et précieux souvenir de la sympathie que ses confrères lui ont constamment témoignée dans l'exercice de sa charge et du concours utile et bienveillant qu'il a trouvé chez les membres

Digitized by Google

du bureau près desquels il a siégé durant les deux dernières années. »

M. le Président RENAN, en prenant possession du fauteuil, dit que nul honneur ne pouvait le toucher plus au cœur que celui dont il est l'objet en ce moment. L'excellent esprit dont il voit chaque jour l'Académie donner des preuves nouvelles est pour lui le garant de l'aide que lui prêteront ses confrères dans l'accomplissement des fonctions, aujourd'hui si simples et si faciles, qui lui sont confiées. Il se rend l'interprète des sentiments de l'Académie et de sa gratitude envers le Président sortant pour la direction aussi ferme que délicate qu'il a donnée à ses délibérations.

Le nouveau bureau étant constitué, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL a la parole pour présenter les Mémoires et livres déposés sur le bureau pour les divers concours dont le terme est expiré.

I. Prix ordinaire de l'Académie : *Etude sur les dialectes de la langue d'Oc au moyen âge*. Deux mémoires : N° 1 (34 pages in-folio) avec cette épigraphe : « *Qui vero sermo in usu et consensu populari positus est, itaque mutatur subinde multis de causis, et vulgus est mutabile* » (Th. Bibliander : *De ratione communi omnium linguarum*). — N° 2 (72 pages in-folio) avec cette épigraphe : « *Lauda, Jerusalem, Dominum.....* » (Ps. 147.)

II. Prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche. Deux ouvrages : N° 1, *Traité de la composition et de la lecture de toutes inscriptions monétaires, monogrammes, symboles et emblèmes depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'apparition des armoiries*, par M. Lecoq-Kerneven (1859, 1 vol. in-8°). — N° 2, *Egypte ancienne : 1re partie (Monnaies des rois)*, par F. Feuardent (1869, 1 vol. in-8°).

III. Prix Gobert. — 1° *Les errata historiques militaires* : nos 1, 2 et 3, par M. Th. Jung, capitaine d'état-major (1869, 3 br. in-8°); — 2° *Le district de Machecoul* (1788-1793), par M. Lallié (1 vol. in-8°); — 3° *La France pontificale : Métropole de Cambrai*, par M. H. Fisquet (1 vol. in-8°); — 4° *Chroniques de Froissart* publiées, pour la Société de l'histoire de France, par M. Siméon Luce (t. I, *depuis l'avénement d'Edouard II jusqu'au siége de Tournay*) en 2 parties (in-8°).

Digitized by Google

IV. Prix Bordin prorogé en 1869 sur la question relative à l'*organisation des flottes romaines*. — Trois mémoires ont été déposés : N° 1 (117 pages de texte suivies d'un recueil d'inscriptions) avec cette épigraphe : « *Italiam utroque mari duæ classes Misenum apud et Ravennam*, etc. » (Tac. *Ann.* X, 5.) — N° 2 (169 pages in-folio) avec cette épigraphe : « *Navis una est bonorum omnium* » (Cicéron). — N° 3 (1 cahier de texte de 97 pages in-folio et 1 cahier d'inscriptions) avec cette épigraphe : « *Classem Miseni et alteram Ravennæ, ad tutelam Superi et Inferi maris, collocant.* » (Suet. *Oct.* 49.)

Même prix successivement prorogé jusqu'à 1869 *sur les inscriptions himyarites*. — Pas de mémoire.

Même prix, proposé en 1868 pour 1870 : *Etude des chiffres, des comptes et des calculs chez les anciens Egyptiens*. N° 1 (172 pages in-4°) avec cette épigraphe : « *Dans le royaume des Ptolémées et dans celui des Séleucides, l'ancienne coudée royale de la Perse, de la Babylonie et de l'Egypte l'emporta dans l'usage officiel sur la coudée grecque* (Th. H. Martin).

V. Antiquités de la France.

1° *Chartreuse : Recherches historiques, archéologiques et généalogiques* (4 cahiers in-folio manuscrits), par M. Aug. Moutié; — 2° *Hervé de Donzy, comte de Nevers* (1868, 1 vol. in-8° et *Registre terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en* 1287 (1 vol. in-8°), par M. René de Lespinasse, archiviste-paléographe, à Nevers; — 3° *Etude sur Epernay : son histoire, ses historiens*, par M. Nicaise (2 vol. in-8° en feuilles); — 4° *Ventia et Solonion*, par M. Jacques Guillemaud (1869, 1 vol. in-8°); — 5° *Le siége et le blocus de Besançon, par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay, en* 1289 *et* 1290, par M. Auguste Castan (1869, in-8°) et *Le Champ de Mars de Vesontio* (1869, br. in-12), par le même; — 6° *Les origines de l'église de Paris. Etablissement du christianisme dans les Gaules. Saint-Denis de Paris*, par M. l'abbé Eugène Bernard (1870, 1 vol. in-8°); — 7° *Essai de notices historiques, biographiques et critiques sur les rois, princes, capitaines, gouverneurs et lieutenants de roi du château et de la ville de Brest du IV^e^ au XVII^e^ siècle*, par M. Fleury (en manuscrit).

Présentation des ouvrages offerts :

1° *Corpus inscriptionum latinarum* publié par l'Académie de Berlin : t. II, contenant les *Inscriptions latines de l'Espagne*, éditées par M. Hübner (Berlin, 1869, in-folio avec 2 cartes géographiques).

Digitized by Google

2° De la part de la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie impériale des sciences de Vienne : I. *Comptes-rendus des séances*, octobre, novembre, décembre 1869. — Table pour les volumes I à LX; — II. *Fontes rerum austriacarum* : 2e section (*Diplomataria et acta*), vol. XXIX (in-8°); — III. *Archiv für österreichische Geschichte* : vol. XL, part. 2 (in-8°); — IV. *Tabulæ codd. mss.* vol. III (Vindob., 1869) in-8°.

3° M. DE WAILLY présente le n° 52 (25 décembre 1869) de la *Revue critique d'histoire et de littérature* renfermant une lettre de *Hase à Raoul-Rochette* (sic), d'après une copie de la main de M. Dübner, lettre relative à une discussion qui s'était élevée dans le sein de la Commission des médailles et inscriptions au sujet d'une inscription demandée par le gouvernement en 1841 pour une médaille destinée à perpétuer le souvenir de la création des fortifications de Paris. « La » lettre datée du 15 décembre, dit M. DE WAILLY, peint au vrai le ca» ractère de notre confrère, tel que nous l'avons connu, et dépose en » même temps de son savoir si sûr, en latin comme en grec, et aussi, » quoi qu'il en dise, de sa profonde expérience de notre langue. La » Commission, du reste, fit droit à son opinion en adoptant son projet, » comme on peut le voir dans l'*Histoire de l'Académie* (*Mémoires*, t. XIV, » 1re partie). »

L'Académie procède au renouvellement des Commissions annuelles.

1° Commission des travaux littéraires. Sont nommés membres pour 1870 : MM. NAUDET, MOHL, LABOULAYE, WALLON, EGGER, DE LONGPÉRIER, REGNIER, MAURY.

2° Commission des Antiquités de la France. Sont nommés membres : MM. DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, RENIER, MAURY, DE LASTEYRIE, DESNOYERS, HAURÉAU, HUILLARD-BRÉHOLLES.

Par un 3e scrutin, à 25 votants, MM. BRUNET DE PRESLE, EGGER, DEHÈQUE, MILLER et WADDINGTON sont réélus membres de la Commission de l'Ecole française d'Athènes.

Sont également réélus membres de la Commission administrative : MM. GARCIN DE TASSY et MOHL.

Digitized by Google

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 29 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie la copie autographiée de 69 inscriptions libyques recueillies en Algérie et adressées par M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Le maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur, par un message en date du 10 janvier, informe le Secrétaire perpétuel que, d'après les renseignements transmis sur sa demande à son ministère, concernant l'état du travail récemment couronné de M. Godefroy, l'Empereur, voulant donner un témoignage du prix qu'il attache à la publication de son œuvre éminemment nationale (*Dictionnaire critique de l'ancienne langue française*), a autorisé le Ministre à lui accorder une nouvelle allocation de 4,000 fr. pendant 2 ans à dater du 1er janvier 1870.

Par une lettre en date du 6 janvier, M. Henri De la Plane informe le Président de l'Académie de la perte qu'elle vient de faire du doyen d'âge de ses correspondants régnicoles, dans la personne de M. Edouard De la Plane, son père, décédé à Sisteron, le 2 de ce mois, dans la 96e année de son âge. M. De la Plane fils, à cette occasion, rappelle les titres qu'il peut avoir à la succession de son père, comme ayant obtenu une première médaille au concours des Antiquités de la France, en 1856, comme étant secrétaire de la Société des Antiquaires de Morinie, etc. — Son nom sera inscrit sur la liste des candidats au titre de correspondant.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une Commission pour le prix ordinaire à décerner en 1870 *Sur les dialectes de la*

Digitized by Google

langue d'Oc ; de deux autres Commissions pour le prix Bordin prorogé *sur l'Organisation des flottes romaines,* et pour le prix nouveau proposé en 1868 pour 1870 *sur les chiffres, calculs, etc., des anciens Egyptiens,* enfin de la Commission du prix de numismatique de la même année.

Sont nommés membres :

1° De la Commission du prix ordinaire, MM. PAULIN-PARIS, LITTRÉ, DE WAILLY et GUESSARD.

2° De la Commission du prix Bordin prorogé, MM. NAUDET, WALLON, RENIER, D'AVEZAC.

3° De la Commission du prix Bordin de l'année, MM. DE SAULCY, BRUNET DE PRESLE, DE ROUGÉ, DE LONGPÉRIER.

4° De la Commission de numismatique, MM. DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, BEULÉ et WADDINGTON.

M. HUILLARD-BRÉHOLLES, secrétaire de la Commission du prix Gobert, lit le Rapport suivant :

La Commission chargée par l'Académie de l'examen des ouvrages présentés au concours pour le prix Gobert, s'est réunie le vendredi 14 janvier 1870.

Elle a nommé pour président M. LABOULAYE, pour secrétaire M. HUILLARD-BRÉHOLLES.

Les ouvrages présentés au concours sont les suivants :

N° 1. *Le comte Corvetto, ministre secrétaire d'État des finances sous le roi Louis XVIII. Sa vie, son temps, son ministère,* par M. le baron de Nervo (1869, 1 vol. in-8°).

N° 2. *Histoire de Savoie d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion* (1868-69, 3 vol. in-8°) et *Saint François de Sales et son temps* (1869, br. in-8°), par M. Victor de Saint-Genis.

N° 3. *Les errata historiques militaires,* par M. Th. Jung : n°s 1, 2 et 3 (1869, 3 br. in-8°).

N° 4. *Le district de Machecoul* (1788-1793), par M. Alfred Lallié (1869, 1 vol. in-12).

N° 5. *La France pontificale : Métropole de Cambrai,* par M. Fisquet (1869, 1 vol. in-8°).

N° 6. *Chroniques de Froissart,* publiées, pour la Société de l'histoire de France, par M. Siméon Luce : t. I (1307-1340) depuis l'avénement d'Edouard II jusqu'au siége de Tournay (en 2 parties), 1869, 2 vol. in-8°.

Ces ouvrages ayant été adressés à l'Académie dans les délais voulus

Digitized by Google

et rentrant dans les conditions du concours, la Commission a été d'avis, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de les admettre à concourir.

Il faut y joindre les deux ouvrages en possession du 1er et du second prix; savoir :

1er Prix : *Ethnogénie gauloise, ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, par M. Roget, baron de Belloguet (1858-68, 3 vol. in-8°).

2e Prix : *Histoire des ducs de Bourbon*, etc., par Jean-Marie de la Mure, publiée par M. De Chantelauze (1860-68, 3 vol. in-4°).

La Commission fera ultérieurement connaître à l'Académie le résultat de ses délibérations.

L'Académie donne acte de ce rapport.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le Secrétaire perpétuel :

1° Au nom de M. Amédée Peyron, le plus ancien des associés étrangers actuels, et comme un hommage à l'Académie, *La prima tavola di Eraclea illustrata* (*Turin*, 1869, in-4°. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, 2e série, t. 26). — Les remercîments particuliers de l'Académie seront adressés à l'auteur de ce savant travail, où le premier des deux monuments si importants, découverts près d'Héraclée en 1732 et commentés par Mazocchi en 1754-55, puis de nos jours et d'une manière supérieure, dans le t. III du *Corpus inscriptionum græcarum*, par Franz, le continuateur de l'illustre Boeckh, est éclairé de nouvelles lumières.

2° De la part de M. l'abbé Cochet, correspondant, présent à la séance, *Mémoire sur les cercueils de plomb dans l'antiquité et au moyen âge* : 1re partie (Rouen, 1869, in-8°).

3° *Recherches sur le curateur de la République*, par M. Léon Clos (Toulouse, 1869, in-8°).

4° *Revue historique de droit français et étranger* : septembre et octobre 1869.

5° *Annales de la propagation de la foi* : janvier 1870.

6° *Le Cabinet historique* : novembre et décembre 1869.

7° *Petite Revue des bibliophiles dauphinois* : N° 1 (novembre 1869, in-8°).

M. Defrémery offre à l'Académie, au nom de l'auteur, le *Dictionnaire turk-oriental destiné principalement à faciliter la lecture des ouvrages de Bâber, d'Aboul-Gâzi et de Mir-Ali-Chir-Nevâi*, par M. Pavet de Courteille (Paris, 1870, grand in-8°).

« Cet ouvrage, fruit de lectures étendues, est le premier essai de ce

Digitized by Google

genre publié dans notre langue. L'auteur y a fait entrer non-seulement les mots que lui ont fournis plusieurs lexiques originaux, mais ceux qu'il a puisés dans deux ouvrages historiques fort importants, les *Mémoires* du sultan Baber, fondateur de l'empire Mongol dans l'Hindoustan, et l'*Histoire généalogique des Tartares*, par Abou'l-Ghazi Béhadur-Khan. Il n'a pas négligé non plus une autre source, fréquemment mise à contribution par un des plus savants membres de cette Académie, feu Etienne Quatremère, je veux dire les *Œuvres complètes* du visir Ali-Chir-Nevaï. On sait que l'illustre orientaliste que nous venons de nommer avait recueilli d'abondants matériaux pour la composition d'un dictionnaire turc-oriental. Il n'en a utilisé qu'une faible partie dans ses divers écrits, notamment dans l'*Histoire des Mongols de la Perse* et dans sa notice de la chronique persane du règne de Chah-Rokh, insérée au tome XIV du recueil des *Notices et Extraits des manuscrits*. Le reste est conservé en manuscrit à la Bibliothèque royale de Munich, et a été mis à profit par un orientaliste allemand, M. Théodore Zenker, dont l'ouvrage, en cours de publication, est favorablement apprécié par M. Pavet de Courteille, qui a oublié toutefois de rappeler les secours que l'auteur a trouvés dans les papiers de M. Quatremère. Le *Dictionnaire* de M. Pavet de Courteille est un important service rendu aux études turques. De plus, il ne sera pas inutile pour la lecture des écrivains persans postérieurs à l'époque de Djenguiz-Khan, puisque ces auteurs ont introduit dans leurs compositions un grand nombre de termes mongols ou djaghatéens, dont plusieurs manquent encore dans les dictionnaires persans les plus étendus. Parmi les exemples nombreux que M. Pavet de Courteille a insérés dans son livre, on remarquera surtout les passages empruntés aux mémoires de Baber, dont il nous promet une traduction complète. »

M. le Président présente à l'Académie une intéressante dissertation de M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, intitulée : « *Les prétendues maîtresses de Dante* », où l'auteur, qui s'est déjà occupé avec fruit du grand poète florentin, soumet à une critique aussi sévère que savante les opinions diverses sur ce point controversé (Strasbourg, s. d., br. in-8°).

M. Hauréau lit, en communication, le préambule d'un travail destiné au *Recueil des Notices et Extraits des Manuscrits* ayant pour titre : « *La première ogdoade de Guillaume du Bellay.* »

Digitized by Google

M. Huillard-Bréholles poursuit la première lecture de la 3e partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la Maison de Souabe.*

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Président fait part à l'Académie de la nouvelle annoncée dans les journaux de la mort du plus ancien de tous ses correspondants, le chevalier Démétrius Valsamachi, résidant à Céphalonie, depuis à Corfou, et dont l'élection remontait à 1815.

M. le Secrétaire perpétuel saisit l'occasion, depuis longtemps attendue, d'entretenir l'Académie de quelques lettres de la correspondance ordinaire qui offrent un intérêt particulier; il fait connaître les sujets de ces lettres qu'il analysera successivement, et lit, en premier lieu, *in extenso*, celle qu'il a reçue, le 10 nov. dernier, de M. Emile Burnouf, directeur actuel de l'Ecole française d'Athènes. Cette lettre fait part d'une observation « certainement inattendue, dit l'auteur, et dont les conséquences historiques et mythologiques peuvent être, selon lui, considérables. » Elle est accompagnée d'un croquis de la contrée autour de l'Acropole, emprunté à la carte de l'Etat-major et qui sert de base aux raisonnements de M. Burnouf sur le point où fut allumé pour la première fois le feu sacré, l'autel, non le temple d'Athena, où, du même coup, fut déterminé le commencement de l'année solaire, et le moment d'après lequel fut ensuite réglée toute l'année liturgique des Athéniens, partant du solstice d'été. M. Burnouf signale, tant sur le terrain que dans les noms, les cultes, les traditions mythologiques, les traces des observations et opérations astronomiques qui auraient présidé à ces institutions primitives et à l'établissement

Digitized by Google

de la religion qui y était étroitement liée, religion, selon lui encore toute solaire et analogue à celle du Véda. Si cette opinion, ainsi que les données qui en sont le fondement paraissent offrir un intérêt sérieux, l'auteur de la lettre en ferait l'objet d'un Mémoire qu'il serait heureux de mettre sous les yeux de l'Académie. — Il sera répondu à M. Em. Burnouf que ses vues sur ces hautes et délicates questions historiques ne pourraient que gagner à être présentées dans tout leur développement et avec toutes leurs preuves.

La suite de cette correspondance, qui se compose principalement de communications faites par M. le docteur Eichwald, est renvoyée à l'une des prochaines séances.

Il n'est pas parvenu d'autre ouvrage à présenter qu'un très-court opuscule, en plusieurs exemplaires, transmis par le même savant, et qui a pour auteur M. Europæus : *Die finnisch-ungarischen Sprachen und die Urheimath des Menschengeschlechtes* (Helsingfors, 4 pp. in-12), avec 2 tableaux des noms de nombre comparés de 1 à 10, ou à 10, 100, 1000, dans les langues sémitiques, basque et africaines, en finnois et en hongrois, chez les Indo-européens, chez les Samoyèdes, les anciens Egyptiens, les Turks-Tatars, les Mandschou-Toungouses, les Mongols et les Grusiens-Abkhases. L'auteur de cette brochure si courte et d'un sujet immense produit ces documents à l'appui d'une hypothèse sur le siége primitif de l'espèce humaine, qui laisse bien loin en arrière celle qu'a hasardée récemment M. Benfey sur l'origine de la famille des peuples indo-européens.

M. Huillard-Bréholles continue la première lecture de la 3e partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la Maison de Souabe.*

M. Miller commence la seconde lecture de son *Mémoire sur une inscription grecque provenant de Memphis.*

M. de Rougé lit, en communication, la traduction nouvelle qu'il a faite du *Poème égyptien de Pentaour.*

Digitized by Google

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 2e semestre de l'année* 1869.

MESSIEURS,

Ce second semestre a été digne encore du premier, et l'activité de vos travaux, quoique un peu ralentie, comme il arrive d'ordinaire à cette époque, ne l'a été que sur un bien petit nombre de points. Sur d'autres, par une compensation que j'avais à peine désirée, pour ne pas trop engager vos ressources aujourd'hui si insuffisantes, cette activité s'est plutôt accrue.

Le tome XXIII de votre grand recueil des *Historiens de la France* compte aujourd'hui 162 feuilles ou 644 pages, tirées ou bonnes à tirer, au lieu de 541. La copie en cours d'impression formera environ 24 feuilles et sera bientôt suivie des compléments de ce volume considérable, que nous devrons au zèle soutenu de MM. N. De Wailly et L. Delisle.

Le tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*, confié à MM. H. Wallon et Ad. Regnier, s'est avancé de 38 à 44 feuilles tirées; 20 sont en épreuves et environ 20 en placards. La copie est déposée pour 60 autres feuilles au moins.

Pour la rectification et le complément des *Historiens orientaux* du même grand recueil, tome Ier de la *Section arabe*, le plan adopté par la commission des travaux littéraires et sanctionné par l'Académie est aujourd'hui en pleine exécution, grâce au dévouement inépuisable de notre confrère M. De Slane, chargé de cette tâche ingrate autant que difficile. 14 feuilles ou 56 pages, c'est-à-dire près du tiers des *Extraits d'Abou'l-Feda*, le texte cette fois en regard de la traduction soigneusement revue, sont déjà réimprimées, par une habile combinaison, sans rien changer à la pagination du volume. M. De Slane mène de front la rédaction de l'*Introduction* qui doit ouvrir ce volume et la série entière des historiens arabes, tandis que M. Defrémery, son digne collaborateur, prépare la copie du tome II, en terminant les *Extraits d'Ibn-el-Athir*, commencés dans le précédent et revus par notre nouveau confrère.

D'un autre côté, pendant que M. Dulaurier, après avoir inauguré par la belle publication dont nous parlions, il y a six mois, la section des *Historiens arméniens*, continue de recueillir les matériaux d'un second tome, M. Miller poursuit plus lentement qu'il ne voudrait sans

Digitized by Google

doute l'impression de la partie qui le concerne, dans le volume des *Historiens grecs* destiné aux commentaires sur les textes dont se compose le premier. Ce deuxième volume ne compte encore que 10 feuilles tirées, mais 4 sont bonnes à tirer ou en épreuves, et nombre de placards attendent la mise en pages. Toute la copie, du reste, est depuis longtemps livrée.

En revenant à nos recueils historiques plus particulièrement nationaux, la précieuse collection qui contiendra quelque jour les *Chartes et Diplômes non imprimés* avant Philippe-Auguste, et que dirige notre confrère M. Delisle, est toujours à l'état d'enquête ou de préparation. L'actif auxiliaire de ce travail, M. Luce, poursuit la transcription des pièces qui se trouvent sous la forme de *vidimus* dans notre Trésor des chartes, dont il a dépouillé, dans le cours de ce dernier semestre, les registres 75 à 80. Des départements, M. Emile Travers, archiviste à Besançon, nous a envoyé la copie de neuf chartes originales de l'abbaye de Montbenoît, aujourd'hui conservées dans les archives du Doubs.

Pour la table des *Pièces imprimées*, qui porte le nom de Bréquigny et que continue aujourd'hui M. Laboulaye, le tome VIII et dernier, sous presse, atteint 40 feuilles tirées, 3 en épreuves, outre un certain nombre de placards à corriger. Nous sommes assurés que la copie ne fera pas défaut.

Malgré tous les efforts de notre confrère M. Hauréau, le dernier fascicule du tome XVI du *Gallia Christiana* se fait toujours attendre. L'impression des *Index* qui doivent terminer le volume a été de nouveau interrompue durant les derniers mois de l'année. Des promesses sont faites par l'imprimeur, qui, je l'espère, seront mieux tenues que les précédentes.

Il n'en est pas de même, heureusement, du tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, dont le plan a été adopté par la commission des travaux littéraires, il y a quelques mois. La rédaction des Notices est achevée, une partie de la copie livrée ; déjà plusieurs épreuves sont parvenues à l'éditeur et sous les yeux des auteurs. Le tome XXVII se prépare.

Le plus ancien des recueils qui vous sont propres, après vos *Mémoires*, celui des *Notices et Extraits des manuscrits*, s'est signalé, dans ces dernières années, par des publications d'une haute importance philologique et historique, telles que les *Papyrus grecs de l'Egypte* et les *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*. Plus récemment, il a payé sa dette, dans un autre ordre d'études, par le savant travail de M. Thurot sur les *Grammairiens latins du moyen âge*, qui remplit à lui seul la seconde partie du tome XXII. La partie orientale correspondante de ce même tome débute par un Mémoire posthume de mathématique arabe, intéressant à plusieurs égards, et se complétera successivement, tandis que déjà se préparent les matériaux de la partie occidentale du tome XXIII. Enfin, par un retour longtemps désiré sur ce qu'on peut nommer la première série de cette collection déjà considérable, la table orientale-française des quatorze premiers tomes est sur le point de se réunir à la table occidentale, publiée depuis un certain nombre d'années, pour former avec elle le tome XV et mettre en valeur toute cette première série. M. Dugat, qui s'est chargé de conduire à bonne fin cette tâche laborieuse, l'amenée bien près de son terme, dans le cours du dernier semestre. 30 feuilles du volume sont tirées ; le reste de la table a été corrigé en deuxième épreuve jusqu'à la feuille 38, et la

Digitized by Google

mise en pages du reste a été ordonnée jusqu'à la fin. L'auteur s'occupe de l'*Introduction* qui facilitera l'usage de son travail, des *additions et corrections* dont il est susceptible, et de la révision nécessaire des *Index* proprement orientaux, depuis longtemps imprimés par M. Latouche, son prédécesseur.

J'annonçais, dans mon dernier rapport, que la première partie du tome VII, 1re série, du recueil fondé par vous des *Mémoires des savants étrangers à l'Académie*, était sur le point de vous être présentée. J'ai pu, en effet, déposer sur le bureau, dès le commencement de ce semestre, la première moitié du *Syllabaire assyrien*, par M. J. Ménant, grand et patient travail destiné à faciliter les voies d'une branche fort épineuse encore de la philologie orientale. Aujourd'hui même, je viens de saisir votre commission des travaux littéraires du manuscrit entier de la seconde moitié, qui formera la deuxième partie de ce tome et le complétera. Ce sera, sans aucun doute, le plus important des services rendus par l'auteur à une science nouvelle qui désormais n'est plus contestée.

Peu après cette présentation, il m'a été donné d'en faire une autre, à laquelle vous n'attachiez pas moins de prix, celle de la première partie du tome VIII du même recueil des *Savants étrangers*, volume considérable et d'un intérêt puissant et varié pour l'histoire politique de la Grèce éclairée par l'épigraphie, pour l'histoire des sciences et spécialement de l'astronomie dans l'antiquité ; enfin, par un heureux rapprochement des inscriptions cunéiformes de l'Assyrie et des textes hiéroglyphiques de l'Egypte, pour la connaissance immédiate de ces deux grands pays, à l'une des époques les mieux constatées de leurs relations. L'honneur des quatre beaux mémoires qui composent à eux seuls ce volume, et que vous avez accueillis dans vos séances comme dans votre recueil, revient à MM. Wescher, Henri Martin, correspondant de l'Institut à Rennes, et Oppert.

L'impression de la deuxième partie de ce tome VIII de la collection se poursuit, et deux nouveaux mémoires s'ajouteront bientôt aux quatre qui sont déjà tirés. Cette série des sujets divers d'érudition laisse, depuis quelque temps, loin derrière elle celle que vous aviez réservée aux antiquités de la France.

Je n'ai plus, Messieurs, qu'à vous rappeler à vous-mêmes en vous faisant connaître l'état de vos propres mémoires, modèles de tous les autres, et dont la publication suit un cours de plus en plus régulier. J'ai la certitude de pouvoir vous présenter, peu après la séance actuelle, la deuxième partie du tome XXVI de votre recueil. Des 8 mémoires qui la formeront et qu'il sera temps de spécifier plus tard, 6 sont tirés, le septième bon à tirer, le dernier seul en correction très-avancée. J'ajoute que la table si désirée de la seconde décade de votre nouvelle collection, qui doit en combler une des plus sensibles lacunes, celle du tome XXII, ne tardera pas à être mise sous presse ; les tomes XX et XXI sont presque entièrement dépouillés sur bulletins, grâce aux mesures prises par votre commission des travaux littéraires et au choix qu'elle a fait d'un rédacteur aussi zélé que capable. J'aime à remercier ici, au nom de l'Académie et au mien, cette vigilante commission, âme de vos publications aujourd'hui si multipliées et mon soutien de tous les jours.

En conséquence du précédent rapport et d'une délibération

Digitized by Google

de la commission des travaux littéraires de ce jour même, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose à l'Académie de décider que M. DEFRÉMERY, aujourd'hui membre ordinaire, après avoir été à différents titres, depuis plusieurs années, auxiliaire effectif du tome I des *Historiens arabes des croisades*, et récemment attaché à la rédaction du tome II, sous les auspices de M. DE SLANE, directeur du recueil, est institué, à dater du 1er janvier courant, en qualité de son collaborateur, et aux conditions fixées par le règlement du 17 décembre 1852. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HUILLARD-BRÉHOLLES poursuit la première lecture de la 3e partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la Maison de Souabe.*

M. MILLER termine la seconde lecture de son *Mémoire sur une inscription grecque de Memphis.*

Cette lecture donne lieu à quelques observations de la part de M. DE ROUGÉ.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 29 janvier, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel pour être communiqués à l'Académie : 1° l'estampage de deux inscriptions punique et libyque, transmis au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes par M. Roger, conservateur du

Digitized by Google

Musée archéologique de Constantine; — 2° l'extrait de la lettre d'envoi certifié conforme par le secrétaire du Comité.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre datée d'Oxford, 24 janvier, et adressée par M. MAX MÜLLER, associé étranger, au Président sortant de l'Académie, M. Regnier.

Monsieur et très-honoré confrère,

C'est avec bien du regret que je me vois obligé de renoncer au plaisir de présenter moi-même à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les quelques ouvrages que j'ai publiés dans le courant de l'année passée. J'ai différé à vous envoyer les trois volumes ci-joints parce que j'entretenais l'espoir d'aller à Paris, et que je voulais vous remercier en personne du grand honneur que m'a fait l'Académie en fixant son choix sur moi. Devenir un de vos membres étrangers, c'est le seul honneur, je le dis avec franchise, que j'aie jamais ambitionné.

Maintenant que je vois l'impossibilité de m'absenter de l'Université d'Oxford avant le commencement de nos vacances d'été, je vous prie, Monsieur et très-honoré confrère, de vouloir bien présenter à l'Académie, en mon nom, mes trois derniers ouvrages.

Quant au premier ouvrage, l'édition du Prâtisâkhya, avec traduction et notes, personne ne saurait mieux que vous expliquer à l'Académie toute l'importance de cet ancien texte sanskrit. C'est à vous que reviendra toujours l'honneur d'avoir publié l'*editio princeps* de cet ouvrage; car, bien que nous ayons commencé nos éditions presque en même temps, il y a déjà dix ans que vous avez fini la vôtre, tandis que le dernier fascicule de la mienne n'a paru que l'année dernière. J'ai discuté dans la préface les questions de la chronologie de la littérature védique qui se rattachent à cet ouvrage; et, si les conclusions auxquelles je suis arrivé sont bien fondées, nous possédons dans cet ouvrage un témoignage du V^e^ siècle avant notre ère vérifiant chaque vers, chaque mot, chaque lettre, chaque accent du texte des hymnes du Rig-Veda tel que nous le lisons aujourd'hui. Pour

Digitized by Google

apprécier toute l'importance d'un tel ouvrage pour nos études, nous n'avons qu'à imaginer la découverte d'un auteur grec qui, cinq siècles avant notre ère, aurait compté chaque mot, et constaté chaque irrégularité dans le texte de l'Ancien Testament ou dans celui d'Homère.

Le second ouvrage contient la première partie de ma traduction du Rig-Veda. J'étais obligé, dans la préface, d'expliquer et de défendre les principes de critique que depuis vingt ans j'avais suivis dans mon édition du texte et du commentaire du Rig-Veda, et de poser en même temps les vrais principes de la métrique védique. Beaucoup de conjectures qu'on avait proposées depuis quelque temps dans le texte du Rig-Veda deviendront inutiles si les principes métriques du Veda sont tels que je les ai représentés. Le nombre des hymnes que j'ai interprétés dans le premier volume est très-petit, mais j'espère que vous approuverez la méthode que j'ai adoptée, la seule, si je ne me trompe, qui puisse nous conduire à des résultats solides. Une telle interprétation, il est vrai, est un procédé bien lent et épineux, mais pour nous conduire à la pleine intelligence de la poésie et de la religion des anciens bardes de l'Inde, il nous faut des ponts qui reposent sur des piliers de granit, et non des ponts suspendus dans l'air.

Le dernier ouvrage que je vous prie de présenter à l'Académie contient une collection de paraboles bouddhiques traduite du birman par le capitaine Rogers. J'y ai ajouté la traduction complète du Dhammapata, dont le texte en pali remonte au moins au 3e concile, et j'ai discuté dans une préface quelques points de la chronologie bouddhique et la signification originaire du Nirvâna. Cette dernière question a été discutée si souvent dans votre Académie et dans l'Académie des sciences morales et politiques que j'attends avec beaucoup d'intérêt votre propre jugement et celui de vos confrères qui se sont occupés de ce problème si important dans l'histoire religieuse du monde.

Agréez, Monsieur et très-honoré confrère, etc.

Parks End, Oxford, 21 janv. 1870.

Digitized by Google

Sont présentés en outre à l'Académie :

1° *Divan de Férazdak. — Récits de Mohammed-Ben-Habib d'après Ibn-el-Arabi*, publié sur le manuscrit de Sainte-Sophie de Constantinople, avec une trad. française, par R. Boucher (Paris, 1870, in-4°) : 1re livraison.

2° *Sur l'origine de quelques caractères des inscriptions ariennes des Achéménides*, par M. Ménant (br. in-8°). — Avec lettre d'envoi.

3° *Les monuments en Chaldée, en Assyrie et à Babylone*, par H. Cavaniol (1870, 1 vol. in-8°). — Avec lettre d'envoi.

4° *Société archéologique de Rambouillet. Mémoires et documents*, t. I, 1re livraison (Rambouillet, 1869) avec les statuts et le règlement de cette Société.

5° *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère* : année 1870, 1re livraison (janvier et février).

M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Thouron, ancien élève de l'Ecole normale, président honoraire de la Société académique du Var, à Toulon, d'une *Traduction nouvelle en vers français de l'Iliade d'Homère* (1870, 2 vol. in-8°) et des pièces suivantes en vers provençaux : I. *Lou Naufragé de la Méduse etc.* (1824, br. in-8°) ; — II. *Une pastorale et un dialogue* (avec la traduction) 1864, br. in-8° ; — III. *Un soldat du premier Empire devenu berger*, etc. (1868, br. in-8°) ; — IV. Un rapport fait à la Société académique du Var, en 1865, intitulé *Forum Vocontium* (1865, in-8°, avec une carte explicative).

M. Mohl communique, au nom de M. Ganneau, chancelier intérimaire du consulat de France à Jérusalem, l'estampage d'un bas-relief contenant deux scènes superposées et deux inscriptions sabéennes en caractères himyaritiques apporté de Sana à Jérusalem par un Juif : ce monument est accompagné d'un mémoire explicatif de M. Ganneau, qui sera prochainement publié dans le *Journal Asiatique*, et qui porte la date du 15 décembre 1869. — L'estampage du monument est destiné au cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Rossignol, à qui M. Huillard-Bréholles veut bien céder son tour de parole, commence la lecture d'un mémoire intitulé « *Des artistes de l'antiquité qui portèrent le nom d'Hippias.* »

M. de Vogüé fait une communication verbale sur l'inscription

Digitized by Google

araméenne ou nabatéenne d'un tombeau découvert à l'E. de la mer Morte, d'après un estampage transmis par M. Ganneau et destiné à la Commission des Inscriptions sémitiques. Entre autres particularités, le nom grec de *stratège* s'y trouve transcrit identiquement en caractère araméens. L'inscription, du reste, se rapproche beaucoup de celle qui a été publiée récemment dans la *Revue de la Société orientale* de Leipzig.

M. DE ROUGÉ poursuit et termine la lecture commencée de sa nouvelle traduction du *Poëme égyptien de Pentaour*.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* : t. X (Orléans, 1869, grand in-8°) se composant exclusivement de la 3e partie (*Documents et glossaires*) de l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, etc., par M. Mantellier, correspondant de l'Académie.

2° *Annales de philosophie chrétienne* : décembre 1869.

Un rapport demandé à M. DE SLANE sur la traduction en langue turque des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, adressée à l'Académie par Akhmetvefik-Efendi, est remis à la prochaine séance.

M. DE VOGÜÉ obtient la parole pour une communication d'urgence relative à une découverte récente du plus haut intérêt, faite à l'E. de la mer Morte, dans le pays de Moab, au lieu appelé Dhibân. Il donne avant tout lecture d'une lettre de l'auteur de cette découverte, M. Ganneau, présentement chargé des fonctions de chancelier du consulat de France à Jérusalem, lettre qui donne les détails les plus circonstanciés et les plus curieux

Digitized by Google

sur les divers incidents de son entreprise, exécutée à une époque où M. DE VOGÜÉ se trouvait dans la ville sainte.

Il met ensuite sous les yeux de l'Académie le 2e estampage du monument découvert (le premier n'ayant pu être conservé), avec des fragments de l'original, pierre de basalte noir qui a péri. L'inscription qui la couvre n'a pas moins de 34 lignes, chacune de 35 lettres environ, et, quoiqu'elle présente des lacunes nombreuses dans la traduction transmise par M. Ganneau, et qui est lue, elle est d'une importance inappréciable et par les faits qu'elle révèle et par sa date qui se rapporte à l'an 896 environ avant Jésus-Christ, époque de la guerre du roi de Moab, Mesa, contre les rois d'Israël et de Juda, Joram et Josaphat, ligués contre lui, comme le raconte dans un récit qui contrôle le sien le second livre des Rois. M. DE VOGÜÉ, en terminant, annonce la publication provisoire et très-prochaine de l'inscription avec les principaux documents qui se rattachent à cette découverte d'un texte antérieur à tous ceux qui sont jusqu'ici connus, dans une langue sœur de l'hébreu et en caractères phéniciens archaïques d'une grande beauté, dont la distinction des mots par des points, et des phrases par des barres transversales qui les divisent en versets, facilite singulièrement la lecture.

L'Académie entend cette communication avec le plus vif intérêt, et charge M. DE VOGÜÉ de recevoir pour lui-même et de transmettre à M. Ganneau l'expression de ses remercîments.

M. RENIER fait une communication complémentaire se rattachant aux peintures qui décoraient la maison récemment découverte par M. P. Rosa et dont il a mis les photographies sous les yeux de l'Académie. Cette maison, comme l'établit M. RENIER par le rapprochement de divers faits historiques, dut être la maison paternelle de Tibère.

M. HUILLARD-BRÉHOLLES reprend et termine la première lecture de la 3e partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la Maison de Souabe.*

M. ROSSIGNOL termine la première lecture de son *Mémoire sur les artistes du nom d'Hippias.*

Digitized by Google

araméenne ou nabatéenne d'un tombeau découvert à l'E. de la mer Morte, d'après un estampage transmis par M. Ganneau et destiné à la Commission des Inscriptions sémitiques. Entre autres particularités, le nom grec de *stratège* s'y trouve transcrit identiquement en caractère araméens. L'inscription, du reste, se rapproche beaucoup de celle qui a été publiée récemment dans la *Revue de la Société orientale* de Leipzig.

M. DE ROUGÉ poursuit et termine la lecture commencée de sa nouvelle traduction du *Poëme égyptien de Pentaour*.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* : t. X (Orléans, 1869, grand in-8°) se composant exclusivement de la 3e partie (*Documents et glossaires*) de l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, etc., par M. Mantellier, correspondant de l'Académie.

2° *Annales de philosophie chrétienne* : décembre 1869.

Un rapport demandé à M. DE SLANE sur la traduction en langue turque des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, adressée à l'Académie par Akhmetvefik-Efendi, est remis à la prochaine séance.

M. DE VOGÜÉ obtient la parole pour une communication d'urgence relative à une découverte récente du plus haut intérêt, faite à l'E. de la mer Morte, dans le pays de Moab, au lieu appelé Dhibân. Il donne avant tout lecture d'une lettre de l'auteur de cette découverte, M. Ganneau, présentement chargé des fonctions de chancelier du consulat de France à Jérusalem, lettre qui donne les détails les plus circonstanciés et les plus curieux

Digitized by Google

sur les divers incidents de son entreprise, exécutée à une époque où M. DE VOGÜÉ se trouvait dans la ville sainte.

Il met ensuite sous les yeux de l'Académie le 2e estampage du monument découvert (le premier n'ayant pu être conservé), avec des fragments de l'original, pierre de basalte noir qui a péri. L'inscription qui la couvre n'a pas moins de 34 lignes, chacune de 35 lettres environ, et, quoiqu'elle présente des lacunes nombreuses dans la traduction transmise par M. Ganneau, et qui est lue, elle est d'une importance inappréciable et par les faits qu'elle révèle et par sa date qui se rapporte à l'an 896 environ avant Jésus-Christ, époque de la guerre du roi de Moab, Mesa, contre les rois d'Israël et de Juda, Joram et Josaphat, ligués contre lui, comme le raconte dans un récit qui contrôle le sien le second livre des Rois. M. DE VOGÜÉ, en terminant, annonce la publication provisoire et très-prochaine de l'inscription avec les principaux documents qui se rattachent à cette découverte d'un texte antérieur à tous ceux qui sont jusqu'ici connus, dans une langue sœur de l'hébreu et en caractères phéniciens archaïques d'une grande beauté, dont la distinction des mots par des points, et des phrases par des barres transversales qui les divisent en versets, facilite singulièrement la lecture.

L'Académie entend cette communication avec le plus vif intérêt, et charge M. DE VOGÜÉ de recevoir pour lui-même et de transmettre à M. Ganneau l'expression de ses remercîments.

M. RENIER fait une communication complémentaire se rattachant aux peintures qui décoraient la maison récemment découverte par M. P. Rosa et dont il a mis les photographies sous les yeux de l'Académie. Cette maison, comme l'établit M. RENIER par le rapprochement de divers faits historiques, dut être la maison paternelle de Tibère.

M. HUILLARD-BRÉHOLLES reprend et termine la première lecture de la 3e partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la Maison de Souabe.*

M. ROSSIGNOL termine la première lecture de son *Mémoire sur les artistes du nom d'Hippias.*

Digitized by Google

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une lettre adressée à M. le Président de l'Académie par M. Aurès, ingénieur des ponts et chaussées en retraite à Nîmes, sous la date du 7 janvier, concernant le système métrique et monétaire que les Gaulois, suivant lui, auraient possédé, comme tous les anciens peuples depuis les époques les plus reculées, et qu'il rattache au système chaldéen. Si l'Académie accueillait cette première communication, l'auteur serait disposé à la développer en un mémoire.

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le PRÉSIDENT communique une lettre de M. le général Faidherbe, accompagnée des *fac-simile* de douze nouvelles inscriptions découvertes par M. le lieutenant Bosc, du bureau arabe de La Calle, une latine, une latino-numide et dix numides; d'autres inscriptions sont annoncées prochainement.

M. EGGER commence la première lecture d'un *Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. D'AVEZAC, *Digression géographique à propos d'un beau manuscrit à figures de la bibliothèque d'Altamira* (Paris, 1870, br. in-4°).

2° *Nécrologie composée et prononcée aux obsèques du comte-chevalier Sir Demetrius Valsamachi* (le plus ancien des correspondants de l'Académie) dans le temple de la métropole de Corcyre par Arsen. Hieron. Pande, le 2 (15) janvier 1870, br. in-8° (en grec).

3° *Grammaire comparée des langues indo-européennes* par M. le prof.

Digitized by Google

Bopp., trad. sur la 2e édition par M. Bréal, prof. de grammaire comparée au Collége de France, t. III (1869, gr. in-8°).

4°-6° Par l'entremise de M. Léger :

I. *Documenta mag. Johannis Hus vitam, doctrinam, causam in Constantiensi concilio actam et controversias de religione in Bohemia annis 1403-1418 motas illustrantia*, etc. edidit Franc. Palacky, regni Bohemiæ historiographus (Pragæ, 1869, in-8°). — II. *Rad*, etc. *Mémoires de l'Académie des Slaves méridionaux* : fascic. VIII renfermant, entre autres travaux, un mémoire du chanoine Raczki sur les Bogomiles et les Cathares (Agram, 1869, in-8°). — III. *Starine*, etc. *Recueil de philologie et d'histoire* publié par la même Académie : fascic. I (Agram, 1869, in-8°).

7° *Guide pour l'étude et le classement des monnaies anglaises*, etc. (en anglais) par H. W. Henfrey : 4e partie (1870, in-12).

8° *The Scallop shell considered as symbol of initiation into the Eleusinian Mysteries*, par H. C. Coote (extr. de l'*Archæologia*, vol. XLII), in-4°.

9° *Inscriptions cunéiformes inédites*, par Fr. Lenormant (extr. de la *Revue archéologique*, 1870, in-8°).

10° *Histoire du royal monastère de Sainct-Lomer de Blois, de l'ordre de Sainct-Benoist*, recueillie par Dom Noël Mars, etc. (1646), manuscrit de la Bibliothèque publique de Blois publié par A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois (Blois, 1869, gr. in-8°).

11° *Récits picards. Procès célèbre*, etc. par A. Janvier (Amiens, 1869, in-8°).

12° *Précis analytique des travaux de l'Acad. imp. de Rouen* : 1868-69.

13° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 6e série, t. V, 6e livr.

14° *Revue archéologique* : février 1870.

15° *Le cabinet historique* : janvier 1870.

16° M. DE SLANE, qui avait bien voulu se charger de rendre compte de l'édition des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, traduits en langue turque et publiés à Constantinople en 3 vol. in-4°, récemment offerts à l'Académie par Akhmet Vefik Efendi, grâce à l'entremise de M. MILLER, donne lecture de la *Note* suivante :

« Ces trois volumes renferment les *Prolégomènes historiques* d'Ibn Khaldoun. Les deux premiers ont pour traducteur Moula Mohammed Saheb, généralement connu sous le nom de Péri-Zadé Efendi. Ce savant présenta son travail à Mahmoud Ier, sultan de Constantinople,

Digitized by Google

l'an 1143 de l'hégire (1730-1731 de J.-C.), et mourut l'an 1162 (1749 de J.-C.) sans avoir pu traduire tout l'ouvrage. Cette tâche fut réservée à Djevdet Efendi, historiographe de l'empire othoman, qui, environ une centaine d'années après Péri-Zadé, entreprit de rendre en langue turque la suite des Prolégomènes et de la faire imprimer avec le travail de son devancier. Aussi, en l'an 1275 (1858-1859 de J.-C.), parut à Constantinople la partie de l'ouvrage que Péri-Zadé avait traduite, et qui remplit maintenant deux volumes petit in-folio, l'un de 325 pages et l'autre de 356. Deux années plus tard, le troisième et dernier volume, traduit par Djevdet Efendi et renfermant 316 pages, sortit de la presse.

» L'exécution du travail entrepris par les deux traducteurs ne laisse rien à désirer. On y voit qu'ils comprenaient parfaitement bien la langue d'Ibn Khaldoun, et qu'ils ont rendu la pensée de cet auteur avec une fidélité parfaite. Il est vrai que la plupart des termes abstraits, philosophiques et techniques qu'Ibn Khaldoun emploie si souvent reparaissent dans chaque phrase de la traduction turque. Cela devait être, puisque les équivalents de ces termes n'existent pas en turc ; mais ces mêmes phrases, étant arrangées à la manière turque, avec les inflexions grammaticales qui caractérisent cette langue, offrent les paroles d'Ibn Khaldoun sous un aspect bien plus facile à saisir que celui sous lequel elles se montrent en arabe. La construction, l'ordre invariable qui règne dans la phrase turque permet au lecteur de comprendre sans peine un très-grand nombre de passages dont le sens, dans le texte original, est rendu très-obscur par l'absence des points voyelles qui servent à indiquer les cas.

» La traduction turque des Prolégomènes a été d'un grand secours à M. De Slane pendant qu'il en faisait la traduction française. Elle ne lui a fait défaut que dans les derniers chapitres, consacrés aux poésies modernes qui ont cours dans certaines tribus arabes, poésies dans lesquelles la belle langue arabe se montre en pleine décadence, et qui abondent en néologismes, en expressions incorrectes, en fautes de grammaire et en mots dont le sens est inconnu. Ces morceaux se distinguent surtout par l'absence des inflexions grammaticales et par la substitution de l'accent à la prosodie. Les copistes des Prolégomènes n'y ont presque rien compris, et dans la reproduction de ces vers barbares, ils ont montré beaucoup d'inexactitude. Leur négligence à cet égard est portée si loin que, dans les manuscrits, on trouve huit ou dix variantes pour chaque mot d'un seul vers. Cela rend presque

Digitized by Google

impossible la découverte des bonnes leçons. La difficulté de rétablir ces textes corrompus est si grande que Djevdet Efendi, avec tous les secours qu'il avait à sa disposition, n'a pu la surmonter. De même que le traducteur français, il a laissé de côté plusieurs pièces comme étant inintelligibles, et, tout en essayant de rendre le sens d'autres morceaux, il avoue qu'il s'appuie très-souvent sur de simples conjectures. »

17° M. WADDINGTON fait hommage à l'Académie des livraisons 71 à 73 inclusivement du *Voyage archéologique* de Ph. Le Bas, continué par lui et par M. Landron (p. 577-654 du texte et 6 planches, terminant le 1er volume de la série complète).

M. Mohl communique divers extraits de lettres de M. Euting, bibliothécaire à Tübingen. L'Académie avait demandé à M. le Ministre des Affaires étrangères une recommandation pour M. Euting auprès du Consul général à Tunis, ayant pour but d'obtenir du Khaznadar, en sa faveur, la permission de copier les inscriptions carthaginoises de sa collection. M. Euting n'a pu obtenir cette autorisation, malgré les instances du Consul général, mais il a réussi à prendre des empreintes de nombreuses inscriptions phéniciennes à Tunis et à Cagliari et il offre à l'Académie de lui envoyer les doubles de toutes ces empreintes, de même que celles de 22 inscriptions dont il a rapporté les pierres mêmes. — L'Académie charge M. Mohl de remercier M. Euting de son offre qu'elle accepte avec reconnaissance.

M. RENIER, à propos de cette communication, donne des renseignements sur la collection formée par le fils du Khaznadar et sur ses bonnes dispositions pour l'Académie dont il y a lieu d'espérer des effets prochains qui auront aussi leur importance.

M. LE BLANT commence et achève la première lecture d'un mémoire ayant pour titre « *Sur la préparation au Martyre.* »

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Digitized by Google

Il est fait lecture de la correspondance officielle.

S. Exc. M. le Ministre des Affaires étrangères, dont une lettre, datée du 8 février, a été mise sous les yeux du Secrétaire perpétuel, a reçu de l'ambassadeur de S. M. Britannique, à Paris, l'extrait d'une dépêche du Résident politique d'Aden, à la date du 4-18 novembre, qui donne des nouvelles de M. Joseph Halévy, chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la demande de l'Académie, d'une mission dans l'intérieur de la Péninsule arabique. Il résulte de cette dépêche qu'en présence des dangers, auxquels l'exposait son premier projet d'itinéraire, M. Halévy s'est déterminé à pénétrer dans l'intérieur du pays par la route de Hodeida à Sanaa, reconnue pour être plus sûre que celle d'Aden.

Une lettre de Colucci-Bey, Président de l'Institut égyptien, en date d'Alexandrie 15 janvier, remercie l'Académie de la concession faite par elle à cet établissement d'un exemplaire des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun* et lui offre le témoignage de sa gratitude.

Il est donné communication par le bureau, d'une lettre de M. Derenbourg, relative à l'inscription de la stèle du roi Mésa, récemment découverte par les soins de M. Ganneau, et sur le texte mutilé de laquelle ce savant hébraïsant croit devoir proposer dès à présent ses conjectures.— MM. Renan et de Vogüé les croient quelque peu prématurées, surtout à la veille d'une nouvelle communication de M. Ganneau, annoncée pour une prochaine séance, et par laquelle se trouvent déjà comblées d'une manière positive nombre de lacunes de ce grand monument épigraphique.

M. Egger continue et termine la première lecture de son *Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque.*

M. Beulé annonce à l'Académie une importante publication entreprise par les Bénédictins de la Cava. Les riches archives de cet ancien couvent renferment des documents variés sur l'his-

Digitized by Google

toire, les familles du sud de l'Italie, sur le droit, particulièrement le droit lombard, les relations commerciales des Bénédictins, possesseurs du port de Vietri, avec les Arabes. Un catalogue descriptif, les textes les plus importants, les chartes arabes avec la traduction latine en regard, seront publiés dans un recueil qui n'aura pas moins de huit volumes ; un volume paraîtra chaque année au prix de 30 fr.

M. NAUDET, signale à son tour le grand intérêt qu'il y aurait pour la science à l'encouragement, à la propagation d'un tel recueil.

M. DE VOGÜÉ fait une proposition pour qu'il soit écrit par le Secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, à M. le Ministre de la guerre, à l'effet d'obtenir l'envoi en Syrie d'un ou de deux officiers d'état-major, qui seraient chargés, en s'entendant avec M. Guérin, investi par M. le Ministre de l'Instruction publique d'une mission nouvelle, de continuer au S. de Saint-Jean d'Acre la carte exécutée au nord avec tant de succès par les officiers faisant partie de l'expédition française en 1860. — Cette proposition est adoptée.

M. DE LASTEYRIE offre, au nom de M. le comte de Damas d'Hautefort, les photographies d'une croix abyssinienne, trophée de la dernière guerre, aujourd'hui en sa possession. Bien qu'il paraisse de date assez récente, ce monument n'est pas sans intérêt, en ce sens qu'il montre la constante persistance des Abyssiniens dans les rites liturgiques de la secte nestorienne et leur profond respect de la tradition quant aux formes attribuées aux objets du culte.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *M. Attii Plauti locum in Mostellaria a Frid. Ritschelio depravatum nativæ sanitati reddidit* Thomas Vallaurius (Aug. Taurinorum, 1870, in-8°).

2° *Bulletin de la Soc. des antiq. de Picardie* : année 1869, n° 3.

3° *Journal asiatique* : octobre-novembre 1869.

4° Deux nouveaux exemplaires complets du livre admis sous condi-

Digitized by Google

tion au concours des Antiquités de la France en 1870, *Epernay et l'abbaye de Saint-Martin de cette ville*, par M. Aug. Nicaise (1869, 2 vol. in-8°). — Renvoi à la Commission.

M. LE BLANT commence la seconde lecture de son mémoire ayant pour titre *Sur la Préparation au martyre.*

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Etudes sur le Lalita Vistara pour une édition critique du texte sanscrit, précédées d'un coup d'œil sur la publication des livres bouddhiques en Europe et dans l'Inde*, par P. E. Foucaux, professeur au collége de France (Paris, 1870, in-8°).

2° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes. Nouvelles et Notices* : 1er vol. n° 7.

3° *Annales de philosophie chrétienne* : janvier 1870.

4° *Petite Revue des bibliophiles dauphinois* : n° 3 (décembre 1869) in-8°.

Sont adressés pour le concours du prix Volney :

1° Les trois ouvrages de M. l'abbé Martin : I. *Tradition karkaphienne ou la Massore chez les Syriens* (Paris, 1870, in-8°);—II. *Jacques d'Edesse et les voyelles syriennes* (1869, in-8°); — III. *Jacobi, episcopi Edesseni, Epistola ad Georgium, episcopum Sarugensem, de orthographia syriaca*, etc. (1869, in-8°).

2° *Grammaire latine* du Dr J. R. Madvig, professeur à l'Université de Copenhague, trad. de l'allemand sur la 4e édition, par M. N. Theil,

Digitized by Google

professeur au lycée impérial Saint-Louis (1870, 1 vol. in-8°) présenté par le traducteur au nom de l'auteur.

Pour le concours des Antiquités de la France :

Complément de l'*Alsace noble*, de M. Ern. Lehr : 4e et 5e parties, avec un appendice (1 vol. gr. in-4° à joindre aux précédents déjà admis audit concours).

M. Littré fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Histoire des sciences médicales comprenant l'anatomie, la physiologie, la médecine, la chirurgie et les doctrines de pathologie générale*, par M. Ch. Daremberg, professeur chargé du cours d'histoire de la médecine au Collége de France ; t. I (*depuis les temps historiques jusqu'à Harvey*) ; t. II (*depuis Harvey jusqu'au XIXe siècle*), Paris, 1870, 2 vol. in-8°. M. Littré, divisant l'ouvrage en trois grandes périodes, l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, en fait ressortir les caractères distinctifs, tels qu'ils résultent de l'exposé étendu et savant de M. Daremberg.

M. Defrémery fait la première lecture d'un mémoire sur cette question : *Jérusalem a-t-elle été prise par l'armée du calife d'Egypte dans l'an 1096 ou dans l'an 1098 ?*

M. le Blant poursuit la seconde lecture de son *Mémoire sur la préparation au martyre.*

M. Huillard-Bréholles commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe et la seconde moitié du XIVe siècle* (titre modifié par l'auteur après discussion).

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Digitized by Google

Par un message, en date du 4 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie le fac-simile de deux inscriptions libyques trouvées à Aumale (anc. *Auzia*) et transmises par M. Cherbonneau, membre non résidant du comité des travaux historiques à Alger.

Sont présentés à l'Académie à titre d'hommages :

1° De la part de M. DELISLE, *Observations sur plusieurs manuscrits de la politique et de l'économique de Nicole Oresme* (extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*), in-8°.

2° De la part de M. DE WITTE, *Note sur un vase de terre décoré de reliefs* (1869, in-8° avec une planche. — Extrait des *Mémoires de la Société des antiq. de France*).

3° *La vie future suivant la foi et suivant la raison*, par M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut (3e édition, revue et augmentée, 1870, 1 vol. in-12).

4°-5° De la part de M. Ch. ROESSLER : I. *Le tombeau de Mausole, d'après les historiens anciens et les découvertes de M. Newton, à Halicarnasse* (1870, br. in-8°); — II. *Notice sur le Majus chronicon Fontanellæ* (Montauban, 1867, in-8°), avec une lettre d'envoi.

6° *Annales de la propagation de la foi* : mars 1870.

7° *Revue africaine* : janvier 1870.

Sont adressés pour le concours des Antiquités de la France :

1°-2° Les deux opuscules suivants de M. le Dr Foulon-Menard : I. *Les moulins primitifs*, etc. (Nantes, 1869, in-8°); — II. *La télégraphie gallo-romaine*, etc. (*Ibid.* 1870, in-8°).

3° *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par M. A. Brachet, avec une préface de M. Egger : 1re partie d'un ouvrage qui doit se compléter bientôt (CVII et 288 pages in-12).

M. HUILLARD-BRÉHOLLES continue la seconde lecture de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe et la seconde moitié du XIVe siècle.*

M. RENIER fait une nouvelle communication au sujet de la maison de l'impératrice Livie, découverte dans le cours des fouil-

Digitized by Google

les exécutées sur le mont Palatin par les ordres de l'Empereur sous la direction de M. Pietro Rosa. Il met sous les yeux de l'Académie un album de photographies présentant les résultats des dernières fouilles, dès aujourd'hui exposés à l'Institut, comme ils le seront à l'Ecole des Beaux-Arts, dans une suite de tableaux de grande dimension, notamment les copies de ces belles peintures qui décoraient les appartements de la mère de Tibère.

L'Académie décide que l'Empereur sera prié, dans une lettre écrite en son nom, d'agréer l'expression de sa vive gratitude pour cette libérale et intéressante communication due à l'initiative de Sa Majesté.

M. Egger commence la seconde lecture de son *Mémoire sur les historiens officiels et panégyristes des princes dans l'antiquité grecque.*

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 14 mars courant, M. le Ministre de l'Instruction publique, vu la vacance déclarée de la chaire des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collége de France, invite l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats pour cette chaire conformément à l'art. 2 du décret du 9 mars 1852. —Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, et d'après les précédents, l'Académie décide qu'elle fera successivement les deux présentations demandées dans sa prochaine séance du 25 mars.

Par une seconde lettre, datée du même jour, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception du manuscrit de la

Digitized by Google

bibliothèque de Chartres qui lui avait été adressé le 8 mars pour être réintégré dans cette bibliothèque.

Par un message du 15 courant, M. le Ministre secrétaire d'État de la guerre informe l'Académie que, faisant droit à la lettre qui lui avait été écrite en son nom, le 1er mars, il a désigné deux officiers d'état-major du dépôt de la guerre pour aller lever la carte de la Palestine en complétant à cet effet le travail exécuté en Syrie de 1860 à 1861. M. le général Lebœuf est heureux, dit-il, d'associer le ministère de la guerre à une œuvre scientifique d'un haut intérêt et de pouvoir accueillir un vœu exprimé par l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, par une lettre adressée au Président de l'Académie des Inscriptions, la prie d'inviter l'Académie à désigner un lecteur pour la représenter dans la prochaine séance trimestrielle de l'Institut fixée au mercredi 6 avril prochain.

M. Beulé lit, au nom de M. Aubé, déjà connu de l'Académie pour une communication insérée au bulletin de ses séances, une note étendue sur les découvertes faites récemment dans le sous-sol de la Piazza Vittoria, à Palerme, et consistant en plusieurs pièces décorées de mosaïques et d'ornements divers remarquables à plusiers égards. Une suite de photographies mises sous les yeux de la compagnie accompagnent et éclairent les descriptions de M. Aubé.

M. Renier demande la parole :

« J'ai demandé la parole, dit-il, pour faire connaître à l'Académie une découverte archéologique, dont je ne m'exagère pas l'importance, mais qui offre cependant un certain intérêt.

» On fait en ce moment des fouilles archéologiques à Lillebonne, l'ancienne *Juliobona*, et l'on vient d'y découvrir une mosaïque formant un carré de 8 mètres de côté. Sur cette mosaïque on lit plusieurs inscriptions, encadrées dans des cartouches à queues d'aronde, et formées de lettres noires sur fond blanc.

Digitized by Google

» Notre correspondant, M. l'abbé Cochet, le savant et infatigable explorateur des antiquités de la Normandie, qui m'a fait connaître ces faits, m'a envoyé un calque d'une de ces inscriptions, calque que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie ; l'inscription qu'on y lit est ainsi conçue :

T.SEN.FELIX.C.PV
TEOLANVS.FEC

C'est à dire,

Titus Senius Felix, civis Puteolanus, fecit.

» On sait que le mot *civis* est souvent représenté, dans les inscriptions de la Gaule, par sa première lettre C, et qu'il y a ordinairement le sens de notre mot *bourgeois*, dans ces expressions : *bourgeois de Paris*, *bourgeois de Rouen*, etc.

» C'était le mot propre pour désigner un citoyen inscrit dans une *civitas*, comme *colonus* et *municeps* pour désigner les citoyens inscrits dans une colonie ou dans un municipe.

» Ainsi cette mosaïque a été exécutée par un artiste venu de Pouzzoles. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre : l'art des mosaïstes est encore aujourd'hui un art essentiellement italien. Mais c'est un fait qu'il est bon de noter, car il explique peut-être comment on rencontre si fréquemment dans ces contrées des œuvres d'art, annonçant une civilisation plus avancée que celle à laquelle semblent pouvoir être parvenues, aux premiers siècles de l'empire romain, les contrées septentrionales de la Gaule.

» Quant au sujet représenté sur la mosaïque, je ne puis encore en rien dire ; cette mosaïque n'était encore qu'à moitié découverte, à la date de la dernière lettre que j'ai reçue de M. l'abbé Cochet. »

M. de Longpérier, retenu chez lui, adressait en même temps au Secrétaire perpétuel l'extrait d'une lettre de M. Joachim Menant, juge au tribunal civil du Havre, extrait ainsi conçu :

Digitized by Google

« Je viens d'être informé de la découverte d'une mosaïque antique à Lillebonne, et cette découverte paraît avoir une certaine importance. Une partie du pavage est déjà visible; le reste est recouvert par une épaisseur de terre de 60 centimètres au plus. Le terrain appartient au maire de Lillebonne.

Cette mosaïque, à en juger par ce que l'on en connaît, doit avoir 5 ou 6 mètres de côté. Elle est décorée d'une bordure formée de losanges, et représente des sujets de chasse. On voit jusqu'à présent : un cerf lancé; un homme tirant de l'arc sur ce cerf, un autre homme retenant un cerf; un autre portant une massue; deux chiens courants. Au centre, est une inscription placée dans un cartel à queues d'aronde.

Les personnages ont de 80 à 90 centimètres de hauteur. »

« Je me permettrai, dit à son tour M. De Longpérier, de faire remarquer le monogramme ⋈ placé à la seconde ligne. Il représente certainement les deux caractères AN, en sorte qu'il faut lire PVTEOLANVS, mot qui indique la patrie de *Titus Sennius Felix* ou *Filix;* car on ne saurait affirmer que l'I n'a pas été écrit pour E, comme cela est arrivé fréquemment, ou qu'il soit impossible d'admettre que le nom de la fougère *filix* ait pu servir de surnom à Titus Sennius. Malgré la fréquence de l'échange des caractères E et I, la question reste douteuse. La grande dimension des personnages rend le monument très-remarquable, et il faut espérer que M. le maire de Lillebonne donnera promptement suite à ses travaux d'exploration. »

M. le Dr Kraus, autorisé par le bureau, lit, en communication, la note suivante sur une découverte faite à Rome, il y a peu de jours seulement.

« M. Visconti junior vient de trouver au Palatin, dans les

Digitized by Google

fouilles faites aux frais du gouvernement pontifical, un graffito portant les mots ALEXAMENOS FIDELIS.

» Au premier aspect et considérée en elle seule, cette inscription n'offre rien d'extraordinaire ou de remarquable ; mais ce qui la rend fort intéressante, c'est le lieu et les circonstances dans lesquelles elle a été trouvée.

» Vous vous rappelez sans doute le fameux *Crocifisso graffito* découvert il y a 13 ans au Palatin, dans les mêmes appartements qui, selon l'opinion unanime et bien fondée des antiquaires, ont servi autrefois aux prétoriens et aux domestiques faisant le service de la cour. Le graffito présente un homme crucifié, ayant la tête d'un âne ou plutôt d'un onagre, à côté duquel un autre homme, vêtu comme le premier, se voit dans l'attitude de l'adorant, rappelant parfaitement le texte de Pline (XVIII, 2) : *in adorando dexteram ad osculum referimus.* Une inscription grecque gravée avec le stylet en lettres en partie capitales, en partie cursives, se lit entre les deux personnages :

ΑΛΕ
ΧΑΜΕΝΟC
CЄΒΕΤΕ
ΘΕΟΝ

» Ce que le P. Garrucci a interprété : *Alexamène adore* (son) *Dieu,* en rapportant cette caricature au célèbre passage de Tertullien (Apol., c. 16) : *Deus Christianorum* ONOKOITHΣ. Un des soldats ou domestiques païens se serait donc permis d'insulter un de ses camarades chrétiens, nommé Alexamenos, en dessinant sur les murs de l'appartement une caricature conforme à la fable connue que les païens se racontaient à l'égard des chrétiens, c'est-à-dire qu'ils adoraient un Dieu à tête d'âne.

» Cette explication donnée par le P. Garrucci, en l'an 1857, a été acceptée généralement ; il n'y a qu'un an, que, dans les *Mittheilungen der K. K. Centralcommission* (XIII), un M. Haupt, à Vienne, a attaqué la manière de voir du P. Garrucci. En donnant une nouvelle explication tout à fait différente, M. Haupt

Digitized by Google

voulait montrer combien les bases de l'archéologie chrétienne sont encore peu solides; il croit même les avoir ébranlées profondément.

» Quant à lui, il prétend que le graffito en question n'est pas du tout une caricature, que c'est au contraire un monument sérieux du culte *typhonien*. Il tâche donc de prouver que les anciens ont connu un dieu à tête d'âne, que ce dieu-âne n'est autre que le Seth ou Smy des Egyptiens, qu'il croit absolument identique avec le Typhon des Grecs; qu'enfin le dieu des Juifs était, aux yeux des Egyptiens, et, plus tard, des gnostiques, le même que le Typhon ou le demiourgos. En conséquence M. Haupt propose la lecture :

ALEXAMENOS ΣΕΒΕ ΤΕ ΘΕΟΝ, *Alexamène t'adore, toi, dieu.* L'Υ isolé qui se trouve à la droite de la tête d'âne, sans que le P. Garrucci l'ait su expliquer, est pour M. Haupt le reste du mot ΤΥΦΩΝ.

» Je ne m'arrête point aux réflexions ajoutées par l'auteur à cette explication, réflexions qui tendent à établir des emprunts faits par les chrétiens à l'art et aux idées classiques, dans une mesure bien plus étendue que même M. Raoul-Rochette ne les a supposés. Je ne répéterai pas non plus ce que j'ai dit sur l'interprétation de M. Haupt dans un mémoire que je me permets de déposer sur le bureau de l'Académie; il serait inutile de combattre devant vous, Messieurs, qui connaissez ces choses mieux que moi, une explication absolument inadmissible sous le point de vue grammatical, épigraphique et mythologique. Je vous ferai seulement observer que la découverte de l'inscription ALEXAMENOS FIDELIS détruit le dernier doute qu'on pourrait avoir sur l'erreur de M. Haupt. Alexamène, en faisant ici sa profession de foi chrétienne, explique de la manière la plus évidente le véritable sens du *graffito crocifisso*, sens que je retrouve du reste dans une pierre gravée publiée par Stephanonius, où l'on voit un âne faisant le rôle de maître d'école devant quelques personnages respectueusement inclinés. Voilà donc une confirmation inattendue de l'explication du graffito donnée par le P. Gar-

Digitized by Google

rucci, acceptée par M. De Rossi et tous ceux qui s'occupent spécialement des antiquités chrétiennes. La science encore bien jeune de l'archéologie chrétienne, dont M. Haupt déclare avoir ébranlé la base, voit de nouveau justifiée sa méthode, et j'espère que l'on ne m'en voudra pas, si je me suis approprié, vis-à-vis des tendances de l'écrivain autrichien, les paroles adressées par Tertullien à Scapula : « *Nos quidem neque expavescimus neque pertimescimus ea quæ ab ignorantibus patimur.* »

Sont offerts à l'Académie :

1° De la part de l'auteur de la précédente communication, *Das Spottcrucifix vom Palatin und dessen neueste Deutung.* (Wien, 1869, in-8°.)

2° De la part de M. Littré, la 24e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (RED-RET).

3° Au nom de M. Delisle, vice-président, *Recherches sur les comtes de Dammartin* (Extrait du XXXIe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France* 1869, in-8°).

4° *Archæologia* or *Miscellaneous tracts*, etc., publié par la Société des antiquaires de Londres, vol. XLII (1869, in-4°).

5° *Procès-verbaux* de la même Société, de mars 1868 à juin 1869 (4 fascicules in-8°).

6° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* : XXVIIIe vol. de la collection, 1re livraison (1869, in-4°).

7° *Bulletin* de la même Société : avril à septembre 1869.

8° *A guide to the study and arrangement of english coins by* Henry William Henfrey : part V (London, 1870).

9° *Du nombre des tués dans les batailles*, par Ed. De La Barre Duparcq, mémoire lu devant l'Académie des sciences morales et politiques (1870, in-8°).

10° *Revue archéologique* : n° de mars 1870 renfermant la 2e *Lettre* de M. Clermont-Ganneau à M. De Vogüé sur la *stèle de Dhibân* avec une planche représentant les estampages.

11° M. de Rougé fait hommage, au nom de l'auteur, M. Naville, de Genève, égyptologue bien connu, de la publication intitulée : *Textes relatifs au mythe d'Horus recueillis dans le temple d'Edfou et précédés d'une Introduction suivie de 25 planches* copiées par l'auteur sur le monument et dessinées par Edm. G. Reuter (1 vol. in-folio). M. de Rougé fait ressortir le caractère et le mérite de ce travail qui jette une

Digitized by Google

vive lumière sur la mythologie égyptienne, « telle qu'elle était devenue au temps des Ptolémées en prenant la forme d'une histoire divine antérieure à l'histoire humaine et en plein accord avec l'esprit de cette croyance, de plus en plus matérielle, qu'on nomme l'évhémérisme. »

M. Regnier fait hommage, au nom des auteurs, des trois publications suivantes : I. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. I, 1er fascicule ; — II. *Esus*, *Euzus*, noms divins, que l'auteur, M. D'Arbois de Jubainville, croit devoir distinguer l'un de l'autre (extrait de la *Revue archéologique*) ; — III. *Le baron de Jauioz*, par le même (extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*). L'auteur, reprenant l'opinion critique de M. Vallet de Viriville et l'appuyant d'une communication de M. Luzel, bat en brèche la forme accréditée donnée au récit breton.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. DELISLE, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée, y compris deux observations complémentaires, l'une relative au *graffito* ALEXAMENOS FIDELIS, dont l'authenticité a besoin d'être constatée ; l'autre au prétendu monogramme représentant AN de PVTEOLANVS dans l'inscription de la mosaïque de Lillebonne, qui paraît tout à fait imaginaire.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

MM. Renan et Derenbourg écrivent pour annoncer qu'en conséquence de la vacance déclarée de la chaire d'hébreu, de chaldaïque et de syriaque au Collége de France, ils se présentent comme candidats aux suffrages de l'Académie.

L'ordre du jour appelle la présentation de deux candidats à ladite chaire, qui doit avoir lieu par deux scrutins distincts et successifs.

Le scrutin est ouvert pour la première présentation. Sur 35 membres inscrits, le dépouillement des bulletins accuse 34

Digitized by Google

votants. M. Renan obtient 30 voix, M. Derenbourg, 1 voix; il y a 3 billets blancs. M. Renan, en conséquence, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est déclaré premier candidat de l'Académie. — Au 2e tour de scrutin, pour la seconde présentation, sur 34 votants, M. Derenbourg obtient 31 voix, M. Latouche, 1 voix, il y a 2 billets blancs. M. Derenbourg est déclaré, en conséquence, second candidat de l'Académie.

Conformément à l'ordre du jour, il est passé à la désignation d'un lecteur qui représentera la compagnie dans la séance trimestrielle de l'Institut du 6 avril prochain. — Le Secrétaire perpétuel rappelle, au préalable, les lectures faites dans le cours du précédent trimestre. — Le scrutin étant ouvert, sur 28 votants, M. le Blant réunit 15 voix, M. Egger 12; une voix est donnée à M. Rossignol. — M. le Blant, ayant obtenu la majorité des voix, lira, en conséquence, dans la prochaine séance trimestrielle, un extrait de son mémoire intitulé : *Sur la Préparation au martyre.*

M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie, lit la note suivante *Sur la mosaïque de Lillebonne.*

« Dans les premiers jours de mars 1870, un cafetier de Lillebonne défonçait une cour, pour en faire un jardin, lorsqu'à 60 centimètres du sol il rencontra un pavage antique qui attira son attention. Il en référa immédiatement à son propriétaire, M. le docteur Pigné, maire de Lillebonne, qui ne tarda pas à reconnaître une mosaïque. Comprenant toute l'importance de cette découverte, M. Pigné fit aussitôt procéder à son dégagement avec tout le soin possible. Il ne négligea pas d'appeler à lui les personnes les plus capables de le seconder dans cette délicate opération.

» Averti par ses soins, et par l'intermédiaire obligeant de M. Duval, percepteur du lieu, je me rendis à Lillebonne, afin de connaître et d'apprécier une découverte qui déjà faisait du bruit. A huit jours de distance (les 15 et 21 mars) j'ai visité deux fois la mosaïque, et j'ai pu suivre la découverte dans ses principales péripéties.

Digitized by Google

» Cette mosaïque est située dans le quartier Saint-Denis, sur un terrain qui fut autrefois l'ancien hôpital, entre les routes du Havre et de Bolbec. Elle est au milieu de jardins cultivés par de petits ménages. Fort heureusement elle est isolée de toute construction moderne.

» M. Pigné a pris le plus grand intérêt à une trouvaille qui enrichissait et illustrait sa propriété. Dans l'opération du dégagement, il a été puissamment aidé par M. Brianchon, de Gruchet-le-Valasse, membre de la commission des antiquités, et par M. Delarue, agent-voyer cantonal. Ces hommes dévoués n'ont jamais laissé à un ouvrier le soin d'enlever la dernière couche des débris qui recouvraient la mosaïque.

» Ce beau pavage mesure 8 mèt. 50 centim. dans sa plus grande longueur qui va de l'est à l'ouest ; la largeur n'est que de 6 mèt. 80 c. Il se compose de deux parties bien distinctes, un péristyle placé dans la direction de l'est, et où l'on voit, sur un fond blanc, des cercles rouges enchevêtrés les uns dans les autres et imitant assez bien les croix de consécration de nos églises du moyen âge. Cette partie ornementée peut avoir 6 mèt. 70 de long sur 2 mèt. 25 de large. La portion qui contient les sujets forme un carré de 5 mèt. 80 sur 5 mèt. 60.

» Ce beau pavage était renfermé dans des murs dont nous n'avons pu encore apprécier l'épaisseur, mais qui s'élèvent à peine à quelques centimètres de hauteur. Ces murs étaient recouverts de peintures et de crépis coloriés, dont nous avons retrouvé les débris ; des marbres ont dû décorer cet appartement, car plusieurs plaques ont apparu dans les déblais.

» Le toit s'était affaissé sur l'édifice. Aussi avons-nous retrouvé la surface du pavage toute couverte de faîtières et de tuiles à rebords. On retrouvait jusqu'aux clous de la toiture. Un incendie avait détruit cette construction antique. Sur tout l'ensemble de la mosaïque régnait une couche noire et charbonnée, épaisse de plusieurs centimètres.

» C'est dans ce milieu, noirci par les flammes, que nous avons recueilli plusieurs statuettes en terre cuite, brisées ou entières ; nous y avons reconnu spécialement la figurine assise, désignée

Digitized by Google

sous le nom de Latone, et des Vénus Anadyomènes. Ces statuettes étaient noircies par un long séjour dans un terrain charbonné. Ces images me paraissent votives et je ne serais pas éloigné de penser que l'édifice, dont nous avons le pavage, était un temple consacré à Diane et à Apollon.

» Par la description qui va suivre, on verra pourquoi nous indiquons de préférence ces deux divinités.

» La mosaïque se compose d'abord d'une grande bordure de couleur blanche, large de 35 centimètres et encadrée dans des lignes noires. Immédiatement après, vient le compartiment des chasses. Ce compartiment, large de 1 mètre 20 centim., s'étend sur les quatre faces de la mosaïque. La séparation des caisses ou compartiments a lieu vers les angles. Elle s'opère à l'aide d'une ligne partant de l'angle lui-même et se dirigeant vers le centre. La bande séparative se compose de losanges alternées de blanc et de rouge, ce qui produit un bon effet. Voici quelle est la composition des chasses.

CÔTÉ EST.

» Ce côté présente les accidents d'une chasse à courre ou à cheval. Nous pensons toutefois que le tableau n'a pas été complété par l'artiste, car nous avons les hommes, les chevaux et les chiens, mais nous ne voyons pas l'animal poursuivi, à moins qu'il ne soit dans le compartiment suivant.

» Comme dans chaque tableau qui va suivre, la scène se passe en forêt : trois cavaliers courent les uns après les autres. Les deux premiers sont au galop, le cheval du troisième paraît plus calme. Derrière la tête de ce troisième cavalier, on remarque une arme ou un bâton. Le deuxième cavalier, dont le cheval est lancé, tient dans sa main un fouet avec sa courroie ; le premier de tous tient une lance ou épieu qui apparaît vers la tête. Au pied de son cheval est un chien assez petit, mais qui est précédé d'un autre beaucoup plus grand. Nous ne savons ce qu'ils poursuivent, à moins que ce ne soit le beau cerf dix cors qui est calme et tranquille dans le compartiment voisin.

Digitized by Google

CÔTÉ SUD.

» C'est toujours une chasse en forêt. La forêt est représentée par des arbres nombreux. Le personnage principal, qui est à la droite du spectateur, est un chasseur qui bande son arc pour lancer une flèche sur un cerf dix cors qui fuit à toutes jambes. Devant le cerf est un autre chasseur qui semble barrer passage à l'animal et lui percer la bouche avec un épieu. Derrière cet homme apparaît un autre cerf dix cors étalant un bois magnifique. Comme nous l'avons déjà dit, ce cerf est calme et tranquille, et, chose étonnante, il semble venir au-devant des chasseurs.

CÔTÉ OUEST.

» La scène se compose de quatre personnages. Inutile de dire qu'elle se passe toujours en forêt. Le premier personnage placé à gauche du spectateur tient à la main un cerf dix cors. Ce cerf est à l'état calme. Derrière l'animal un personnage se montre vêtu de la braie gauloise. De la droite il tient un *pedum* ou bâton recourbé. De la gauche il tient un marteau, à double pointe, posé sur ses épaules. On dirait qu'il s'apprête à frapper. Derrière lui marchent deux chiens dont l'un est de couleur fauve et l'autre de couleur noire. Ces chiens portent collier, et une corde les tient attachés l'un à l'autre. Derrière les chiens s'avancent deux personnages. L'un est à pied et accompagne un cheval qui est bridé. L'autre est à cheval et tient à la main droite un fouet avec sa lanière, comme au côté sud.

CÔTÉ NORD.

» Ce côté est le plus beau et le plus remarquable de tous. Comme les autres il présente des arbres et un cerf, mais de

Digitized by Google

plus que les autres il offre sept personnages, une déesse et un autel.

» A gauche du spectateur on voit un cheval bridé, un homme le tient d'une main, tandis que de l'autre il manie un épieu ou une massue.

» Le second personnage, vêtu de la braie gauloise, tient de la main gauche une lance aiguë, tandis que de la droite il tient un chien en laisse. Le troisième personnage est largement drapé et paraît le plus important du groupe. On dirait un prêtre, un pontife ou un sacrificateur. D'une main il montre la statue de la déesse placée devant lui. Un quatrième personnage est placé entre lui et l'image; il paraît jeune et est beaucoup plus petit. Ce doit être un servant de l'autel.

» L'autel lui-même, parfaitement reconnaissable, semble recevoir de la main du jeune servant une offrande ou le feu sacré.

» La déesse domine toute la scène, elle est debout sur un piédestal. D'une main elle tient un arc : elle paraît porter l'autre à sa tête. Evidemment c'est Diane, déesse de la chasse.

» Le drame qui se passe ici est un sacrifice en forêt, la scène est complétée par trois personnages qui aident au sacrifice. L'un tient à la main un joli petit vase destiné aux libations, un autre amène un jeune cerf avec sa main gauche, tandis que de la droite il tient une coupe ou objet circulaire.

» Tous les personnages qui figurent dans les différents actes de cette chasse antique ont de 80 à 90 centimètres de hauteur.

» Entre cette partie dramatisée de la mosaïque et la portion centrale, il existe une seconde bande blanche, large de 27 centimètres. Comme la première elle est encadrée dans des lignes noires, épaisses de 3 centimètres.

» Dans les angles formés par le rond central et la bande dont nous parlons, on a figuré une belle corbeille ou vase antique à deux anses avec un pied. Cette corbeille ou ce vase semble côtelé de diverses couleurs. Jusqu'à présent il m'a paru vide.

Digitized by Google

» A droite et à gauche de la corbeille, dans l'amortissement des angles, sont des rameaux à feuilles lancéolées assez semblables à des branches de laurier.

» Le centre de la mosaïque, que je crois parfaitement rond, est renfermé dans un cercle de 5 centimètres de largeur, formé avec une torsade de plusieurs couleurs ; cette portion, remplie par un groupe, est la partie importante du monument. Pour nous, tout l'intérêt se concentre sur cette mystérieuse composition.

GROUPE CENTRAL.

» On y voit deux personnages, un homme et une femme qui sont de grandeur naturelle ; ils sont nus et n'ont pour se protéger qu'une longue écharpe. Celle de la femme est noire et celle de l'homme est rouge; malheureusement l'homme est beaucoup moins bien conservé que la femme : tous deux sont parfaitement dessinés. Les jambes de l'homme sont vigoureuses, comme sur un vase grec. L'homme paraît courir après la femme, la femme fuit devant l'homme, mais arrivée à l'extrémité de sa résistance, elle fléchit sur ses genoux, tournant le côté gauche vers celui qui la poursuit.

» La femme est à gauche du spectateur et l'homme à sa droite; la tête de la femme est parée et au milieu de ses cheveux tressés on remarque des perles vertes. Une partie du visage subsiste; mais l'autre a disparu. Le front, les yeux et le nez sont restés, mais la bouche et le menton manquent ainsi que le cou. La mutilation s'arrête au haut de la poitrine; les bras subsistent dans leur entier, et, dans la partie qui va du coude à l'épaule, ils présentent un bracelet de perles vertes arrondies.

» L'écharpe qui flotte au-dessus de la tête passe derrière le bras droit et vient couvrir le corps à la hauteur de la ceinture.

» La main droite cherche à s'appuyer sur un objet circulaire qui semble tombé de ses bras. Est-ce une boîte? Est-ce

Digitized by Google

une urne ? C'est ce que nous ne pouvons savoir. Etendant la main gauche vers l'homme qui arrive sur elle, la femme semble demander grâce.

» L'homme, beaucoup moins conservé, a perdu la plus grande partie de sa figure, ses deux bras et le corps jusqu'aux hanches ont disparu ; il ne reste d'entier que les deux jambes. Elles sont nues et dans l'attitude de la course. De la figure qui était de profil il ne reste que les yeux et les cheveux. Les cheveux sont ceints d'une couronne de laurier vert qui se termine sur le front en un nœud très-élégant. Une écharpe de couleur écarlate flotte derrière le dos et vient faire un pli dans sa jambe gauche. Le personnage tient un long bâton qui est demeuré entier ; tout d'abord on croit voir un Sylvain poursuivant une Naïade, mais M. le baron de Witte, très-versé dans l'antiquité grecque et romaine, croit y reconnaître Apollon poursuivant une nymphe qui est peut-être une Naïade.

INSCRIPTIONS.

» Un détail très-intéressant qu'il nous reste à signaler, ce sont deux inscriptions parfaitement conservées. Ces inscriptions sont encadrées dans des cartouches en mosaïque terminées par des queues d'aronde. Chacune d'elles contient deux lignes, la première est placée au-dessus de la tête des personnages du groupe central ; la seconde est sous leurs pieds. Ces inscriptions n'ont aucun rapport avec les sujets reproduits. Elles paraissent concerner uniquement l'artiste, auteur de l'œuvre. Chose étonnante ! cette belle mosaïque paraît être l'ouvrage d'un artiste italien, venu de Pouzzoles, localité célèbre pour ce genre de travail. On ne saurait guère douter que le mosaïste antique n'ait possédé un secret particulier pour faire le ciment destiné à recevoir les cubes : car la dureté de cette stratification est telle que nous avons un moment douté si c'était une composition artificielle ou une roche naturelle. Cette dureté de l'encaissement aura intercepté l'hu-

Digitized by Google

midité du sol et elle explique, en grande partie, la bonne conservation du pavage. Ce qui achève de nous en donner la raison, c'est que ce pavage n'est pas uni, mais sur un plan légèrement incliné. Cette inclinaison n'est pas moindre de cinq à six millimètres par mètre, si bien que l'eau ne pouvait aucunement séjourner à la surface. Ainsi toutes les infiltrations qui pendant des siècles n'ont cessé d'inonder ce pavage se sont constamment écoulées sans lui nuire.

» Voici maintenant l'inscription que nous pouvons appeler la signature de l'artiste :

T. SEN FILIX C PV
TEOLANUS FEC.

» On le voit, il se nommait Titius Senius Filix, et était citoyen de la ville de Pouzzoles en Italie.

» La seconde inscription est moins facile à lire et à interpréter. Cependant nous croyons y voir :

ET AMORCI ou GI
DISCIPVLVS.

» Ce qui signifie élève d'Amorcus ou d'Amorgus. Amorgus ou Amorcus était-il le nom du maître ou de l'école? C'est ce que nous ne saurions dire.

» Notre grand épigraphiste français, M. Léon Renier, est disposé à voir là la traduction latine du grec Amorgos. Amorgos était une île de la Grèce, une des Cyclades, où l'on fabriquait la pourpre et la meilleure couleur rouge. C'était la grande renommée du pays.

» L'artiste italien avait-il voyagé en Grèce et prétendait-il se recommander ainsi de son école ou de son maître? C'est ce que l'on est disposé à supposer.

» Grâce à tous les renseignements dont nous nous sommes entouré, nous sommes porté à conclure que la mosaïque de Lillebonne est une œuvre du second siècle de notre ère, et qu'elle est

Digitized by Google

contemporaine du théâtre et de la grande prospérité de *Juliobona*. Elle est l'œuvre d'un artiste italien, d'un artiste mosaïste de Pouzzoles, formé aux meilleures écoles de son temps. Enfin nous avons tout lieu de croire qu'elle était le pavage d'un temple d'Apollon et de Diane, ainsi que paraissent l'insinuer les sujets qu'elle représente et les figures votives rencontrées sur sa surface. »

M. Renier complète cette intéressante communication par des remarques sur les deux inscriptions et particulièrement sur la seconde qui lui paraît indiquer soit le maître de l'artiste, soit peut-être le lieu où il s'était formé (*Amorgos*).

Sont offerts à l'Académie des ouvrages suivants :

1° Au nom de M. De Wailly, le tirage à part du *Mémoire sur la langue de Joinville* (in-4° de 278 pp.) qui doit faire partie du tome XXVI, 2e partie, du Recueil de l'Académie.

2° *Di ulteriori scoperte nell' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese*, ragguaglio del conte Giov. Gozzadini, senatore del regno d'Italia, etc. (Bologna, 1870, 1 vol. in-f°, avec 17 pl. lithographiées).

3° *Studj sulla lingua umana*, etc., del dottor Aless. Ghirardini (Milano, 1869, gr. in-8°).

4° *Publications de la section hist. de l'Institut de Luxembourg* : 24e fascic.

5° *Mémoires de la Société d'agriculture*, etc., *du département de la Marne* : 1869, in-8°.

6° *Revue hist. de droit français et étranger* : XVe année, 6e livr. (nov.-déc. 1869).

Sont adressés pour le concours Volney :

1° *Manuscrit Troano. — Etudes sur le système graphique de la langue des Mayas*, par M. Brasseur de Bourbourg (1869-70, 2 vol. gr. in-4°).

2° *Corsi di glottologia dati nella regia Accademia scientifico-letteraria di Milano*, da G. F. Ascoli, vol. I (Torino e Firenze, 1870, in-8°).

3° *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par A. Brachet (1869, vol. in-12 non terminé, déjà présenté au concours des Antiquités de la France).

Digitized by Google

4° *Tableau historique et comparatif des noms propres français*, par Mary Lafon (Ms. oblong non coté ni daté).

M. Waddington, en informant l'Académie que le tome III (Asie Mineure, Syrie et Cypre) du *Voyage archéologique* de feu Le Bas, continué par lui, est sur le point de recevoir son dernier complément dans les Tables, présente la 74e livraison de ce grand travail commençant la 2e partie (Mégaride et Péloponnèse) du commentaire des inscriptions du tome II dont rien n'avait été rédigé par M. Le Bas. M. Foucart est chargé de cette rédaction pour laquelle le désignaient naturellement ses voyages et ses recherches en Grèce dans ces dernières années.

M. Huillard Bréholles présente, au nom de l'auteur, les deux premiers volumes d'une importante publication italienne intitulée *Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò, dal* 1265 *al* 1309, par M. Giuseppe del Giudice, ancien inspecteur des Archives de Naples (2 vol. gr. in-4°, Napoli 1863-1869). C'est un recueil analogue à celui dont M. Beulé annonçait dernièrement à l'Académie la prochaine publication en la lui recommandant. Mais si le *Codex diplomaticus Cavensis* n'est encore qu'une espérance, le Code diplomatique de Charles d'Anjou est déjà une réalité certaine, et l'achèvement de l'ouvrage ne peut être douteux si l'auteur rencontre les encouragements sur lesquels il a droit de compter. Ces deux premiers volumes ne renferment encore que les quatre années 1265, 1266, 1267, 1268 ; mais pour des lecteurs français ce sont les plus importantes, puisqu'elles donnent l'histoire de la conquête du royaume de Naples avec ses deux épisodes les plus dramatiques, la bataille de Bénévent et l'expédition de Conradin. En outre l'auteur, tout en adoptant pour le fond du livre l'ordre chronologique, a mis en notes suivant les matières une foule d'actes et de diplômes heureusement choisis, qui éclairent divers points obscurs et se rapportent nécessairement aux années subséquentes. Chaque volume est accompagné de deux appendices où sont classés des documents inédits relatifs à l'époque normande, au gouvernement de la Provence, au sort des derniers partisans de la maison de Souabe, aux commencements de l'inquisition à Naples. Si l'on songe que le règne de Charles d'Anjou remplit à lui seul, aux Archives de Naples, 49 registres énormes dont les feuillets sont souvent écrits des deux côtés, et que ces registres se composent de cahiers réunis avec une telle négligence que les années ne se suivent pas ou s'entremêlent avec la plus extrême con-

Digitized by Google

fusion, on reconnaîtra la persévérance et le zèle dont M. Del Giudice a fait preuve en entreprenant la tâche de publier ces registres dans un ordre méthodique. Il a fallu plus de vingt ans de travail pour se rendre maître de la matière et y introduire une chronologie précise et concordante, seul moyen de mettre les documents à leur vraie place et dans leur vrai jour. Il serait trop long d'examiner dans le détail un ouvrage de cette nature. — M. Huillard-Bréholles se borne à signaler à l'attention de l'Académie deux points qui l'ont particulièrement frappé. C'est d'abord que les actes et les séjours de Charles d'Anjou, tels qu'ils sont donnés par les actes officiels, ne s'accordent généralement pas avec le récit des *Diurnali de Matteo di Giovenazzo*, ce qui est une présomption de plus contre l'authenticité de cette chronique, authenticité très-contestée dans ces derniers temps en Allemagne. C'est ensuite que le caractère du conquérant ne gagne pas à la publication des pièces qui composent le recueil entrepris par le savant archiviste. La politique ombrageuse de Charles d'Anjou, son absolutisme, sa cruauté envers des adversaires vaincus et désarmés s'y montrent à nu avec une âpreté qui n'est pas faite pour infirmer ni même pour atténuer les autres témoignages de l'histoire.

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont adressés pour le concours du prix Volney :

1° *Grammatica linguæ persicæ cum dialectis antiquioribus persicis et lingua sanscrita comparatæ, scripsit Jo. Aug. Vullers* (Gissæ, 1870, in-8°), avec une lettre de l'auteur.

2° *Origine du langage et des mythes*, par Morgan Kavanagh (manu-

Digitized by Google

scrit de 146 feuilles in-4°), reproduction (avec additions) d'un mémoire déjà transmis précédemment.

3° *The relation of the Malagasy to the other languages of the old world tropical area*, by C. Staniland Wake, F. A. S. L. (manuscrit de 53 pp. pet. in-f°.)

Sont présentés à titre d'hommages :

1° De la part de M. Beulé, *Titus et sa dynastie* (1870, 1 vol. in-8° formant le 4e et dernier du *Procès des Césars*).

2° De la part de M. Guerrier de Dumast, correspondant, *De la sériculture abusivement nommée* sériciculture (Nancy, 1870, br. in-8°, renfermant, à l'appui de la substitution de nom proposée, une savante lettre de M. Delcasso, ancien recteur de l'Académie de Strasbourg).

3° *Les derniers jours d'un empire*, par M. Raymond François (1870, 1 vol. in-12).

4° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : année 1870, 1re livraison.

5° *Le cabinet historique* : février-mars 1870.

6° M. Laboulaye fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, du *Mémoire sur les administrations collectives de la France avant et depuis* 1789, lu devant l'Académie des sciences morales et politiques et imprimé dans ses *Comptes-rendus*, par M. Duchâtellier, correspondant de l'Institut (1870, 1 vol. in-8°). — M. Laboulaye relève l'intérêt historique de ce travail, fruit de longues recherches dans les archives de nos départements et de nos anciennes provinces et son à-propos dans les circonstances actuelles, où il s'agit de réformer tout le système administratif du pays en se fondant sur l'expérience du passé.

M. de Vogüé annonce sommairement une troisième lettre de M. Ganneau sur la stèle du roi Mésa, qui doit être publiée, comme la seconde, dans la *Revue archéologique*. — A cette occasion M. de Vogüé informe l'Académie que le zélé vice-chancelier de notre consulat à Jérusalem vient de découvrir une pierre appelée maintenant *Zahwelé* et qu'il identifie avec la pierre de *Zohéleth* dont il est question dans la Bible à propos d'Adonias, fils de David.

M. Lenormant met sous les yeux de l'Académie un curieux

Digitized by Google

monument, qui est le fond d'un vase d'argile provenant de la collection de M. Piot, et qui, par la figure d'un Gaulois posant sa lance sur l'Omphalos de Delphes, semble faire allusion au pillage du temple d'Apollon par ces guerriers barbares, lors de leur invasion en Grèce.

M. Huillard-Bréholles termine la seconde lecture de la 1re partie de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe et la seconde moitié du 14e siècle.*

M. Defrémery fait la seconde lecture de son mémoire sur cette question : « *Jérusalem a-t-elle été prise par l'armée du calife d'Egypte en l'année 1096 ou en 1098 ?* »

ANALYSE.

« L'histoire de la première croisade présente une difficulté chronologique qui n'a été examinée d'une manière approfondie par aucune des personnes qui jusqu'ici se sont occupées des annales des guerres saintes. Les unes ont passé à côté de cette difficulté sans s'y arrêter, les autres se sont prononcées dans un sens ou dans l'autre, mais sans traiter la question à fond. Il est vrai qu'il ne s'agit que de savoir si Jérusalem a été occupée par l'armée du calife d'Egypte au mois de cha'bân de l'année 489 de l'hégire (août 1096 de J.-C.), ou seulement vers le même mois de l'année 491 (juillet 1098), et que, par conséquent, le débat se trouve circonscrit dans des limites assez étroites. L'une et l'autre date compte en sa faveur des autorités respectables, tant parmi les chroniqueurs arabes que parmi ceux de l'Occident. Nous nous proposons de rechercher quelle est la date qui doit mériter la préférence.

» La question serait facile à trancher si nous possédions des événements accomplis en Syrie, en Palestine, à la fin du XIe siècle, un récit bien circonstancié, écrit par un auteur contemporain ou à très-peu près. Tel n'est malheureusement pas le

Digitized by Google

cas. Nous n'avons pour cette période des annales orientales que des compilations rédigées assez longtemps après l'époque dont il s'agit, qui, en général, ne brillent ni par l'exactitude, ni par la critique. C'est donc uniquement d'après un examen minutieux des faits et d'après le rapprochement des diverses autorités que nous devons nous décider.

» La date la plus reculée a été donnée par Ibn-Alâthîr, non sous l'année 489, comme l'a dit, par une légère inadvertance, un de nos savants confrères (1), mais au commencement du paragraphe qu'il a consacré, dans le récit des faits arrivés en l'année 492 (1099), à la prise de Jérusalem par les Francs. Ibn-Alathîr se contredit lui-même, en disant que ce ne fut qu'après que les Francs eurent vaincu les Turcs près d'Antioche, et en eurent fait un grand massacre, par suite duquel ces derniers furent affaiblis et se dispersèrent, que les Egyptiens, voyant la faiblesse des Turcs, marchèrent sur Jérusalem (2). La date de 489 (1096) a été reproduite par Abou'lféda (3), qui, le plus souvent, ne fait que copier Ibn-Alathîr, en l'abrégeant. Elle a été adoptée par Renaudot (4), Deguignes (5), Gibbon (6), l'abbé Guénée (7), et feu M. Munk (8). Mais elle est en contradiction

(1) *Recueil des historiens des croisades*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : documents arméniens, t. I^er^, Paris, 1869, in-folio, p. 32, n° 3.

(2) *Ibn-el-Athiri chronicon quod perfectissimum inscribitur. Volumen decimum*, edidit Car. Joh. Tornberg, 1864, in-8°, p. 193. Je dois faire observer que, par une erreur de pagination, le chiffre 193 est répété en tête de deux pages de ce volume. C'est de la première qu'il s'agit ici.

(3) *Annales Muslemici*, t. III, p. 308 et 318.

(4) *Historia patriarcharum Alexandrinorum*, p. 478.

(5) *Histoire générale des Huns, etc.* t. 1^er^, p. 249 ; t. II, 2^e^ partie, p. 134.

(6) *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, édit. de 1828, t. XI, p. 350, note. Cf. *ibid.* p. 354.

(7) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. L, p. 204; ou dans les *Lettres de quelques Juifs, etc.* édit. de 1817, p. 642.

(8) *La Palestine*, dans l'*Univers pittoresque* de Didot, p. 618, A.

Digitized by Google

formelle avec l'autorité d'Aboul'faradj, qui s'exprime ainsi : « Dans l'année 492 (28 novembre 1098, 16 novembre 1099), » lorsque les Égyptiens virent la faiblesse des Turcs, ils se mi- » rent en marche vers Jérusalem et assiégèrent cette place où » se trouvaient l'émir Sokmân et Ilgâzy, tous deux fils d'Ortok, » le Turcoman, et leur cousin germain, Siwendj. Ils dressèrent » contre elle quarante et quelques mangonneaux et la prirent » par capitulation (1). »

» On voit que le chroniqueur chrétien que nous venons de citer place la prise de Jérusalem par les Egyptiens dans l'intervalle qui s'écoula entre la prise d'Antioche par les Croisés et celle de la ville sainte par les mêmes guerriers occidentaux, et que, d'après son récit, Jérusalem changea deux fois de maîtres dans la même année de l'hégire, ou, pour parler plus exactement, dans les huit premiers mois de cette année. Il a seulement eu tort d'assigner à la prise de Jérusalem par Afdhal une date qui peut difficilement être admise, puisque nous savons avec certitude que la ville sainte fut enlevée par l'armée chrétienne le 22e jour de cha'bân 492 (14 juillet 1099), après un siége qui dura environ quarante jours et qui commença le septième de juin. Il ne resterait donc pas l'espace suffisant pour placer le siége et la prise de Jérusalem par Afdhal et le temps de l'occupation de cette ville par les Egyptiens. Mais d'après un chroniqueur égyptien, Mohammed ibn Moyesser (2), dont le récit a été reproduit par le savant Makrîzy (3), ce fut dans le mois de cha'bân 491 (4 juillet, 1er août 1098), que le vizir égyptien Afdhal marcha contre Jérusalem avec des troupes nombreuses. Le biographe Ibn-Khallicân, dans une courte notice consacrée à Ortok, donne la date du mois de chewâl 491 (septembre 1098) comme celle de

(1) *Historia compendiosa dynastiarum*, p. 369.

(2) Manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale, n° 804 A, folio 35 r°.

(3) *Description de l'Egypte*, article intitulé : *Almechhed Alhoçaïny*, t. I, p. 427. A la seconde ligne de cet article il faut lire Socmân, au lieu de Socân.

Digitized by Google

la prise de Jérusalem sur les deux fils de ce chef turcoman (1). Dans une autre notice qui a pour sujet le calife Mosta'ly, il dit que le vizir de ce prince, Afdhal, reçut Jérusalem des mains de Socmân, le vendredi 25 du mois de ramadhân 491 (26 août 1098) (2). Il est vrai qu'il mentionne aussi l'opinion d'après laquelle cet événement eut lieu dans le mois de cha'bân de l'année 489. Ibn-Khaldoun a raconté plusieurs fois la prise de Jérusalem par Afdhal; la première fois, dans un morceau consacré spécialement aux expéditions des Francs en Syrie; la seconde, dans un chapitre où il est question de l'histoire des Seldjoukides; la troisième, dans l'histoire des califes fatimites. Dans le premier de ces récits (3), il donne la date de l'année 491; dans le second (4), celle du mois de cha'bân 489; mais en présentant cette fois encore la tentative d'Afdhal sur Jérusalem comme une conséquence de l'affaiblissement éprouvé par les Turcs, à la suite de leur déroute sous les murs d'Antioche. C'est ce qu'il fait encore dans un autre chapitre, où toutefois il a négligé d'indiquer aucune date.

» Un témoignage d'un grand poids en faveur de l'opinion qui place la prise de Jérusalem par les Egyptiens dans l'année 1098, c'est celui de Guillaume de Tyr, qui atteste que le prince égyptien avait occupé Jérusalem, après en avoir expulsé les Turcs avec beaucoup de peine, l'année même où les guerriers francs se préparaient à l'assiéger (5). Dans un autre passage de

(1) *Vies des hommes illustres de l'islamisme*, édit. De M. de Slane, t. Ier, p. 90, l. 1.

(2) *Ibid.* p. 84.

(3) *Ibn Khalduni narratio de expeditionibus Francorum in terras islamismo subjectas*, edid. Car. Joh. Tornberg; Upsaliæ, 1840, in-4°, p. 41.

(4) *Ibid* p. 124.

(5) L. VII, ch. XXIII, p. 743 du recueil de Bongars : « Sed et *princeps Ægyptius*, qui multo labore eodem anno, Turcorum expulso principatu, prædictam urbem receperat, comperto quod ab Antiochia, etc. »

Digitized by Google

son histoire (1), l'archevêque de Tyr dit que l'émir Elafdal, dans la même année où Jérusalem fut assiégée et restituée à la foi chrétienne par le peuple des fidèles, avait conquis cette ville pour son maître, en l'arrachant à la puissance des Turcs. Il ajoute que l'émir avait à peine occupé tranquillement sa conquête *pendant onze mois*, lorsque l'armée chrétienne la lui enleva. Dans un autre passage (2), Guillaume de Tyr dit positivement que la prise de Jérusalem par Emireius (*Emir el-Djoyouch* ou Afdhal) fut postérieure au désastre des Turcs devant Antioche. Telle est aussi l'opinion exprimée par Guibert, abbé de Nogent (3). Enfin un chroniqueur allemand du commencement du XII^e^ siècle, l'abbé Ekkard, atteste formellement que Jérusalem fut prise deux fois dans l'espace d'une année, la première par les Sarrasins, la seconde par les Francs (4).

» Un écrivain qui n'était pas orientaliste, mais qui, grâce à une saine critique et à un heureux emploi des sources à sa portée, a mieux connu les annales du monde oriental que plus d'un orientaliste de profession, feu M. Hyacinthe Audiffret, a bien vu que le récit d'Abou'lféda ne pouvait obtenir la préférence sur les témoignages concordants d'Abou'lfaradj et de Guillaume de Tyr (5). Nous croyons avoir corroboré une opinion qu'il avait dû se contenter d'énoncer en deux mots, resserré qu'il était dans les bornes d'un article biographique. Il est juste, d'ailleurs, d'ajouter qu'il y a bientôt soixante-douze ans le sa-

(1) L. IX, ch. x, p. 768 : « Hic idem, etiam eodem anno quo a » fideli populo est obsessa, et fidei restituta christianæ, eamdem a » Domino protectam civitatem a Turcorum potestate domino suo ven- » dicaverat : vixque eam mensibus undecim obtinuerat quietam, cum » Christianus exercitus eam, propitio Domino, ab indebitæ jugo servi- » tutis eripuit. »

(2) L. VII, ch. XIX, p. 740.

(3) L. VII, ch. III, p. 533 du recueil de Bongars.

(4) *Ekkehardi abbatis libellus qui dicitur Ierosolymita, etc.* apud Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. V, 522, 523.

(5) *Biographie universelle* de Michaud, article Mostaly, t. XXX, p. 250, et note 1.

Digitized by Google

vant Wilken s'était prononcé en faveur de l'autorité d'Abou'l-faradj (1).

» Nous avons vu dans ce qui précède, ajoute M. Defrémery, que les témoignages arabes et latins les plus dignes de foi s'accordent à placer la prise de Jérusalem par les Egyptiens en l'année 1098, quoique la plupart des orientalistes et des historiens aient préféré une date plus reculée de deux années, en faveur de laquelle on peut alléguer une autorité imposante, celle d'Ibn-Alathîr. Il est juste toutefois de faire observer que, pour la période dont il s'agit, le récit du célèbre chroniqueur arabe laisse beaucoup à désirer : des faits importants y sont passés sous silence, d'autres rapportés à une date différente de la date véritable. Dans plusieurs cas l'auteur du *Câmil* expose les diverses opinions de ses devanciers, sans essayer de résoudre les difficultés. En ce qui concerne le fait qui nous occupe, il ne faut pas oublier qu'Ibn-Alathîr ne l'a pas raconté dans un paragraphe spécial, placé à son véritable rang dans la série chronologique des événements; il s'est borné à le mentionner assez brièvement dans un paragraphe subséquent, consacré à un fait postérieur de trois années à la date adoptée par lui pour le premier. Des deux systèmes en présence, nous devrons donner la préférence, indépendamment de toute autre considération, à celui qui s'accordera le mieux avec l'ensemble des faits, tel qu'il nous est connu par les meilleures sources. Or tel est le cas, pensons-nous, pour la date la plus récente. Mais pour faire partager à nos lecteurs notre conviction, nous jugeons à propos de retracer le résumé des événements dont la Syrie et la Palestine furent le théâtre, pendant l'espace de trois années environ qui s'écoula entre la mort du sultan Tutuch et l'arrivée des croisés devant Antioche. Nous empruntons les principaux traits de ce tableau à l'histoire d'Alep, de Kémâl-Eddin, auteur dont la naissance eut lieu près d'un siècle après l'époque dont nous nous occupons, mais qui mérite toute confiance pour ce qui concerne spécialement l'his-

(1) *Commentatio de bellorum cruciatorum ex Abulfeda historia*, Gottingæ, 1798, in-4°, p. 31.

Digitized by Google

toire de la Syrie septentrionale, puisqu'il était natif d'Alep, ville où son père, son aïeul et son bisaïeul avaient été revêtus de la dignité de cadhi ou juge. Son récit, qui est beaucoup plus détaillé que celui de son contemporain Ibn-Alathîr, remplit pour la majeure partie, les dernières pages de notre mémoire. »

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le PRÉSIDENT communique à l'Académie une lettre de M. Lequeux lui annonçant la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Paul Emile Botta, consul-général en retraite, décédé à Achères près Poissy, le 29 mars dernier, à l'âge de 68 ans, et son correspondant depuis 1843. « Le nom de M. Botta, dit M. le PRÉSIDENT, restera attaché à la plus grande découverte archéologique qui ait été faite de notre temps, celle des ruines de Ninive, découverte dont les conséquences, pressenties et préparées par son auteur, se développent chaque jour sous nos yeux. »

M. le PRÉSIDENT rappelle à ses confrères que, suivant l'usage et à raison du vendredi saint, la prochaine séance sera avancée au mercredi 13 courant.

M. MILLER lit, en communication, une note sur un monument très-intéressant qui vient d'être découvert en Egypte à Cheikh-Abad, l'ancienne *Antinoé*, et dont le musée de Boulaq vient de s'enrichir grâce aux soins de M. Mariette. Il s'agit d'un piédestal portant une inscription grecque datée de la 21e année du règne d'Hadrien, c'est-à-dire de l'an 134 de l'ère chrétienne. Il y est dit qu'Hadrien a ouvert une nouvelle voie, appelée *Hadrienne*, de Bérénice à Antinoé, à travers des pays sûrs et plats, le long des côtes de la mer Rouge, voie parsemée d'aiguades (ὑδρεύμασιν ἀφθόνοις), de stations et de forteresses. Cette *via Hadriana* était tout-à-fait inconnue. Il serait possible de la retrouver au moyen des ruines qui ont été découvertes par

Digitized by Google

les voyageurs. Elle devait se rendre directement d'Antinoé à Myos-Hormos et remonter en longeant la mer Rouge jusqu'à Bérénice. Cette inscription est de la plus haute importance pour la géographie ancienne de l'Egypte et pour l'histoire des voies romaines.

M. Miller lit ensuite un extrait d'une lettre de M. Piot contenant des observations sur les fouilles faites dans l'île de Chypre pendant les années 1867 et 1868. Ces observations sont accompagnées de photographies qui sont mises sous les yeux de l'Académie. Parmi les antiquités que ces photographies représentent, on remarque de très-anciens vases en forme de cruche à panse sphéroïdale dont l'ouverture figure une tête humaine plus ou moins accentuée. La forme de tête humaine se trahit par des yeux tracés en noir de chaque côté du col du vase.

M. Egger, à l'occasion de la première de ces deux communications, demande la parole et s'exprime ainsi :

« Au souvenir d'Hadrien, que rappelle l'inscription communiquée par M. Miller, se rattache naturellement une inscription découverte il y a quelques mois en Béotie et que M. Koumanoudis a publiée dans le 13e fascicule de la *Nouvelle éphéméride archéologique* d'Athènes. Ce monument nous a conservé huit vers phaleuces constatant l'offrande faite par Hadrien des prémices d'une chasse heureuse au fils de Cypris.

Ὦ παῖ τοξότα Κύπριδος λιγείης,
Θεσπιαῖς Ἑλικωνίαισι ναίων
Ναρκίσσου παρὰ κῆπον ἀνθέοντα,
Ἰλήκοις, τὸ δέ τοι δίδωσι δέξο (*sic*)
Ἀκροθίνιον Ἀδριανὸς ἄρκτου
ἣν αὐτὸς κάνεν ἱππόθεν τυχήσας.
Σὺ δ' αὐτῷ χάριν ἀντὶ τοῦ σαόφρων
πνέοις οὐρανίας ἀπ' Ἀφροδίτας.

Ce que l'on peut traduire à peu près ainsi.

« Jeune archer, fils de Cypris à la douce voix, toi qui habites à Thespies l'Héliconienne, près du jardin fleuri de Narcisse, sois favorable et accueille les prémices que t'offre Adrien, d'une

Digitized by Google

ourse que, du haut de son cheval, il eut le bonheur de tuer. Et toi, en échange, puisses-tu, en dieu sage, souffler sur lui la grâce qui vient d'Aphrodite Uranie ! »

« M. Koumanoudis pense avec raison, d'après le rapprochement de divers textes anciens (*Corpus inscr. græc.* n. 1614 ; Spartien, *vie d'Hadrien*, c. 20 ; Dion Cassius, LXIX, 10 et 3 ; Pausanias, VIII, 11 § 8) que nous avons là un monument du goût de l'empereur Hadrien pour la chasse et aussi de son petit talent pour la versification dans les deux langues. »

Dans la seconde communication de M. Miller, celle de la lettre de M. Piot, M. Waddington croit devoir relever un passage relatif aux fouilles d'Ephèse et à des actes prétendus de vandalisme imputés à l'architecte anglais chargé de ces fouilles pour le Musée britannique ; des pierres ont été transportées dans ce musée, mais elles n'appartenaient point aux ruines réellement antiques du temple d'Ephèse, qui fut, on le sait, restauré après Gallien et la dévastation des Goths. Ces ruines ont été respectées dans tout ce qu'elles ont d'essentiel.

M. Miller déclare qu'il n'entend nullement prendre la responsabilité des assertions de M. Piot relatives aux fouilles des Anglais faites à Ephèse. Il adhère, au contraire, de tout point, à la réclamation portée devant l'Académie par M. Waddington.

M. Renier, lui aussi, saisit l'occasion pour appeler l'attention de l'Académie sur une découverte qui vient d'être faite plus près de nous dans les travaux du percement de la rue Monge. C'est celle de l'amphithéâtre romain de Paris, dont l'existence était attestée seulement par quelques documents du moyen âge et par la dénomination de *Clos des Arènes*, qui désigna longtemps l'emplacement sous lequel il était enfoui depuis des siècles. Une partie du *podium* (la moitié environ) vient d'être déblayée ; elle dénote, par le caractère et par les matériaux des constructions conservées, l'antiquité relative de ce monument, qui paraît dater du IIe siècle de notre ère, et serait ainsi antérieur de deux siècles au moins aux Thermes de Julien. Une pierre provenant des gradins, et qui a été découverte au pied du *podium*, porte une inscription abrégée du genre de

Digitized by Google

celles qui se lisent sur les gradins de la plupart des théâtres et des amphithéâtres romains. Un certain nombre de pierres semblables, aujourd'hui conservées au musée de Cluny et dans les magasins de la Ville, ont certainement la même provenance, et il n'y a pas lieu de douter que du rapprochement de leurs inscriptions et de celles des pierres du même genre que l'on découvrirait probablement en déblayant la partie encore enfouie du monument, on ne puisse tirer des renseignements intéressants sur les diverses corporations de l'antique *civitas Parisiorum*.

« On sait d'ailleurs, ajoute M. Renier, que, dans les cités du monde romain, le théâtre ou l'amphithéâtre était le monument municipal par excellence, et que c'était là notamment que s'assemblait le peuple, quand il y avait lieu de le consulter. En prenant donc des mesures pour sauver ce qui reste de celui qu'on vient de retrouver, la ville de Paris assurerait la conservation du plus ancien, et je ne crains pas de le dire, de l'un des plus intéressants souvenirs de son histoire. »

Plusieurs membres de l'Académie, qui ont visité la partie jusqu'ici découverte du monument, se joignent à M. Renier pour exprimer le vœu que la conservation puisse en être assurée. Malgré la vente du terrain, il est probable que la Ville de Paris pourrait, par voie d'échange, en faire l'acquisition, et peut-être même ne serait-il pas impossible de compléter, au moyen de négociations bien conduites, l'exhumation de la partie de l'amphithéâtre encore ensevelie sous un monticule portant des constructions.

L'Académie, vivement frappée de l'exposé qu'elle vient d'entendre, et pénétrée de l'importance, à tous les points de vue, de la découverte déjà faite et du complément qu'elle pourrait recevoir, décide à l'unanimité qu'il sera écrit en son nom par le Secrétaire perpétuel à M. le sénateur préfet de la Seine, pour le prier de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer à la ville de Paris la conservation de son plus ancien monument si heureusement retrouvé.

Sont offerts à l'Académie :

1° Le tome IV du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*,

Digitized by Google

réimprimé par l'éditeur M. V. Palmé, sous la direction de M. Delisle (Paris, 1869, in-f°).

2° *Revue des questions historiques* : 4e année, 16e livraison.

3° Au nom de M. JOURDAIN, un exemplaire du tirage à part de son *Mémoire sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan*, destiné au t. XXVI, 2e partie, du *Recueil* de l'Académie.

4° Au nom de M. D'AVEZAC, l'examen critique d'un livre intitulé : « *Etude sur l'origine des Basques* par J.-Fr. Bladé » (extr. de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1870, in-8°).

5° *La vita di Gesù Christo*, par Gaetano Valeriani (Torino, 1869, in-12), adressé, comme un hommage, à l'Institut de France, par le Dr Riboli, et précédé d'un avis et d'une préface qui ne sont point non plus de l'auteur. « Du reste, ajoute M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, » ce livre ironiquement dédié aux saints Pères réunis en concile » est, pour n'en rien dire de plus, une œuvre de parti, un pamphlet » politique et radical, nullement un travail d'exégèse biblique, » comme il en a la prétention. »

6° *Fables*, par M. Eug. Sicé, de Pondichéry (1870, br. in-12).

7° *Grande charte de Henri de Transtamare conférant à Bertrand Du Guesclin le duché de Molina* (4 mai 1369), texte espagnol avec la traduction française et des notes par M. André, conseiller à la Cour impériale de Rennes, etc. (1870, in-8°).

8° *Annales de philosophie chrétienne* : février 1870.

9° *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère* : mars et avril 1870.

10° M. DELISLE fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Etude sur les chroniques de Froissart, Guerre de Guienne* (1345-1346). *Lettres adressées à M. Léon Lacabane, directeur de l'Ecole des Chartes*, par M. Bertrandy, inspecteur général des Archives (Bordeaux, 1870, in-8°).

M. Louis Passy lit, en communication, la *Notice* suivante *sur deux monuments inédits de la sculpture en porphyre.*

« Il y a déjà deux ans, j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie un Mémoire dans lequel je cherchais à éclaircir plusieurs points obscurs de l'histoire de la sculpture du Bas-Empire.

» En comparant des groupes sculptés en haut relief sur des colonnes du Vatican et des groupes encastrés dans les murs extérieurs de l'église de Saint-Marc à Venise, j'ai constaté que

Digitized by Google

ces groupes représentaient les deux Augustes et les deux Césars et qu'ils étaient les témoignages historiques de la grande révolution que Dioclétien accomplit dans l'organisation de l'Empire romain. L'Académie daigna réserver mon mémoire pour le Recueil consacré aux travaux des savants étrangers. Cette distinction redoubla mon ardeur et m'inspira la résolution de m'en rendre tout-à-fait digne par la découverte de nouvelles preuves et de nouveaux arguments. J'ose espérer que l'Académie voudra bien excuser les retards involontaires que j'ai imposés à la publication de mon travail et à l'expression de sa bienveillance, en considérant les monuments inédits que je vais mettre sous ses yeux, et qui justifient pleinement mes conclusions.

» Pline nous a laissé, dans un passage célèbre, l'acte de naissance de la sculpture en porphyre. Grâce à lui, nous savons que Vitrasius Pollion, procurateur de Claude, envoya d'Egypte des statues en porphyre. Cette innovation n'eut aucun succès, « non admodum probata novitate, nemo certe postea imitatus est », et personne assurément n'imita dans la suite cet exemple. On a disserté sur ce passage, et Visconti plus tard, approuvé par Letronne, a soutenu par de très-bonnes raisons que l'innovation de Vitrasius Pollion consistait à tailler la statue tout entière dans un seul bloc de porphyre, sans distinguer la tête et les chairs par l'emploi d'une autre matière. En effet, s'il s'était agi uniquement de traiter les parties nues en marbre blanc par exemple et les draperies ou les cuirasses en porphyre, il n'y aurait eu aucune innovation, et Pline n'eût pas pris la peine de déclarer que les statues de porphyre « statuæ ex porphyrite » ne furent pas goûtées par Claude et sa cour.

» Il nous faut descendre jusqu'au règne des Philippes pour trouver un buste antique de porphyre. A Dresde, à Rome dans la galerie Borghèse, à Paris dans la galerie Pourtalès, dans la galerie de Versailles, à Florence, se trouvent il est vrai de nombreux bustes en porphyre représentant les douze Césars. Quelques-uns pourraient donner lieu à des observations intéressantes, mais, jusqu'à présent, je n'ose pas déclarer antique un buste en porphyre qui soit antérieur au buste de

Digitized by Google

Philippe le Jeune. Ce buste qui orne le palais Barberini a été illustré par une notice due à la plume de Visconti et publié dans le *Museo Pio Clementino*. Il a été fort mal gravé, et j'ai pu, grâce à l'aimable intervention de M. Léon Renier et à l'obligeance de M. Rosa, m'en procurer une excellente photographie qui me permettra de publier plus sûrement ce remarquable monument.

» L'insigne rareté des bustes antiques de porphyre fixe le prix que nous devons mettre à leur découverte.

» C'est l'Egypte qui s'est chargée d'enrichir l'histoire de l'art d'un pareil monument. Le buste dont je soumets à l'Académie les premières épreuves figure sous le n° 16 dans le petit vestibule du musée de Boulaq. M. Mariette lui a consacré, dans le catalogue de ce musée, trois lignes que je reproduirai textuellement : « Buste représentant un empereur romain, probablement Maximien Hercule. Le monument a tous les caractères de l'époque, et ne se recommande que par sa parfaite conservation. » Il a été trouvé à Athribis, qui, suivant Ammien Marcellin, était de son temps une des villes les plus considérables du Delta et un point militaire fort important. Le lieu de la découverte s'accorde avec le caractère du monument pour justifier l'opinion de M. Mariette qui considère ce buste comme le buste d'un empereur romain et lui assigne comme date la fin du troisième siècle.

» D'abord, ce buste est-il le buste d'un empereur romain? — Tout nous porte à le croire. Peut-être dira-t-on que la tête n'est pas laurée ; mais cette objection n'est pas décisive : on commençait à cette époque à relever le sombre porphyre par l'éclat de l'or et de l'argent. De plus, il était rare qu'on sculptât dans le porphyre des bustes qui ne fussent pas destinés à reproduire les traits des empereurs. Enfin ce buste lui-même résume, dans l'ensemble comme dans le détail, le type généralement adopté sur les monnaies de la tétrarchie de Dioclétien, pour représenter les deux Augustes et les deux Césars.

» On peut remarquer dans le bonnet des Augustes et des Césars de Venise des trous qui avaient été pratiqués pour recevoir des ornements ou des pierreries. Une statue d'Hélène en porphyre était couverte de perles. Les sarcophages des empereurs de

Digitized by Google

Constantinople étaient enrichis de guirlandes dorées, et rien ne nous empêche de supposer que cette tête nue ne fût destinée à porter une couronne ou un diadème.

» Il faut l'avouer, l'histoire iconographique de Dioclétien, de ses collègues et de ses successeurs, offre à l'antiquaire de bien grandes difficultés.

» Nos musées sont remplis de statues de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Commode ; ils nous offrent encore des Sévères, des Philippes, des Gordiens ; Rome seule possède un buste de Dioclétien, et ni Paris, ni Berlin, ni Venise, ni Florence, ni Naples n'en possèdent un véritablement authentique de Maximien Herculius, de Galère, de Maxence, de Maximien Daza, de Sévère et de Licinius. Si l'on recourt à la numismatique pour combler le vide que laisse la sculpture, si l'on interroge les médailles pour distinguer des traits que les statues devraient graver dans notre mémoire, il faudrait au moins, par des légendes sincères ou par des différences de type, pouvoir saisir le caractère de chaque physionomie. Il semble que les monétaires de ce temps cherchent à confondre les Augustes et les Césars sous les mêmes traits. Tous par exemple, Césars et Augustes, portent la même coupe de cheveux et la même coupe de barbe. Avant Hadrien, les empereurs étaient rasés. Pour cacher une verrue, Hadrien laissa croître sa barbe, mais Probus la coupe court, et cette mode lui survit. On peut remarquer que Probus était né en Pannonie, Dioclétien en Dalmatie, Maximien Herculius en Pannonie, Constance Chlore dans la Rhétie supérieure, Galère en Dacie, Licinius et Sévère II en Illyrie; et que Probus, Dioclétien, Maximien Herculius, Constance, Galère, Licinius, Sévère étaient des empereurs soldats. Peut-être cette coupe de cheveux et de barbe était-elle en usage dans ce groupe de provinces; peut-être avait-elle été adoptée comme une mode militaire, peut-être comme une mode païenne; et, en effet, elle cessa tout à coup lorsque Constantin et ses fils devinrent chrétiens ou s'abandonnèrent aux modes de l'Orient? Quoi qu'il en soit, cette coupe de cheveux et de barbe est caractéristique; nous la trouvons sur les groupes de Venise,

Digitized by Google

sur les groupes de Rome, sur le buste de Boulaq, et la numismatique la fixe sans conteste à la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle.

» Puisque les cheveux et la barbe ne peuvent nous servir à distinguer le personnage représenté par le buste de Boulaq, reprenons tour à tour les rares indications que nous laissent les auteurs en les rapprochant sans cesse des monnaies antiques. Quel est ce mystérieux et farouche personnage? Serait-ce Dioclétien? Je parcours Eutrope, Lactance, Aurelius Victor, les Panégyristes, et je cherche en vain des passages qui nous permettent de refaire en notre imagination le portrait de ce grand homme. Je vois bien qu'il était fin, prudent, dissimulé, fertile en expédients, capable de frapper un grand coup s'il était nécessaire, habile à pénétrer les autres et à se cacher lui-même, tenant à dominer sans en avoir l'apparence et à régner sans en avoir la responsabilité, avare et dépensier suivant les intérêts de sa fortune, doux ou cruel suivant les nécessités de la politique; un administrateur, un homme d'État, un courtisan de la gloire. Comment son attitude, ses traits, son regard n'auraient-ils pas porté l'empreinte de ses qualités supérieures, et dès lors comment pourrait-on lui attribuer le buste de porphyre conservé au musée de Boulaq? Il est vrai que nous retrouvons sur les monnaies, sans parler de la coupe des cheveux et de la barbe, la forme de la tête, les deux rides qui sillonnent le front, l'arête du sourcil et presque la forme du nez. Malala, qui écrivait au septième siècle et qu'on est obligé de citer sans lui accorder de confiance, trace de Dioclétien le portrait suivant : « Il était grand, dit-il, maigre, il avait le visage tiré et pâle, les » yeux bleus, un gros nez, sa taille était un peu courbée. » Je ne sais à qui Malala a emprunté le portrait de Dioclétien vieilli, et le gros nez, par exemple, qu'il attribue à Dioclétien ne se trouve pas sur les médailles; le nez de Dioclétien est droit, parfois même court, comme dans notre buste, mais gros, jamais. Le personnage qui, dans ce temps, a le nez retroussé et gros, c'est Maximien Herculius; or Malala nous dit que Maximien était grand, robuste, qu'il avait les cheveux plats, la barbe noire, le nez bien fait, les yeux beaux. En vérité, il semble que

Digitized by Google

Malala confonde tout. Je ne prétends tirer aucune conclusion de ces assertions de notre chroniqueur; mais je n'ai pu m'empêcher de les citer, puisqu'il nous fournit un des rares témoignages iconographiques que les auteurs nous aient laissés.

» Mamertin, dans le panégyrique de Maximien Herculius, déclare que les deux Augustes, Dioclétien et Maximien Herculius, ne se ressemblaient pas : « quos in summis rebus æquavit, non vultuum similitudo, sed morum, » et Eutrope dit : « Herculius autem propalam ferus et incivilis ingenii, asperitatem suam etiam vultus horrore significans », « Maximien Herculius, ouvertement farouche, sauvage, trahissait sa rudesse par les traits de son visage », et il ajoute : « Vir ad omnem asperitatem sævitiamque proclivus, infidus, incommodus, civilitatis penitus expers. » Considérez maintenant le buste de Boulaq et dites s'il ne faut pas, pour rester fidèle aux textes et à la vraisemblance morale, condamner ce buste à représenter Maximien Herculius. Voyez si l'artiste n'a pas pour ainsi dire sculpté dans le porphyre le sentiment d'effroi que répandait le visage du farouche collègue de Dioclétien, s'il n'a pas subi l'ascendant redoutable du modèle qu'il essayait de rendre. Aussi M. Mariette s'est-il écrié : « C'est Maximien Herculius », et moi-même je l'ai cru fermement, mais l'étude attentive du type de Maximien Herculius m'a ramené sans cesse aux doutes les plus graves. Je retrouve bien sur les monnaies de Maximien, comme sur celles de Dioclétien, la coupe des cheveux et de la barbe, les rides, l'œil, en un mot tous les signes qui caractérisent les empereurs de ce temps, mais le nez se retrousse et se retrousse si nettement qu'il devient une des marques de la physionomie et fait un contraste avec le nez droit du buste que possède le musée de Boulaq.

» Si nous avons toute raison d'écarter du débat Constance Chlore, qui ne se rapproche des deux Augustes que par la coupe des cheveux et de la barbe, mais dont le type et en particulier le nez aquilin s'accusent avec une grande netteté de forme, Galère au contraire, par des raisons historiques, nous arrêtera un moment. Galère, comme Maximien, était de la plus basse naissance et n'avait reçu aucune éducation; comme Maximien, il conserva toujours un air sauvage. C'est Aurélius Victor qui

Digitized by Google

parle, et Aurélius Victor est l'historien qui a le mieux traité Galère ! Qu'on interroge Lactance, il répondra que Galère était pire que Dioclétien, que sa rudesse allait jusqu'à la cruauté, que ses paroles, ses actions, son regard même répandaient la terreur. Ainsi voilà deux empereurs, deux collègues dont le visage, dont les regards inspiraient la terreur, et qui par ce trait de ressemblance peuvent se disputer le buste de Boulaq. Lequel choisir? Ajoutez enfin que, si Maximien Herculius a le nez retroussé, Galère a le nez aquilin, et que ni l'un ni l'autre n'ont le nez droit de notre buste, et vous avouerez que l'iconographie impériale du IV^e^ siècle résiste aux efforts les plus sincères.

» Un fait certain, et le point capital, c'est qu'entre le buste de Boulaq et les groupes de Venise il n'y a pas seulement analogie d'art, de style, de caractère, mais ressemblance et ressemblance parfaite. La coupe des cheveux et de la barbe, décisive, je le répète, à cette époque de l'histoire, les rides, les yeux, la bouche, le nez même, tout en un mot est semblable, et paraît être l'œuvre des mêmes artistes. Quand on songe que le porphyre était tiré des carrières de l'Egypte, et qu'en Egypte se trouvaient les grands ateliers où se taillaient et se façonnaient pour le service impérial les colonnes, les sarcophages, les groupes et les statues, on peut, d'une part, conclure hardiment que le buste de Boulaq et les groupes de Venise sont de la même époque, du même pays et du même art ; mais on n'est pas obligé de porter un jugement définitif sur l'attribution qu'il convient de faire du buste de Boulaq à tel ou à tel empereur romain. On peut se borner à dire que le buste de Boulaq reproduit le type général adopté par les sculpteurs de porphyre en Egypte pour représenter les Augustes et les Césars. De même que les monétaires ont confondu les mêmes types comme à dessein sous des légendes distinctes, attribuant aux Augustes et aux Césars tantôt un type et tantôt un autre, et cherchant à présenter aux regards du monde romain comme l'image d'un seul empereur en quatre personnes, de même la sculpture dans les groupes de Venise, comme dans les groupes de Rome, donne aux Augustes et aux Césars le même type, un type convenu, et

Digitized by Google

c'est ce type officiellemeut adopté pour figurer la tétrarchie de Dioclétien que le buste de Boulaq représente avec un caractère saisissant.

» Quand il s'est agi de déclarer que les groupes de Venise appartenaient à l'art du quatrième siècle, on n'a pas manqué de faire valoir le caractère étrange qu'offre l'ornementation du baudrier, des épées et des cuirasses que portent nos mystérieux personnages. On se demandait si cette ornementation appartenait vraiment à l'art romain. Il suffit de jeter les yeux sur les débris imposants du colosse d'Alexandrie pour avoir une réponse.

» On lit dans le voyage de Paul Lucas, voyage qui remonte à l'année 1714, le passage suivant :

« L'ancienne Alexandrie n'a à présent que trois portes ouvertes : celle de Rosette, celle qui conduit à la colonne de Pompée et la porte Verte; toutes ces portes sont belles et bien bâties, et on y voit encore des colonnes de granit et de porphyre qui sont de la dernière beauté. Je fis le tour des murailles de la ville qui sont en fort bon état... » Un peu plus loin il dit : « Je découvris au pied des murailles, sur le bord de la mer, plusieurs blocs de porphyre, qu'il serait fort difficile d'enlever pour en faire d'excellents ouvrages. Il y en a qui pèsent assurément deux ou trois milliers ; j'en enlevai un de cent cinquante livres que j'ai envoyé en France, et on peut juger par cet échantillon de la beauté du porphyre et de l'usage qu'on en pourrait faire. Toutes ces richesses sont fort inutiles aux Turcs qui ne savent pas les mettre en œuvre et par conséquent n'en font pas beaucoup de cas. » Ce curieux passage nous apprend qu'au commencement du dix-septième siècle un certain nombre d'ouvrages en porphyre qui ornaient l'ancienne Alexandrie avaient été conduits sur le bord de la mer pour être expédiés en Europe et impitoyablement transformés en tables, en vases et en bustes. C'est ainsi que Paul Lucas s'empara d'un morceau de cent cinquante livres et qu'il s'arrêta devant le poids redoutable des autres morceaux. Au voyageur passionné de Louis XIV succédait, quatre-vingts ans après, un bataillon de savants que

Digitized by Google

le général Bonaparte conduisait à la conquête scientifique de l'Egypte. Les morceaux de porphyre attendaient encore sur les bords de la mer que les ravisseurs de l'occident eussent l'occasion ou la force de les dérober. Parmi ces morceaux, s'en trouvaient deux qui avaient fait partie d'une statue colossale et cuirassée. Aussitôt on se mit à dire que ces morceaux devaient être les restes mutilés de la statue d'un empereur romain, de la statue qui couronnait la colonne de Pompée. Cette conjecture était tout à fait hasardée; car une statue qui n'avait pas moins de sept pieds de taille n'aurait pas été en proportion avec la colonne de Pompée. Quoi qu'il en soit et sous ce prétexte, voici les fragments de porphyre embarqués et apportés en France par l'amiral Truguet. M. De Choiseul-Gouffier les achète, et ils sont cités dans le catalogue de sa vente comme les fragments d'une statue colossale et cuirassée d'un empereur romain. Je n'épargnai rien pour retrouver ces fragments auxquels leur origine me permettait d'attribuer un intérêt historique, et je crus avoir fait une heureuse découverte quand j'appris qu'ils avaient passé des mains de M. Choiseul-Gouffier dans celles de M. le prince de Bourbon-Conti et finalement dans celles de M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville. Malheureusement ces fragments qui ornent le jardin de l'hôtel de la Rochefoucauld-Doudeauville ne mesurent qu'un mètre soixante centimètres et ne représentent que les cuisses de la statue et une portion de la cuirasse. La sculpture est grossière et le porphyre n'est pas d'une grande beauté.

» Revenons donc à Alexandrie et retournons sur le bord de la mer. Peut-être trouverons-nous encore un de ces blocs de porphyre dont nous a parlé Paul Lucas, un de ces blocs qui par leur poids forcent le respect des amateurs et que les gouvernements seuls sont capables de soulever et de s'approprier. En effet, sur un trône, un véritable trône, siége un empereur romain. La tête, les bras, les pieds sont coupés; mais la majesté impériale a survécu aux mutilations et répand sur ces restes déshonorés l'ineffaçable cachet de sa grandeur première. M. Brunet de Presle en entretenait récemment l'Académie, et je

Digitized by Google

suis heureux, je l'avoue, de justifier ses impressions par la production du monument lui-même.

» Peut-être l'Académie reconnaîtra-t-elle que les restes mutilés de Dioclétien ont depuis assez longtemps souffert l'injure du temps et l'oubli des hommes, et qu'il serait digne de la France de leur offrir, dans le palais du Louvre, un dernier asile.

» J'ai dit que cette statue mutilée représentait un Dioclétien. J'invoquerai d'abord à l'appui de cette opinion quelques souvenirs historiques. On se rappelle, sans aucun doute, que, les Alexandrins ayant tué le préfet d'Egypte, l'empereur Dioclétien assiégea Alexandrie et finit par s'en rendre maître, en coupant les aqueducs.

» On sait encore que la célèbre colonne dite de Pompée fut, si ce n'est élevée, du moins consacrée à Dioclétien par le préfet Pomponius ou Pompée, et il n'est point douteux qu'elle ne fût couronnée par une statue de cet empereur. Alexandrie était remplie des statues de celui qui devait réorganiser l'Egypte, embellir Alexandrie, relever les temples et mériter enfin qu'on prît son avénement à l'empire pour le point de départ d'une ère nouvelle. Eutrope dit : « Ea tamen occasione, ordinavit provide multa et disposuit quæ ad nostram ætatem manent. » Mais, si Dioclétien peut être considéré comme le réorganisateur de l'administration égyptienne, c'est surtout comme ennemi du christianisme et protecteur ardent du paganisme qu'il excita l'enthousiasme des Egyptiens.

» Les auteurs n'ont pas négligé de nous apprendre que, reprenant dans un but politique les traditions des Caligula, des Domitien et des Commode, Dioclétien voulut être adoré et proclamé par toute la terre le fils adoptif de Jupiter. Par une coïncidence singulière, Alexandrie avait pour Dieu principal un Jupiter, le grand Jupiter Sérapis, dont la statue assise était l'objet d'un culte solennel. Du moment que les Alexandrins cherchaient à honorer l'Empereur par une statue colossale, ils ne pouvaient le flatter plus délicatement qu'en lui donnant la pose de son patron Jupiter, c'est-à-dire en le représentant assis sur un trône, et dans une attitude jovienne. Qui sait d'ailleurs

Digitized by Google

si notre statue colossale n'était pas destinée à être l'ornement d'un temple comme cette statue de Valentinien que Valens fit placer dans une basilique à Antioche ?

» Le rapprochement ne manquerait pas d'importance quand bien même il ne trouverait pas dans un médaillon d'or de Dioclétien une éclatante confirmation. Ce médaillon d'or porte les lettres ALE. Il a été frappé à la monnaie d'Alexandrie, comme médaille de fête à l'occasion d'une solennité extraordinaire. Il représente la tête nue et barbue de Dioclétien avec cette légende : IMP· C· C· VAL· DIOCLETIANVS· P· F· AVG· Au revers se lisent ces mots : IOVI· CONSERVATORI· Jupiter, la tête ornée d'une couronne de laurier, porte une barbe fournie qui tombe sur la poitrine. Assis sur un trône, il tient de la main droite le foudre et de la gauche la haste.

» Si maintenant vous comparez ce médaillon frappé à Alexandrie et notre statue colossale de porphyre évidemment sculptée en Egypte, vous aurez sous les yeux, je ne dis pas le modèle et la copie, mais au moins deux monuments reproduisant identiquement le même sujet à la même époque. Je sais bien que le médaillon montre Jupiter nu dans la partie supérieure du corps et couvert par une draperie dans la partie inférieure, tandis que Dioclétien est vêtu des pieds à la tête : mais cette différence dans le costume était nécessaire pour distinguer le dieu et l'homme ; ce qui doit surtout attirer notre attention, c'est le trône qui est un monument unique dans l'histoire de l'art de cette époque; c'est l'ornementation du trône sur le médaillon d'or de Dioclétien et dans la statue de porphyre, ornementation qui se retrouve sur une monnaie d'or de Licinius, sur un médaillon d'or de Valentinien et de Valens et qui établit entre les groupes de Venise et la statue mutilée d'Alexandrie un lien indissoluble d'art et de chronologie.

» En définitive, la statue mutilée d'Alexandrie et le buste de Boulaq me paraissent être des arguments décisifs dans l'histoire des groupes de Venise. Les observations critiques que peuvent soulever ces monuments s'éclairent et se fortifient les unes par les autres. Les monuments antiques de porphyre appar-

Digitized by Google

tiennent presque tous à la période du Bas-Empire. En les cherchant, en les réunissant, en les comparant, on arrive, je veux me faire cette illusion, à des conclusions importantes et nouvelles. Mes vœux seraient comblés si l'Académie voulait bien reconnaître qu'un semblable sujet n'a pas cessé d'être digne de sa bienveillante attention. »

M. Beulé échange avec l'auteur quelques observations sur le mode d'exécution de ces bustes.

Séance du mercredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président lit une lettre de M. le général Faidherbe, accompagnant une nouvelle série d'inscriptions libyques, au nombre de vingt, trouvées à Kef-beni-Feredj, à dix lieues au S.-E. de Bône.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Mariette, correspondant, le tome I du grand ouvrage intitulé : *Abydos. — Description des fouilles exécutées sur l'emplacement de cette ville*, publié sous les auspices de S. A. Ismaël Pacha, khédive d'Egypte ; 1 vol. gr. in-f° (*La ville antique*, le *Temple de Séti*), Paris, 1869, texte comprenant la description générale du temple avec deux appendices, l'un représentant les 36 tableaux hiéroglyphiques des dix salles voûtées, l'autre les 47 de la salle marquée L, et 53 grandes planches consacrées au monument entier.

2° Au nom de M. Prosper Tarbé, correspondant, *Le lay des douze estats du monde*, par Eustache Deschamps, poëte de Champagne (XIV^e^ et XV^e^ siècles), Reims, 1870, br. in-8°, vers inédits offrant un tableau de la société sous le règne de Charles VI, « tableau sombre comme l'époque même », dit l'éditeur, qui s'est à plusieurs reprises occupé d'Eustache Deschamps et de ses œuvres.

3° M. Belin, consul général près l'ambassade de France à Constantinople, par une lettre du 30 mars, fait hommage d'un article étendu intitulé : *Des capitulations et des traités de la France en*

Digitized by Google

Orient (extr. du *Contemporain, revue d'économie chrétienne*, 1869), br. in-8°).

4° *Gabriel de Boylesve, évêque d'Avranches*, par H. Sauvage, juge de paix au Louroux-Béconnais (Angers, 1870, br. in-8°).

5° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XIII, 1re livraison.

6° *Revue africaine* : mars 1870.

7° M. DE WITTE fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Louis Passy, d'un mémoire intitulé : *Recherches sur une statue colossale d'Hercule, dite l'*HERCULE MASTAÏ. Extr. du XXXIe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (Nogent-le-Rotrou, 1869, in-8°, avec une planche). — M. DE WITTE, après avoir rappelé que plusieurs fois il a été question à l'Académie de la statue colossale trouvée dans les ruines du théâtre de Pompée à Rome (1), ajoute quelques observations au sujet du travail de M. L. Passy.

« J'ai cru reconnaître, dit-il, dans le colosse d'Hercule, l'imitation d'une œuvre de Lysippe ou de son école. M. Passy rappelle que Fabius Maximus, en l'an 209 avant notre ère, avait enlevé de Tarente un Hercule colossal de bronze, ouvrage de Lysippe, pour la placer au Capitole (2). Les artistes romains avaient donc sous les yeux une statue de bronze sortie des mains de Lysippe, et cette statue représentait précisément Hercule. — Il a été question devant l'Académie des statues de bronze dorées et de l'époque à laquelle on a fait des statues de ce genre. Indépendamment des exemples qui ont été cités, on peut ajouter qu'une statue équestre et dorée avait été élevée à Sylla, pendant sa dictature, et placée aux rostres (3).

» Les avis sont très-partagés quant à l'époque à laquelle peut appartenir l'Hercule colossal. J'ai cru, d'après certains rapprochements, pouvoir faire remonter cette statue aux dernières années de la République romaine; d'autres savants ont voulu y recon-

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1866, p. 104 et suiv.; 1867, p. 293 et suiv., et p. 306 et suiv. — Cf. mon discours lu au Capitole, le 26 avril 1867, Paris, 1867 et *Annales de l'Inst. arch.*, t. XL, 1868, p. 195 et suiv.

(2) Strab. VI, p. 278, éd. Casaubon.

(3) Appian., *Bell. civ.*, I, 97. — Cf. sur les statues dorées, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XL, 1868, p. 215.

Digitized by Google

naître un ouvrage de la fin du IIIe siècle de notre ère. M. L. Passy attribue cette statue au temps des Antonins. L'auteur ne cherche pas à dissimuler les difficultés qui s'opposent à cette attribution; bien au contraire, il passe en revue toutes ces difficultés. Il n'existe pas de statue antique qui montre Commode avec les attributs d'Hercule. On avait cru autrefois retrouver les traits de Commode dans la statue du Vatican représentant le fils d'Alcmène tenant sur son bras le jeune Télèphe; mais Visconti (1) a prouvé d'une manière évidente que cette statue représente Hercule, et non un empereur romain avec les attributs du héros thébain. S i l'on ne possède pas de statues qui rappellent l'Hercule Commodien, on a du moins des médailles qui montrent le buste de Commode couvert de la dépouille du lion, et même Hercule debout avec ses attributs et figuré sous les traits de Commode (2).

» J'ai eu occasion de citer plusieurs passages tirés des écrivains de l'antiquité et relatifs à des statues de divinités païennes renversées et détruites par les Chrétiens (3). Les textes qui mentionnent ces faits m'avaient été indiqués par mon savant confrère et ami M. Edmond Le Blant. M. L. Passy a cité les mêmes textes, auxquels il en a ajouté plusieurs autres qui lui ont été signalés également par M. Le Blant.

» Reste à savoir quand et dans quelles circonstances le colosse d'Hercule a été renversé et mutilé. M. L. Passy hésite entre la révolution qui arriva après le meurtre de Commode en 192 et le sac de Rome par Alaric en 410. L'auteur conclut en disant qu'il préfère la première hypothèse, mais qu'il ne dédaigne pas la seconde; il laisse au temps, qui confond souvent les plus sincères efforts, le soin d'établir la vérité.

» Il est certain que les faits qui suivirent la mort de Commode, ses statues abattues, mutilées, déshonorées (4), l'ordre donné d'effacer partout son nom, les acclamations ainsi que les imprécations du Sénat, les regrets des soldats (5), toutes ces circonstances rendraient compte du renversement, de la mutilation du colosse, du soin

(1) *Museo Pio-Clementino*, II, tav. IX.
(2) Voir *Revue numism.*, 1845, pl. XIV. — Cf. H. Cohen, *Médailles impériales*, tom. III, p. 62 et suiv.; p. 105 et suiv.; p. 137 et suiv.
(3) *Annales de l'Inst. arch.*, t. XL, 1868, p. 214 et suiv.
(4) Xiphil. *Excerpt. Dionis Cassii*, LXXIII, 2.
(5) Capitolin. *Pertinax*, VI.

Digitized by Google

qu'on a eu de le cacher. Mais, d'un autre côté, il faut convenir que rien dans les traits de l'Hercule découvert au théâtre de Pompée ne fournit la moindre ressemblance avec l'indigne fils de Marc-Aurèle.

» On trouve dans les recherches de M. L. Passy un grand nombre de réflexions ingénieuses et des citations de textes qui peuvent jeter du jour sur la question difficile que l'auteur a cherché à traiter. »

8° M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *L'éloquence républicaine de Rome, d'après les fragments authentiques* », par J. E. Demarteau, ancien élève de l'Ecole normale, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Mons, avec une préface où M. Egger lui-même a exposé le caractère et le but de cette intéressante publication (Mons, 1870, in-8°).

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de son mémoire et en commence la seconde partie, qui traite du pouvoir papal en Italie pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire.

M. L. Ménard lit, en communication, un mémoire ayant pour titre : Eros, *Etude sur la symbolique du désir.*

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une note supplémentaire remise par M. Desnoyers, dans laquelle il a rédigé les observations faites par lui dans la précédente séance relativement à la découverte récente de l'amphithéâtre romain de Paris. — M. Desnoyers rappelle la mention très-formelle qui a été faite de ce monument par M. Jollois dans son *Mémoire sur les antiquités romaines de Paris*, mémoire qui obtint, en 1840, la 1re médaille du concours des Antiquités de la France, et qui fut publié, en 1843, dans le t. I de la 2e série des *Mémoires présentés par divers*

Digitized by Google

savants. Beaucoup d'autres écrivains avant M. Jollois, depuis Grégoire de Tours au VI^e^ siècle et l'Anglais Al. Neckam, au XII^e^ siècle, avaient signalé l'existence d'un monument de ce genre sous les différents noms de *Cirque*, d'*Arènes*, d'*Amphithéâtre*, de *Théâtre*, spécialement dans un ancien enclos dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, désigné, dans les titres du XIII^e^ siècle, sous le nom de *Clos des Arènes*. Mais M. Jollois affirmait plus positivement qu'aucun autre, contrairement à l'opinion de Dulaure et d'après des données et des indications très-plausibles, que des vestiges importants de ces arènes devaient se trouver sous les dépôts de remblais d'une épaisseur de plus de 10 m. qui les recouvraient encore il y a peu de temps et sous lesquels on vient de les découvrir. — M. Jollois avait figuré sur le plan joint à son mémoire la place et la forme de ces arènes; cependant il ne les avait point vues. Il avait été mis sur la voie de la forme circulaire qu'il indique par une découverte de M. Héricart de Thury, ancien directeur des travaux de Paris. « Celui-ci, dit-il dans une note, nous a justifié que lors qu'on s'est occupé de l'établissement de la Halle-aux-Vins, qui se trouve, comme on sait, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, on a reconnu les fondations des Arènes de Lutèce. » Quoique M. Jollois ait rapporté à un monument unique les indications qu'il trouvait dans les textes et la découverte de M. Héricart, il est plus que probable qu'il s'agit de deux monuments différents, puisque les ruines qui viennent d'être retrouvées en dehors de l'enceinte de la Halle-aux-Vins, étaient encore profondément ensevelies à l'époque où M. Héricart signalait les autres vestiges. Ceux-ci peuvent avoir appartenu à un théâtre, peut-être accompagné d'un temple, lesquels auraient existé l'un près de l'autre et dans le voisinage de l'amphithéâtre récemment découvert, comme semble l'indiquer le texte de Neckam découvert et publié par M. Delisle (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXV, 1858, p. 155).

M. le Secrétaire perpétuel, à cette occasion, croit devoir donner communication d'une lettre, en date du 20 avril, adressée à M. le Président, lettre dont le signataire, M. Gamard, en oppo-

Digitized by Google

sition avec ce qui vient d'être dit au sujet de l'opinion de Dulaure, déclare qu'entre plusieurs plans de Paris dressés en 1838 par cet auteur, pour différentes époques, et qu'il possède, il s'en trouve un représentant Lutèce sous la domination romaine, dans lequel l'emplacement de l'amphithéâtre romain est parfaitement indiqué sur le versant de la montagne Sainte-Geneviève. Dulaure n'aurait donc point nié l'existence de ces arènes, et on pourrait même croire que Jollois s'était servi de son plan pour dresser la carte qui a été soumise à l'Académie.

M. Desnoyers ne peut que répéter, jusqu'à preuve contraire, ce qu'il a déjà dit à la fin de la dernière séance, savoir, que Dulaure ne voyait dans le cirque ou les arènes mentionnés par différents auteurs qu'une construction temporaire et probablement en bois.

M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture de la lettre, datée du 17 avril, qu'il a reçue de M. le sénateur préfet de la Seine, en réponse à celle qu'il avait été chargé de lui adresser pour exprimer, au nom de l'Académie le vœu que l'amphithéâtre romain récemment découvert puisse être complétement déblayé et devenir la propriété de la Ville de Paris. M. le préfet, en rappelant les fouilles supplémentaires qui ont été immédiatement ordonnées et exécutées sous la direction du service historique de la Ville, annonce qu'il va saisir le conseil municipal de la question du déblayement total du monument et de l'acquisition des terrains sur lesquels il est situé. Il ne dissimule point que les difficultés financières d'une telle opération sont grandes, surtout dans les circonstances actuelles. Toutefois, s'associant aux désirs de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'archéologie et de l'histoire nationale, il se fera auprès du conseil l'interprète du vœu formé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Engelhardt, avec le zèle dont il a déjà donné tant de preuves, adresse au Secrétaire perpétuel deux lettres en date

Digitized by Google

de Belgrade, 6 avril, dont il est fait lecture. Dans la première, il fait observer que le masque antique conservé à Bukarest paraît n'avoir rien de commun avec celui qu'il a décrit dans sa lettre précédente du 23 août 1869. Il est de bronze et représente, assure-t-on, une tête de femme. Au contraire, le masque de fer déposé au musée de Belgrade et découvert, en 1854, aux environs de Semendria, s'annonce, par tous ses caractères, comme une véritable pièce d'armure. C'est ce qui semble résulter de la description détaillée qu'en donne M. Engelhardt, qui y reconnaît le vrai type romain, et incline à le rapporter à l'époque des luttes nombreuses livrées avant Auguste pour la conquête de la rive danubienne sur laquelle il a été trouvé, plutôt qu'à une époque postérieure.

Dans sa seconde lettre, M. Engelhardt soumet à l'Académie deux inscriptions nouvelles qu'il a recueillies à Turno-Severin, en Valachie, sur deux monuments qu'on lui a dit avoir été découverts près du Danube, non loin du pont de Trajan. Il demande, à cette occasion, des nouvelles des trente-cinq inscriptions qu'il a eu l'honneur d'adresser successivement de Servie, soit par ses rapports des 4 et 26 septembre 1868, soit par l'entremise de M. Léon Renier.

M. Renier dit, à ce sujet, que, s'il n'a pas fait sur ces inscriptions les communications qu'il avait d'abord annoncées, c'est qu'il a constaté que M. Mommsen, correspondant de l'Académie, les a données dans le troisième volume du *Corpus inscriptionum Latinarum*, avec une correction supérieure et en y joignant des observations auxquelles il ne pouvait rien ajouter. — Quant aux inscriptions nouvelles, qui viennent d'être placées sous ses yeux, et dont une surtout paraît avoir de l'importance, il accepte volontiers le soin de les examiner et d'en faire l'objet d'un rapport à une prochaine séance.

Sont présentés à l'Académie :

1° De la part de M. Eug. Chatel, secrétaire adjoint de la Société des Antiquaires de Normandie, l'*Histoire de la compagnie pendant l'année académique* 1868-69, lue par M. Chatel dans la

Digitized by Google

séance solennelle du jeudi 21 déc. 1869, sous la présidence de M. P. Paris, membre de l'Institut, directeur (Caen, 1870, in-4°).

2° De la part de M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, *Neuvième étude sur les antiquités juridiques d'Athènes*, intitulée « *Le contrat de prêt à Athènes* » (Paris, 1870, in-8°).

3° *Journal asiatique* : janvier-février 1870.

4° *Revue archéologique* : avril 1870.

5° *Annales de philosophie chrétienne* : janvier 1870.

6° *Compte-rendu de la Soc. de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents*, par M. Terme, député du Rhône (Paris, 1869, br. in-8°).

7° *Introduction aux cours gratuits de sciences mathématiques et de dessin institués aux Andelys et dirigés par MM. Le Vasseur* (Les Andelys, 1870, br. in-8°).

8° M. Paul Hecquet Boucrand adresse tardivement, pour le concours du prix Volney, un volume intitulé « *Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes* » (1868, 1 vol. in-8° accompagné d'une note manuscrite ayant pour titre : *Etude étymologique sur la ville de Paris*). — Renvoi à la Commission mixte compétente qui jugera si le volume est admissible au concours de 1871, ce qui ne paraît pas possible à cause de sa date.

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de la 2e partie de son mémoire, qui traite du pouvoir papal en Italie pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire.

M. Robert, correspondant, lit, en communication, une note *Sur un nouveau cachet d'oculiste romain*.

Il présente d'abord quelques considérations générales sur les cachets d'oculiste. Il insiste notamment sur la provenance de ces petits monuments, dont un grand nombre ont été recueillis (M. Grotefend (1) en a publié 108; M. Renier en a relevé 125, celui-ci non compris), et qui presque tous ont été trouvés en France, en Angleterre et dans les autres contrées habitées autrefois par des populations celtiques; et il émet, en consé-

(1) *Die Stempel der römischen Augenärzte* ; Hannover, 1867, in-8°.

Digitized by Google

quence, l'opinion que c'est aux Gaulois qu'on doit faire remonter l'usage des collyres solides et estampillés. Il avoue cependant que la découverte d'un cachet d'oculiste, qui aurait eu lieu, suivant M. Grotefend, à Aleria en Corse, peut être invoquée contre cette opinion.

Le sceau mis sous les yeux de l'Académie est gravé sur une plaque de chloritoschiste provenant, suivant toute apparence, du bassin de la Meuse ; il a été découvert à Reims, et porte sur ses quatre tranches les inscriptions suivantes :

CASSIIVCVNDIDISMYR
NES AD INPETVS OCV

CASSIIVCVNDIDIALEPI
DOS AD ASPRITVDINE

FLOS ROM

FLOS ROM

La dernière inscription, qui est reproduite deux fois, nous fait connaître un nouveau médicament, dont le nom, contrairement à l'usage, est tiré du latin. M. Robert, se rappelant qu'une sorte de romarin entrait dans la composition d'un collyre fréquemment mentionné sous le nom de DIALIBANVM, propose de traduire FLOS ROM par FLOS ROM ARINI. Il faut alors admettre qu'on a omis, par erreur ou faute de place, la lettre S dans le mot ROSMARINI ; mais déjà un A manque dans le nom du premier médicament, écrit DISMYRNES au lieu de DIASMYRNES, et le mot INPETVS présente un N au lieu d'un M ; une troisième incorrection n'aurait donc rien de bien surprenant.

M. Miller fait remarquer que dans les *Hippiatriques*, dont il a publié une nouvelle collection au tome XXI des *Notices et Extraits des manuscrits*, se trouvent mentionnés des collyres avec les noms des médecins qui les administraient.

D'autres membres présentent diverses observations au sujet des inscriptions des cachets d'oculiste, notamment MM. de Longpérier et Maury.

Digitized by Google

M. Renier fait remarquer qu'aucun cachet d'oculiste n'a été trouvé à *Aleria* en Corse, et que celui auquel M. Grotefend attribue cette provenance a été découvert, en 1784, à Allériot, près de Chalon-sur-Saône, ainsi que le dit expressément Baudot, qui le premier l'a publié, dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, 1809, t. II, p. 105. M. Grotefend a été induit en erreur par Duchalais, qui a reproduit depuis ce monument dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XVII, p. 227, en le désignant par le nom de *lapis Aleriensis*. Il y a d'autres inexactitudes du même genre dans le travail, d'ailleurs estimable, de M. Grotefend. Ainsi un cachet publié par Gori, parmi les inscriptions de Sienne (1), parce qu'il avait appartenu à un antiquaire de cette ville, ne provenait probablement pas plus de Sienne que ne provient de Vienne un autre cachet, auquel M. Grotefend (n° 36) attribue cette provenance, parce qu'il se trouve aujourd'hui au cabinet impérial de cette ville, et qui cependant a été trouvé à Naix en 1830 (2). On peut faire la même observation au sujet de deux autres cachets d'oculiste publiés par M. Grotefend, dans le *Bulletin de l'Inst. de corresp. arch.* 1868, p. 104 et 105, et provenant l'un de la collection Rasponi à Ravenne, l'autre de celle de Sante-Bartoli à Rome.

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Une lettre de M. le doyen de l'abbaye de Ligugé (Vienne), en date du 29 avril, portant demande d'une concession de livres, est renvoyée à l'examen de la commission littéraire.

(1) Grotefend, n. 2.

(2) Voy. Denys de Commercy, *Narrateur de la Meuse* du 21 juin 1830; cf. Begin, *Mém. de l'Académie de Metz*, t. XXI, p. 124.

Digitized by Google

Sont présentés à l'Académie :

1° *The journal of the roy. Asiatic Society of Great Britain and Ireland* : new series, vol. IV, part 2 (London, 1870, in-8°).

2° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes* : 1er vol. n° VIII (in-8°).

3° *Revue ethnographique* : n° 3, 2e série, t. I.

4° *Mémoires couronnés* par la même Société : t. I, partie 2, contenant un *Mémoire sur l'histoire des peuples parlant les langues slaves*, par Ch. de Steinbach, agrégé de l'Université.

5° *Collection d'antiquités grecques recueillies dans la Grande-Grèce, l'Attique et l'Asie Mineure, par M. E. P. (Piot)*, décrite par M. Fr. Lenormant (in-8°).

6° *Souvenirs du mont Pilat et de ses environs*, par E. Mulsant, bibliothécaire adjoint de la ville de Lyon, etc., t. I (Lyon, 1870, in-12).

7° M. Delisle, Vice-Président, fait hommage, au nom de l'auteur, M. E. De Rozière, des deux opuscules suivants : I. *Choix d'anciennes coutumes inédites ou rarissimes. — Charte du consulat d'Uzès* (Paris, 1870, in-8°). — II. *L'école de droit d'Alais au XIIIe siècle*, mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Paris, 1870, in-8°).

M. De Witte fait hommage à l'Académie du second volume de l'*Histoire de la monnaie romaine* par Théodore Mommsen, traduit de l'allemand par le duc de Blacas (gr. in-8°, Paris, 1870) (1).

M. De Witte ajoute : « Ce second volume contient la seconde partie de l'Histoire de la monnaie romaine depuis la réduction de l'or jusqu'à la mort de Jules César. Après la mort du duc de Blacas, arrivée au commencement de l'année 1866, sa famille, désirant voir achever le grand travail qu'il avait entrepris, me pria d'examiner le manuscrit. Je rends compte dans un avertissement placé en tête du volume de l'état dans lequel me fut remise la traduction du duc. Le chapitre IX, qui traite du classement chronologique des monnaies de la République et auquel le traducteur a ajouté de nombreuses notes, est extrêmement intéressant, parce qu'il renferme des éclaircissements historiques d'une grande valeur. — Pour achever l'ouvrage du duc de Blacas, il reste encore à publier deux parties : les monnaies

(1) Voy. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1865, p. 142.

Digitized by Google

de l'Empire et les monnaies frappées dans les colonies et dans les provinces. »

M. l'abbé Cochet, correspondant à Rouen, communique à l'Académie des fibules scandinaves en bronze récemment trouvées en Normandie. — Deux de ces fibules sont d'une grande beauté. Elles ont la forme d'une coquille, comme les définit M. Worsaae dans son *Catalogue du Musée de Copenhague* (p. 100, 101) ou d'une tortue, comme le dit M. De Longpérier dans son *Catalogue de l'histoire du travail à l'Exposition de* 1867 (p. 610).

« Chacune de ces fibules, ajoute M. l'abbé Cochet, se compose de deux pièces dont la plus petite s'adapte au sommet de la plus grande. Cette portion, qui est mobile et qui se fixe à l'aide de clous à larges têtes, est découpée à jour. Il est évident qu'une étoffe ou un cuir fortement colorié était placé entre la coquille et cette cloison. Les bords de la fibule sont décorés d'animaux fantastiques à relief, semblables à ceux qu'on trouve dans les anciennes églises norvégiennes et parfois aussi sur nos églises romanes du XI^e^ siècle. — Cette paire de fibules a été recueillie, en 1865, dans une sépulture rencontrée à Pitres, près de Pont de l'Arche, à l'endroit où l'Andelle se jette dans la Seine. Il est évident qu'elle avait été déposée sur le corps d'un pirate compagnon de Rollon, de Sidroc ou de Hastings. Ce qui les rend précieuses pour nous, c'est qu'elles constituent le premier monument scandinave recueilli en Normandie avec connaissance de cause. On sait toute l'importance des invasions normandes du IX^e^ siècle. Pendant cent ans les hommes du Nord ont envahi nos villes et rançonné nos abbayes. Ils ont couvert nos fleuves et nos rivages de leurs barques et de leurs bataillons ; ils ont fait trembler l'Europe et humilié l'Empire carlovingien. Pendant un siècle entier, ils ont été la terreur de la chrétienté jusqu'à ce qu'ils se soient fixés dans cette partie de la Neustrie à laquelle ils ont donné leur nom. Eh bien ! de tous ces flots de conquérants qui pendant tant d'années inondèrent périodiquement nos rivages, nous ne possédions aucun monument incontestable, sauf quelques petites pièces d'argent connues comme monnaies des rois de la mer.

Digitized by Google

» Aujourd'hui nous avons une pièce authentique de leur passage ; elle est sortie des entrailles de la Normandie et elle provient d'une localité célèbre. On sait en effet que, de 861 à 864, Charles-le-Chauve tint à Pitres trois diètes ou conciles contre les Normands. — Il est heureux que ces fibules aient pu entrer au Musée de Rouen, cette vieille cité scandinave, que les historiens du IX^e^ siècle appellent la ville des Danois par excellence, *Rothum Danorum urbem* (*Recueil des historiens des Gaules*, t. 8, p. 216). Là elles commenceront une nouvelle série d'antiquités nationales. » — Le premier effet de cette découverte sûre et bien critiquée a été d'éclaircir d'un jour nouveau deux autres fibules en forme de coquille ou de tortue, également tirées du sol de la Normandie. Elles étaient entrées, il y a quelques années, au Musée de Rouen où l'on n'osait les exposer, ne sachant quelle attribution leur donner. Naturellement on les avait reléguées parmi les rebuts jusqu'à ce qu'on pût les qualifier avec sûreté. Aujourd'hui toute incertitude a cessé, et, grâce à notre dernière découverte, elles vont accroître une série qui grandira dans l'avenir. — Quant au fait d'attribuer ces fibules aux pirates du Nord, M. l'abbé Cochet n'a pas hésité un instant. Recueillant ses souvenirs, il les a comparées à des pièces entièrement pareilles que la Suède avait envoyées à l'Exposition de 1867. Il s'est souvenu également des ornements en bois sculpté qui décorent les vieilles églises de la Norwége et que reproduisent les *Mémoires de la Société archéologique de Christiania*. En dernier lieu il avait sous les yeux cinq fibules semblables que reproduit M. Worsaae dans son *Nordiska Oldsâger* ou *Catalogue du Musée royal des Antiquités de Copenhague*. Enfin, non content de tant de points de repère si sûrs et si démonstratifs, M. l'abbé Cochet a voulu encore avoir l'assentiment des antiquaires du Nord. Il a adressé des photographies de ces fibules à M. Worsaae, conservateur du Musée royal de Copenhague, et à M. Nicolayson, secrétaire de la Société archéologique de Christiania. Il a reçu de ces deux savants les réponses les plus affirmatives sur l'origine scandinave des monuments dont nous parlons.

M. De Longpérier, profitant de cette intéressante communica-

Digitized by Google

tion, justifie l'expression de *fibules à tortue* dont il s'est servi pour des monuments de ce genre, et en rapproche une fibule d'or de même forme et de provenance égyptienne.

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de la 2e partie de son mémoire et commence celle de la 3e partie traitant des *Villes lombardes, de leur ligue et de leur gouvernement intérieur*.

M. Egger termine la seconde lecture de son *Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque*.

ANALYSE.

L'auteur se propose de rechercher les origines et les premiers développements de ce genre de composition historique qui fleurit surtout sous le règne des empereurs romains. Mettant à part les exemples qu'on en peut trouver dans les anciennes littératures de l'Orient et de l'Egypte, il croit pouvoir en rapporter les commencements, en Grèce, au temps de la domination macédonienne et à l'école des historiens, disciples d'Isocrate, particulièrement à Théopompe. Il signale, sur ce point, un témoignage qui a été jusqu'ici trop négligé des critiques, la trentième des *Lettres socratiques*, dont il donne la traduction suivie d'observations qui en font ressortir l'importance. Puis il montre comment Alexandre et ses successeurs ont eu leurs historiens panégyristes et comment la biographie idéale de Cyrus par Xénophon est devenue le modèle de plusieurs ouvrages à l'honneur des princes macédoniens. Ces exemples le conduisent au livre que Nicolas de Damas intitula *De l'éducation de César-Auguste*, livre évidemment composé à l'imitation de la *Cyropédie*, et où le rhéteur grec exposait, avec des réticences et des hyperboles également suspectes de flatterie, la jeunesse et toute la vie politique du fondateur de l'empire. M. Egger analyse ce qui reste aujourd'hui de cet étrange et intéressant panégyrique ; il le rapproche du *Prince* de

Digitized by Google

Balzac et il signale de fréquentes ressemblances entre ces écrits de deux rhéteurs.

Il termine par un rapide aperçu des auteurs qui, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, ont continué ces traditions de fausse éloquence et d'histoire souvent mensongère.

M. Lenormant lit, en communication, un *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la XXVI^e^ dynastie.*

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Une lettre de M. Schliemann, adressée au président de l'Académie, sur les fouilles exécutées par ce voyageur dans la Troade, est renvoyée à la séance suivante, après un examen préalable dont veut bien se charger M. Egger.

M. le Président, d'après une lettre de M. Lumbroso, lauréat de l'Académie, adressée à M. Egger et communiquée par lui au bureau, annonce la triste nouvelle de la mort de M. Amédée Peyron, le plus ancien des membres associés de l'Académie, décédé à Turin, à l'âge de 85 ans.

M. le Secrétaire perpétuel veut rassurer l'Académie sur les causes de l'absence prolongée de M. le Secrétaire perpétuel honoraire, son doyen d'âge. M. Naudet est retenu chez lui par des douleurs rhumatismales, heureusement sans gravité, qu'il supporte avec autant de patience que peuvent le per-

Digitized by Google

mettre ses habitudes d'activité physique, et qui n'ont point interrompu ses travaux.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (nouvelle édition), t. I, Paris, 1870, in-12. « Après un intervalle de 25 ans, dit M. le Secrétaire perpétuel, l'auteur reproduit son ouvrage soigneusement revu et complété, avec la préface qui accompagnait la première édition et qui porte le caractère de cette solide érudition, de cette critique à la fois indépendante et impartiale que l'Académie devait apprécier de plus en plus dans le continuateur du *Gallia christiana*, dans le collaborateur et l'éditeur actuel de l'*Histoire littéraire de la France*. »

2° De la part de M. De Rossi, associé étranger, les nos 5-6 (septembre à décembre 1869) du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, consacrés en grande partie à l'histoire des catacombes d'Albano à la Stella.

3° Au nom de M. Foucart, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, *Mémoire sur un décret inédit de la ligue arcadienne en l'honneur de l'Athénien Phylarchos*, lu devant l'Académie et destiné au t. VIII, 2e partie, du *Recueil des Mémoires présentés par divers savants* (2e série).

4° Par une lettre, en date du 1er mai, M. le sénateur Nigra, chef de la légation d'Italie, à Paris, adresse à la bibliothèque de l'Institut de France l'ouvrage que vient de publier à ses frais M. Sereno Caccianotti, intitulé : *Summarium monumentorum omnium quæ in tabulario municipii Vercellensis continentur, ab anno* 882 *ad ann.* 1441, *ab auctore incerto concinnatum et nunc primum editum* (Vercellis, 1868, in-4°).

5°-6° *Mémoires de la Société imp. des Antiquaires de France* : 4e série, t. I (Paris, 1869, in-8°). — *Bulletin* de la même société : 3e et 4e trimestres de l'année 1869 (in-8°).

7° M. De Saulcy fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, du livre intitulé : *Philon d'Alexandrie — Ecrits historiques, influence, luttes et persécution des Juifs dans le monde romain*, par M. Ferd. Delaunay (2e édition, 1870, in-12).

8°-9° M. Brunet de Presle présente à l'Académie les deux publications suivantes : I. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* : 4e année (1870), 1 vol. in-8° « comprenant, outre les statuts et les actes de cette société qui se développe rapidement au grand profit des lettres dans notre pays, des mémoires ou

Digitized by Google

notices de plusieurs de ses membres, sans parler du remarquable discours de M. Beulé, président actuel, et d'un rapport plein d'intérêt de M. Chassang, secrétaire, lus à la séance générale de 1869-70 ». — II. La première partie du volume publié extraordinairement par la Société philologique de Londres, et intitulé : *Medieval greek texts*, recueil des premières productions en grec vulgaire antérieures à l'an 1500.

Cette première partie renferme sept poèmes, dont trois publiés pour la première fois, avec un *Essai sur la version grecque d'Apollonius de Tyr*, par M. Ch. Gidel, ancien lauréat de l'Académie (1870, 1 vol. in-8°).

10° M. DE ROUGÉ offre à l'Académie la 7e livraison, publiée sous sa direction, des *Notices descriptives conformes aux manuscrits autographes rédigés sur les lieux par Champollion le jeune*, « livraison qui est une première suite, un complément bien nécessaire, des six premières éditées d'une manière à la fois si défectueuse et si incomplète ».

11° M. RENIER fait don à l'Académie de trois liasses d'inscriptions provenant d'Afrique et remises dans ses mains à différentes époques par feu M. le commandant De la Marre, par MM. Berbrugger, Cherbonneau, etc. Il lui paraît que la place de ces documents est maintenant au cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques.

M. HUILLARD-BRÉHOLLES poursuit la seconde lecture de la troisième partie de son mémoire traitant des *Villes lombardes, de leur ligue et de leur gouvernement intérieur*.

M. JOURDAIN lit le morceau suivant :

L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise.

Les historiens racontent qu'après sa victoire de Bouvines le roi Philippe-Auguste écrivit à l'Université de Paris : « Louez Dieu, très-chers amis, nous sommes sortis vainqueurs de la bataille la plus terrible que nous ayons jamais eue à livrer (1). »

Il y avait alors quatorze ans que les étudiants et les maîtres des écoles de Paris avaient obtenu du roi certains priviléges qui donnaient à leur corporation une existence officielle et

(1) Laudate Deum, carissimi, quia nunquam tam gravem afflictum evasimus. *Recueil des historiens de France*, t. XIX, p. 259.

Digitized by Google

authentique. A peine constituée, cette corporation puissante se trouvait associée par la dépêche de Philippe-Auguste à la politique royale et aux intérêts nationaux.

Ces premiers liens, ces liens patriotiques entre l'Université de Paris naissante et le pays déjà fier de la posséder, s'étaient resserrés de siècle en siècle tant par une communauté naturelle de sentiments, que par l'effet des services rendus, lorsque les désastres du règne de Charles VI et la démence de ce prince mirent une partie de la France aux mains des Anglais.

Dans ces douloureuses conjonctures, il n'appartenait pas à l'Université de retenir l'Etat sur le penchant de sa ruine; elle n'en avait ni la mission, ni le pouvoir. Mais elle parut alors céder trop facilement au cours des événements politiques. Son attitude résignée ne répondit pas aux espérances des bons citoyens, et ne fut même pas toujours digne du rôle que l'Ecole de Paris avait joué, depuis la mort de Charles V, dans les affaires de la nation et dans celles de l'Eglise.

C'est un tableau assez triste que celui des défaillances, même excusables, d'une grande institution qui, après avoir servi, non sans éclat, le pays, se détache de sa cause par faiblesse et par égoïsme. Cependant ces défaillances appartiennent à l'histoire et ne sauraient être couvertes par son silence. C'est le motif qui nous a engagé à écrire les pages qui suivent dans lesquelles nous essayons de retracer la physionomie et les actes principaux de l'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise.

Nous ne parlerons pas des tribulations que l'Université eut à souffrir à la suite de la prise de Paris par le duc de Bourgogne en 1418, ni du massacre et de la dispersion de ses maîtres les plus illustres, ni de l'exil volontaire de Gerson, ni du pillage des colléges. Nous ne mentionnons ces événements, antérieurs de quelques mois au triomphe des Anglais, que pour avoir le droit d'ajouter qu'ils sont la meilleure explication de la contenance réservée, et à certains égards blâmable, que l'Université garda ensuite durant plusieurs années.

Après la mort tragique de Jean-sans-Peur à Montereau, lorsque des conférences étaient sur le point de s'ouvrir dans la ville

Digitized by Google

de Troyes pour le rétablissement de la paix entre le roi de France, le nouveau duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, l'Université de Paris fut invitée par Charles VI à venir prendre part à la délibération. Pour la représenter, elle désigna sept de ses membres les plus notables, maîtres Thomas Lemoine, Jean de Boissy, Jean Manson et Jean Beaupère, tous quatre maîtres ès-arts et docteurs en théologie; Guillaume Enurie, maître ès-arts et bachelier en théologie; Jacques Saquespée, maître-ès-arts et docteur en médecine; enfin, Pierre Cauchon, le futur évêque de Beauvais, alors simple licencié en décret (1). Il est à présumer que tous ces personnages siégèrent dans les conseils multipliés qui furent tenus, selon Monstrelet (2), dans les derniers jours du mois de mai, en présence du roi, de la reine et du duc de Bourgogne, et qui préparèrent le traité de Troyes. L'Université de Paris, en la personne de quelques-uns des siens, eut ainsi officiellement sa part de responsabilité dans ce traité funeste qui, au mépris des lois de la monarchie, dépouillait le fils de Charles VI et livrait la France à l'ambition anglaise. En des temps meilleurs, elle eût rallié autour d'elle par d'énergiques protestations tous ceux qui maudissaient un pareil traité, « *toutes gens d'entendement* », comme s'exprime Juvénal des Ursins (3), « *qui le réputoient de nulle valeur et effet* » : mais dans ces jours de trouble et d'affliction, décimée par les factieux, ayant perdu ses chefs les plus honnêtes et les plus respectés, épuisée par tant d'épreuves et à demi ruinée, elle ne songea qu'à son propre salut, et mit exclusivement ses soins, durant quelques années, à sauver les priviléges deux fois séculaires qui étaient la base de sa constitution.

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 343.

(2) *Chronique de Monstrelet*, édit. de la Société de l'histoire de France, t. III, p. 378 : « Et en aucuns briefs jours ensuivans furent assemblez plusieurs consaulx en la présence du roy, de la royne et du duc de Bourgogne, pour avoir advis sur la paix... »

(3) *Histoire de Charles VI*, dans la collect. Michaud et Poujoulat, p. 557.

Digitized by Google

L'influence que les avis et les démarches des députés de l'Université ont exercée se reconnaît aisément dans les articles du traité de Troyes qui garantissent aux bénéficiers la possession paisible de leurs bénéfices, et aux églises, universités, études générales et colléges d'étudiants la jouissance de leurs droits, prérogatives, libertés et franchises (1). Cependant, et si claires que soient les promesses contenues dans ces articles, peut-être ne furent-elles pas jugées suffisamment explicites; car, peu de temps après la conclusion du traité de Troyes, l'Université de Paris envoya dans cette ville deux nouveaux députés, Me Philippe Marescal, procureur de la nation de France, et Me Jean Basset, qui, sous le nom de promoteur, représentait la corporation près le tribunal du conservateur de ses priviléges apostoliques (2). Dès leur arrivée, Marescal et Basset devaient se mettre en rapport avec ceux de leurs collègues, enfants et suppôts comme eux de l'Université, que renfermait alors la capitale de la Champagne; ils devaient leur rappeler leurs serments d'obéissance et de dévouement filial envers l'Ecole de Paris, et les conjurer de lui venir en aide dans la circonstance critique où elle se trouvait. Pierre Cauchon commençait à être en crédit singulier auprès du roi d'Angleterre; aussi les instructions des deux ambassadeurs signalent-elles Pierre Cauchon comme un personnage important, qui peut leur prêter l'appui le plus utile, qui se chargera de parler à Charles VI et qui saura disposer favorablement Henri V.

Il s'agissait de représenter à Charles VI la situation déplorable de l'Université, les cruelles vexations auxquelles, en dépit de ses priviléges, elle était en butte, les lourdes charges qu'entraînait pour ses écoliers et pour ses maîtres le service de jour et de nuit sur les remparts et aux portes de la ville, service qu'on exigeait d'eux avec rigueur au grand préjudice non-seulement de leur tranquillité, mais de leurs études. Mais à quoi

(1) *Chronique de Monstrelet*, t. III, p. 395; *Chronique du religieux de Saint-Denys*, publ. et trad. par M. Bellaguet, t. VI, p. 421.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, pag. 346.

Digitized by Google

bon ces lamentations? N'avaient-elles pas été mille fois exprimées? Elles n'apprenaient rien de nouveau à Charles VI; loin de là, par des édits récents, par de pressantes recommandations adressées soit aux généraux commandant les troupes, soit au lieutenant de police (1), le malheureux prince avait fait ce qui dépendait de lui pour épargner aux étudiants les tristes effets de l'état de guerre. Ce qui était plus opportun, et ce qui nous paraît avoir été le véritable objet de la mission confiée à Jean Basset et à Philippe Marescal, c'était d'amener le roi d'Angleterre à exécuter loyalement les articles du traité de Troyes, en faveur des gradués de l'Université, possesseurs de bénéfices ecclésiastiques, ou inscrits, selon l'usage, sur le rôle de présentation, pour être pourvus à la première vacance. La lettre comme l'esprit du traité voulait que les droits des uns et des autres fussent respectés; que ceux-ci ne fussent pas troublés dans la perception de leurs revenus, ni ceux-là frustrés dans leurs espérances, même quand les bénéfices dépendraient de la province de Normandie, la récente conquête des Anglais. L'observation loyale des engagements contractés offrait d'ailleurs d'autant moins d'inconvénients, que les négociateurs de la paix de Troyes n'avaient pas stipulé pour tous les bénéficiers indistinctement, sous quelque bannière qu'ils se fussent enrôlés, durant les troubles du royaume, mais seulement pour ceux qui rempliraient les clauses du traité, qui feraient serment de s'y soumettre, et qui se montreraient sujets fidèles du roi de France, partisans dévoués du duc de Bourgogne, ce qui voulait dire alors, ennemis du dauphin et plutôt Anglais que véritablement Français. Il semblait que le serment ne dût être exigé que des candidats aux bénéfices; en réalité, s'il faut en croire Thomas Bazin (2), il fut imposé aussi longtemps que dura la domination

(1) Lettres du 12 juin 1419, et des 18 et 25 avril 1420.

(2) *Histor. Caroli VII*, lib. I, c. 14, t. I, p. 36 de l'édit. de M. Quicherat : « Quamdiu Universitas Parisiensis mansit sub obedientia Anglorum, omnes scholastici, si ad gradum aliquem in quacumque facultate promovebantur, inter alia, in manu rectorum Universitatis, hujusmodi pacem se servaturos sacramento firmare adigebantur...

Digitized by Google

anglaise, à tous les écoliers, candidats aux grades dans quelque faculté que ce fût. L'Université se résigna, non sans douleur, nous aimons à le croire, à cette dure condition; elle fit seulement proposer, par l'organe de Me Marescal et de Me Basset, que le serment en question fût prêté entre les mains du recteur, et qu'il pût être prouvé, par un simple certificat de ce magistrat, dont la signature devait faire foi devant l'autorité supérieure, et dispenserait de tout autre témoignage.

Il est constant, par le témoignage de Thomas Bazin, que ce dernier point fut accordé; quant aux autres, nous ignorons quel fut exactement le résultat de la mission confiée à Marescal et à Basset; mais quelques semaines plus tard, l'Université envoyait en députation vers Henri V, deux députés nouveaux, Jean de Bonesque et Eustache Du Mesnil. Ceux-ci avaient pour instructions de gagner tout d'abord les bonnes grâces du duc de Bourgogne et de son conseiller, Jean de la Saulx, seigneur de Courtivron; celles de l'archevêque de Cantorbéry et celles de l'évêque d'Amiens. Il leur était aussi recommandé de mettre à profit, dans l'intérêt de l'Université, le crédit de jour en jour croissant de Pierre Cauchon, récompensé depuis peu, par l'évêché de Beauvais, de son dévouement à la cause anglaise. Les points à débattre et à obtenir étaient d'ailleurs les mêmes qui avaient fait l'objet des requêtes précédentes, c'est-à-dire l'exemption du guet et des autres charges militaires en faveur des suppôts de l'Université et l'octroi de lettres-patentes, pour garantir aux bénéficiers et aux gradués le complet exercice de leurs droits sur les cures, prébendes et abbayes du royaume, même quand elles seraient situées en Normandie (1).

Si ces requêtes répétées trahissaient chez leurs auteurs des préoccupations un peu étroites, elles n'avaient rien d'excessif ni d'insolite; et, comme elles ne paraissent pas s'être renouvelées,

(1) Dans notre *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis*, nº MCLXVI, nous avons publié le texte des instructions qui furent données à Jean de Bonesque et à Eustache Du Mesnil.

Digitized by Google

tout porte à croire qu'elles furent accueillies. Mais l'Université de Paris pouvait déjà pressentir, elle comprit mieux encore par la suite que le joug de l'étranger serait pour elle plus lourd à supporter que l'autorité paternelle des princes de la maison de France.

Au mois de décembre suivant, Henri V faisait son entrée à Paris, et, comme il advient fréquemment en de telles conjonctures, un des premiers soins du monarque victorieux fut de convoquer une assemblée de notables où ne siégèrent que ses partisans, de réclamer des subsides et, comme conclusion, de frapper les habitants d'un impôt extraordinaire déguisé sous la forme d'un échange. Ordre en effet fut donné à chacun de porter à l'hôtel des monnaies une certaine quantité de marcs d'argent proportionnée à sa fortune, et en échange de laquelle il devait recevoir des espèces monnayées, mais avec perte d'un huitième sur les valeurs métalliques déposées (1). En vain, l'Université, invoquant ses vieux priviléges, s'efforça d'échapper à la loi commune ; en vain ses écoliers et ses maîtres portèrent en suppliants leurs réclamations au pied du trône ; Juvénal des Ursins nous apprend ce qu'ils gagnèrent à cette démarche : « Ils furent rebutés, dit-il, par le roy d'Angleterre qui parla hautement à eux ; ils cuidèrent répliquer, mais à la fin ils se turent et départirent ; car autrement on en eust logé en prison. Alors aussi falloit-il dissimuler par toutes sortes de personnes, et accorder ce qu'on demandoit ; ou autrement, on les eust tenus assez légèrement pour Armagnacs. »

Cet échec, non moins douloureux pour sa fierté que funeste à ses intérêts, ne mit pas fin aux sollicitations de l'Université ; car un mois ne s'était pas écoulé, qu'elle se décidait à députer de nouveau vers Henri V, alors à Rouen. Me Basset, que devaient accompagner Jean de la Fontaine, maître ès-arts, bachelier en droit canon ; Guillaume Guignon, maître ès-arts, bachelier en

(1) Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, collect. Michaud et Poujoulat, p. 562 ; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 237.

Digitized by Google

droit canon et licencié en droit civil ; enfin Pierre Amiot, maître ès-arts et bachelier en droit canon (1). Parmi les affaires qui devaient être humblement recommandées au roi d'Angleterre, nous signalerons le payement des gages de Me Paul de Bonnefoy, qui enseignait alors la langue hébraïque dans les écoles de Paris. Henri V avait promis en sa faveur une allocation de 100 fr., sur lesquels 50 seulement avaient été payés et il s'agissait d'obtenir le payement du surplus. Nous voyons figurer pour la première fois une autre réclamation ayant pour objet d'assurer aux écoliers et à leurs maîtres la faculté de circuler librement dans le royaume, tant par eau que par terre, avec leur bagage et les effets à eux appartenans, sans être assujettis à aucun droit de péage. C'était là un privilége accordé de tout temps aux suppôts de l'Université et qui ne pouvait guère lui être enlevé ni même contesté en principe, bien qu'il fût exposé, en des jours si troublés, à de fréquentes violations.

Au mois d'août 1421, tandis que Henri V assiégeait la ville de Dreux, nous trouvons encore la trace d'une députation qui fut envoyée vers lui pour implorer sa royale protection auprès des évêques et même auprès du Saint-Siége, en faveur des gradués de l'Université, candidats aux bénéfices ecclésiastiques. La collation des bénéfices donnait lieu alors à beaucoup de discussions dans l'Eglise et même dans l'Ecole, par la difficulté de concilier les priviléges des gradués et les droits des collateurs. Les documents recueillis par Du Boulay sont incomplets et ne laissent pas voir clairement ce qui se passa devant Dreux entre les envoyés de l'Université. Il en ressort cependant qu'une discussion s'éleva entre l'évêque de Paris, Jean Courtecuisse, prélat très-mal vu de la faction anglaise, et Me Jean Beaupère, de la Faculté de théologie, dévoué aux intérêts de cette faction. On ne parvint pas à s'entendre, et la députation dut regagner

(1) *Index chronologicus*, p. 245.

(2) Voyez notre écrit *De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris*, qui, avant d'être publié à part, avait paru dans la *Revue des Sociétés savantes*, avril 1863.

Digitized by Google

Paris sans avoir conclu à rien, ni rien obtenu. A son retour, elle fut accueillie au cloître des Mathurins par l'explosion du mécontentement général; et une partie de l'assemblée invita le recteur à sévir contre ceux qui avaient si mal servi les intérêts de la compagnie (1). Peut-être faut-il rattacher à cet incident la retraite de Jean Courtecuisse, qui peu de temps après quitta le siége de Paris pour aller occuper celui de Genève.

L'année suivante, à quelques semaines de distance, moururent Henri V et Charles VI, l'un le 31 août, l'autre le 21 octobre 1422. Aux termes du traité de Troyes, l'Université de Paris devait reconnaître le fils de Henri V, qui, à peine âgé de quelques mois, venait d'être proclamé roi de France et d'Angleterre, sous le nom de Henri VI. Trop empressée, pour sa gloire, de faire acte de soumission à la domination étrangère, elle se hâta de faire partir pour Londres deux de ses maîtres, Jean Beaupère, que nous avons déjà vu paraître tout à l'heure, et Jean Saquespée, de la Faculté de médecine. Ils étaient porteurs de lettres de créance près la reine mère et le duc de Glocester, qu'ils avaient mission d'entretenir « d'aucunes choses, disent ces lettres, touchant la seigneurie de notre souverain seigneur Henry, roi de France et d'Angleterre, et la paix d'iceux royaumes (2). » Ces démonstrations prématurées de dévouement obtinrent la récompense qu'elles méritaient; et, dès le mois d'août 1423, parurent des lettres patentes de Henri VI, qui étaient conçues dans les termes suivants :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, au prévost de Paris et à tous noz séneschaulx, baillis, prévosts, vicontes, et autres noz justiciers, officiers et subgez, ou à leurs lieutenants, salut. De la partie de nos très chiers et bien amez les recteur, maistres et escoliers de notre très chière et très amée fille, l'Université de Paris, nous a esté exposé en complaignant, que en plusieurs pais et lieux de nostre royaume de France, ilz sont par vous ou aucuns de vous molestez, troublez

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 349 et s.
(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 360 et 361.

Digitized by Google

ou empeschiez en l'exécution de leurs priviléges, d'ancienneté à eulx octroiez, desquelx ilz ont joy notoirement et paisiblement partant et tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, sans lesquelx ilz ne pourroient vaquer ne entendre à leur estude ; lesquelles molestations, troubles et empeschements redondent à leur très grant grief, préjudice et dommages ; requérans sur ce notre provision et remède ; et pour ce, nous, ces choses considérées, et, avec ce, les grans et innumérables biens et fruis, qui, tant en ampliation, accroissement et deffense de la foy catholique, comme autrement, se sont ensuis et ensuivent de temps en temps, non seulement en notre dit royaume de France, mais généralement en toute christianté, et les grans sciences, labeurs et diligences de notredicte fille et des supposts d'icelle ; les voulans pour ce favoriser, en tant que selon Dieu et raison faire le pouvons, en ensuivant le traicté de la paix final, fete entre noz très chiers seigneurs, ayeul et père, auxquels Dieu pardoint : par l'advis de nostre très chier et très amé oncle Jehan, régent nostre royaume de France, duc de Bedfort, avons osté et ostons de présent lesdiz troubles et empeschemens, et voulons que lesdiz exposans jouissent de leurs priviléges, selon la forme et teneur de la paix dessus dicte. Si vous mandons, commandons, et expressément enjoignons, et à chacun de vous, si comme à lui appartendra, que lesdits troubles et empeschements vous ostez, et lesdiz exposants et chacun d'eulx fetes et souffrez joir et user de ceste nostre présente voulenté, selon sa forme et teneur, sans les molester, traveiller ou empescher en aucune manière au contraire (1). »

Dans les lettres patentes qu'on vient de lire, Henri VI, roi d'Angleterre, tient le langage qui convient à son rôle ; tout Anglais qu'il soit, il parle en roi de France, parce qu'il porte ce titre, aux termes d'un traité qui subsistera tant qu'il n'aura pas été brisé par la force des armes. Mais quels sentiments de tristesse et quelle humiliation ne devaient pas éprouver les vieux maîtres de l'Université de Paris, chez qui les dis-

(1) *Index chronologicus*, p. 247.

Digitized by Google

cordes civiles n'avaient pas étouffé le patriotisme, lorsque, sous leurs yeux, cette grande école, qui s'honorait d'être appelée la fille aînée des rois de France, ne pouvait obtenir la confirmation de ses priviléges que par la grâce d'un duc de Bedford, à la condition de s'entendre appeler la fille aînée d'un roi d'Angleterre!

A partir de 1423, l'Université de Paris cesse d'envoyer des députations à Henri VI et de lui adresser des requêtes. Etait-ce qu'elle fût satisfaite, ou bien avait-elle la conscience de ne pouvoir rien obtenir désormais? Ce qui n'est que trop constant, c'est que la situation où elle se trouvait n'était rien moins que florissante. Le nombre de ses écoliers avait sensiblement diminué, de même que celui de ses maîtres. Au lieu de trente cours de médecine qui étaient en pleine activité à Paris, vers le commencement du XIV^e^ siècle, on ne comptait plus que dix à quinze docteurs régents de la Faculté qui donnassent des leçons publiques (1). Les colléges étaient en pleine décadence. Celui de Navarre, un des plus considérables, avait été dévasté, et ses maîtres massacrés ou mis en fuite, lors du sac de la ville par les Bourguignons en 1418 (2). D'autres colléges, moins importants, étaient, faute de ressources, abandonnés par leurs principaux; et, bien qu'il se trouvât encore des compétiteurs pour se disputer les postes vacants, le candidat préféré ne trouvait le plus souvent que la pauvreté et la ruine là où il avait cru découvrir pour lui des moyens assurés d'existence (3).

Cette lamentable situation, qui s'aggravait d'année en

(1) Voyez sur ce point une note de notre *Index chronologicus*, p. 223, n° 3.

(2) Launoy, *Regii Navarræ gymnasii Historia*, Parisiis, 1677, in-4°, p. 126.

(3) Du Boulay, *ibid.*, p. 385, cite cette déclaration du procureur de la nation de France : « Die 16 mensis maii 1429 congregavi nationem Franciæ... Exposui nationi quod erant plura collegia nationis quæ quotidie demoliuntur propter defectum magistrorum. » Cf. *ibid.*, p. 350 et 351.

Digitized by Google

année, se continua, sans incidents remarquables, depuis l'avénement de Henri VI jusqu'à l'époque où les exploits de la Pucelle d'Orléans ranimèrent tout à coup l'espérance dans le cœur de ceux qui n'avaient pas subi sans une amère douleur l'autorité d'un prince étranger. Cependant cette fois encore, l'Université de Paris, malgré l'exemple du chancelier Gerson, se montra infidèle à ces traditions de patriotisme qui faisaient naguère son honneur et sa force. A la nouvelle des combats heureux livrés par les Français sous les murs d'Orléans, le pieux chancelier, retiré à Lyon au couvent des Célestins, avait pris la plume, et dans un écrit, qui peut être considéré comme son testament, car cet écrit est daté du 14 mai 1429 et précéda seulement de quelques semaines la mort de l'auteur, il avait défendu Jeanne d'Arc contre les imputations de sortilége, d'impiété et d'inconduite que la faction anglaise commençait à propager (1). Il avait montré que, combattant pour son roi et pour son pays contre des ennemis acharnés, la cause qu'elle défendait était juste et sainte; qu'elle n'avait usé ni de fraude, ni de maléfices contraires à la loi de l'Eglise; que Charles VII et son conseil ne s'étaient pas décidés sans de bons motifs à suivre ses avis; qu'elle s'était conduite avec prudence dans la guerre, et n'avait jamais témoigné cette présomption ni cette témérité, qui est une manière de tenter Dieu (2); qu'enfin les œuvres qu'elle avait accomplies, quelle qu'en fût l'issue, ne devaient pas être nécessairement attribuées à l'esprit malin, mais plutôt à la puissance divine.

(1) Cet écrit de Gerson, publié dans le recueil de ses œuvres 1706, in-fol., t. IV, p. 864, a été produit au procès de réhabilitation de la Pucelle d'Orléans, et réimprimé à ce titre par M. Jules Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 298 et s.

(2) *Procès de Jeanne d'Arc*, p. 304 : « Pie et salubriter potest de pietate fidei et devotionis sustineri factum illius Puellæ,... præsertim ex causa finali quæ justissima est, scilicet restitutio regis ad regnum suum, et pertinacissimorum inimicorum justissima repulsio seu debellatio. » *Ibid.*, p. 303 : « Ponderandum est quod hæc puella et ei adhærentes militares non dimittunt vias humanæ prudentiæ... »

Digitized by Google

Tel était le jugement du chancelier Gerson sur Jeanne d'Arc. Mais sa voix n'était plus écoutée dans les écoles qu'il avait dirigées si longtemps. L'Université ne comprit ni le caractère ni la mission de la jeune fille inspirée qui sauvait la France; elle ne sut même pas rester neutre, et prit parti pour les Anglais avec une ardeur aussi inconsidérée que pusillanime. A peine Jeanne d'Arc fut-elle tombée devant Compiègne au pouvoir des Bourguignons, commandés par Jean de Luxembourg, que l'Université de Paris se hâta d'écrire à ce dernier et au duc de Bourgogne (1) pour obtenir d'eux que la prisonnière fût remise aux mains de l'inquisiteur de la foi ou de l'évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel la capture avait eu lieu. Elle ne cacha pas dans ses lettres la douleur qu'elle ressentirait de la délivrance « de cette femme qui se dit la pucelle, au moyen de laquelle l'honneur de Dieu a été sans mesure offensé, la foi blessée, l'Eglise déshonorée. » S'il faut en croire Du Boulay, ce serait à l'instigation de l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, que l'Université aurait fait ces démarches (2). Je crains que, par un sentiment de respect filial, le docte historien ne se soit trop hâté d'amoindrir la part de déplorable initiative qui revient dans cette affaire à la grande école dont l'honneur lui était si cher. En effet, quelques mois s'étant écoulés sans que Jean de Luxembourg se fût dessaisi de sa captive, on vit l'Université de Paris gourmander la tiédeur de l'évêque de Beauvais (3); elle s'en prit en quelque sorte à lui-même de l'ajournement du procès qu'elle croyait urgent d'ouvrir devant un tribunal ecclésiastique (4); elle fit appel à l'autorité

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 8 et s.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 395 : « Universitas, instigante M. Petro Cauchon, episcopo Belvacensi, scripsit ad ducem Burgundiæ, ut eam Ecclesiæ traderet... »

(3) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 15.

(4) *Ibid*, p. 16 : « Si forsan in ejus rei prosecutione vestra paternitas diligentiam præbuisset acriorem, nunc in ecclesiastico judicio causa præfatæ mulieris ageretur. »

Digitized by Google

du roi d'Angleterre (1) ; elle le conjura de mettre fin à « cette longue retardation de justice qui devait déplaire à tout bon chrétien », disait-elle : si bien que ce prince, en délivrant les lettres-patentes qui lui étaient demandées (2), se félicita publiquement de « déférer aux vœux de sa très-sainte et très-chère fille, l'Université de Paris, et de dévotement obéir aux docteurs et maîtres de sadite très-sainte et très-chère fille. »

Ces maîtres ès-arts, ces docteurs en théologie et ès droit canon, qui auraient dû être les défenseurs de Jeanne d'Arc, et qui prenaient les devants pour la condamner, cédaient sans doute à la pression exercée sur eux par une faction dévouée à l'Angleterre ; toutefois il faut reconnaître, non pour les absoudre, mais pour expliquer leur conduite, qu'ils obéissaient aussi à des préjugés et à des ressentiments partagés par la grande majorité de la population de Paris.

Les Parisiens avaient fait l'expérience du gouvernement des Armagnacs qui formaient le gros du parti de Charles VII. Ils se rappelaient les impôts forcés, les exactions et les pillages qu'ils avaient eus à subir, quinze ans auparavant, de la part de maîtres cupides et dissolus, et, quelque odieuse que fût pour eux la domination anglaise, ils se résignaient à la supporter plutôt que de retomber sous le joug de leurs anciens oppresseurs. Aussi quand les troupes de Charles VII parurent sous les murs de la ville, espérant l'emporter par un vigoureux coup de main, non-seulement la Pucelle ne reçut des habitants aucune aide, ils ne tentèrent en sa faveur aucune diversion, mais ils s'unirent résolûment aux Anglais pour la repousser. Durant le combat, ils la traitaient de *paillarde* et de *ribaude* (3) ; effrayés des représailles qui auraient pu accompagner sa victoire, ils regardaient sa défaite comme une déli-

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 17.

(2) *Ibid.*, p. 18 et 19.

(3) *Journal d'un bourgeois de Paris*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 256.

Digitized by Google

vrance pour eux-mêmes, et, s'il faut en croire Monstrelet, ils renouvelèrent le serment de résister jusqu'à la mort au roi Charles, qui les voulait, disaient-ils, tous détruire (1). » Cette animosité et ces terreurs presque unanimes des habitants de Paris furent certainement au nombre des causes qui déterminèrent l'attitude de l'Université. Ses instances réitérées, ses lettres, ses démarches pour décider le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre à faire juger la Pucelle furent l'écho des malédictions que proférait contre l'héroïque jeune fille une foule prévenue et inquiète pour sa propre sécurité.

Lorsque le procès qu'elle avait sollicité avec un zèle aussi bruyant qu'intempestif eut été engagé, l'Université figura dans le tribunal en la personne de quatre de ses anciens recteurs, Denis de Sabevrois, Guillaume Evrard, Pierre Maurice et Thomas de Courcelles, auxquels furent adjoints plusieurs maîtres ès-arts, plusieurs docteurs en théologie ou en décret, entre autres Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Girard Fueillet, Jean de la Fontaine, Nicole Midi, Jean Basset. On possède encore l'état des indemnités qui furent, par l'ordre de Henri VI, payées à la plupart d'entre eux pour leur participation au procès, à raison de vingt sous tournois par jour (2).

(1) *Chronique de Monstrelet*, t. IV, p. 355 : « Yceulx Parisiens avoient une commune voulenté d'eulx défendre, sans y avoir division... Et les dessus diz Parisiens plus que par avant se reconformèrent les ungs avec les autres, prometans que de tout leur puissance ils résisteroient jusques à la mort contre iceluy roy Charles qui les vouloit comme ils disoient, du tout détruire... »

(2) Voyez dans le *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 197 et s., un mandat de Thomas Blount, trésorier et gouverneur général des finances du roi en Normandie, adressé à Pierre Sureau, receveur général, pour qu'il ait à payer à maître Jehan Beaupère, Jacques de Thouraine, Nicole Midi, Pierre Morice, Girard Fueillet, docteurs, et à Thomas de Courcelles, bachelier formé en théologie, la somme de vingt sous tournois chacun, par chaque jour qu'ils affirmeront avoir vaqué au procès de Jeanne d'Arc. Donné à Rouen, le 1er mars 1430. — Quittance de cette somme, le 4 mars 1430. — Lettres du roi d'An-

Digitized by Google

Deux des juges désignés, Jean Tiphaine, docteur en médecine, et Guillaume de la Chambre, licencié de la même Faculté, s'étaient d'abord récusés, en prétextant leur profession qui les rendait inhabiles à donner un avis en pareille matière; mais, nonobstant leurs scrupules, ils se virent contraints de siéger (1). Parmi les plus acharnés contre Jeanne d'Arc, il faut citer Thomas de Courcelles, qui opina pour qu'elle fût soumise à la torture (2), et Nicole Midi, soupçonné d'avoir réduit le procès aux douze assertions qui devaient servir à perdre l'accusée (3). Me Jean Basset, au contraire, inclinait à l'indulgence ; il hésitait à se prononcer sur le caractère des visions que Jeanne d'Arc s'était attribuées; il ne les regardait pas nécessairement comme l'œuvre du malin esprit ; il admettait qu'elles pouvaient venir de Dieu sans néanmoins l'affirmer, et se contentait de blâmer ce qui, dans la conduite de la Pucelle, lui paraissait choquer les bonnes mœurs et s'écarter de la soumission due à l'Eglise catholique (4). Son opinion se rapprochait à quelques égards du sentiment exprimé par Gerson, bien qu'il se montrât, sous d'autres rapports, beaucoup moins favorable à Jeanne d'Arc que le pieux chancelier.

Quand l'instruction du procès fut achevée, Jean Beaupère,

gleterre accordant à Jean Beaupère, docteur en théologie, une gratification de trente livres tournois en sus de ses journées de présence au procès de Jeanne d'Arc. Le 2 avril 1431. — Nouveau paiement de six vingt livres tournois, fait par le receveur général des finances de Normandie aux maîtres en théologie de l'Université de Paris, qui avaient vaqué au procès de Jeanne d'Arc. Le 9 avril 1431.

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 196 ; t. III, p. 47 et 50.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 403 : « Magister Thomas de Courcellis dixit quod sibi videtur bonum esse eam ponere [in torturis]. »

(3) Déposition de Thomas de Courcelles dans le procès de réhabilitation. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 60 : « Fuerunt facti et extracti certi articuli, numero duodecim..., ut sibi videtur ex verisimilibus conjecturis, per defunctum magistrum Nicolaum Midi.

(4) *Procès*, t. I, p. 342 et s.

Digitized by Google

Jacques de Touraine, Girard Fueillet et Nicole Midi furent députés à Paris pour communiquer les pièces à l'Université; ils reçurent même pour cette mission, s'il est permis de consigner ici ce détail, une indemnité de cent livres chacun (1). L'Université ayant renvoyé l'examen de l'affaire à la Faculté de théologie et à Faculté de décret, ces deux compagnies, au bout de quelques jours, firent connaître leur avis par l'organe de leurs doyens, dans une assemblée générale des quatre Facultés qui se tint aux Mathurins, sous la présidence du recteur Pierre Gonda, le 19 avril 1431 (2). Cet avis, comme on ne pouvait que trop s'y attendre, était sur tous les points d'une rigueur impitoyable contre Jeanne d'Arc. On la déclarait convaincue de mensonge, de superstition, de blasphème, d'apostasie, de trahison, de fourberie, de cruauté, d'orgueil, de révolte, etc. Après en avoir délibéré, l'Université vota ces conclusions farouches, que le recteur fut chargé de transmettre au tribunal ecclésiastique, séant à Rouen. Le prestige que conservait l'Ecole de Paris donnait à son jugement une autorité presque irrécusable. Les ennemis de Jeanne d'Arc ne manquèrent pas de faire valoir qu'elle avait contre elle les plus notables docteurs de la plus célèbre école qui fût au monde. On nous dispensera de retracer les derniers incidents de ce simulacre de procès. Condamnée une première fois pour ses méfaits prétendus à la prison perpétuelle, à l'eau d'angoisse et au pain de douleur, Jeanne d'Arc, peu de jours après, pour avoir repris des habits d'homme, était condamnée de nouveau comme relapse, et abandonnée au bras séculier. Le même jour, qui était le 30 mai 1431, elle expirait dans les flammes

(1) Lettres du roi d'Angleterre accordant une indemnité de cent livres tournois à maître Jehan Beaupère, Jacques de Thouraine, Nicole Midi et Girard Fueillet, envoyés à Paris pour soumettre les pièces du procès de Jeanne d'Arc à l'Université. Donné à Rouen, le 21 avril 1431. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 203.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 395 et s.; *Procès de Jeanne d'Arc*, t, I, p. 411 et s.

Digitized by Google

d'un bûcher, après avoir eu à subir, à ses derniers moments, les exhortations d'un théologien de l'Université de Paris, de ce Nicole Midi, son persécuteur implacable (1).

Le rôle que l'Université de Paris a joué dans le procès de Jeanne d'Arc, la part qu'elle a eue à sa condamnation, ont pesé longtemps sur elle, comme un reproche que l'histoire était en droit de lui faire, et que ses ennemis ne lui ont point épargné. Deux siècles s'étaient écoulés depuis le tragique événement ; et sur la fin du règne de Louis XIII, dans le feu des constestations ardentes qui venaient de se renouveler entre l'Ecole de Paris et la compagnie de Jésus, celle-ci disait, en parlant de sa rivale :

« N'ont-ils pas conspiré contre la Pucelle d'Orléans, envoyée de Dieu miraculeusement pour le salut du royaume très-chrestien, et dans une assemblée générale des Mathurins fait lettre au roy d'Angleterre, Henri VI, pour le supplier, avec toutes les instances possibles, de la faire punir ?... Ne l'ont-ils pas condamnée, cette saincte vierge, après de longues consultations, et déclarée sorcière, invoquant les diables, idolâtre, schismatique et hérétique ? Et les juges qui lui firent ensuite son procez, ne disent-ils pas dans cette inique et cruelle sentence portée contre son innocence, son honneur et sa vie, qu'ils en ont usé ainsi ayant esgard et respect aux délibérations des maistres des Facultez de théologie et décret en l'Université de Paris, voire et de tout le corps d'icelle Université (2) ? »

Ces reproches amers étaient fondés, nous avons pu nous en convaincre ; mais, pour être tout à fait juste, il aurait fallu ajouter que, par un revirement, facile à prévoir, de l'opinion publique, Jeanne d'Arc ayant disparu de la scène, l'Univer-

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 470 : « Pro ejus (Joannæ) salutari admonitione et populi ædificatione, fuit solemnis prædicatio per eximium theologiæ doctorem Nicolaum Midi... »

(2) *Response au livre intitulé Apologie pour l'Université de Paris contre le discours d'un Jésuite*, Paris, 1643, in-12, p. 96 et suiv.

Digitized by Google

sité qui avait poursuivi sa condamnation et pris parti jusque-là pour les Anglais, se sépara d'eux insensiblement, et, sans devenir tout à fait leur ennemie, contraria souvent leur politique. Elle fit encore bon accueil à Henri VI, quand, au mois de décembre 1431, le jeune roi vint à Paris se faire couronner dans l'église de Notre-Dame par les mains du cardinal de Winchester (1) ; elle sollicita peut-être, et en tout cas, elle reçut de lui avec reconnaissance une nouvelle confirmation de quelques-uns de ses priviléges (2). Mais un mois ne s'était pas écoulé, Henri VI érigeait l'Université de Caen pour l'étude du droit canonique et du droit civil (3) : grave sujet de mécontentement, sinon de préjudice, pour les écoles de Paris. Il est vrai que Charles VII, à peu près à la même époque, fondait l'Université de Poitiers (4) ; mais il récompensait par là les populations qui s'étaient montrées le plus fidèles à sa cause, tandis que le roi d'Angleterre n'avait pas les mêmes motifs de créer une concurrence aux écoles de la ville où il était venu se faire couronner et qu'il pouvait appeler sa seconde capitale. Ce coup inattendu et immérité fut vivement ressenti par l'Université de Paris. Elle s'en plaignit avec amertume ; elle représenta que la nouvelle fondation avait été faite contrairement aux clauses du traité de Troyes qui garantissaient les priviléges de l'Ecole de Paris ; qu'elle ôterait à ces écoles tout moyen de se relever de leurs ruines ; que d'ailleurs elle serait sans utilité, même pour la Normandie, qui, étant un pays de droit coutumier, n'avait nul besoin d'une Faculté de droit canonique ou de droit civil. Ces énergiques réclamations furent portées devant le parlement par Me Guillaume Evrard, que nous avons vu figurer au procès de Jeanne d'Arc ; elles furent même adressées aux pères du

(1) *Chronique de Monstrelet*, t. V, p. 1 et suiv.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 169.

(3) Lettres patentes, datées de Rouen, du mois de janvier 1431, ce qui correspond pour nous au mois de janvier 1432. *Ibid.*, p. 176.

(4) Lettres patentes du 16 mars 1431. Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 844 et s.; *Ordonn.*, t. XIII, p. 179.

Digitized by Google

concile de Bâle par l'entremise des envoyés de l'Université (1). Est-il nécessaire d'ajouter qu'elles n'eurent pas la puissance d'empêcher ni même de retarder l'effet des concessions de Henri VI en faveur de la ville de Caen ?

Un autre édit de ce prince, qui touchait aussi par certains côtés aux intérêts de l'Université de Paris, causa dans ses rangs un très-vif émoi : nous voulons parler de l'édit qui permettait de racheter moyennant une somme douze fois égale au revenu

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 428. Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 594, donne le procès-verbal de la séance du Parlement, où furent portées les remontrances de l'Université : « Du XII novembre (1433). Ce jour les recteurs et députés de l'Université de Paris et le prévost des marchands firent dire et remontrer au chancelier et aux présidens et conseillers de Parlement, par la bouche de Me Guillaume Erart, maistre en théologie, qu'ils avoient entendu qu'on vouloit instituer, establir ou fonder en la ville de Caen estude de loix et de décrets et comment en pourroit redonder au grand dommaige et préjudice du roy et de son royaume, ou préjudice et à la diminution ou confusion de la foy chrétienne, ou préjudice de la souveraineté et ressort de la Court de Parlement, contre le traicté de la paix, et singulièrement préjudicieroit à la restauration de la cité et estude. Déclairoit en oultre ledict Erart les dommaiges et inconvéniens disposez d'advenir par ledict estude de Caen et avec ce remonstroit comment le dict estude ne seroit mie utile ne nécessaire, espécialement pour le pays de Normandie qui est tout reiglé et gouverné par coustumes ; et comment à Louvain, à Dôle et ailleurs avoit estudes de loix pour fournir ce royaume de légistes et juristes. Parquoy vouloit dire iceluy Erart qu'il n'estoit nécessité ne utilité de establir ladicte estude de Caen ; et que, en tant que besoing seroit, l'Université de Paris offroit de consentir et permettre à Paris estude de droit civil *ad tempus*, ainsi que seroit advisé ; en suppliant au chancelier et à la Court, que ce voulsissent remonstrer ou faire remonstrer au roy et à son conseil où il appartiendroit afin que ledict estude ne soit estably ou fondé en ladicte ville de Caen. Sur quoy le chancelier fist response, en disant aux dessus nommez qu'ils baillassent par escript devers la Court leur offre dessusdict, et que on auroit advis sur ce qui avoit esté dict et requis de par l'Université et le prévost des marchands de Paris. »

Digitized by Google

annuel les rentes constituées sur les maisons et héritages de la ville de Paris et de ses faubourgs (1). Un grand nombre de ces rentes appartenaient à des églises et à des colléges qui trouvaient plus d'avantage à les toucher qu'à recevoir un capital d'un emploi peut-être difficile. L'édit qui permettait le rachat datait du mois de juin 1428.: il avait passé d'abord inaperçu ; mais il fut renouvelé le 31 mai 1431. Les colléges qui possédaient des rentes s'alarmèrent; l'Université prit fait et cause pour eux, et protesta devant le Parlement. Cette fois encore, Me Guillaume Eyrard fut l'interprète des doléances de sa corporation. Il insista sur le tort qu'elle éprouvait et qui atteindrait, en même temps qu'elle, un grand nombre de fondations pieuses, et par conséquent les âmes des trépassés pour lesquelles, faute de revenus, on cesserait de chanter et de prier. Il se plaignit amèrement que l'édit, qui compromettait de si respectables intérêts, eût été préparé dans l'ombre et sans que les gens d'église eussent été consultés. Il mêla même la menace à la plainte, disant que, si les rois et les princes, au temps passé, avaient prospéré pour leurs bonnes œuvres, par le contraire il était à croire vraisemblablement qu'il *meschéerait à ceux qui feroient œuvres mauvaises.* « Pompeius, s'écria l'orateur, fut très-glorieux en son empire; mais tantost qu'il fist de l'Eglise estable à ses chevaux, il finit meschamment (2). »

Les dispositions de l'Université à l'égard de ses dominateurs

(1) Voici l'art. 1er de l'édit du 31 juillet 1428 : « Que toutes manières de rentes constituées par achat et à pris d'argent,... par dons, lais ou autrement... sur les maisons et héritages assis à Paris et ès faulbours d'icelle, à quelques personnes qu'elles appartiennent, soient églises, colléges ou autres personnes, les propriétaires d'icelles maisons ou héritages, qui sont à présent ou qui seront pour le tems à venir, puissent racheter, c'est assavoir le denier, douze deniers, monnoye courante à présent. » *Ordonn.*, t. XIII, p. 136. Cf. *ibid.*, p. 174.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 424 ; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 332.

Digitized by Google

étrangers étaient donc modifiées, et elle ne laissait pas échapper l'occasion de le témoigner. Au mois de mars 1432, quelques-uns de ses maîtres, entre autres Jean Basset, sont arrêtés à Rouen et emprisonnés par les ordres du bailli, sous l'inculpation de complot contre l'autorité du roi d'Angleterre. Leur vrai crime, c'était leur attitude dans le procès de Jeanne d'Arc, et l'intérêt qu'ils avaient montré pour l'accusée, l'appui qu'ils avaient essayé de lui prêter (1). Oubliant la conduite toute différente qu'elle avait elle-même tenue en cette triste conjoncture, et la part qu'elle pouvait revendiquer dans la sentence de condamnation, l'Université de Paris éleva la voix en faveur des siens, et, comme sa plainte n'avait nullement ému les magistrats du bailliage de Rouen, elle porta l'affaire devant le Parlement, qui se montra moins inexorable. En effet une délibération du 24 avril 1433 fit défense au bailli de Rouen de rien faire au préjudice de l'appellation de l'Université (2). De tels arrêts, rapprochés des griefs qui les avaient motivés, frappaient, comme autant de coups indirects, le ruineux édifice de la domination anglaise.

Mais quelque chose de plus grave encore que les incidents qui viennent d'être rappelés, ce sont les démarches que fit l'Université auprès du duc de Bourgogne en faveur de la paix.

Dès l'année 1429, des pourparlers s'étaient engagés entre Charles VII et le duc de Bourgogne (3). Bien que ces premières négociations n'eussent pas abouti, même à une trêve, si nécessaire de part et d'autre, cependant elles n'avaient pas été entièrement rompues, et les exploits de Jeanne d'Arc, joints aux sentiments personnels de Philippe le Bon, à ses scrupules tardifs, à son dégoût de l'alliance anglaise, avaient ouvert de jour en jour de nouvelles chances de pacification. Ce fut dans ces conjonctures que le cardinal de Sainte-Croix ayant été envoyé en France par le pape Eugène IV pour travailler au rapproche

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 272, 273.

(2) Du Boulay, *Hist. univ.*, t. V, p. 422 et 424; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 333.

(3) *Chronique de Monstrelet*, t. IV, p. 348.

Digitized by Google

ment des partis, l'Université, encouragée, sans doute, par sa présence, n'hésita plus à se prononcer.

Dans une assemblée qui se tint aux Mathurins le 7 octobre 1432, sous la présidence de Me Gérard Gehe, alors recteur, un cri s'éleva contre les maux de la guerre, et il fut résolu qu'on enverrait une ambassade porter au duc de Bourgogne les doléances et les vœux de l'Ecole de Paris. Les députés dont l'assemblée fit choix furent Me Jean de Brion, évêque de Meaux, conservateur des priviléges de la compagnie, et Me Nicolas Quoquerel, maître ès-arts. Comme ils réclamaient cent talents d'or pour leurs frais de voyage, et que le trésor de l'Université se trouvait à sec, les nations de France, de Normandie et de Picardie avancèrent la somme, sous la condition que le payement serait garanti par les Facultés de théologie, de droit et de médecine. Les instructions données aux deux ambassadeurs les chargeaient de représenter à Philippe le Bon la déplorable situation de la France, la désolation des campagnes et des villes, l'affliction de l'Université. Les deux ambassadeurs devaient s'efforcer d'apitoyer le puissant vassal, et le conjurer d'employer tous ses soins pour le rétablissement de la paix, d'une paix sérieuse et durable, et à défaut de paix, pour la conclusion d'une trêve, qui permît d'adoucir les plaies de la guerre (1).

C'était, depuis douze ans, la première fois que l'Université se hasardait à intervenir dans les affaires du pays; qu'elle reprenait son rôle, non pas d'arbitre, mais de conseillère, elle-même intéressée au succès de ses propres avis. Elle ne s'adressait pas, chose remarquable, au roi d'Angleterre, bien qu'il fût par elle salué du nom de roi de France; elle s'adressait à un prince français, se disant peut-être qu'il se montrerait plus sensible que des étrangers aux maux du royaume, et qu'il avait entre les mains tous les moyens de salut. Néanmoins, dans les instructions que l'Université avait données à ses ambassadeurs, elle ne prononçait pas le nom de Charles VII; bien plus, elle le désignait

(1) Nous avons publié le texte de ces instructions dans notre *Index chronologicus*, p. 256.

Digitized by Google

sans le nommer, comme l'ennemi de la nation, et ne laissait percer nulle part le soupçon qu'il pût jamais remonter sur le trône et rentrer dans Paris. C'est ainsi qu'à la veille des événements qui doivent les toucher le plus les partis cherchent à dissimuler et quelquefois n'osent pas s'avouer à eux-mêmes leurs craintes et leurs espérances.

La démarche de l'Université de Paris fut pour le moment sans résultat. Malgré une trêve aussitôt violée que conclue entre les Français et les Bourguignons, les hostilités se continuèrent dans la plupart des provinces. Mais en 1435, lorsque s'ouvrirent de nouvelles et sérieuses négociations entre les belligérants, l'Université eut de nouveau l'occasion d'élever la voix en faveur du rétablissement de la paix. Le roi d'Angleterre l'invita lui-même à se rendre au congrès qui se réunit au monastère de Saint-Waast, dans la ville d'Arras (1). Là se rencontrèrent un légat du pape Eugène IV, et nombre de prélats, abbés et docteurs, députés par le concile de Bâle et tous animés du désir d'apporter un terme aux calamités d'une guerre si longue. L'Université de Paris, fidèle à son rôle, se proposait d'exprimer, par l'organe de ses envoyés, sa pitié profonde pour les maux incalculables du royaume, et ses souhaits ardents pour la cessation des hostilités et la conclusion immédiate de la paix.

Les églises pillées et dévastées, les reliques des saints jetées au vent; les vases sacrés profanés; les immunités ecclésiastiques foulées aux pieds; des viols, des meurtres, des incendies, nombre d'enfants morts sans baptême et égorgés jusque dans le sein de leur mère; des chrétiens traités si cruellement par des chrétiens qu'il eût mieux valu pour eux tomber dans les mains des païens et des infidèles; les écoles désertes; les campagnes dépeuplées; les routes si peu sûres qu'on n'osait pas s'y hasar-

(1) C'est ce qui résulte des instructions mêmes données à ses ambassadeurs, *Index chronologicus*, p. 258 : « Primo significabunt ipsam convencionem fuisse intimatam dictæ Universitati ex parte domini nostri regis, cujus obtemperando mandatis, ipsa Universitas ipsos transmisit ambassiatores... »

Digitized by Google

der; partout l'image de la désolation et de la misère : voilà le tableau que la France présentait en 1435, et que l'Université avait chargé ses envoyés de dérouler sous les yeux des puissants personnages réunis au congrès d'Arras (1). Pour mettre fin par une paix solide à de si épouvantables calamités, fallût-il abandonner une partie du territoire de la France à ceux que l'Université appelait encore, dans ses instructions, les adversaires du royaume, *adversariis regni*, c'est-à-dire aux partisans de Charles VII, elle y consentait; mais, gardienne toujours vigilante de ses priviléges, elle demandait une garantie en faveur des bénéficiers dont les bénéfices feraient partie du territoire abandonné. Elle déclarait d'ailleurs que, si la guerre devait con-

(1) *Index chronologicus*, *ibid.* : « Sunt enim universe ecclesie manu sacrilega depredate, orbate presbiteris et populo ; destructe et in ruinam irreparabiliter collapse; sacre reliquie et vasa sacra violenter asportata; ymo ipsum preciosissimum Christi corpus sepe infideli temeritate irreverenter tractatum, et viliter humi projectum, ad depredationem sacri vasis ad ejus custodiam ordinati. Sunt insuper homicidia innumera, eciam in sacris perpetrata edibus, templa succensa igni, et ad ea confugientes innocentes, qualibet spreta emunitate, absque offensa, inhumaniter trucidati, combusti, aut alias, absque pietate, gladio interempti. Neque vero describi possint tyrannides quibus indifferenter tam religiosi aut ecclesiastici quam scholares impie, immanibus et diversis tormentorum speciebus et penarum generibus sunt afflicti, adeo quod eciam infideles et pagani populum Christianum tanta morum crudelitate tractare vererentur, si eisdem tributum redderetur. Quante insuper mulieres violate, virgines deflorate, conjugia fedata sunt, pregnantes mulieres suffocate; partus et parvuli absque baptismo et sepe in utero matris periclitati sunt! Exprimi non possit preterea que edificiorum demolicio et ruina universa; patens est, et non est qui terras vel agros audeat excedere, neque per vias incedere, solum vite periculo ; et, quod pejus est referre, omnium oculis innotuerunt fames, calamitas et miseria, quibus multitudo innumerabilis populi et privatorum hac occasione periit. Et ut multa brevi verbo dicantur in tantum mala excreverunt, quod nulla iniquitas et impietas super excogitari valeat. »

Digitized by Google

tinuer, il ne restait plus qu'une ressource pour les habitants du royaume, c'était de s'expatrier (1).

Le congrès d'Arras ne répondit pas entièrement aux espérances de l'Université de Paris : il ne rendit pas la paix à la France; mais il amena un rapprochement sincère et définitif entre Charles VII et le duc de Bourgogne, qui ne tarda pas à tourner ses forces contre les Anglais, si longtemps ses alliés. Les affaires prirent alors une face nouvelle et se précipitèrent vers le dénoûment que les exploits de Jeanne d'Arc avaient préparé. L'Université de Paris, qui était restée plus française au fond que quelques-uns de ses actes ne le feraient supposer, n'eut aucune peine à suivre l'essor imprimé par les événements aux idées nationales. Après la réduction de Paris au mois d'avril 1436, elle se hâta de témoigner la part qu'elle prenait à la joie publique, en ordonnant une procession solennelle qui eut lieu en l'église Sainte-Catherine du Val, et dans laquelle parurent environ quatre mille maîtres et écoliers, portant des cierges (2). En même temps elle désigna quelques-uns de ses membres pour se joindre à la députation qui allait porter à Charles VII les requêtes avec les hommages des gens d'église et des bourgeois de la ville (3). Ce qu'elle avait la certitude d'obtenir et que cependant elle sollicitait avec instance comme une faveur difficile, c'était la confirmation de ses priviléges. Charles VII promit « de lui en bailler des lettres en forme, ainsi qu'avoient fait d'ancienneté ses prédécesseurs. » Ces lettres, délivrées à Bourges au mois de mai, furent enregistrées au Châtelet de Paris, le 2 juin suivant; elles étaient conçues dans les termes les plus explicites et les plus favorables. « Désirans de tout nostre cœur,

(1) *Ibid.* : « Aperiatur quomodo pondere guerrarum regnum istud in tantum est depressum, quod amplius guerram sustinere non possit; et ubi pax non interveniet, compellit necessitas regnicolas ad loca extranea transire et partes Franciæ relinquere desertas.

(2) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 435; Félibien, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 825; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 361.

(3) Félibien, *ibid.*, p. 826; t. V, p. 269.

Digitized by Google

disait le roi, voir de nostre temps nostre fille, première née, l'Université de l'estude de Paris, florir, fructifier, croistre et multiplier en comble et plantureuse abondance de vertus et tous biens, et estre souverainement exaucée et élevée par tous honneurs, graces et liberalitez ; voulans toujours persévérer en nos faits, selon les vertueuses œuvres de nos prédécesseurs :..... tous et chacuns les priviléges, libertez et franchises par nosdits prédécesseurs donnez et octroyez à nostredite fille l'Université de l'estude de Paris et aux supposts d'icelle, ensemble les autres droits, coustumes, usaiges d'icelle nostre fille et de sesdits supposts,... Nous iceux ayans fermes et agréables, de nostre grace spéciale, pleine puissance et autorité royal, loüons, approuvons, certifions et confirmons par ces présentes (1). »

Malgré d'aussi formelles assurances en faveur du maintien de ses priviléges, l'Université de Paris, dès l'année suivante, ne fut pas exemptée de l'emprunt, ou, pour mieux dire, de la contribution de guerre qui venait d'être imposée aux habitants de Paris pour la délivrance de la ville et du château de Montereau, encore aux mains des Anglais. En consentant d'assez bonne grâce à payer sa part de ce subside extraordinaire, elle obtint du moins de Charles VII la déclaration expresse que ce dangereux précédent ne serait pas invoqué contre elle et ne préjudicierait pas dans l'avenir à ses immunités (2).

Deux mois s'étaient écoulés depuis ces derniers incidents, lorsque Charles VII, s'étant décidé enfin à quitter ses fidèles provinces du centre du royaume, rentra dans Paris le 12 novembre 1437, après une absence qui avait duré près de vingt ans, et qui avait eu toutes les amertumes de l'exil le plus navrant. Au parvis Notre-Dame, il trouva le corps de l'Université qui était venu le complimenter (3). Par un caprice du sort ou de l'élection, l'orateur qui devait porter la parole au nom des

(1) *Recueil des priviléges de l'Université*, p. 15; *Ordonn. des rois de France*, t. XIII, p. 219; Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 438.

(2) *Recueil des Priviléges*, p. 95; *Ordonn.*, t. XIII, p. 439.

(3) *Chronique de Monstrelet*, t. V, p. 304.

Digitized by Google

quatre facultés était ce Nicole Midi que nous avons vu si acharné contre Jeanne d'Arc. Quelle attitude pouvait avoir devant Charles VII victorieux cet ancien adversaire, ce juge inique de la Pucelle? Selon l'usage, Nicole Midi avait reçu des instructions contenant la substance de l'allocution qu'il devait prononcer. Il eut donc à exprimer les élans de l'allégresse générale au retour d'un prince chez lequel resplendissaient, dit-il, toutes les qualités qui conviennent à un roi catholique, la pureté de la foi, la soumission à Dieu et à l'Eglise, l'amour de la justice, la clémence et la miséricorde. Il eut ensuite à retracer tout ce que l'Université avait souffert, alors que, pareille à une orpheline, elle était privée de son protecteur naturel. Enfin, après avoir dépeint les malheurs que la désunion entraîne et les bienfaits de la concorde, Nicole Midi déposa aux pieds de Charles VII les protestations de l'obéissance filiale et du dévouement de l'Ecole de Paris (1).

Ainsi fut scellée, après de longues et mutuelles épreuves, la réconciliation de l'Université de Paris et de la royauté des Valois. Cependant Charles VII, qui ne pardonna jamais à la ville de Paris de l'avoir expulsé et combattu, se souvint également, jusqu'à la fin de son règne, que l'Université avait méconnu ses droits, abandonné et trahi sa cause pour se donner aux Anglais. Il maintint, comme il l'avait promis, ses anciens priviléges, mais sans y ajouter de nouvelles faveurs. Il se garda d'étendre le rôle déjà si considérable de cette corporation, vénérée à juste titre, mais arrogante et présomptueuse, qui s'était mêlée un jour des affaires de l'Eglise et de celles de l'Etat, avec la prétention à peu près avouée d'en rester l'arbitre. Loin d'encourager ses visées ambitieuses, il les réprima : elle prétendait relever immédiatement de l'autorité royale, il la soumit à la juridiction du Parlement (2). Elle continua de s'appeler la fille aînée des rois de France; mais elle apprit de Charles VII qu'elle était

(1) Du Boulay, *Hist. univ.*, t. V, p. 442; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 384 et s.

(2) *Ordonn.*, t. XIII, p. 457.

Digitized by Google

leur sujette en même temps que leur fille aînée, et elle sentit de plus en plus dans la suite le poids de cette sujétion. Ainsi la décadence politique de l'Université de Paris suivit de près l'extension un peu abusive de son influence. Après avoir rêvé les plus hautes destinées, elle vit, en moins d'un quart de siècle, ses espérances à demi réalisées, puis cruellement déçues. Désormais surveillée, contenue, affaiblie, elle allait se trouver peu à peu amenée au rôle qui était le sien, celui d'une grande école qui a pour mission d'élever la jeunesse, et qui doit se contenter de sa tâche et s'y dévouer exclusivement avec une légitime fierté; car si, par certains côtés, cette tâche laborieuse paraît obscure et même ingrate, il n'en est pas, après tout, qui importe plus aux familles et à l'Etat.

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le PRÉSIDENT a, dit-il, la douleur de notifier à l'Académie la nouvelle perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. VILLEMAIN, « qui lui appartenait comme membre ordinaire depuis 1841 et qui avait pris une part souvent utile, toujours sympathique, à ses travaux, jusqu'au moment où sa santé, affaiblie par de cruelles épreuves, l'obligea à réserver à l'Académie française ce qui lui restait, non pas d'activité intellectuelle, mais de force physique. Les deux Académies, l'Institut tout entier regretteront longtemps cet éminent esprit qui réunissait tant de mérites divers, le savoir littéraire le plus étendu à la critique la plus sûre, et le talent d'écrire à l'originalité de la pensée. »

M. le PRÉSIDENT donne ensuite des nouvelles de M. NAUDET, qu'il a vu tout récemment, et dont l'état, pénible surtout par la nécessité du repos, n'inspire du reste aucune inquiétude.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un acte de dona-

Digitized by Google

tion pour un prix fondé par M. Roget, baron de Belloguet, lauréat de l'Académie. — Des objections s'élèvent, non pas contre ce prix en lui-même, mais au sujet du programme tel qu'il est conçu et présenté par l'auteur de la fondation. Des modifications y sont jugées indispensables par plusieurs membres et le bureau se range à cet avis. — Une commission spéciale est formée, en conséquence, pour examiner attentivement ce programme, en référer à l'auteur, s'il y a lieu, par l'intermédiaire du Secrétaire perpétuel, et faire un rapport à l'Académie dans une séance ultérieure. — Sont nommés membres de cette commission MM. Mohl, de Longpérier, Maury et Desnoyers.

M. Huillard-Bréholles continue la seconde lecture de la 3e partie de son mémoire, traitant des *Villes lombardes*, etc.

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours du prix Gobert, et à titre de premier complément d'une publication de longue haleine, dont le 1er volume a été admis au concours de 1870, les *Chroniques de Froissart*, édit. de M. Luce, t. II (1340-1342), 1870, in-8° (6 exemplaires).

II. Pour le concours des Antiquités de la France,

Histoire de la ville de Poissy depuis ses origines jusqu'à nos jours par M. Octave Noël (1869, 1 vol. gr. in-8°, avec eaux-fortes. — 2 ex.).

III. A titre d'hommages :

1° Le tome IX des *Mémoires de l'Académie d'Agram* (Agram, 1869, in-8°) renfermant : un Mémoire sur le droit russe et polonais par M. Maciejowski ; — un Mémoire de philologie par M. Miklosich ; — un travail sur le vocabulaire croate par M. Jagić ; — une étude sur le comique national par M. Jurković et le compte-rendu de la séance solennelle de l'Académie. — Une lettre latine est jointe à cet envoi par le Secrétaire de l'Académie, M. G. Danicić, annonçant la réception d'un exemplaire qui lui a été offert des *Papyrus grecs du Musée du Louvre*, avec le vœu exprimé de nouveaux envois des publications de l'Académie.

2° *Comptes-rendus de la commission royale d'histoire de l'Académie de Belgique* : 3e série, t. X, n° 6 ; t. XI, nos 1-4 ; plus une table générale des Notices, etc., rédigée par M. Ern. Van Bruyssel.

3° *Nederlandsche Gedichten uit de XIVde eeuw van Jan Boendale*,

Digitized by Google

Hein van Aken en Anderen naar het Oxfordsch Handschrift, etc., publié par F. A. Snellaert, membre de l'Académie de Belgique (Bruxelles, 1869, in-8°).

4° *The book of Deer*, edited for the Spalding Club by John Stuart L. L. D. secretary (Edinburgh, 1869, 1 vol. in-4° renfermant une préface de 164 pages avec trois planches et un index, puis le *Livre de Deer*, monastère de Saint-Columban dans le comté d'Aberdeen, 95 pp. avec 18 autres planches d'une fort belle exécution).

5° *Les théoriciens au pouvoir, causeries historiques*, par M. D. Delorme, du Cap (Haïti), Paris, 1870, in-8°.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* : 1869, n° 4.

7° *Revue africaine* : mai 1870.

8° Au nom de M. d'Avezac, l'examen d'un ouvrage intitulé « *The remarkable life, adventures and discoveries of Sebastian Cabot of Bristol*, etc., *by J. F. Nicholls* », Londres, 1869 (extr. de la *Revue critique d'histoire et de littérature*).

9°-10° M. De Longpérier fait hommage en ces termes des deux publications suivantes :

« Je suis chargé par M. Jules Oppert de faire hommage à l'Académie d'un grand travail sur les inscriptions du roi Sargon, tracées sur les divers monuments recueillis à Khorsabad. Ce travail a paru à la suite de l'ouvrage que vient de publier M. Victor Place. M. Oppert donne la traduction littérale: 1° des inscriptions gravées sur les blocs dans lesquels sont sculptés les grands taureaux de portes, placés maintenant au Louvre; — 2° le texte imprimé sur les barils de terre cuite et relatif à la chronique de Sargon; — 3° les inscriptions gravées sur des plaques de divers métaux recueillies à Khorsabad; — 4° la traduction de la plus longue inscription assyrienne connue, restituée d'après les fragments de quatre copies relevées dans plusieurs salles de Khorsabad découvertes par M. Botta : ce texte contient les Annales de Sargon; — 5° enfin l'explication des petites tessères de terre cuite relatives à des femmes babyloniennes vendues comme *hiérodules* probablement.

» M. Ferdinand Bompois, archéologue distingué, qui habite le département de la Nièvre, m'a chargé de présenter en son nom à l'Académie huit mémoires relatifs à la numismatique grecque. Je m'acquitte de cette commission avec d'autant plus de plaisir qu'elle me permet de signaler l'exemple excellent donné par un homme très-estimable, qui, loin du centre des études, consacre son temps à l'in-

Digitized by Google

terprétation des monuments de l'antiquité classique, presque systématiquement abandonnée dans nos départements. M. Bompois a formé, à grands frais, une magnifique collection de médailles grecques, et une précieuse bibliothèque archéologique ; et il s'applique maintenant à faire connaître les monuments inédits qu'il possède et à discuter d'intéressantes questions relatives à des médailles dont la classification laisse à désirer. On ne saurait trop louer et trop encourager un emploi si heureux de l'intelligence et de la fortune. Les mémoires présentés ont pour titre : *Médailles de Méléagre, roi de Macédoine ; — Lettre sur deux médailles grecques inédites ; — Restitution à Pergame de quelques monnaies attribuées à Mytilène (Lesbos) ; — Des médailles restituées par M. Fr. Lenormant à Lyncus ou Héraclée de Lyncestide : examen de cette opinion ; — Des portraits d'Octavie, sœur d'Auguste ; — Eclaircissements sur le nom et la numismatique de Sané (Macédoine) et sur quelques médailles qui s'y rapportent ; — Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque.* — Ce mémoire, le dernier en date et le plus important, fait connaître, entre autres monuments inédits, un remarquable didrachme sur lequel on voit une figure de Mercure accompagnée du mot ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ. M. Bompois, qui venait de découvrir cette monnaie au moment où son mémoire était terminé, n'a pas eu le temps d'en étudier à fond la légende. Il me sera permis de la signaler à l'attention de l'Académie, parce qu'elle me paraît constituer un surnom du dieu Mercure considéré comme protecteur du peuple de Cyrène, et j'ajouterai que, sur une médaille du Musée de Turin, le buste de Diane est accompagné de l'épithète ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ, présentant au féminin le même sens. MM. Lindberg et Müller, de Copenhague, avaient cru devoir diviser cette dernière inscription qui n'offre pas la moindre solution de continuité, et y lisaient le nom d'un magistrat Démonax, suivi de l'ethnique de Cyrène. Mais la monnaie publiée par M. Bompois prouve qu'il faut abandonner ce système : ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ et ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ sont des épithètes sacrées et politiques attribuées aux dieux protecteurs de la nation. »

M. Egger rend compte de l'examen qu'il a été prié de faire de la lettre de M. Schliemann, sur les résultats des fouilles exécutées par lui, dans la Troade, à Ilis Sarlik (*Ilium novum*), où il croit avoir retrouvé le véritable emplacement de Troie et de la Pergame de Priam, contrairement à l'opinion de la plupart des archéologues qui les cherchent sur les hauteurs de *Bounar-*

Digitized by Google

baschi. M. Egger donne préalablement lecture de la lettre en question et termine les observations dont il l'accompagne en reconnaissant que, s'il reste beaucoup à faire à M. Schliemann pour démontrer sa thèse, il n'en est pas moins certain qu'il a mis au jour des ruines qui peuvent avoir leur importance pour l'histoire de la Troade, quand même elles ne remonteraient pas à beaucoup près jusqu'aux temps reculés où se plaît à les placer le zélé et enthousiaste voyageur.

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont présentés les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Garcin de Tassy, et comme hommage à l'Académie, *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie* (2e édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée), t. II, 1870, gr. in-8°.

2° Au nom de M. de Rougé, *Monuments de l'Egypte et de la Nubie. — Notices descriptives conformes aux manuscrits autographes rédigés sur les lieux par Champollion le jeune* : 7e et 8e livraisons publiées sous la direction de M. De Rougé, faisant partie du tome II, et complétant et rectifiant les six premières restées si défectueuses à plusieurs égards (2 fascic. in-4°).

3° Un nouvel envoi de l'Académie imp. des sciences de Vienne comprenant les ouvrages ci-après : I. *Comptes-rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire*, t. LXI, cahiers 2 et 3 ; t. LXII, cahiers 1-4. — II. *Archiv für österreichische Geschichte*, t. XLI, 1re et 2e parties (1869, in-8°) ; — III. *Mémoires de l'Académie : classe de philosophie et d'histoire*, t. XVI et XVIII.

4° *Le Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans*, décrit, d'après un dessin d'architecte du temps et des documents inédits, par Eug. Hucher (Le Mans, 1870, in-8°).

5° *Revue archéologique* : mai 1870.

6° *Annales de la propagation de la foi* : mai 1870.

Digitized by Google

7° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte* : mars 1870.

8° M. Brunet de Presle fait hommage, au nom de l'auteur, de l'opuscule intitulé « *De l'origine des monnaies et de leurs noms* », par A. N. Bernardakis (extrait du *Journal des Economistes* du 15 mai 1870, in-8°), dédié à M. George Zarifis, banquier à Constantinople, et fruit de recherches personnelles sur les textes et sur les monnaies.

9° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, d'un opuscule intitulé « *Etudes philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes. — Le nom du peuple Redones* », par Robert Mowat, capitaine d'artillerie (extr. du tome VII des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. — 1870, br. in-8°).

M. Huillard-Bréholles termine la seconde lecture de son *Etude sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle.*

Analyse.

L'Italie du moyen âge présente le remarquable spectacle d'un peuple chez qui les deux principes de l'autorité et de la liberté paraissent plus fortement constitués que partout ailleurs, et qui cependant ne peut arriver à une conciliation entre ces deux principes, ni s'organiser sous un gouvernement régulier, capable de fondre les petites patries en une grande nationalité. Pour trouver les raisons d'un fait historique dont les conséquences se sont prolongées jusqu'à nous, pour démêler les causes multiples qui ont condamné si longtemps l'Italie au morcellement et à l'impuissance, il faut d'abord étudier le principe d'autorité dans ses deux manifestations les plus éclatantes, le pouvoir impérial et le pouvoir pontifical, puis mettre en regard de ce principe l'élément démocratique et jusqu'à un certain point libéral que représentent les communes italiennes, isolées ou liguées; enfin montrer pourquoi ni l'empereur, ni le pape, ni les communes ne parvinrent à fonder soit une monarchie absolue ou tempérée, comme en France ou en Angleterre, soit un Etat fédératif relié par une diète centrale, comme en Allemagne. La période qui s'étend de la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe et même jusqu'à la seconde moitié du

Digitized by Google

XIV^e^ siècle est pour les destinées de l'Italie un moment décisif, puisque l'on voit alors l'autorité de l'Empire, l'autorité de la Papauté et la liberté des Communes s'élever le plus haut, arriver à leur épanouissement le plus complet pour aboutir presque aussitôt à une chute profonde et au plus triste avortement.

PREMIÈRE PARTIE.

DU POUVOIR IMPÉRIAL EN ITALIE.

La paix conclue à Constance par Frédéric Barberousse avec dix-sept cités de la Lombardie, de la marche Trévisane et de la Romagne était un compromis entre une domination étrangère sans contre-poids et une autonomie locale sans restriction. Elle créait, il est vrai, pour l'une des parties contractantes, vis-à-vis de l'autre, des rapports de subordination moins étroits ; mais ces rapports restaient fondés sur la base même de la société d'alors, c'est-à-dire sur le système féodal. Bien qu'à la distance où nous sommes le pacte de 1183 nous apparaisse comme le point de départ d'un droit public nouveau, la lettre des documents contemporains se prête mal à une aussi large interprétation. Barberousse, ainsi que les Lombards eux-mêmes, ne voyait dans ce traité qu'une concession de libertés civiles et politiques faite à des sujets auxquels ces libertés avaient pu être contestées jusque-là. De plus l'empereur considérait la permission d'user de ces libertés nouvelles comme accordée à titre révocable, car il était de principe que le domaine de l'Empire ne pût être aliéné ou que du moins aucune aliénation n'engageât définitivement l'avenir. Des textes précis montrent que la volonté impériale consentait bien à se limiter, mais qu'en se limitant elle s'affirmait encore et n'abdiquait point entièrement. De son côté la commune, reconnue comme une personne civile ayant capacité pour agir et pour posséder et comme un corps politique jouissant d'une juridiction propre et de la faculté d'administrer ses affaires, n'en demeurait pas moins rattachée à l'Empire par le lien féodal de l'hommage ainsi que par l'obligation du payement des redevances. Elle était admise dans une

Digitized by Google

assez large étendue au partage de la puissance publique ; mais l'empereur, dépositaire suprême de cette puissance, se réservait la *supériorité*, et, avec la supériorité, le *ressort*, principale attribution de sa justice souveraine.

En effet, le pouvoir impérial, bien qu'exercé par un chef élu, était virtuellement absolu et de droit divin. C'était la loi vivante sur la terre, la loi affranchie de toutes les lois, la source même du droit civil. La volonté du prince faisait les lois, sa volonté les exécutait. On le considérait comme « le grand législateur séculier », et l'on regardait comme un déshonneur qu'il fût entravé dans l'exercice de la justice. En un mot l'empereur était le vrai, l'unique pouvoir constituant, législatif et exécutif, sauf l'avis qu'était appelée à lui donner, dans les affaires d'intérêt général, une diète ou cour convoquée à des intervalles qui variaient suivant les nécessités de la politique. Cet avis était un hommage rendu au principe de la représentation, hommage souvent illusoire, mais qui n'en avait pas moins donné lieu au célèbre axiome : *Lex fit auctoritate regis et consensu populi*. Les décisions de ces cours dites solennelles avaient force de loi dans les diverses portions de l'Empire : rendues en Allemagne, elles étaient obligatoires pour l'Italie, et réciproquement, sans distinction de limites territoriales, l'Empire, dans la langue officielle, s'étendant d'un côté jusqu'à la mer du Nord et de l'autre jusqu'aux frontières du royaume de Naples.

Les cours solennelles se composaient surtout de princes ecclésiastiques et laïques appartenant indifféremment aux divers groupes qui constituaient le corps de l'Empire et désignés sous les dénominations générales de *Germains* et de *Latins*. Mais d'autres personnes moins élevées en dignité y figuraient aussi, et les députés des villes italiennes étaient invités à prendre part à ces diètes, même à celles qui étaient tenues en Allemagne, quand on y devait traiter des affaires concernant leur pays. En outre les empereurs ou leurs légats présidaient quelquefois en Italie des cours particulières appelées *colloquia, parlamenta*, où non-seulement les communes, mais encore la noblesse et le clergé de l'Italie, se trouvaient spécialement représentés.

Digitized by Google

C'était une ébauche assurément bien imparfaite du système représentatif inauguré plus tard par le Parlement en Angleterre, en France par les Etats généraux. Toutefois ces colloques composés d'Italiens, où l'on s'occupait uniquement d'affaires italiennes, bien qu'ayant le caractère d'assemblées purement consultatives, bien que limités à l'Italie supérieure et réunis sans époques fixes, étaient pour l'Italie entière un élément sérieux, et qui aurait pu devenir fécond, de vie nationale.

Rattachée à la souveraineté de l'Empire par des liens que la paix de Constance tendait à relâcher de plus en plus, l'Italie était encore considérée, tout autant que l'Allemagne, comme un Etat distinct, appelé royaume, *regnum italicum*. Elle avait son archi-chancelier particulier, qui était l'archevêque de Cologne. Les seigneurs d'Italie ne devaient pas être contraints de se rendre en Allemagne pour y recevoir l'investiture de leurs fiefs ni les députés des communes italiennes pour y prêter le serment de fidélité. Quant aux magistrats délégués pour exercer en Italie au nom de l'Empereur des offices judiciaires ou administratifs, ils étaient en grande majorité italiens, et ceux qui parfois étaient de race allemande s'abstenaient de porter le titre de leurs offices italiens quand ils séjournaient en Allemagne ou prenaient part à des actes relatifs aux affaires allemandes. Par conséquent l'existence propre ou, comme on dit aujourd'hui, l'autonomie de l'Italie était politiquement reconnue ; comprise dans l'Empire, elle n'y était pas absorbée.

Néanmoins cette indépendance ne pouvait guère être entièrement sauvegardée par des souverains étrangers, et la liberté politique n'était que relative. Les princes de la maison de Souabe conclurent avec les villes italiennes relevant d'eux immédiatement des traités directs, des conventions faites de gré à gré ; mais en établissant ou en confirmant les communes ils entendaient bien instituer des fiefs soumis comme tels à la loi féodale, et, tant que cette loi était observée, ils ne songeaient pas à modifier le contrat. Ne dépendre que de l'Empire, et n'obéir à aucun autre pouvoir intermédiaire et d'un ordre inférieur, c'était la liberté comme ils la comprenaient, celle

Digitized by Google

qu'allaient bientôt obtenir les villes libres impériales de l'Allemagne. Dans cette mesure les empereurs ne se montrèrent plus après la paix de Constance hostiles aux libertés municipales. Ils se dessaisirent même sans trop de peine en faveur des villes de la plupart des droits régaliens, tels que ceux de faire la guerre ou la paix, de battre monnaie, de lever des impôts, de créer des offices, d'exercer la basse, la moyenne et la haute justice dans l'étendue du district de chaque cité. Le corps de la cité représenté par ses consuls et par son podestat est un vrai feudataire assimilé, pour la juridiction et le pouvoir politique, aux comtes, aux marquis, aux ducs du saint Empire. Ce que les empereurs aiment moins, ce sont les confédérations. Obligés de compter avec la ligue lombarde, ils se soucient peu de voir s'organiser d'autres ligues, du moins sans leur autorisation expresse. Sur ce point ils appliquent à l'Italie le genre de prohibition qui était en usage dans les autres pays, et surtout en France, où l'on voit le roi aussi bien que le seigneur direct stipuler presque toujours dans les chartes d'affranchissement que les habitants devenus libres ne s'associeront pas sans son aveu à d'autres communes ou à d'autres châteaux.

Au surplus la concession des droits régaliens aux villes de la ligue lombarde et l'attribution de ces mêmes droits à d'autres villes assez puissantes pour les réclamer ou assez riches pour les payer n'avaient pas pour effet, comme on l'a indiqué plus haut, de supprimer la souveraineté impériale. A vrai dire la lutte au XII[e] siècle ne porta que sur la mesure dans laquelle il était à propos d'accepter cette suprématie. Les cités mêmes qui passent pour avoir été le plus décidément guelfes l'admettaient sans difficulté, comme le prouve la clause restrictive constamment insérée dans leurs chartes : « *sauf l'honneur de l'Empire et la fidélité due à l'Empereur.* » Le serment de fidélité restait obligatoire pour tous les habitants mâles de quinze à soixante ans et même au-dessus de cet âge, et il impliquait la reconnaissance des deux droits essentiels que le chef de l'Empire s'était réservés par la paix de Constance : à savoir le jugement des appels (*appellationes*), marque visible de leur pouvoir législatif

Digitized by Google

et judiciaire et la perception des contributions directes (*fodrum*) dont l'emploi était nécessaire à l'exercice de leur pouvoir exécutif. Mais par la force des choses les empereurs, très-souvent absents de l'Italie et n'y ayant point de tribunal organisé et permanent, durent renoncer à juger les appels, se privant ainsi d'une action qui devait donner tant de force à la monarchie capétienne; et, par suite des vicissitudes politiques, ils ne purent même lever les impôts ni avec régularité ni avec suite.

A tout prendre, il y avait donc en fait un certain équilibre entre l'empereur, source primordiale des droits civils et politiques, et les républiques ou les feudataires investis par voie de cession de la majeure partie de ces droits. Mais, en principe, l'inégalité subsistait, puisque ces mêmes droits, fondés sur des priviléges, étaient de leur nature révocables. L'Empereur, exerçant la fonction de législateur et de juge suprême, et se donnant pour mission le maintien ou le rétablissement de la paix sociale, n'hésitait pas à frapper les récalcitrants d'une sentence de révocation. La forme solennelle sous laquelle cette peine était prononcée s'appelait la mise au grand ban de l'Empire; elle avait pour effet la privation des droits publics et communs (*ex communi*) et des droits particuliers et individuels (*ex diviso*). Il est juste cependant de dire que ces sentences, trop facilement prodiguées, furent rarement exécutées à la lettre. L'apparence de la soumission suffisait pour les faire lever, et, s'il fallait absolument recourir à la force comme à l'*ultima ratio*, les empereurs victorieux n'appliquaient pas à ceux mêmes qui s'étaient rendus à discrétion l'entière rigueur de la peine.

Si, après avoir examiné la nature du pouvoir impérial en lui-même et dans ses rapports avec l'Italie, on cherche quelle fut au juste la forme du gouvernement appliquée par les empereurs à ce pays, on est amené à y distinguer deux phases ou périodes d'un caractère différent : l'une où tout flotte dans une incertitude vague et confuse, l'autre où une pensée de stabilité et d'ordre se dégage assez nettement. Le renouvellement de la ligue lombarde (1226) semble être le point juste où ce mouvement s'opère. Depuis la paix de Constance jusqu'en 1226, le gouverne-

Digitized by Google

ment est variable, intermittent et sans fixité. C'est l'époque des atermoiements et des compromis ; le souverain use de précautions et de ménagements envers les communes et les feudataires ; son rôle principal consiste à ramener la paix par les négociations plutôt que par les armes. S'il est absent, son action s'exerce dans l'Italie supérieure par des légats et des vicaires qui sont presque tous des hommes d'Eglise, plus disposés à se servir de la parole que de l'épée. Dans l'Italie centrale, où les communes jouissent d'une moins grande indépendance que celles de la Lombardie et où n'existe ni ligue ni association reconnue, l'influence féodale et militaire tend à devenir dominante entre les mains de quelques ducs ou comtes allemands. Mais ces étrangers, à la fois grands apanagistes, capitaines d'armée et fonctionnaires de l'Empire, n'ont qu'une autorité assez mal définie, et, en résultat, ils ne parviennent, ni à s'établir d'une manière durable dans les provinces qui leur sont confiées, ni à transmettre leurs titres et leurs offices à leurs enfants. A partir de 1226 jusqu'à la mort de Frédéric II et même au delà, ce régime incohérent et sans esprit de suite est profondément modifié. Le pouvoir impérial se voit alors contesté, non plus seulement parce qu'il est un pouvoir étranger, mais parce qu'il est le pouvoir suzerain. A mesure que la commune absorbe en elle les petits possesseurs de fiefs, elle cherche à se soustraire aux devoirs féodaux. Plus il se forme de grandes agglomérations en dehors de l'Empire, plus l'Empire veut les ramener à lui et comprend le besoin de la concentration et de l'unité. La protection du suzerain, jadis invoquée rarement et ne se montrant guère que de loin, se transforme en une tutelle vigilante jusqu'à l'inquiétude, énergique jusqu'à la violence. Les légats et les vicaires de l'Empire perdent leur caractère primitif de pacificateurs et d'arbitres et unissent à leurs fonctions civiles les commandements militaires. Dans la seconde moitié du régne de Frédéric, les deux légats nommés par lui sont deux laïques et deux hommes de guerre. Quant aux vicaires généraux, ils sont tous des laïques, exclusivement fonctionnaires, n'ayant par eux-mêmes aucune influence personnelle ou du moins aucune

Digitized by Google

attache permanente dans les pays qu'ils sont appelés à régir temporairement. En même temps le gouvernement se régularise; un même système est appliqué à l'Italie supérieure aussi bien qu'à l'Italie centrale; l'une et l'autre sont divisées en vicariats, et des considérations stratégiques autant qu'administratives président à cette division. L'action d'un pouvoir central et prépondérant se fait sentir dans toute la Péninsule, se superposant en Lombardie à l'indépendance des communes, supprimant en Toscane, en Romagne, dans la marche d'Ancône, l'autorité des grands feudataires. L'ancienne confusion des offices et des territoires fait place à une organisation simple et fixe qui fonctionne dans des limites géographiques bien déterminées.

En cette circonstance Frédéric II ne céda pas seulement aux nécessités de la lutte et aux ardeurs d'un tempérament naturellement despotique, il eut aussi pour complices le sentiment italien qu'il s'attacha toujours à ménager, et ce besoin d'ordre, qui, aux époques troublées, se manifeste impérieusement. Sans l'aveu de l'Italie gibeline qui, à ce moment de l'histoire, concourait puissamment à la soumission de l'Italie guelfe, le système de gouvernement concentré, dont Frédéric prit l'initiative, n'aurait pu s'établir, de même qu'il ne pouvait durer sans sa puissante impulsion. Nous savons qu'en Toscane le régime des vicaires de l'Empire dura près de vingt ans encore après la mort de cet empereur, mais la chute définitive de la maison de Souabe y fit passer la suprématie au parti guelfe et à la maison d'Anjou. En Lombardie Oberto Pellavicini, dans la marche Trévisane le terrible Eccelin de Romano se donnèrent longtemps comme des représentants de l'Empire, prenant pour eux-mêmes ou conférant à leurs créatures le titre de vicaires; au fond, ils n'avaient que le désir de se perpétuer et d'élargir le cercle de leur domination personnelle. De même, au XIV^e^ siècle, Castruccio Castracane, qui s'intitule encore vicaire impérial, est, en réalité, un grand feudataire, presque un souverain, analogue à ces ducs de Toscane, à ces ducs de Spolète, à ces marquis d'Ancône, jadis créés par Frédéric Barberousse ou par Henri VI;

Digitized by Google

mais il n'a plus rien de commun avec les fonctionnaires temporaires et révocables qu'avait institués Frédéric II. La conception politique de ce monarque ne sera ni ne pourra être reprise par Henri de Luxembourg, par Louis de Bavière, par Charles de Bohême, par aucun des souverains allemands qui viendront encore de loin en loin chercher à Rome la couronne impériale. Leur action passagère ne s'étendra guère au delà du territoire où ils auront planté leur tente.

Sans doute, il serait difficile de nier que le second Frédéric, plus italien qu'allemand par sa naissance et par son éducation, n'eût voulu conserver à l'Italie une vie distincte et grouper les forces des Italiens autour d'un pouvoir supérieur capable de les contenir et de les diriger. Mais, d'un autre côté, sa qualité d'Empereur et l'idée qu'il se faisait des droits de l'Empire, d'accord en cela avec tous ses contemporains, ne lui permettaient pas, malgré la nature et les tendances de son esprit, de constituer, à proprement parler, la nationalité italienne. En introduisant dans le nord et le centre de la Péninsule le système d'administration régulière qu'il avait trouvé établi et avait lui-même perfectionné dans son royaume de Naples, le petit-fils de Barberousse ne pouvait néanmoins, pas plus que ses prédécesseurs, détacher l'Italie de l'Empire pour en faire un Etat séparé et complétement indépendant.

Le jeune roi Conradin, avant même de s'engager dans sa malheureuse expédition, prétendait aussi soumettre la Lombardie *au joug de l'Empire*. Dans le siècle suivant, des empereurs, bien moins puissants que ne l'avait été Frédéric, n'eurent, durant leurs courtes apparitions au delà des Alpes, ni le temps ni la volonté d'aider au développement d'un gouvernement national dans la Péninsule; ils s'obstinèrent à garder pour eux cette belle Italie qu'ils appelaient toujours « la maîtresse des provinces, la partie la plus précieuse, la plus éminente et *comme le fondement même de l'Empire.* » Et les hommes les plus instruits de cette époque, les représentants les plus éloquents de l'esprit gibelin, Dante et Pétrarque, partageaient entièrement et entretenaient cette illusion, persuadés que le titre traditionnel d'empereur

Digitized by Google

des Romains donnait à celui qui en était revêtu un droit à la souveraineté universelle, comme la gloire traditionnelle de Rome devait donner à l'Italie elle-même un droit à la prééminence sur tout le monde chrétien.

Ce n'était donc pas un empereur d'Occident avec le caractère cosmopolite de son pouvoir, mais plutôt un simple prince et un prince purement italien qui aurait pu compléter l'œuvre de Frédéric II et la faire réussir pour son propre compte. Manfred, par exemple, ayant rompu avec l'Empire et avec l'Allemagne en s'attribuant la couronne de Sicile au détriment des droits de son neveu, aurait dû désarmer la fâcheuse défiance des Guelfes; il était en mesure de les rapprocher des Gibelins et de réunir autour de lui les divers groupes italiens pour leur imprimer une direction commune, une impulsion vigoureuse, et préparer ainsi l'avénement d'une royauté nationale.

La politique du fils de Frédéric II fut d'abord dirigée en ce sens. Appuyée par les Gibelins toscans et lombards, elle obtint même quelque faveur auprès des puissantes républiques telles que Venise et Gênes, qui avaient combattu son père avec tant d'animosité. Mais des causes plus générales et plus profondes que la dissidence des deux partis qui déchiraient l'Italie firent échouer l'entreprise de Manfred et empêchèrent toute autre tentative analogue de se produire avec succès.

Ces causes furent surtout l'opposition des papes à l'établissement dans la Péninsule d'une suprématie politique en dehors de leur propre suprématie, et en même temps leur impuissance à gouverner l'Italie par eux-mêmes; l'obstination des Gibelins à poursuivre malgré les dures leçons de l'expérience la chimère d'un empire italien; la tendance des grandes communes à se constituer en Etats rivaux et ennemis les uns des autres, au lieu de s'associer dans une large confédération.

DEUXIÈME PARTIE.

DU POUVOIR PAPAL EN ITALIE.

En face de l'Empire s'élevait la papauté, qui était, autant et

Digitized by Google

plus que lui, un pouvoir de droit divin, et un pouvoir cosmopolite, puisqu'il s'étendait à tous les chrétiens, mais qui, dans le cercle immédiat de son action, aspirait à dominer particulièrement l'Italie. L'union intime de ces deux puissances, également instituées par Dieu à l'effet de régir en commun l'humanité, était au moyen-âge une croyance, presque un dogme, qui remonte au temps de saint Ambroise et qui avait pour elle l'autorité des docteurs et des papes, aussi bien que l'adhésion publique et formelle des empereurs. Mais, dans le cours ordinaire des choses, comment parvenir à réaliser cet idéal impossible d'harmonieux équilibre entre deux pouvoirs qui tendaient chacun pour son compte à la monarchie universelle? On voit l'Empereur, de qui émane toute autorité temporelle, répugner à reconnaître au pape une souveraineté indépendante, et le pape, comme dispensateur et comme gardien de la primauté romaine, prétend se servir indifféremment des deux glaives, ou ne déléguer au prince le glaive séculier que pour la défense de l'Eglise. Ces deux forces plus souvent rivales qu'associées ne songent bientôt plus qu'à se subordonner l'une à l'autre, et, dans l'ardeur de la lutte, elles exagèrent la nature ou dépassent les limites de leur autorité.

Dès que la question de la suprématie fut posée, les deux adversaires se transportèrent sur un terrain nouveau, invoquant les mêmes principes, non plus pour se concerter en vue d'une action commune, mais pour faire triompher des intérêts opposés. Les papes et les empereurs en vinrent à déclarer, soit directement, soit par la voix de leurs théologiens et de leurs légistes, les uns qu'ils avaient tout pouvoir sur les princes, simples dépositaires de l'autorité civile, les autres qu'ils étaient en droit de dépouiller, pour cause d'ingratitude, les pontifes qui n'avaient de biens temporels qu'en vertu de donations toujours révocables. Mais, comme la papauté, revêtue de l'infaillibilité sacerdotale, s'estimait supérieure à l'Empire, elle s'attribua l'exercice du pouvoir impérial quand l'Empire était vacant; la ratification du choix des électeurs, quand ceux-ci avaient nommé un roi des Romains; le couronnement de ce roi des Romains comme em-

Digitized by Google

pereur, cérémonie indispensable pour donner à son autorité sur les peuples la consécration religieuse; et même l'investiture de l'Empire: ce qui aurait eu pour effet d'assimiler l'Empire, suzerain des feudataires, à un simple fief.

Si ce dernier point, l'investiture, reste très-douteux, il est absolument certain que les trois autres prétentions du Saint-Siége au sujet de l'Empire passèrent dans le domaine des faits accomplis, et reconnus comme légitimes. On s'explique donc aisément qu'ayant assumé en de certains cas le gouvernement de l'Empire entier le Saint-Siége ait pu à plus forte raison vouloir gouverner directement l'Italie qui n'en était qu'une partie. Des liens politiques très-étroits rattachaient d'ailleurs à l'Italie la papauté qui y avait fixé sa demeure et qui, devenue puissance temporelle, avait empêché les Lombards et la branche carlovingienne italique d'y fonder à côté d'elle une monarchie rivale ou prépondérante.

Rattachée à l'Allemagne depuis le régne des Othons, mais frémissante sous le joug, l'Italie reconnut un moment la suprématie politique de Grégoire VII, lequel, par son essai de royauté théocratique, fraya la route à ses successeurs. Les premiers princes de la maison de Souabe se montrèrent trop jaloux de leurs droits pour souffrir l'abaissement ou même le partage de leur autorité en Italie. Mais, durant les compétitions qui divisèrent l'Empire après la mort de Henri VI, Innocent III reprit l'œuvre de Grégoire. Ayant fait rentrer sous sa domination temporelle le Patrimoine proprement dit, le duché de Spolète et la marche d'Ancône, réclamant la souveraineté de la Toscane en vertu d'anciens priviléges qu'il disait avoir été conférés à l'Eglise romaine, investi enfin par l'impératrice Constance de la régence du royaume de Naples dont il était déjà le suzerain, Innocent devait aspirer et aspira en effet au gouvernement du reste de l'Italie. On voit dans ses lettres qu'il se proposait pour but d'assurer à la fois «la souveraineté de l'Eglise et l'avantage de l'Italie entière, » identifiant ainsi deux choses distinctes, mais qui étaient inséparables dans sa pensée comme dans la pensée de tous les papes du moyen-âge.

Digitized by Google

Et ce n'était pas simplement l'autorité morale que le pontife de Rome, régnant au centre de l'Italie, prétendait exercer dans l'Italie supérieure. Là aussi il n'hésitait pas à faire acte de souveraineté effective, sans attendre que la question toujours litigieuse de la possession des biens laissés par la comtesse Mathilde eût été résolue légalement. De 1204 à 1215, un grand nombre de villes et de nobles de la Lombardie et de la Romagne s'engagèrent à le reconnaître pour seigneur et à le servir.

Issu de la même source et s'appuyant sur le même droit que le pouvoir impérial, le pouvoir pontifical procéda matériellement par les mêmes moyens, en se faisant prêter aussi serment de fidélité, en se réservant les appels et la perception des impôts. On peut même dire sans injustice, car les preuves existent, que les papes se montrèrent moins favorables que les empereurs à l'extension des libertés communales et qu'ils contrarièrent encore plus que les empereurs la formation ou la continuité des ligues italiennes. Si les empereurs donnaient au mot de liberté un sens particulier, les papes, de leur côté, entendaient bien plutôt par là l'affranchissement de l'Italie du joug allemand (affranchissement qui garantissait leur propre indépendance), que le développement des droits politiques par l'union des cités où régnait une certaine conformité d'institutions, de mœurs et d'intérêts. Quelques mots suffiront pour établir ce fait important.

Si l'on remonte à l'origine de la première ligue lombarde, on verra que ce ne fut pas Alexandre III qui la suscita. Ce pontife l'encouragea dans sa résistance à l'Empereur; mais elle ne fut pour lui qu'un point d'appui passager, et même il l'abandonna pour conclure avec Frédéric Barberousse une paix particulière. Quoique la ligue continuât d'exister, au moins nominalement, après la mort de Henri VI, Innocent III évita de la reconnaître sous son titre officiel de *Societas Lombardiæ*. Grégoire IX se servit de la seconde ligue lombarde, mais dans la mesure de ses propres intérêts et en la subordonnant à la politique du Saint-Siége. En ne jugeant sur ce point la conduite de la papauté que d'après ses résultats, on peut dire qu'elle ne traita

Digitized by Google

pas la ligue comme une puissance régulièrement établie, dont l'institution fût légitime et dont la durée importât à l'affermissement de l'indépendance italienne. De son côté, la ligue ne fit cause commune avec la papauté que dans les moments de crise où elle se voyait elle-même en péril. La possession des biens de la comtesse Mathilde, détenus en majeure partie par les communes italiennes et toujours revendiqués par l'Eglise, fut le principal obstacle à une entente complète. On reprochait à Mathilde non pas tant d'avoir disposé en faveur de saint Pierre de biens relevant de l'Empire que d'avoir pris une pareille détermination à l'insu et sans l'aveu des magistrats municipaux.

La ligue toscane, qui, vers la fin du XII^e^ siècle, tenta de s'organiser à l'imitation de la ligue lombarde, n'eut qu'une existence éphémère d'environ dix ans, et c'est surtout à la défiance qu'elle inspira à Innocent III qu'il faut attribuer sa prompte décadence. Quant à la marche d'Ancône, bien loin d'y favoriser aucune ligue politique, les papes eurent soin de déléguer leur autorité sur les villes de ce pays à des familles puissantes presque toujours rivales les unes des autres.

Mais ce que la papauté supporta peut-être plus impatiemment encore que les ligues, ce furent les associations particulières qui s'étaient formées au sein des cités, soit entre plébéiens, soit entre nobles, soit entre artisans adonnés au même genre d'industrie. Il est vrai que l'esprit remuant de ces associations devenait souvent une cause de troubles et de mouvements tumultueux, mais c'était en même temps un puissant ressort de la vie publique. Ce ressort, les papes ne réussirent qu'à le fausser sous prétexte de le détendre. Lorsqu'après la chute de la maison de Souabe le gouvernement ecclésiastique prit la direction de la société civile, il songea à imposer le frein religieux à ces associations essentiellement laïques, à leur donner des règles, à les placer sous le contrôle du clergé régulier. Sous cette inspiration, les associations se changèrent en confréries où le fanatisme vint d'abord s'ajouter aux passions politiques et finit par se réduire aux pratiques d'une dévotion sans grandeur.

Digitized by Google

Si l'on pousse plus loin le parallèle entre le pouvoir impérial et le pouvoir pontifical en Italie, on remarque une ressemblance non moins frappante dans les titres et les fonctions des agents de ces deux pouvoirs. Ici comme là, ce sont des légats généraux qui représentent le pape, et, au-dessous des légats, des nonces ou procureurs, analogues aux vicaires impériaux. En vertu de leur double caractère sacerdotal et politique, les légats recourent d'abord contre les récalcitrants à la peine de l'excommunication, puis, en cas de désobéissance obstinée, ils prononcent eux-mêmes la privation du droit de tester, de succéder, etc., et vont jusqu'à appliquer la note d'infamie perpétuelle équivalente par ses effets à la mise au grand ban de l'Empire. Aux rares époques où les deux pouvoirs vivent en bonne harmonie et agissent de concert, l'assimilation devient telle que les légats du pape sont considérés comme de vrais légats impériaux : tel fut, sous Honorius III et sous Frédéric II, le cardinal Ugolin, évêque d'Ostie, qui, de 1219 à 1221, régla en maître les affaires de la haute Italie. Mais cette ingérence du pouvoir spirituel dans le domaine du temporel ne pouvait manquer de susciter de nombreux conflits, non-seulement sous le rapport politique, mais aussi sous le rapport religieux. Il arrivait fréquemment que les légats impériaux, étant eux-mêmes des prélats et des hommes d'Eglise, étaient tenus à des devoirs contradictoires envers l'Empereur, leur seigneur temporel, et le pape, chef spirituel de tous les chrétiens. L'abus des excommunications ajoutait encore à la difficulté des relations entre les agents des deux pouvoirs. Sur la question même de l'hérésie, l'application de la loi se trouvait souvent subordonnée à l'opportunité politique. D'une part Frédéric II reprochait aux papes de ménager les Paterins établis en Lombardie et principalement à Milan, la citadelle du parti guelfe ; d'autre part, les papes accusaient l'Empereur de favoriser le développement de l'hérésie dans celles des villes de Romagne et de Toscane où dominait le parti gibelin.

D'une manière générale, on peut dire que, durant la période de trente ans, comprise entre la mort de Henri VI et le renou-

Digitized by Google

vellement de la ligue lombarde (1197-1226), l'action de l'Empire en Italie s'effaça devant l'initiative résolue de la papauté. Après son retour de la croisade et la paix de San Germano, Frédéric II revendiqua et exerça énergiquement la suprématie politique dans la Péninsule. Les légats du Saint-Siége continuèrent sans doute à gouverner les villes du domaine ecclésiastique dans l'Italie centrale, mais, dans l'Italie supérieure, ils se bornèrent à servir d'intermédiaires entre l'Empereur et la ligue lombarde pour arriver, s'il était possible, à une entente durable. A partir de 1239, une fois que l'Empereur eut été de nouveau excommunié, et surtout après qu'il eut été déposé solennellement par Innocent IV, le Saint-Siége se conduisit comme si l'Empire était vacant. Dès lors les légats pontificaux, comme représentants de la seule puissance légitime, exercent en Italie une autorité sans limites, lèvent des troupes, imposent des contributions, restreignent même les libertés municipales pour faire face aux besoins d'une lutte acharnée. Ce sont des cardinaux qui dirigent les opérations militaires dans la Toscane, le Patrimoine, le duché de Spolète, la marche d'Ancône ; ce sont aussi des cardinaux, des évêques, des clercs de la cour apostolique qui conduisent au combat les milices lombardes et qui dirigent les délibérations des assemblées populaires.

Enfin la maison de Souabe est abattue. L'Empire devient réellement vacant et la papauté n'a plus à redouter d'adversaire sérieux en Italie. Mais, pour gouverner et maîtriser ce pays où la discorde est partout déchaînée, il lui faut un homme d'épée qui soit à elle, et elle s'adresse à Charles d'Anjou, déjà roi de Naples par le droit de la conquête et par la grâce du siége apostolique. Charles reprend pour son propre compte la politique ambitieuse de Manfred. Sénateur de Rome, vicaire général en Toscane, gouvernant de concert avec le légat la Lombardie où il entretient une armée et convoque des parlements, seigneur de Turin, d'Alexandrie, de Plaisance, allié avec Gênes et avec Milan, tout-puissant à Crémone, à Parme, à Brescia, reconnu même à Pise, la république gibeline par excellence, il touche peut-être au moment de constituer une monarchie italienne. Le Saint-Siége

Digitized by Google

finit par s'alarmer, et il coupe court aux visées de son lieutenant, en favorisant, puis en confirmant l'élection de Rodolphe de Habsbourg comme roi des Romains. Charles voyant finir cette longue vacance de l'Empire qui lui avait laissé le champ libre en Italie, éprouve un violent dépit, mais est obligé de se soumettre.

En fait, il n'y eut pas de couronnement d'empereur à Rome avant le mois de juin 1312, mais l'Empire n'en était pas moins restauré en principe avec le concours de l'Eglise. Celle-ci empêchait par ce moyen Charles d'Anjou de prendre une situation prépondérante, et elle espérait bien conserver pour elle-même l'exercice de la souveraineté réelle sous le régne nominal d'un prince étranger résidant au fond de l'Allemagne et qui ne franchirait pas les Alpes sans sa permission. Il paraît même certain qu'en 1280 le pape Nicolas III avait formé le plan de partager le corps de l'Empire en quatre parties : l'Allemagne qui aurait appartenu à Rodolphe et à ses descendants à perpétuité ; l'ancien royaume d'Arles qui aurait formé la dot d'une fille de Rodolphe mariée à un prince de la maison d'Anjou ; la Lombardie et la Toscane, érigées chacune en royaume et qu'il aurait données à deux de ses parents. Ce plan peut à bon droit passer pour chimérique ; mais il montre tout au moins que la papauté se croyait alors assez puissante pour régler à son gré les destinées de l'Empire et de l'Italie : ce qui faisait dire à un contemporain que l'Eglise était montée trop haut pour ne pas descendre, et l'Empire descendu trop bas pour ne pas remonter au sommet.

Cette prévision devait en partie se réaliser par la scène tragique d'Anagni, par la translation du Saint-Siége à Avignon, par l'abaissement de la papauté, par les déchirements du grand schisme, sans que pour cela l'Empire pût se relever au niveau qu'il avait atteint sous les princes de la maison de Souabe. En ce qui concerne l'Italie, il est clair que les deux pouvoirs sortirent également meurtris du sanglant débat dont la possession de ce pays était le principal enjeu ; et, par suite de leur affaiblissement successif, l'Italie, débarrassée à la fois de la suzeraineté de l'Empire et de la tutelle de la papauté, se trouva

Digitized by Google

comme abandonnée à elle-même et libre de s'agiter sans règle et sans direction.

Il arriva donc que le principe autoritaire représenté par la papauté ne servit pas en définitive à la fondation soit d'une monarchie italienne, soit d'un groupe d'Etats rattachés par le lien fédératif, parce que ce principe ne se montra favorable ni à l'émancipation de la société civile, ni au libre développement d'un nouveau droit public. Outre que l'autorité des papes était, en théorie et en pratique, tout aussi absolue que celle des empereurs, elle empruntait au caractère sacerdotal quelque chose de dogmatique et d'inflexible qui l'empêchait de modifier suivant la marche des idées humaines sa manière de concevoir le gouvernement temporel. Pouvoir abstrait et vivant d'abstractions, la papauté tenait peu de compte des formes particulières et changeantes qui sont la condition même du mouvement social. Et, quand ce pouvoir s'appliquait aux faits de l'ordre purement politique, il rencontrait en lui-même un double obstacle : d'abord son caractère cosmopolite, qui, en lui conférant une sorte d'hégémonie universelle, ne lui permettait pas, plus qu'à l'Empire, de se consacrer exclusivement aux intérêts italiens ; en second lieu, la possession d'un patrimoine temporel qu'il songeait toujours à étendre, sans réussir à en faire un centre d'action pour les autres parties de l'Italie. Le souverain pontife n'était pas même le maître dans Rome ; en dehors de Rome il luttait péniblement contre les aspirations des villes vers la liberté et contre les tendances des grandes familles vers la tyrannie. A peine en mesure d'administrer utilement ses propres domaines, comment aurait-il pu se flatter de gouverner directement l'Italie entière? Après l'avoir essayé vainement, les papes se décidèrent à ressusciter l'Empire, comme un contre-poids nécessaire aux ambitions et aux rivalités individuelles. Jadis ils avaient appelé en Italie des empereurs étrangers de qui ils avaient reçu la confirmation de leur autorité temporelle. Au XIII^e^ siècle, après de longues luttes terminées par une victoire stérile, ils rétablirent en Italie un fantôme de pouvoir à qui le vieux droit traditionnel conservait encore quelques restes de

Digitized by Google

vie, pas assez cependant pour qu'il pût désormais y fonder quelque chose de durable. Enfin à partir du XVI[e] siècle, les papes s'entendirent si bien avec les descendants de Rodolphe de Habsbourg que, se réduisant au rôle modeste de princes italiens, ils finirent par identifier leur cause avec celle des autres princes vassaux de l'Autriche. Ainsi se trouva confirmé le jugement sévère de Machiavel quand il disait : « tantôt pour des intérêts religieux, tantôt pour la satisfaction de leur propre ambition, les papes n'ont pas cessé d'appeler en Italie des hommes nouveaux et d'y susciter des guerres nouvelles ; à peine avaient-ils contribué à l'élévation d'un prince qu'ils s'en repentaient et ne songeaient plus qu'à sa ruine, ne permettant pas que ce pays, qu'ils étaient trop faibles pour posséder, d'autres le possédassent. »

TROISIÈME PARTIE.

DES COMMUNES ITALIENNES, DE LEURS LIGUES ET DE LEUR GOUVERNEMENT INTÉRIEUR.

Après avoir montré l'impuissance à laquelle se trouva réduit le principe d'autorité dont l'Empereur et le pape étaient les dépositaires par excellence, il reste à examiner pourquoi les communes italiennes, qui représentent au plus haut degré le principe de la liberté civile et politique, ne parvinrent ni à fonder sur cette base un gouvernement durable ni à constituer l'Italie en corps de nation. L'antagonisme des Guelfes et des Gibelins ne suffit pas à donner raison des causes complexes qui firent avorter le grand mouvement communal du XII[e] siècle. En réalité, ces deux termes ne désignent pas autre chose que les partisans du Sacerdoce et les partisans de l'Empire. A la querelle dominante et générale viennent s'ajouter une foule de faits accessoires qui tiennent intimement aux origines mêmes, aux traditions, aux habitudes locales des populations de la Péninsule. Tantôt la démocratie prédomine, tantôt l'aristocratie ; ici il y a un parti italien, là un autre parti qui appelle ou soutient les étrangers, et les dénominations de Guelfes ou de Gibe-

Digitized by Google

lins n'expliquent point avec exactitude la diversité et la mobilité qui entraînent dans des sens différents les cités, les familles, les individus.

Sans prétendre donner à la question des races une importance exagérée, il convient pourtant de faire remarquer que la vie politique se développa chez les peuples de race latine autrement que chez ceux de race lombarde ou plutôt gallo-germaine, car on n'a peut-être pas assez tenu compte de l'élément gaulois toujours très-vivace dans le nord et le nord-est de l'Italie. Rien n'est plus frappant que la persistance des rapports de mœurs et d'institutions entre les Cisalpins et les Transalpins de Polybe et de César, et les Lombards des chroniqueurs du moyen-âge. Les assemblées délibérantes en usage dans la Haute Italie depuis la première ligue lombarde jusque vers le milieu du XIV^e^ siècle font revivre la tradition des antiques *concilia* de la Gaule et de la Germanie, et l'expression officielle *Societas totius Lombardiae, Marchiae et Romaniolae*, qui sert à désigner la ligue, s'applique précisément aux anciennes provinces de la Gaule transpadane, de la Gaule cispadane, de la Vénétie et même de l'Ombrie, où l'élément gaulois persistait encore aux derniers temps de la domination romaine. Il n'est pas jusqu'au podestat lombard en qui ne se retrouvent les principaux traits du *vergobret* gaulois. Au contraire, dans les pays du centre, où l'élément latin était demeuré prépondérant, l'esprit municipal ne s'éleva guère jusqu'à la conception d'assemblées communes, et, au nord, ce furent surtout les cités issues des colonies romaines qui résistèrent le plus à la tendance fédéraliste pour se rattacher à l'unité du pouvoir, représentée par l'Empereur. Si l'on ajoute à cela l'unité de législation, on comprendra mieux que la race latine soit restée fidèle avec les Gibelins à l'idée de concentration monarchique, tandis que la race gauloise, plus pénétrée par l'individualisme germain et ayant adopté l'usage de la loi personnelle, inclina davantage vers le fractionnement de l'autorité politique.

Mais l'individualisme, source de fortes qualités et même de vertus civiques, a aussi ses dangers dont le plus grand est de

Digitized by Google

contrarier, dans un Etat à peine organisé, le jeu régulier des pouvoirs publics. Et les communes lombardes en éprouvèrent les funestes effets quand il eût été si nécessaire de donner à leur ligue assez de permanence et de cohésion pour qu'elle pût servir de base à une fédération durable. Chaque commune se comportant au mieux de ses intérêts et de ses droits particuliers, il n'y eut, en ce qui touchait aux affaires communes, ni action centrale bien définie, ni pouvoir exécutif reconnu, ni moyen légal d'empêcher les alliances séparées et les contre-alliances. La ligue lombarde fut assez forte pour faire échec à l'établissement du gouvernement monarchique qu'avait essayé Frédéric II, et trop faible pour lui substituer un régime capable de faire vivre ensemble tant de cités égales en droits, inégales en puissance. L'Italie supérieure conserva, il est vrai, quelque temps encore l'usage des parlements où les villes se faisaient représenter par des députés élus ; mais ces parlements eurent presque toujours pour objet de déférer le pouvoir, dans les moments de péril, à un chef militaire, ce qui ne pouvait manquer d'être pour ce chef un acheminement vers la tyrannie.

Les Lombards n'auraient pu donner quelque stabilité à leur fédération naissante qu'à l'aide d'une constitution réglant les droits et les devoirs réciproques des membres qui la composaient. Or, l'établissement d'une constitution fixe suppose presque nécessairement l'existence d'une nationalité ou du moins la conscience d'une patrie commune, et c'est aux Lombards plus encore qu'aux Italiens d'origine que l'idée de nation, prise au sens moderne, semble avoir fait le plus complétement défaut. Ce n'est pas qu'on ne puisse signaler çà et là, au milieu de l'antagonisme des partis et de la rivalité des petites patries locales, le sentiment d'une sorte de solidarité entre les peuples italiens. De temps en temps s'élèvent des voix éloquentes qui, faisant appel à la concorde et à l'union, entraînent les multitudes à leur suite. Mais ces appels sont faits au nom de la charité chrétienne, au nom de la paix qui doit régner entre frères et ne produisent qu'un enthousiasme passager ; ils ne se placent pas sur le terrain des faits pratiques, ils ne posent aucun programme politique

Digitized by Google

sur lequel les magistrats puissent délibérer et s'entendre. Quant à l'Empereur et au pape, le caractère tumultueux et mystique de ces manifestations leur déplaît également; ils y voient un danger aussi bien pour l'ordre public que pour l'orthodoxie.

La commune indépendante, mais isolée, voilà quel fut le dernier terme auquel parvint et où s'arrêta malheureusement la liberté italienne, sans parvenir à édifier sur cette base une société politique dans la véritable acception de ce mot. A la mort de Frédéric II, la vie municipale avait acquis son plus complet développement, et, dans les temps qui suivirent, elle s'affermit encore par l'affaiblissement de l'Empire et de la Papauté. Mais, de même que les cités prises dans leur ensemble ne surent pas former un corps d'États réunis par un lien indissoluble, de même chacune d'elles se montra impuissante à maintenir les bonnes institutions qu'elle s'était données faute de stabilité dans son gouvernement intérieur.

Aussi haut qu'on puisse remonter dans l'histoire municipale de l'Italie moderne, c'est-à-dire au X^e^ siècle, on trouve le gouvernement des villes remis à des magistrats appelés consuls, désignés d'abord par les comtes impériaux, puis par les évêques, enfin par le libre choix des citoyens. Le grand développement du consulat coïncide avec la mort de la comtesse Mathilde (1115), qui fut un signal d'émancipation pour les villes situées entre le cours inférieur du Pô et la chaîne de l'Apennin, et ce régime intérieur domina presque partout en Italie jusque vers l'année 1180. Mais déjà on voit apparaître une autre institution, celle du podestat, magistrat unique, investi d'une espèce de dictature, et qui se substitue, temporairement d'abord, puis habituellement, à l'autorité des consuls dont le nombre et les attributions variaient suivant les localités. La dénomination de podestat et la fonction *autoritaire* que ce terme exprime sont aussi un mot italien et une chose italienne. Néanmoins cet office, dans les conditions où il s'exerça de 1160 à 1250, peut être considéré comme une importation étrangère ou du moins comme un instrument de domination entre les mains des empereurs allemands. Aussi fut-il d'abord impopulaire dans les villes guelfes

Digitized by Google

qui voyaient dans le podestat non-seulement le magistrat suprême de leur communauté, mais aussi le représentant du pouvoir impérial ; les villes gibelines l'acceptèrent plus aisément, puisqu'elles admettaient en principe que la liberté communale consistât à ne relever immédiatement que de l'Empire. Tout en laissant aux citoyens le droit d'élire les podestats, les empereurs se réservèrent la faculté de les confirmer et intervinrent souvent soit pour obliger ces officiers à se conformer aux lois générales de l'Etat, soit pour les protéger contre les caprices ou le mauvais vouloir de leurs administrés.

Par sa nature propre, qui était la concentration de la puissance exécutive, comme par le caractère de l'intervention souveraine qui lui servait de support, cette institution devait nécessairement incliner vers l'excès de l'autorité. Aussi, la liberté jalouse ne tarda point à s'alarmer, et, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, les villes restreignirent l'action de leur podestat, tantôt lui retirant le commandement militaire pour le transférer à un capitaine du peuple, tantôt réduisant à six mois au lieu d'un an la durée des fonctions qui lui étaient conférées. En se prémunissant par là contre des empiétements possibles, on retombait d'un autre côté dans le morcellement et dans l'instabilité du pouvoir.

La conciliation de l'autorité et de la liberté sous cette forme de gouvernement était du reste chose difficile. On voulait trouver réunis chez le podestat républicain les mérites très-divers du bon orateur, du bon légiste, du bon chevalier, et les partis sans cesse en présence lui contestaient ces qualités dès qu'il en faisait usage dans un sens qui leur déplaisait. Pris constamment dans une ville étrangère, le podestat ne devait amener avec lui ni sa femme, ni ses enfants, ni personne de sa famille, ni se rattacher à la ville qu'il était appelé à gouverner par aucun lien de parenté ou d'amitié ; il était obligé de vivre sous les yeux de tous dans une majesté solitaire, presque désarmé et n'ayant pour faire exécuter la loi que l'ascendant de son énergie et de sa droiture. C'était trop demander à la nature humaine que de lui imposer sans compensations une aussi lourde tâche. Les modérés et les

Digitized by Google

timides finirent par refuser ces fonctions pénibles, les audacieux et les violents les acceptèrent, se firent haïr ou chasser, et préparèrent l'avénement des tyrans indigènes, lesquels finirent par régner sous le nom des anciens magistrats officiellement rétablis. Le régime des podestats servit donc comme de transition naturelle entre le régime consulaire et celui du principat.

Cette dernière évolution, qui marque pour l'Italie l'époque de sa déchéance politique, ne s'accomplit pas néanmoins sans que quelques âmes élevées eussent conscience du danger et protestassent contre une abdication si funeste. Ce fut du parti latin et gibelin que partit ce suprême appel; ce furent Dante et Pétrarque qui essayèrent de ramener l'Italie vers le principe d'autorité, lequel, en se conciliant avec la liberté, devait seul, à leurs yeux, sauver la Péninsule de la discorde et d'un morcellement irrémédiable. L'autorité ne pouvait être restaurée que par le rétablissement de l'unité, et cette unité, à qui la demander, sinon au chef unique, au monarque par excellence, à l'empereur des Romains? La conception d'un dépositaire de la puissance souveraine élu pour sauvegarder à la fois la liberté de chacun et le bon ordre dans l'Etat se rattachait à une longue tradition dont le maître de Dante, Brunetto Latini, avait conservé le souvenir; et c'est cette conception qui inspira au grand Florentin son traité *De monarchia*, écrit en vue de provoquer et de justifier l'expédition de Henri de Luxembourg en Italie. Dans ce traité fameux aussi bien que dans ses lettres, Dante demande qu'on en revienne à la tradition. Toute sa théorie, dégagée des arguments que sa logique expose et que son éloquence colore, se résume en ces deux points principaux : « la vraie liberté, c'est la soumission libre à une autorité juste; — l'Empereur représentant de cette autorité est l'expression du droit général et supérieur qu'il n'exerce qu'à la condition de respecter les droits individuels et particuliers. »

Quant à Pétrarque, sans qu'il ait composé comme Dante un traité didactique sur la Monarchie, ses opinions politiques, consignées en divers passages de sa correspondance, sont à peu près les mêmes, et le langage qu'il adresse à Charles de Bohême

Digitized by Google

ne diffère guère des exhortations que Dante prodiguait au grand-père de cet empereur. Les termes dont se sert Pétrarque, pour être plus emphatiques, ne sont pas moins véhéments. C'est César qui est destiné à effacer les souillures de la république et à rendre au monde son ancien aspect, c'est lui qui pacifiera la région italienne (*orbis italicus*) et l'organisera complétement; mais, dans la pensée de Pétrarque, cette organisation doit avoir pour base une association d'États libres recevant du César romain l'impulsion que les membres du corps humain reçoivent de la tête qui les dirige.

Au moment où Henri de Luxembourg entreprit son expédition, le parti des honnêtes gens, ou, comme on dirait aujourd'hui, des modérés, était encore assez fort pour seconder les vues de Dante. Henri avait d'ailleurs personnellement des qualités éminentes, un esprit de justice, une douceur et en même temps une énergie qui le rendaient plus propre qu'aucun autre à réussir dans son rôle difficile et tardif de pacificateur et d'arbitre suprême. Il ne voulait pas qu'on prononçât en sa présence les noms funestes de Guelfes et de Gibelins, partout il ramenait et rétablissait les proscrits. Néanmoins, quand bien même il eût vécu plus longtemps, et eût persévéré jusqu'au bout dans cette haute impartialité, on peut douter encore qu'il fût parvenu à restaurer le gouvernement de l'Empire en Italie. La résistance des chefs du parti guelfe, les intrigues du roi de Naples, la politique indécise, pour ne pas dire cauteleuse, de la cour d'Avignon, par dessus tout une vague appréhension « des nouveautés redoutables » que pouvait amener la venue d'un roi étranger, bien des motifs se réunissaient pour faire échouer cette tentative. On peut même dire qu'en ressuscitant le régime des vicaires impériaux Henri de Luxembourg ne fit que hâter l'avénement du principat; car ces vicaires indigènes, se couvrant des apparences de la légalité, parvinrent plus aisément à se perpétuer dans l'exercice de l'autorité qu'ils s'étaient arrogée sur leurs concitoyens.

L'expédition de Louis de Bavière (1327-1329) coïncide avec le moment où plusieurs vicaires impériaux, pris parmi les po-

Digitized by Google

destats ou les capitaines du peuple, vont devenir des princes indépendants, et la papauté par la voix de Jean XXII contribue à cette transformation en proclamant alors la séparation de l'Italie d'avec l'Allemagne et en affranchissant l'Italie de tout lien de sujétion envers l'Empire. Cette grave mesure, prise contre un adversaire politique, avait porté les fruits qu'on en pouvait attendre, quand un prince ami du Saint-Siége et appelé par Pétrarque passa les Alpes à son tour. Vainement Charles de Bohême pose sur sa tête la triple couronne de roi d'Italie, d'Empereur et de roi d'Arles, rien ne peut rendre à l'Empire son ancien prestige. Les Italiens se jouent d'un monarque étranger qui se présente à eux pauvre et mal équipé, et ce monarque ne songe de son côté qu'à remplir sa bourse en renouvelant à prix d'argent les priviléges des princes et des cités. Cette prétendue confirmation des libertés publiques ne fait en réalité que consacrer le despotisme des uns et l'anarchie des autres. Et pendant que les revendications des empereurs avaient cette misérable issue, la maison angevine de Naples se déshonorait par ses désordres et s'épuisait en discordes sanglantes; de telle sorte que, dans la seconde moitié du XIVe siècle, l'Italie n'avait plus à espérer ni à craindre soit le retour de la prépondérance impériale soit la suprématie et le triomphe d'un souverain pris dans son sein. La papauté restait confinée à Avignon, sans exercer d'action directe sur la Péninsule. Enfin l'autonomie municipale, à laquelle les Guelfes avaient tout sacrifié, périssait étouffée sous la tyrannie de quelques dynastes ou se déchirait au milieu des dissensions de quelques républiques mal équilibrées.

En résumé l'Italie avait créé et tiré en quelque sorte de son sein deux choses immenses, la Papauté et l'Empire, mais ces deux pouvoirs, plus universels qu'italiens, ne lui servirent à rien pour asseoir les fondements de sa nationalité. Elle-même d'ailleurs, en se rattachant pendant de longs siècles à la tradition de l'Empire romain restauré, et en se proposant pour idéal une grandeur et une prépondérance chimériques, négligea les occasions qui lui furent offertes de se donner des limites, des

Digitized by Google

institutions, une patrie. En se déclarant les uns pour l'empereur, les autres pour le pape, Gibelins et Guelfes se firent les soutiens ou les instruments de deux pouvoirs extérieurs et cosmopolites dont la faiblesse pratique se dissimulait sous l'appareil de doctrines absolues et de prétentions hautaines. L'autorité que les Gibelins demandaient aux empereurs allemands ne pouvait s'exercer en Italie ni avec régularité ni avec suite ; la liberté que les Guelfes plaçaient sous le patronage intéressé des papes était une liberté locale, tumultueuse, qui, tout en se mettant en lutte avec les lois fondamentales de la société du temps, ne s'en dégageait pas assez complétement pour édifier une société nouvelle. L'Italie du moyen-âge conquit rapidement toutes les libertés civiles et politiques, tous les moyens de s'administrer, de s'associer, de se grouper en vue de l'intérêt général, mais elle ne sut pas resserrer les liens qui auraient dû tenir perpétuellement unies les cités devenues indépendantes.

La démocratie partout dominante depuis l'abaissement de l'Empire et de la papauté, finit par abdiquer entre les mains de despotes cruels et perfides. Pour un bien long temps on vit ce peuple italien intelligent, créateur et à de certains égards héroïque, payer la rançon de son génie par l'abandon de ses droits politiques et s'endormir dans une commune servitude après avoir compromis la liberté dans de stériles agitations.

M. D'Hervé de Saint-Denys lit, en communication, un *Mémoire sur le* Si-sao, recueil de poésies chinoises remontant au 8e siècle.

M. Lenormant continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la* 26e *dynastie.*

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Digitized by Google

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par M. G. Perrot : 23e livr. in-f° formée des feuilles 67 à 73 et des pl. 21, 22, 23 et 31, l'avant-dernière de ce grand travail, « l'un des plus considérables en son genre, des plus neufs et des plus utiles aux sciences historiques et philologiques, qui aient été exécutés à notre époque, et, il faut ajouter, dans une période de temps qui fait autant d'honneur à l'activité qu'aux recherches et aux talents divers des auteurs. »

2° *L'assistance médicale chez les Romains*, par M. le Dr René Briau, tirage à part, offert par l'auteur, d'un mémoire lu devant l'Académie et dont l'impression dans la 1re série du *Recueil des savants étrangers* (t. VIII, 2e partie) a été ordonnée.

3° Par une lettre du 10 mai, M. Lecoq-Kerneven adresse six exemplaires d'un opuscule intitulé : *Leçons de numismatique*, en réponse à un compte-rendu de son *Traité* (admis au concours de numismatique de 1870) *sur la composition et la lecture de toutes inscriptions monétaires et depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'apparition des armoiries* (Rennes, 1870, br. in-8°). — Ces exemplaires seront distribués, suivant les intentions de l'auteur, aux membres de la commission et du bureau.

4° *Défense des* ÉTUDES SUR L'ORIGINE DES BASQUES, par M. Bladé (Paris, 1870, br. in-8°).

5° *Archéologie ou description de la tour Sainte-Magdeleine de la ville de Verneuil* (*Eure*), par Paul Duchêne (1869, in-8°).

6° *Annales de philosophie chrétienne* : mars 1870.

7° Un *exposé* ou *programme* intitulé *Langage numérique ou universel*, par M. Boucher de Boucherville à Québec (3 feuilles in-f° sans destination indiquée).

8° M. le PRÉSIDENT fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *Recueil d'inscriptions libyco-berbères* » avec 25 pl. et une carte de la Cheffia, par M. le Dr Reboud, qui a déjà fait de ces monuments, encore un peu énigmatiques, mainte communication (1 vol. in-4° extrait des *Mémoires* de la Société française de numismatique et d'archéologie, laquelle adresse, par l'intermédiaire du directeur de ses publications, M. Léouzon le Duc, un second exemplaire du même ouvrage). — Ce qui n'est pas moins important, c'est le don

Digitized by Google

fait à l'Académie, pour le cabinet de la commission des inscriptions sémitiques, par M. le Dr Réboud, de l'ensemble des estampages et copies des monuments originaux dont se compose son recueil.

9° M. le PRÉSIDENT offre en même temps, de la part de M. Judas, les deux opuscules suivants : I. *Nouvelle analyse de l'inscription libyco-punique de Thugga en Afrique, suivie de nouvelles observations sur plusieurs épitaphes libyques dans le but exprès de faciliter en Algérie l'étude des langues phénicienne et libyco-berbère* (Paris, 1869, br. in-8°). — II. *Sur quelques épitaphes libyques et latino-libyques,* etc. (Paris, 1870, in-8°).

M. EGGER fait hommage, au nom de M. le comte Sclopis, de l'Académie des sciences de Turin, de la *Notice* (en italien) *sur la vie et les travaux de feu M. Amédée Peyron*, qui fut l'une des lumières de la savante société dont M. Sclopis est le président actuel, et le doyen des associés étrangers de l'Académie.

M. DELISLE lit, en communication, une *Notice sur le poète Primat.*

ANALYSE.

« Il n'est peut-être pas un poète latin du moyen-âge sur lequel les chroniqueurs nous aient transmis autant de renseignements que sur Primat. Il n'en est cependant pas dont la vie soit entourée de plus d'obscurité. Quel était le véritable nom de cet auteur? A quelle époque a-t il vécu? Quelles écoles a-t-il fréquentées? Voilà tout autant de questions qui s'agitent depuis un certain nombre d'années, sans qu'on y ait encore apporté de réponses satisfaisantes. » L'auteur ne prétend pas éclairer complétement ce point d'histoire littéraire. Il veut seulement produire un témoignage nouveau, qui, en circonscrivant les données du problème, pourra en préparer la solution. Fra Salimbene de Parme, dans un passage de sa chronique écrit en 1283, après avoir parlé de plusieurs dominicains et cordeliers qui faisaient beaucoup de bruit en Italie vers l'année 1233, continue son récit dans les termes suivants : « A cette époque vécut Primat, chanoine de Cologne, grand truand et grand farceur, et surtout grand versificateur et grand improvisateur, etc. »

Digitized by Google

M. Delisle s'attache pour le moment à une seule des circonstances de ce récit et démontre que la date de 1233 énoncée par Fra Salimbene est absolument inadmissible, qu'elle ne se concilie ni avec le témoignage de Thomas de Capoue, auteur du commencement du XIII^e^ siècle, qui parle de Primat comme d'un écrivain relativement ancien, ni avec l'attestation formelle du chroniqueur italien Fr. Pippino, que Primat jouissait d'une grande vogue vers l'année 1285, ni surtout avec une très-curieuse mention de Primat empruntée au texte le plus complet que l'on ait de la chronique de Richard de Poitiers, moine de Cluny. Ce chroniqueur, après avoir enregistré la mort de Pierre Abélard et celle de Foulques, roi de Jérusalem, poursuit en ces termes : « Dans ce même temps (1142) brillait à Paris un écolier nommé Hugues, et que ses condisciples avaient surnommé Primat. C'était un personnage d'une assez basse condition et d'un extérieur disgracieux. Adonné dès sa jeunesse aux lettres mondaines, il se fit dans plusieurs provinces une grande réputation comme plaisant et comme littérateur. Son talent d'improvisateur était célèbre, et, comme exemple, on citait les vers qu'il composa pour se moquer d'un prélat qui lui avait donné un mauvais manteau, et qu'on ne pouvait regarder sans éclater de rire. » Or Richard de Poitiers vivait du temps de Pierre le Vénérable; sa chronique s'arrête à l'année 1153 dans un manuscrit, à l'année 1161 dans deux ou trois autres, et à l'année 1171 dans celui que cite l'auteur de la communication.

« Voilà donc, ajoute M. Delisle, un témoignage authentique, consigné par écrit au milieu du XII^e^ siècle, d'où il résulte que la renommée de Primat était dès lors parfaitement établie. Et c'est au plus tard dans la première moitié du XII^e^ siècle qu'il faut placer la vie de Primat. » — Toutefois cette notion si importante n'est pas la seule à tirer du passage de Richard de Poitiers. Nous y voyons que le poète si fameux par ses vers et ses plaisanteries avait reçu de ses camarades le sobriquet de *Primat*, mais que son véritable nom était Hugues, ce qui confirme le distique adressé par Primat au prieur de Saint-Martin des Champs et déjà cité dans une précédente communication de

Digitized by Google

M. DELISLE (1). En dehors de ces trois points, que notre poète a vécu au plus tard dans la première moitié du XII[e] siècle, qu'il s'appelait Hugues et qu'il avait reçu de ses camarades le surnom de Primat, sous lequel il est généralement connu, M. DELISLE ne voit rien de certain sur la vie de Primat. Il ajoute que de très-bonne heure ce poète devint un personnage légendaire, à qui les étudiants faisaient honneur de tous les bons mots qui se répétaient dans les écoles et des poésies *goliardiques* qui obtenaient le plus de succès. « Les traditions, dit-il, se modifiaient et se développaient suivant les temps et suivant les pays. Au dire de Richard de Poitiers et de Boccace, Paris aurait été le théâtre des exploits de Primat. Fra Salimbene en fait un chanoine de Cologne qui aurait étudié à Pavie et fréquenté la cour de Rome. Fr. Pippino nous le montre également au milieu des cardinaux, mais il le qualifie de chanoine d'Orléans. C'est également à Orléans que se passe une des anecdotes consignées dans un manuscrit de la bibliothèque de Tours et dont Primat est le héros ; Richard de Fournival, mentionnant un poème de Primat, donne à cet auteur le surnom d'Orléanais ; enfin le trouvère Henri d'Andeli, dans la *Bataille des sept arts*, met l'arrière-ban de l'armée de grammaire sous les ordres de PRIMAT D'ORLIENS. » Cette dernière expression autorisait M. DELISLE à changer la leçon *Aureliacensi* en *Aurelianensi* dans le titre mis en tête des vers de Primat rapportés par Richard de Poitiers dans la copie de Duchesne conservée à la Bibliothèque impériale. Qu'on n'aille pas conclure cependant de tous ces textes que Paris, Orléans, Cologne, Pavie et Rome ont droit de revendiquer pour leurs annales littéraires une portion de la vie de Primat. « Quand les conteurs, dit en finissant M. DELISLE, quand les conteurs qui récitaient les hauts faits de Primat nommaient une école plutôt qu'une autre, ils obéissaient tout simplement au caprice du moment, ou bien encore ils voulaient flatter le goût de leur auditoire. De même il ne

(1) *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2[e] série, t. IV (1868), p. 405.

Digitized by Google

faudrait pas accepter sans réserve l'attribution qu'on fait à Primat de toutes les pièces qui ont couru sous son nom. Cette attribution était un moyen d'assurer la fortune des bonnes plaisanteries et des vers plus ou moins burlesques dont s'amusaient les joyeux étudiants du moyen-âge. En un mot, Primat n'est point, à proprement parler, un poète dont la valeur puisse s'apprécier d'après des compositions réelles et authentiques : c'est un type légendaire, c'est la personnification de l'écolier farceur et quelque peu mauvais sujet. Comme tel, il mérite encore d'être étudié : car il nous révèle un côté fort curieux de la vie de nos anciennes universités. »

M. Prou commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur la chirobaliste attribuée à Héron d'Alexandrie*, sujet qui a été l'occasion, il y a quelques années, de débats animés devant l'Académie et que l'auteur du mémoire n'a cessé depuis d'étudier et d'approfondir.

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président, avant toute chose, annonce que les funérailles de M. Alexandre ont eu lieu le jour même à l'église Saint-Louis d'Antin, sa paroisse, sur l'invitation de la famille, et sans les honneurs officiels que l'Académie rend d'ordinaire aux membres qu'elle a perdus. Telles étaient les volontés du défunt exprimées par lui dans une lettre adressée sans date précise au Secrétaire perpétuel et dont il est donné lecture. L'assistance n'en était pas moins nombreuse et le bureau, avec beaucoup d'autres membres, s'est fait un devoir d'assister à la cérémonie religieuse. — La lettre de M. Alexandre sera déposée aux archives de l'Institut.

Digitized by Google

Par un message, en date du 28 mai, M. le ministre des lettres, sciences et beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel le cliché d'une médaille commémorative de la bataille de l'Isly que feu M. Depaulis avait laissée inachevée, que M. Merley, graveur, vient de terminer, et dont M. le ministre prie l'Académie de rédiger l'inscription en lui soumettant ledit cliché.

M. le Président annonce que le moment est venu de consulter l'Académie, aux termes des art. 23 et 24, se référant aux art. 14-17 du règlement dont il est donné lecture, sur la question du remplacement de M. Amédée Peyron, associé étranger, sauf à fixer ensuite l'époque même de ce remplacement. — Le scrutin étant ouvert, l'Académie décide à l'unanimité des 23 membres votants, qu'il y a lieu de remplacer. — Consultée de nouveau sur l'époque, elle décide par appel nominal, à 13 voix contre 10, que, d'après les formes actuellement établies, la commission qui doit, préalablement à l'élection, présenter trois candidats au choix de l'Académie, sera nommée dans la séance du vendredi 4 novembre prochain.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de l'Académie de Christiania : I. *Flateyjarbok*, Recueil de Sagas, etc. Publication officielle, vol. III, fasc. 2 (Christ. 1868, in-8°); — II. *Diplomatarium norvegicum*, etc., recueilli et publié par MM. Unger et Huitfeldt (*ibid.*, 1869, in-8°); — III. *Saga de l'archevêque Thomas Becket*, publié d'après les manuscrits, par G.-R. Unger (*Ibid.*, 1869, 1 vol. gr. in-8°); — IV. *Essai sur l'histoire de l'aristocratie norske*, par Ebbe Hertzberg, ouvrage honoré d'une médaille d'or par le roi au concours de l'Université (*ibid.*, 1869, 1 vol. in-8°).

2° *Origine de la foi chrétienne dans les Gaules, et spécialement dans le diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet (extr. de la *Revue de l'art chrétien*, 1870, in-8°).

3° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône* : 3e série, n° 2 (Vesoul, 1870, in-8°).

3° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 1870, 2e livr.

5° *Revue de législation ancienne et moderne* : mai-juin 1870.

6° M. Egger présente à l'Académie, comme un hommage respectueux de l'auteur, le Mémoire couronné par elle en 1869 et publié à

Digitized by Google

Turin en 1870, avec une préface et diverses annexes, sous le titre de *Recherches sur l'économie politique de l'Egypte sous les Lagides*, par Giacomo Lumbroso, docteur en droit (1 vol. in-8°). Ce volume est dédié à M. Gorresio, correspondant de l'Académie.

M. Hauréau lit, en communication, un fragment d'une nouvelle édition de son ouvrage, couronné, sur l'*Histoire de la scolastique*, fragment intitulé : « *Ruine et rétablissement des écoles en Occident.* »

M. Renier fait un rapport verbal sur les deux nouvelles inscriptions latines récemment adressées par M. Engelhardt.

« L'Académie, dit-il, m'a chargé d'examiner les deux inscriptions latines qui lui ont été envoyées par M. Engelhardt. Ces deux inscriptions proviennent de *Turn-Severin*, l'ancien *municipium Drobetense*.

» La première est assez bien conservée ; elle est ainsi conçue :

D M
IVLIA-PHI
LVMENE-
VIX-ANNIS
*x*XX-H-S-E-PHILE
*t*VS-IVL-RVFIN
*coni*VG-B.M

c'est-à-dire,

Diis Manibus.
Iulia Philumene vixit annis triginta, hic sita est. Philetus Iuli Rufini conjugi bene merenti.

» On voit que c'est l'épitaphe d'une femme *Iulia Philumene*, morte à l'âge de 30 ans, épitaphe qui a été gravée par les soins de son mari *Philetus*, lequel était esclave d'un *Iulius Rufinus*, dont *Iulia Philumene* était très-probablement l'affranchie.

» La seconde inscription serait plus intéressante, si elle était moins altérée. Tout ce qu'on peut tirer de la copie qui nous en a été envoyée, c'est qu'il y est question d'une *cohors prima Sagittariorum milliaria Gordiana*.

Digitized by Google

« On savait, par une autre inscription, trouvée à peu de distance de Turn-Severin, à Topolitza, que la cohorte première des Sagittaires avait été cantonnée dans cette contrée, mais à quelle époque ? On l'ignorait, cette inscription n'étant pas datée. Celle-ci l'est, du moins approximativement, par le surnom de *Gordiana* donné à la cohorte dont il s'agit, et qui prouve que cette inscription a été gravée sous le régne de Gordien le Jeune, c'est-à-dire entre les années 238 et 244 de notre ère. On sait qu'à partir de Caracalla la plupart des corps de troupes ajoutèrent à leur nom un surnom dérivé de celui de l'empereur, surnom qu'ils changeaient à chaque changement de règne. »

M. Renier fait ensuite passer sous les yeux des membres de l'Académie une petite plaque de bronze à queues d'aronde, qui a été trouvée en Afrique, dans les ruines de Lambaese, et sur laquelle on lit :

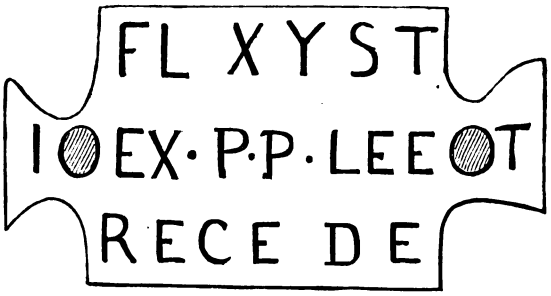

« Cette inscription, dit M. Renier, ne peut s'expliquer que de cette manière :

Fl(avii) Xysti ex p(rimo) p(ilo) ; le(ge) et recede.

» Ceci est la propriété de Flavius Xystus ancien primipile : lis et retire-toi. »

« Deux trous circulaires se voient au commencement et à la fin de la seconde ligne ; ils étaient destinés à donner passage aux clous de bronze par lesquels la plaque était assujettie sur le monument qui était la propriété de Flavius Xystus.

Digitized by Google

L'abréviation LE pour LEGE est singulière ; mais elle s'explique par le peu d'étendue de l'espace dont on disposait, et aussi par l'âge de l'inscription, qui, d'après la forme des lettres, doit avoir été gravée au Vᵉ siècle ou tout au plus à la fin du IVᵉ siècle de notre ère.

Peut-être, au lieu de EX *Primo Pilo*, les sigles EX.P.P. pourraient-ils se traduire EX.*Primi*P*ilaribus*, manière de s'exprimer dont on rencontre un assez grand nombre d'exemples à cette époque (1). Mais le sens serait le même, à une nuance près cependant, un *ex primo pilo* étant nécessairement un ancien primipile, tandis qu'un *ex primipilaribus*, ou un *primipilaris*, pouvait avoir reçu ce titre sans avoir exercé réellement le grade de *primus pilus*.

Le surnom *Xystus* n'est pas commun : on en a cependant des exemples, et même des exemples célèbres. Un *C. Pomponius Xystus* est mentionné dans deux inscriptions de Cumes (2), gravées en l'honneur de M. Aurèle et de L. Verus, et ce nom *Xystus*, dont on fit plus tard *Sustus* (3), *Xistus* (4) et *Sixtus*, fut porté par plusieurs papes, dont les premiers, chez les historiens grecs de l'Église (5), sont constamment appelés Χύστος.

M. Prou continue et termine la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chirobaliste*.

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président donne à l'Académie des nouvelles rassurantes

(1) Voy. Marini, *Fr. Arval.*, p. 267 et suiv.

(2) Mommsen, *Inscr. regn. Neap.*, n. 2566 et 2567.

(3) Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 622.

(4) Marini, *Inscr. christ.*, ap. Mai, *Script. vet. nova collect.*, t. v, p. 413, 2.

(5) Voy. notamment Georg. Syncell. *Chronograph.*, p. 348 B, et p. 381 A.

Digitized by Google

de M. NAUDET, son secrétaire perpétuel honoraire, qu'il a vu le jour même.

Il annonce ensuite que le moment est venu pour l'Académie de statuer sur le remplacement de M. VILLEMAIN, dont la mort lui a été notifiée le vendredi 13 mai. Il donne lecture, en conséquence, des art. 14-16 du règlement et pose d'abord la question de savoir s'il y a lieu de remplacer. — L'affirmative ayant été décidée au scrutin par la majorité absolue des votants, l'Académie décide à main levée, aux termes de l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845, que l'exposition et l'examen des titres des candidats inscrits auront lieu dans la 3e séance de novembre prochain, c'est-à-dire le 18.

L'Académie se forme en comité secret sur la demande du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait un rapport à l'Académie au nom de la Commission qu'elle a formée pour examiner et modifier le programme du prix proposé à l'acceptation de la Compagnie par M. le baron Roget de Belloguet. La Commission ayant été d'avis à l'unanimité de substituer à ce programme un projet nouveau plus simple et plus applicable, le Secrétaire perpétuel fut chargé de négocier cette substitution avec le fondateur du prix, et, de part et d'autre, cette négociation a été aussi courtoise dans les formes qu'elle a été infructueuse au fond. — La Commission, réunie de nouveau aujourd'hui même, ayant persisté dans son projet comme M. De Belloguet dans le sien, il y a lieu pour l'Académie de juger le différend et de déclarer si elle entend ou non accepter la fondation dans les termes où elle est faite. — L'Académie consultée prononce, sans division, qu'il n'y a pas lieu par elle, dans l'intérêt de la science, d'accepter la fondation telle qu'elle est proposée.

Sont présentés à l'Académie :

1° *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* : t. X, 1re livraison, 1870, in-8°.

Digitized by Google

2° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente :* 2e série, t. II, 1re et 2e parties ; 4e série, t. VI, 1re partie.

3° *Le Cabinet historique :* mai 1870.

4° Par M. Maury, au nom de l'auteur, M. Anatole De Barthélemy, *La Campagne d'Attila. — Invasion des Huns dans les Gaules en 451* (Paris, 1870, in-8°).

5° Par M. de Longpérier, au nom de l'auteur, M. Ferd. Bompois, *Etude historique et critique des portraits attribués à Cléomène III, roi de Lacédémone. — Restitution de ces portraits à Antigone II Doson, roi de Macédoine.*

6° Par M. Brunet de Presle, au nom de l'auteur, M. Spyridon P. Lampros, Τὸ παναθηναϊκὸν Στάδιον, etc., lu à la réunion philologique *Le Parnasse* (Athènes, 1870, in-8°).

7° *L'Odyssée d'Homère*, rendue en vers blancs anglais, par George Musgrave, M. A. du collége Brasenose à Oxford (2e édition, revue et corrigée), 2 vol. in-8° avec l'inscription *Donum dedit auctor* A. D. 1870, et une lettre d'envoi.

M. Renier communique à l'Académie un *diplôme militaire* récemment découvert. Il explique ce document, et en fait ressortir l'importance pour la chronologie et pour l'histoire littéraire. Il entre à cette occasion dans quelques détails sur les monuments connus sous le nom de *Diplômes militaires*. Marini en connaissait 16, et il les a publiés en 1795, pages 448 à 468 de son livre sur les actes des frères Arvales. Depuis, en 1835, un autre savant italien, Cardinali, a publié, à Velletri, en un volume in-4°, le recueil de tous ceux que l'on connaissait alors. Ce recueil en contient 30. M. Renier en prépare un nouveau recueil, dont 30 feuilles sont déjà tirées, et qui en comprendra plus de 60. C'est Borghesi, qui, dans plusieurs mémoires publiés dans le *Journal arcadique* et dans les *Actes de l'Académie pontificale d'archéologie*, et reproduits dans ses *Œuvres complètes*, a le mieux expliqué la nature de ces documents et fait comprendre leur importance pour la chronologie et l'histoire militaire de l'empire romain. Il a été suivi dans cette voie par le savant correspondant de l'Académie, M. Henzen, à qui l'on doit également plusieurs mémoires sur des diplômes militaires, et qui se propose de publier prochainement celui que

Digitized by Google

M. Renier, avec son autorisation, vient de communiquer à l'Académie.

M. de Longpérier lit, en communication, la *Note* suivante :

« Le 8 juin, on a trouvé, au Havre, dans le jardin des Dominicains, sur la côte d'Ingouville, divers vases antiques, parmi lesquels il s'en trouvait un rempli d'ossements brûlés.

» Les travaux dirigés par le R. P. Souillard, en présence de M. Joachim Menant, qui me communique cette nouvelle, ont encore amené la découverte d'un très-beau vase à couverte rouge, haut de 20 centimètres, sur 18 de large. Ce vase est décoré de beaux rinceaux ou de figures en relief et en applique régulièrement espacées. On voit une Vénus assise, accompagnée d'un Eros, et tournant la tête vers Mars debout, orné d'une lance. Plus loin on remarque la même déesse debout, appuyée sur un cippe et vers laquelle s'avance un personnage barbu, guidé par Eros. Autant que je puis le distinguer dans le croquis très-sommaire que m'envoie M. Menant, le personnage qui se dirige vers Vénus est vêtu d'un costume asiatique et on pourrait lui donner le nom d'Anchise.

» On aurait donc là deux scènes du mythe de Vénus, et je rappellerai à ce sujet qu'un vase d'argent, trouvé en Espagne et publié par M. De Witte, représente quatre épisodes des amours de Jupiter.

» Le vase, de forme presque sphérique, appartient à une très-bonne époque, et la sépulture antique dans laquelle il a été recueilli mérite d'autant plus d'être remarquée qu'elle constitue pour l'histoire du Havre un document très-rare. »

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Digitized by Google

M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, par un message en date du 13 juin, adresse à l'Académie un premier rapport qui lui a été transmis par M. Victor Guérin, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, chargé par M. Segris, alors ministre de l'instruction publique, d'une mission scientifique en Palestine. M. le Ministre prie l'Académie d'examiner ce rapport et de vouloir bien lui faire connaître, en le lui renvoyant, l'appréciation qui en aura été faite.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie des Inscriptions, le prie de vouloir bien inviter l'Académie à désigner le lecteur qui devra la représenter dans la prochaine séance trimestrielle fixée au 6 juillet.

L'Académie se forme en comité secret à l'effet d'entendre le rapport de M. Huillard-Bréholles au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour le concours des prix Gobert en 1870, et celui de M. de Longpérier, au nom de la Commission de numismatique, laquelle décerne, à l'unanimité, le prix au livre de M. Feuardent intitulé « *L'Egypte ancienne : 1re partie (Monnaies des rois)* », Paris, 1869, grand in-8°.

La séance étant redevenue publique, l'Académie adopte les conclusions de la Commission de numismatique.

M. Renier a la parole pour une communication.

« J'ai, dit-il, reçu de M. Emile Picot, vice-consul de France en Servie, une nouvelle copie de la seconde des inscriptions romaines relevées à Turn-Severin, par M. Engelhardt et dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie dans une de ses dernières séances (1). Grâce à cette nouvelle copie, l'inscription dont il s'agit peut se restituer entièrement, et devient, ainsi que le verra l'Académie, un monument d'une réelle importance. La copie de M. Picot est ainsi conçue :

(1) Voy. plus haut, p. 152 et 153.

Digitized by Google

MR GRAD
IVO·SACR
VM·C O H
I·SAGITT·∞ .
GORDINA

La première ligne doit être ainsi restituée :

MRTI·GRAD

et toute l'inscription doit se lire ainsi :

Marti Gradivo sacrum, cohors prima Sagittariorum milliaria Gordiana.

« *Gradivus* est un surnom fort connu de Mars; mais jusqu'ici on ne l'avait trouvé réuni au nom de cette divinité que dans deux inscriptions. La première, vue et copiée par Doni (1), à Monte-Porzio, près de Tusculum, est aujourd'hui au musée du Vatican; elle a été savamment commentée par Borghesi, en 1819, dans le *Journal Arcadique* (2). La deuxième a été vue et copiée à Tusculum même par Doni (3); ce n'est plus qu'un fragment de deux mots seulement :

MARTI GRADIVO.

M. DE LONGPÉRIER fait remarquer que l'on possède un certain nombre de médailles avec le type de *Mars Gradivus*, et que l'on s'accorde à regarder ces médailles comme faisant allusion à des expéditions militaires, comme rappelant l'entrée en campagne des armées romaines.

(1) Cl. I, n. 44.
(2) Voy. ses *Œuvres*, tom. III, p. 28 et suiv.
(3) Cl. I, n. 46.

Digitized by Google

« On sait, ajoute M. Renier, que Gordien III fut assassiné en février 244, dans une expédition contre les Parthes, et qu'il avait passé par la Mésie et la Thrace pour se rendre en Asie (1). On peut donc conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que le monument sur lequel se lit notre inscription a été élevé en 242, au moment où la cohorte dont il s'agit s'apprêtait à accompagner l'empereur dans cette expédition. On conçoit en effet qu'un corps de *Sagittarii* ait été l'un des premiers choisi pour prendre part à une guerre contre les Parthes. »

M. Brunet de Presle communique, d'après un estampage transmis par M. Schliemann, qui en fait don à l'Académie, une nouvelle copie d'une inscription métrique de Théra, déjà publiée et commentée par M. Egger. Cette copie est ainsi conçue :

ΔΩΡΟΚΛΕΙΔΑΣ ΙΜΕΙΡΟΝΤΟΣ.
ΕΡΜΑΙ ΚΑΙ ΗΡΑΚΛΕΙ.

Ἅ νίκα πύκταισι δι᾽ αἵματος· ἀλλ᾽ ἔτι θερμόν
Πνεῦμα φέρων σκληρᾶς παῖς ἀπὸ πυγμαχίας
Ἕστα παγκρατίου βαρὺν ἐς πόνον. Ἅ μία δ᾽ ἀὼς
Δὶς Δωροκλείδαν εἶδεν ἀεθλοφόρον.

M. Egger, à son tour, communique une note qui contient le texte, la traduction française et le commentaire du papyrus grec, originaire de Sakkarah, déjà signalé par lui à la Compagnie dans la séance du 23 juillet 1869. Ce texte est la lettre par laquelle les autorités d'un bourg envoient au stratége du nome dont ils dépendent la liste des contribuables de leur bourg qui sont libérés envers le fisc. Il faisait partie d'un rouleau qui contenait au moins deux documents semblables. Mais des deux listes de noms propres, avec les cotes correspondantes, une seule s'est conservée.

(1) Capitol. *Gordian. III*, c. 26. *Drobeta* (aujourd'hui *Turn-Severin*), où a été trouvée notre inscription, était une ville de Dacie, située près du pont de Trajan sur le Danube.

Digitized by Google

M. DE ROUGÉ prie M. EGGER de lui communiquer spécialement la liste des noms propres écrits en grec, qui lui paraît contenir des particularités remarquables.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : nouvelle série, t. XXVI, 2e partie (1 vol. in-4° de 560 pages, contenant 8 mémoires, plus 2 appendices ou notes additionnelles).

2° *Inscriptions grecques et latines de la Syrie, recueillies et expliquées* par M. Waddington (1870, 1 vol. gd. in-4°). Dans un Avertissement l'auteur explique l'origine et la composition de ce volume qui a enrichi la continuation du *Voyage archéologique* de feu M. Le Bas, confiée à ses soins par M. le Ministre de l'Instruction publique sur la présentation de l'Académie.

3° Au nom de M. DELISLE : I. *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos 15176-16718 du fonds latin* (extr. de la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 1870, in-8°) ; — II. *Notice sur le* LIVRE BLANC *et l'église du Mans, placée en tête du Cartulaire de cette cathédrale* (extr. du même recueil).

4° Trois livraisons nouvelles (VIIIe—Xe parties) des *Reliquiæ Aquitanicæ*, par Ed. Lartet et Henry Christy (1869-1870, in-4°).

5° *A guide to the study and arrangement of english coins*, etc., by Henry William Henfrey : 6th part (London, 1870, in-12).

6° *Réforme et liberté de l'enseignement supérieur*, par M. L. Adam, avec une lettre de M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie (Paris, 1870, in-8°).

7° *Revue archéologique* : juin 1870.

8° M. RENAN fait hommage, au nom de M. le Dr Hamburger, à Strelitz (Mecklenburg), des fascicules 3-4 et d'un cahier final de la *Real-Encyclopädie für Bibel und Talmud* (1869-1870, in-8°).

9° Pour le concours des antiquités de la France :

Campagne de Marius dans la Gaule, suivie de MARIUS, MARTHE, JULIE *devant la légende des Saintes-Maries*, par J. Gilles (Paris, 1870, in-8°).

Digitized by Google

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date du 14 juin, M. le maire du 16e arrondissement demande, pour la bibliothèque municipale, scientifique et littéraire de cet arrondissement, bibliothèque placée sous le patronage et la direction d'un comité formé de membres de toutes les académies de l'Institut, l'octroi des publications faites par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Renvoi à la commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui représentera l'Académie à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut. — M. Egger est désigné, au scrutin, pour lire dans cette séance, fixée au 6 juillet, un extrait de son *Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes de l'antiquité grecque*.

L'Académie se forme en comité secret pour discuter les conclusions du rapport, fait dans la précédente séance, au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours des prix Gobert en 1870. Ces conclusions, présentées à l'unanimité des membres de la Commission, sont, que le premier prix soit décerné à M. Siméon Luce, pour le premier volume de son édition des *Chroniques de Froissart*, et que le deuxième prix soit maintenu à M. De Chantelauze, pour son édition de l'*Histoire des sires de Bourbon et des comtes de Forez*, par De la Mure.

La séance étant redevenue publique, le scrutin s'ouvre sur le premier prix. Il y a 28 votants sur 33 membres inscrits (majorité 15). Le dépouillement du scrutin accuse 24 votes exprimés, 4 bulletins blancs : 16 voix sont données à M. Luce,

Digitized by Google

8 à M. De Belloguet. M. le Président déclare, en conséquence, que le premier prix Gobert est décerné, en 1870, à M. Siméon Luce, pour le tome I de son édition des *Chroniques de Froissart*. — Un deuxième scrutin a lieu pour le second prix et accuse 27 votants. M. De Chantelauze obtient l'unanimité des voix. M. le Président déclare que le second prix est continué, pour l'année 1870, à son édition de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par De la Mure.

M. de Rougé, au nom de la Commission chargée d'examiner le mémoire unique envoyé pour le concours du prix Bordin, en 1870, sur la question concernant l'*Etude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et mesures chez les anciens Egyptiens*, fait connaître que la Commission, indépendamment d'une rédaction qui n'a paru ni assez mûrie ni assez correcte, ayant signalé, dans les documents sur lesquels devait être fondé ce mémoire, deux lacunes graves : 1° celle du papyrus du Musée Britannique dont M. Birch a annoncé la prochaine publication, mais qui, depuis plusieurs années, est communiqué sans difficulté aux savants par les conservateurs de ce Musée; 2° celle de l'inscription statistique, publiée, de la grande muraille du temple d'Edfou, n'a pas cru devoir décerner le prix. — La Commission, après mûre délibération, propose à l'Académie de proroger jusqu'au 1er janvier 1872 le prix dont il s'agit. — L'Académie adopte.

M. de Vogüé communique à l'Académie une lettre de M. Ganneau annonçant une nouvelle découverte épigraphique qui fait suite à celle de la célèbre stèle de Dhiban.

M. Ganneau a trouvé aux environs de Jérusalem deux inscriptions hébraïques en un lieu qu'il demande à tenir encore secret, pour éviter à ces nouveaux textes le sort de la stèle de Dhiban, brisée, on le sait, par les Arabes. Elles sont gravées sur le rocher, au fond d'une sorte de cartouche, à côté l'une de l'autre. M. Ganneau ne peut dire encore si le monument qui les porte était un tombeau, un sanctuaire ou une maison taillés dans la pierre : il ne peut même donner le sens des inscriptions qui ont

Digitized by Google

beaucoup souffert du temps et des hommes. Les caractères encore visibles qu'il a relevés et dont un *fac-simile* accompagne sa lettre appartiennent au même alphabet que l'inscription de Mesa, roi de Moab (stèle de Dhiban); tout porte à croire que les deux nouveaux textes sont de l'époque des rois de Juda.

L'un d'eux a trois lignes. M. Ganneau lit au milieu de la première les mots : *Baal ha beith*, mais il ne peut dire s'il s'agit d'un sanctuaire de Baal, d'un tombeau ou d'une maison dont le propriétaire intervient dans l'inscription.

Le second n'a qu'une ligne, mais elle a été martelée à l'époque chrétienne. M. Ganneau croit que le commencement peut se lire *Hed[er me]lek....*

S'agit-il d'un monument royal, ou d'un sanctuaire du Dieu *Moloch*? M. Ganneau espère pouvoir bientôt donner de nouveaux éclaircissements sur ces textes importants.

Il signale aussi plusieurs *graffiti* assez intéressants qu'il a découverts dans l'intérieur du tombeau dit des *prophètes*.

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Président annonce qu'un mois s'étant écoulé depuis la notification du décès de M. Alexandre, il y a lieu, pour les membres de l'Académie, de s'occuper du remplacement de leur regretté confrère. — Conformément aux articles 14-16 du règlement, est d'abord posée la question de savoir s'il y a lieu ou non de remplacer. L'affirmation est décidée au scrutin par 20 voix contre 1. — Quant à l'époque du remplacement, l'Académie

Digitized by Google

décide à main levée et à la majorité que la discussion des titres des candidats aura lieu le troisième vendredi de novembre pour les deux places de M. VILLEMAIN et de M. ALEXANDRE, ainsi qu'il a été précédemment statué pour la première ; mais cela sans rien préjuger sur la fixation ultérieure du jour de chacune des deux élections que l'Académie se réserve.

L'Académie se forme en comité secret, pour entendre le rapport de M. GUESSARD, au nom de la Commission du prix ordinaire proposé, en 1868, *sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.*

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. HAURÉAU, commissaire chargé de terminer le *Gallia christiana*, le troisième et dernier fascicule du tome XVI de ce grand ouvrage, comprenant la *Province ecclésiastique de Vienne* (in-fol.), avec tous ses compléments et une carte de la province.

2° *Portugalliæ monumenta historica a saeculo octavo post Christum usque ad quintumdecimum*, etc. : LEGES ET CONSUETUDINES, vol. I, fascic. 5 et 6 (Olisip., 1866-68). — DIPLOMATA ET CHARTÆ, vol. I, fascic. 1 et 2 (*Ibid.*, 1868-69).

3° *Geschichte der Stadt Rom*, von Alfred v. Reumont, ouvrage publié sous les auspices du roi de Bavière : t. III et dernier, 3e partie (Berlin, 1870, in-8°), avec lettre d'envoi.

4°—9° Les six publications suivantes, dont la dernière en cours d'exécution, de M. Abel Des Michels, professeur de langue annamite à l'Ecole Gerson : I. *Discours prononcé à l'ouverture du cours de cochinchinois à l'Ecole annexe de la Sorbonne* (Paris, 1869, in-8°) ; — II. *Essai sur les affinités de la civilisation chez les Annamites et chez les Chinois* (Ibid., 1869, in-8°) ; — III. *Les six intonations chez les Annamites* (Ibid., 1869, in-8°) ; — IV. *Du système des intonations chinoises et de ses rapports avec celui des intonations annamites* (Ibid., 1869, in-8°) ; — V. *Huit contes en langue cochinchinoise, suivis d'exercices pratiques, etc.* (Ibid., 1869, in-8°) ; — VI. *Dialogues cochinchinois* (f. 5-9 avec les textes annamites correspondants).

10° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes*, vol. I, n° IX (mai 1870), contenant les *Recherches et fouilles faites à Théra* (*Santorin*), par MM. Mamet et Gorceix, membres de l'Ecole.

Digitized by Google

11° *Annales de philosophie chrétienne :* avril 1870 ; avec la *table générale* des 20 volumes de la 5e série.

12° *Inscription de Mésa, roi des Moabites*, texte traduit et corrigé par M. Oppert (extr. du cahier de mai des *Ann. de philos. chrétienne*).

13° *Un texte très-obscur du Lévitique expliqué par les monuments égyptiens*, par M. l'abbé Victor Ancessi (extr. du même recueil, cahier de mai).

14° *Annales de la Société d'émulation du départ. des Vosges :* t. XIII, 2e cahier (1869, in-8°).

15°—16° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Alfred Rambaud, ancien élève de l'Ecole normale, répétiteur à l'Ecole des hautes études, des deux thèses suivantes, récemment soutenues devant la Faculté des lettres de Paris : I. *L'Empire grec au Xe siècle* : Constantin Porphyrogénète (Paris, 1870, in-8°) ; II. *De byzantino hippodromo et circensibus factionibus* (Ibid., 1870, in-8°).

17° M. de Witte présente les tomes III, IV et V du Polybiblion, *revue bibliographique universelle* (1869-70, 3 vol. in-8°).

Sont adressés, pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par l'abbé J. Corblet : t. I et II.

2° *Monographie de l'abbaye de Longpont*, par M. l'abbé Poquet (1869, in-8°).

Pour le concours La Fons-Mélicocq : *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé J. Corblet, t. I et II (Paris, 1869-70).

Renvoi à la future commission qui aura à examiner si cet ouvrage, déjà admis au concours des antiquités de la France, peut prendre part également au concours La Fons-Mélicocq.

M. Miller lit, en communication, une *Notice sur une inscription agonistique de Larisse.*

« Lors de mon voyage en Thessalie et aux Météores, dit M. Miller, j'ai dû, en revenant, m'arrêter deux jours à Larisse. J'en ai profité pour examiner cette ville en détail et pour recueillir un certain nombre d'inscriptions. A vingt minutes de la ville, et presque dans la direction de Volo, se trouve un cimetière juif abandonné. A force de le parcourir dans tous les sens, je finis par découvrir une stèle en marbre contenant une inscription grecque de 49 lignes, parfaitement conservée. C'est un

Digitized by Google

marbre agonistique, je veux dire concernant des jeux publics qui ont été donnés dans la plaine de Larisse, à l'époque de la domination romaine; on y lit les noms des vainqueurs à ces différents jeux avec les noms de leurs pères.

» Cette inscription me paraît dater de la fin du premier siècle de notre ère, ou du commencement du second. Ce qui la caractérise surtout, c'est le nombre et le genre des renseignements nouveaux qu'on y rencontre et qui sont sans analogue.

» En tête de la liste se trouve le vainqueur à la chasse au taureau, ταυροθηρία, mot nouveau. Il rappelle les taurocathapsies (ταυροκαθάψια), sortes de fêtes où l'on donnait des combats de taureaux.

» Vient ensuite la καταλογῇ παλαιᾷ, sorte de concours que l'on chercherait vainement ailleurs. Son pendant, la καταλογῇ νέᾳ, se trouve placé à la fin de l'inscription parmi les concours littéraires. Hésychius nous apprend que le mot καταλογή s'appliquait à un simple récitatif non soumis au μέλος; c'était une pièce dite en faisant sentir le rhythme, non chantée. Quant aux mots παλαιά et νέα, ils signifieraient des compositions en prose, anciennes et modernes.

» Après avoir mentionné les trois courses à pied, à cheval et en char, courses très-connues, mais avec le mot προσδρομῇ qui est très-rare, le marbre cite le concours ἀφιππολόμπαδι, mot nouveau. Ce composé s'explique de lui-même. On voit que le jeu consistait à sauter à bas du cheval, pendant qu'il courait, en tenant une torche allumée et sans l'éteindre. Il fallait sans doute faire cet exercice un certain nombre de fois avant d'atteindre le but.

» Je laisse de côté les jeux très-connus, tels que σαλπιγάς et κήρυκας, le stade, le diaule, la lampadodromie, le pugilat, le pancrace et l'hoplitodromie, et j'arrive encore à un mot nouveau ἀφιππoδρόμαν, s'appliquant à un exercice dont on chercherait vainement la mention ailleurs. Cette forme dialectique ἀφιππoδρόμας est pour ἀφιππoδρόμης, mot composé comme σταδιοδρόμης, synonyme de σταδιοδρόμος. Le mot ἀφιππoδρόμης s'explique encore de lui-même. Il signifie une espèce d'exercice qui consiste à descendre du cheval et à remonter dessus pendant qu'il

Digitized by Google

court, absolument comme cela se pratique dans les cirques modernes. Le concours désigné par le mot ἀποβαλικῷ, qui suit immédiatement, prouve qu'il ne peut y avoir de doute sur cette explication. Le premier signifie la descente du cheval, le second, ἀποβατικῷ, celle du char. Dans ce dernier exercice il s'agit d'une course au char, pendant laquelle un homme, qui accompagnait le cocher, sautait dans la lice avec l'aide de celui-ci, courait auprès du char et s'y élançait de nouveau lorsqu'il était près du terme.

» Citons encore les exercices à l'arc; l'archer tirant pendant qu'il est arrêté, τόξῳ; en marchant, σκοπῷ πεζῶν; à cheval, σκοπῷ ἱππέων. Car je ne saurais expliquer autrement ces trois expressions rapprochées l'une de l'autre, et qui ne se rencontrent point dans les textes agonistiques.

» L'inscription se termine par les concours littéraires, celui d'éloquence, ἐγκωμίῳ λογικῷ, l'éloge épique, ἐγκωμίῳ ἐπικῷ, la καταλογῇ νέᾳ, dont nous avons parlé plus haut, et enfin l'épigramme, ἐπιγράμματι. Ce dernier est tout à fait nouveau : on n'en trouve point trace dans les inscriptions découvertes jusqu'ici. Mais il est probable qu'il a existé à une époque plus ancienne et dans d'autres localités de la Grèce. Parmi les épigrammes conservées dans l'anthologie, plusieurs proviennent probablement de ce genre de concours où elles avaient remporté le prix.

» Plusieurs des vainqueurs mentionnés ont remporté deux et jusqu'à trois prix. Ils sont presque tous grecs, à l'exception de trois qui sont romains : Marcus Arruntius, dont le nom est écrit d'abord Ἀρρότιος, et ensuite Ἀρρόντιος. Le nom de son père n'est pas indiqué. Gaius Clodius, fils de Gaius, et Quintus Ocrius, fils de Quintus. Le nom Ocrius est inconnu. Parmi les noms grecs, quelques-uns sont nouveaux : Ἀσανδρίδης, dérivé d'Ἄσανδρος, Εὐπαλίδης, Ἀάδαμος et Πετάλων. On a déjà les formes féminines Πετάλη et Πεταλία. »

Digitized by Google

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. DELISLE, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 4 juillet, M. le ministre des affaires étrangères informe l'Académie que le consul de France à Honolulu ayant rencontré, aux environs de sa résidence, un autel hawaien qui aura servi à des sacrifices humains, a pensé que ce monument, qui paraît être d'une haute antiquité, présenterait de l'intérêt pour la science archéologique. Deux Français, propriétaires du terrain où il a été découvert, ont bien voulu s'en dessaisir en faveur de notre consul, M. Ballien, qui l'a expédié en Europe par le navire de commerce *Ka-Moï*, en partance pour Plymouth. M. le ministre a l'intention, dès que cet autel sera parvenu à son département, de le mettre à la disposition de l'Académie. En attendant, Son Excellence envoie copie de la dépêche de M. Ballien qui contient des renseignements tant sur la forme du monument que sur l'emplacement qu'il occupait dans l'île d'Oahu. — Lecture est donnée de cette dépêche.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie des Inscriptions, le prie d'inviter cette Académie à désigner le lecteur qui la représentera dans la prochaine séance publique de l'Institut, fixée au 13 août prochain.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel procède à la présentation des livres.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Familles illustres de Normandie. Etude historique et généalogique sur les Rouxel de Médavy-Grancey, dans les armées, à la cour et dans l'Eglise*, par M. Victor Des Diguères (Paris, 1870, in-8°).

Digitized by Google

2° *Revue des questions historiques* : juillet 1870 (in-8°).

3° *Croyances de l'Egypte à l'époque des pyramides*, par Félix Robiou (Paris, 1870).

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (Amiens 1870, in-8°).

5° *Bulletin de la Soc. arch. de l'Orléanais* : t. IV, nos 40 à 58; t. V, nos 60 à 63.

6° M. Delisle, vice-président, fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage couronné par l'Académie en 1861, ayant pour titre « *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers. — Etude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la Couronne*, etc., » par M. Edgard Boutaric (Paris, 1870, in-8°). M. Delisle, dans une rapide analyse, fait ressortir tous les mérites de cet intéressant et solide travail.

7° M. Egger fait hommage, au nom de M. V. Boissée, du tome X de l'*Histoire romaine de Dion Cassius*, traduite en français et accompagnée de notes critiques (Paris, 1870, in-8°). Un volume complémentaire, renfermant la table alphabétique, reste seul à publier de ce grand et méritoire travail.

8°—9° M. Egger présente, en outre, les deux opuscules suivants de M. A. Canini : I. *Canto terzo dell' Iliade e frammenti del Mahabârata e del Bâlab'arâta* (1868, in-8°); II. *Fragment du Parthénée d'Alcman pour la fête des Dioscures, restauré, commenté et traduit* (Paris, 1870, in-8°).

M. Miller a la parole pour une communication; il s'exprime ainsi :

« J'ai reçu d'Egypte, il y a quelques jours, un certain nombre d'estampages d'inscriptions antiques, qui ont été pris sur des monuments en marbre et en terre cuite, trouvés à Alexandrie et appartenant à un négociant de cette ville.

» Ces inscriptions sont au nombre de dix. Huit sont des marques d'amphores; la neuvième est un fragment grec sur deux colonnes; enfin la dixième est latine et relative à la XXIIe légion : j'ai laissé à mon confrère et ami, M. L. Renier, le soin d'en entretenir l'Académie.

» Commençons par le fragment grec sur deux colonnes. C'est le reste d'une liste contenant les noms de divers personnages avec ceux de leurs pères, absolument dans le même

Digitized by Google

genre que la célèbre inscription de Memphis dont j'ai parlé dernièrement. D'après la forme des caractères, j'ai tout lieu de croire qu'elle est aussi d'une bonne époque, mais peut-être un peu plus récente. Le Ξ y est encore formé de deux barres horizontales, jointes ensemble par une ligne verticale ; le Θ est un cercle avec un point au milieu ; les deux jambages du Π sont inégaux ; la barre du Φ est très-longue, et l'omicron est de la même dimension que les autres lettres. Les lettres sont un peu plus grandes que celles de l'inscription de Memphis.

» S'agit-il ici encore d'une liste de personnes qui ont souscrit pour la construction d'un temple, d'un naos ou de quelque autre monument dédié à une ou plusieurs divinités ? Ou bien, puisque ce fragment a été trouvé à Alexandrie, faut-il le comparer à la stèle des μέλλαχες, ou enfants royaux, que j'ai eu aussi l'occasion de citer ? En l'absence du préambule, qui a disparu complétement, on ne peut se livrer à aucune conjecture. Le fragment est tellement fruste, qu'on ne peut deviner, même à peu près, quelle en était la dimension dans l'origine. Tout l'intérêt du monument gît dans les noms propres.

» La première colonne contient quelques-uns des noms des pères des personnages qui y étaient mentionnés ; quatre seulement de ces noms sont complets. La seconde colonne se compose de douze lignes, dont les trois premières sont incomplètes ; les noms y sont séparés, comme dans l'inscription de Memphis.

» Voici ce qui reste de cette liste :

ΤΡΑΤ
ΔΩΡΟΣΘ
ΔΟΣΙΟΣΙ
ΣΩΤΙΩΝΘΕΟΔΟΣΙ
Υ ΣΙΜΩΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΟΥ ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΦΙΛΙΝΟΥ
ΑΤΟΥ ΔΩΣΙΘΕΟΣ ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥ

Digitized by Google

ΑΡΧΟΥ	ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΘΕΟΔΟΤΟΥ
ΟΙΝΤΟΥ	ΝΙΚΑΙΟΣ ΝΙΚΑΙΟΥ
ΣΔΗΜΕΟΥ	ΣΙΜΩΝ ΑΡΣΑΜΟΥ
ΣΘΕΟΔΟΤΟΥ	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ ΑΣΚΛ
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ	ΔΩΣΙΘΕΟΣ ΕΡΜ

	Νικόσ]τρατ[ος (1).....
	Ζηνό]δωρος (2) Θ.....
	[Θεο]δόσιος Ξ.....
	Σωτίων Θεοδοσί[ου].
.....ο]υ.	Σίμων Πτολεμαίου.
.....ου.	Διονύσιος Φιλίνου.
.....άτου.	Δωσίθεος Ποσειδωνίου.
.....άρχου.	Θεόδοτος Θεοδότου.
.....[Κ]οίντου.	Νικαῖος Νικαίου.
.....ς Δημέου.	Σίμων Ἀρσάμου.
.....ς Θεοδότου.	Πτολεμαῖος Ἀσκλ[ηπιάδου] (3).
..... Πτολεμαίου.	Δωσίθεος Ἑρμ[ογένους] (4).

» Parmi les personnages mentionnés dans cette liste, deux portent le même nom que leur père; ce sont Θεόδοτος et Νικαῖος. Tous les noms sont grecs, à l'exception d'un seul qui est romain, Κοίντου, père d'un des personnages qui étaient mentionnés dans la première colonne; nous reviendrons plus loin sur ce Κοίντου. On ne rencontre ici aucun nom sémitique, ce qui établit une grande différence entre cette liste et la stèle de Memphis. Il est vrai qu'elle est tellement incomplète qu'on ne peut tirer de ce fait aucune conclusion. Tous les noms donnés dans le nouveau fragment étaient connus; seulement ils augmentent la série de ceux qui étaient usités dans l'épigraphie grecque de l'Egypte. Je citerai ces derniers : Δημέας,

(1) Ce nom se retrouve dans l'inscription de Memphis, 3e col.

(2) Dans l'inscription de Memphis, fin de la 2e col.

(3) Dans l'inscription de Memphis, 3e col., ou Ἀσκληπιοδότου, comme dans le n° 4747 du *Corpus*.

(4) Voy. le n° 4707 du *Corpus*.

Digitized by Google

Θεοδόσιος, Θεόδοτος, Δωσίθεος, Νικαῖος, Σίμων, Σωτίων et Φιλῖνος. Parmi ces noms, Δημέας, indiqué par le génitif Δημέου, est usité aussi sous la forme Δήμας ; une troisième forme Δήμης, mais celle-ci, nouvelle, se rencontre dans une très-ancienne inscription inédite de Thasos, trop longue pour que je la donne ici. J'en extrais seulement ce nom : ΔΗΜΗΣ ΜΝΗΣΙΣΤΡΑΤΟΥ. On trouvera le génitif ΔΗΜΕΥΣ dans le n° 19 de celles que j'ai déjà publiées.

» A la dixième ligne de la seconde colonne on lit Σίμων Ἀρσάμου. Ce nom Ἀρσάμης était très-usité en Perse. Il a été porté par plusieurs membres de la famille de Darius. Je mentionnerai encore et surtout un autre personnage dont parle Eschyle, au commencement de sa pièce intitulée *les Perses*. Le chœur (v. 26 et suiv.), inquiet sur le sort de l'armée, dont on n'a point de nouvelles, s'écrie : « De Suse, d'Ecbatane, etc..... » sont partis des cavaliers et des fantassins, tels que Amis- » très, etc..... »

» D'autres sont venus des féconds rivages du Nil, tels que » Souciscanès, Pégastagon, que l'Egypte a vu naître, Arsamès, » qui commandait dans la ville de Memphis, etc. »

» Plus loin (v. 300 et suiv.), un courrier vient annoncer à Atossa la destruction de l'armée de Xerxès et la mort de la plupart des chefs qui la commandaient ; et parmi ces derniers figure le même Arsamès, qui a péri avec d'autres à Salamine.

» L'Arsamès de la stèle d'Alexandrie était peut-être un descendant de celui qui, à l'époque de Xerxès, commandait dans la ville de Memphis.

» Je reviens un moment sur le nom Κοΐντου. Ce nom *Quintus*, transcrit en grec, remonte à une époque déjà ancienne ; il est surtout très-commun à l'époque de la domination romaine. Je le rencontre dans quelques-unes des listes de magistrats, que j'ai rapportées de Thasos et qui sont encore inédites. Citons d'abord ce court fragment écrit sur deux colonnes ; il est incomplet et fruste :

Digitized by Google

ΚΟΙΝΤΟΣ
ΚΟΙΝΤΟΥ
ΠΤΑΔΙΟΣ
ΠΡΟΒΙΑΝΟΥ

Η.....ΥΕΑΜΙΜΑΟΥΟΣ
ΠΟΠΛΙΟΣΑΣΚΛΗΠΙΟΥ

Κοΐντος
Κοίντου.
Ποτάδιος . . . . . .
Προβιανοῦ. Πόπλιος Ἀσκληπιοῦ.

» *Quintus fils de Quintus*, et *Potadius fils de Probianus*. Dans cette première colonne, contrairement à l'usage, le nom du père est placé au-dessous de celui du fils, au lieu de venir à la suite. Sur le marbre il y a Πτάδιος, au lieu de Ποτάδιος; mais il est probable qu'il y avait un petit omicron au milieu du Π, comme je l'ai remarqué dans quelques inscriptions thasiennes d'une basse époque. Du reste, ce nom Ποτάδιος est inconnu; mais il me paraît encore moins insolite que Πτάδιος.

» Dans la seconde colonne, composée de deux lignes, je ne puis déchiffrer que la dernière : Πόπλιος Ἀσκληπιοῦ, *Poplius fils d'Asclépius*.

» Le kappa des Grecs répondait à la lettre Q des Romains, mais les premiers avaient beaucoup de peine à rendre la syllabe *qui* des derniers. Aussi cette syllabe est-elle exprimée de différentes manières. Le mot *Quirina*, par exemple, signifiant *de la tribu Quirina*, est écrit tantôt ΚΥΡΕΙΝΑ et tantôt ΚΥΡΗΝΑ. Cette dernière orthographe a donné lieu, il y a quelques années, à de singulières divagations à propos d'une inscription grecque où ce mot se trouvait; naturellement on y voyait la ville de Cyrène en Afrique, et on se rappelle les étrangetés qui ont été dites à ce sujet. Le nom *Quintus* est écrit Κόϊντος dans l'inscription thasienne, comme dans la liste d'Alexandrie.

» Dans une autre liste de magistrats, également inédite, mais complète moins la première ligne, je trouve la forme Κΐντος,

Digitized by Google

tenant probablement à l'iotacisme qui confondait οι avec ι. Voici cette inscription :

.ΜΥΝΤΑΣΛΑΜ.....
ΚΤΗΣΙΦΩΝΔΗΜΟΦΩΝΤΟΣ
ΠΑΝΤΑΙΝΕΤΟΣΝΕΩΝΟ.
ΔΙΑΓΟΡΑΣΦΙΛΩΝΟΣ
ΘΕΦΡΑΣΤΟΣ.ΑΜΟΛΟΥ
.ΚΕΣΙΟΣΕΥΘΥΚΡΑΤΟΥ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΔΩΡΟΥ
ΓΑΙΟΣΚΙΝΤΟΥ

Ἀ]μύντας Λαμ..... (1).
Κτησιφῶν Δημοφῶντος.
Πανταίνετος Νέωνο[ς].
Διαγόρας Φίλωνος.
Θέφραστος [Κ]αμόλου.
Ἰ]κέσιος Εὐθυκράτου.
Ἀπολλώνιος Δώρου.
Γάϊος Κίντου.

» Dans cette liste on remarquera Θέφραστος, forme qui rentre dans la catégorie des noms, tels que Θέτιμος, Θέδωρος, Θέμναστος, signalés par M. Foucart dans sa note sur le n° 3 du second volume de Le Bas. Quant à Κάμολος, c'est un nom nouveau qui était usité dans l'île de Thasos. Γάϊος Κίντου, *Gaius fils de Quintus*, est le dernier de la liste. Je retrouve encore Γάϊος Κίντου dans une autre inscription également inédite, mais beaucoup trop longue pour que je puisse la donner ici. Peut-être ne s'agit-il pas du même personnage, bien qu'il y ait identité de nom pour le père et pour le fils.

» J'arrive maintenant aux huit petites marques d'amphores. Les estampages que j'ai reçus n'étaient pas assez nets pour que je pusse distinguer et reconnaître la nature des *épisèmes* ou attributs qui y sont représentés. Je me suis contenté de

(1) On peut choisir entre Λαμάχου, Λαμπαδῶνος, Λαμπρία et Λάμπωνος, tous noms thasiens.

Digitized by Google

déchiffrer les noms propres, et, pour le reste, j'ai fait appel à l'expérience et à l'obligeance de mon ami M. De Longpérier, qui, comme toujours, s'est empressé de me donner les renseignements que je désirais.

» En comparant ces marques d'amphores à la collection de Bœckh, on reconnaît qu'elles sont presque toutes rhodiennes. C'est ce qui m'est confirmé aussi par la publication, si curieuse, que M. Dumont prépare en ce moment sur les *inscriptions céramiques de la Grèce*. L'ouvrage est presque entièrement terminé, et j'ai été assez heureux pour en avoir communication.

» Les marques d'amphores que je viens de recevoir sont d'une bonne époque, à l'exception de trois, les nos 6, 7 et 8, qui peuvent bien descendre au premier siècle après l'ère chrétienne. En voici le détail :

N° 1. ΤΙΜΟΚΛΕΙΔΑ, Τιμοκλείδα.

» Une rose au milieu du nom, qui est écrit circulairement.

» Chez Bœckh, n° 188 des incertaines : Ἐπὶ Τιμοκλείδα, sans épisème, trouvée à Athènes. Dans le supplément n° 83 des incertaines : Ἐπὶ Τιμοκλείδα, également sans épisème, trouvée à Olbia.

» Τιμοκλείδας ou Τιμοκλείδης, qui manque dans le recueil de M. Dumont, figure dans le n° 16 de mes listes thasiennes publiées. On trouvera le nominatif Τιμοκλῆς dans le n° 14. L'ancien génitif Τιμοκλεῦς se rencontre dans une inscription inédite que je donnerai plus loin, en parlant du n° 3.

N° 2. ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ, Ἀριστάρχου.

» Quatre astres placés aux quatre coins.

» Parmi les incertaines de Bœckh, trois, dont une seule, venant d'Alexandrie, avec des étoiles.

» Plusieurs dans le recueil de M. Dumont, avec des formes très-variées pour le nom. Même épisème, c'est-à-dire quatre astres. Le nom Ἀρίσταρχος se rencontre fréquemment dans mes listes thasiennes.

Digitized by Google

N° 3. ΑΓΗΣΙΠΠΟΥ, Ἀγησίππου.

» Un dauphin au-dessous du nom.

» Ne se trouve point dans les listes de Bœckh, mais figure dans celles de M. Dumont. Plusieurs de mes inscriptions thasiennes contiennent ce nom, sous la forme ΗΓΗΣΙΠΠΟΣ; je donne ici la plus courte, qui est inédite et d'une époque très-ancienne :

ΝΟΣΣΙΚΑΣΗΡΑΔΟΣ
ΔΗΜΟΦΩΝΗΓΗΣΙΠΟΛΙΟΣ
ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΗΡΑΔΟΣ
. . . . . ΙΔΗΣΑΝΤΑΓΟΡΑΔΕ. . .
ΧΟΙΡΟΣΤΙΜΟΚΛΕΥΣ
. . . . . .
. . . . . .
ΠΟΛΥΔΑΜΑΣΑΡΙΣΤΟΦΩΝΤΟΣ

Νοσσικᾶς Ἡραδος.
Δημοφῶν Ἡγησιπόλιος.
Ἡγήσιππος Ἡραδος.
.....ίδης Ἀνταγοράδε[υς.
Χοῖρος Τιμόκλευς.
. . . . . .
. . . . . .
Πολυδάμας Ἀριστοφῶντος.

» Remarquons le nom nouveau Ἀνταγοράδης dérivé d'Ἀνταγόρας. On trouve déjà Νοσσικᾶς dans le n° 9 des listes que j'ai publiées.

N° 4. ΗΦΑΙΣΤΙΩΝΟΣ, Ἡφαιστίωνος.

» Caducée au-dessous du nom, qui est écrit sur deux lignes.

» Parmi les incertaines dans Bœckh, une seule, le n° 81, avec le caducée. Manque au recueil de M. Dumont.

N. 5. ΑΓΟΡΑΝΑΚΤΟΣ, ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ. Ἀγοράνακτος, Βαδρομίου.

» Pas d'épisème sous la légende, qui forme deux lignes.

Digitized by Google

» Ἀγοράναξ revient plusieurs fois dans les listes rhodiennes de Bœckh et dans celles de M. Dumont, avec l'indication des mois suivants : Δαλίου, Πανάμου, Ἀτραμιτίου, Θεσμοφορίου, Γακινθίου. Comme ici, il n'y a pas d'épisème. Quant à Βαδρομίου, c'est le nom d'un mois, Βαδρόμιος, cinquième du calendrier rhodien, commençant le 19 janvier. On sait que Stoddart a rétabli, à l'aide des marques d'amphores, tout le calendrier de Rhodes.

» Ce Βαδρόμιος ne correspondait pas au Βοηδρομιών athénien, qui commençait au 23 août, mais il tirait certainement son nom du culte d'Apollon Βοηδρόμιος, patron de Rhodes. Il y avait des raisons locales pour que les fêtes du même dieu fussent célébrées à des époques différentes.

» Le boédromion athénien était le troisième mois d'été. Les mois d'automne étaient Pyanepsion, Mémactérion et Poséidon.

» A propos de Mémactérion, je rappellerai un curieux fragment inédit de trois vers tirés du Νιόβος d'Aristophane, fragment que j'ai retrouvé dans l'*Etymologicum* de Florence et que j'ai publié dans mes *Mélanges de littérature grecque* (1). Il y est dit que ce mois était consacré aux procès et aux jugements. Les mots ἀπὸ συμβόλων, qu'on y rencontre, seront sans doute mis à profit par mon ami M. Egger, pour une nouvelle édition de son intéressant mémoire sur l'état civil des Athéniens.

N° 6. ... ΑΝΘΟΥ . ΝΙΔΙΟΝ, [Ξ]άνθου, [Κ]νιδίον. En deux lignes.

» Proue de vaisseau, au-dessous et à droite.

» M. De Longpérier lit avec toute certitude Ξάνθου, Κνιδίον. Le nom Ξάνθος qui manque chez Bœckh, revient plusieurs fois dans le recueil de M. Dumont avec Κνιδίον. Cette leçon est constante. C'est l'ancienne orthographe du génitif pluriel Κνιδίων. On est étonné de n'en pas rencontrer un seul exemple dans les listes de Bœckh, qui écrit toujours Κνιδίων, d'où l'on serait tenté de croire que ce mot n'a pas été bien lu.

(1) Page 210.

Digitized by Google

» Le nom Ξάνθος ne figure point dans mes listes thasiennes, mais on trouve dans une de ces listes, qui est inédite, le dérivé Ξανθίων (1) connu seulement par un passage de Libanius. Je donne ici cette inscription parce qu'elle est courte et ancienne :

ΠΟΛΥΤΙΜΟΣΑΝ.....	Πολύτιμος Ἀν.....
ΞΑΝΘΙΩΝΝΙΚΟ...	Ξανθίων Νικό.....

N° 7, AI... ΙΠΓ... A, Ἀν[αξ]ιππ[ίδ]α.

» Une rose au milieu du nom, qui est écrit circulairement.

» M. De Longpérier restitue Ἀγησιππίδα ou Ἀναξιππίδα. Le premier de ces noms, Ἀγησιππίδας, est connu par Thucydide (V, 56). Un manuscrit donne comme variante Ἡγησιππίδας. Le nom Ἡγήσιππος est très-fréquent dans mes listes thasiennes. Quant à Ἀναξιππίδας, il me semble très-probable, parce qu'il se lit déjà sur une marque d'amphore (2).

» Aucun de ces deux noms ne se trouve dans les listes de Bœckh, ni dans celles de M. Dumont; mais, comme la restitution est conjecturale, il serait possible que les éléments qui restent pussent s'adapter à un autre nom.

N° 8. ΕΠΙΚΡΑΤΕΥΣ, ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ, Ἐπικράτευς, Βαδρομίου.

» Une rose au milieu de la légende, qui est écrite circulairement.

» Ἐπικράτης figure parmi les incertaines de Bœckh, mais il manque au recueil de M. Dumont. On trouvera le génitif Ἐπικράτευς dans le n° 18 de mes inscriptions thasiennes déjà publiées.

» Parmi les attributs qui figurent dans les marques d'amphores rhodiennes, naturellement la rose (ῥόδον) revient le plus

(1) Je ne m'explique pas comment ce nom, qui est indiqué dans le *Thesaurus*, ne se trouve pas dans la dernière édition du *Lexique* de Pape.

(2) Voy. la dernière édition du *Lexique* de Pape.

Digitized by Google

souvent. Cette fleur, avec ses petits rameaux à la base, fut le type parlant des monnaies de Rhodes, depuis une haute antiquité jusqu'à la décadence.

» Pour les monuments du genre de ceux que nous venons de décrire, il ne suffit pas de reproduire exactement l'inscription et l'attribut qui l'accompagne ordinairement; il y a encore deux choses à observer. Il est indispensable d'abord d'indiquer si le symbole occupe une place centrale, c'est-à-dire s'il appartient à la localité ; ou bien s'il est relégué dans une place inférieure ou secondaire, ce qui le fait rentrer dans la catégorie des symboles des fonctionnaires, tels que ceux qui sont indiqués dans les tables d'Héraclée. Il faut ensuite décrire exactement la forme de l'amphore ou de l'anse que l'on a sous les yeux; car cette forme est presque toujours un critérium au moyen duquel on peut reconnaître la provenance du monument. A ce propos, je citerai une observation très-juste, que M. Dumont a bien voulu me permettre d'emprunter à son savant travail (1).

« Les fragments céramiques de Thasos, Rhodes et Cnide, dit-» il, ne se rencontrent pas dans les mêmes proportions sur » tous les points de la Méditerranée. A Alexandrie, Stoddart a » recueilli quinze anses de Rhodes pour une anse de Cnide; en » Attique, la proportion est inverse en faveur de Cnide. On ne » trouve pas en Egypte de fragments thasiens. Ceux de Cnide » ont été à peine constatés en Sicile. Aucun fragment originaire » de Bithynie, de Mysie ou de Phrygie ne figure dans la collec-» tion d'Athènes. On voit qu'on peut faire une carte du bassin » de la Méditerranée étudiée au point de vue de la céramique. » Cette carte permettra d'utiles inductions pour l'histoire du » commerce.

» Je cède maintenant la parole à mon ami M. L. Renier, qui va entretenir l'Académie de l'inscription latine mentionnée plus haut. »

M. Renier prend la parole en ces termes :

(1) *Inscr. céramiques de la Grèce*, p. 40.

Digitized by Google

» L'inscription latine, que mon confrère et ami M. Miller a bien voulu me communiquer, est ainsi conçue :

M·LIBVRNIVS·M·F·POL·SATVRN
INVS·ANCY·SIGN·LEGXXII7VALERI
PRISCI·M·VALERIVS·M·F·POL·
SATVRNINVS · ANCY · SIGNIF·
LEGXXII·7 SERVI.....

M(arcus) Liburnius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) Saturninus, Ancy-(ra), sign(ifer) leg(ionis) XXII, centuria Valerii Prisci,
M(arcus) Valerius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) Saturninus, Ancy-(ra), signif(er) leg(ionis) XXII, centuria Servi(li....

» Le dernier mot est indéchiffrable sur l'estampage; le reste est d'une lecture très-facile et tout à fait certaine.

» Ce n'est qu'un fragment d'une liste de sous-officiers de la légion XXII^e^, qui s'étaient réunis pour élever un monument; mais, tout mutilé qu'il est, ce fragment est loin d'être dépourvu d'intérêt.

» J'ai expliqué par le nom de la ville d'Ancyre le mot ANCY qu'on y lit deux fois. Cette abréviation n'est pas conforme aux usages de l'épigraphie : il faudrait ANCYR; elle n'est cependant pas sans exemple. Les premières lignes d'une liste de soldats trouvée à Rome et conservée aujourd'hui au musée de Bologne (1) sont ainsi conçues :

.....S ANCY
.....ACVS BERY
.....PAVLVS DAMASC

c'est-à-dire :

.....*s Ancy(ra)*
.....*acus Bery(to)*
.....*Paulus Damasc(o)*

(1) Fabretti, *Inscr.*, p. 340, n. 513 ; Schiassi, *Guida del forestiere al museo dell' università di Bologna*, p. 40.

Digitized by Google

On voit que les mots *Ancyra* et *Beryto* y sont abrégés comme *Ancyra* l'est dans notre inscription.

» Cette inscription nous fait donc connaître deux enseignes (*signiferi*) de la légion XXII^e^, qui étaient tous les deux d'Ancyre; et elle nous apprend en même temps que tous les deux appartenaient à la tribu *Pollia*, d'où l'on peut conclure que c'était dans cette tribu qu'étaient inscrits les citoyens romains de la capitale de la Galatie, fait intéressant et qui était jusqu'ici entièrement ignoré. On connaissait, il est vrai, une inscription funéraire trouvée dans cette ville et consacrée à un personnage qui était inscrit dans cette même tribu *Pollia* (1) :

C·FLAMINIO·C·F
POL · SEVERO
SCRIBAE
VIXIT · ANnos
LX · MENses...

» Mais la qualification de *scriba*, qui est donnée à ce personnage, prouve qu'il faisait partie de l'*officium* des gouverneurs de la province, et il était permis de supposer qu'il avait été amené d'Italie par quelqu'un de ces magistrats. On ne pouvait donc rien conclure, pour la question qui nous occupe, de cette inscription isolée, qui, ajoutée à la nôtre, la résout au contraire définitivement.

» On sait par de nombreux témoignages des historiens que Déjotarus, roi de Galatie, avait organisé ses troupes sur le modèle des légions romaines, et que ces troupes prirent part, tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre, aux guerres civiles entre César et Pompée, et à celles qui suivirent la mort du dictateur.

» Lorsque la Galatie fut réduite en province romaine, en 25 avant notre ère, celles de ces troupes qui subsistaient encore furent conservées, mais comme troupes auxiliaires.

» Après le désastre de Varus, en l'an 9 de notre ère, désastre dans lequel trois légions (la XVII^e^, la XVIII^e^ et la XIX^e^) avaient

(1) G. Perrot, *De Galatia provincia romana*, p. 130.

Digitized by Google

été entièrement détruites, Auguste, pour réparer ces pertes, créa deux nouvelles légions, la XXI^e^ *Rapax* dans la Germanie inférieure, et la XXII^e^ en Égypte. Cette dernière légion est en effet souvent mentionnée dans les inscriptions de cette province. Dans la plupart, de même que dans la nôtre, elle ne porte pas de surnom ; mais dans quelques-unes, les moins anciennes, on lui donne celui de *Dejotariana*, ce qui avait fait supposer, avec raison comme tout semblait l'indiquer, qu'elle avait été formée avec les corps auxiliaires créés originairement par *Dejotarus* (1), corps aux soldats desquels on avait alors donné le droit de cité, comme on le donna dans la suite aux soldats de marine dont on forma les légions I^re^ et II^e^ *Adjutrices*.

» Cette conjecture reçoit de notre inscription une éclatante confirmation. Ce monument nous montre en effet, on l'a vu, deux sous-officiers de la légion XXII^e^, natifs de la Galatie, ce qui prouve qu'à l'époque où il a été gravé cette légion continuait à se recruter dans la province où elle avait été originairement formée.

» Mais à quelle époque cette inscription a-t-elle été gravée? C'est là une question qu'on ne peut résoudre d'une manière tout à fait précise, mais dont on peut du moins donner une solution approximative.

» Il résulte d'abord du texte même de l'inscription qu'elle ne peut être postérieure à la fin du premier siècle de notre ère. On a vu en effet que la légion XXII^e^ n'y porte pas de surnom. Or il est un fait que savent toutes les personnes qui ont quelque pratique des monuments épigraphiques, c'est qu'à partir de cette époque on n'en connaît pas un seul dans lequel une légion soit désignée par son seul numéro et sans son surnom.

» Mais on peut déterminer d'une manière plus approximative

(1) Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 252 et suiv.; Grotefend, art. Légion dans l'Encyclopédie de Pauly; Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, p. 47.

Digitized by Google

la date dont il s'agit. Une inscription gravée sur le colosse de Memnon (1) est ainsi conçue :

A · INSTEIVS · TENAX · PRIMIPILARIS · LEG · XII
FVLMINATAE · ET · C · VALERIVS · PRISCVS · ⅂ · LEG · XXII
ET · L · QVINTIVS · VIATOR · DECVRIO · AVDIMVS · MEMNONEM
ANNO · XI · NERONIS · IMP · N · XVII · K · APRIL · HORA /////

c'est-à-dire :

A(ulus) Insteius Tenax primipilaris leg(ionis) XII Fulminatae, et C(aius) Valerius Priscus centurio leg(ionis) XXII, et L(ucius) Quintius Viator decurio, audimus Memnonem anno XXI Neronis imp(eratoris) n(ostri), XVII k(alendas) A(priles), hora.....

» On voit que dans cette inscription sont mentionnés un primipilaire, c'est-à-dire un ancien primipile, de la légion XII^e *Fulminata*, un centurion de la légion XXII^e, et un décurion, c'est-à-dire le commandant d'une *turma* (2), probablement de la même légion. Or le centurion, *C. Valerius Priscus*, est précisément un de ceux dont il est question dans notre inscription ; c'est celui qui commandait la centurie à laquelle appartenait le premier de nos *signiferi*. Mais cette inscription est datée du 17 des calendes d'avril de la XI^e année du règne de Néron, c'est-à-dire du 16 mars 65. Si donc notre inscription n'est pas de cette même année 65, elle ne peut être que de quelques années antérieure, ou de quelques années postérieure à cette date.

» Je dois ajouter qu'on n'a trouvé jusqu'ici en Egypte aucun monument relatif à la légion XXII^e *Dejotariana* qui soit d'une date postérieure au règne de Trajan. Il y a donc lieu de croire que cette légion fut, sous ce règne, envoyée dans une autre contrée.

(1) Letronne, *Inscriptions grecques et romaines de l'Egypte*, pl. 32, n. 12.

(2) On sait que les légions, au premier siècle de notre ère, se composaient réglementairement de 6,000 fantassins et de 720 cavaliers, et que ceux-ci étaient divisés en *turmae*, lesquelles étaient commandées chacune par un décurion.

Digitized by Google

Suivant une conjecture très-probable de Borghesi (1), elle fut envoyée en Cappadoce, et c'est elle qui fut entièrement détruite lors de la prise d'Egeria par les Parthes, en 162 (2). Il n'en est plus en effet question à partir de cet événement, et c'est la seule des légions de cette époque qui disparaisse alors subitement. »

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. DELISLE, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, en répondant au Secrétaire perpétuel, sous la date du 12 juillet, le prie de transmettre à l'Académie l'expression de ses remercîments pour l'exemplaire du tome XXVI, 2e partie, des *Mémoires*, qui lui a été offert au nom de la Compagnie.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message en date du 11, informe l'Académie de l'envoi prochain d'un rapport de MM. Mamet et Gorceix, membres de l'École française d'Athènes, sur les résultats des fouilles exécutées récemment par eux dans l'île de Santorin. — M. Mamet, en outre, doit adresser dans un très-bref délai son mémoire réglementaire de seconde année *Sur l'enseignement du grec en Grèce*, l'un des sujets proposés par l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Renier, au nom de la Commission chargée d'examiner les trois mémoires transmis pour le concours prorogé du prix Bordin, à décerner en 1870. Les conclusions de ce rapport sont, que la Commission a jugé digne du prix le mémoire enregistré sous le n° 3 et portant cette épigraphe ré-

(1) *Œuvres*, t. IV, p. 254.

(2) Fronton., p. 321, ed. Rom.; Lucian., *Pseudomantis*, c. 27 *Quomodo scribenda sit historia*, c. 21 ; Capitol., *Ver.*, c. 6.

Digitized by Google

pétée dans le billet cacheté joint au mémoire : « *Classem Misenî et alteram Rovennae, ad tutelam Superi et Inferi Maris, collocavit* (*Sueton. Oct.*, 49). » — Ces conclusions sont adoptées par l'Académie, et le billet est ouvert en séance publique par M. le PRÉSIDENT, qui fait connaître le nom de l'auteur, M. Camille De la Berge, attaché au département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale.

M. HUILLARD-BRÉHOLLES, au nom de la Commission des antiquités de la France, fait le rapport sommaire suivant sur les médailles et mentions honorables décernées pour le concours de l'année 1870 :

La Commission des antiquités de la France, dans les séances du 8 et du 15 juillet, a attribué la 1re médaille à l'ouvrage manuscrit intitulé « CHEVREUSE : *Recherches historiques, archéologiques et généalogiques* », par M. Auguste Moutié;

La 2e médaille à M. Ernest Desjardins pour sa *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger* ;

La 3e médaille à M. Joly pour son édition de *Benoît de Sainte-More* et son étude manuscrite sur le *Roman de Troyes* ;

La 1re mention honorable à M. Joseph Guyot pour ses *Chroniques d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix* ;

La 2e mention à M. Flouest pour sa *Notice archéologique sur le camp de Chassey* ;

La 3e mention à M. Agnel pour son livre intitulé : *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française* ;

La 4e mention à M. Guillaume Rey, pour son édition des *Familles d'Outre-mer*, manuscrit laissé imparfait par Du Cange;

La 5e mention à M. de Beaucourt pour trois brochures intitulées : 1° *Charles VII et Agnès Sorel* ; — 2° *Le meurtre de Montereau* ; — 3° *Les* CHARTIER;

La 6e mention à M. l'abbé Bernard pour son livre sur les *Origines de l'église de Paris — Établissement du Christianisme dans les Gaules*.

Digitized by Google

L'Académie adopte les conclusions de la Commission et en prend acte sous réserve du rapport détaillé et motivé qui sera soumis plus tard à son approbation.

L'Académie passe à la désignation d'un lecteur qui devra la représenter, dans la séance publique annuelle de l'Institut du 13 août prochain. — M. le Secrétaire perpétuel rappelle les lectures faites dans le cours de l'année. — Est désigné au scrutin et à la majorité, M. Hauréau, pour lire le fragment de son histoire de la scolastique communiqué par lui sous le titre : « *Ruine et rétablissement des écoles en Occident.* »

Le moment étant venu de vérifier les comptes de l'Académie pour l'exercice 1869, M. le Secrétaire perpétuel rappelle que les deux membres sortants et rééligibles de la Commission de l'année précédente sont MM. Jourdain et Guessard, ce dernier empêché par une absence qui peut se prolonger. — Sont nommés, au scrutin, membres de la nouvelle Commission, MM. Jourdain et Huillard-Bréholles.

L'ordre du jour appelle la désignation par l'Académie des deux Commissions, chacune de quatre membres, qui devront proposer trois sujets nouveaux, d'une part, pour le concours du prix ordinaire, d'autre part pour le concours du prix Bordin 1870-72. — Sont nommés membres de la Commission pour le sujet de prix ordinaire, MM. Brunet de Presle, Egger, De Longpérier et Miller. — Membres de la Commission pour le sujet du prix Bordin, MM. De Saulcy, Mohl, De Rougé et De Longpérier.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. le général Faidherbe, avec deux lettres adressées à M. le président, absent, *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques) avec des aperçus ethnographiques sur les Numides* (Lille, 1870, g^d. in-8°) et en annexe une planche *d'additions* à cet ouvrage empruntées à des sources diverses.

2° *Commedia di Dante Alighieri con note di Gregorio di Siena* : Inferno (Napoli, 1870, in-8°) avec une lettre d'envoi.

Digitized by Google

3° *Mezzo secolo d'incessanti meditazioni di un patriotta italiano nella ricerca della più sicura norma di sociale benessere* : reso conto di Giac. Cantalupo (Napoli, 1870, br. in-8°).

4° *Der Presbyter Johannes in Sage und Geschichte*, von Dr. Gustav Oppert (Berlin, 1870, in-8°).

5° *Rapport à l'Académie de Bordeaux sur deux mémoires de M. Linder et de M. le Cte Alexis de Chasteignier*, etc., par M. Ch. Des Moulins (Bordeaux, 1870, br. in-8°).

6° *Mémoires de l'Académie des Sc., belles-lettres, etc., du dépt. de la Somme* : 2e série, t. VII (Amiens, 1870, in-8°).

7° *Annales de la propagation de la foi* : n° de juillet 1870.

8° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Ch. Emile Ruelle, de l'ouvrage suivant, annoncé comme faisant partie d'une collection des auteurs grecs relatifs à la musique : « *Eléments harmoniques d'Aristoxène traduits en français pour la première fois d'après un texte revu sur les sept manuscrits de la bibliothèque Impériale et sur celui de Strasbourg* (Paris, 1870, in-8°). L'auteur, qui a dédié cet ouvrage à son savant maître feu M. Vincent, prépare une édition critique du texte même d'Aristoxène qui ne peut manquer de lui faire honneur.

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le Secrétaire perpétuel a la parole pour la lecture de son *Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 1er semestre de l'année 1870*. Ce rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

J'ai pu, avant l'expiration du premier semestre de cette année, tenir les promesses de mon précédent rapport sur trois points essentiels des travaux que vous exécutez vous-mêmes, ou dont vous procurez l'exécution par vos directions et par vos encouragements. J'ai eu l'honneur de vous présenter successivement, dans deux de vos dernières séances, un volume, considérable à tous égards, qui forme la deuxième partie du tome XXVI de la nouvelle série de vos *Mémoires* et clôt la période réglementaire de leur publication s'étendant de la fin de

Digitized by Google

l'année 1866 au commencement de 1870. Peu de jours après j'ai déposé sur votre bureau le fascicule qui complète le tome XVI du *Gallia christiana*, sinon ce grand ouvrage tout entier dans le plan tracé par les Bénédictins, mais où s'arrête l'œuvre de M. Hauréau qui, avant de nous appartenir, avait déjà publié par ses propres forces les tomes XIV et XV. Enfin, s'il ne m'est pas donné de vous offrir, aujourd'hui même, le volume qui comble une lacune importante dans le recueil des *Notices et extraits des Manuscrits*, par le complément du tome XV et la partie orientale de la *Table générale* des quatorze tomes précédents, je puis au moins vous assurer que le zèle de M. Dugat, chargé par vous de cette tâche laborieuse, n'a pas fait défaut au dernier moment. Le volume est, depuis quelque temps, imprimé, tiré même, et j'en attends d'un moment à l'autre le premier exemplaire.

Pour revenir à vos *Mémoires*, je ne recommencerai point ici l'énumération que j'ai déjà faite des huit dissertations aussi variées, aussi intéressantes que solides, en général, qui remplissent le volume aujourd'hui dans vos mains. Mais je ne puis résister au désir de signaler de nouveau cette savante étude de philologie nationale sur la *Langue de Joinville*, qui y tient une si grande place, et ces deux mémoires, qui en attendent un troisième, où notre vénéré doyen, momentanément absent de nos séances, mais que nous y reverrons bientôt, pour l'exemple des plus jeunes d'entre nous, a élevé par degrés une controverse accidentelle sur le vrai sens de textes bibliques et classiques rapprochés avec art à la hauteur d'une question fondamentale pour l'histoire des institutions romaines, la question de la *Cohorte du Préteur*.

Je dois rappeler en passant que, des deux lacunes qui restent à remplir dans la collection qui vous est particulièrement propre, l'une, celle du tome XXII, destinée à la table de la seconde décade de la nouvelle série, n'a pas cessé de préoccuper votre Commission des travaux littéraires, dont un membre des plus compétents s'est chargé de reviser le dépouillement sur bulletins des tomes XII à XXI, fait par le rédacteur de votre choix. L'autre, celle de la première partie du tome XXV, qui doit poursuivre l'histoire de l'Académie pour la période de 1861 à 1864, est, en quelque sorte, mon affaire personnelle et je m'occupe sans relâche d'y pourvoir. Tandis que je prépare moi-même les rédactions des cinq sections dont se compose le volume, l'un des employés les plus capables de notre secrétariat, à défaut d'un auxiliaire qui me manque pour cette tâche et pour d'autres, exécute les copies. La rédaction de la première section est complète, celle des sections suivantes avance plus ou moins, et l'impression pourra commencer prochainement.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, sauf la table dont je viens de parler, est resté au repos depuis la publication du tome XXII, partie occidentale, qui attend et attendra longtemps encore peut-être son complément nécessaire dans la suite de la première partie, consacrée aux littératures de l'Orient. La seconde partie du tome XXIII, pour laquelle de nombreux matériaux ont déjà passé à l'examen de votre Commission des travaux littéraires, n'en sera pas moins mise sous presse avant peu.

Quant à votre double collection des *Mémoires des Savants étrangers*, depuis que les tomes VII et VIII de la première série ont débuté, l'un par la première partie du *Syllabaire assyrien* de M. Ménant, l'autre par une suite de Mémoires à faire envie aux nôtres, sur des sujets di-

Digitized by Google

vers, ces deux tomes sont en train de se compléter, le VII^e^ par la seconde partie du *Syllabaire*, récemment envoyée à l'imprimerie, avec l'approbation de la commission compétente, le VIII^e^ par d'autres mémoires lus devant vous, puis examinés par votre Commission. Je regrette d'être obligé d'ajouter que la seconde série du recueil reste obstinément en retard sur la première, depuis le grand mémoire sur les *Foires de Champagne*, qui reçut jadis de nous et du public savant un accueil si mérité et si flatteur.

Je terminerai ce compte-rendu de vos travaux, aujourd'hui si multipliés et si divers, par où j'ai l'habitude de le commencer, par l'état actuel des grands ouvrages historiques, diplomatiques et littéraires que le gouvernement, depuis la fondation de l'Institut, vous a chargés de continuer à titre d'héritage de nos illustres Bénédictins et de membres considérables de l'ancienne Académie, ou encore que vous avez fondés vous-mêmes, de nos jours et à leur exemple, sous les auspices de l'autorité publique.

Depuis longues années déjà le recueil des *Ordonnances des rois de France* est terminé; celui des *Historiens des Gaules et de la France* n'approche point encore de sa fin, mais le tome XXIII de ce grand travail est près d'atteindre la sienne. Il compte aujourd'hui 162 feuilles, ou 644 pages, cette fois complétement tirées, 10 feuilles bonnes à tirer, et en épreuves le reste du volume, sauf les tables, dont les deux savants éditeurs, MM. N. DE WAILLY et L. DELISLE ont réuni à mesure les éléments divers. Avant la date de mon dernier rapport, l'Académie leur avait associé, pour cette tâche et pour les autres, M. HUILLARD-BRÉHOLLES, voulant donner à la continuation de ce recueil national une impulsion plus forte encore, s'il est possible.

Je n'ai rien à dire de nouveau au sujet de la collection, qui sera si précieuse pour la connaissance complète de notre histoire, des *Chartes et Diplômes non imprimés* jusqu'à Philippe-Auguste, si ce n'est que le dépouillement et la copie des pièces se poursuivent sans relâche sous la direction de M. DELISLE. Son infatigable auxiliaire M. Luce, auquel l'Académie vient de décerner une si haute récompense, continue la transcription des documents que fournit notre *Trésor des Chartes*, tandis que celle des actes antérieurs à l'an 1180 s'exécute sur divers points dans les départements. M. De Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, nous a fait un nouvel envoi de 91 pièces, résultat de ses recherches dans les fonds d'archives de divers prieurés de Marmoutiers et des abbayes de Bourg-Moyen, de Saint-Avit de Châteaudun, de Saint-Lomez et de Selles-sur-Cher. D'un autre côté, M. Giry, archiviste-paléographe, chargé du classement des archives de la ville de Saint-Omer, nous a fourni 30 chartes de la collégiale de Saint-Omer, 12 de la commune de Saint-Omer, et 31 chartes de l'abbaye de Watten.

Quant à la *Table des pièces imprimées* dites de Bréquigny, que continue, après PARDESSUS, M. LABOULAYE, elle reste à 40 feuilles tirées, 2 feuilles sont en épreuves, sans parler d'un certain nombre de placards. Le tome VIII et dernier de cette Table s'achemine lentement à son terme.

En revanche le *Gallia christiana* a vu le sien, du moins pour le tome XVI, dont l'Académie chargea, sitôt qu'elle l'eut admis dans son sein, M. HAURÉAU qui nous avait donné les tomes XIV et XV comme par une reconnaissance anticipée de cette grande récompense succédant à d'autres. Le dernier fascicule du tome XVI vous a été

Digitized by Google

présenté avec tous ses accessoires et une carte de la province ecclésiastique de Vienne, dans l'une de vos précédentes séances.

Le même et énergique éditeur nous fait connaître que le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, qu'il est chargé de publier au nom de la Commission permanente dont il fait partie, compte aujourd'hui 10 feuilles tirées et 4 en épreuves ; tout le reste du volume est préparé pour la composition successive.

Je n'ai plus guère, Messieurs, qu'à vous faire connaître la situation du recueil dont vous êtes plus particulièrement les fondateurs, et qui caractérise éminemment l'époque actuelle de vos travaux toujours plus partagés entre l'Orient et l'Occident.

Il s'agit de la grande et double collection des *Historiens des croisades*, complément jugé nécessaire par les Bénédictins eux-mêmes des documents originaux de notre histoire et de celle de l'Europe au moyen âge.

Le tome IV des *Historiens occidentaux*, qui depuis la création du recueil, ont le pas sur les autres, s'est avancé pendant le semestre de 44 à 54 feuilles tirées ; 10 feuilles sont bonnes à tirer, un assez grand nombre en épreuves et surtout en placards. L'impression du volume semble avoir subi dans ces derniers temps quelque embarras, quelques langueurs ; mais nous sommes assurés que MM. Wallon et Ad. Regnier surmonteront des difficultés passagères.

Pour les éditeurs des *Historiens orientaux*, ils en ont eu et en ont encore de bien plus graves à vaincre. La réimpression reconnue par vous indispensable du commencement du tome I de la section des *Auteurs arabes* est toujours en bonne voie, grâce au labeur soutenu de M. de Slane. 24 feuilles, c'est-à-dire plus de la moitié de cette tâche épineuse, sont tirées ou bonnes à tirer, texte et traduction ; moins de 20 feuilles restent à imprimer, dont la copie est livrée en entier. Cependant notre savant confrère n'a pas cessé de s'occuper de rédiger l'*Introduction* qui, placée en tête de ce premier tome, ouvrira non-seulement les *Extraits d'Abou'l-Fédâ et d'Ibn-el-Athîr*, mais toute la section arabe. De son côté, M. Defrémery, en continuant de préparer pour l'impression, soit le texte, soit la traduction de la suite d'Ibn-el-Athîr destinée au second tome, s'est mis à la disposition de M. de Slane pour la révision des feuilles d'Abou'l-Fêda. Ainsi la partie arabe du recueil est aujourd'hui dans un état qui en garantit l'avenir.

La section des *Historiens arméniens* a largement payé sa dette, il y a un an, par un tome I dont j'ai fait ressortir en son temps les principaux mérites appréciés par de plus connaisseurs que moi. Ce volume fait bien augurer du second dont M. Dulaurier s'occupe de rassembler les matériaux en conformité du programme présenté à la Commission des travaux littéraires et approuvé par elle. Il pourra le remplir d'une manière d'autant plus complète que la mission qu'il vient d'obtenir du Ministre actuellement chargé des intérêts des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts, lui permettra l'accès des Archives de Rome et des autres villes d'Italie, où se trouvent nombre de documents soit d'origine occidentale, soit de provenance arménienne, qui serviront puissamment à son dessein. Nos vœux l'accompagneront dans ce voyage plein d'espérance.

Hélas ! que n'est-il question encore d'une absence momentanée du savant et regrettable confrère qui fut le premier collaborateur de M. Hase dans la rédaction d'une autre partie du recueil des Croisades, celle des *Historiens grecs* ! M. Alexandre, esprit si cultivé, si

Digitized by Google

versé dans la connaissance de toutes les époques de la langue et de la littérature grecques, et qui avait rendu de si éminents services à l'enseignement, à l'Université, avant de songer à demander à l'Académie la palme si bien due à son érudite et élégante édition des *Oracles sibyllins*, nous a été ravi par un coup imprévu, quand à peine nous venions de perdre M. Villemain, l'un de ses plus illustres maîtres. Il laisse interrompu, mais non pas pour toujours, le travail qu'il avait consacré aux narrateurs de la seconde croisade, dont les textes seuls, imprimés par lui, sont compris dans le premier volume de notre section grecque. Des annotations sur ces textes, dont nous avons eu maintes fois communication, devaient prendre place dans le deuxième volume, à la suite des commentaires de Du Cange sur le récit de la première croisade par Anne Comnène, reproduits avec des compléments par l'habile éditeur de cet important récit, M. Miller, disciple de Hase et collaborateur de M. Alexandre.

Bientôt, je l'espère, nous pourrons déposer avec lui dans le volume sous presse, comme un suprême hommage à la mémoire de notre confrère qui n'est plus, ce dernier fruit de son activité savante.

L'ordre du jour appelle les rapports des deux Commissions chargées de présenter trois sujets pour chacun des deux concours du prix ordinaire et du prix Bordin à proposer en 1870.

M. Egger, rapporteur pour le prix ordinaire, propose, au nom de la Commission et dans cet ordre, les trois questions suivantes tirées de l'antiquité grecque :

1° Recherches historiques sur les villes antiques qui ont porté le nom d'Héraclée, sur leurs origines et sur leurs rapports avec la propagation du culte d'Hercule dans l'antiquité.

2° *Recherches sur l'histoire de la littérature grecque en Égypte depuis les Ptolémées jusqu'à l'extinction du christianisme dans ces pays.*

3° *Recherches sur l'âge, l'origine et l'autorité historique des collections épistolaires dans l'antiquité grecque.*

L'Académie, consultée par le scrutin, choisit le n° 1. — Ce sujet sera porté au programme de la prochaine séance publique annuelle.

M. de Longpérier, au nom de la Commission du prix Bordin, fait une première proposition concernant le sujet, plusieurs fois déjà prorogé, du concours ouvert en ces termes : « *Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce*

Digitized by Google

jour. » — La Commission, après en avoir délibéré, a été d'avis de maintenir cette question, fort importante par elle-même, en prorogeant de nouveau le concours jusqu'au 31 décembre 1871.

Quant au sujet nouveau pour le prix à décerner de 1872, la Commission propose au choix de l'Académie l'une des trois questions suivantes, relatives à l'archéologie assyrienne ou égyptienne :

1° RECUEILLIR LES NOMS DE DIEUX MENTIONNÉS DANS LES INSCRIPTIONS BABYLONIENNES ET ASSYRIENNES TRACÉES SUR LES STATUES, BAS-RELIEFS DES PALAIS, CYLINDRES, AMULETTES, ETC., ET TACHER D'ARRIVER A CONSTITUER PAR LE RAPPROCHEMENT DE CES TEXTES ET DES MONUMENTS EUX-MÊMES UN PANTHÉON ASSYRIEN.

2° *Recueillir les noms de lieux mentionnés dans les monuments assyriens et babyloniens, déterminer les races auxquelles appartiennent les populations représentées dans les bas-reliefs; comparer les costumes de ces peuples avec ceux des peuples Orientaux représentés et nommés dans les monuments de l'Egypte.*

3° *Etudier le calendrier égyptien et en général le comput des temps depuis les époques pharaoniques jusqu'aux Ptolémées.*

L'Académie, consultée par le scrutin, adopte pour le concours du prix Bordin, de 1872, le sujet proposé en première ligne par la Commission.

On passe à la présentation des livres.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture au préalable d'une lettre de M. DE VOGÜÉ, qui, en se rendant à Strasbourg pour l'œuvre de la Société de secours aux blessés, dont il est un des commissaires, lui adresse et le prie de distribuer à ceux de ses confrères qui s'intéressent spécialement aux études orientales le volume in-4° intitulé « *La stèle de Dhiban ou stèle de Mesa, roi de Moab*, 896 *av. J.-C. — Lettres à M. le C^te de Vogüé* », par Ch. Clermont-Ganneau, drogman-chancelier du Consulat de France à Jérusalem.

Sont offerts en outre à l'Académie :

1° *Note* de M. LE B^on DE WITTE *sur l'étalon prototype universel des mesures de longueur, par M. Constantin Rodenbach* (1/2 feuille in-8°).

Digitized by Google

2° De la part de M. DE ROSSI : *Indici generali della prima serie del* BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA CRISTIANA (Roma, 1860, in-4°).

3° *Nouvelle étude sur Saint-Cyr de Provence*, par M. le chanoine Magloire Giraud, lauréat de l'Institut (Toulon, 1870, in-8°).

4° *Revue archéologique* : juillet 1870.

5° *Revue africaine* : juillet 1870.

6° *Bulletin de l'Ecole française d'Athènes* : vol. I, n° 10, contenant la suite des fouilles à Santorin.

7° M. LE PRÉSIDENT fait hommage à l'Académie, au nom de M. STANISLAS JULIEN, du 2e volume de son nouvel ouvrage intitulé : *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise fondée sur la position des mots*, etc. (Paris, 1870, in-8°).

8° M. MOHL offre à l'Académie, au nom de M. Euting, bibliothécaire à Göttingen, 62 empreintes d'inscriptions phéniciennes de diverses provenances, qui seront déposées au cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques et dont M. DE LONGPÉRIER veut bien exécuter par lui-même une transcription préservatrice.

9°-10° M. BRUNET DE PRESLE fait hommage, au nom des auteurs, des deux opuscules suivants : I. ΔΗΜΟΤΙΚΑ ΤΡΑΓΟΥΔΙΑ (*Trois chansons populaires*) publiées par M. Emile Legrand (1870, in-8°), faisant partie d'une collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique ; — II. *Le présent et l'avenir de la Grèce*, par M. A. N. Bernardakis (Paris, 1870, in-8°).

M. EGGER lit la note suivante *Sur une inscription grecque récemment découverte dans l'île de Syros :*

« Dans une communication soumise à l'Académie le 20 octobre 1865, je signalais certains honneurs rendus à des femmes chez les peuples de la Grèce, honneurs dont le témoignage s'est conservé sur des monuments épigraphiques. Une inscription découverte à Syros, près de l'Evêché, au commencement de cette année, publiée par un habitant de cette île dans la *Pandora* du mois de mars 1870, reproduite le 2 juin suivant dans le journal athénien l'Ἐκλεκτική, me fournit l'occasion de revenir sur ce sujet intéressant. C'est une de ces nombreuses dédicaces en l'honneur et pour le salut d'un empereur, du peuple romain et du peuple sujet de Rome qui a élevé le monument. Le texte en est intact,

Digitized by Google

plus correct, je crois, qu'il n'a paru à l'éditeur, comme on va le voir par la transcription et la traduction suivante :

Ἀγαθῇ τύχῃ.

Ὑπὲρ ὑγείας | τοῦ κυρίου ἡμῶν αὐτο | κράτορος Καίσαρος T. Αἰ | λίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνείνου | Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς τύχης | καὶ δήμου Ῥωμαίων καὶ | τοῦ Συρίων δήμου Λ. Μιλιώ | νιος Σκύμνος, αὐθαί | ρετος ἄρχων στεφανηφόρος συν | άρχειν Ἡρέμᾳ Φιλαργύρου | γυναικὶ ἰδίᾳ, ἐκαλλιέρησεν | Ἑστίᾳ Πρυτανείᾳ καὶ τοῖς | ἄλλοις θεοῖς πᾶσι παὶ | πάσαις, καὶ ἐδημοθοί | νησεν πάντας τοὺς κα | τοικοῦντας τὴν νῆσ | ον ἐλευθέρους καὶ | ἐλευθέρας καὶ τὰ τού | των τέκνα καὶ τοὺς | ἐκ τῶν ἀστυγειτό | νων ἐπιδημήσαντας. Ἐπὶ τούτων ἦν ὑγεία.

« Ce qu'à bonne fortune soit !

» Pour la santé de notre maître l'empereur T. Ælius Hadrianus » Antoninus Auguste, Pieux ; pour la fortune du peuple des Ro- » mains et du peuple des Syriens, L. Milionius Scymnus, ayant, » de son plein gré, partagé la fonction d'archonte stéphanéphore » avec sa propre femme Erema, fille de Philargyrus, a fait les » sacrifices d'usage à Hestia Prytaneia et à tous les autres dieux » et déesses ; il a traité tous les habitants libres de Syros, hommes » et femmes, ainsi que leurs enfants, et ceux des voisins qui » étaient de séjour dans l'île »...

Quant à la dernière ligne, elle paraît signifier :

« Le vœu de bonne santé a eu lieu sous ces deux magistrats », c'est-à-dire sous Milionius et Erema.

A la ligne 11, dans la copie, jusqu'ici unique, de M. Timoléon Ampelas, on lit :

ΗΤΕ ΜΑ ΦΙΛΑΡΓΥΡΟΥ (?)

on n'aurait sans doute pas douté de φιλαργύρου si l'on avait remarqué que ce peut être un nom propre (voyez-en un exemple dans le *Corpus* n° 488) et qu'il peut désigner le père de la *propre femme* de Milionius ; que, par conséquent, le nom de cette femme doit précéder. C'est ce qui nous conduit à lire ΗΡΕΜΑ, Ἡρέμᾳ, où l'iota n'est pas adscrit, non plus que dans ἰδίᾳ, Ἑστίᾳ,

Digitized by Google

Πρυτανεία, ce qui est l'usage à peu près consacré sur les monuments, à partir du premier siècle après J.-C. S'il faut tenir compte de l'espace laissé blanc entre E et M, on serait tenté de prendre ce M pour deux ΛΛ et de lire Ἡρεῖλλᾳ, pour Ἡρίλλᾳ, féminin, jusqu'ici sans exemple, mais fort admissible, du nom propre Ἥριλλος qui est bien connu.

Αὐθαίρετος ἄρχων συνάρχειν forme une construction bizarre pour αὐτὸς ἑλόμενος συνάρχειν. Mais les inscriptions de l'Archipel sont, en général, d'un style traînant et négligé. Ainsi s'expliquent sans doute :

1° La répétition de la formule ἀγαθῇ τύχῃ qui se lit d'abord encadrée dans une couronne, puis en tête de la dédicace dont elle compose toute la première ligne;

2° La séparation des mots ὑγείας et τύχης, qu'il eût été naturel de rapprocher après ὑπέρ ;

3 L'expression trop elliptique qui termine ce texte : ἐπὶ τούτων (s.-entendu ἀρχόντων) ἦν ὑγεία.

Le fond des idées et des souvenirs attestés par ce petit monument s'expliquera de même, si nous le rapprochons de quelques-unes des inscriptions, d'ailleurs peu nombreuses, que nous ont rendues les pierres antiques de Syros.

Le n° 2347 .κ. du *Corpus*, reproduit par Le Bas (*Inscr.* II, n° 1889), est comme le long développement d'une dédicace analogue en l'honneur de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus : un citoyen de Syros, stéphanéphore et archonte éponyme, a accompli *avec sa femme* les cérémonies d'usage envers l'Hestia *Prytaneia*; il a fait participer les hommes, les femmes et les enfants habitants de l'île, ainsi que les voisins qui y étaient de séjour, à certains avantages décrétés par le sénat et le peuple ; mais, en outre, il a fait à tous, même aux servantes, θεραπαινίσιν, des distributions généreuses dont le détail ne nous est parvenu que fort mutilé. Ce qui reste des dernières lignes de l'inscription : ἐπὶ τούτων [ἦ]ν ὑγεία..... ια εὐετηρία rappelle la formule finale de la nôtre : c'est comme le résumé du vœu ὑπὲρ σωτηρίας καὶ αἰωνίας διαμονῆς des deux empereurs, vœu accompli sous l'archontat éponyme (ἐπὶ τούτων) des deux époux.

Digitized by Google

La nouvelle inscription va nous induire à restituer plus exactement que ne l'ont fait Ross et Boeckh la ligne 7 de la première, où, après καὶ ἐπών[υ]μος ἄρχων κλήρῳ καὶ χειροτονίᾳ προγραφε[ίς, on lit, dans le *Corpus* : σ]ὺν γυναικὶ [σεμ] ν[ῇ] ? avec un signe de doute qui est fort naturel. En effet il est probable que le ν suivi de deux ΙΙ que portait la copie communiquée à Boeckh fait partie du nom de la femme de l'archonte, nom terminé par la syllabe νη (comme seraient Ἐρίννη, Φιλίννη, etc.), et que le mot Ὀνησιφόρῳ (ainsi écrit pour Ὀνησιφόρου) est le nom du père de cette femme (1).

Cela est confirmé par la leçon de Le Bas (*Inscr.* II, n° 1889) qui avait sans doute vu le monument et qui écrit en toutes lettres ΟΙΝΩΝΙΙ.

En tout cas, on a ici un mari nommé archonte *par le sort*, puis *désigné* (2) *par le suffrage* pour partager l'archontat avec sa femme. Au contraire, dans notre nouvelle inscription, c'est la femme qui a été désignée la première et le mari s'est joint volontairement à elle pour l'exercice de ladite fonction et pour les dépenses qu'elle entraîne.

S'il restait quelque doute sur cette admission très-réelle des femmes aux fonctions municipales, une autre inscription du musée de Syra suffirait à les lever (*Corpus*, n° 2347 .L.) : c'est le résumé d'un décret qui décerne l'honneur funèbre d'une couronne d'or à Berniké (Bérénice), fille de Nicomaque, pour les vertus qu'elle a montrées comme mère (τεκνοτροφήσασα), comme prêtresse (ἱερατεύσασα) et dans les fonctions d'archonte (il faudrait dire *archontesse*, ἀρχείνη γενομένη). D'ailleurs on retrouve, avec une va-

(1) Ceci m'incline à croire, comme Boeckh l'a déjà soupçonné, et comme l'admet Le Bas, que les deux fragments A et B de ce n° 2347 .K. n'appartiennent pas à un seul et même document car dans le second, ligne 19, la femme dont le nom manque a pour père un Ἰσίων, ou Ision. Ce n'est donc pas la même personne que dans le premier.

(2) Προγράφειν paraît avoir un sens analogue dans une autre inscription de Syros (*Corpus*, n° 2347 .C.) et dans les actes de provenance voisine qui sont réunis sous le n° 2349 .B. dans le *Corpus*.

Digitized by Google

riante de terminaison, une ἀρχίς, ou archontesse Demetria sur un monument de l'île de Tenos (*Corpus*, n° 2339), et une ἀρχεῖτις sur un monument de l'île de Thasos (*Corpus*, n° 2162); et, pour que rien ne manque à des rapprochements de textes déjà si décisifs, L. Ross atteste (*Inscr. ined.*, Fasc. II., Præf.) qu'il a lu sur un monument d'Athènes et du siècle des Antonins le composé féminin συναρχείνη qui répond précisément au masculin συνάρχων et qui désigne *la* collègue d'un archonte.

L'épigraphie de l'île de Syros n'est donc pas aussi pauvre ni aussi stérile que paraît le croire M. Ampelas, le correspondant de la *Pandora*. En 1862, les fouilles opérées dans cette île avaient fourni à M. G. G. Pappadopoulos la matière d'un mémoire intéressant publié par notre *Revue archéologique*. La nouvelle découverte dont je viens d'entretenir l'Académie prouve que les inscriptions de cette petite île, jadis célèbre, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la société grecque et de la civilisation dans le monde ancien. »

M. Delisle lit, pour M. Lenormant, la suite de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Égypte et sur l'avénement de la 26e dynastie.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, par une dépêche datée du 21 juillet, soumet à l'examen de l'Académie un second rapport de M. Guérin sur les résultats de sa nouvelle mission en Palestine. Ce rapport, qui paraît offrir un grand intérêt et qui fait présumer une découverte importante, donne lieu à la formation d'une commission de 4 membres, composée de MM. de Saulcy, de Rougé, de Longpérier et Waddington, qui

Digitized by Google

en prendra connaissance, ainsi que du premier, et donnera son avis préalable à l'Académie.

M. LITTRÉ a la parole, au nom de la Commission du prix Volney, sur les résultats du concours de 1870, et lit le *Rapport* suivant :

« La Commission pour le prix Volney, qui a reçu les ouvrages suivants : I. *Tradition karkaphienne ou la Massore chez les Syriens* (Paris, 1870), par M. l'abbé Martin ; *Jacques d'Edesse et les voyelles syriennes*, par le même ; *Jacobi episcopi Edesseni epistola ad Georgium, episcopum Sarugensem, de Orthographia Syriaca, textum Syriacum edidit, latine vertit notisque instruxit J. P. Martin* (1869) ; — II. *Grammaire latine* du Dr J. R. Madvig, professeur à l'Université de Copenhague, trad. de l'allemand, sur la 4e édition, par M. N. Theil, prof[r] au Lycée imp. Saint-Louis (Paris, 1870) ; — III. *Tableau historique et comparatif des noms propres français*, par M. Mary-Lafon (ms.) ; — IV. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par M. A. Brachet ; — V. *Corsi di glottologia dati nella regia Academia scientifico-letteraria di Milano*, da G. J. Ascoli : t. I (*Fonologia comparata del sanscrito, del greco e del latino*) Torino e Firenze, 1870 ; — VI. *Manuscrit Troano. Étude sur le système graphique et la langue des Mayas*, par M. Brasseur de Bourbourg, t. I et II (1869 et 1870) ; — VII. *Grammatica linguæ persicæ cum dialectis antiquioribus persicis et lingua sanscrita comparata, scripsit* V. A. Vullers (1870, 1 vol. in-8°) ; — VIII. *Origine du langage et des mythes*, par M. Morgan Kavanagh (ms. in-4°) ; — IX. *The relation of the Malagasy to the other languages of the old World tropicale area*, by C. Staniland Wake (ms.) ; — X. *Grammaire de la langue latine raisonnée et simplifiée d'après de nouveaux principes expliquant le latin par les règles de la langue française*, par le Dr J. M. Rabbinowicz (Paris, 1869) ; — XI. *Grammaire de la langue Wolofe*, par Mgr. A. Kobès (1869, 1 vol. in-8°), après avoir examiné ces 11 ouvrages, sauf les numéros 3 et 4 qui appartiennent à la philologie française, formellement exclue par une clause expresse du testament, a, dans sa séance du 29 juillet, à l'unanimité, partagé le prix entre la *Grammaire persane* de M. Vullers et le *Cours de phonologie comparée* de M. Ascoli. »

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission de vérification des comptes pour l'exercice 1869.

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Castan, bibliothécaire à Besançon, accompagnée d'une photographie qui représente l'état des fouilles qu'il fait exécuter, en ce moment même, sur l'emplacement du théâtre romain de l'antique *Vesontio*, place actuelle de Saint-Jean. Par ses soins et les encouragements qu'il a trouvés, notamment ceux de l'Empereur, « une notable section, dit-il, d'un *podium* grandiose, puis les bases, fûts et chapiteaux d'une colonnade corinthienne qui enveloppait par en haut *la cavea* de l'é-

Digitized by Google

difice, enfin, sur une longueur de 15 mètres, les murs de la scène ont été mis à découvert. »

Sont présentés à l'Académie :

1° Au nom de M. D'AVEZAC, l'opuscule intitulé « *La mappemonde du VIII^e siècle de Saint-Béat de Liébana* » (Paris, 1870, in-8°).

2° Par le même membre, au nom de l'auteur, une dissertation latine ayant pour titre : *De maritima veterum Hispania a sacro Promontorio Pyrenæos usque montes, addita maritimæ Hispaniæ tabula.* « C'est, ajoute M. D'AVEZAC, une thèse de doctorat soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont par M. Henry Faure, de Moulins, professeur d'histoire à la Faculté de Bourges. Il y a tantôt 25 ans que notre Secrétaire perpétuel, qui occupait alors la chaire de géographie de la Sorbonne, donna à l'un de ses élèves aspirant au doctorat le bon conseil de choisir une question de géographie ancienne pour sujet de thèse. L'exemple a été suivi par intervalles et les thèses géographiques ne sont plus chez nous une nouveauté insolite; cependant elles ne sont point encore si fréquentes qu'il n'y ait lieu de les encourager et le meilleur encouragement c'est le bon accueil qui leur est fait par notre Académie. »

3° *Rad Jugosluvenske Akademije Znanosti i Umjetnosti*, Knjiga X (10^e volume des *Mémoires de l'Académie des Slaves du sud à Agram*, renfermant une biographie du Jésuite illyrien De Dominis et la fin du grand travail de M. Raczki *sur les Patarins et Bogomiles Bulgares*).

4° *Giornale degli scavi di Pompei* : vol. II, Puntata 12^a (Napoli, 1870, in-4°).

5° *Le cabinet historique* : mai-juin 1870.

6° M. RENIER fait hommage, au nom de M. DE ROSSI, du n° 1 de la 1^re année de la 2^e série du *Bulletin de l'archéologie chrétienne* publié désormais en grand in-8°.

M. le PRÉSIDENT, au nom de M. Clermont-Ganneau, faisant fonction de chancelier du Consulat de France à Jérusalem, dépose un pli cacheté avec ce titre : *Note relative à un point de la topographie générale de Jérusalem.* Ce dépôt est accepté et le pli cacheté, revêtu de la signature du Secrétaire perpétuel, ne sera ouvert que sur la demande de M. Clermont-Ganneau.

M. le PRÉSIDENT présente en même temps un plan de Dhiban par M. Ganneau, qui doit être publié prochainement dans la *Revue archéologique* et lit une note du même auteur intitulée *Nom et souvenir des Philis-*

Digitized by Google

tins conservés dans la tradition populaire des fellahin de Palestine. Cette note où, à propos du *Khirbet h'lal el-fenich*, ruine d'apparence cyclopéenne ou pélasgique, entre Souba et Kastal, M. Ganneau croit retrouver les Philistins, et non les Phéniciens, dans le nom d'*El-Fenich*, donne lieu à différentes observations des orientalistes présents à l'Académie, observations qui ne pourront prendre un corps que lorsque M. Ganneau aura pu recueillir, sur les lieux mêmes, les données plus certaines qu'il espère obtenir.

MOIS D'AOUT.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Par une lettre en date du Hâvre, 1er août, M. Menant offre à l'Académie un manuscrit qui lui a été envoyé du Camboje, très-soigneusement tracé sur 29 feuilles de palmier. Ce manuscrit, qui paraît être en pali, est très-probablement relatif à la religion du Bouddha. — L'Académie accepte le don qui lui est fait, et M. Menant en sera remercié. — Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, elle décide, conformément aux précédents, qu'il sera transmis à M. l'administrateur de la Bibliothèque impériale pour y rester déposé et être ainsi, plus utilement que partout ailleurs, communiqué aux personnes qui s'occupent de cette branche des études orientales.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. DE WITTE, le *Discours* prononcé par lui en sa qualité de président de l'Académie d'archéologie de Belgique, dans la séance du 15 mai dernier (br. in-8°).

2° Au nom de M. Kiepert, la 2e livraison de son nouvel *Atlas de la Hellade et des colonies helléniques* en 15 feuilles (Berlin, 1870, in-fo obl.)

3° *L'Ephéméride archéologique*, publiée par la société archéologique

Digitized by Google

d'Athènes, aux frais du gouvernement royal : 2e période, cahiers 1 à 12, édités en 1862-63 ; cahiers 13 (1869) et 14 (1870).

4° *Enumération et description sommaire de 64 manuscrits, six fragments et dix abrégés de l'histoire de Pologne* de Jean Dlagosch, etc., par le Cte Przezdziecki (Cracovie, 1870, br. in-8°).

5° *Annales de la société d'agriculture du dépt de la Loire*, t. XIII (1869), 1re-4e livr. in-8°.

6° *Journal asiatique* : mars-avril 1870.

7° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : année 1870, 3e livraison.

8° M. le Vte de Gourgues, par une lettre du 28 juillet, adresse, pour le concours des antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Le saint suaire* (conservé à Cadouin, dépt de la Dordogne), ayant pour 2e partie *Les anciens pélerinages à Jérusalem*, par M. Martial Delpit (1 vol. in-8° de 288 et 388 pages, Paris et Périgueux, 1870, in-8°). — Renvoi à la Commission de 1874.

9° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Histoire des poèmes épiques français du 17e siècle*, par M. Julien Duchesne, prof' au lycée de Nancy, présenté comme thèse à la faculté des lettres de Paris (1870, 1 vol. in-8°).

M. de Saulcy a la parole, au nom de la Commission chargée, dans la dernière séance, de rendre compte à l'Académie des résultats de l'examen préalable qui lui a été confié des deux rapports de M. Victor Guérin sur sa mission nouvelle en Palestine, transmis par M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts.

« De ces deux rapports, le premier, en date de Jérusalem, 19 mai 1870, concerne particulièrement la Samarie que le voyageur venait de parcourir et d'étudier dans sa zone orientale, sur la rive droite du Jourdain et en remontant de Jéricho jusqu'à Beisan, limite de ses recherches vers le nord, au moins quant à présent. Il en a rapidement décrit toutes les localités principales, recueilli tous les souvenirs, signalé toutes les ruines et tous les monuments existants de toutes les époques. Les monts Gelboé, Naplouse et ses anciennes églises, converties en mosquées, le mont Garizim et l'édifice sacré connu sous le nom de Kala'a, où il soupçonne les restes de l'église de Sainte-Marie, élevée sous Justinien, d'autres points encore, soit de topographie, soit d'histoire, ont fixé son attention, et ses observations nombreuses, déve-

Digitized by Google

loppées dans un récit substantiel, pourront devenir un digne pendant de ses recherches antérieures sur la Judée.

» Dans son second rapport, daté, comme le précédent, de Jérusalem, 1er juillet, M. Guérin rend compte de la suite de ses explorations dans la Samarie, dont il a étudié la partie occidentale avec le même soin qu'il avait apporté pour la zone orientale, avec des résultats plus considérables encore. Il s'agit, en effet, d'une découverte importante, beaucoup moins sujette à contestation que celle du tombeau de Josué faite par le même voyageur en 1863, à savoir le fameux mausolée de la famille des Machabées, cherché vainement par ses prédécesseurs et qu'il venait d'exhumer au *Kirbet-el-Medieh*, le véritable Modin ou Modiéim, patrie de cette famille célèbre. M. Guérin, dans la discussion à laquelle il se livre en rapprochant les textes du livre des Machabées où est décrit le monument érigé à Modin par Simon sur la sépulture de son père, de sa mère et de ses frères, de divers autres textes qui y sont relatifs, et en vérifiant sur les lieux les conjectures déjà émises par quelques religieux dans ces derniers temps, est parvenu à établir, d'une part, que Modin était bien réellement El-Medieh, et que les ruines qui s'y trouvent en déterminent l'emplacement avec certitude; d'autre part, que parmi ces ruines, et contrairement à l'opinion récemment soutenue dans une Revue anglaise, le monument des Machabées et leurs sépultures doivent être cherchés, non pas au Kirbet-el-Jehoud, mais au Kirbet-el-Gherbaoui, vers le N.N.O., sur une belle plateforme présentant les arasements d'un grand édifice rectangulaire qui mesure 28m de long sur 6m 50 de large. M. Guérin y étant revenu à plusieurs reprises finit par faire exécuter sous ses yeux des fouilles en règle qui lui révélèrent tout le plan de cet édifice, l'existence des sept chambres sépulcrales destinées aux sept membres de l'illustre famille et surmontées de sept pyramides dressées sur une même ligne, chacune reposant sur le plafond de chacune des chambres. Enfin, parmi les ruines des habitations musulmanes élevées près du grand édifice, il découvrit nombre de tronçons de colonnes monolithes très-mutilées, mais toutes de même diamètre (47 centimètres), restes de la magnifi-

Digitized by Google

que colonnade du portique et qui furent la dernière confirmation de sa découverte. Ajoutons que les tombeaux explorés étaient tous tapissés dans le fond de petits cubes de mosaïque tantôt agglutinés encore, tantôt épars, et que l'un d'eux offrit aux yeux du voyageur cinq ou six ossements divers, tous humains, qu'il recueillit avec respect.

» M. Guérin est tellement convaincu de la réalité comme de la grandeur de la découverte qu'il a faite et dont M. Mauss, architecte de France à Jérusalem, vient de lever le plan, que, pour assurer la conservation de ce monument retrouvé après tant de siècles, il n'hésite pas à demander qu'il devienne une propriété française et échappe ainsi à la destruction qui le menace plus que jamais depuis les fouilles mêmes qui l'ont mis au jour. Il ne voudrait pas non plus qu'une autre nation pût s'approprier les résultats d'une aussi belle trouvaille. Le temps presse cependant, car, bien qu'il ne s'agisse que de l'acquisition d'un coin de terre, tous les jours la valeur en augmente par les diverses convoitises qu'il excite. Il faudrait donc que l'acquisition fût promptement réalisée et notre zélé compatriote est si convaincu de cette nécessité que, si sa proposition ne pouvait être prise en considération immédiate, il offre, pour assurer à son pays l'honneur de la découverte, de faire, s'il le faut, le sacrifice de la seconde allocation de 3,000 fr. qui lui est attribuée : 1° pour acheter le terrain; 2° pour l'entourer d'un petit mur d'enceinte; 3° pour achever les fouilles de ce précieux mausolée qui serait, dit-il, ainsi complétement dégagé et sauvé des dangers divers qui le menacent.

» La Commission, partageant à la fois les convictions et les inquiétudes de M. Guérin, ne peut qu'appuyer ses propositions; elle espère, du reste, que le Ministère sera en mesure de se charger de la dépense nécessaire pour sauver les résultats aussi beaux qu'inattendus de sa découverte, sans faire tort à la suite de sa mission qui comprend un troisième objet, l'exploration de la Galilée, car celle de la Samarie peut être considérée comme actuellement complète et comme dignement couronnée. »

L'Académie adopte les conclusions de sa Commission. — Le

Digitized by Google

Secrétaire perpétuel est chargé d'écrire d'urgence à M. le Ministre, en lui renvoyant les pièces transmises, et de presser autant qu'il se pourra la solution de l'affaire comme intéressant à la fois la science et l'honneur national.

M. Lenormant termine la lecture, en communication, de la 1re partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la 26e dynastie.*

M. Deloche lit un premier mémoire intitulé : *Du centenier et du vicaire, lieutenants du comte sous les deux premières races.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la correspondance.

M. l'abbé Alexandre, curé de la paroisse de Pantin, écrit au Secrétaire perpétuel, en date du 9 août, pour mettre à la disposition de l'Académie les documents manuscrits que son frère a laissés après lui pour le Recueil des historiens grecs des Croisades, dont il était chargé avec M. Miller. Ce sont : 1° une liasse in-f° intitulée : « *Extraits des chronographes grecs et autres extraits devant être placés comme suppléments à la fin du volume des textes déjà imprimés* » (Extraits d'Anne Comnène, de Cinname et de Nicétas); — 2° un cahier relié in-f° de 35 pages, sous le titre de : *Introductio ad notas tertiæ partis* (Vies de Cinname et de Nicétas); — 3° quatre gros volumes, reliés in-f°, portant ensemble, de la main de l'auteur, le titre suivant : *Notes pour les historiens grecs,* par M. Alexandre. — Une lettre de feu M. Alexandre, adressée de son vivant au Secrétaire perpétuel, à la date du 13 janvier 1870 et qui est lue ensuite, concerne spécialement la liasse des *Extraits*, n° 1, dont il recommande la révision et le complément

Digitized by Google

à M. Miller, avec une modestie égale à l'estime qu'il fait de son collaborateur. — Ces divers documents seront présentés à la Commission des travaux littéraires et remis ensuite, sous son approbation, à M. Miller, selon le vœu exprimé par M. Alexandre, pour qu'il en fasse l'usage le plus utile soit au complément des textes devant former le 1er volume de la collection, soit aux notes sur ces textes destinées au second volume.

Une lettre d'un des braves et intelligents officiers de notre armée d'Afrique, appelé sur le Rhin, est adressée d'Ensisheim (Haut-Rhin), sous la date du 29 juillet, au Président de l'Académie et lue *in extenso* par le Secrétaire perpétuel. Depuis 2 ans, M. Henri Tauxier, sous-lieutenant au 74e, 1er corps, 1re division, s'occupait d'éclaircir les trois derniers paragraphes du Périple de Scylax, recherchant à ce propos quelles étaient les connaissances réelles et sérieuses des anciens sur la Libye occidentale. D'un travail plus étendu, qu'il est forcé d'interrompre, il extrait deux corrections au texte du manuscrit qui lui semblent, dit-il, incontestables, quoiqu'elles aient échappé à la sagacité de M. Ch. Müller. L'une consiste à lire, dans l'avant-dernier paragraphe, au lieu de Ἀρύλων πόλις, Δούλων πόλις, *la ville des esclaves*, citée par Ephore et d'autres auteurs. L'autre correction, au mot ΑΠΡΩΝ, écrit ἄωρων, substitue ἀώρων, rectification rendant compréhensible, au dernier paragraphe du texte, la phrase qui se traduit dès lors ainsi : « Les marchands phéniciens leur apportent de la myrrhe, de la pierre d'Egypte, de la poterie d'Athènes et des pots (des pots cassés et démodés) ; » car il s'agit ici de la vaisselle de ce genre, mise en vente à Athènes le jour de la fête des Pots.

M. le Président informe l'Académie de la destination définitive qui a été donnée par la Commission centrale de l'Institut, assistée des Présidents et Secrétaires perpétuels des Académies, à la souscription collective pour les blessés. Une première somme de 11,640 fr. a été versée entre les mains de M. le comte et de Mme la comtesse de Flavigny, présidant la Société internatio-

Digitized by Google

nale de secours aux blessés des armées de terre et de mer, au Palais de l'Industrie. — Déjà une deuxième liste vient de s'ouvrir par le nom de M. le comte DE VOGÜÉ, l'un des commissaires de l'Œuvre, momentanément présent à Paris, et qu'un deuil personnel, auquel tous ses collègues ont pris part, ne rend que plus sensible à la douleur commune.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève :* t. XVII, 2e livraison (Genève, 1870, in-8°), et, comme annexe à la dite livraison, « *Des premiers monuments chrétiens de Genève et spécialement d'une lampe en terre-cuite avec l'effigie des douze apôtres* », par J. B. de Rossi : t. I, cahier 1 (Genève, 1870, in-4° avec 2 pl.).

2° *Revue de législation :* juillet et août 1870.

M. DULAURIER lit, en communication, l'*Introduction* qu'il a été chargé de rédiger pour la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissete.

M. EGGER lit, en communication, une *Etude grammaticale et historique sur les mots qui, dans la langue grecque, expriment le commandement et la supériorité.*

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, conformément à ce qui s'est fait ces deux dernières années et quelquefois précédemment par une nécessité reconnue, demande à l'Académie l'autorisation de remettre au mois de novembre la séance publique de cette année, sauf à déterminer ultérieurement le jour auquel elle pourra avoir lieu. — Il la prie en même temps de décider qu'au préalable, pour la juste satisfaction et pour l'utilité des concurrents, seront publiés d'ensemble les résultats acquis des derniers concours, ainsi que les sujets de prix arrêtés par elle qui seront proposés de nou-

Digitized by Google

veau ou pour la première fois dans la séance publique. — Cette double proposition est adoptée.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de l'auteur, M. Obry, juge honoraire et membre de l'Académie d'Amiens, *Jéhovah et Agni, études biblico-védiques sur les religions des Aryas et des Hébreux dans la haute antiquité*: 1er et 2e fascicules, 1869-70, in-8°.

2° Au nom de M. Schoebel, *Etudes sur le rituel du respect social dans l'état brahmanique* (br. in-8°, 1870).

3° Par M. le Président, au nom de M. Max Müller, l'un des seize exemplaires imprimés de son *Introduction* (en anglais) *à la science de la religion*, 4 leçons faites à l'Institution royale, en février et mars 1870 (Londres, gr. in-8° à 2 colonnes avec cette épigraphe qui caractérise l'idée principale de l'auteur : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*).

4° Par M. Brunet de Presle, *Tragudia ke paramythia tis Kalabrias* (*Chansons et chants populaires de la Calabre*), traduits en français par Emile Legrand (publié à Paris et imprimé à Athènes, textes et traductions, 1870, in-8°). « Curieux échantillon, dit M. Brunet de Presle, du dialecte très-anciennement parlé dans la Calabre et la terre d'Otrante sous les formes qui lui sont particulières. »

M. de Witte présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le comte Giancarlo Conestabile, de Pérouse, correspondant de l'Institut, la quatrième et dernière partie de son grand ouvrage sur les monuments étrusques et romains trouvés à Pérouse et dans les environs. M. de Witte ajoute: « Trois parties de ce grand et bel ouvrage publiées en 1855 et 1856 ont été offertes antérieurement à l'Académie. La première contient le discours sur la vie du savant professeur Vermiglioli, la seconde a pour objet la description du tombeau des Volumni et la troisième porte pour titre : *Les monuments étrusques et romains de la nécropole de Palazzone*. — La 4e partie, celle que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, contient la description et l'explication d'un très-grand nombre de monuments de toute espèce, inscriptions, urnes, bronzes, miroirs, pierres gravées, etc. Le texte forme un volume in-4°; l'atlas in-f° a plus de cent planches ; la plupart des monuments gravés dans cet atlas sont des bas-reliefs d'urnes étrusques. Au nombre des miroirs, on remarque surtout le grand miroir (pl. CVI) sur lequel on voit la famille de Tyndare ; des inscriptions étrusques accompagnent les figures. Ce curieux monument a été trouvé en 1869.

Digitized by Google

— Le bel ouvrage de M. le comte Conestabile a un grand intérêt pour les archéologues et les savantes explications qui accompagnent les planches jettent de nouvelles lumières sur un grand nombre de questions restées obscures jusqu'à ce jour.

M. Dulaurier continue la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Deloche lit la première partie d'un second mémoire traitant du *Centenier* et de la *Centaine*, partie dans laquelle il s'occupe du *Centenier* sous le règne de Clovis, et des *Tunginus* et *Centenarius* mentionnés dans l'ancienne loi Salique, pour résoudre la question de savoir si ces deux termes expriment deux magistrats distincts ou bien un seul et même magistrat.

M. Egger achève la lecture en communication du mémoire suivant :

Des mots qui, dans la langue grecque, expriment le commandement et la supériorité.

On a plusieurs fois signalé la richesse de certaines langues en mots synonymes pour l'expression des idées qui leur sont familières. Par exemple, le Dictionnaire anglo-arabe de Richardson présente pour le mot *lion* deux cent un équivalents soi-disant arabes. Parmi ces équivalents, il est vrai que plusieurs sont persans ou turcs; les autres, à l'exception de trois, *aced*, *leith* et *sba'*, ne désignent le lion que métaphoriquement (1). Alex. de Humboldt remarque, dans ses *Tableaux de la nature* (2), combien de mots arabes et persans désignent les plaines, les steppes et les déserts; combien de mots castillans désignent les masses de montagnes, etc. Cette richesse n'est pas moindre, peut-être est-elle plus grande encore dans la langue grecque, soit par la variété des racines qui expriment une seule et même idée, soit et surtout par les dérivés que fournit et par les composés où entre une seule et même racine. C'est ce

(1) Note communiquée par mon savant confrère M. De Slane.
(2) T. I, p. 306, trad. Galusky (Paris, 1851, in-12).

Digitized by Google

que je me propose de faire voir pour une famille spéciale de mots grecs dans le mémoire qu'on va lire. Cette étude m'a semblé d'autant plus intéressante qu'elle m'a permis d'abord de réunir et de classer un certain nombre de mots relevés dans les auteurs et dans les inscriptions, et qui ne figurent jusqu'à présent dans aucun lexique, puis de soumettre à un nouveau contrôle une des lois les plus importantes de la formation des mots composés.

Avant d'étudier les principales racines qui, en grec, expriment l'idée dont il s'agit, nous écarterons d'abord un certain nombre de synonymes qui contribuent, sans doute, à la richesse du langage, mais qui n'appartiennent pas étymologiquement, si je puis ainsi dire, à notre sujet.

En premier lieu, les mots qui ne désignent la magistrature suprême que par allusion à un de ses attributs, souvent tout extérieurs : tels sont στεφανηφόρος, *porte-couronne*, nom d'un magistrat éponyme dans plusieurs cités grecques; στεφηφόρος, qui désigne l'empereur dans la grécité byzantine.

Σκηπτοῦχος, *porte-sceptre*, épithète des rois dans le style épique; ποιμὴν λαῶν, « berger des peuples », avec les variantes ποιμαντήρ et ποιμάντωρ, synonymes également poétiques du mot βασιλεύς, *roi*, comme plus tard ἀγέλαρχος et ἀγελάρχης, *chef* de troupeau.

Le verbe homérique θεμιστεύειν, *rendre la justice* (de θέμις, θέμιστες), signifie aussi *régner*, dans les temps héroïques, parce que les rois sont de *grands justiciers;* de là aussi l'épithète royale δικασπόλος. Plus tard, sous l'Empire romain, σεβαστός, *vénérable*, traduisant le latin *Augustus*, deviendra en grec le titre du pouvoir impérial et, par suite de l'emphase familière aux Orientaux, il sera en quelque sorte porté au superlatif dans ὑπερσέβαστος et redoublé dans πανυπερσέβαστος. Le nom propre *César*, sous la forme grecque Καῖσαρ, a fait même fortune chez les Grecs d'Orient.

Il faut aussi mettre à part les signes de magistratures spéciales, comme νομοθέτης et θεσμοθέτης, *législateur ;* ἀγωνοθέτης, celui qui *préside les jeux* et qui *les célèbre* à ses frais; ταμίας et ἀργυροταμίας, *trésorier;* ἱεροταμίας, trésorier d'un temple ou des

Digitized by Google

richesses sacrées (Inscr. de plusieurs villes d'Asie dans Le Bas, V, nos 1879, 2114, 2218, 2286); ἀείσιτος, d'abord *pensionnaire (à vie) de l'Etat*, puis employé secondaire, soit religieux, soit profane dans les tribus d'Athènes (*Corpus*, nos 190 et suiv.); πολιτογράφος, *censeur* (Le Bas, III, no 1178, à Prusias), d'où πολιτογραφέω (*Corpus*, nos 4016 et 4017, à Ancyre).

Γέρων, *vieillard*, d'où *membre du conseil des vieillards*, qui est la γερουσία, composée de γεροντικοί, comme, en latin, du mot *senex* est venu *senatus, senatores;* πρεσβύτεροι et τὸ πρεσβυτικόν paraît avoir eu le même sens dans quelques villes grecques (*Corpus*, nos 2220, 2221. Cf. 2930).

Le radical πελ, peut-être identique à celui de πολ-ιός, *blanc* (à cheveux blancs), nous explique assez bien comment, chez les Macédoniens, les πέλιοι pouvaient être οἱ ἐν τιμαῖς (Strabon, *Extraits*, VII, 2). Cela expliquerait aussi la glose d'Hésychius Πελιγᾶνες· οἱ ἔνδοξοι, παρὰ δὲ Σύροις οἱ βουλευταί. Cet usage était peut-être, en Syrie, une importation des Séleucides (1).

Nous mentionnerons encore, mais pour simple souvenir, quelques mots d'une origine douteuse, probablement étrangère, et qui d'ailleurs sont rarement employés :

Πάλμυος et πάλμυς (dans Hipponax et dans Lycophron) que le lexique d'Hésychius traduit par βασιλεύς et πατήρ; on retrouvera plus bas, dans ἄναξ, cette alliance de l'idée de paternité avec celle du pouvoir royal.

Ἐσσήν (Callimaque, *Hymne à Jupiter*, v. 66), que les grammairiens traduisent par βασιλεύς et ἡγεμών, ajoutant que c'est, proprement et à l'origine, *le roi des abeilles*. Pausanias signale (XVIII, 13, § 1) une magistrature religieuse qui portait ce titre chez les Ephésiens, près le temple d'Artémis.

(1) Il est plus difficile d'expliquer comment, selon le texte cité de Strabon, πελιγόνες signifierait aussi les vieillards chez les Laconiens « et chez les Massaliotes »; car, si ces derniers étaient, par Phocée, leur métropole, d'origine ionienne, les Laconiens étaient de famille dorienne. Mais peut-être a-t-on là un exemple de plus des emprunts faits par un dialecte grec à un autre dialecte.

Digitized by Google

Αὔσων n'est connu, dans le sens de roi, que par une glose du lexique de Suidas, où l'on en donne une étymologie absurde (Cf. *Etymol. M.* au mot Αὔσονες).

Deux autres synonymes étrangers de βασιλεύς se sont conservés dans les gloses suivantes d'Hésychius : Καλόϊς· βασιλεύς, et Κοαλδδεῖν · Λυδοὶ τὸν βασιλέα. Mais ces deux gloses, probablement corrompues, ne donnent prise à aucune explication assurée.

La glose du même lexique, au mot Σκοῖδος, comparée avec la glose correspondante du lexique de Photius, nous apprend que ce mot, employé par Alexandre dans une de ses lettres, désigne soit une magistrature judiciaire, soit une fonction analogue à celle du ταμίας, « questeur ou trésorier ». Cette analogie avec ταμίας, formellement attestée par Photius, nous suggère un rapprochement bien naturel entre le radical σκοιδ et les radicaux σκεδ (dans σκεδάννυμι) et σχιδ (dans σχίζω, cf. *scind--ere* en latin), qui tous deux signifient l'idée de division, de distribution. Le mot macédonien en question appartiendrait donc au fonds commun de la langue hellénique.

Une forme plus douteuse encore se rencontre au vers 55 de la septième *Hymne homérique* (à Dionysos), où le dieu, s'adressant au pilote d'un navire, l'appelle δῖε κάτωρ. Les éditeurs ont beaucoup torturé le texte pour donner un sens à cette étrange allocution. La confusion fréquente du κ avec le β dans l'écriture grecque au moyen âge, autoriserait peut-être à lire βάτωρ. Déjà βατήρ existe avec le sens de *marcheur*. Βάτωρ pourrait, à la rigueur, signifier « celui qui fait marcher » le navire, le *rector navis*, le pilote.

Σατράπης, mot d'origine persane, mais qui, de bonne heure, est entré dans l'usage des Grecs, puisqu'il y a formé le verbe ἐκσατραπεύω dès le IV^e^ siècle avant J.-C., comme on le voit par un acte public des Mylasiens en l'honneur du roi Maussole (1).

(1) Franz, *Elem. Epigr. gr.*, n° 73. Le mot est écrit ἐξαιθραπεύω sur le monument que possède aujourd'hui le musée du Louvre, où il a été rapporté par M. Le Bas. Selon Aristophane, *Acharn.*, v. 100-102, les mots : ἰαρταμὰν ἔξαρξ' ἀναπισσόναι σάτρα sont perses et signifient πέμψει βασιλεὺς

Digitized by Google

De même on verra plus tard le mot latin κουράτωρ grécisé (*Corpus*, nos 3577, 5898) former le verbe κουρατορεύω (*Corpus*, nos 2930 et 5884), et, par une hardiesse plus barbare encore, le mot *præpositus*, devenu πραιπόσιτος (Le Bas, V, nos 1202, 1203), former avec le grec ὅριον le composé ὁριπραιπόσιτος, dont je n'ai pas encore trouvé d'exemple, mais d'où dériva bientôt le mot abstrait ὁριοπραιποσιτία que nous donne une inscription attique du *Corpus*, no 1086.

Ἀργαπέτης est le nom, probablement sémitique, en tout cas étranger au grec, d'une magistrature à Palmyre; on le trouve ainsi écrit dans deux inscriptions (*Corpus*, nos 4498 et 4499. Recueil de M. de Vogüé, nos 26 et 27) dont le texte ne paraît pas douteux. Après avoir examiné les conjectures des savants sur l'origine de ce mot, M. de Vogüé incline à lui donner le sens de commandant de place; c'est parmi les dix ou douze titres de magistratures palmyréniennes mentionnés dans les inscriptions grecques de cette ville, le seul qui ne soit pas emprunté à la langue hellénique (1).

χρυσίον. Il est aisé de voir que σάτρα répond à βασιλεύς, car en zend, *K'sathra* signifie « roi » et en indien *Ks'atra* signifie « homme de la caste royale ». Le texte d'Aristophane n'est donc pas du perse de fantaisie. A-t-il été expliqué ? Je ne sais. Mais je ferai remarquer que, si le τ de σάτρα et celui de σατράπης répondent au *t* de l'indien *ks'atra*, le θ de ἐξαιβραπεύω répond au *th* du zend *K'sathra*. L'orthographe mylasienne n'est donc pas à dédaigner. Cf. Curtius, *Grundzüge*, p. 652, 2e édit.

[Note de M. F. Meunier.]

(1) Voici la liste de ces titres que je relève dans la première partie des *Inscriptions sémitiques de l'Asie centrale*, par le comte Melchior de Vogüé (Paris, 1869, in-folio): ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος, no 1; συνοδιάρχης, no 5, et ἀρχέμπορος, no 7 (qui seront cités plus bas); στρατηγέω et στρατηγός, nos 15 et 241; ἀγορανομέω, no 15; γραμματεύς, no 16; ἱππικὸς καὶ βουλευτὴς Παλμυρηνός, no 20; ἔξαρχος Παλμυρηνῶν, no 22; στρατηλάτης, no 29; ἀργυροταμίαι (ils sont quatre, pour la même année, à ce qu'il semble, no 124). Il est remarquable que le titre d'ἀργαπέτης est réuni deux fois (dans les nos 26 et 27) au titre gréco-romain d'ἐπίτροπος Σεβαστοῦ δουκηνάριος que présentent sans cette addition les nos 241 et 251.

Digitized by Google

Nous rentrons dans le lexique de cette langue par le mot τίταξ qu'Hésychius explique ainsi : ἔντιμος ἢ δυνατός· οἱ δὲ βασιλεύς. En effet, il n'est pas difficile de rattacher ce mot au radical ταγ du verbe τάσσω, *ranger, ordonner*, d'où le thessalien ταγός, *chef, magistrat*. Comparez, pour la terminaison, φύλαξ et φύλακος, et pour le redoublement initial, les verbes τιταίνω, τιτρώσκω, etc.

On reconnaît aussi des éléments grecs dans αἰσυμνήτης, que Curtius (II, p. 289) décompose en αἰσυ pour αἰσο (même racine que αἶσα) et μνη ou μνα, avec addition du suffixe της. Le verbe αἰσυμνάω, *régner*, a un autre dérivé, que l'on ne rencontre que comme nom propre : c'est Αἴσυμνος. Quant au mot Αἰσυήτης, il a dans Homère, où, d'ailleurs, il ne figure qu'une fois (*Iliade*, XXIV, 347), le même sens qu'αἰσυμνήτης. Aristarque, suivi par Bekker, lisait αἰσυμνήτης dans ce passage unique; il est pourtant remarquable qu'Αἰσυήτης reparaît deux fois dans l'*Iliade* comme nom propre d'un Troyen (II, 793 et XIII, 427).

Κύριος et κοίρανος sont aussi des mots grecs et qui se rattachent probablement à la même racine. On arrive du premier au second, selon une conjecture de M. F. Meunier, par les transitions suivantes : κυρ=κόρ-jανος, κόρρανος, κοίρανος. Cette racine κυρ ou κορ paraît même identique avec celle de τύραννος, si on tient compte des cas où le τ alterne avec le κ, comme dans πότε=πόκα, τίς=quis, τέτορες=quatuor. Quant à la finale αννος, elle peut provenir du suffixe αν-ος, allongé en ανιος=ανjος, d'où αννος (1).

A ce mot τύραννος correspond, avec le sens d'une royauté régulière et tempérée, le mot βασιλεύς, dont la composition, un peu étrange à première vue, s'explique assez bien, si l'on admet que λευς représente le radical de λαός, attique λέως, *peuple*, et que βασι, d'où βάσις, *marche* est un radical marquant celui *qui fait marcher* (2).

(1) Boeckh a sur le mot τύραννος une note utile à consulter, dans le *Corpus*, n° 3438.

(2) Cf. βι-βάζω, *je fais marcher*, et dans Homère (*Iliade*, I, 309): ἐς δ' ἑκατόμβην βῆσε θεῷ, *il fit monter l'hécatombe pour le Dieu*. Ibid. 438: ἐκ δ' ἑκατόμβην βῆσαν, *ils firent descendre l'hécatombe*. — Cette étymologie du mot βασιλεύς est déjà signalée dans le Lexique homérique

Digitized by Google

La terminaison ις caractérise en grec un certain nombre de mots à signification active, comme μάντις, πρύτανις, ἵδρις, etc. (1).

Même idée de direction dans les dérivés de la racine εὐθ, comme le verbe εὐθύνω, et les substantifs εὐθυντήρ ou εὐθυντής. Même idée dans le radical ἐλ ou ἔλα (verbe ἐλαύνω), à la fin du composé στρατηλάτης, *chef d'armée*, mot à mot « celui qui la fait marcher devant lui ». Mais dans ἱππηλάτης, *cavalier*, ἵππος n'a pas le sens collectif de *cavalerie*, comme dans ἱππηγός et ἵππαρχος. Il n'a que le sens de *cheval ;* le composé n'est ainsi qu'un synonyme d'ἱππότης. D'autre part, ἱππεύς, synonyme, en prose, d'ἱππότης, quand il traduit le mot *eques* des Latins, devient le signe d'une classe supérieure, dans la cité romaine, et voilà comment, dans le *Manuel de la conversation*, ouvrage bilingue qui porte le nom de Julius Pollux, et que publie, en ce moment, M. Boucherie, l'adjectif ἱππικός, avec sa traduction *equestris ordinis*, est rangé parmi les mots qui expriment le commandement.

Souvent on ne peut dire pourquoi un mot reste stérile en dérivés, tandis que tel de ses synonymes en a produit beaucoup. Ainsi à ἐντέλλω et ἐπιτέλλω, dans le sens de *commander*, ne répond aucun nom de magistrat ou de chef investi de quelque commandement. Souvent aussi l'idée d'un pouvoir considérable, d'une direction importante, se rattache à des mots qui ne semblaient nullement destinés à ce rôle : ainsi l'ἐπιστολογράφος ou secrétaire des Ptolémées, en Egypte, était devenu non-seulement le chef de leur chancellerie, mais une sorte de ministre des cultes (2).

L'idée de direction n'est pas moins étrangère au radical *leg*, λεγ, que possède le grec comme le latin. Mais le ξενολόγος des

de Cruse, traduit en français par M. Theil. Elle est plus probable que celle de Pictet, *Origines...*, II, p. 394.

(1) Quant à l'ordre des éléments dans ce composé, on trouvera plus bas les considérations qui peuvent le justifier.

(2) Voir mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 225 et suivantes.

Digitized by Google

Grecs, primitivement *recruteur de soldats mercenaires*, devient naturellement le chef des soldats qu'il a recrutés : c'est le *condottiere* italien. Il rentre ainsi dans la famille des mots que nous examinons.

Même remarque au sujet du grec πρεσβεντής, quand il traduit le latin *legatus*, avec le sens de lieutenant d'un général d'armée : dans les deux langues, le sens primitif est celui d'*envoyé*, *délégué*.

Voilà aussi, je pense, pourquoi δικαιολόγος, mot à mot « celui qui dit, qui exprime la justice » (*juridicus*) ; voilà comment μεσίτης, primitivement le *médiateur*, figure, avec son équivalent latin *arbiter*, dans le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux, parmi les titres de magistrature publique. Le mot καθολικός, traduit dans le même chapitre de ce lexique par *rationalis*, qui exprime une importante charge de finance (Orelli, *Inscrip. lat.*, n^os^ 39, 1090, 3764, 5510, 6656), offre un nouvel exemple de ces sens détournés, que le temps et l'usage consacrent pour des mots étrangers par leur étymologie à l'idée de commandement. A ce titre, καθολικός, soit dans le sens de *rationalis*, soit dans le sens, qu'il a aujourd'hui, de patriarche des Arméniens en Orient, présente le même phénomène grammatical que notre mot français *général*.

Δυναστής, par l'idée de *pouvoir* qui est dans δύναμαι, devient aussi le signe d'une autorité, d'un commandement.

Κρείων, κρείοντος (devenu un nom propre sous la forme Κρέων), participe d'une racine verbale exprimant la domination, prend le sens de roi chez Homère et les autres épiques, soit qu'on l'emploie seul, soit qu'il se joigne à l'adjectif ὕπατος, comme dans ὕπατε κρειόντων (Homère, *Iliade*, VIII, 31), qui équivaut à un superlatif de κρείων, et que le lexique d'Hésychius explique par βασιλεύς βασιλευόντων. On en rapproche naturellement les formes homériques βασιλεύτερος et βασιλεύτατος. Il est, d'ailleurs, à noter que le composé εὐρυκρείων (Cf. dans Virgile : populum *late regem*) a son corrélatif exact dans le sanscrit *uruk'saya*.

Une racine sanscrite identique, selon Bopp (*Glossarium*, p. 101), avec la racine *k'si* de *k'saya*, seulement analogue pour le sens, selon G. Curtius (*Grundzüge*, p. 142, 596, 610), est représentée

Digitized by Google

en grec par les mots κρείττων, κάρτα, κάρτος, κράτος, et cette dernière forme de nombreux composés, comme Δημοκράτης, δημοκρατέω, δημοκρατία, Ἀριστοκράτης, ἀριστοκρατέω, ἀριστοκρατία, etc. Quant au mot αὐτοκράτωρ, *plénipotentiaire*, chez les Athéniens, il n'a pris que sous le régime impérial, et comme traduction d'*imperator*, le sens d'un pouvoir gouvernant et souverain. Παντοκράτωρ, comme κοσμοκράτωρ et σεβαστοκράτωρ, ne sont que des épithètes poétiques ou théologiques sans valeur pour le sujet que nous traitons.

Μεδέων et Μέδων sont encore des participes qui passent à la signification d'un substantif, comme on le voit par ces deux vers d'Homère :

Ζεῦ πάτερ, Ἴδηθεν μεδέων (*Iliade*, III, 276) ; et
Ὦ φίλοι, Ἀργείων ἡγήτορες ἠδὲ μέδοντες (II, 79).

On retrouve ce sens du verbe μεδέω dans les noms composés Αὐτομέδων (cf. αὐτοκράτωρ), Ἱππομέδων (cf. Ἱπποκράτης), Εὐρυμέδων (cf. εὐρυκρείων, Εὐρυκράτης, Εὐρυσθένης), Ἀστυμέδων (cf. Ἀστυκράτης, Ἀστύοχος), etc. Cette transition, si naturelle, de l'idée de prévoyance à celle de commandement explique une glose altérée du lexique d'Hésychius, où μίσκει (sans doute pour μέσκει abrégé de μεδέσκει, comme πάσχει est l'abrégé de παθέσκει) a pour synonyme ἄρχει. De même, dans Hésychius, le mot homérique μήστωρ a pour synonyme βασιλεὺς φρόνιμος. Une autre locution épique, μητιέτα Ζεύς, montre cette alliance de l'idée d'un pouvoir suprême avec celle de prévoyance et de sagesse.

Σημάντωρ, mot à mot *celui qui donne le signal*, est aussi le titre des chefs d'armée dans Homère (*Iliade*, IV, 431) :

Σίγῃ δειδιότες σημάντορας.

Ἄναξ arrive au sens de *prince, roi*, par celui de *père* qui en est le sens primitif, selon la conjecture très-vraisemblable de M. Meunier (*Bulletin de la société de linguistique*, n° 2). Il garde clairement le sens de chef et de prince dans Ἀνάξανδρος et Ἀνδρῶναξ, qui reproduisent en un composé la locution analytique ἄναξ ἀνδρῶν, si fréquente chez Homère ; il le garde dans

Digitized by Google

παιδῶναξ (1). Δημῶναξ, Λεῶναξ, Ἀστυάναξ, Ἀνάξιππος, Ἱππῶναξ, et dans les féminins comme Ἰφιάνασσα « qui règne avec force ». Mais il s'en éloigne un peu dans χειρῶναξ, que pourtant on peut traduire par: l'homme qui *règne sur ses mains*; comme κώπης ἄναξ, dans les *Perses* d'Eschyle, signifie le *maître de la rame*; comme dans Pindare, Ἀναξιφόρμιγγες ὕμνοι, signifie les *hymnes qui règnent sur la lyre*, qui en dirigent le jeu.

Δεσπότης est encore un de ces composés, où l'idée de chef de maison, chef de famille, fut facilement remplacée par celle de maître et surtout de maître absolu d'une nation, d'un Etat. On reconnaît dans ce composé: 1° le radical δεσ (sanscrit *dasa*) qui reparaît dans δεσμός, et qui représente ici l'idée d'*esclave* ou serviteur ; 2° ποτ, qu'on retrouve dans πότνα et πότνια, la matrone grecque, et dans πόσις pour πότις, l'époux.

Les deux radicaux κολ et πολ, probablement identiques à l'origine, expriment aussi l'idée de soin et de surveillance, et, par suite, celle de direction, dans βουκόλος, *bouvier*, celui qui s'occupe des bœufs ; αἰπόλος, *chevrier*; ἱεραπόλος, le magistrat préposé aux choses saintes ; θεοκόλος, celui qui est chargé du culte des dieux. Ἀμφίπολος, d'abord *serviteur* (comme en latin *minister*), arrive au sens d'une magistrature éponyme chez les Syracusains (Diodore de Sicile, XVI, 70).

Le δικασπόλος, ou *justicier*, que nous avons relevé plus haut, nous rappelle le βραβεύς, *distributeur des prix* (d'où βραβεῖον), dont le nom, ainsi que le verbe βραβεύω qui en dérive, s'allie toujours à l'idée du grand respect pour une autorité toute morale.

Ces mots, à leur tour, nous rappellent le fréquent usage du radical νεμ ou νομ, d'où νόμος, *loi* (2), pour désigner l'*ordre*, la *distribution*, et, par suite, les magistratures qui y président: ἀστυνόμος, πολιανόμος, ἀγορανόμος, γυναικονόμος et παιδονόμος désignant

(1) Hésychius : παιδονίκται (*sic*) · οἱ προιστάμενοι τῆς τῶν παίδων εὐκοσμίας, où il faut probablement lire παιδώνακτες.

(2) Νομεύς, pasteur, rattaché à νέμω, « faire paître », n'est pas sans rapport avec le ποιμὴν λαῶν homérique. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 2, 14 : ὡς λέγοι παραπλήσια ἔργα εἶναι νομέως ἀγαθοῦ καὶ βασιλέως ἀγαθοῦ.

Digitized by Google

une surveillance de morale et d'ordre public (cf. παιδοφύλαξ, dans des villes d'Asie mineure, chez Le Bas, V, nos 88, 519, 520), οἰακονόμος, synonyme de κυβερνήτης, δικαιονόμος, d'où δικαιονομία, *juridiction* (Le Bas, II, n° 35); μετρονόμος, etc.

Οἰκονόμος nous rappelle: d'abord, οἰκοδεσπότης, composé avec δεσπότης que nous venons d'expliquer, et d'où dérive le verbe οἰκοδεσποτάω dans un texte pythagoricien conservé chez Stobée (Floril., LXXI, 11); puis le verbe οἰκεῖν, *habiter*, dont le composé διοικεῖν, signifiant *administrer*, donne διοικητής, administrateur et ὑποδιοικητής, *sous-administrateur*, deux mots surtout connus par les monuments grecs de l'Egypte sous les Ptolémées et sous les Romains. De même, διαιτάω, *régir*, *gouverner* (d'abord, je crois, l'intérieur d'une maison), signifie plus tard *régler un différend*, et produit, avec ce sens, le dérivé διαιτητής, qui, chez les Athéniens, veut dire *arbitre*.

Le radical ἁρμ dans ἁρμόζω, d'où ἁρμοστής, ἁρμοστάς, passe, comme νεμ ou νομ, de l'idée d'ordre et d'arrangement à celle de direction et de gouvernement. L'ἁρμοστάς, chez les peuples soumis aux Spartiates, est le représentant de leur autorité aristocratique. Le même radical dans les composés θοιναρμοστής, θοιναρμόστρια, dont nous n'avons pas d'exemples, mais qu'atteste suffisamment le mot ὑποθοιναρμόστρια d'une inscription de Messène (dans le *Philopatris* de 1859, n° 216), désigne la présidence et l'organisation de quelque festin public, ou δημοθοινία, selon l'usage si fréquent dans les cités grecques (1).

L'idée de direction n'est exprimée que d'une manière toute spéciale par le radical κυβερν — quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine (2), dans κυβερνάω et κυβερνήτης, puis dans ὑποκυβερνάω, auquel a dû correspondre ὑποκυβερνήτης dont on n'a jusqu'ici pas d'exemple. C'est par le latin *gubernare* et *gubernator* que le sens de cette racine s'est généralisé de façon à donner aux langues néolatines et même à l'anglais le signe le plus ordinaire de l'idée de commandement.

(1) Voir, par exemple, Le Bas, II, nos 1687 et 2059.

(2) G. Curtius, *Studien zur griech. u. lat. Gramm.* III, p. 191.

Digitized by Google

Τέλος, *fin, accomplissement*, puis *fonction*, donne le dérivé verbal τελεστής, en dorien τελεστάς, magistrat chez les Doriens du Péloponnèse, comme on le voit par le traité entre Elis et Hercæa (*Corpus*, n° 11), où ce mot est opposé à ἔτας, simple citoyen, et à δᾶμος, peuple. Dans les locutions τὰ τέλη, *les magistrats, les autorités*, οἱ ἐν τέλει, les magistrats *en fonction*, ce sens de τέλος est tout particulier à la langue grecque et n'a d'équivalent formel ni en latin ni dans les langues néo-latines. Notre expression française: *les autorités*, ne répond directement qu'à la locution grecque αἱ ἀρχαί. Il est notable d'ailleurs que, de bonne heure, les deux mots ἐν τέλει ont formé l'adjectif ἐντελής avec le même sens de *magistrat* : οἱ ἐντελεῖς.

Ces mots nous rappellent ἔντιμος, synonyme de ὁ ἐν τιμῇ, et, par conséquent, de τιμοῦχος, d'où le verbe τιμουχέω (*Corpus*, n°s 3044 et 3059); et ἔντιμος, à son tour, nous explique comment φιλότιμος, traduit par *munificus*, figure parmi les titres de magistrature dans le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux. Au reste, le mot φιλοτιμία, avec le sens d'ambition généreuse, prompte aux dépenses patriotiques, se trouve fréquemment dans les décrets des villes grecques en l'honneur des citoyens qui leur ont rendu des services (*Corpus*, n° 214, etc.).

C'est encore l'idée d'ordre qui domine dans κόσμος, signifiant le premier magistrat dans les villes crétoises, d'où les dérivés κοσμέω, *ranger* (*en bataille*), chez Homère, κοσμητής, κοσμητήρ et κοσμήτωρ, avec le sens de *général* (1).

Le radical δικ, exprimant l'idée de justice, en s'unissant à σύν, forme σύνδικος, d'abord *défenseur d'une cause, avocat*; puis, comme le latin *juridicus*, magistrat civil dans quelques cités de l'Asie mineure (Le Bas, V, n°s 1176, 2119, 2120, 2238 et suiv.); en s'unissant à ἐκ, il forme ἔκδικος, qui est le titre d'une dignité importante dans quelques villes de l'Asie mineure (Le Bas, V, 628, 1176, 1212, 2286).

(1) Je n'y joins pas γυναικοκόσμος, qui n'est connu que par un texte de Pollux (*Onomast.* VIII, 112), où il faut probablement lire, comme on l'a proposé, γυναικοκόμος, peut-être même γυναικονόμος.

Digitized by Google

A deux radicaux signifiant *voir*, *considérer*, ὀρ (ἀω) et σκοπ (ἐω), se rattachent facilement l'idée de *surveillance*, de magistrature exerçant une surveillance. Tels sont : οὖρος dans Homère (*Iliade*, VIII, 80 ; *Odyssée*, III, 411), et son composé ἐπίουρος (*Iliade*, XIII, 450) ; ἐπίσκοπος, avec le sens profane qui précéda le sens religieux (*Iliade*, XXIV, 729 ; *Odyssée*, VIII, 163) ; ἔφορος, forme vulgaire de l'ionien ἐπίουρος, qui désignait, chez les Spartiates, le surveillant de l'autorité des rois. Cela nous explique bien comment le *censor* des Latins est traduit par ἐποπτής dans le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux. Quant à l'ἀργυροσκόπος que nous a fait connaître l'inscription d'Andana, c'est plutôt un inspecteur ou vérificateur des monnaies.

Le verbe τηρέω, *observer*, *surveiller*, forme le composé τοποτηρητής, qui répond, par sa composition, au τοπογραμματεύς de l'Egypte Ptolémaïque (*Papyrus du Louvre*, p. 215 et 367 ; et *Inscriptions de l'Egypte*, éd. Letronne, n° 527), mais qui paraît avoir eu, dans la grécité chrétienne et byzantine, le sens de lieutenant (d'un magistrat civil ou religieux) : le sens en est donc « celui qui garde, qui occupe la place de son supérieur, » le *vicarius* des Latins, qui nous a donné le français *vicaire*.

De σκοπέω à φυλάσσω la transition est naturelle, et elle nous conduit aux mots ὁρμοσκοπία, *croisière*, *surveillance d'un mouillage* (*Corpus*, n° 4486), Ἑλλησποντοφύλακες et Εὐξεινοφύλακες désignant quelque poste de douane à l'entrée de l'Hellespont et de l'Euxin (1) ; surtout aux παιδοφύλακες qu'on trouve dans plusieurs villes de l'Asie (Le Bas, V, n°s 88, 519, 520).

La racine ὀρθ, dans le verbe διορθόω, prend le sens de *correction*, *redressement* : de là διορθωτήρ, titre d'une magistrature corcyréenne (*Corpus*, n° 1845), qui paraît avoir été traduit plus tard, sous l'Empire, par le mot *corrector*. Les fonctions du διορθωτήρ n'étaient peut-être que périodiques à Corcyre, comme l'était la νομογραφία chez les Etoliens (*Corpus*, n° 3046).

(1) Rhangabé, *Antiq. hellén.*, n° 250 ; F. Lenormant, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1867, p. 36-37. Ces divers φύλακες me donnent occasion de citer le κεστροφύλαξ, qui

Digitized by Google

Ce nous est l'occasion de remarquer que bien des radicaux, étrangers par eux-mêmes à l'idée de commandement et même de supériorité, l'expriment facilement par leur union soit à un radical nominal, comme dans χοροστάτης et Στησίχορος, soit à un préfixe comme πρό dans προστάτης, πρόεδρος, d'où συμπρόεδρος et προμνάμων, d'où συμπρομνάμων (*Corpus*, n° 1793; Le Bas, II, n° 2043 [a]); περί dans περίαλλος, Περίανδρος, περιγενής, etc.; ἐπί dans ἐπίτροπος, ἐπιμελητής, ἐπιστάτης, nom du principal archonte chez les Athéniens; ἐπιστράτηγος (*Corpus*, n° 4963), fonction intermédiaire entre le préfet impérial de l'Egypte et le stratége d'un nome.

L'ἐπιμήνιος, qui paraît avoir été une magistrature éponyme dans quelques villes de la Grèce (*Corpus*, n° 3595. Cf. 3641 [b] *in Addendis*), avait, à proprement parler, une fonction sacerdotale et mensuelle (1); et c'est pourquoi on le trouve expliqué par ἱεροποιός dans Hésychius; et cette fonction, d'après l'étymologie du mot, devait être *mensuelle* (Le Bas, V, n° 1140 et la note de M. Waddington); en effet, le verbe ἐπιμηνιεύω, qui manque jusqu'ici à nos lexiques, signifie tantôt *faire des sacrifices mensuels* (*Corpus*, n° 2448), tantôt *donner des à-comptes mensuels à un débiteur* (*Corpus*, n° 2058 [b]; Barbeyrac, *Traités de paix*, n° 335).

L'alliance des fonctions religieuses avec les offices municipaux et avec l'éponymat est fréquente dans les cités grecques, comme on le voit par les θεωροί ou θεαροί de Naupacte (*Corpus*, n°s 1756,

figure dans plusieurs inscriptions d'Athènes (*Corpus*, n°s 268, 270 et 280), et dont les attributions sont, je crois, encore mal déterminées. Quant au συγγραφοφύλαξ mentionné par un papyrus de Leyde (Reuvens, *Lettres à M. Letronne*, III, p. 21), c'est une espèce de notaire. — Βιβλιοφύλαξ, que nous fait connaître un papyrus grec de Memphis publié par M. Parthey (*Nuove memorie dell' Instituto di corresp. archeologica*, II, p. 448), est probablement un simple bibliothécaire ou archiviste.

(1) Cf. le κατενιαύσιος, *magistrat annuel* dans des actes publics de Géla, en Sicile (*Corpus*, n°s 5475 et 5476).

Digitized by Google

1758. Cf. 2351); par les ἱερομνάμονες de Delphes et de Byzance; les ἱεραπόλοι de Géla; les ἱεροδῦται d'Agrigente et de Malte; les θεοκόλοι de Dymes, en Achaïe; les νεωποιοί d'Halicarnasse (Franz, *Elem.*, p. 323); les νεωκόροι, dont le titre est devenu, sous l'Empire, un titre d'honneur pour les villes que distinguait leur piété envers la divinité des Césars (1).

La préposition ὑπέρ, dans ses dérivés ὑπέρτερος, ὑπερτερέω, ὑπέρτατος, exprime l'idée d'une supériorité, mais sans y attacher celle d'une fonction, d'une autorité générale ou particulière. La racine ὑπ de ὑπέρ, dans son dérivé ὕπατος, que nous rappelions plus haut, marque une sorte de superlatif, et l'on comprend ainsi que, dans une ville grecque autonome, στρατηγὸς ὕπατος désigne le magistrat suprême (Le Bas, V, n° 588) et que, dans la grécité des temps romains, ὕπατος ait traduit le mot *consul*, le consulat étant, à Rome, la magistrature suprême.

Il en est de même de la racine attributive ἀκρ dans quelques emplois de l'adjectif ἄκρος, comme ἄκροι Δαναῶν, *les chefs des Grecs*; chez Euripide (*Phéniciennes*, v. 433. Cf. Ἀργείων ἄκροι, dans les *Suppliantes*, v. 118). Il en est de même de κορυφή, *sommet*, qui donne κορυφαῖος, *le chef du chœur*, χορηγός ne désignant, à vrai dire, que celui qui en fait les frais. Au même titre encore κεφαλή, *tête*, entre dans le composé κεφαλουργός, qui désigne peut-être un chef d'atelier, à Mastaura, en Lydie (Le Bas, V, n° 1666c).

Outre son usage en composition, ἐπί marque, en syntaxe, l'attribution à un service spécial, dans les locutions comme ὁ ou οἱ ἐπὶ avec un génitif, par exemple ἐπὶ τῆς πόλεως, à Citium, en Chypre (*Corpus*, n°s 2617, 2621); ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν (*Papyri Taurinenses*, I, p. 75; cf. *Corpus*, n°s 191, 311, 2613, 2623; Démosthène, *sur la Couronne*, §§ 38, 115, 116 éd. Vömel); οἱ ἐπὶ τῶν φυλακίδων (*Papyrus grecs du Louvre*, p. 362); ἐπὶ τῆς ἐλαϊκῆς (*Ibid.*, p. 267); avec un datif ἐπὶ βωμῷ, magistrature

(1) Voir J.-H. Krause : Νεωκόρος. *Civitates neocoræ sive ædituæ e veterum libris*, etc., *illustratæ* (Lipsiæ, 1844, in-8°).

Digitized by Google

éphébique à Athènes (*Corpus*, n° 190) ; avec l'accusatif : στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα ou ἐπὶ τοὺς ὁπλίτας, ἐπὶ τὸ ναυτικόν, ἐπὶ τὴν παρασκευήν (*Ephémér. arch. d'Athènes*, n° 4108). Unie avec le verbe τρέπω, cette même préposition lui a donné le sens de *procurare* ; de là ἐπίτροπος, avec le sens du latin *procurator*.

La préposition πρός est susceptible du même emploi : οἱ πρὸς ταῖς πραγματείαις (*Papyrus grecs du Louvre*, p. 267, 272).

Parmi ces divers préfixes, πρό joue un rôle important par les composés dont il fait partie, comme πρόβουλος, πρόμαντις, πρόμαχος, προερανιστής (1), προήγορος (2) ; mais surtout par ses dérivés : πρότερος d'où πρωτερέω, et πρῶτος (3), d'où πρωτεύω, et par les composés de πρῶτος, comme Πρωτόλαος, Πρωτομέδων, Πρωτεσίλας, Πρωτόνοος, Πρωταγόρας, πρωταγωνιστής, auxquels j'ajoute πρωτόκοσμος, *le premier des cosmes*, d'après une inscription crétoise (*Corpus*, n° 2572) ; πρωτοδιάκονος, d'après le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux, qui le traduit par *primus virgariorum*. Dans la grécité du temps de l'Empire, δεκάπρωτοι désigne les *decemprimi* ou magistrats répartiteurs de l'impôt, et il produit le dérivé δεκαπρωτέω (4).

Πρῶτος a pour superlatif πρώτιστος, qui a dû, sous sa forme

(1) Ce dernier n'est attesté (mais cela peut suffire) que par son féminin προερανίστρια, dont on a un exemple attique (*Corpus*, n° 120) ; d'ailleurs, une autre inscription attique (*Corpus*, n° 126) nous offre un ἀρχιερανιστής.

(2) Ou plutôt προάγορος, car ce mot paraît n'avoir été employé qu'en Sicile, où il désigne une magistrature principale (Cicéron, II, *Verr.* IV, 23) et où il a produit le dérivé προαγορέω (*Corpus*, n° 5491, inscription d'Agrigente). Cf. πυλαγόρας, nom de l'orateur qui représente une cité grecque dans le conseil amphictyonique.

(3) Le Bas, *Inscr. de Morée*, n° 173 : πρῶτος τῆς πόλεως. Cf. κόσμος τῆς πόλεως, un citoyen qui est *l'honneur de sa ville* (*Corpus*, n°s 3615 et 3618, à Novum Ilium).

(4) Peut-être faut-il ajouter aux dérivés de πρό le mot πρύτανις, dont la forme πρότανις s'est retrouvée dans une inscription de Lesbos (*Corpus*, n° 2166). Mais il est juste d'ajouter que M. Ahrens (*de Dialecto Æolica*) suspecte cette leçon, en comparant le n° 2189 du *Corpus*.

Digitized by Google

dorienne πράτιστος, exprimer une magistrature suprême, puisqu'on en trouve le dérivé verbal πρατιστεύω, pour πρωτιστεύω, dans une inscription de Byzance (*Corpus*, n° 2060), où il caractérise un citoyen d'Olbiopolis comme le personnage le plus distingué « dans sa patrie et dans tout le peuple du Pont. »

A côté de πρώτιστος se range naturellement ἄριστος, d'où οἱ ἄριστοι, qui désigna de bonne heure les premiers de l'Etat, les chefs d'un gouvernement *aristocratique* ou ἀριστοκράτεια. Quand l'aristocratie repose sur la richesse, elle s'appelle πλουτοκρατία ou τιμοκρατία (aristocratie censitaire). De là les adverbes πλουτίνδα et ἀριστίνδα, avec le même sens que πλουτίνδην et ἀριστίνδην, qui, joints à quelque verbe comme ἐκκρίνειν, ἐκλέγειν, expriment le choix selon les titres de fortune ou de naissance (Le Bas, II, n° 17). Γυναικοκρατία est encore un composé notable ici, parce qu'il désigne une espèce de domination fort redoutée dans la Grèce libre, celle qu'Aristote signalait chez les Spartiates (*Politique*, II, 9, éd. Bekker) et que plus tard Strabon signale chez les Cantabres (*Géogr.* III, 4, § 18).

Les superlatifs πράτιστος et ἄριστοι nous rappellent l'emploi de μέγιστος dans la locution ἄρχων μέγιστος que nous fournit le *Manuel de la conversation* de Julius Pollux ; le dérivé μεγιστᾶν, μεγιστᾶνος (Cf. *Magister* et *magistratus* en latin), surtout usité au pluriel, οἱ μεγιστᾶνες. L'emploi du mot *maximus* en latin dans la locution *Pontifex maximus*, et celui du mot « grand » en français, dans les expressions comme *grand-prêtre*, *grand-juge* (en grec ce serait ἀρχιδικαστής), *grand-rabbin*, etc., est un fait grammatical tout semblable. En général, les superlatifs tendent naturellement à devenir soit des signes d'un pouvoir réel, soit des attributs honorifiques. On sait combien ces épithètes se sont multipliées dans l'usage de la grécité sous l'Empire et particulièrement sous les princes grecs de Byzance : tels sont ἔξοχος et ἐξοχώτατος, διάσημος et διασημότατος. Un nouveau mot de ce genre, ἐμφάνερος, nous est fourni par le *Manuel* de Pollux que nous venons de citer.

Mais revenons aux signes de la supériorité collective.

Digitized by Google

Le mot ὀλίγοι, qui désigne d'abord *le petit nombre*, puis *l'élite* des citoyens, s'applique plus tard, par extension, au gouvernement collectif du peuple par une minorité, ὀλιγαρχία. Par une dérivation de sens vraiment singulière et pourtant naturelle, le mot δῆμος lui-même, qui signifie d'abord *le peuple*, arrive à désigner, chez les Athéniens, le gouvernement démocratique, surtout dans la locution καταλύειν τὸν δῆμον, « détruire la démocratie ou y porter atteinte. » Le composé δημοῦχος n'est pas seulement, comme chez Sophocle (*Œdipe à Colone*, v. 1348), un mot poétique désignant le *chef du peuple ;* une glose d'Hésychius affirme que c'était aussi le titre officiel d'une magistrature dans quelques villes grecques. De même πολιοῦχος, avec ses variantes πολιήοχος et πολισσοῦχος, exprime aussi l'idée d'une domination sur la cité entière. Le nom propre Ἀστύοχος, qui a bien pu quelque part être employé comme nom commun, en est le synonyme.

La racine de δῆμος, unie à celle du verbe ἐργάζομαι, a formé, chez plusieurs peuples de la Grèce, le composé δημιουργός, en dorien δαμιωργός, qui signifie d'abord *ouvrier*, celui qui *travaille pour le peuple*, puis *magistrat*, d'où δαμιωργεῖν, exercer la magistrature principale (1).

Par un phénomène grammatical analogue à celui que présente δῆμος, le mot βουλή, *conseil*, désigne le corps d'élite qui dirige les délibérations du peuple ; de là βουλεύειν, *faire partie du conseil*, et βουλευτής, *conseiller*, membre de ce conseil. Sur quelques monuments grecs de l'Asie, ce mot s'unit avec ἐπίσκοπος dans le sens de magistrat civil (Le Bas, V, n° 1990), et il donne lieu aux locutions βουλὴ ἐπισκοποῦσα (Le Bas, V, n^{os} 2308, 2312), et βουλευταὶ ἐπισκοποῦντες (Le Bas, V, n^{os} 2309, 2412^{a}).

Le Sénat commun à une confédération (κοινόν) s'appelle κοινοβούλιον, à Prusias, en Bithynie, et le membre de ce Sénat s'appelle κοινόβουλος (Le Bas-Waddington, V, n^{os} 1176, 1178).

(1) Par un singulier contraste, λειτουργός, composé du même radical ἐργ et du radical de λεώς, peuple, n'a jamais eu, non plus que les dérivés λειτουργέω, λειτουργία, etc., d'autre sens que celui d'un service, d'un *ministerium* civil ou religieux.

Digitized by Google

La simple idée d'une assemblée, d'une convocation, s'exprime par l'adjectif verbal σύγκλητος, qui, d'abord uni à βουλή, désigne le Sénat; puis, employé seul, comme substantif, désigne essentiellement le Sénat romain, et, à ce titre, reçoit sous l'Empire l'épithète privilégiée ἱερά. (Voy. là-dessus une note de M. Waddington sur Le Bas, V, 53.) Le dérivé συγκλητικός désigne ainsi le sénateur romain.

C'est l'occasion de remarquer encore que ἐκκλησία, ou l'assemblée du peuple, produit les dérivés ἐκκλησιάζω, prendre part à l'assemblée, et ἐκκλησιαστής, et que ce dernier signifie le citoyen exerçant, dans l'assemblée, sa part de la souveraineté publique. Le mot dorien ἁλία, *assemblée publique*, d'où ἁλιάζω et ἅλιασμα (*Corpus*, n° 5491), reparaît, sans doute sous sa forme ionienne, dans ἡλιαία, nom d'un tribunal ou « assemblée » de juges athéniens qu'on appelait ἡλιασταί. Là domine l'idée d'une autorité politique, ici celle d'une autorité judiciaire.

Certains colléges de magistrats sont désignés par le nombre même des personnes qui les composent. Tels étaient, à Athènes, *les onze*, οἱ ἕνδεκα, chargés des exécutions capitales; tels, *les sept* οἱ ἑπτά, associés aux archontes dans le protocole d'un décret d'Olbia (*Corpus*, n° 2058[a]); ce qui rappelle les *duumviri*, les *triumviri*, les *decemviri*, etc., chez les Romains.

Une autre supériorité toute collective est exprimée par μητρόπολις, quand il signifie, non pas la ville mère d'une ou de plusieurs colonies, mais la *ville principale* d'une contrée; et par μητροκωμία, dans le sens de *bourg principal* (*Corpus*, n° 4551).

Plus tard, on rencontre aussi le composé hybride μητροκολωνία (*Corpus*, n° 4485; Le Bas-Waddington, V, n° 2606[a]).

Ce nous est l'occasion de signaler, en passant, l'usage tout honorifique des locutions comme μητὴρ πόλεως (Le Bas, V, n° 1602), πατὴρ βουλῆς (Le Bas, V, n°s 594, 628, 1369. Cf. II, 43), d'où, par une pente naturelle de l'esprit d'adulation, υἱὸς πόλεως (Le Bas, V, n° 1592), θυγάτηρ πόλεως (Le Bas, V, n° 1361). A ces formules se rattache l'adoption si fréquente du latin *patronus*, sous la forme grecque πάτρων, par les villes de l'Orient qui voulaient s'assurer parmi les Romains de puissants protecteurs (*Corpus*,

Digitized by Google

nos 1878, 2215, etc.); d'où, plus tard, le verbe πατρωνεύω, dans une inscription de Delphes (*Corpus*, no 1695); ce qui nous conduit à rappeler les titres de φίλος et de συγγενής, qui marquaient une sorte de dignité à la cour des Lagides (Letronne, *Recherches sur l'Egypte*, p. 58, 313, 321); le titre de διάδοχος, attaché, comme un honneur, aux descendants des premiers conquérants macédoniens de la Syrie et de l'Egypte.

Nous revenons à l'idée du pouvoir personnel par le mot αὐθέντης, composé d'origine longtemps douteuse, mais dont l'étymologie me paraît expliquée avec beaucoup de vraisemblance par une conjecture de M. F. Meunier (1). Αὐθέντης signifie primitivement, comme αὐτόχειρ, αὐτοφόνος et αὐτοφόντης, *le suicide*, celui qui se tue lui-même, puis celui qui fait par lui-même une action quelconque, et il arrive par là au sens de pouvoir indépendant. C'est ainsi que, dans la grécité byzantine, il signifie *seigneur*, presque avec le sens du français *monsieur*, et que, chez les peuples du Levant, il est devenu, avec ce sens, le mot *effendi*.

L'exercice d'une volonté indépendante, attribut principal de la royauté, s'exprime aussi par le nom abstrait ἐξουσία, de ἐξεῖναι, « être permis », d'où ἐξών, ἐξόντος. Mais ce n'est guère que dans le grec moderne que ἐξουσιάζω est devenu synonyme de δεσπόζω, κυριεύω, ἄρχω, et ἐξουσιαστής synonyme de δεσπότης, κύριος, ἄρχων.

Après cette longue énumération des mots, fort divers d'origine, qui expriment l'idée de commandement, nous arrivons aux deux radicaux qui, soit par dérivation, soit par composition, en fournissent l'expression la plus fréquente et la plus usuelle. Ce sont ἀρχ et ἀγ ou ἡγ.

(1) Selon cette conjecture, αὐθέντης est pour αὐτοθέντης (Cf. αὖθι = αὐτόθι, ἡμέδιμνον = ἡμιμέδιμνον, τέτραχμον = τετράδραχμον), où θέν représente la même racine que θάνατος, θανεῖν, la même que φόνος, φέν-ω dans l'aoriste épique πεφνεῖν pour πεφενεῖν (Cf. θῆρ = φήρ, θλάω = φλάω), le suffixe της s'y rattache comme dans αὐτοφόντης, ἀργειφόντης, ἀνδρειφόντης. Le latin offre des apocopes intérieures fort semblables : *stipendium* = *stipipendium*, *restulus* = *restitutus*, *selibra* = *semilibra*, *semodius* = *semimodius*.

Digitized by Google

Ἀρχ donne d'abord ἀρχός et ἄρχων (participe du verbe ἄρχω, d'où le dérivé ἀρχοντεύω, inconnu aux Lexiques (*Corpus*, n° 2076), ἀρχῖνος et ὄρχαμος, tous plus ou moins antiques. Puis, dans une période plus récente, il donne les féminins, presque tous inconnus aux Lexiques : ἄρχις (Inscription de Tenos, *Corpus*, n° 2339), ἀρχεῖτις (inscription de Thasos, *Corpus*, n° 2162), ἀρχείνη (Inscription de Syros (*Corpus*, n° 2347[1]), d'où le composé συναρχείνη que Ross avait relevé sur un monument du règne des Antonins. J'ai signalé ailleurs l'importance historique de ces féminins, soit qu'ils désignent une autorité réellement dévolue à des femmes, soit qu'ils expriment une simple association honorifique aux charges exercées par leurs maris : dans les deux cas, l'histoire des mots touche à celle des mœurs et lui emprunte un surcroît d'intérêt (1).

Le commandement, que représente le radical ἀρχ, peut être étendu à tout un peuple, comme dans Ἀρχέλαος ou Λάαρχος, Λέαρχος, dans μόναρχος ou μούναρχος, et μονάρχης. Il est, en quelque sorte, renforcé dans ἔπαρχος, ἔξαρχος. Il est subordonné dans ὕπαρχος. Il est partagé dans σύναρχος, συνάρχων, τέτραρχος. Il est borné aux subdivisions d'un état dans πολιτάρχης (*Corpus*, n° 1967), dans φύλαρχος, δήμαρχος, φρατρίαρχος, ληξίαρχος, dont quelques-uns peuvent renverser l'ordre de leurs éléments : Ἀρχέπολις, Ἀρχίφυλος, Ἀρχίδημος.

Νόμαρχος, chez les Grecs de l'Egypte ptolémaïque et romaine (2), désigne une autre subdivision de ce genre; de même τριακάδαρχος, ou *trentenier*, dans la ville sicilienne d'Acræ (*Corpus*,

(1) Voir les *Comptes-rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séances du 20 octobre 1865, et du 31 juillet 1870.

(2) Peut-être aussi en Syrie, car M. de Saulcy, dans son *Voyage autour de la mer Morte* (II, p. 623), relève une inscription qui nous offre le mot, inconnu jusqu'ici, στρατονόμαρχος, *commandant militaire du nome*. Cf. dans Le Bas (V, n° 2112), un στρατηγὸς νομάδων, dont la fonction se rapporte sans doute à l'ἔθνος νομάδων mentionné dans le même recueil (V, n. 2203). En Egypte, le mot στρατονόμαρχος paraît inusité, car dans l'édit de Tibère Alexandre (*Corpus*, n° 4957), on lit οἱ κατὰ νόμον στρατηγοί.

Digitized by Google

n° 5425) ; τόξαρχος, le *chef des archers*, à Athènes (*Corpus*, n° 80).

Cela nous conduit aux composés d'ἀρχ avec un nom de nation, de pays ou de ville : Ἀράβαρχος, Ἀσιάρχης, Θηβάρχης, avec lesquels on peut comparer ἀρχοστάτης Λυκίων (Le Bas, V, n° 1221), Παμφυλιάρχης et Λυκιάρχης (Le Bas, V, n° 1224).

Ἀρχ se détermine par l'idée d'une fonction militaire soit générale, comme dans πολέμαρχος, l'un des archontes d'Athènes (1), soit spéciale, comme dans στράταρχος, χιλίαρχος, ἑκατόνταρχος, ταξίαρχος, Ἀρχίλοχος, etc., dont quelques-uns peuvent changer l'ordre de leurs éléments, comme Ἀρχεπόλεμος et Ἀρχέστρατος. Même inversion dans ἵππαρχος et Ἄρχιππος, Ἀρχένεως et ναύαρχος dont le second est seul employé comme nom commun, avec le sens d'amiral, et cela, chose notable, hors de l'Attique ; car chez les Athéniens, le commandement des armées, soit de mer, soit de terre, est toujours désigné par στρατηγός et στρατηγεῖν (2).

Ἀρχιραβδοῦχος, traduit par *primivirgarius*, dans la Καθημερινὴ ὁμιλία de Pollux, est un mot nouveau pour les lexiques et désignait sans doute le *chef des licteurs*.

Ἀρχ se détermine par l'idée d'une fonction civile dans βούλαρχος, auquel correspond Ἀρχέβουλος, employé seulement comme nom propre ;

Dans γυμνασίαρχος, d'où γυμνασιαρχέω. Le degré inférieur de cette fonction est exprimé par ὑπογυμνασίαρχος, d'où ὑπογυμνασιαρχέω (*Corpus*, n°s 2183, 2430, etc.) ;

Dans ἐφήβαρχος, d'où ἐφηβαρχέω. Le degré inférieur de cette fonction est exprimé par ὑπεφήβαρχος, dont je n'ai pas recueilli un seul exemple, mais qu'atteste suffisamment son dérivé, ὑπεφηβαρχέω (*Corpus*, n° 3665). De même θιασάρχης a donné θιασαρχέω (*Corpus*, n° 2099ª).

Ἀρχιπρυτανεύς et ἀρχιπρύτανις (*Corpus*, n° 2882), d'où ἀρχιπρυτα-

(1) Cf. εἰρήναρχος, εἰρηνάρχης, et sur le sens de ce mot qui désigne une magistrature civile, peut-être analogue à l'édilité romaine, voir nos *Etudes historiques sur les traités publics* (éd. de 1866), p. 44, note 2.

(2) Voir mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 188 et suiv.

Digitized by Google

νεῖα (Le Bas, V, n° 235), se trouvent exprimer deux fois la supériorité, s'il est vrai, comme nous le croyons et comme nous l'avons dit plus haut, que πρύτανις soit déjà un dérivé de la même racine que πρῶτος. Nous avons d'autres pléonasmes du même genre, dans κυριάρχης, d'où κυριαρχέω, κυριαρχία, κυριάρχησις, qui n'ont, d'ailleurs, que je sache, jamais désigné un véritable office public. Il en est de même des mots ἀρχηγός, Ἀγήσαρχος, Ἀναξικράτης. Mais ces derniers ne sont que des noms propres, comme il y en a tant chez les Grecs, où une fantaisie vaniteuse s'est complu à redoubler l'expression de la même idée.

Ἀρχ se détermine par l'idée d'une fonction religieuse dans ἀρχιερεύς, d'où συναρχιερεύς dont l'existence n'est attestée jusqu'ici que par le verbe συναρχιεράομαι (*Corpus*, n° 4385).

Au reste, l'idée de hiérarchie, le besoin d'une subordination, dans tous les services de la vie des peuples, est chose si naturelle qu'on ne s'étonnera pas que la langue grecque nous en fournisse tant d'expressions et des plus variées. Parmi ces expressions, qu'il serait trop long de relever toutes, je signalerai seulement les plus singulières et particulièrement celles qui manquent jusqu'ici à nos Lexiques. Commençons par les plus modestes.

Ἀρχιλατόμος, *le chef des carriers* (Inscript. inédite de Silsilis en Egypte), qui nous rappelle ἀρχιτέκτων, *le chef des maçons*, devenu en latin *architectus* avec un surcroît et comme un rehaussement de dignité, puis repris par les Grecs sous la forme ἀρχίτεκτος (Gruter, 186, 2).

Ἀρχυπηρέτης, *le chef des serviteurs* de la maison royale en Egypte.

Ἀρχιτελώνης, *le fermier en chef des impôts.*

Ἀρχώνης ξύστου, l'entrepreneur général du xyste, à Hiérapolis en Phrygie (Le Bas, V, n° 741).

Σφαιράρχης, *président du jeu de balle?* (Letronne, *Inscriptions de l'Egypte*, n° 311).

Ἐργαστηριάρχης, maître ouvrier, ou chef d'atelier (Inscr. d'origine égyptienne, *Corpus*, n° 4968).

Digitized by Google

Συνοδιάρχης, chef de caravane à Palmyre (*Corpus*, n° 4489. Le Bas, V, n° 2589).

Ἀρχέμπορος, probablement *le chef d'une caravane*, dans une inscription de Palmyre (*Corpus*, n° 4486. Cf., au sujet de ces caravanes en Asie, Le Bas, V, n°s 2589, 2599, 2603).

Ἀλαβάρχης et ἀλάβαρχος, magistrature particulière aux juifs de l'Egypte, si tant est que ce mot ne soit pas d'origine purement orientale, rattaché, par une fausse ressemblance, à des radicaux grecs (1).

Ἀρχιπροφήτης, *chef des prophètes*, dans les temples égyptiens (Letronne, *Inscr. de l'Egypte*, n° 62).

Κωτάρχης ou κώταρχος, associé à προφήτης, dans trois inscriptions des Branchides (*Corpus*, n°s 2880-2882), et dont le sens semble déterminé comme celui d'une fonction religieuse par les compliments τῶν μεγάλων θεῶν Καβείρων, dans une inscription provenant du même lieu (*Corpus*, n° 2882).

Ἀρχιπρόβουλος, chef ou président d'un conseil de πρόβουλοι, à Termessus (*Corpus*, n° 4364).

Ἀρχισκηπτοῦχος, fonction religieuse, à Ephèse (*Corpus*, n° 2987. Le Bas, V, n° 161).

Ἀρχιεροθύτης, *chef des sacrificateurs*, à Lindos (Ross, *Inscr. inéd.*, n° 271).

Ἀρχινεωποιός, *chef des conservateurs* (?) *d'un temple*, à Aphrodisias (*Corpus*, n°s 2782, 2795, 2800, 2811).

Ἀρχοινοχόος et ἀρχιοινοχόος, *chef des échansons*, peut-être des prêtres qui faisaient des libations?, à Anactorium (*Corpus*, n° 1793[b] in Addendis. Cf. *Thesaurus l. gr.*, s. v.).

Quelques-uns de ces composés ne nous sont encore connus que par les dérivés qu'ils ont produits :

Ἀρχιέρανος, *chef d'un eranos*, ou collége religieux, par le verbe ἀρχιερανέω, à Balbura (Le Bas, V, n° 1227). Nous avons déjà noté plus haut ἀρχιερανιστής d'après une inscription attique.

(1) Voy. sur ce mot l'article instructif, mais peu concluant, du *Thesaurus* d'H. Estienne, éd. Didot, et le *Corpus inscr. gr.*, n° 4267, qui nous en offre un exemple en Lycie.

Digitized by Google

Ἀρχιφύλαξ, *chef des gardes*, par ἀρχιφυλακέω et par ἀρχιφυλακία, à Balbura (Le Bas, V, n° 1224. Cf. ἀρχισωματοφύλαξ, à Citium *Corpus*, n° 2617). La même inscription de Balbura atteste le mot ὑποφύλαξ par le verbe ὑποφυλακέω.

Ἀρχιλυχναφόρος, *chef des porte-lampes*, par ἀρχιλυχναφορέω, à Métropolis, dans la Pélasgiotide (Le Bas, II, n° 1294).

De même ἀρχιθέωρος correspondait au verbe ἀρχιθεωρέω (Le Bas, II, n° 1847).

Ἀρχισυνάγωγος, avec le sens de chef d'un corps politique ou civil, à Olynthe (Le Bas, II, n° 1409).

Quelques-uns de ces composés, qui nous parviennent sans explication, demeurent jusqu'à présent fort obscurs. Tels sont :

Ἀρχεδέατρος (pour ἀρχεθέατρος ?) titre d'une fonction de cour, chez les Ptolémées (*Corpus*, n° 4678, et Aristéas, *Sur les LXXII Interprètes*).

Λαμπάδαρχος attesté par son dérivé λαμπαδαρχέω (Le Bas, II, n° 2083), qui paraît désigner la fonction d'un chef de λαμπαδηφόροι, dans l'île de Paros.

Λαυκέλαρχος attesté par λαυκελαρχέω, dans trois inscriptions de Naples (*Corpus*, n^{os} 5790, 5796, 5797), où l'éditeur soupçonne que ce mot peut être une altération locale pour ναυκελαρχέω, et contenir le latin *navicula*, grécisé en ναυκέλα. Ce serait alors l'exercice d'un commandement sur mer.

Συστρεμματάρχης, dans une inscription éphébique d'Athènes (*Ephéméride archéol.*, n° 2831), où se trouve aussi le verbe συστρεμματαρχέω.

Παραπροστάτης, attesté par παραπροστατέω, dans une inscription d'Agrigente (*Corpus*, n° 5491), où il paraît synonyme de προβουλεύω, faire fonction de προστάτης, de πρόβουλος.

Παραπρύτανις paraît synonyme de συμπρύτανις, dans une inscription de Smyrne, qui est au musée de Leyde (Janssen, p. 41).

Dans quelques composés de ce genre, comme ἀρχιερεύς et ἀρχιατρός, le radical ἀρχ désigne moins l'idée d'un commandement que celle d'une dignité supérieure. Dans ἀρχηγός, ἀρχηγέτης, ἀρχιγένεθλος, ἀρχιγενής, il incline à signifier l'origine, le commencement, et il n'a que ce dernier sens dans ἀρχομηνία, *commence-*

Digitized by Google

ment du mois, que nous fait connaître une inscription attique (*Corpus*, n° 71).

Dans le sens de *premier chef d'une race, protecteur de la race*, ἀρχηγός et ἀρχηγέτης sont à peu près synonymes de κτίστης, *fondateur*, qui désigne le chef d'une colonie, l'ancêtre, souvent imaginaire, de la population d'une ville, le personnage qui lui donne son nom et qu'on y honore quelquefois comme un héros. Οἰκιστής exprime un fait semblable, sans y rattacher l'idée d'une consécration religieuse.

C'est l'occasion de remarquer qu'un simple suffixe, comme της, uni à quelques radicaux qui n'ont rien de commun avec l'idée de commandement, peuvent pourtant exprimer cette idée. Ainsi βού-της est le *chef* d'un troupeau de bœufs, quoiqu'il désigne d'abord celui qui les fait paître, *pastor* (1). Τιμητής signifie d'abord le *censiteur*, puis le magistrat chargé, à ce titre, d'une fonction importante.

En général, les langues synthétiques ont, à cet égard, des facilités d'expression que n'ont pas les langues analytiques. Ainsi le grec peut dire οἱ ἐνεστακότες κόσμοι, les magistrats *en fonction*, comme on le voit dans une inscription crétoise (*Corpus*, n° 2556); mais il peut désigner plus brièvement par ἔναρχος le magistrat *en fonction* (*Corpus*, n^{os} 3046 et 4755), et, pour désigner le magistrat *sorti de fonction*, il n'a qu'à mettre au participe de l'aoriste le verbe correspondant au titre de la fonction. Ainsi à ἱερεύς, le prêtre *en fonction*, correspond ἱερεύσας, le prêtre qui en est sorti; à ἄρχων correspond ἄρξας. Par un procédé moins rapide, mais encore synthétique, ἡ προιερωμένη, dans une inscription de Cyzique (*Corpus*, n° 3657), désigne celle qui a précédemment exercé la fonction de prêtresse (2).

De même, le grec aime parfois à amplifier, en quelque

(1) Cf. en latin *armentarius*, *caprarius*; en italien *colonnello* (d'où notre mot français *colonel*).

(2) Remarquons, en passant, que l'idée inverse, celle d'une magistrature *à exercer*, n'a pas d'expression synthétique en grec, non plus qu'en latin. Le *Consul designatus* des Romains est en grec l'ὕπατος ἀποδεδειγμένος.

Digitized by Google

sorte, le personnage du magistrat par la périphrase οἱ περί, précédant le nom propre du magistrat et le titre de sa magistrature. Ainsi : ἀρχόντων τῶν περὶ Θεοκλέα (*Corpus*, n° 2060. Cf. 1732ᵇ); Ἐπὶ Κόσμων τῶν περὶ Φιλόνδροτον (*Corpus*, n° 2557); τῶν περὶ Δημοκῶντα ἀρχόντων ἀγορασάντων (*Corpus*, n° 2058); etc., ce qui rappelle notre locution française *nous* devant le nom d'un magistrat unique.

Quelques-unes de ces formes passent aussi du sens hiérarchique au sens de la politesse officieuse entre personnes d'une même société. Κύριος et κυρία en grec, comme *dominus* et *domina*, commençaient, dès le temps de l'Empire, à signifier, dans les relations de la vie privée, ce que signifient chez nous *monsieur* et *madame* (*Corpus*, n° 2338, et *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot Κύριος).

La racine ἀγ ou ἡγ, dont le sens primitif est *conduire, guider*, produit beaucoup moins de dérivés et de composés que la racine ἀρχ. Cependant les dérivés ἀγός, ἀγωγός, ἡγεμών, ἡγητήρ et ἡγήτωρ, et les composés Λᾶγος (pour Λάαγος), Ἀγέλαος, Ἀγησίλαος, δημαγωγός, Ἀγέδημος et Ἀγησίδημος, στρατηγός, Ἡγέστρατος et Ἡγησίστρατος, λοχαγός, Ἀγέλοχος et Ἡγεσίλοχος (Cf. Ἀρχίλοχος), contribuent pour une large part, soit comme noms communs, soit comme noms propres, à la riche synonymie des mots de cette famille.

Au reste, de même que la racine ἀρχ n'exprime pas toujours un véritable commandement, de même ἀγ et ἡγ n'expriment souvent que l'idée de *guider*, comme dans ὁδηγός, ou celle de porter, comme dans ἱππηγὸς (ναῦς), φορτηγὸς (ναῦς), « le navire de transport pour les chevaux ou les fardeaux »; dans σιτηγός, « qui porte ou charrie des blés », d'où le dérivé σιτηγήσια (τὰ), *importation de blé*, dans une inscription de Téos (Le Bas, V, n° 86, ligne 81). Le radical ἀγ s'écarte plus encore de son sens primitif, lorsque dans χορηγός, après avoir désigné le *chef du chœur* (Cf. ἀγησίχορος), il désigne celui qui en fait les frais, le mot κορυφαῖος étant réservé pour le chef même des choristes. Par une dérivation plus étrange, mais qui nous ramène à la formation et à l'idée du παιδαγωγός, le mot δικασταγωγός, dans une inscription

Digitized by Google

de Mylasa (Le Bas, V, n° 358), paraît désigner une sorte d'*introducteur*, de maître de cérémonies attaché au service d'un δικαστὴς μετάπεμπτος (1).

Les composés de la racine ἀγ ou ἡγ, comme ceux de la racine ἀρχ, peuvent aussi, à l'aide d'un préfixe ὑπό, désigner un degré inférieur du commandement. Ainsi à λοχαγός répond ὑπολόχαγος, à στρατηγός et στρατηγέω répondent ὑποστράτηγος et ὑποστρατηγέω. On peut ajouter à cette série ὑποπρύτανις (*Corpus*, n° 1993ª ; Le Bas, II, n° 1047).

A l'aide du préfixe ἀντί, l'idée de commandement se détermine par celle de *remplacement*, dans ἀντιστράτηγος, ἀνθύπατος, le remplaçant du préteur, du consul, dans les monuments grecs des temps romains (*Corpus*, nos 2588, 2591).

De même, pour les fonctions civiles, dans ἀντικοσμήτης, le *remplaçant — du cosmète* ou le *vice-cosmète* (*Corpus*, nos 271, 272ᵇ).

Athènes, où nous trouvons cette dignité éphébique, avait aussi l'ἀντικήρυξ ou *vice-héraut* (*Corpus*, n° 353).

Ἀντισφραγεύς (Polybe, VI, 56, éd. de la Bibliothèque F. Didot).

Ἀντάρχων ἱερωτάτου ἀγῶνος Πανελληνίου, à Athènes (*Corpus*, n° 353).

Quelques préfixes ne font, d'ailleurs, que renforcer le sens du mot, comme dans καθηγεμών, épithète de Dionysos ou Bacchus, considéré comme le chef et le protecteur des corporations dionysiaques (*Corpus*, n° 3067).

Cela me conduit à relever quelques composés du même genre, inconnus jusqu'ici aux Lexiques : ὑποκοσμητής, *sous-inspecteur des éphèbes*, à Athènes (*Corpus*, n° 270) ; ὑποπαιδοτρίβης, *sous-maître de gymnastique* (*Ibid.*, n° 279. Cf. 265) ; ὑποφώνασκος, *sous-maître de déclamation* (*Ephéméride archéol.*, n° 4096) ; ὑποφύλαξ opposé à ἀρχιφύλαξ (Le Bas, V, n° 1221, et la note de M. Waddington) ; ὑπόστολος magistrat ou fonctionnaire religieux, dans une ville sur le Pélion (Mézières, *Mémoire sur le Pélion et l'Ossa*,

(1) Sur cette fonction dans les villes grecques, voir nos *Etudes historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains* (édit. de 1866, p. 73, 74).

Digitized by Google

p. 116); ὑποσπονδοφόρος, fonctionnaire certainement religieux auprès du temple d'Olympie (2e inscription inédite d'Olympie, publiée par M. Beulé, au tome Ier des *Archives des missions scientifiques*).

Ces composés, à leur tour, nous suggèrent une observation qui n'est pas sans importance. Σπονδοφόρος, par lui-même, désigne celui qui porte le vase aux libations, la σπονδή : cela n'implique aucune supériorité. Mais du moment que le *spondophore* avait au-dessous de lui un *hypospondophore*, il en devenait le supérieur. De même, le γραμματεύς, ou secrétaire, exerce une simple fonction, dont le titre n'implique une supériorité que si, à côté du γραμματεύς, on institue quelque ὑπογραμματεύς, comme cela, en effet, avait lieu dans plusieurs villes grecques, notamment à Athènes. La théorie du langage aime à constater avec quelle souplesse il se prête à tous les besoins de la vie sociale, par quelles voies et souvent par quels détours il varie l'expression d'une seule et même idée, selon les diverses alliances que cette idée comporte.

Deux observations importantes nous restent à faire sur les nombreux composés que nous venons de classer dans ce mémoire.

Quand les deux éléments de ces composés sont des racines nominales et attributives, on a vu avec quelle facilité ils changent de place en composition. L'usage le plus général est assurément que, dans les composés par subordination (1), la racine qui joue le rôle de déterminatif précède celle qu'elle détermine, comme dans τελεσφόρος, ὁπλοφόρος, λεωφόρος, καρποφόρος, σιτοφόρος, etc., où la racine verbale, en gardant l'accent, témoigne de sa prédominance. Mais cette règle souffre des exceptions nombreuses. Par exemple φιλόβιβλος (Cf. βιβλιογράφος, βιβλιολάθας), φίλοινος, φιλάδελφος, φιλάρετος, φιλόχορος, φιλόχωρος et tant d'autres où l'idée de l'*objet* aimé, déterminant celle d'*amour*, la suit dans l'ordre des éléments dont le mot se compose.

Quelquefois l'usage paraît avoir attaché un sens différent à

(1) Voir Ad. Regnier, *De la formation des mots dans la langue grecque*, § 294 et suiv., éd. de 1855.

Digitized by Google

deux composés où les éléments alternent ainsi. Φιλόθεος signifie *celui qui aime Dieu*, tandis que Θεόφιλος signifie *celui que Dieu aime*, d'où φιλοθεότης et θεοφιλότης (1), avec deux significations également distinctes, et cette distinction, attestée comme elle l'est par un auteur ancien, n'est pas sans conséquence pour l'histoire du sentiment religieux dans l'antiquité (2).

Mais bien souvent il est difficile, ou plutôt impossible, de reconnaître dans l'alternance des éléments du mot composé une intention précise d'en modifier le sens. Φερέοικος est un pur synonyme de οἰκοφόρος, φερεσσακής et σακεσφόρος, χωροφιλέω et φιλοχωρέω ne laissent pas voir, non plus, la moindre différence. On ne voit pas pourquoi, dans ἐχεμυθία, l'idée de *parole* vient au second rang; pourquoi, dans μυθολογία, l'idée de *fable*, exprimée par le même radical μυθ, tient le premier rang, si ce n'est par analogie avec ἀστρολογία, θεολογία, etc., tandis que dans ἐχεμυθία, on suit l'analogie de ἐχεχειρία. De même dans κακοποιός et κακοποιεῖν l'idée verbale est la seconde; au lieu que dans μνησίκακος et μνησικακεῖν elle est la première. Dans θυροκοπέω, θυρόκρουστος et θυροκρουστέω, elle est la seconde; dans κρουσίθυρος, elle est la première. Dans ἐργόχειρον, elle est la première, et dans χειρουργός, elle est la seconde; dans ἀρχιτέκτων l'idée verbale est la première; elle est la seconde, dans τεκτόναρχος (3).

Si, pour les noms communs, le caprice a pu renverser souvent l'ordre le plus logique des éléments d'un mot composé, il est juste de dire que c'est pour les noms propres qu'on trouve surtout des exemples de ce renversement. Parmi les nombreux composés que l'on a vus plus haut des racines ἀγ ou ἠγ et ἀρχ, il y a beaucoup de noms propres, et cela est naturel. Les Grecs avaient une grande liberté pour le choix des noms de personnes;

(1) Voir le Mémoire de M. Letronne *Sur les noms propres grecs*, dans le tome XVIII, 1re partie, du Recueil de l'Académie des Inscriptions, p. 101.

(2) Ménandre, περὶ Ἐπιδεικτικῶν, dans les *Rhetores græci* de Walz, t. IX, p. 199.

(3) Mot que Pollux (*Onomast.*, VII, 117) atteste avoir lu dans Sophocle.

Digitized by Google

à cet égard, leur *état civil* diffère absolument de celui des Romains, que les Romains ont transmis à tous les peuples civilisés de l'Occident (1). Ils usaient de cette liberté pour donner à leurs enfants les noms les plus harmonieux, ceux qui exprimaient agréablement des idées de piété, de courage, de patriotisme. Mais il n'était pas nécessaire que ces idées eussent dans un nom propre la juste place que leur aurait assigné le langage dans un adjectif ou dans un nom de magistrature. A ce point de vue, le nom propre Ἀγέστρατος valait στρατηγός, qui est un nom commun; Ἀρχεπόλεμος ou Ἀρχεπτόλεμος valait πολέμαρχος, qui est un nom commun. Quelquefois même les deux variantes appartiennent à la classe des noms propres, comme Λάαρχος et Ἀρχέλαος, Ἀνάξιππος et Ἱππώναξ, Ἀνάξανδρος et Ἀνδρώναξ. Ainsi, dans un autre ordre d'idées, les noms propres Κλέανδρος et Ἀνδροκλῆς, Θεότιμος et Τιμόθεος ou Τιμησίθεος, Ἱπποκράτης et Κράτιππος, etc., ne perdaient rien à l'alternance de leurs éléments. Δημοκράτης et Κρατίδημος n'y perdent pas davantage; car ils n'expriment qu'une vague idée de la *force du peuple*, comme Δημοσθένης (2). Il n'y a pas une seule nation de la Grèce chez qui ces mots eussent jamais exprimé, même à titre de nom propre, la pensée d'une tyrannie exercée par un citoyen sur ses concitoyens.

Un grammairien grec du moyen âge remarque avec raison que le langage, par ses lois principales, représente les rapports élémentaires de la sociabilité humaine (3). On voit que dans le détail même de ses richesses l'idiome hellénique reflète les mœurs, les institutions et quelquefois jusqu'aux préjugés de la

(1) Voir, pour plus de détail, dans nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 105 et suiv., le mémoire qui traite des formalités de l'état civil chez les Athéniens.

(2) Plusieurs composés du radical κρατ, comme le nom propre Κρατησίλοχος (*Corpus*, n° 2448), sont évidemment de pure fantaisie et n'ont jamais eu le sens d'une magistrature ou d'un commandement réel.

(3) Joannis Glycæ *Opus de vera syntaxeos ratione*, ed. Alb. Jahn (Bernæ, 1849, in-8°).

Digitized by Google

nation ingénieuse qui le parle et qui le transforme depuis tant de siècles.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Secrétaire perpétuel annonce que, l'état de sa santé l'obligeant de quitter Paris pour quelques semaines, il a, sous l'approbation de l'Académie, délégué M. JOURDAIN pour le remplacer durant son absence.

M. JOURDAIN fait connaître à l'Académie que, conformément au vœu qu'elle avait exprimé, le complément de l'allocation accordée par le gouvernement à M. Victor Guérin, pour sa mission en Palestine, vient d'être mis à sa disposition, de manière à lui permettre d'acquérir, au nom de la France, le terrain où il vient de retrouver *le tombeau des Macchabées*. — M. DE LONGPÉRIER demande si le vœu exprimé par l'Académie en faveur de cette acquisition a été notifié à M. Guérin. — Sur la réponse négative de M. JOURDAIN, M. DE LONGPÉRIER insiste pour que cette notification ait lieu, et que M. Guérin se trouve ainsi autorisé à sacrifier, s'il le faut, une partie de sa mission, afin d'assurer à la France la possession du terrain dont il s'agit.

M. JOURDAIN donne lecture d'une lettre de M. l'administrateur général de la Bibliothèque impériale, qui accuse réception et remercie l'Académie de l'envoi d'un manuscrit pâli offert par M. Ménant à l'Académie et offert par celle-ci à la Bibliothèque.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Cronache della città di Fermo*, pubblicate per la prima volta ed illustrate dal Cav. Gaetano de Minicis, vice-presidente della R. deputazione di storia patria etc. Con molti documenti intercalati a cura

Digitized by Google

di Marco Tabarrini (Firenze, 1870; in-4°). Ce volume fait partie de la collection de documents concernant l'histoire d'Italie, publiée sous les auspices du gouvernement italien. Il comprend plusieurs chroniques relatives à la ville de Fermo et le sommaire chronologique de toutes les chartes et autres documents antérieurs au 14e siècle qui peuvent concerner l'histoire de cette ville.

2° *Revue archéologique* : août 1870.

3° M. Brunet de Presle présente, au nom de l'éditeur, M. Emile Legrand, un opuscule, en grec moderne, intitulé : Ἱστορία τοῦ ἄρχοντος καὶ σπαθαρίου Σταυρακῆ, et formant le 10e fascicule d'une collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique.

M. Dulaurier continue la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Egger communique sommairement à l'Académie les résultats de ses recherches sur des fragments d'un papyrus grec rapporté d'Egypte, en 1869, par M. Mariette. Ces fragments, qui appartiennent à un traité d'optique et qui paraissent inédits, ont conduit M. Egger à rassembler quelques notions sur l'*Optique* de Ptolémée, dont quatre livres sur cinq, traduits en latin sur l'arabe au XIIe siècle de notre ère, sont conservés dans deux mss. de la Bibliothèque impériale, dans un ms. de la bibliothèque d'Oxford et sont restés jusqu'à ce jour inédits. M. Egger exprime le désir que cet ouvrage du grand astronome trouve enfin un éditeur et il indique les principales conditions qu'aurait à remplir le savant qui se chargerait de ce travail.

M. Revillout commence la lecture d'un *Mémoire sur quelques textes coptes*.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Jourdain, secrétaire délégué, présente à l'Académie, au nom de l'auteur, une brochure intitulée : « *Physionomie de nos contrées et par-*

Digitized by Google

ticulièrement du bassin de Paris avant et pendant la première apparition de l'homme », par le Dr Eug. Robert (Extrait du *Journal des Mondes*, Paris, 1870, in-8°).

M. Brunet de Presle présente à l'Académie, au nom d'une société philologique, le Parnasse, séant à Athènes, le second fascicule d'un recueil de poésies populaires intitulé Νεοελληνικὰ Ἀνάλεκτα (Athènes, 1870, in-8°). Quelques-uns des chants compris dans ce recueil ont déjà été publiés par M. Fauriel; la plupart sont inédits.

M. Dulaurier a la parole pour continuer la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur quelques textes coptes*.

M. Thurot a la parole pour lire, en communication, la notice suivante :

Documents relatifs à l'histoire de la grammaire au moyen-âge.

Le manuscrit qui est aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Tours sous le n° 416, et qui a appartenu autrefois au chapitre de Saint-Gatien de Tours, est formé de six opuscules grammaticaux, écrits du XIe au XIVe siècle. Ils ont été réunis avant 1375, comme l'apprend une note qu'on lit à la fin du volume : « Iste liber est Johannis de Grangia, armigeri et clerici, et eidem datus fuit a Domino Johanne Morin, presbitero curato de Magduno super Curam Bituricensis dyocesis, anno Domini millesimo CCCmo septuagesimo quinto, dum idem regebat scolas eiusdem ville, presente Domino Johanne Blanchardi presbitero, dum prandebant in domo eiusdem curati. Et ipsa die idem clericus eidem curato unum alium reddidit, quem ipse curatus sibi prestaverat mencionem facientem verbi galicis (*sic*), « quilibet homo debet purgare conscientia(m). »

Ces opuscules, presque tous fort rares dans les dépôts de manuscrits, fournissent pour l'histoire de la grammaire au moyen-âge des renseignements qui ne sont pas sans importance. Je vais les communiquer dans l'ordre chronologique des au-

Digitized by Google

teurs auxquels ces différents ouvrages doivent être rapportés.

I. Sedulius, abbé de Kildare, mort en 829 (Lanigan, *an ecclesiastical history of Ireland*, III, 255), est un auteur irlandais auquel on attribue, entre autres ouvrages, des commentaires sur les seize premiers livres de l'*institutio grammatica* de Priscien, sur l'*ars major* de Donat et sur l'*ars* d'Eutychius. Le commentaire sur Eutychius se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale 7830 (XII^e siècle) : f° 17. « Incipit commentariolum Sedulii in artem Eutitii (*sic*) grammatici. Quoniam in arte Euticis grammatici que de discernendis coniugationibus practiculatur — f° 50, liquide patet quod ipsa verba de nominibus sint traducta. Explicit. Deo gratias. » Le manuscrit de Tours contient un commentaire de Sedulius sur l'*ars minor* de Donat, que le copiste, qui paraît être du XII^e siècle, n'a pas achevé : fol. 75. « Incipit tractatus Sedulii scotti in arte Donati de octo partibus orationis. Septem sunt speciesperistaseos, id est circumstantie, sine quibus nulle questiones proponuntur... id est persona, res vel factum, causa, locus, tempus, modus, materia vel materies sive facultas... f° 75 v° Partes orationis quot sunt? hec oratiuncula peusis est — f° 101, varie dictiones per quas magistri tradunt vetères Romanorum iurare (Cf. *Grammatici latini* (Keil), IV, 362, 30). » Sedulius fait parade de ses connaissances en grec. Il emploie des mots grecs sans nécessité ; il traduit en grec une partie de la définition du pronom (fol. 85 v°) : « In quibusdam codicibus legitur *personamque interdum recipit*, tumque nulla generis inconsequentia apparet. Unde hic locus melius in greco legitur Και ΠΡοCωΝεCδο τε αΠΔΔεχεται (c'est-à-dire καὶ πρόσωπον ἐνίοτε ἀποδέχεται), quod interpretatur *et personam interdum recipit.* » Il adopte la théorie du pronom donnée par Priscien, le seul des grammairiens latins qui ait suivi sur ce point Apollonius Dyscole, et l'attribue à Donat qui suivait une tradition toute différente (f° 85 v°) : « ideo *pene* dixit (Cf. Donat 357,2 (pronomen est) pars orationis quæ pro nomine posita tantundem paene significat), quia substantiam tantum significat, non tamen qualitatem, quomodo nomen. » Cette interprétation du texte de Donat a généralement prévalu au moyen-âge.

Digitized by Google

II. Remi d'Auxerre. Le manuscrit de Tours contient un commentaire de Remi d'Auxerre sur le premier livre de l'*ars major* de Donat qui paraît écrit au XI^e^ siècle (f° 102) : « *vox est aer ictus sensibilis auditu* etc. Que diffinitiones secundum philosophos in hoc versu habentur una substantialis, altera accidentalis — (f° 108 v°) tota autem sententia perhiodus appellatur, id est clausula vel circuitus verborum et sensuum. Explicit commentum Remigii in artem secundam Donati grammatici urbis Rome. » Le copiste n'avait sans doute eu devant les yeux que le commentaire de Remi sur le premier livre, puisque l'*explicit* semble dire que le commentaire est complet. Nous savons pourtant (*Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 2, 507) que Remi avait commenté les deux autres livres. Nous donnerons ici ce que Remi dit de l'accentuation latine, quoique ce ne soit pas suffisamment explicite (f° 102) : « Arsis grece elevatio, tesis dicitur depositio, quoniam ille sillabe que ante accentum habentur arsi tribuuntur, que post accentum tesi attribuuntur... Acutus accentus dicitur, cum sillaba cursim effertur, dictus quod acuat et erigit sillabam. Gravis vocatur, cum sillaba gravatur et pressius enunciatur. Circumflexus nuncupatur, cum sillaba tractim pronunciatur... Gravis autem accentus ideo a nonnullis iudicatur superfluus, quoniam omnis sillaba aut acutum aut circumflexum habet sonum, sed, ubi non plene sonuerit, gravedo sermonis emergit. »

III. Aimericus était l'auteur d'un traité de l'*art de lire* (de arte lectoria), qui nous a été conservé très-incomplet dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris 11277 (1), et que le manuscrit de Tours nous offre dans son intégrité, écrit d'une main qui paraît être du XII^e^ siècle : « f° 20 : cum imperitorum ignorancia — f° 60, v° ipsi summo laus eterna qui condidit universa. Aimericus pausat, ars hic lectoria cessat. »

(1) Voir *Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 2, 13 et p. 13, l. 9. L'extrait *de arte lectoria* qu'on lit dans le manuscrit 7505, f° 4 (Cf. *ibid.* 12 et p. 13, l. 9), est tiré de l'ouvrage même d'Aimericus; car l'écriture de ce fragment est plutôt du XI^e^ siècle que du X^e^.

Digitized by Google

Le manuscrit de Tours nous apprend que cet ouvrage avait été composé en 1086 (f° 49) : « Corsica. Cronica (Coronica *Cod.*), id est narratio de serie temporum, ut puta cum dicitur : ab Adam facto usque ad diluvium anni duo milia ducenti quadraginta duo... A Christo nato usque ad annum quo artem lectoriam scribimus anni M. octoginta VI (VII *Cod.*). Anno ab incarnato Christo DCCCXIIII obiit (*répété Cod.*) Carlemannus ; inde usque ad nos, Christi anno MLXXXVI anni CCLXXII... Anno Christi DCVII obiit Ocin diaconus, quem Sarraceni Maumitum vocant, qui ab Osio papa ad Hispanias missus, legationis (legatione *Cod.*) officio (officii *Cod.*) fungens, sed deceptus, decepit. Anni quadringenti septuaginta octo. Falluntur enim qui Nicholaum unum de septem primis putant. Inde usque ad nos, anno Christi MLXXXVI, anni CCCCLXXVIIII. »

Dans son traité, qui est mêlé de prose et de vers, Aimericus nous apprend qu'il était né à la Gastine (1), qu'il avait été élevé à Senlis, qu'il composait son ouvrage dans une ville qu'il appelle *Felicium Castrum* (2), enfin qu'il avait pour évêque et pour patron Adhémar, sans doute l'évêque qui occupa le siége d'Angoulême de 1076 à 1101 (3) (Gallia christiana II, 994).

(1) Aimericus (f° 55) range *Turonus*, *Sanctonus*, *Pictonus*, *Clissonus* parmi les noms qui ont la pénultième en *on* brève. Il est donc naturel, comme M. L. Delisle me l'a fait remarquer, de chercher du côté de Saintes et d'Angoulême les autres localités dont il parle. Or, l'on trouve la Gatine dans la commune de Boisredon (Charente-Inférieure), le Gatineau dans les communes de Ronsenac et Rougnac (Charente), les Gatineaux dans les communes de Pranzac et de Saint-Germain-de-Montbron (Charente).

(2) On trouve S. Felix dans le canton de Brossac (Charente), dans le canton de Soulay (Charente-Inférieure), et Félix dans la commune de Médillac (Charente).

(3) Il est peu probable qu'il s'agisse de l'évêque du Puy qui était contemporain. Aimericus semble dire qu'Adhémar était né à *Felicium* (voir plus bas) ; et d'ailleurs, nous avons vu qu'il était lui-même du côté d'Angoulême.

Digitized by Google

Fol. 39 v°. Canto philosophico me carmine nunc et aprico
Gastinie natum, Silnectis (1) vero paratum.
Aimericus metricus, metricorum semper amicus
. . . . . .

Silnectis didicit, sicut Clio sua dicit,
Et nunc Felicio stat dictans talia castro.
Hoc habitat modicum rarissimus incola castrum ;
Hic nec equis rivus nec fons homini bonus ullus.
Alta quies pacis et plurimus est ibi panis ;
Multus inest bachus ; semper tamen incola rarus.

Fol. 59. Noster Ademare, noster tu Feliciane (2),
Ingens ipse decus clerilis, Ademare, cetus,
Noster Ademare, doctorque sophistaque (3) magne,
Iudicioque meo nulli cessure propinquo,
Accipe tantillum iam, noster episcope, librum.

L'objet principal du traité d'Aimericus est de donner des préceptes sur la quantité des mots latins pour qu'on puisse les accentuer convenablement dans la lecture, à l'office divin. Les fautes commises en cette occasion donnaient lieu à des scènes scandaleuses (f° 59) : « lectorem quoque nostrum ammonemus, instruentes edocemus ut in populo legens aut sociis proloquens aut amicis referens, si metrum quodlibet forte dicturus (est), non

(1) Cette forme abrégée de *Silvanectis* se rencontre ailleurs, par exemple dans un manuscrit du XII^e^ siècle, que m'a signalé M. Léopold Delisle (Bibliothèque impériale, 16704) ; où on lit (f° 1) en tête d'une pièce de vers : « Silnectis suo Fulcoio. »

(2) Adhémar était sans doute né dans ce *Felicium*.

(3) Je ne crois pas que ce terme désigne en ce temps un dialecticien. Il paraît désigner un rhéteur dans Richer, III, 48, et dans le catalogue des manuscrits de Bobbio (*Muratori*, *antiquitates Italicae*, III, 821) ; et il avait déjà ce sens dans Juvénal, VII, 167, et Aulu-Gelle, XVII, 5, 3 ; dans le code Théodosien et dans les autres auteurs cités dans Ducange au mot *Sophista*. On voit qu'au moyen-âge il signifiait souvent orateur. Le glossaire de Ducange cite ce vers : « egregius doctor magnusque sophista Geraldus. »

Digitized by Google

scandendo sed enunciando, non scrofæ more gurgitans, non voce asinina extonans, non cachinno strepitans, non voce vocem infugans, sed immorando, deliberando, conexitando, voce libera, voce firma, voce rotunda, quicquid illud, serium aut ludicrum, decentius persequi studeat ammonemus. Monemus quoque ne in conventu ecclesie legentem quempiam quilibet, nec presul, presumat arguere; quod arrogantis et maligni est. Unde et in loco sancto Deus exhonoratur et iratus frater simplex turbatur. In minori vero conventiculo si legens assentiat et amicus summisse corrigat, adprobandum. Quod si de dictionis cuiusquam accentu lector in auditorio (adiutorio *Cod.*) publico hesitaverit ubi silere aut regredi non liceat, consilium damus utique (utrique *Cod.*) suspenso eque accentu discurrat, penultimam non morando et finalem tenendo nec elevando. Multi enim, dum in audientiam fallendo sistunt, deterius erubescendo lectionem confundunt. »

Aimericus ne connaissait pas alors de traité de métrique où la quantité de toutes les syllabes fût enseignée (f° 20) : « Ceterum in opere alio, quod de metrica arte faciemus, omnes sillabas sub regulis aliis aliter perstringuere curabimus: quod neminem ante nos usquam aut unquam egisse (credimus). » Il s'est servi d'un poëme sur la quantité des syllabes initiales (1), dont il ne connaissait pas l'auteur (f° 57 v°) : « Huic operi nostro de primis sillabis inseruimus, de quibus quispiam per versus optime tractaverat. » Mais il dit n'avoir eu aucun secours pour traiter de la quantité des pénultiémes (*ibid*) : « Quod vero de penultimis, ubi ars pene versatur tota, posui, testis est deus quoniam doctorem nullum preter (me) ipsum habui. Sed et haec certissima probatio est, quoniam, si ab alio artem hanc excepissem, non

(1) Je ne sais si ce poème est celui qui se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale 544 et 17161 et qui commence par « Regula splendescit qua litera prima patescit. » Je n'y retrouve pas la citation que fait Aimericus (f° 47 v°) : « Qui.... de primis sillabis versibus exametris tractavit inconsulte produxit (*la pénultième* de mathesis). *Mutua de Grecis est excipienda mathesis.* »

Digitized by Google

tot et tanta tenere cordis memoria potuissem. Nunc vero cum plus quam sexaginta libros legerim, per ipsos exempla dans memoriter cucurrerim,

> Auscultatricem non pendeat ullus ad aurem,
> Quisquis ad hanc artem curabit vertere lumen.
> Non haec spernantur, si vili pelle locantur. »

Il renouvelle la même protestation ailleurs (f° 46), disant qu'il écrit sans livre et de mémoire : « Ego sine libro patrono aliquo, solo corde memoriter ista, ut possum, trahens neque in tabulis etiam perscribens, scribendo dictans et dictando scribens... multa pretereo que ad memoriam non reduco. »

Il cite parmi ses autorités un poète, jusqu'ici complétement inconnu, Lisorius, dont le manuscrit de Tours fournit d'autres fragments à ajouter à ceux que j'ai déjà rassemblés (*Notices et extraits*, XXII, 2, 435, n° 6) f° 41 v° : Lisorius in Cornicio : Candacis Ethiope ditant aeraria parvos... Lisorius : nec fastus Arsacis horret. Idem : Rasacis eloquium compti non extimet unus. » F° 47 v°. « Lisorius : conspicue, mathesi, reserasti plurima ludens. » F° 54 v°. « Lisorius : herba pascibili locus is vestitur et omnium est oculo gratus. » Il attribue à Horace une pièce intitulée *Orestes*, f° 45 : « Mulier, mulieris (*avec la pénultième brève*). Dicit tamen Horatius in fabula Horestis : *sive virum soboles sive es mulieris origo* (1). » Il cite l'*ecloga* de Theodulus, f° 44 : « Theodolus : vestigat primus Grecorum gramata Cadmus. » On n'avait pas au reste alors des idées bien nettes sur le mérite relatif des auteurs anciens ; car dans une des nombreuses digressions dont Aimericus a semé son traité, il range Cicéron parmi les auteurs de second ordre. Je donne ici le texte entier, qui est curieux à plus d'un titre (f° 58) :

(1) Ce vers ne se retrouve pas dans le poëme anonyme en vers hexamètres qui est ainsi intitulé : Anonymi Orestis tragoedia emendatiorem edidit J. Maehly (Lipsiæ, 1866). On trouve la même quantité au vers 660 du poëme « nec labor ullus erit mulierem sternere turpem. » Cf. Maehly, *Præfatio*, XXXVI et XXXVII.

Digitized by Google

« Et super omnia hoc notandum, quoniam, sicut genera metallorum quatuor illa, aurum, argentum, stagnum, plumbum, sic et genera scripturarum quatuor ista, autentica, agiographa, communia, apocrifa. Libri autentici, quos canonicos id est regulares vocamus, quos non humano sensu, sed dei spiritu editos scimus ad illuminandum genus humanum, — sunt itaque in illo primo genere libri isti, quibus sicut proprio ori dei credimus : Libri Moysi V, libri Regum IIII, libri Salomonis III, libri Paralipomenon II, liber Josue, liber Iudicum, liber Job, liber Psalmorum, liber Isaye, liber Jeremie, liber Esechiel, liber XII minorum prophetarum unus (quia quisque paucissima scripsit, et ideo per immixtionem computatur liber unus), libri IV Evangeliorum, liber Actuum apostolorum, liber unus, XIII epistole Pauli (nam illa que est ad Hebreos non est in canone, id est in aureo genere, quod supremum est, sicut nec Danielis liber nec liber Sapientie. Hi enim sunt in secundo genere argenteo, sed cur isti non sint in primo genere aureo longum esset disserere et mirabile), septem epistole, Jacobi una, Johannis tres, Petri duæ, Judæ una, quas et canonicas vocant, liber unus, liber Apocalipsis. Hi libri XXX sunt in aureo genere primo. Et isti in argenteo : liber Danielis prophete, liber Sapientie, liber Ecclesiasticus, liber Hester, liber Tobi, liber Judit, libri Machabeorum duo, epistola ad Hebreos. Liber epistolarum Cipriani Martiris, libri Ambrosii, Jeronimi, Hilarii, Augustini, Gregorii, canones quatuor conciliorum principalium, ceteri canones ceterorum conciliorum et omnes ceteri qui stant libri in stagneo genere sunt communes, ut Beda, Sedulius, Prudentius, Arator et ceteri expositores. Passiones martirum, sanctorum et vitæ, quorum ignorantur scriptores et in quibus magis fabule quam veritas mera et magis adulatio quam vera rei expressio, et libri Origenis et caetera repudianda ; in quarto genere plumbeo inter apocrifos numeramus. Passio Andreæ, Laurentii, Sixti, Ipoliti, Mauricii, Agnetis, Agate, Lucie, Ceciliae, Vincentii, et vite sanctorum quas Jeronimus (et) Gregorius scripserunt, et regula Basilii et Benedicti, et libri Prosperi, viri sanctissimi, et exorcismus aquæ et baptismi, omnia haec in

Digitized by Google

secundo genere argenteo collocamus apostolica auctoritate. Canon misse in aureo genere, benedictio cerei in stagneo, benedictio coniugum in argenteo. Canones apostolorum falsos inter apocrifos reputabis. Certissime enim apostoli canones nullos (nullas *Cod.*) scripserunt. Scripturas stagneas et plumbeas, hoc est communes et apocrifas in testimonium non adduces nec adductas recipies. Cave ne more asini seducaris, sed statim iudica cuius auctoritatis et gradus sit quicquid scriptorum audieris. Tu quoque, si dicere quid volueris, sententias tuas per aureos triginta libros regulares et autenticos confirmabis. Item apud gentiles sunt libri autentici, hoc est aurei, artes VII, auctores VIIII; artes : gramatica, rethorica, dialetica, musica, arimetica, geometrica, astro(no)mia ; auctores: Terentius, Virgilius, Oratius, Ovidius, Salustius, Lucanus, Statius, Iuvenalis, Persius. Sunt inde in subgradivo genere, hoc est argenteo, Plautus, Ennius (Emius *Cod.*) (1), Tullius, Varro, Boetius, Donatus, Priscianus, Sergius, Varus, Plato (2) translatus (nam in origine linguæ suæ inter primos est in aureo genere. Cur vero in translatione degradatus sit non est hic disserere). In tercio, hoc est communi genere, alteros pones, Catunculum, Homerulum, Maximianum, Avianum, Esopum. Ceteras scripturas hinc edoctus per te ipsum diiudica. »

On écrivait et on prononçait alors *Aristotiles* ; car ce nom est rangé parmi les mots qui ont la pénultième en *il* brève (f° 51 v°). Les noms *Turonus*, *Sanctonus*, *Pictonus*, *Clissonus*, sont rangés parmi les mots qui ont la pénultième en *on* brève (f° 55). On prononçait *Teŭcer*, *Pentateŭcum*, en faisant la diérèse (f° 56) : « Penultimae longae ut *eunucus*... Excipitur *Volucer*, *Teucer*, *Pentateucum*. » Aimericus cite un mot dont je ne connais pas le sens, *copres*, *copretis*, parmi ceux qui ont la pénultième en *et* longue, et le nom de l'aimant, à l'occasion duquel il parle de ses

(1) Il cite sans doute le nom d'Ennius et un peu plus bas ceux de Varron et de Varus (Varius), d'après les auteurs anciens qui en ont parlé.

(2) Sans doute la traduction du Timée par Chalcidius.

Digitized by Google

propriétés (f° 48) : « *Mannetes*, nomen lapidis qui ferrum rapit. Vidi ego ipse oculis meis cum vir sapiens quispiam et honorabilis persona et moribus et diviciis lapidem hunc teneret manu sub conca crea, acu(s) vero ferrea super vas erat, et, ubicunque manus cum lapide subtus ducebatur, illuc et acus, super nemine illam tangente, simili vel celeritate vel tarditate movebatur. »

IV. A la suite du traité d'Aimericus le manuscrit de Tours contient un fragment anonyme sur les déclinaisons et les conjugaisons qui est de la même écriture (f° 60 v°) : « Tercie declinationis nominativus habet terminationes septuaginta octo — f° 64, nullum participium quarte declinationis aut quinte. »

V. Pierre Hélie. Le manuscrit de Tours contient le commencement d'un ouvrage attribué à Pierre Hélie, d'une écriture qui paraît être du XIV^e^ siècle (f° 65) : « Absoluta cuiuslibet discipline perfectio duplici comparatur exercitio — f° 74 v°, sed proprium nomen significat substantiam (*le reste manque*). » Cet ouvrage, qui se trouve sous le nom de Pierre Hélie dans la bibliothèque de Bruges (n° 544, Laude, *catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges*) et dans celle du collége de Merton à Oxford (n^os^ 304 et 309. Coxe, *catalogus codd. mss. qui in collegiis aulisque oxoniensibus hodie adservantur*), est une rédaction du commentaire de Pierre Hélie sur les deux derniers livres de l'*institutio* de Priscien, très-différente des autres, au moins quant à la forme.

VI. Un commentaire sur l'*ars minor* de Donat, qui, pour les doctrines, n'est certainement pas antérieur au XIII^e^ siècle et qui paraît écrit d'une main du XIV^e^, est le sixième opuscule qui est contenu dans le manuscrit de Tours, f° 1 : « *Partes orationis sunt octo*, etc. Ista vocabula sunt synonoma, scilicet pars, dictio, constructibile et terminus — f° 19 v°, et quia prior est actio quam passio, ideo accusativus precedit ablativum. »

Digitized by Google

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. JOURDAIN, secrétaire délégué, présente, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, quatre opuscules dont les titres suivent : I. *Etude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque à l'époque Mérovingienne* (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1870, in-8°); — II. *Etude philologique sur le mot français* ROSSIGNOL (Extr. des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, in-8°). — III. *Document inédit relatif à l'histoire de la tutelle testamentaire* (Extr. de la *Revue de législation*, in-8°). — IV. *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus* (Extr. du même recueil, in-8°).

M. DULAURIER continue la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Lenormant commence la lecture de la seconde partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne de l'histoire de l'ancienne Egypte.*

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur d'anciens textes coptes.*

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, de retour, reprend séance.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre adressée à M. le Président, en date du 15 septembre, demande à l'Académie s'il lui convient de désigner trois de ses membres pour visiter les dépôts de livres que possède Paris et s'assurer par leurs yeux des précautions prises afin de préserver ces tré-

Digitized by Google

sors littéraires. Il leur procurera tous les moyens de faire cette visite et s'empressera d'accueillir leurs indications et leurs conseils, si quelque mesure utile avait été omise. — A cette occasion, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie des mesures déjà prises par la Commission centrale administrative de l'Institut, de concert avec l'Administrateur de la bibliothèque Mazarine, pour la préservation des deux précieuses bibliothèques que renferme le palais de l'Institut, ainsi que des archives, collections, etc., des cinq Académies. — L'Académie s'occupe ensuite de satisfaire à la sollicitude de M. le Ministre, en désignant trois de ses membres qui concourront, pour leur part, à compléter, s'il y a lieu, l'œuvre de salut dont il s'agit. — Ces trois membres, nommés au scrutin, sont MM. RENAN, DELISLE et EGGER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre en date du 9 septembre, par laquelle M. le sénateur Nigra, chef de la légation d'Italie, l'informe de la suite qui, conformément au désir de l'Académie, a été donnée à celle qui avait été écrite en son nom à M. Gaetano de Minicis, pour le remercier du don de son ouvrage, présenté dans la séance du 26 août.

Sont offerts à l'Académie :

1° De la part de M. Gius. Picone, ses 3e, 4e et 5e *Mémoires sur Agrigente* aux différentes époques de son histoire (en italien), 3 fascicules in-4° (1867, 68 et 70).

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* : 1er trimestre de 1870.

3° *Annales de la propagation de la foi* : septembre 1870.

M. DULAURIER termine la lecture de son *Introduction* à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete.

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur divers textes coptes*.

Digitized by Google

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance ni d'ouvrages présentés.

M. le PRÉSIDENT, au nom de la Commission nommée sur la demande du Ministre de l'Instruction publique, rend compte de la visite faite aux bibliothèques désignées à cette commission qui a constaté que toutes les mesures ont été prises dans l'intérêt de leur préservation.

MM. DESNOYERS et MILLER, pour les bibliothèques du Muséum et du Corps législatif, non comprises dans les indications ministérielles, donnent les mêmes assurances, ainsi que M. RENIER, sous certaines conditions toutefois, pour la bibliothèque de l'Université qui n'y est point non plus comprise.

— M. DE LONGPÉRIER fait, au nom de M. Fr. Chabas, de Chalon-sur-Saône, la communication d'une dissertation intitulée : *Lettre-missive du XIV^e^ siècle avant notre ère.*

« On ne s'étonne plus guère aujourd'hui, dit M. Chabas, d'entendre affirmer que certains manuscrits égyptiens parvenus jusqu'à nous datent d'un grand nombre de siècles avant notre ère; et que Moïse, lors de son séjour à la cour de Pharaon, a pu toucher de ses mains des papyrus maintenant exposés à nos regards dans les collections publiques. La paléographie fournit aux égyptologues des moyens d'appréciation à peu près sûrs pour reconnaître l'âge exact des manuscrits. Pour certains papyrus il n'y a aucun effort à faire. Telles sont les lettres-missives qu'on a retrouvées, en assez grand nombre, encore pliées, liées et scellées comme le jour où leurs auteurs les remirent aux *porteurs de lettres*. Huit de ces précieuses reliques épistolaires, remontant au règne de Ramsès II, ont été déroulées et publiées en fac-simile par M. le docteur Leemans, de Leyde.

Digitized by Google

C'est un titre de cette nature qui fait l'objet de la présente notice. Ce manuscrit faisait partie d'une précieuse collection d'antiquités égyptiennes que le peintre P. Palagi, élève de David, a léguée à Bologne, sa ville natale. Il avait été acheté en Egypte par le chancelier du Consulat général d'Autriche Giuseppe Nizzoli, le même qui vendit au grand-duc de Toscane la collection de la galerie de Florence.

» Lors de sa découverte, ce papyrus était roulé sur lui-même dans le sens de la longueur et formait 25 plis que signale encore très-visiblement l'usure du papyrus aux endroits correspondants ; le rouleau était de plus reployé en deux, ce qui a occasionné quelques éraillures à la partie où le pli extérieur était formé. »

Ainsi disposée la lettre était liée et cachetée suivant l'usage; sur le pli extérieur se lisait l'adresse : *Le scribe de la table Bekenamen au prophète Ramessou* de Pa-Thoth (Hermopolis). La date de la lettre est donnée par la mention du nom de Ramsès II dans la formule des vœux exprimés par l'écrivain pour son père. Ramsès II y est désigné comme la grande personnification de Phra-Harémakhou, c'est-à-dire comme le pharaon, image du dieu Soleil sur la terre. Voici maintenant la traduction suivie de ce document :

« Le scribe de la table Bekenamen pour saluer son père, le » prophète Ramessou, d'Hermopolis, tranquillité perpétuelle » en vie-santé-force, avec la faveur d'Ammon-Ra, roi des » dieux.

» Je dis à Phra-Haremakhou, à son lever et à son coucher, à » Ammon, à Phra, à Ptah de Ramsès Mériamen, à tous les dieux » et à toutes les déesses du temple de Ramsès-Mériamen, qui » est la grande personnification de Phra-Harémakhou : Puisses- » tu avoir la vigueur, puisses-tu vivre, puisses-tu avoir la » santé; puissé-je te revoir en bonne santé! J'ai le sein rempli » de toi.

» Autre sujet : J'ai su l'envoi que tu as fait pour me saluer » en Phra et en Ptah ; puissent-ils accomplir ton salut! Cepen- » dant je ne sais pas ceci, à savoir : Mon jeune homme est-il

Digitized by Google

» arrivé auprès de toi? Que je les renvoie à Khem-Pehpeh, et je » te ferai porter une lettre par sa main. Ne t'écarte pas de ce » que je te mande : ne résiste pas ; ne résiste pas : que j'ap- » prenne ce que tu fais. — J'ai fait informer relativement au » Syrien d'Hermopolis, au sujet de qui tu m'as mandé. Je l'ai » trouvé; il avait été placé comme cultivateur à Hermopolis, » sous ton autorité, en l'an 3, le 10 de Paoni ; il est parmi les » esclaves des conducteurs de navires. J'ai fait venir le préposé » de la chancellerie pour qu'il me fît connaître son nom syrien : » Nekati fils de Salrats; sa mère Kati, du pays d'Aratou ; esclave » du conducteur de navires de ce lieu, sur le navire du ca- » pitaine de vaisseau Kanour. Son détecteur parla au supé- » rieur des lieutenants des troupes Shaemap, de la brigade » royale, afin de le prendre et de le faire ramener. J'allai au- » près du supérieur des lieutenants des troupes Shaemap, de la » brigade de Sa Majesté. Il fit la sourde oreille avec moi, et » il me dit : Pas de discours, parle au gouverneur Mérisekhet, » pour le prendre et le faire ramener. — J'allai chez le gou- » verneur Mérisekhet; il fit la sourde oreille, ainsi que ses » scribes, en disant : Nous n'avons rien à y voir. — Je pour- » suis le supérieur des mariniers à Hermopolis-la-Grande, en » disant : Que le cultivateur syrien d'Hermopolis, que tu as pris, » soit livré à son prophète. Je parlerai contradictoirement avec » lui aux grandes assises. — Pareillement, j'ai écouté l'affaire » du prophète de Thoth, au sujet de qui tu m'as mandé ; il ne » m'a pas rendu Hopet ; je le fais suivre ; aussi ne t'en inquiète » pas; il est bon que tu me le fasses rendre; je le fais suivre. » — De même ne t'inquiète pas des dispositions pour les » grains. — J'ai fait informer sur ce point ; j'ai trouvé trois » hommes et un chef de corvée, ensemble quatre personnes, » faisant 800 mesures. J'ai parlé aux teneurs de livres en chef » du grenier, et leur ai dit : Emmenez les trois cultivateurs » du prophète pour travailler cette année. Ils me dirent : Nous » ferons, nous aurons soin, nous ferons, nous ferons ; nous » obéirons à ta recommandation, me dirent-ils. Je reste au » milieu d'eux pour qu'ils fassent partir les scribes de la ré-

Digitized by Google

» colte pour la campagne. — Tu sauras tout ce que je ferai » pour toi. Il est constant qu'un homme fait 200 mesures, » appréciation (donnée) par les supérieurs de ce qui se fait. Il » te faut deux hommes et un chef de corvée, faisant 600 me- » sures. — Relativement au cultivateur syrien, fais qu'il te » soit rendu dans les mois d'été, puisqu'il t'a fraudé de son été » dans l'endroit où il vit. »

M. Chabas fait suivre cette traduction d'un commentaire fort complet dans lequel il reprend chaque paragraphe de la lettre. Bekenamen était chargé de la gestion des intérêts de son père le prophète Ramessou, alors absent. La lettre traite de trois affaires différentes. La première concerne un serviteur syrien d'Aradus qui s'était échappé ; la fuite des esclaves était l'une des grandes misères des Egyptiens qui avaient parfois recours à des moyens magiques pour l'empêcher.

Bekenamen s'adresse d'abord au préposé de la chancellerie qui lui apprit le nom syrien du fugitif, ceux de son père et de sa mère.

L'esclave retrouvé, Bekenamen crut n'avoir qu'à le faire ramener par l'autorité militaire, et il adresse sa réquisition au supérieur des lieutenants de l'armée, mais il était besoin d'un ordre de justice ; l'officier refusa et envoya l'impétrant au haut magistrat portant le titre de *Gouverneur*. Ne trouvant nulle assistance ni dans la force publique, ni chez les fonctionnaires judiciaires, Bekenamen s'adresse au chef des marins détenteur de l'esclave ; il le poursuit de ses réclamations, et finalement annonce qu'il l'interpellera aux grandes assises, c'est-à-dire qu'il le fera comparaître avec lui devant le tribunal public connu par le papyrus Abbott.

La seconde affaire est seulement indiquée par de brèves mentions qui suffisaient aux deux personnes en correspondance. Bekenamen avait à s'acquitter d'une commission près de l'un des prophètes de Thoth ; sa démarche ne fut pas couronnée de succès. — Le troisième objet de la lettre concerne l'importante affaire des préparatifs pour la récolte des céréales dans les terres appartenant au prophète Ramessou.

Digitized by Google

Les scènes peintes sur les parois de divers tombeaux nous ont déjà initiés au mécanisme de la comptabilité agricole; on y voit à l'œuvre les mesureurs, les compteurs, les pointeurs, les scribes notant les quantités reconnues. Ces notes préparatoires étaient ensuite passées à des scribes d'ordre supérieur, et aboutissaient à ceux que le texte de la lettre appelle les *teneurs de livres en chef*. Tout s'enchaînait dans cette comptabilité; mais il était surtout essentiel de faire exécuter le comptage et le mesurage sur place, et c'est à ce soin que Bekenamen a voulu pourvoir lorsqu'il insiste pour l'envoi des scribes aux champs. Dans le dernier paragraphe de la lettre, qui présente d'inexplicables difficultés, il est encore question de l'esclave syrien. M. Chabas a donné son interprétation ; mais il déclare qu'elle ne le satisfait pas. Au reste les principales expressions employées par Bekenamen fournissent à M. Chabas le sujet d'assez nombreuses remarques grammaticales qui concourent à l'avancement de la philologie égyptienne. Son commentaire sera imprimé *in extenso* dans un volume qu'il compte livrer au public vers la fin de l'année.

M. Lenormant continue la 2e partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne de l'histoire de l'ancienne Egypte*.

M. Revillout poursuit la lecture de son *Mémoire sur divers textes coptes*.

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a ni correspondance ni livres présentés.

M. NAUDET, secrétaire perpétuel honoraire, ayant repris séance après une absence nécessitée par une indisposition prolongée au delà de toute attente, reçoit, sur l'initiative du bureau, les félicitations de ses confrères.

M. Thurot lit, en communication, la notice suivante :

Digitized by Google

Document relatif à l'histoire de la poésie latine au moyen-âge.

Le poème intitulé *Laborintus* et publié sous le nom d'Evrard de Béthune (Leyser, *Historia poetarum et poematum medii aevi.* Halle, 1721, pp. 796 et suiv.) est très-intéressant pour l'histoire de la poésie latine au moyen-âge, particulièrement la troisième partie où sont énumérés les poètes que l'auteur considère comme célèbres et qui a été publiée séparément dans Fabricius, *Bibliotheca mediae et infimae latinitatis*, lib. V, à l'article *Eberhardus Bethuniensis.*

M. L. Delisle a retrouvé une copie de ce poème avec des gloses dans le manuscrit 154 du fonds Bouhier, aujourd'hui 18570 (f° 1-21 v°), et a eu l'obligeance de la signaler à mon attention. Je vais communiquer à l'Académie ce que j'ai pu tirer de cette copie manuscrite qui est de 1349, comme l'apprend le copiste à la fin du poème (f° 21) : « Explicit Laborintus quem scripsit Io. de Herent presbiter et eum perfecit anno M° CCC° XLIX° sabbato post ascensionem domini. »

La glose n'attribue pas le *Laborintus* à Evrard de Béthune, f° 1 : « Causa efficiens dicitur fuisse expertissimus clericus magister Everardus Alemannus dictus Everardus quasi egregius versificator, excellens rithmista, arduus rethor, dictator valde solennis... Tytulus est : incipit Laborintus, quasi laborem habens intus, editus a Magistro Everardo Alemando. » L'auteur lui-même à la fin de son poème se nomme Eberhard :

Lector condoleas, Eberhardi carminis ullam
Si cariem videas. Vigilet correctio lime.

J'ai déjà pensé (*Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 2, p. 113, n° 1) que le poème ou du moins la troisième partie n'était probablement pas d'Evrard de Béthune, à qui Leyser (p. 796) l'a attribuée uniquement d'après ces derniers vers du poème. Le Grécisme est mentionné sans nom d'auteurs parmi les poèmes célèbres et il est peu vraisemblable qu'Evrard de Béthune eût parlé ainsi de son propre ouvrage :

Digitized by Google

Grecismus recitat peperit quas Grecia voces,
Quas Latium dat que significata ferant.

Il faut attribuer cet ouvrage, avec notre glose, à Eberhard l'Allemand. Il est postérieur au XII[e] siècle; car plusieurs des poètes célèbres qu'il mentionne, Pierre Riga, Alexandre de Ville-Dieu, Evrard de Béthune sont de la fin de ce siècle.

Le sujet du *Laborintus*, ce sont les devoirs du maître d'école, du maître de grammaire. L'Elégie personnifiée dit à l'auteur :

Quid sit onus cathedre, qua teque tuosque scolares
Arte regas perares imparitate pedum.

Le poème est divisé en quatre parties : dans la première il est traité de l'enseignement grammatical et élémentaire en général; dans la seconde la poésie personnifiée s'adressant au maître lui enseigne les figures (1) et dans les deux autres les règles de la versification; suivant l'usage de ce temps, usage qui remonte à l'antiquité, la poétique et la versification font partie de la science et de l'enseignement du grammairien (I, 253) :

Grammaticae famulans subit ingeniosa poesis :
Officii confert ulterioris onus.
Explicat haec legem metri, etc.

La Poésie énumère les auteurs (2), c'est-à-dire les poètes que le maître doit faire lire à ses élèves. Leurs noms sont groupés dans un certain ordre, suivant l'analogie des genres et des sujets qu'ils ont traités. Eberhard paraît distinguer trois genres de poésie (II, 263) :

Historias habet hexameter, servitque querele
Pentameter ; laudes cetera metra canunt.

(1) Il termine cette partie en renvoyant pour l'art d'écrire en prose à un certain Bernard, sur lequel notre glose n'est pas plus explicite que celle de Leyser : « Hos via dictandi recipit flores. Dabit illam || Bernardi maior summa minorque tibi. » La glose interlinéaire met « illius doctoris rethorici. »

(2) III, 2. « Viribus apta suis pueris ut lectio detur || auctores tenero fac ut ab ore legas. »

Digitized by Google

mais c'est une imitation évidente d'Horace, A. P. 73-85. Remarquons que l'épopée n'est pas distinguée de l'histoire.

Voici les différents groupes d'auteurs que je distingue dans l'énumération du *Laborintus*. L'auteur n'a mentionné que les plus célèbres : « Hos taceo quos fama tacet (III, 95). » Il donne tantôt le nom de l'auteur, tantôt le titre de l'ouvrage ; tantôt il se contente de les désigner. Je mets entre parenthèses le nom ou le titre qui ne sont pas mentionnés :

1° Caton (*distiques*). — Theodolus (*ecloga*). — Avianus (*fables*). — Esopus (*fables*) « incipit *ut iuvet et prosit* (f° 14). »

2° Maximianus (*élégies*). — Pamphilus (*de vetula*) « incipit *vulneror* (f° 14). » — (Vitalis Blesensis) *Geta*.« Hic nominat alium qui vocatur Geta et incipit *grecorum studia* (f° 14). » — (Claudien) (*Rapt de Proserpine*) — Statius (*Achilléide*). — Ovide (*œuvres*). Eberhard les mentionne en termes qui attestent leur grande popularité (III, 23) : « Quam solempnisat usus sit turba colenda || ovidiana tibi. »

3° (Horace) (*satires et épitres*). Eberhard se plaint de la dureté du style (III, 24) : « Sunt libri satire venusine bis duo, Vultus || sit licet hiis durus, utilitate placent. » On lit dans la glose (f° 14 v°) : « Composuit quatuor libros satiricos, scilicet epistolarum, sermonum, poetice et odarum ; et sunt bis duo. Et incipit sic : *humano capiti*. Et isti libri sunt duri et difficiles, cum valde placeant. » Cette ignorance, qui confond toutes les œuvres d'Horace sous le titre de satires et qui n'a peut-être pas été partagée par Eberhard, montre qu'Horace était peu lu. — Juvenalis — Persius — (Jean de Hauteville) *Architrenius*.

4° Virgile (*Bucoliques*, *Géorgiques*, *Enéide*). — Statius (*Thébaïde*) — Lucanus — (Gautier de Chatillon) (*Alexandréide*) — (Claudien) (*contre Rufin*, *panégyrique de Stilicon*). — Dares Phrigius (Joseph Iscanus) (*guerre de Troie*). On lit dans la glose : « Descripsit omnia que accidebant intra muros Troianos et composuit librum in greco sermone quem quidam nomine Cornelius translocavit de greco in latinum. » Le Cornélius ici nommé passait pour être Cornelius Nepos. — Homerus (Pindarus Thebanus) (*Iliade*). — Eberhard mentionne en ces termes un

Digitized by Google

poème latin sur l'histoire si populaire d'Apollonius, prince de Tyr, dont M. Gidel vient de découvrir l'original grec : « Sidonii regis qui pingit prelia, morem | egregium calamus Sidonianus habet. » La glose ne connaît pas ce poème ; car elle en parle sans précision (f° 14 v°) : « Hic nominat alium qui dicitur Sydonius et declarat de bello et moribus sydonei regis, et est actor multum egregius. » Mais on lit (même f°) une glose d'une autre main qui est aussi dans les manuscrits de Leyser « Dicitur Apollonius. » — (Gunther?) *Solimarius*. Eberhard mentionne ce poème en ces termes : « Christicolas acies Solimarius armat in hostes || Christi, solius plenus amore crucis. » La glose ne connaît pas ce poème plus que le précédent : « Hic nominat alium qui dicitur Solimarius ; et iste actor docet quomodo Christiani debent devincere paganos et Saracenos. » Leyser et Fabricius attribuent le *Solimarius* à Gunther qui avait composé en 1181, sous le titre de *Ligurinus*, un poème où il a mis en vers la chronique d'Othon de Frisingue et célébré les exploits de Frédéric Barberousse dans l'Italie septentrionale qu'on appelait *Liguria*. Gunther parle dans ce poème du *Solimarius* comme d'un ouvrage terminé par lui cinq mois auparavant (*Ligurinus*, X, 649 et suiv.), dédié à Conrad, fils de Frédéric (*ibid.* I, 14, 86), où il rapportait comment Boëmond avait partagé son héritage entre ses enfants (*ibid.*, I, 729). M. Gaston Paris, à qui je dois plus d'une indication précieuse pour ce travail, prépare une communication sur le *Ligurinus* dont tous les savants allemands ont attaqué l'authenticité et qu'ils attribuent à un humaniste du commencement du XVI^e^ siècle. Le texte du *Laborintus*, quoique imprimé dans Leyser et Fabricius, leur a échappé ; autrement, comme le remarque très-justement M. G. Paris, l'authenticité du *Ligurinus* leur aurait paru moins contestable. Köpke, l'un de ceux qui se sont occupés le plus spécialement de cette question, doute que le *Solimarius* ait jamais existé (Hrotsuit von Gandersheim, 271).

5° Macer (*de viribus herbarum*). — Marbodus (*de gemmis*) « incipit *Evax rex Arabum* (f° 14 v°). »

6° Petrus Riga (*Aurora*). « Composuit hunc magister Petrus Riga oriundus de Remis. » — Sedulius (*carmen Paschale*). —

Digitized by Google

Arator (*de actibus Apostolorum*). — Prudentius (*Psychomachia*).

7° Alanus (*Anticlaudianus*). — (Matthieu de Vendôme), *Tobias*. La glose ne connaît pas le nom de l'auteur : « Hic nominat (alium) qui nominat(ur) Tobias (f° 15). » — (Godefroi de Vinsauf) (*Nova poetria*). « Hic nominat alium qui vocatur nova poetria... et incipit... *Papa stupor mundi* (f° 15). » — (Alexandre de Villedieu) *Doctrinale*. — (Evrard de Béthune) *Grecismus*. — On lit ensuite dans Eberhard : « Hi (*dans* 18570 *bis*) tres coniungunt per se modulamina metri | tali lectores alliciente modo. » Si on lit avec Leyser *hi*, il faut l'entendre des trois auteurs qu'il vient de nommer, à savoir : Godefroi de Vinsauf, Alexandre de Villedieu et Evrard de Béthune. Si on lit avec notre manuscrit *bis*, il faut l'entendre des six auteurs qui suivent, S. Prosper, Matthieu de Vendôme, le livre des équivoques, Martianus Capella, Boëce, Bernard. La glose prend *bis tres* pour un nom d'auteur : « Hic nominat alium qui vocatur Bistres ; et procedit rigmatice et metrice ita quod sex metra correspondent pro se. Et non nominat ipsum perfecte. Sed credo quod potest esse ille actor qui incipit *Parysiana iubar* (1). Et iste actor docet constituere tam prosas quam metra. » — Saint Prosper — Matthieu de Vendôme : « Scribendi regit arte stilum Rufoque negante || laudem Mattheus Vindoniensis habet (77-78). » « Hic nominat alium qui dicitur Mattheus Vindoniensis et vocatur summa dictandi Matthei Vindoniensis et incipit *spiritus invidie cessat* et habuit quendam Rufum inimicum, sicut Doctrinale Maximianum habuit in odio (2). Et dicit actor quod composuit istum librum negante Rufo, id est displicente (f° 15). » — *Liber Equivocorum*. « Hic nominat alium qui vocatur liber Equivocorum et incipit *Augustus, ti, to* (f° 15). « Une glose citée par Leyser attribue ce poème à Jean de Garlande et Leyser en cite les premiers vers (p. 338). — Martianus Capella (*de nuptiis philologiæ et Mercurii*) — Boëcius (*Consolatio*

(1) C'est le poëme attribué à Jean de Garlande dans le manuscrit 546 de la bibliothèque de Bruges (f° 149-174 v°). Voir Scheler, *Jahrbuch für Romanische und Englische Literatur*, VI, 1865, 57.

(2) Allusion au prologue du doctrinal d'Alexandre de Villedieu.

Digitized by Google

philosophiæ) — Bernhardus (*megacosmus* et *microcosmus*). « Hic nominat alium qui vocatur Bernardus Silvester... et incipit *congeries informis* (f° 15 v°). »

8° Les vers relatifs aux trois ouvrages suivants ne sont pas dans le manuscrit 18170, sauf ceux qui sont relatifs au premier et qui ont été ajoutés d'une autre main au bas du f° 15. — *Phisiologus.* C'était un bestiaire allégorique. — *Paraclitus* (dialogue entre la grâce et le pénitent). Ce poème se trouve sans nom d'auteur et sous le titre de *Dialogus Paracliti* dans le manuscrit 18201 (XII^e siècle), f° 59-64 v°. Il commence par « vir celebris quondam qua me sub rupe recondam » et il finit par « cognomen Christi predulce paraclitus isti | sit titulus modulo, spem quia dat populo | venimus ad metam, sine me nunc esse quietam. | Sanum te video, gloria summo (*lisez* summa) deo. » — Sidonius. « Per tot personas duo testamenta figurat | Sidonius. Iudex philosophia sedet. » J'ignore quel est l'auteur et l'ouvrage. Les gloses ne donnent aucune indication précise.

Dans la quatrième partie il est question du rhythme, c'est-à-dire de la versification latine fondée sur la rime, l'accent et le nombre des syllabes : « Clauditur in numero vis tota, quod indicat eius || nominis indicium. » Ce que la glose commente ainsi (f° 20) : « oportet quod clausule certis numeris numerentur, quia sicut metrum mutatur per pedes, sic rigmus per clausulas. » Eberhard dit ensuite : « Et sunt qui numerant tria : membrum, sillaba, finis. » La glose explique ainsi ce vers (f° 20) : « sunt tria que ad rigmum requiruntur, membrorum distinctio, sillabarum numeratio et finalis terminatio. Unde rigmus sic describitur : Rigmus est sermo audibilis iocunditatem auribus inserens, membrorum distinctione, sillabarum numeratione et finali concordantia procedens. » Eberhard distingue deux espèces de *rithmi*, le *rithmus simplex* et le *rithmus compositus*, que la glose définit ainsi d'après Eberhard : « Simplex rigmus est ille qui constat ex partibus similiter desinentibus inter quas non intersit dictio diversam habens terminationem... compositus est quando in ipso rigmo inter fines similiter desinentes interseritur terminatio alia (f° 20 v°). »

Digitized by Google

Il est remarquable que dans ces préceptes, comme dans tous ceux que j'ai rencontrés jusqu'ici relativement à la poésie rhythmique, il ne soit pas fait mention de l'accent qui était pourtant, avec le nombre des syllabes et la rime, l'un des principes de cette versification. On lit cependant dans le manuscrit 18570, à la suite du poème (f° 21 v°) et en tête des exemples de *rithmus simplex* et de *rithmus compositus* par lesquels Eberhard termine, des définitions, écrites d'une autre main que le reste, qui supposent la reconnaissance du rôle joué par l'accentuation. Voici en effet ce que l'on trouve au bas du f° 21 v° : « Rithmus est consona dictionum ordinatio certum numerum sillabarum et distinctionum servans. — Rithmorum alius simplex, alius compositus. Simplicium alius spondaycus, alius iambicus, alius et cetera. Item spondaicorum alius dispondaicus, alius trispondaicus, alius tetraspondaicus et cetera. Et sic de aliis. » Or, voici un rhythme qualifié de *dispondaicus* : « Fac Maria | cecis via | maris stella... » Chacun de ces vers se divise en deux pieds non pas de deux longues, mais de deux syllabes dont la première reçoit l'accent. Le vers suivant qualifié de *tetraiambicus* : « sub carnis veste latuit » se divise en quatre pieds dont la seconde syllabe, du moins dans les trois premiers, reçoit l'accent. Quand un mot a plus de deux syllabes, on lui donnait (cette poésie était chantée) un second accent. Ainsi le vers « crux est salus populorum » est qualifié de *tetraspondaicus*, et le vers « qua tenebatur subditus » de *tetraiambicus*. La première syllabe de « *po*pulorum » et celle de « *te*nebatur » reçoivent un accent. On admettait des vers spondaïques ou iambiques de sept syllabes. On trouve quelques irrégularités, principalement au premier pied, comme l'a remarqué M. Gaston Paris, dont toutes les vues (*Lettre à M. Léon Gautier sur la versification rhythmique*, 1866) me paraissent confirmées par ce document inédit. Un rhythme est dit *bimembris*, quand les vers sont rimés deux à deux ; *trimembris*, quand ils sont rimés trois à trois ; *quadrimembris*, quand ils sont rimés quatre à quatre.

Je réédite ici les exemples d'Eberhard précédés des définitions d'après le manuscrit 18570. Quelques leçons sont meilleures

Digitized by Google

que celles des manuscrits de Leyser, que je donne en note.

Rhythmes simples.

Iste rithmus est dispondaicus et bimembris (423-430). Fac Maria | cecis via | maris stella | Dei cella | me vitare | et calcare | mundi fenum (1) | malo plenum. — *Est trispondaicus et trimembris* (*lisez* bimembris) (431-438). Sordibus immundus | non est mundus (2) mundus | eius in sentina | gravis est ruina | Quamvis sit in hora | florens sine mora | mundi res arescit | et cito decrescit. — *Spondaicus 7 sillabarum et bimembris* (439-444). Hic mundus est sophista | Quod promittit in ista | via vite non solvit | ad alios devolvit | quesitum in labore | possessum in timore. — *Tetraspondaicus et bimembris* (445-448). In vestitu deaurato | que (3) assistis regi nato | virgo mater speciosa | mundi plaga procellosa. — *Tetraspondaicus et trimembris* (449-454). Florens rosa sine spina | dulcis egro medicina | culpe veniam propina | medicinam eger (4) quero | si me sanas sanus (5) ero | de te rosa non despero. — *Tetraspondaicus et quadrimembris* (455-462). Mundi salus et regina | aurem tuam huc inclina | a tabe (6) me serpentina | Purga mundum fac festina | celi decus et lucerna | tronus regis, lux superna | angelorum laus eterna | in hoc solo me guberna. — *Iambicus 7 sillabarum et bimembris* (463-466). Ave vena venie | fons misericordie | castitatis lilium | trinitatis solium. — *Iambicus 7 sillabarum et trimembris* (467-472). Ave mater regia | regis nati filia | virgo paris nescia | salus in exilio | mitis consolatio | me commenda filio. — *Iambicus 7 sillabarum et quadrimembris* (473-480). Ex te virgo virginum | lucet lumen luminum | in salutem hominum | celi paris dominum | in tenebris oritur | lux que non extinguitur | nec eclipsin patitur | sine qua nec vivitur. — *Tetraiambicus et bimembris* (481-484). Chris-

(1) Cenum L(eyser).
(2) *Ante* non L.
(3) Cui *Cod.*
(4) Ego L.
(5) Salvus L.
(6) Labe L.

Digitized by Google

tus redemptor seculi | pro culpa sui populi | teneri morte voluit | suos perire noluit. — *Tetraiambicus et trimembris* (485-490). Que (1) bibit mortis pocula | Christus in cruce singula | sunt miseris piacula | quod factum est divinitus | hominis cessat servitus | qua tenebatur subditus. — *Tetraiambicus quadrimembris* (491-498). Pati Christum oportuit | hostem vicit ut debuit | sub carnis veste latuit | in luctu qui prevaluit | arcem regens etheream | assumpte carnis trabeam | cruore vexit rubeam | ad regiam sideream. — *Tetraspondaicus transformatus et trimembris* (499-507). In cena Christo sedente | voluptatis de torrente | potavit Iohannes mente | mente Iohannes potavit | et ei dum exulavit | celum Deus revelavit | revelavit Deus celum | iste novit (2) carnis velum | quod non sentit hostis telum.

Rhythmes composés.

Iste rithmus est compositus ex primo et tertio versibus tetraspondaicis consonantibus et secundo et quarto iambicis septem sillabarum et consonantibus (510-513). Crucis triumphale lignum | a cunctis fidelibus | predicetur laude dignum | in terrarum finibus.—*Compositus ex primo et tertio versibus iambicis 7 sillabarum consonantibus et secundo et quarto tetraspondaicis consonantibus* (514-517). Lignum ammirabile | et mire virtutis | cui non est simile | arbor est salutis. — *Rithmus compositus ex iambico 7 sillabarum precedente sine consonantia et tetraspondaico sequente cum trimembri consonantia* (518-533). Hec est clavis maxima | per quam rex celorum | fregit vectes ferreos (3) | portas inferorum | per quam plene corruit (4) | vis (5) demoniorum | victus hostis perdidit | predam spoliorum. | Hec est clavis regia | per quam reseratur | paradisi ianua | ultra ne claudatur | quam nullus ingreditur |

(1) Qui L.
(2) Vovit L.
(3) Ferreas L.
(4) Domuit L.
(5) Vim L.

Digitized by Google

nisi qui probatur | esse (1) crucis servulus | hic ultro (2) vocatur. — *Rithmus dispondaicus habens differentiam iambicam 7 sillabarum in tertia linea* (534-539). Arbor nota | sancta tota | nostra tergens scelera | gradus celi | spes fideli | queque pellis aspera. — *Trispondaicus* (3) *simul in tertia linea iambicus 7 sillabarum* (540-545). Vexillum victoris | scala peccatoris | crux est et redemptio | munimen et scutum | contra hostes tutum | suo beneficio. — *Tetraspondaicus et in tertia iambicus de 7 sillabis* (546-551). Crux columpna preelecta | in deserto que erecta | divino fulcimine | morsus sanat serpentinos | cultus prebet (4) et divinos | suo medicamine. — *Tetraspondaicus trimembris habens differentiam iambicam in quarta linea 7 sillabarum* (552-559). Crux est salus populorum | reparatrix seculorum | finis mortis et dolorum | reprimit demonia | talentum mundi portavit | viam vite demonstravit | caput hostis conculcavit | cessavit iniuria. — *Tetraspondaicus quadrimembris simul et iambicus bimembris sive habens differentiam iambicam in quinta linea* (560-570). Ligni crucis consecrator | terre maris celi sator | vere legis verus lator | miserorum miserator | pater almi luminis | tibi laudes damus (5) vite | utinam demus perite | da post cursum (6) huius vite | ut simus Israelite | servi tui numinis. — *Tetraiambicus habens in tertia linea differentiam spondaicam* (571-576). Mundi (7) huius debilia | qui elegit ut fortia (8) omnia (9) sic confundat (10) | Petrum intentum retibus | vocat (11) de maris fluctibus | hic suas res pessumdat. — *Tetraiambicus*

(1) *Post* crucis L.
(2) Ultra *Cod.*
(3) Ce rhythme est placé après le suivant dans le manuscrit.
(4) Prestat L.
(5) Demus L.
(6) Vitam *Cod.*
(7) *Post* huius L.
(8) Omnia L.
(9) Fortia L.
(10) Confundant L.
(11) *Post* maris L.

Digitized by Google

trimembris cum spondaica differentia in quarta linea (577-584). Celesti tracti gratia | Petrus Andreas retia | derelinquunt et maria | ac (1) dominum secuntur | redemptoris discipuli | et piscatores populi | iudices huius seculi | statim efficiuntur. — *Tetraiambicus quadrimembris habens in quinta linea spondaicam differentiam* (585-594). Multis fulget (2) miraculis | Petrus suis vibraculis | per plateas in lectulis | positis et hiis singulis | largitur sanitatem | messie invocatio | Tabite suscitatio | hec fidei probatio | nobis in dei filio | prestet securitatem. — *Tetraspondaicus bimembris differentiam habens dispondaicam in tertia linea cum consonantia sequente immediate* (595-606). Persecutor veritatis (3) | nominis Saulus (4) insani | lupi more | vocis terretur clamore | persequi (5) me manu ore | bonum reris | Durum est nec (6) potens eris | contra stimulum si queris | calcitrare | confortatus predicare | Paulus cepit affirmare | hic est Christus. — *Tetraspondaicus bimembris simul et iambicus 7 sillabarum bimembris* (606-614). Laurentius laureatus | bonum opus operatus | est (7) in fide claruit (8) | tyranno prevaluit | assus clamavit de prunis | versa manduca quid (9) punis | nam opes ecclesie | date sunt inopie. — *Tetraspondaicus orbiculatus in membrorum consonantiis et dicitur rithmus orbicularis* (615-618). Nicholae flos pastorum | tuis precibus salvemur | et a peste liberemur | cum sis gemma confessorum. — *Secuntur rithmi quibus opponuntur consonantes autorum versus* (619-683). 625-626, 633-634, 655 Iuvenalis. 648 Theodolus. 662, 670, 676, Oratius. 683 commune proverbium.

(1) Et L.

(2) Viget L.

(3) Christiani L.

(4) Salus L. Peut-être faut-il lire *Saùl*, avec l'accent sur la dernière, comme dans les mots hébreux.

(5) Prosequi L.

(6) Non L.

(7) Et L.

(8) Vel floruit (*Cod.* d'une autre main) floruit L.

(9) Quæ L.

Digitized by Google

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire*, en communication, *sur divers textes coptes*, et traite aujourd'hui particulièrement des mss. coptes du Louvre qui paraissent provenir tous d'un même auteur, du nom de Pesuntius. — Diverses observations, surtout paléographiques, lui sont adressées par MM. Dulaurier, Brunet de Presle et Egger.

M. Lenormant termine la lecture de la deuxième partie de son *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement de la XXVI^e^ dynastie.*

ANALYSE.

Ce mémoire, consistant dans une étude comparative et minutieuse des renseignements fournis par les textes hiéroglyphiques de l'Egypte et du Mont Barkal ainsi que par les inscriptions cunéiformes assyriennes, se prête difficilement à une analyse; mais nous résumerons du moins les principales dates que l'auteur croit pouvoir établir, en mettant en caractères italiques celles qui paraissent fixées par des documents d'un caractère tout à fait positif et devoir être considérées comme désormais certaines. Nous ajouterons que toute la base de ce système est la constatation du fait suivant, que, sur les vingt dynastes d'Egypte mentionnés dans les documents assyriens d'Assarahaddon et d'Assourbanipal, huit appartiennent à la Haute-Egypte et douze, parmi lesquels Néchao I^er^, père de Psamétik, au Delta, et que ces douze derniers correspondent aux Dodécarques d'Hérodote et de Diodore de Sicile. D'où il résulte que le temps de la Dodécarchie doit être imputé sur le régne officiel de Taharqa et non sur celui de Psamétik, que les 54 ans de régne officiel du fondateur de la XXVI^e^ dynastie sont en réalité de régne effectif sur toute la Basse-Egypte et que, dès sa 4^e^ année au plus tard, il dut même être le maître de Thèbes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Lydie.	Juda.	Assyrie.	EGYPTE.				
			Bubastis.	Tanis.	Héracléopolis.	Saïs.	Thèbes.
			xxii^e dyn. Scheschonq IV. 790?	xxiii^e dyn. Petsibast 786.			Petsibast le Tanite.
	Ozias.						
Ardys Ier 775.					Amenrout.		Piankhi-Mériam l'Ethiopien.
					Pefaabast.		
	Jotham 758.		Ouasarkin III. 746?			Tafnekhtet.	
		Teglathphalasar 744.			Anysis.		
Alyatte 739.	Achaz 742.		Psemouth 738?			xxiv^e dyn. Bokenranf 730.	Psemouth le Tanite. Bokenranf le Saïte?
			Séti III 728?				
Mélès 725.	Ezéchias. 727.	Salmanassar 727.					
					étend sa domination sur toute l'Egypte		Amérinitis, régente.
		Saryukin 721.					
						Stéphinatès 715.	
Candaule 713.							

Digitized by Google

Ethiopie.

ÉE THÉBAINE.	LIGNÉE KOUSCHITE.	
		L'Egypte est morcelée en un grand nombre de petites principautés tenues par des princes issus de la maison Bubastite et par des chefs de Maschouasch.
		Vers 786, Petsibast, roi de Tanis. est maître de Thèbes.
hi-Mériamen. 766?		Vers 766, le roi éthiopien Piankhi-Mériamen se rend maître de la Thébaïde.
		Vers 753, mort d'un Apis, l'an 37 de Scheschonq IV.
		Vers 750, extinction de la dynastie Bubastite. La dynastie Tanite règne en même temps à Bubastis et à Tanis.
		Vers 747 et 746. Entreprises de Tafnektet, chef d'origine libyenne, qui se rend maître d'abord de Saïs, puis de Memphis et d'une grande partie du Delta, et tend à ranger toute l'Egypte sous son autorité.
		Vers 745. Expédition de l'éthiopien Piankhi-Mériamen, l'an 21 de son régne. Il conquiert l'Egypte entière et force tous les rois et chefs du pays à reconnaître sa suprématie.
	Kaschta.	Peu après l'expédition de Piankhi-Mériamen, révolution à Napata.
		La monarchie éthiopienne devient élective. Les descendants des grands-prêtres souverains de Thèbes sont supplantés par des princes d'origine Kouschite.
		Vers 738. Psemonth, roi de Tanis, devient maître de Thèbes.
		730. *Bokenranf de Saïs, fils de Tafnekhtet, devient roi de toute l'Egypte.*
		725. *Mort d'un Apis, l'an 5 de Bokenranf.*
XXV^e dyn. Schabaka 724.		724. *Schabaka conquiert toute l'Egypte et fait brûler vif Bokenranf.* Les héritiers du prince Saïte se réfugient dans les marais du Delta.
		723. *Schabaka s'allie avec Osée, roi d'Israël, contre les Assyriens.* — Monument de Karnak qui donne la Syrie comme tributaire de Schabaka. — *Commencement du siége de Samarie par Salmanassar.* — *Mort d'un Apis, l'an 2 de Schabaka.*
		721. *Prise de Samarie par Saryukin.*
		718. *Bataille de Raphia. Schabaka est rejeté en Egypte.* Son pouvoir est même très-ébranlé dans ce dernier pays ; il cesse dans le Delta et peut-être momentanément dans la Haute-Egypte.
		C'est vers ce temps que Séti, roi de Tanis, a dû se trouver quelque temps maître de Thèbes.
		715. Stéphinatès, descendant de Bokenranf, se rend indépendant à Saïs et dans le pays de Mereh'.
		714. *Tribut du pir-aa* de Tanis, que nous regardons comme Séti. *à Saryukin.* — Date du chapitre XIX d'Isaïe.
		712. *Douzième année de Schabaka*, mentionnée sur les rochers de El-Hammamat.
		711. *Première guerre d'Asdod. Date du chapitre XX d'Isaïe.*

Digitized by Google

Lydie. Juda. Assyrie. EGYPTE.

BUBASTIS. TANIS. HÉRACLÉOPOLIS. SAÏS. THÈBES

Schabataka
706.

Sennachérib
704.

A cette époque un prince dont on ignore le nom, mais qui est mentionné par Isaïe.

Manassé
698.

Gygès
696.

Fin du règne de Séti III
697?

Taharqa
692.

Il étend son pouvoir sur toute l'Egypte

Néchepsos
687.

Assarahaddon
680.

Anarchie en Egypte
680.

Etablissement de la Dodécarchie
678.

AMÉNIRITIS et PIANKHI
678.

Néchao Ier
674.

Scheschonq V. Sarlonkakri. Nachke.
Assarahaddon étend son autorité sur toute l'Egypte.
671.

Assourbanipal.
667.

Digitized by Google

Ethiopie.

ÉE THÉBAINE. | LIGNÉE KOUSCHITE.

710. *Seconde guerre d'Asdod. Le roi de cette ville se réfugie dans le pays de Mereh'. Tribut du roi de Mereh'*, que nous regardons comme Stéphinatès; à *Saryukin.*

Taharqa 706. 706. *Mort de Schabaka.* Son empire se partage. Schabataka règne à Thèbes et Taharqa en Ethiopie.

704. *Mort de Saryukin en Assyrie; insurrection de Babylone. Soulèvement de la Palestine et de la Phénicie contre les Assyriens, d'accord avec les petits princes d'Egypte.* — Date du chapitre XXX d'Isaïe.

700. *Expédition de Sennachérib, Séthos* ou Séti III *régnant à Memphis* et à Tanis, *Taharqa régnant en Ethiopie.*

Défaite des troupes des rois de la Basse-Egypte à Eltheca. Sennachérib fait sommer Jérusalem et se présente devant Péluse. Taharqa marche au secours de l'Egypte.

Désastre et retraite de l'armée de Sennachérib.

692. *Mort de Schabataka, Taharqa hérite de l'Egypte. Il commence à compter ses années de règne dans ce pays.*

692-681. Epoque des conquêtes de Taharqa. Monument où il donne la Syrie comme dépendant de lui. L'influence éthiopico-égyptienne règne à la cour de Jérusalem.

680. *Assarahaddon conquiert la Syrie, la Phénicie et la Palestine.* A la suite de ces événements, et sur la foi d'un songe, Taharqa évacue l'Egypte. Anarchie de deux ans dans le pays.

678. Taharqa profite des guerres d'Assarahaddon dans le Nord et en Chaldée pour rétablir son autorité suzeraine en Egypte. Il remet l'ordre dans le pays. *La Dodécarchie s'établit dans la Basse-Egypte. Ameniritis et Piankhi règnent à Thèbes. Le tout sous la suprématie du roi éthiopien.*

674. *Avénement de Néchao à Saïs. Dix-huitième année de Taharqa, à laquelle l'extrait de Manéthon par l'Africain cesse de compter son règne.*

671. *Au commencement de l'année, Taharqa est encore maître de toute l'Egypte.* Date de la pierre de Tanis où est mentionnée sa 22e année. *Au printemps, Assarahaddon s'empare de l'Egypte, y compris le pays de Mereh'. Il donne l'investiture aux Dodécarques de la Basse-Egypte, à la tête desquels est Néchao, et à huit dynastes de la Haute-Egypte, dont Piankhi, roi de Thèbes. Vingtième année accomplie de Taharqa, à laquelle l'extrait de Manéthon par Eusèbe cesse de compter son règne.*

669. *Taharqa reconquiert l'Egypte. Mort d'un Apis, le 13 méchir de l'an 24 de Taharqa.*

667. *Naissance de l'Apis mort l'an 20 de Psamétik. Première expédition d'Assourbanipal en Egypte. Il donne de nouveau l'investiture aux Dodécarques et aux dynastes du haut pays, dont Piankhi.*

666. *Première prise de Thèbes par les Assyriens. Complot des*

Digitized by Google

Lydie. Juda. Assyrie. EGYPTE.

Bubastis.	Tanis.	Héracléopolis.	Saïs.	Thèbes.
				12e et dernièr année d'Aménir et Piankhi.
			Psamétik 665.	Amen... nou l'Ethiopien.
		Psamétik devient seul maître de toute la Basse-Egypte. 662.		
Ardys II 660.				Psamétik devient maîtr de Thèbes 658?
Assouredilani III. 647.				
Amon 643.				
Josias 641.				
Saruc 625.				
Sadyatte 622.				

Digitized by Google

Ethiopie.

LIGNÉE THÉBAINE. | LIGNÉE KOUSCHITE.

Dodécarques. Néchao et Paqrer sont emmenés prisonniers à Ninive. Révolte de la Basse-Egypte. Retour offensif de Taharqa, qui s'établit à Thèbes. Piankhi cesse de régner et meurt probablement. *Assourbanipal fait grâce à Néchao et l'institue au-dessus de tous les autres rois de l'Egypte.* Vers la fin de l'année ou au commencement de la suivante, *Néchao est mis à mort par Taharqa, qui meurt lui-même presque aussitôt après.* Paqrer devient le chef de la Dodécarchie.

665. *Le beau-fils de Taharqa*, que nous assimilons à Amen...

Amen.... nout. 665. nout, *lui succède sur le trône d'Ethiopie. Il reconquiert l'Egypte.* Les Dodécarques, ayant à leur tête Paqrer, lui rendent hommage à Memphis. *Commencement du règne nominal de Psamétik.*

Nouvelle expédition d'Assourbanipal en Egypte. Il recouvre le bas pays et reçoit la soumission des Dodécarques. Sac de Thèbes par les Assyriens. Assourbanipal se borne à la possession de la Basse-Egypte, et les Ethiopiens restent à Thèbes.

664. *Transportation des habitants de la ville chaldéenne de Karbat dans la Basse-Egypte par le roi d'Assyrie.*

663. Troisième année du règne d'Amen... nout, mentionnée sur une pierre de Louqsor.

Psamétik est exilé par ses collègues.

662. *Psamétik revient d'exil, et, avec les mercenaires d'Asie-Mineure fournis par Gygès, détrône les Dodécarques. Il se déclare indépendant de l'Assyrie. Assourbanipal, occupé dans la guerre d'Elam, accepte le fait accompli.*

Aslan? Vers 658. Psamétik se rend maître de Thèbes, et épouse Schapenap, fille d'Ameniritis et de Piankhi.

Vers 655. Psamétik entreprend la conquête du pays des Philistins, et commence le siége d'Asdod.

645. *Mort d'un Apis, l'an 20 du règne officiel de Psamétik.*

Vers 626. Prise d'Asdod par Psamétik.

624. *Invasion des Scythes dans le pays des Philistins. Psamétik achète leur retraite.*

Postérieurement à 624. Révolte de 240,000 guerriers égyptiens, qui se retirent en Ethiopie. Expédition de Psamétik à leur poursuite. Date où furent gravées les inscriptions grecques et cariennes d'Ibsamboul.

613. *Mort d'un Apis, l'an 52 de Psamétik.*

611. *Mort de Psamétik. Son fils, Néchao II, lui succède.*

Digitized by Google

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants:

1° Au nom de M. Spiegel, correspondant à Erlangen, et à titre d'hommage, *Commentar über das Avesta* : II^ter^ Bd. (*Vispered, Yaçna und Khorda Avesta*), Leipzig, 1869 ; in-8°. Le 1^er^ volume, antérieurement présenté, contient le *Vendidâd*. C'est la justification et le complément de la traduction des textes Zend publiés par l'auteur ; c'est en même temps une application plus étendue des principes établis par Eug. Burnouf, dans son commentaire sur le Yaçna.

2° De la part, et avec une lettre d'envoi de la commission Arna-Magnéenne, deux opuscules intitulés : I. *Det Arnamagnæanske Haandskrift : n° 24, in-4°, indeholdende Valdemars Saellandske Lovs, 1^ste^ Femtedel udgivet fotolitografiske Aftryk af Kommissionen for det Arnamagnæanske Legat* (Copenhague, 1869), avec le portrait d'Arna-Magnæus.—II. *Det etc., n° 674 A*, in-4°, *indeholdende de taeldste Brudstykke af Elucidarius Islandsk, udgivet*, etc. (Copenhague, 1869, in-8°).

M. Huillard-Bréholles fait la première lecture d'un Mémoire intitulé : *Essai de restitution de l'une des lettres de saint Remi à Clovis.*

M. Revillout poursuit la lecture, en communication, de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

M. Maspero commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur la correspondance des anciens Égyptiens.*

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad. des Inscr.: *C. R. des séances de* 1870 : *N^e série, t. VI, p. 279.*

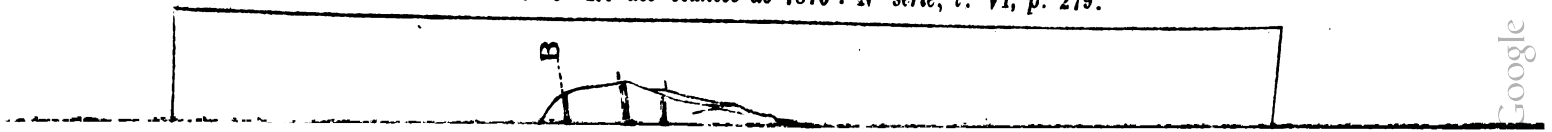

Digitized by Google

Il n'y a pas de correspondance.

Le bureau autorise, à titre de communication extraordinaire, la lecture par M. Maurice Vernes de la *Note* suivante *sur un fragment de vase antique, portant des caractères d'ancien phénicien, découvert à Jérusalem.*

« Le 14 août 1870, pendant un séjour à Jérusalem, dans une promenade autour de l'enceinte de la ville, je distinguai au milieu d'autres pierres un morceau qui me parut avoir appartenu à un objet d'art. Ce fragment portait sur l'une de ses faces des traces d'une ornementation bien conservée ; sur le côté opposé je reconnus des caractères à demi-lisibles. Je me trouvais à ce moment dans la vallée de Gué-Hinnom, à l'extrémité sud du Mont Sion, près du lieu appelé Haceldama. En cet endroit, comme dans toute la vallée, sont accumulés des débris considérables.

» Le morceau, d'une forme irrégulière et émoussé sur ses bords par le frottement, mesure environ dix centimètres sur huit ; l'épaisseur moyenne est de deux à trois centimètres. Il présente sur ses deux faces une courbure très-appréciable, ce qui permet d'y reconnaître un fragment de vase ; les dimensions de cet objet d'art devaient être assez considérables, à en juger par le degré de la courbure. La pierre est d'une nature crayeuse, facile à travailler, d'une espèce abondante dans le pays. L'ornementation est d'un goût agréable : des cannelures verticales dans l'intervalle desquelles court un filet ; au-dessus, deux lignes horizontales entrecoupées de points, puis un sillon assez profond au-dessus duquel la pierre se renfle un instant pour former un rebord et rentrer vivement en arrière ; cette disposition nous montre que le fragment appartenait à la partie supérieure du vase ; sur le rebord on distingue confusément quelques traits dont l'un ressemble à une virgule (1).

» Le côté interne ou concave, offrant une surface très-sensiblement unie, porte quelques caractères vigoureusement tracés

(1) Voir la planche ci-contre.

Digitized by Google

qui présentent cette singularité de n'avoir que des traits droits et sont disposés avec régularité sur deux ou peut-être trois lignes. L'un de ces caractères (celui du bas, d'après la disposition la plus probable de l'inscription) nous a dès le premier moment semblé être un ה hébreu de type antique ou phénicien; c'est à peu près un H *majuscule* à deux barres transversales; il est parfaitement bien conservé; les deux traits principaux mesurent 27 millimètres; cette lettre est presque identique au ה que l'on rencontre sur la stèle moabite récemment découverte. Un second caractère, situé sur le bord du fragment et légèrement effacé, est d'une lecture difficile; on pourrait peut-être y voir un ס très-voisin du ξ grec majuscule auquel cette lettre a

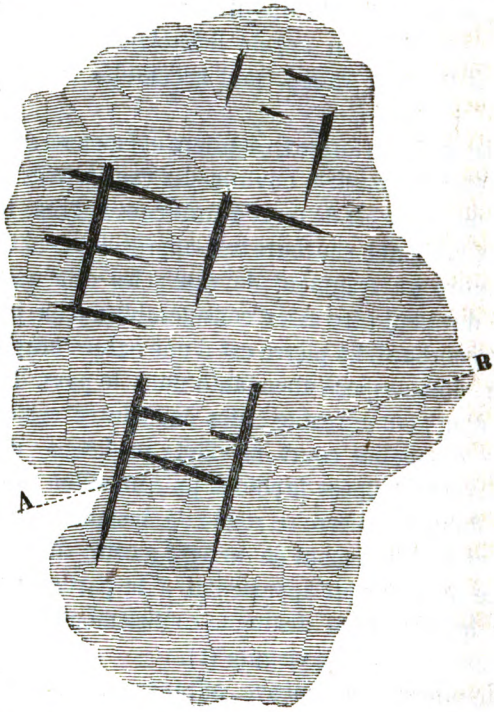

du reste servi de type; il se compose, si je vois bien, d'un trait principal traversé par trois barres parallèles et équidistantes.

Digitized by Google

Cette lettre serait sensiblement différente de la même lettre telle qu'on la rencontre sur les anciens monuments et sur la stèle de Moab ; le déchiffrement est donc loin d'en être sûr. En dehors de ces deux caractères, nous ne distinguons que des traits isolés que nous n'arrivons pas à ramener à des formes connues. Faut-il y chercher des signes numériques? (1)

» En présence du morceau que nous venons de décrire, la première chose à éclaircir est le rapport dans lequel il convient de tenir les caractères et le dessin. Les lettres sont-elles contemporaines du vase ou lui sont-elles postérieures? Dans le premier cas, on pourrait les considérer comme les restes d'une inscription plus étendue et qui aurait débordé le fragment actuel, ou comme des caractères détachés gravés sur la paroi interne du vase dans une intention quelconque. Les dimensions assez grandes du vase permettent de concevoir matériellement qu'on ait pu tracer quelques caractères à l'intérieur, d'autant plus qu'ils se seraient trouvés situés tout près du rebord. Mais le fait serait unique et on s'expliquerait mal la disposition très-oblique qu'affectent les différentes lettres par rapport au plan du vase.

» Il semble donc préférable d'admettre que nous sommes en face d'un ὄστρακον ou encore d'un débris, d'un fragment originairement plus considérable ; nous ne posséderions dans ce cas là qu'une partie de l'inscription, sans doute la fin. Un morceau d'un vase brisé, offrant une surface plane et facile à rayer, aura donc été choisi pour y noter n'importe quelle indication. Cette manière de voir se fortifie par l'examen de la disposition générale des caractères qui s'harmonise assez bien avec la configuration du fragment pris en lui-même. C'était un usage fort répandu d'utiliser des fragments de poterie ou autres objets pour y consigner des indications de différent genre. Le travail artistique et l'inscription ne remonteraient donc pas à

(1) Sur le fac-simile de l'inscription placée ci-dessus la ligne A B indique la direction des lignes horizontales de la face ornementée, de façon à ce qu'on puisse juger de l'obliquité des caractères par rapport au plan du vase.

Digitized by Google

une même époque et seraient séparés par un intervalle peut-être considérable.

» Quant au sens de l'inscription, il est inutile de démontrer longuement que nous ne pouvons rien avancer. Le manque de monuments analogues pouvant donner quelque lumière, le nombre trop restreint des caractères et l'incertitude de leur déchiffrement, la présence de traits à demi-effacés qu'on ne peut relier entre eux, tout cela nous interdit même les hypothèses.

» En résumé, nous avons entre les mains un fragment d'objet d'art très-ancien portant des caractères également fort anciens qu'il semble permis de rapporter à l'alphabet dit phénicien. La découverte de ce morceau, à Jérusalem même, au centre de la Palestine, nous autorise à attribuer le vase comme l'inscription aux Hébreux proprement dits et non à un autre peuple de même langue, comme les Phéniciens; et il n'est pas inutile de rappeler à ce propos l'indigence où l'on est de monuments palestiniens ou judéens vraiment antiques.

» Assigner au fragment une date même approximative serait téméraire. Avant tout il importe de voir si l'on peut pousser plus avant que nous ne l'avons fait nous-même, et avec un degré suffisant de certitude, le déchiffrement de l'inscription. L'étude comparative des types alphabétiques de notre fragment et des nombreux spécimens d'écriture phénicienne mis à la disposition des savants par les récentes découvertes serait la voie par laquelle on pourrait arriver à une estimation de la date.

» Nous laissons aux hommes qui font autorité en cette matière le soin de trancher les intéressantes questions que soulève ce curieux morceau, au point de vue artistique comme littéraire. A eux de décider de la valeur et de l'importance qu'il convient d'attribuer au fragment qu'un heureux hasard a fait tomber entre nos mains et de déterminer le profit que l'archéologie sémitique peut en retirer. »

N. B. A cette note est jointe, indépendamment du fac-simile de l'inscription intercalé dans le texte, une planche contenant deux fi-

Digitized by Google

gures qui représentent, l'un le fragment vu de face du côté convexe, l'autre une coupe verticale destinée à faire juger de la courbure. Dans la première figure la ligne ponctuée αβγδεζη indique le bord du fragment sur la face interne et la ligne a b c d e f g le bord de la face convexe.

Après la lecture de la note dans laquelle l'auteur de cette communication expose sa découverte et soulève lui-même les différentes questions que fait naître l'examen soit du fragment, soit de l'inscription plus fruste encore qui pourrait, selon lui, y avoir été tracée après coup, MM. Egger, Renier, de Longpérier prennent successivement la parole. Le premier incline à voir dans le fragment dont il s'agit un de ces ὄστρακα, de provenances diverses, dont lui et d'autres archéologues se sont beaucoup occupés dans ces derniers temps; les deux autres émettent des doutes sur cette opinion, et l'exécution des caractères leur semble indiquer plutôt une véritable inscription, qu'elle soit ou non contemporaine du monument qui la porte aujourd'hui. Quant à ces caractères, qui se rapprocheraient de tel ou tel de ceux qu'on rencontre dans les inscriptions phéniciennes et dans celle de la stèle de Moab récemment découverte, ils méritent une sérieuse attention soit par eux-mêmes, soit par le lieu où a été trouvé le fragment, fort curieux d'ailleurs, qui paraît bien avoir été celui d'un vase. Des rapprochements ultérieurs pourraient lui donner une véritable importance.

M. Huillard-Bréholles fait la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Remi à Clovis.*

ANALYSE.

Il y a peu de documents se rapportant à notre ancienne histoire qui aient fourni autant que la seconde lettre de saint Remi à Clovis matière à controverses, sans que la discussion ait amené aucun résultat satisfaisant. Le texte en fut donné pour la première fois, en 1613, par Marquard Freher, d'après un très-

Digitized by Google

ancien manuscrit provenant de l'abbaye de Lorsch, qui paraît être depuis longtemps perdu et dont on n'a retrouvé aucun autre exemplaire. La copie est certainement fautive, mais, comme on ne possède aucun moyen de la collationner ou de la contrôler, il faut ou renoncer à tirer de ce texte un parti raisonnable, ou bien se décider à y restituer certains passages au moyen de corrections qui, sans lui faire une trop grande violence, en éclairent aussitôt le sens et la portée véritables.

Faute d'avoir pris cette liberté qu'une saine critique autorise, les commentateurs et les historiens se sont mépris moins encore sur la date qu'il convient d'attribuer au document en question que sur l'interprétation des faits qui ont dû lui donner lieu. Il ne s'agit dans cette pièce que de sages conseils sur l'art de gouverner une province, donnés par un évêque gallo-romain à un jeune prince barbare, encore au début de sa carrière politique. Mais la première phrase ainsi conçue dans l'édition de Freher : « Rumor ad nos magnus pervenit administrationem vos secundum rei bellicæ suscepisse, » a fait penser tout d'abord que l'évêque de Reims voulait faire allusion à une expédition militaire heureusement conduite par Clovis, et que les expressions *beneficium tuum*, *provincia tua*, employées plus bas, se rapportaient dans ce même ordre d'idées à un bénéfice ou à un emploi militaire. D'un autre côté, la troisième phrase : « Hoc in primis agendum ut domini judicium a te non vacillet, etc., » a toujours été comprise dans ce sens, que « Clovis devait agir de façon à ne pas s'écarter des vues du Seigneur Dieu », sans qu'on ait réfléchi que Clovis n'était assurément pas chrétien quand cette épître lui fut adressée. C'est donc sur ces deux phrases que doit porter l'effort d'une interprétation nouvelle : sur l'une, en tâchant de restituer le texte corrompu, sur l'autre, en pesant minutieusement chacun des mots dont elle se compose, et en s'éclairant des lumières que peuvent fournir le code théodosien, les écrivains contemporains et les plus anciennes chartes mérovingiennes.

L'auteur du mémoire pense qu'il faut corriger la première phrase comme il suit : « Rumor ad nos magnus pervenit admi-

Digitized by Google

nistrationem vos secundæ, Rex, Belgicæ suscepisse; » ce qui donnerait une explication raisonnable des expressions *beneficium* et *provincia;* puis il traduit ainsi la troisième phrase et ses compléments : « Avant tout il faut agir de façon que l'Empereur (Dominus) n'ait point à revenir sur le choix (judicium) qu'il a fait de toi, maintenant que les droits de tes services (tui meriti *jus*, au lieu de tui meriti *qui*), grâce à ton activité et à ta capacité (*utilitatis* tuae, au lieu de *humilitatis* tuae), ont trouvé accès auprès de son pouvoir suprême (ad summum culminis pervenit). » Il ne diffère pas sensiblement de ses devanciers quant à la traduction du surplus de la lettre; mais cette traduction devient de plus en plus claire et naturelle, dès qu'on la rattache aux deux phrases principales prises au sens nouveau que l'auteur croit pouvoir leur donner.

Une simple analyse ne permet guère d'entrer dans le détail de la discussion de chacun des termes employés dans la lettre de saint Remi. L'auteur s'est attaché à n'en négliger aucun sans se flatter d'avoir réussi à les élucider tous; au reste, à défaut du commentaire lui-même, on pourra du moins juger du sens général par la lecture de la traduction proposée :

« Au Seigneur remarquable et magnifique par ses mérites, le roi Clovis, Remi, évêque.

» Une grande nouvelle est venue jusqu'à nous : c'est que vous avez reçu, ô roi, le gouvernement de la seconde Belgique. Ce n'est point là une chose nouvelle; tu commences à être dans la situation où tes pères ont toujours été. Avant tout il faut agir de façon que l'empereur n'ait point à revenir sur son choix maintenant que les droits de tes services, grâce à ton activité et à ta capacité, ont trouvé accès auprès de son pouvoir suprême; car, ainsi qu'on le dit vulgairement, c'est par leur résultat que sont appréciées les actions de l'homme. Tu dois t'entourer de conseillers qui puissent accroître ta renommée, et la charge qui t'est conférée doit être exercée sans exactions et avec intégrité. Tu devras témoigner de la déférence à tes évêques, en recourant toujours à leurs conseils. Si tu entretiens de bons rapports avec eux, ta province peut s'en trouver mieux. Soutiens

Digitized by Google

les citoyens devenus tes administrés, relève les abattus, favorise les veuves, nourris les orphelins s'il est plus urgent de les nourrir que de les instruire, afin que tous t'aiment et te craignent. Que la justice découle de votre bouche ; il ne faut rien attendre des pauvres ni de l'étranger, ni consentir à accepter des dons ou quoique ce soit plus qu'il ne convient. Que ton prétoire soit ouvert à tous et que personne ne s'en éloigne avec le chagrin d'un mauvais accueil. Tu possèdes maintenant toutes les richesses de ton père, fais-en usage pour racheter les captifs et les délivrer du joug de la servitude. Si quelqu'un se présente à vous, qu'il ne se sente pas traité en étranger. Plaisante avec les jeunes gens, délibère avec les gens âgés, si tu veux conserver ta royauté et être considéré comme un noble. »

Si cette traduction était admise, on comprendrait mieux que Clovis, étant devenu *consulaire* par le fait seul d'avoir administré sous un empereur une des six provinces de la Gaule affectées à des personnages de ce rang, ait ensuite reçu d'un autre empereur, après la défaite des Visigoths, un titre encore plus élevé. Ce titre était-il celui de consul, comme semble l'indiquer Grégoire de Tours, ou celui de patrice, comme le dit expressément, on ne sait d'après quelle autorité, le moine Aimoin ? C'est là un point destiné à rester toujours incertain, malgré les dissertations qui ont eu pour but de l'éclaircir. Ce qui paraît le plus probable, c'est que Clovis porta dès lors le titre de *proconsul* que lui donne officiellement le prologue de la loi salique, en adjoignant à cette qualification, qui n'était sans doute qu'honorifique, son titre plus réel de *roi* ; quoique le titre de proconsul, dans la *Notice des dignités*, ne confère que le rang de *spectabilis*, il est vraisemblable qu'au milieu de la confusion administrative qui s'était introduite en Occident à la fin du V^e^ siècle, ce même titre servit à désigner le lieutenant de l'Empereur-consul, et qu'il suffit pour élever Clovis au rang d'illustre (*vir inluster*), comme le gouvernement de la seconde Belgique l'avait déjà fait entrer dans la hiérarchie de la noblesse romaine. En se donnant ce titre d'illustre, porté seulement par les premiers dignitaires de l'Empire, Clovis et ses successeurs justifiaient leur autorité aux

Digitized by Google

yeux des Gallo-Romains qui, à l'exemple de saint Remi, continuaient à ne voir en eux que des fonctionnaires d'un ordre supérieur chargés par délégation d'administrer la Gaule.

En résumé, à l'aide de restitutions très-simples et qu'autorisait l'état évidemment corrompu du texte, l'auteur arrive aux résultats suivants : 1° la lettre de saint Remi fait connaître la concession du gouvernement de la seconde Belgique à Clovis par un empereur qui serait l'empereur d'Orient Zénon ; 2° cette concession d'une magistrature civile doit être placée après la défaite de Syagrius, vers 488, à une époque où le roi des Saliens, déjà maître de la Gaule jusqu'à la Seine, n'était pas encore chrétien, mais vivait du moins en excellents termes avec les évêques. Il est à peine nécessaire de faire remarquer combien de telles conclusions tendraient à fortifier, par un témoignage formel et inattendu, le système mis en avant par Fréret, développé par l'abbé Dubos, repris et modifié par Pétigny, et qui a pour objet de prouver que les Francs se sont établis au nord de la Gaule plutôt en vertu de concessions impériales que par l'unique droit du plus fort. Depuis les travaux de Pétigny, la persistance de l'organisation romaine après l'établissement des Francs et le caractère pacifique de l'invasion de Clovis sont deux faits qui paraissent désormais hors de doute. La nouvelle interprétation de la lettre de saint Remi peut apporter à cette opinion déjà considérable une confirmation partielle qui ne serait pas dépourvue de quelque valeur.

M. DE LONGPÉRIER lit, en communication, les observations suivantes :

M. le lieutenant-général Charles R. Fox a formé depuis longtemps à Londres une magnifique collection de médailles grecques, dont il a fait connaître une notable partie, en deux fascicules fort importants, contenant les gravures et la description d'environ 300 pièces inédites. Les documents que renferme cette publication ont été déjà souvent utilisés par les antiquaires; mais il semble que l'on n'a pas encore examiné avec une attention suffisante une monnaie de bronze, pourtant fort remar-

Digitized by Google

quable, qui, dans la seconde partie de l'ouvrage, porte le n° 82. Il est bon d'en reprendre l'étude après M. le général Fox qui l'a décrite ainsi (p. 14) :

BIA, buste d'homme barbu, drapé sur l'épaule gauche, tourné à droite; derrière, Π.

R. ΠΡΙΗΝΕΩΝ. Figure (Lutius) à gauche, une lance ou un sceptre dans la main droite, la gauche étendue. Æ. 3.

Quand on examine attentivement le beau buste barbu représenté sur le droit de cette médaille, on reconnaît qu'il ne peut être attribué ni à Jupiter, ni à Neptune, ni à Esculape. Malgré la grandeur presque idéale de ses traits, il offre un caractère d'individualité qui nous indique un personnage appartenant à l'humanité.

En outre, la légende doit être lue d'une manière plus complète et plus exacte. Le caractère placé derrière la tête et qui a été pris pour un Π, est bien certainement un sigma carré, tel qu'on en voit sur diverses monnaies de l'Asie mineure, parmi lesquelles on doit citer, pour la ville de Priène d'Ionie, les pièces qui offrent les noms ΑΕΩΝΤΟC, ...ΑΧΟC (incomplet), et le titre ΑΡΧΟΝΤΟC (1). Au lieu donc de BIA plus Π, il faut évidemment lire BIAC. Ce groupe de caractères constitue le nom du personnage représenté sur la médaille. Si la monnaie était frappée à Argos, on pourrait supposer qu'elle a pour type un buste de l'ancien roi, frère du devin Melampus dont il est question dans l'Iliade (2), et dans plusieurs chapitres de Pausanias (3); car les peuples de langue grecque ont assez souvent adopté pour types de leurs monnaies des figures de personnages homériques.

Mais l'origine de la monnaie ne permet pas d'hésitation. Ce bronze fournit un excellent portrait de Bias, le sage de Priène; et l'on peut dire que ce portrait, exécuté dans la patrie même

(1) Mionnet, *Descript.* t. III, p. 188, n° 904.— Suppl., t. VI, p. 298, n°s 1379, 1381. — C. Combe, *Mus. Hunt.*, pl. 44, n° 6.

(2) *Iliad.* Δ, 296. — N, 691.

(3) Pausan. II, 18, 4 — IV, 31, 4 — 36, 3.

Digitized by Google

de cet homme considérable dans les annales de l'Ionie, et vraisemblablement d'après une statue qui lui avait été consacrée par ses compatriotes, en ce sanctuaire qu'ils avaient nommé Teutameum, « καὶ οἱ Πριηνεῖς δὲ αὐτῷ τέμενος καθιέρωσαν τὸ Τευτάμειον λεγόμενον (1) », offre beaucoup plus de garanties, en ce qui concerne la ressemblance, que les hermès recueillis en Italie.

L'un de ces derniers, trouvé en 1780, près de Tivoli, dans la maison de campagne de Cassius (2), porte le nom : ΒΙΑΣ ΠΡΗΝΕΥΣ (*sic*), suivi de la sentence ΟΙ ΠΛΕΙΣΤΟΙ ΑΝΘΡΩΠΟΙ ΚΑΚΟΙ, cet apophthegme favori du sage de Priène que Diogène Laërce reproduit deux fois dans sa biographie. Un autre hermès, découvert à Rome sur le mont Cœlius, a été attribué à Bias par assimilation (3), car il ne porte pas d'inscription. Tous deux étaient enfouis avec d'autres sculptures de la même catégorie représentant des sages et des poètes. C'est assez dire qu'ils avaient appartenu à ces collections iconographiques préparées pour l'ornementation des bibliothèques romaines, et où nécessairement le besoin de former des séries complètes, des pendants réguliers, des antithèses littéraires devait introduire des images plus ou moins inexactes. C'est ainsi que de nos jours on peut voir des édifices publics, de construction récente, décorés de statues et de bustes plus ou moins apocryphes d'hommes célèbres dont les contemporains n'avaient pas reproduit les traits, et que nos sculpteurs font revivre à l'aide d'un compromis entre leur imagination et l'étude qu'ils ont faite de la physionomie d'autres hommes du même temps. Les hermès ou bustes de bibliothèques se rattachent les uns aux autres par un certain air de famille, une certaine conformité de style qui en atténue un peu la valeur. Les monnaies, au contraire, gravées par des artistes divers de patrie et d'âge, appartenant à des écoles indépendantes, nous donnent certainement des portraits plus librement exécutés et par conséquent préférables.

(1) Diog. Laert. I, v, 6.

(2) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. I, p. 110, pl. X, n° 1.

(3) Ibid., p. 113, pl. X, n° 3.

Digitized by Google

Au reste, malgré des différences notables dans le travail, l'effigie de la monnaie de Priène et les hermès de Bias présentent, notamment en ce qui concerne une disposition très-particulière de la chevelure, des rapports de ressemblance tout à fait frappants.

Sur le revers de cette monnaie, paraît un personnage debout, en habit militaire, autant qu'on en peut juger d'après la gravure qu'a publiée M. le général Fox. Cet antiquaire propose dubitativement de voir là une image du dieu Lunus, quoiqu'on n'aperçoive dans le dessin aucun des symboles qui caractérisent ce dieu. C'est peut-être une figure en pied de Bias que Chariton, l'auteur du roman de Chæreas et Callirhoé, mentionne avec le titre de ὁ στρατηγὸς Πριηνέων. Sur une autre monnaie de bronze de Priène, Millingen avait reconnu la présence de Bias et il avait communiqué une description de cette monnaie à M. Mionnet qui l'a insérée dans le VI^e^ volume du Supplément de son grand recueil.

N° 1380. — Tête imberbe casquée, à droite.

Revers, ΠΡΙΗΝΕΩΝ. Bias debout marchant, à droite, la tête nue et barbue, vêtu d'une longue robe ; la main gauche sur un bâton ; derrière, un trépied et quelques lettres effacées, *forte* ΑΙΠΟΣ. Æ. 4 1/2.

Quoique cette description ne soit accompagnée d'aucune note, il est facile de voir que le savant Millingen avait donné le nom de Bias à la figure représentée au revers de la monnaie, en raison du trépied qui est placé près d'elle. L'éminent archéologue anglais s'était rappelé les récits de Plutarque et de Diogène Laërce, suivant lesquels des pêcheurs ayant retiré de la mer un trépied d'or (Plut.) ou de bronze (Diog.) sur lequel on lisait l'inscription Τῷ σοφῷ, ce trépied fut envoyé à Bias qui ne voulut point l'accepter, disant que c'était Apollon qui était le sage (1). Malheureusement nous ne connaissons aucun dessin de la médaille autrefois en la possession de Millingen ; il eût été intéres-

(1) Plut. Solon. 80, c. d. e. — Diog. Laert. I, v, 1.

Digitized by Google

sant de placer ce monument en regard de celui que nous devons au général Fox.

Alors qu'il est question des documents numismatiques relatifs à Bias et à Priène, il sera permis d'ajouter une courte remarque au sujet d'un passage de Valère Maxime qui concerne à la fois la ville ionienne et le sage auquel elle avait donné le jour. L'écrivain latin s'exprime ainsi :

Bias autem, cujus sapientia diuturnior inter homines est quam patria Priene fuit (siquidem hic etiam nunc spirat, illius perinde atque extinctæ vestigia tantummodo extant), ita aïebat, etc. (1).

Quoiqu'en général le désir de faire une antithèse entraîne certains auteurs à sortir des limites de la vérité, et qu'à la rigueur on puisse supposer que Valère Maxime ne possédait pas de notions sur Priène qu'il croyait détruite, cependant il est bon de noter que l'on a retrouvé des monnaies frappées par cette ville sous le régne des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Valérien. On pourrait donc supposer que Valère Maxime a voulu parler du renom de Bias survivant à celui de Priène, et que la phrase incidente : siquidem hic etiam, etc., placée entre parenthèses par les éditeurs, est une glose, une note marginale, introduite dans le texte original, à une époque relativement récente, postérieure même à celle où fut rédigée la *Notice* d'Hiéroclès, dans laquelle figure encore le nom de Priène parmi les villes de l'éparchie d'Asie.

M. Revillout poursuit la lecture, en communication, de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie, M. le

(1) Val. Max., VII, 3.

Digitized by Google

Président de l'Institut le prie de vouloir bien inviter l'Académie des Inscriptions et belles-lettres à désigner un lecteur pour la prochaine séance générale trimestrielle, remise au mercredi 26 octobre courant.

M. le PRÉSIDENT, vu l'urgence, propose à l'Académie de faire cette désignation séance tenante. Cette proposition étant adoptée, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit la liste des communications faites par les Membres en 1870. — L'Académie choisit, pour être lu dans la prochaine séance trimestrielle, le morceau intitulé « *Ruine et rétablissement des Ecoles en Occident* », par M. HAURÉAU, d'abord désigné pour la séance publique annuelle de l'Institut, du 15 août, laquelle n'a pu avoir lieu, à raison des circonstances.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le premier exemplaire d'un nouveau volume exécuté par ses ordres et sous les auspices de la Commission des travaux littéraires, à savoir : la *partie orientale* du tome XV, désormais complet, contenant la *Table alphabétique des matières renfermées dans les quatorze premiers tomes des Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, etc. : 1 vol. in-4°, Impr. Nat., 1870. Ce volume, dont le principal auteur est M. Gustave Dugat, qui a mis en œuvre les matériaux préparés seulement en partie par M. Emm. Latouche, est le pendant longtemps attendu de celui qui fut publié en 1861 et qui comprenait la *partie occidentale* de la table susdite exécutée par M. Longueville le père. Le tout, et spécialement cette partie orientale, forme un travail des plus importants pour l'usage et la mise en valeur de ce qu'on peut nommer la première série du plus ancien des recueils de l'Académie après ses *Mémoires*.

Est présenté ensuite, au nom de M. JOURDAIN, et comme un hommage à l'Académie, l'opuscule lu devant elle et inséré dans le Bulletin de ses séances sous le titre suivant : *L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise* (in-8°).

M. EGGER expose devant l'Académie les premiers résultats de ses recherches sur un rouleau de papyrus gréco-égyptien, appartenant à l'Université d'Athènes, et dont M. Albert Dumont avait pris, en 1867, une copie fort exacte. Ce papyrus contient,

Digitized by Google

pour 16 jours du mois Mésori, un compte de dépenses domestiques analogue, d'une part, à des comptes conservés dans les collections de Paris, de Leyde et de Londres; d'autre part, assez différent de ces mêmes comptes pour offrir un intérêt particulier aux historiens de l'Egypte ptolémaïque. M. Egger signale quelques-unes des additions intéressantes que le nouveau document apporte à nos connaissances sur le régime économique de ce pays, connaissances que résume le Mémoire de M. Lumbroso, récemment couronné par l'Académie, et publié, cette année même, par l'auteur. Il annonce l'intention de publier le papyrus de l'Université d'Athènes avec un juste commentaire, selon l'obligeante autorisation que lui en donne M. Dumont; mais il croit devoir montrer d'avance, par quelques exemples, les nombreuses difficultés, souvent insolubles, que présentent le déchiffrement et l'interprétation de ces sortes de documents.

M. Revillout continue la lecture de son *Mémoire sur divers textes coptes.*

M. Maspero reprend la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la correspondance des anciens Egyptiens.*

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre adressée à M. le Président, la Société de Géographie informe l'Académie que, dans la séance de rentrée du 21 octobre courant, elle a décidé à l'unanimité qu'elle adhérait à la protestation de l'Institut de France, en faveur des grands intérêts scientifiques, artistiques et littéraires, menacés par la perspective d'un bombardement de la capitale. Cette notification est faite à chacune des 5 Académies, et l'Institut entier est remercié de son intervention dans une cause si noble et si juste.

Digitized by Google

La lettre est signée de M. de Quatrefages, membre de l'Académie des sciences, Président, et de M. Maunoir, Secrétaire de la commission centrale de la Société de Géographie.

M. le PRÉSIDENT rappelle que, par décision de l'Académie, il devait être procédé, le 1er vendredi de novembre prochain, à la nomination d'une commission chargée de présenter des candidats pour le remplacement de feu M. Am. Peyron, associé étranger. Mais, vu la gravité des circonstances où se trouve le pays tout entier et l'absence forcée d'un certain nombre de membres qui ne pourraient prendre part à l'élection, M. le PRÉSIDENT, après avoir consulté le Bureau, propose d'ajourner l'élection. — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait une proposition fondée sur des motifs analogues, pour l'ajournement de la séance publique annuelle qui n'a pu avoir lieu à l'époque fixée par le règlement.

M. Revillout reprend et continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur divers textes coptes*.

M. Maspero poursuit et termine la lecture en communication de son *Mémoire sur la correspondance chez les anciens Égyptiens*.

ANALYSE.

Les débris des correspondances égyptiennes nous sont arrivés: 1° sous forme d'originaux, retrouvés encore roulés et cachetés; 2° sous forme de copies, conservées dans des Recueils à titre de modèles du genre, et mis probablement entre les mains des écoliers.

Une lettre égyptienne se compose : 1° de plusieurs formules préliminaires qui renferment : A. les noms et titres de la personne qui envoie la lettre et de celle à qui elle est adressée; — B. une invocation à plusieurs divinités, afin d'attirer sur le destinataire les bénédictions du ciel; — C. dans les lettres d'affaires une phrase de politesse, disant en substance : « Ceci est pour » faire savoir à mon seigneur, *item*, pour plaire à mon sei-

Digitized by Google

» gneur » et terminée par la locution *er enti*, « il est que..... il y a que..... » qui annonce le début de la lettre proprement dite. Toutes ces formules ne sont pas obligatoires. On trouve souvent supprimées : la formule B, la formule C, moins la clause *er enti*. Leur développement n'est pas toujours le même et varie au gré de l'écrivain. L'invocation peut avoir une seule ligne ou dix, suivant le nombre de divinités que le scribe juge nécessaire d'invoquer. La formule C peut être suivie de l'indication du lieu où se trouve l'écrivain ; l'indication de la date, quand elle existe, ce qui est rare, est placée au début. Evidemment il était plus poli de mettre toutes les formules, et le nombre de ces formules permettait aux Egyptiens de graduer leur politesse. Pour un homme de haut rang, formulaire complet, développé, s'il en était besoin, par la verve de l'écrivain ; pour un indifférent ou un ami, ce qui plaisait ; pour un inférieur, ce qu'il fallait, c'est-à-dire la formule A suivie de la clause *er enti* et rien de plus.

2° Dans le corps de la lettre, soit exposé d'une affaire, soit récit d'un incident ordinaire de la vie. De là, grande difficulté d'interprétation : ce sont les minuties de la vie courante, le « tous les jours » du peuple, des allusions à des événements ou à des bruits de petite ville, le tout conçu dans un style familier, négligé, semé de mots sémitiques ou de termes de jargon. Nul respect de la transition : pour passer d'un objet à l'autre, d'une ration de blé à donner à des ouvriers, à la construction d'un bateau, une seule formule, *Ki zod*, autrement dit, autre sujet. Mais les difficultés vaincues, nombre de détails intéressants sur les mœurs intimes, la vie privée, l'organisation domestique des Egyptiens ; sur le rôle des employés subalternes et les menues occupations des scribes.

3° Une formule d'adieu fort courte, ordinairement réduite à un *Porte-toi bien* fort sec.

A côté de ces lettres, qui formaient une correspondance très-suivie que l'Etat faisait parvenir au moyen de postes et de courriers réguliers, les riches particuliers par leurs esclaves, les gens pauvres en profitant de l'occasion d'un riche qui envoyait

Digitized by Google

une lettre, se trouve un autre genre très-artificiel. Ce sont des œuvres plus ou moins longues, analogues à ces pamphlets en guise de lettres dont on a tant abusé dans ces derniers temps. En Egypte, l'éducation permettant d'aboutir à tout, l'étude des lettres était très-suivie et les jeunes gens s'y portaient en foule. Mais les dégoûts et les désappointements qu'ils essuyaient au début en décourageaient un grand nombre qui se rejetaient sur les professions manuelles. Leurs maîtres ou leurs camarades essayaient de les ramener dans la bonne voie, d'abord par des conseils et des promesses. On leur exposait les avantages attachés à la profession de scribe. « Le scribe est délivré du travail manuel ; — il n'a point au-dessus de lui des maîtres et des chefs nombreux ;—il devient un magistrat. » Au contraire les cordonniers, boulangers, ciseleurs, barbiers, soldats, laboureurs, bergers, négociants, sont tous soumis à maint ennui et mainte misère. Ils sont primés par tous : « le scribe, lui, prime tout métier, sache-le bien. » Ce thème est développé dans beaucoup de lettres qui tantôt se bornent à montrer les avantages du métier de scribe sur celui de laboureur, par exemple, ou d'officier de char, ou d'officier de cavalerie, chacun de ces métiers formant le sujet d'une lettre spéciale, et tantôt montrent les avantages du métier de scribe sur plusieurs métiers réunis. La plus longue et la plus curieuse de ces lettres, conservée à trois exemplaires, aux papyrus Sallier II, Anastasi VII et sur un ostracon du British Museum, celle de *Dûâû-se-Xarda* à son fils *Papi*, analysée en partie par M. Goodwin, est traduite tout entière pour la première fois, autant que le permettent l'état d'incorrection du texte et le nombre des mots techniques qu'elle renferme. Il est difficile de citer quelques exemples qui fassent comprendre à la fois et l'intérêt de ces documents et leur valeur littéraire. Voici pourtant un échantillon de la prose des scribes égyptiens 1500 ans av. le Christ. C'est un maître qui gourmande un élève ivrogne : « On me dit que tu abandonnes les lettres, que » tu cours de rue en rue, fleurant la bière. Toutes les fois qu'on » abuse de la bière, elle fait sortir un homme de soi : c'est » elle qui met ton âme en pièces. Tu es comme une rame arra-

Digitized by Google

» chée de sa place et qui n'obéit plus d'aucun côté; tu es comme » une chapelle sans son Dieu, comme une maison sans pain, » dont le mur est trouvé vacillant et la poutre branlante. » Les gens courent devant toi, te lançant de la boue et des huées. » Sachant que le vin est une abomination, abstiens-toi des ou- » tres, ne mets pas les cruches devant ton cœur, ignore les » jarres. Instruit à chanter avec accompagnement de flûte, à » réciter avec accompagnement de chalumeau, à moduler avec » accompagnement de *kinnor*, à chanter avec accompagnement » de lyre, tu es assis dans une chambre, entouré de vieilles » dames, et tu te mets à dodeliner du cou; tu es assis en pré- » sence de jeunes filles, oint d'essences, ta guirlande de » menthe (?) au cou, et tu te mets à te battre le ventre, tu te » balances comme une oie, tu tombes sur le ventre, tu te salis » comme un crocodile » (Papyrus Anastasi IV, p. 11, l. 8 — p. 12, l. 5). Ni l'esprit, ni la vigueur ne manquent à ce portrait d'ivrogne. Quand ni les conseils ni la moquerie n'avaient prise sur l'écolier, le maître le menaçait du bâton. De là ces formules souvent répétées: « Il y a un dos chez le jeune homme, » il écoute quand il est frappé.—Ne sois pas oisif ou on te battra » vertement. — On fait nicher la colombe, on apprend à voler » à l'épervier; je ferai un homme de toi, méchant garçon. »

A ces lettres l'élève répondait, se disculpant s'il le pouvait; sinon, se moquant de ses collègues et de ses maîtres.

Ce mémoire renferme la traduction de près de cinquante pièces plus qu'aux trois quarts non traduites, et dont quelques-unes ont sept ou huit pages d'étendue. Il n'est que le fragment d'un ouvrage plus considérable sur cette question: « Y a-t-il une littérature égyptienne? » C'est une thèse pour le doctorat ès-lettres.

M. Lenormant commence la lecture d'une *Note sur les animaux employés par les anciens Egyptiens à la chasse et à la guerre, tels qu'ils sont représentés sur les monuments de diverses époques.*

Digitized by Google

APPENDICE

AU MOIS D'OCTOBRE.

Ruine et rétablissement des écoles en Occident, par M. Hauréau, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lu dans la séance trimestrielle de l'Institut, le mercredi 26 octobre 1870.

Messieurs,

Depuis quatre siècles on prêchait l'Évangile; la doctrine chrétienne, après avoir été l'objet de tant de controverses, était enfin décrétée; la vieille société achevait lentement de se dissoudre ou plutôt de se transformer, et le monde se rangeait sous l'autorité des grands docteurs, des grands évêques, des grands conciles, quand les barbares du nord, longtemps contenus par la force, par l'adresse, franchirent les frontières du monde romain et envahirent presque à la fois les Gaules et l'Espagne, tout l'Occident. C'étaient les Goths et les Vandales, les Sarmates et les Gépides, les Alains et les Hérules, les Huns, les Suèves, les Saxons et les Bourguignons. Une telle inondation devait être et fut désastreuse. Cependant plusieurs de ces peuplades, venues de terres diverses et régies par des lois différentes, étant moins rebelles que les autres à toute discipline sociale, dans quelques-unes des régions envahies la civilisation subit de cruelles épreuves, mais ne périt pas. Ainsi les Goths et les Bourguignons, déjà chrétiens, envièrent dès l'abord aux Gaulois la politesse de leurs mœurs, et voulurent, à leur exemple, connaître les sciences, les lettres et les arts. On vit le roi Théodoric sur les bancs des écoles, à Toulouse, étudier la rhétorique et le droit romain. Gondebaud, qui régnait sur les Bourguignons, sachant le latin, apprit le grec, et, sous son gouvernement libéral, les plus savants des Romains, qui n'étaient pas plus de sa religion que de sa race, occupèrent les plus hauts emplois, exercèrent l'autorité la plus respectée. C'était le temps où Marius Victor, un des derniers rhéteurs, un des derniers poètes de l'ancienne Gaule, disait en des vers encore élégants et corrects : « Après que le Sarmate nous a » dévastés, que le Vandale nous a incendiés et que l'Alain nous a » volés, nous nous appliquons à réparer tout le mal qu'ils nous ont » fait, avec une espérance inquiète et des efforts presque découragés. » Quelques écoles s'étaient rouvertes, où Paulin, Salvien, Ennodius, Césaire, Sidoine Apollinaire apprenaient, montraient à lire Sénèque et saint Augustin, Lactance et Virgile. Mais quand les Francs eurent à leur tour traversé les Gaules, écrasant avec la même rage Romains, Gaulois, Goths et Bourguignons, à une lumière douteuse succédèrent des ténèbres pleines d'horreur, et tous les

Digitized by Google

monuments, avec toutes les ruines de la civilisation vaincue, s'écroulèrent à la fois.

« Il serait difficile, » disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, « de détailler toutes les mauvaises suites que » laissa après elle l'humeur féroce de ces nouveaux habitants des » Gaules (1). » On devrait trouver ce détail dans les histoires contemporaines ; mais, après l'invasion des Francs, on n'écrit plus parce qu'on ne sait plus écrire. Ce qui explique tout, les écoles sont fermées ou désertes. Ainsi se perd bientôt la tradition de toute science ; on oublie même la langue latine, du moins celle des philosophes, des rhéteurs et des poètes, et celle qu'on parle encore, s'altérant chaque jour davantage, devient un idiome grossier, affranchi de toute règle. Les rois de la race de Mérovée s'habillent en empereurs romains et font réparer les amphithéâtres romains pour y assister à des combats de bêtes féroces. C'est leur façon d'honorer l'antiquité en l'imitant.

« Væ *diebus nostris*, s'écrie Grégoire de Tours, *quia periit studium litterarum a nobis* (2). » Quand, vers la fin du VI^e^ siècle, le plus illustre évêque de la Gaule nous dénonce en ces termes barbares la barbarie de son temps, il prouve par son exemple qu'il ne le calomnie pas. Dans ce temps funeste paraissent, il est vrai, quelques hommes dont le savoir et le mérite étonnent la Gaule qui ne les comprend guère, le moine Colomban et l'apôtre Livin ; mais ils viennent de l'Irlande, d'un pays qui n'a été dévasté ni par les Huns ni par les Francs, et ils savent le latin, ils savent le grec, ils font des vers dans lesquels on retrouve, comme dans ceux d'Avitus, le favori de Gondebaud, des centons d'Horace et de Virgile. Pour Grégoire de Tours, ce fier et vaillant évêque dont Fortunat célèbre l'érudition et l'éloquence (3), il ne sait, il le confesse, rien des lettres, *ulla litterarum scientia* ; il n'a jamais appris ni la grammaire ni la rhétorique, *sum sine litteris rhetoricis et arte grammatica*. L'érudition était alors, il paraît, une connaissance quelconque de la doctrine qu'un chrétien doit suivre et des hérésies qu'il doit fuir ; et l'on appelait éloquence l'élan bien ou mal réglé d'un cœur ému par la charité, par la foi. Assurément le pape Grégoire I, saint Grégoire, Grégoire-le-Grand, passe à bon droit pour le moraliste le plus abondant, le plus éloquent de son triste siècle. Eh bien ! ayant appris que Didier, archevêque de Vienne, avait, dans une des villes autrefois les plus lettrées de la Gaule, dans la patrie de Claudien Mamert et d'Avitus, entrepris de restaurer les études en donnant lui-même des leçons de grammaire, Grégoire lui écrit : « Mon frère, j'ai » appris, ce que je ne puis redire sans honte, que vous avez cru » devoir enseigner la grammaire à quelques personnes. Apprenez » donc combien il est grave, combien il est affreux qu'un évêque » traite de ces choses que doit ignorer même un laïque. S'il m'est » bien démontré qu'une fausse nouvelle m'a été transmise et que » vous ne vous êtes pas occupé de ces frivolités, de ces lettres sécu- » lières, j'en rendrai grâce à Dieu, qui n'aura pas laissé souiller » votre cœur par les félicitations impures des pervers ! » Une telle

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 7.
(2) *Histor. Francor.*, proœm.
(3) *Præfat. Theod. Ruinart*, cap. 2, num. 62.

Digitized by Google

lettre écrite par un tel pape peut tenir lieu de tous les témoignages historiques. *Sine verecundia memorare non possumus fraternitatem tuam grammaticam quibusdam exponere... Quam grave nefandumque!* (1) : ce trait suffit; il suffit pour reproduire l'image d'un siècle.

Julien l'Apostat avait, au rapport de Théodoret, interdit aux fils des Galiléens de fréquenter les rhéteurs et les philosophes : « Défen- » dons-leur, disait-il, de venir prendre chez nous des flèches pour » nous blesser (2). » Le pape Grégoire n'avait pas lu sans doute ce passage de Théodoret, qui l'aurait conduit à soupçonner le parti qu'on peut tirer de la grammaire; mais certainement Shakespeare connaissait la lettre écrite par Grégoire à l'évêque Didier. Nous la retrouvons, en effet, dans le discours tenu par Jacques Cade à lord Say qu'il va livrer à ses bourreaux : « Tu as traîtreusement corrompu » la jeunesse du royaume en érigeant une école de grammaire; et, » tandis que jusqu'à présent nos ancêtres n'avaient d'autres livres » que la mesure et la taille, c'est toi qui es cause qu'on s'est servi » de l'imprimerie. Contre les intérêts du roi, de sa couronne et de » sa dignité, tu as bâti un moulin à papier. Il te sera prouvé en fait » que tu as autour de toi des hommes qui parlent habituellement » de noms, de verbes, et autres mots abominables que ne peut sup- » porter une oreille chrétienne (3). » On le voit, l'imagination du poète n'a pu rien ajouter au texte de la lettre pontificale.

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir le prétendu scolastique Frédégaire continuer les annales incohérentes et confuses de Grégoire de Tours dans une langue plus obscure encore et plus corrompue. Les années succédant aux années, le temps où il y avait des grammairiens s'éloigne et les derniers souvenirs de leur enseignement s'effacent. On pouvait rencontrer encore vers le milieu du VIII^e^ siècle, au fond de quelques monastères, quelques hommes à qui d'insuffisantes notions de littérature avaient été transmises comme un secret; mais l'état intellectuel de la multitude, tant des clercs que des moines, était la plus insoucieuse ignorance.

Le seul écrivain français de ce temps, c'est Fortunat : il fait des vers, on l'appelle poète; mais il juge bien lui-même sa poésie :

Scabrida nunc resonat mea lingua rubigine verba.

Cet évêque, un des plus considérables des Gaules, ne fait pas avec moins de sincérité l'aveu de son défaut de toute science : « Platon, » dit-il, Aristote, Chrysippe et Pittacus sont à peine connus de nous; » je n'ai lu ni Hilaire, ni Grégoire, ni Ambroise, ni Augustin (4). » Qu'avait-il lu? On rencontre même plus d'un abbé, plus d'un évêque rigides, qui défendent de méditer et d'écrire sur les livres saints : « *Inquiunt multi non est tempus jam nunc disserendi super Scripturas* (5). » Il n'y a pas de science, disent-ils, qui ne soit devenue présomptueuse et téméraire : rien ne doit altérer la naïve sérénité

(1) Brucker, *Hist. crit. phil.*, t. III, p. 561.
(2) Théodoret, *Hist. Tripart.*, lib. VI, c. 17.
(3) Seconde partie de Henri VI, act. 4, sc. 7; traduct. de M. Guizot.
(4) Ampère, *Hist. littér. avant le douzième siècle*, t. II, page 343.
(5) Ambroise Autpert, *Comment. in Apocalyps., epistola. ad Stephan. papam.* (*Biblioth. max. Patr.*, edit. Lugd., t. XIII, p. 403.)

Digitized by Google

de la foi. En leur temps sont venus les prophètes, les évangélistes et les apôtres, pour annoncer, pour propager la bonne nouvelle; en leur temps sont venus les pères, les saints docteurs, à qui le Saint-Esprit a donné pour mandat d'expliquer les textes obscurs et de réfuter les interprétations trop libres des hérétiques. Désormais tout est dit, tout est écrit; l'esprit, quitte de tout labeur n'a plus qu'à se reposer jusqu'à la consommation des siècles. Voilà ce que professent quelques abbés, quelques évêques, ajoutant qu'ils sauront bien contraindre au repos, au silence, les orgueilleux, les mutins, en qui persiste la manie de penser et d'écrire. Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, en des termes énergiques mais exacts, définissent le VIII^e^ siècle « le plus ignorant, le plus ténébreux et le plus barbare qu'on ait jamais vu, » du moins en France.

On a coutume d'attribuer la restauration des études à la puissante impulsion d'un seul homme, de Charlemagne. Quoi qu'il en coûte de faire cet aveu, il y a des peuples déchus qui ne se sont pas relevés d'eux-mêmes. La décadence des mœurs ayant suivi le relâchement des études, les vices sont venus entretenir la paresse, et, sous la double influence de la paresse et des vices, des peuples qui s'étaient auparavant signalés dans le monde ont lentement dégénéré jusqu'à perdre l'instinct de la vie morale. Pour notre part, nous ne contesterons pas à Charlemagne l'honneur que la plupart des historiens s'accordent à lui déférer. Sans lui peut-être n'aurions-nous pas secoué notre indolence et vaincu le courant de la barbarie.

Si, dans sa première jeunesse, à la cour du roi son père, Charlemagne vit, comme on le suppose, un ou plusieurs savants, il ne paraît pas avoir beaucoup profité de leur entretien. Il n'annonce, en effet, au commencement de son règne, aucun projet de réforme. Ses projets se révèlent au retour de ses voyages en Italie. Comme la Bretagne insulaire et comme l'Espagne, l'Italie avait conservé des écoles et des maîtres qui lisaient encore Priscien et Donat, Virgile et Sedulius, Cicéron et saint Augustin, Boëce et Cassiodore, et passaient pour des grammairiens, des poètes, des rhéteurs et des philosophes. Les ayant fréquentés, Charlemagne apprit d'eux à goûter la science, et quand, revenu dans ses États, il voulut consolider par des institutions pacifiques le vaste empire qu'il avait conquis par les armes, un de ses premiers soins fut d'appeler en France ces docteurs en renom dont il avait naïvement admiré le savoir ou la présomptueuse confiance.

Le toscan Pierre de Pise, le lombard Paul Warnefried, et l'anglo-saxon Alcuin, élève de l'école d'York, parurent alors à la cour d'Aix-la-Chapelle, où leur présence, honorée par le triomphateur des Huns, des Saxons, des Sorabes, des Bavarois, ne causa pas sans doute un médiocre étonnement à ses rustiques serviteurs. Après eux, les espagnols Claude et Théodulfe et l'hibernien Clément furent associés par Charlemagne à sa bienfaisante et glorieuse entreprise.

Il ne pouvait mieux faire que de commencer cette réforme sociale au sein même de l'Eglise. L'Eglise avait commis de grandes fautes. Elle avait eu tant de haine contre les Gaulois encore païens et contre les Bourguignons, contre les Goths ariens, qu'elle avait appelé contre eux et secondé l'invasion franque. Quelques historiens, ayant pris à charge de prouver que l'Eglise ne peut se tromper, nient le fait ou l'excusent. Il ne peut être nié. Peut-il être excusé? N'est-il pas reconnu que les Francs, même après s'être convertis à

Digitized by Google

la religion de Clotilde, furent encore les plus atroces des incendiaires et des assassins? Des moines sincères ont dit de Clovis : « Clovis après son baptême ne fut ni moins avide, ni moins cruel. » (1) C'est ce qu'on doit dire de tout son peuple. La société religieuse avait toutefois été moins maltraitée par les Francs que la société civile. Ses possessions furent souvent confisquées, ses temples souvent pillés ; mais ordinairement on épargna la vie de ses dignitaires, qui n'avaient pas encore pris l'habitude de marcher ceints du glaive et d'en faire usage pour l'attaque comme pour la défense.

Cependant, même en des temps plus calmes, quand s'arrêta chez les conquérants la fureur de dévaster, l'Eglise fit de médiocres efforts pour rétablir les études. Elle ne pouvait se résigner à tout ignorer sans abdiquer la conduite des âmes, sans consentir à n'être plus comptée parmi les puissances de ce monde. Assurément elle n'y consentit pas ; mais elle se laissa déchoir encore par mollesse, et perdit presque toute son influence en négligeant de faire ce qu'il fallait pour la conserver.

Charles-Martel, cet impérieux et turbulent novateur, se crut du moins autorisé à la traiter avec le mépris qu'inspirent les institutions vieillies et caduques, lorsqu'il distribua ses évêchés, comme des terres fiscales, à des laïques, à des hommes de guerre, et les revenus de ses abbayes à des femmes perdues. Avec une prévoyance plus éclairée, Charlemagne résolut de relever l'Eglise de cet abaissement, pour lui demander ensuite les services qu'elle seule pouvait rendre.

C'est en l'année 787, suivant d'autres en l'année 788, que Charlemagne écrivit aux évêques et aux abbés de France la lettre-circulaire où il leur recommande la fondation des écoles. Un historien appelle cette pièce mémorable « la charte constituante de la pensée moderne (2). » Il y a, dans cette manière de parler, quelque emphase. La pensée moderne doit un jour se constituer elle-même, par un libre effort, par un grand acte de révolte, hors de l'Eglise, malgré l'Eglise, et sans le concours d'aucun roi. Charlemagne enjoint simplement, aux églises qu'il gouverne, *nobis ad gubernandum commissa*, de revenir aux études depuis longtemps négligées. C'est assez pour sa gloire. On soupçonne les obstacles qu'il dut rencontrer en lisant cette lettre singulière. Il écrit aux premiers d'entre ses prélats : « Ayant délibéré sur cette question avec nos fidèles, nous » considérons comme utile que, dans les évêchés et les monastères » commis, par la faveur du Christ, à notre administration, on joigne » l'étude des lettres à l'observation scrupuleuse de la vie régulière » et à la pratique de la sainte religion... (3). » Mais il ne s'agit pas seulement de commander ; il s'agit encore de convaincre, et voici les arguments que le roi des Francs emploie pour démontrer à ses évêques, à ses abbés, que la science est préférable à l'ignorance. « Si, dit-il, c'est plaire à Dieu que de bien vivre, il ne faut » pas négliger de lui plaire encore en parlant bien : *Qui Deo placere* » *appetunt recte vivendo ei etiam placere non negligant recte loquendo.* »

(1) *Hist. littér. de la France*, t. II, p. 8.
(2) J. J. Ampère, *Hist. littér. de la Fr. avant le XII^e siècle*, t. III, p. 25.
(3) *Labbe, Concil.*, t. VII, col. 1620.

Digitized by Google

Ainsi l'incorrection du langage offense les oreilles de Dieu. Celui qui, d'ailleurs, n'a pas étudié la grammaire, doit être inhabile à comprendre les livres sacrés; dans ces livres, en effet, se rencontrent souvent des tropes, des figures, qu'il est toujours difficile, qu'il est souvent périlleux d'interpréter quand on n'a pas la pratique des lettres. Donc la science doit encore servir à la conservation de la pure doctrine, de la vraie foi.

Charlemagne ne s'abusait pas sans doute sur la valeur de cette argumentation. Mais ayant affaire à des esprits incultes et crédules, il devait plutôt les persuader avec de puériles arguties qu'avec de graves et solides raisons. Il ne les persuada pas tous. Longtemps après l'année 787, Louis le Débonnaire se plaignait de voir encore un grand nombre d'églises dépourvues d'écoles, et le sixième concile de Paris, en l'année 829, rappelant les ordres donnés par l'empereur, gourmandait les prélats trop lents à les exécuter (1). Cependant, dès le temps de Charlemagne, furent instituées en divers lieux de grandes écoles, où de toutes parts affluèrent des auditeurs. Alcuin dirigea celle de Saint-Martin de Tours, les abbés Baugulfe, Gervold et Adalhard celles de Fulda, de Fontenelle et de Corbie; l'archevêque Leidrade et l'évêque Théodulfe fondèrent celles de Lyon et d'Orléans. Ecrivant à Charlemagne, pour lui rendre compte de l'administration de son église, Leidrade lui disait qu'il avait une école de chantres très-habiles, et en outre une école de lecteurs, chargés d'interpréter les Psaumes, les Proverbes, les Prophètes et le Nouveau-Testament (2). Nous ne nommons ici que les plus célèbres, les séminaires des maîtres qu'on vit ensuite porter aux extrémités du royaume la science qu'ils avaient reçue; beaucoup d'autres, auxquelles il ne fut pas donné d'acquérir une égale renommée, furent ouvertes vers le même temps: le zèle de quelques évêques lettrés alla même plus loin; Théodulfe enjoignit à tous les curés de son diocèse, dans les moindres bourgs, dans les villages, de recevoir et d'instruire gratuitement tous les enfants qu'on voudrait bien leur confier (3).

De ces écoles instituées sous les auspices du grand Charles, la plus célèbre est celle du Palais. S'il plaît à quelques historiens de supposer qu'il y eut toujours une école établie dans le palais des rois francs, c'est une conjecture qu'ils ne justifient pas. On n'hésite pas à croire que même les plus barbares de ces rois eurent dans leur cohorte, dans leur cortége aulique, des gens de quelque savoir, réputés gens de lettres, qui avaient la charge d'écrire leurs missives et de les récréer par de courtes lectures, avant l'heure du sommeil; mais aucun de ces lecteurs, de ces scribes, ne professait une science quelconque devant un auditoire d'étudiants. Ainsi l'école du Palais est véritablement une fondation de Charlemagne. Nous lisons dans un de ses diplômes : « Toujours préoccupé de rendre meilleur l'état

(1) Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1620.
(2) *Biblioth. max. Patr.*, edit. Lugd., t. XIV, p. 233.
(3) *Theodulfi Capitulare*, art. 20. Voici le texte de ce capitulaire : « Presbyteri per villas et vicos scholas habeant, et si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis commendare vult, eos suscipere et docere non renuant, sed cum summa caritate eos doceant... »

Digitized by Google

» de nos églises, nous nous employons de tous nos efforts à rétablir » l'officine des lettres, dont l'inertie de nos ancêtres a presque laissé » perdre le souvenir, et cette noble étude des arts libéraux, nous la » recommandons même par notre exemple (1). » Qui n'eût pas ensuite, du moins parmi les gens de la cour, considéré comme glorieux ce titre d'écolier que Charlemagne prenait lui-même dans un acte public? Il assistait, en effet, avec ses fils, avec ses filles, aux leçons données par les régents de son école et ne négligeait rien pour en profiter. Il surveillait, en outre, ses compagnons d'étude, et intervenait à propos pour admonester et châtier ceux qui le méritaient. Le moine de Saint-Gall nous raconte à ce propos une intéressante anecdote. Charlemagne, arrivant d'une expédition lointaine, fait venir en sa présence les jeunes étudiants de l'école palatine, ceux de race servile et ceux de race noble, les interroge et lit leurs cahiers. Satisfait des lettres et des vers que lui présentent les écoliers de la plus humble condition, il les range à sa droite et leur dit : « Je vous loue beaucoup, mes enfants, de votre zèle à » remplir mes intentions et à chercher votre propre bien de tous » vos moyens. Maintenant, efforcez-vous d'atteindre à la perfection; » alors je vous donnerai de riches évêchés, de magnifiques abbayes, » et je vous tiendrai toujours pour gens considérables à mes yeux. » Les nobles, au contraire, n'ayant offert que des compositions médiocres, il leur dit d'un ton courroucé : « Quant à vous, fils des prin- » cipaux de la nation, vous, enfants délicats et tout gentils, vous » reposant sur votre naissance et votre fortune, vous avez négligé » mes ordres ainsi que le soin de votre propre gloire, et préféré » vous abandonner à la mollesse, au jeu, à la paresse ou à de futiles » occupations. Par le roi des cieux, permis à d'autres de vous » admirer; je ne fais, moi, nul cas de votre naissance et de votre » beauté. Sachez donc et retenez bien que, si vous ne vous hâtez » de réparer par une constante application votre négligence passée, » jamais vous n'obtiendrez rien du roi Charles. » Une école ainsi gouvernée pouvait être le modèle de toutes les autres.

A la mort de Charlemagne, les dissensions civiles qui eurent pour conséquence le démembrement de l'empire vinrent détourner beaucoup d'esprits des études libérales. Les invasions des Arabes et des Normands ne causèrent pas moins de troubles, et ne firent peut-être pas moins de ruines. Cependant la plupart des écoles restèrent ouvertes, et si les laïques, occupés d'autres soins, cessèrent de les fréquenter, on y vit constamment accourir, et des plus lointaines régions, de jeunes clercs pleins d'ardeur pour la science. Sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve, l'école du Palais acquit dans toutes les provinces de l'empire une grande renommée; les gymnases ecclésiastiques de Tours, de Lyon, d'Orléans, de Mayence, de Fulda, de Metz, du Mans, de Saint-Gall, de Corbie, de Corwey, de Reichenau, de Ferrières, furent aussi très-florissants.

Non, sans doute, tout le monde n'approuve pas ce beau zèle pour l'étude; l'ignorance a conservé quelques partisans. Le célèbre abbé de Ferrières, Loup Servat, se plaint des envieux qui calomnient et découragent autant qu'ils le peuvent les gens studieux. On vient, dit-il, aux écoles, puis on les quitte, dans la crainte d'y gagner une

(1) Baluze, *Capitul.*, t. I, col. 203.

Digitized by Google

fâcheuse renommée (1). Au témoignage d'Amalaire, diacre de Metz, certains évêques indolents et grossiers se déclarent encore en public ennemis de toute science, « disant que c'est péché de lire, même » les Ecritures, et méprisant comme d'inutiles brouillons ceux de » leurs clercs qui jour et nuit méditent sur la loi de Dieu (2) ». C'est ainsi qu'ont été raillés et flétris les novateurs de tous les temps. Cependant ces évêques attardés dont parle le diacre Amalaire ne sont plus de son temps assez nombreux pour arrêter le progrès des études. Vainement ils gémissent, ils déclament, ils menacent; ils ne sont pas écoutés, ils ne sont pas obéis. En effet, qui maintenant a le plus de passion pour la grammaire et les autres études profanes? C'est l'Eglise. Dans la plupart des assemblées diocésaines, dans les conciles nationaux, l'établissement de nouvelles chaires est une question constamment agitée. Toutes les villes sollicitent une école, et celles dont la requête n'a pas encore été favorablement accueillie vont porter leurs plaintes devant l'évêque des évêques. Et celui-ci leur répond : « De divers lieux on nous fait » savoir qu'on n'a pas de maîtres et que l'étude des lettres est com- » plétement négligée. Que dans tous les évêchés, dans toutes les » villes qui en dépendent et partout où la nécessité s'en fera sentir, » on s'emploie avec la plus grande diligence à instituer des maîtres, » des régents, chargés d'enseigner assidûment les préceptes des » belles-lettres et des arts libéraux; *quia in his maxime divina mani-* » *festantur atque declarantur mandata.* » Tels sont les remarquables termes d'une lettre d'Eugène II, un des papes contemporains de Louis-le-Débonnaire. C'est donc maintenant un pape qui montre et prépare la voie où la jeunesse des Gaules ne voudra bientôt plus avoir d'autres guides que les philosophes, très-bien nommés « les Patriarches des hérétiques. » Et puis, quand, après quelques siècles de fécond labeur, les lettres auront enfin été péniblement restaurées par d'humbles clercs, de pauvres moines, encouragés par des papes; quand les écoles grandies auront passé de l'étude de la grammaire à l'étude de cette philosophie première que nous appelons métaphysique, l'Eglise, maudissant l'œuvre de ses mains, allumera des bûchers pour y précipiter élèves et maîtres. Mais ce ne sera pas heureusement la dernière de ses variations.

(1) *Servati Lupi Epistol. I.* Voici le passage : « Oneri sunt qui aliquid discere affectant, et veluti in edito sitos loco studiosos quosque imperiti vulgo aspectantes, si quid in eis culpæ deprehenderint, id non humano vitio sed qualitati disciplinarum assignant. Ita dum alii dignam sapientiæ famam non cupiunt, alii, famam verentes indignam, a tam præclaro opere destiterunt. »

(2) Amalarius diaconus, *De ecclesiast. officiis*, lib. II, c. 3.

Digitized by Google

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'intérieur, par une lettre en date du 3 novembre, accuse réception des fragments du Cartulaire de Saint-Sulpice de Bourges, qui avaient été communiqués à l'Académie pour servir aux travaux préparatoires du recueil des chartes et diplômes antérieurs à 1180.

M. Egger lit des observations historiques sur les mots grecs et latins qui désignent l'*encre* et sur leurs dérivés en français. Cette communication complète celle du 21 octobre dernier relative au papyrus Sakkinis, qui appartient aujourd'hui à l'Université d'Athènes. En voici le résumé :

« Le mot μέλαν se trouvant une fois dans le papyrus grec Sakkinis, qui contient des comptes de ménage, fait penser au mot πάπυρος qui se lit plusieurs fois dans des papyrus semblables des musées de Leyde et de Paris. M. Egger en a pris occasion de quelques recherches sur les noms de l'*encre* dans les langues grecque, latine et française. Dans une note spéciale sur ce sujet, il examine successivement les mots μέλαν, d'où les composés μελάμβροχον et μελανουργός, *atramentum*, d'où le dérivé *atramentarius ;* ἔγκαυστον, en latin *encaustum* puis *encautum*, d'où le dérivé *encautarius ;* puis les dérivés néolatins d'*atramentum*, à savoir : *atrement, adrement, arrement, airement ;* enfin les dérivés d'*encautum*, à savoir : le provençal *encaut*, le wallon *enche*, le picard *enque*, le français *encre*, l'italien *inchiostro ;* et il discute diverses questions d'étymologie qui se rattachent à l'explication de ces dérivés modernes.

» A côté des mots classiques viennent se ranger quelques mots

Digitized by Google

d'un usage ou plus récent ou simplement poétique, dont l'examen offre quelque intérêt soit pour l'histoire des arts, soit pour la lexicologie, et devra, par conséquent, être compris dans le court mémoire dont la note lue à l'Académie n'est qu'une première esquisse. »

M. Mariette lit, en communication, des *Remarques sur l'âge de pierre en Egypte* qui donnent lieu à un échange d'observations entre l'auteur et plusieurs membres, notamment MM. Brunet de Presle, Desnoyers et de Longpérier. — Il en résulte que les expressions d'*âge de pierre* et de *temps préhistoriques* dont on a beaucoup abusé, chez nous surtout, jusqu'à ces derniers temps, ne peuvent être maintenus sans des distinctions et des restrictions considérables dont le travail de M. Mariette fait sentir plus que jamais la nécessité.

M. Charles-Emile Ruelle communique la notice suivante :

L'alimentation en temps de siége chez les anciens.

« L'Académie n'a pas oublié que M. Vincent, mon illustre et regretté maître, lui fit, de 1862 à 1866, plusieurs communications dont les éléments étaient empruntés à l'étude qu'il avait entreprise sur les traités grecs relatifs à la balistique et à la poliorcétique. Associé dès l'origine à cette étude et chargé d'un travail préparatoire sur la traduction et l'établissement du texte de ces traités, j'y ai rencontré divers passages auxquels m'a paru donner une sorte d'actualité la situation inouïe faite aux Parisiens de 1870 par leurs hôtes allemands de 1867.

» Philon de Byzance, ingénieur et architecte grec du deuxième siècle avant l'ère chrétienne, qui avait étudié, dit-on, la mécanique à Alexandrie vers le temps où florissaient Ctésibius, puis son disciple Héron l'ancien, écrivit une *Poliorcétique* dont il ne nous est resté que deux livres, le quatrième, cité par Vitruve (l. VII, *Praef.*), qui traite de la balistique, et le cinquième, sur la défense et l'attaque des places. C'est de ce dernier livre

Digitized by Google

que j'extrais certains morceaux intéressant l'alimentation des villes investies. Le plus souvent je transcris textuellement la traduction inédite encore de M. Vincent, non sans garder l'espoir que, grâce aux soins d'une pieuse affection filiale, les amateurs de l'antiquité scientifique jouiront un jour de l'œuvre entière du savant académicien, qui comprend, dans cet ordre, outre les deux livres de Philon, la traduction française faite pour la première fois et la recension paléographique de presque tous les textes qui composent le *Mathematici veteres* de Thevenot et le Recueil de poliorcétique publié avec une si grande perfection par M. Wescher.

PHILON.

Poliorcétique (livre V). — Pagination du *Mathematici veteres*.

APPROVISIONNEMENT.

Page 86. « [En cas de siége] (1) il convient de déposer les biens publics dans les maisons particulières, mais [seulement] les articles peu susceptibles de corruption, par exemple l'orge grillée, le blé en bottes, le pois chiche, le lupin, l'ers (espèce de lentille), le sésame, l'hippaque ou fromage de lait de jument, le pavot pour la composition des médicaments, le millet, des pains de blé rouge, et, à l'usage des citoyens aisés, des viandes que l'on a conservées en suspension, les unes dans la lie de vin et d'autres dans le sel. Ces provisions ne sont pas d'un médiocre secours pour sustenter et fortifier ; et elles offriront une ressource toujours suffisante, ne demandant ni préparation, ni assaisonnement. Citons encore la vesce torréfiée, si cela se peut, sinon, telle qu'on l'aura, ou bien pétrie avec des olives, car par ce moyen, elle devient incorruptible ; des foies conservés avec

(1) M. Vincent a cru devoir ajouter ces mots : Cependant il faut se demander, avant d'adopter définitivement cette restitution, si l'auteur, dans tout le passage relatif à l'approvisionnement, ne parle pas plutôt de celui que l'on doit emmagasiner *en tout temps*, pour le cas d'un investissement ou d'une disette. — La suite des extraits confirmera cette interprétation. C. E. R.

Digitized by Google

le fiel (excepté ceux des porcs), salés et séchés à l'ombre, car ils demeurent ainsi à l'abri de la corruption.

» Il faut réunir tout cela à l'aide de cuisiniers et d'autres gens requis par décret ; puis purifier aussi bien que possible les orges et les blés.

EMMAGASINAGE.

I. « Cela fait, on creusera des silos très-profonds dans un sol découvert, puis l'on étendra sur le fond, à une profondeur de 4 doigts (1 1/2 décimètre) et tout à l'entour, un enduit composé d'argile mêlée avec du marc d'olive et de la paille hachée, et dans lequel on introduira deux parties de bourre et une de sable. Ces silos seront des magasins excellents pour recevoir les provisions susdites, lorsqu'elles auront subi une dessiccation complète.

» Le froment une fois introduit, il faut enfoncer à la partie centrale et faire entrer jusqu'au goulot une bouteille de vinaigre, le plus acide [M. V. page 87] qu'il se pourra ; puis on mettra sur le tout une couverture en forme de cône faite avec des briques qu'on lutera tout à l'entour, au moyen de l'enduit préparé. De cette manière donc les provisions seront à l'abri de la putréfaction.

II. « On peut aussi, d'après une autre méthode, les emmagasiner dans des greniers dont les murailles, ainsi que le plancher, sont enduits de marc d'olives. Il doit y avoir des fenêtres et des soupiraux nombreux tournés du côté du nord et fermés avec un grillage, afin que les denrées ne puissent être atteintes par les oiseaux ou que les [autres] animaux destructeurs ne puissent les attaquer.

III. « Le blé ne peut se corrompre lorsque par cette méthode il a été soumis à l'action du vinaigre. Cependant, si l'on est à court de bois, voici un procédé pour établir des greniers (1) :

» Après avoir posé les fondations du bâtiment à construire, il faut mesurer la moitié de la largeur et prendre cette moitié

(1) Non plus en bois mais en pierre. C. E. R.

Digitized by Google

pour hauteur d'un demi-cercle (1). Après cela il faut construire de chaque côté des cintres en briques, de 3 coudées (1 mètre 1/2) [de pourtour]. Ils auront 2 coudées d'ouverture (1 mètre); alors les briques étant placées sur les fondations, il faut tracer les voûtes sur une longueur d'une coudée et leur donner une largeur de 2 coudées. Ce travail se fera avec des pierres taillées et polies, les plus grandes possible, afin qu'elles puissent supporter un poids [considérable]. Lorsque les voûtes seront assemblées, il faudra construire des murailles droites sur les fondations et remplir avec des briques l'intervalle compris entre les murailles et les voûtes, de manière que la construction soit quadrangulaire et d'une hauteur égale aux voûtes. Ensuite, dans les intervalles des voûtes, il faudra appliquer des solives très-fortes, puis du chaume par-dessus et couvrir le tout de mortier aussi bien que possible.

» Si vous voulez établir un grenier sur cette construction, posez des poutres et des solives et couvrez le toit avec des tuiles ou avec un bon mortier; mais si vous bornez là votre construction, disposez des espèces de chambres et vous n'aurez pas besoin de solives (2). Or, afin que votre construction présente des dimensions convenables, ayant une grandeur proportionnée à la hauteur (3), établissez les fondations de la grandeur que vous voudrez, en donnant aux voûtes, à partir des fondations, une hauteur égale à celle que nous avons dite. Mais si vous voulez que le linteau (ὑπέρθυρον) ne soit ni d'une seule pièce de bois, ni [même] en bois, de peur d'incendie, alors, après avoir fait l'entrée de la grandeur que vous voudrez, vous construirez des tours en dehors; puis, ayant posé à la partie supérieure des pierres taillées inclinant les unes à gauche les autres

(1) Cette hauteur doit être mesurée sur le sol, le mot étant pris dans le sens purement géométrique. A. J. H. V.

(2) Il s'agit ici des solives qui devaient être placées entre les voûtes. C. E. R.

(3) Hauteur qui est elle-même, on l'a vu, proportionnée à la largeur du bâtiment. C. E. R.

Digitized by Google

à droite, vous mettrez ensuite comme clef de voûte une pierre large par en haut, étroite par en bas, en lui faisant faire office de coin. Cela fait, vous ôterez les briques employées comme auxiliaires, car l'ouvrage se soutient solidement par lui-même ; et ce procédé est utile, même dans la construction des tours lorsque l'on veut y pratiquer des poternes sans y faire entrer de poutres (1).

» Telle est donc la manière dont il faut construire les magasins d'approvisionnement.

» Du reste, en fait de blé, celui-là est [page 88] moins sujet à souffrir qui provient de semailles faites avec soin dans une terre bien labourée, puis moissonné bien sec et conservé en gerbes le plus longtemps possible.

IV. « Il y a encore un autre moyen de préserver le blé de la corruption : c'est, après avoir fait une espèce de litière avec de la paille, de l'étendre tout autour des silos (2), puis, la recouvrant d'un lut argileux, d'y mettre les approvisionnements et enfin d'y jeter du foie de cerf desséché et coupé par petits morceaux.

V. « Un autre excellent moyen de préserver de la corruption le blé, l'orge et les légumes, c'est, après avoir coupé en morceaux, avec des instruments en pierre, les fruits du fenu-grec, de mettre dans les silos les fruits susdits ou de la sarriette, ou de l'origan, en les mêlant tels quels avec les légumes que l'on veut conserver.

» Vous établirez aussi, au moyen d'un ruisseau, une irrigation extérieure autour des magasins. Il faut que ces sortes de constructions soient munies de trémies adaptées à la toiture, afin que l'on puisse à volonté y introduire sans peine les provisions et les faire tomber à la partie inférieure.

» Quand on veut approvisionner une ville, il faut que ce soit

(1) Le grec dit *voûtes* (ψαλίδες) au lieu de *poutres* (στρωλῆρες). C'est évidemment une erreur de copiste. A. J. H. V.— Je demande à faire mes réserves sur cette conjecture. C. E. R.

(2) A l'intérieur, bien entendu. C. E. R.

Digitized by Google

au moins pour une année. Il faut faire les achats à l'époque où les denrées sont au plus bas prix, puis, après un certain laps de temps, on consomme les provisions anciennes, et l'on emmagasine de nouveau par précaution contre les cas de siége ou de disette.

ALIMENTATION.

I. « Il est utile aussi de déposer dans les maisons particulières des oignons marins (1) et d'autres, et d'en cultiver autour de la ville, tout le long des murailles, afin que, en employant la recette d'Epiménide (2), les citoyens ne souffrent pas dans les moments de disette. Cette recette est la suivante :

» Après avoir fait cuire [les oignons] et les avoir coupés très-menu, on y mélange un cinquième de sésame, environ un quinzième de pavot (3), et l'on broie le tout ensemble, en y ajoutant du miel de la meilleure qualité, puis l'on en fait des pastilles de la grosseur de fortes olives. Si l'on prend une dose de cette composition vers les deux heures, et une autre vers les dix heures (4), on n'aura point à craindre de souffrir beaucoup de la faim.

II. « [P. 88.] Il y a encore une autre préparation, analogue à celle-là, qui doit être composée de la manière suivante : On prend un demi-setier de sésame attique (5), un demi-conge de miel (6), une cotyle d'huile (7), et un chenix d'amandes douces

(1) Scilles ou squilles. V.

(2) V. Barocius f. 3, v° et Th. H. Martin sur Héron, p. 455. Cf. P. A. Cap., Histoire de la pharm. et de la matière médicale, t. I, p. 39.— Epimenidium, chez Théophr. et chez Pline : mauve, asphodèle rameuse, squille ; — huile de sésame, amandes pilées, miel. (Cadet, *Journal de pharmacie*, t. V, 87.) — A. J. H. V.

(3) Proportions énoncées soit : oignons, 1 kil.; sésame, 0,200 gr.; pavot, 68 gr. C. E. R.

(4) C'est-à-dire, dans notre manière de compter, 8 h. du matin et 4 h. du soir. A. J. H. V.

(5) Un peu plus de 4 litres.

(6) Plus d'un litre et demi.

(7) Plus d'un quart de litre.

Digitized by Google

épluchées (1). On torréfie le sésame, on pile et on tamise les amandes, et ensuite on épluche des oignons, en rejetant les racines et les feuilles ; puis, après les avoir hachés menu, on les met dans un mortier pour les réduire en pâte molle. Après cela les oignons, une fois pilés dans le miel et l'huile [p. 89], sont jetés dans une marmite que l'on met sur le feu pour faire cuire le mélange. Lorsque tout cela commence à bouillir, on y introduit par petites quantités le sésame et les amandes que l'on agite avec une baguette jusqu'à ce que le tout soit employé. Dès que la préparation est bien épaissie, on la retire [du feu] pour en faire de petits pains. Celui qui en mangera un le matin et un le soir aura pris une nourriture suffisante.

» Cette préparation est aussi très-avantageuse pour les expéditions, car elle est agréable au goût, apaise la faim et n'excite pas la soif.

III. « On compose aussi un aliment avec la mauve et le fruit de l'oignon mêlés en proportions égales, broyés ensuite dans un mortier, puis mélangés avec du miel cuit. On en fait de petits pains.

IV. « On mange aussi l'oignon marin, comme l'oignon commun, cuit sous la cendre et bien rôti, puis dépouillé de sa pelure et broyé dans la farine d'ers.

V et V *bis*. « On le prend aussi en infusion dans du vin trempé, la valeur de 3 cotyles (2). — Ou bien encore mêlé avec du vin et du miel, de manière à former une boisson épaisse comme le cycéon (3). Préparée de cette manière, cette composition offre une nourriture suffisante et dont la propriété diurétique est très-favorable à la santé.

VI. « On en fait aussi une espèce de pain, en la faisant bouillir par trois fois jusqu'à ce qu'elle soit bien fondue et réduite d'un tiers. Le pain ainsi obtenu est d'une nature fortifiante.

(1) Plus d'un litre.

(2) Plus de 75 centilitres.

(3) Espèce de boisson ou plutôt de potage composé de diverses plantes. C. E. R.

Digitized by Google

VII. « Il en est de même des figues : pilées avec des pepins de raisin (1), réduites en gâteau et parées [d'une décoction] de fenouil, elles sont, on le sait, d'une très-grande ressource dans les siéges.

VIII. « Une autre nourriture qui ne le cède à aucune, ce sont les viandes très-cuites et mortifiées, mêlées avec du beurre et du miel, ainsi que le suc de cette composition versé dans des vases bien nets.

IX. « On tire encore un bon parti de l'avoine torréfiée doucement sur la cendre dans une marmite neuve, puis infusée dans l'huile. On y trouve à la fois un aliment et un remède contre la dysenterie.

« Il importe également d'établir des jardins dans les maisons particulières et dans les citadelles, ainsi que près des temples des dieux. Cette pratique, bien qu'ayant principalement pour but la salubrité de la ville, acquiert en cas de siége une autre utilité : en effet, que l'on y plante des figuiers et des palmiers, si le terrain le permet, et qu'on y sème la cucurbite indienne ou grecque, le pied-de-veau, le chou, la laitue, d'autres légumes encore, et ces jardins deviendront extrêmement utiles.

[Page 90.] « Si les eaux ont été corrompues, il faut prendre de l'orge torréfiée, en mettre la valeur d'un cyathus sur deux conges (environ deux cuillerées par litre) du meilleur vinaigre, et réduire le tout par l'ébullition ; en versant de cette décoction dans les eaux corrompues, elles redeviendront potables en peu de temps. »

Ici se termine la série des prescriptions que nous fournit la *Poliorcétique* de Philon de Byzance. Je me suis assuré que celle d'Apollodore, faite exclusivement en vue de l'attaque des places, n'ajoute rien à ce contingent. On pourrait compléter cet aperçu par l'examen comparé des procédés que mentionnent d'autres écrivains, militaires, médecins ou naturalistes de l'antiquité. Pour ce qui me regarde, je n'avais d'autre but que de remettre en lumière une page utile peut-être, et d'ailleurs assez peu connue,

(1) Ou plutôt : avec l'intérieur du grain de raisin sec. C. E. R.

Digitized by Google

de la littérature grecque. En outre, un sentiment que l'Académie appréciera m'a donné l'assurance nécessaire pour oser rompre le silence devant elle et arrêter quelques instants son attention. Je me suis dit que M. Vincent, s'il avait pu assister au saisissant spectacle qui se passe sous nos yeux, n'eût pas manqué de soumettre à ses confrères les morceaux qui précèdent, dans la pensée que cette communication devrait profiter à la technologie moderne. »

M. Brunet de Presle ajoute à cet exposé, qui tire un nouvel intérêt des circonstances du moment, des observations relatives à la conservation des blés.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. le Président communique à l'Académie la nouvelle, répandue par les journaux, sur la foi du *Times*, de la mort de M. Mérimée. Il se plaît à espérer que cette triste nouvelle ne se vérifiera pas, et il ne veut qu'en faire aujourd'hui la simple mention, comme il a été fait jeudi dernier, sous les mêmes réserves, à l'Académie française.

Sur la proposition de M. le Président, la double élection de MM. Villemain et Alexandre, précédemment fixée par l'Académie au 3e vendredi de novembre, est ajournée.

M. Renier communique une notice sur deux inscriptions latines relatives aux divisions de la Gaule sous les empereurs, spécialement aux *Novempopuli*. — Quelques observations d'un membre de l'Académie sur des différences de caractères qui l'auraient frappé dans la seconde partie de la première de ces inscriptions sont un moment controversées, mais après examen n'ont pas de suite.

Digitized by Google

M. DE LONGPÉRIER met sous les yeux des membres de l'Académie l'empreinte d'une bague d'or appartenant à M. Jules Charvet, et donne lecture d'une notice sur cet objet précieux.

« M. Charvet, dit-il, a réuni des séries très-importantes de matrices de sceaux du moyen-âge ; et il a placé en tête un certain nombre de bagues d'or appartenant au temps des Mérovingiens, et portant sur leur chaton des monogrammes et des inscriptions gravées en creux. Ces anneaux ont servi de cachets ou sceaux privés. Leur propriétaire m'en a confié l'étude et j'ai pensé que l'un d'entre eux était de nature à intéresser particulièrement l'Académie.

» Cet anneau a été un peu maltraité par le temps ; il a perdu une partie notable des ornements qui accompagnaient son chaton. On sait, en effet, que la plupart des bagues mérovingiennes d'or sont décorées de groupes de deux ou trois globules soudés sur l'anneau, au point où il s'unit avec le chaton. Dans la bague dont il est ici question, un seul de ces globules subsiste ; mais il est facile de voir les traces de soudure qui indiquent la place où les globules perdus étaient autrefois fixés.

M. DE LONGPÉRIER montre à ses confrères d'autres bagues mérovingiennes qui portent ces globules décoratifs au complet ; mais sans insister sur ces détails préliminaires, il revient au premier anneau. Celui-ci, qui a été trouvé à Laon, offre la légende + BERTILDIS autour d'un monogramme. Or, cette légende circulaire, consistant en un nom propre, le monogramme doit représenter, non plus un nom, mais un titre, et l'on peut d'autant mieux s'arrêter à

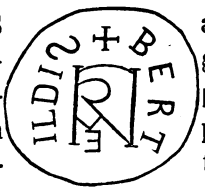

cette idée que l'on connaît diverses monnaies sur lesquelles les titres REX, DVX, MARCHIO, COMES, EPS (episcopus), en toutes lettres ou en monogrammes, occupent la place centrale et sont entourés par des caractères disposés en cercle, et formant les noms des personnages qui portaient ces titres. Le monogramme gravé sur la bague de BERTILDIS se lit facilement REGINA, et M. DE LONGPÉRIER en conclut que le sceau a appartenu à Bertilde, une des femmes de Dagobert I (628-638).

Digitized by Google

» De cette femme on sait peu de chose. Son nom apparaît dans un passage de la Chronique attribuée à Frédégaire, au paragraphe LX, où, parlant de Dagobert, l'écrivain dit : « Luxuriæ supra modum deditus tres habebat, ad instar Salomonis, reginas, maxime et plurimas concubinas. Reginæ vero hæ erant Nantechildis [Nanthildis], Vulfegundis [Vulfigundis], et Berchildis [Berthildis]. On donne ici les diverses formes de ces noms telles qu'elles se trouvent imprimées par Dom Bouquet (*Hist. de France*, t. II, p. 437).

» Berchildis peut être un état de Bertechildis, connu de l'un des copistes ; cette forme peut aussi provenir de la ressemblance graphique du C et du T dans la minuscule. Le Polyptyque d'Irminon nous montre tantôt Berthildis et tantôt Bertildis. Mais la bague, que son style, que sa forme ne permettent pas de faire descendre au delà du VII^e^ siècle, prouve qu'au temps même des Mérovingiens le caractère H pouvait être omis. L'irrégularité orthographique était alors extrême ; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que les monnaies d'or de Clotaire II (584-628) portent tantôt CHLOTARIVS, et tantôt CLOTARIVS ; et qu'un tiers de sou du même prince, frappé à Embrun, présente la légende CHLOTHACHARIVS RIX (avec trois H).

» Quoiqu'il en soit, les érudits qui auront à donner une nouvelle édition de la Chronique attribuée à Frédégaire pourront tirer quelque parti de la bague de Berthilde ; en premier lieu, parce qu'elle fournit la forme orthographique adoptée par cette princesse elle-même ; en second lieu, parce que le titre inscrit en monogramme sur la bague prouve que le chroniqueur a eu raison de ranger Berthilde parmi celles des épouses de Dagobert qui ont été reconnues comme reines, soit par les grands, soit même par les gens d'église, comme donne lieu de le penser l'incise *ad instar Salomonis*, destinée à servir d'excuse biblique, ou au moins d'exemple atténuant à la polygamie royale.

» Les auteurs de l'Art de vérifier les dates se sont bornés à dire, en parlant de Dagobert : « Ce prince avait eu pour femmes Gomatrude, Nantilde, Ragnétrude, Wulfégonde et Berthilde » ; et ils s'abstiennent de toute distinction.

Digitized by Google

» *Bertildis* est un nom féminin appartenant à une classe extrêmement nombreuse. La terminaison DIS a été donnée à quelques noms masculins, tels que Teudis, Amadis, Dabaudis, Adradis ; mais il ne faudrait pas comprendre dans cette classe de noms masculins terminés en DIS le nom qui figure dans une précieuse inscription provenant des fouilles pratiquées par Alexandre Lenoir à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Cet archéologue lisait, dans l'épitaphe que porte la pierre aujourd'hui déposée à Saint-Denis, le nom Ehrotrudis ou Sehrotrudis, et y cherchait un souvenir de Rotrude, fille de Charlemagne (1). Plus tard, le nom paraît avoir été admis comme masculin. Mais il faut remarquer que le premier et le second caractère du nom ERoTRVDIS sont liés; que l'épitaphe contient six autres exemples de ligature ; que le caractère C dans les mots *Cœlestia, celebratur* sont carrés C ; que les S sont aussi composés de lignes brisées S ; il semble donc certain que la ligature signalée en tête du nom propre équivaut à CH, et que ce nom, qui reparaît deux fois, doit être lu *Chrotrudis*. Or, dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui nous a été conservé par Dom Bouillart, on remarque, au 3 des nones de décembre, la mention d'une femme nommée *Chrotrudis*, épouse de Gerehardus (2). Il est donc plus que probable que cette femme est celle-là même dont Alexandre Lenoir a retrouvé la sépulture et l'épitaphe ; et il est possible aussi que le Leuthardus mentionné dans ce texte épigraphique soit celui qui se trouve rappelé, au 10 des kalendes de mai, dans ce nécrologe de l'abbaye. »

M. Lenormant reprend et achève la lecture, en communication, de la *Notice sur les animaux employés par les anciens Egyp-*

(1) *Descript. hist. des monum. franc.*, 8e édit., 1806, p. 81, n° 521.

(2) Comparez au nom bien connu Chrotchildis. Dans le nécrologe de Saint-Germain, on trouve encore les noms Chrotgarius, Chrotfredus, Chrotbertus, Chrotgaudus, Chrotlindis, etc. Outre un motif philologique général, il y a donc encore une raison locale pour adopter la lecture Chrotrudis.

Digitized by Google

tiens à la chasse et à la guerre, tels qu'ils sont représentés sur les monuments de diverses époques (1).

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la correspondance.

La Société d'agriculture de France, par l'organe de son président, M. Chevreul, et de son secrétaire perpétuel, M. Payen, notifie son adhésion unanime à la déclaration votée et publiée par l'Institut, le 18 septembre dernier, à l'occasion de la menace d'un bombardement de Paris, qui serait un double attentat contre l'humanité et la civilisation représentées par tant de précieux trésors des sciences, des lettres et des arts dans notre capitale.

A propos du procès-verbal, M. le PRÉSIDENT constate que jusqu'ici aucune confirmation positive n'est parvenue de la nouvelle répandue et malheureusement trop probable de la mort de M. Mérimée.

M. JOURDAIN commence la première lecture d'un mémoire ayant pour titre : «*L'éducation littéraire des femmes au moyen-âge.*»

M. Ern. Desjardins lit, en communication, une *Étude sur le dessin de la carte de Peutinger*, se rattachant à son édition de ce précieux monument. — L'observation d'un membre de l'Académie, d'après laquelle un fragment découvert à Autun et publié par Millin, pourrait avoir fait partie d'un *Orbis pictus*, tel que celui d'où procéderait la table de Peutinger selon l'opinion commune, paraît, d'après la remarque de M. RENIER, devoir s'appliquer exclusivement à un itinéraire. — M. BRUNET DE PRESLE pense que la projection de la carte dont il s'agit a dû être déterminée par la forme allongée des feuilles

(1) Cette notice a été imprimée dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, t. LXXI (nos 18, 19, 20 et 22).

Digitized by Google

de papyrus d'abord, puis de parchemin sur lesquelles elle a été écrite, sans qu'il soit nécessaire de la mettre en rapport avec la figure et les dimensions de l'*Orbis pictus* du Portique d'Octavie au Palatin. — M. DE WAILLY déclare que cette opinion est la sienne et l'appuie de nouveaux arguments. — M. RENIER n'est pas de l'avis du préopinant et il défend le système de Mannert adopté par M. Desjardins. « On pouvait, dit-il, superposer les rouleaux de papyrus pour les rapporter à la forme que l'on attribue à l'*Orbis pictus*, et, si on ne l'a pas fait, c'est que cette forme devait être en général celle de la Table que nous avons. — M. MILLER estime que l'on a dû, dans la copie projetée en longueur, réduire la hauteur de l'original, afin de pouvoir développer les pays dans les conditions nouvelles qu'imposait la transcription sur papyrus.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de deux nouvelles lettres d'adhésion à la déclaration de l'Institut du 8 septembre : 1° celle de la Société zoologique d'acclimatation, en date du 21 novembre, adressée par MM. les vice-présidents et secrétaires présents à Paris ; 2° celle de l'Association pour l'encouragement des lettres grecques en France datée du 20 novembre et votée le 3, par son comité, sur la proposition de son président, M. Brunet de Presle.

A l'occasion de ces lettres, M. EGGER croit devoir appeler l'attention de l'Académie sur les termes d'un passage remarquable du récent discours de lord Granville, chef du *Foreign Office*, en Angleterre, et sur leur coïncidence avec ceux de la déclaration de l'Institut, coïncidence dont il y a lieu de se féliciter.

M. JOURDAIN continue et termine la première lecture de son

Digitized by Google

Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes en France pendant le moyen-âge.

M. Ern. Desjardins poursuit la lecture, en communication, de son *Étude sur le dessin de la carte de Peutinger.*

M. Revillout termine la lecture de son *Mémoire sur les Ostraca, papyri et inscriptions coptes des diverses collections de Paris.*

ANALYSE.

M. Eugène Revillout fait sous ce titre une série de *dix* lectures dans lesquelles il examine successivement les documents coptes relatifs à l'administration, à la jurisprudence et à la vie privée des Egyptiens. Nos diverses collections de Paris lui ont fourni un ensemble de matériaux considérable et à peu près unique en Europe sur ce sujet qui est, on peut le dire, entièrement neuf. Seul, le *British Museum* possède quelque chose d'analogue à ce que nous avons en ce genre, et c'est ce caractère particulier de nouveauté qui a donné tant d'intérêt pour le monde savant aux études que M. Goodwine a faites sur les papyri de Londres dans diverses revues. Mais ces papyri, fort curieux du reste, ont un sujet à peu près identique. Ce sont d'anciens cartulaires de couvent qui appartiennent presque tous à la période musulmane, époque de décadence complète pour la langue copte. D'ailleurs M. Goodwine n'a pas cru malheureusement devoir publier aucun des textes qu'il expliquait (ce qui ôte presque toute valeur aux suppléments aux lexiques coptes qu'il en a tirés) et il n'a joint à ses traductions abrégées que fort peu de remarques philologiques. L'étude scientifique des papyri du British Museum reste donc encore à faire.

Le musée de Boulak en Egypte a, lui aussi, nous a-t-on dit, une assez grande quantité de papyri coptes. Mais, comme ils ne paraissent pas avoir encore été livrés à l'examen d'aucun coptisant, on ne peut rien en dire. Quant aux autres collections européennes, telles que le Vatican, le musée Borgia, réuni maintenant à celui de la Propagande, la bibliothèque Bodléïenne et

Digitized by Google

le musée de Turin, si célèbre par ses papyri, elles ne contiennent guère que des lexiques *copto-arabes*, des vies de saints, des chroniques, des écrits ascétiques ou quelques autres livres de longue haleine, tels que le grand poème Panopolitain de Paul l'Architecte, les mystères des lettres grecques, les manuscrits gnostiques apportés par Bruce, le livre sur les maladies de la peau, etc.; mais rien d'analogue au bel ensemble de correspondances particulières ou administratives d'actes, de chartes, de testaments et de dossiers de toute sorte que M. Revillout vient communiquer à l'Académie.

Ce qui ajoute encore au prix des papyri français du Louvre, c'est que la plupart d'entre eux sont antérieurs à la conquête de l'Egypte par Omar et appartiennent par conséquent à la belle époque de la langue copte. Ils faisaient en majorité partie des papiers autographes d'un célèbre métropolitain du VII^e^ siècle nommé *Pesunthius*, évêque de Coptos, qui est regardé comme un saint et fêté le 13^e^ d'Epep par l'Eglise d'Egypte. Ils ont été trouvés sans doute dans son tombeau, qui était situé dans le couvent de Psenti, entre Coptos et Kos. Nous apprenons par la biographie de Pesunthius, qui est conservée en son entier dans un des manuscrits memphitiques du musée du Vatican, que ce prélat, qui a joué de son temps un rôle considérable, a été ordonné évêque de Coptos par Damien, qui était patriarche d'Alexandrie de l'année 570 à l'année 607 de l'ère chrétienne. Pesunthius était donc contemporain de Mahomet qui naquit en 570. Il vit même la double conquête de l'Egypte, d'abord par les Perses, contre lesquels les papyri du Louvre nous ont conservé une magnifique proclamation de Pesunthius, ensuite par les Musulmans, au sujet desquels nous avons également, dans un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, une longue lettre-encyclique du même évêque que les chrétiens d'Egypte se sont longtemps transmise de main en main et qu'ils avaient traduite en arabe. Les papyri du Louvre nous donnent plusieurs documents fort intéressants sur cette époque, si troublée et si peu connue, ainsi que sur les mœurs et l'administration de l'Egypte à cette date. C'est une mine extrêmement riche de

Digitized by Google

renseignements de toute nature qui jettent le plus grand jour sur l'histoire intime de cet empire byzantin, si incomplétement et insuffisamment étudié par la science moderne. M. Revillout fait voir combien les papyri du Louvre concordent admirablement avec ce que nous savions déjà par les anciens auteurs et le *Corpus Juris*. Les évêques avaient pris depuis un siècle une importance de plus en plus grande dans l'administration romaine. Au moment où fut rédigé le code de Justinien, ils possédaient déjà une juridiction exclusive de toute autre au criminel sur les moines et les clercs. Ils avaient la haute direction de toutes les fondations pieuses, hôpitaux, asiles de vieillards, orphelinats, bureaux de bienfaisance, etc., et à ce titre ils se faisaient mettre en possession des biens compris dans les legs pieux et de toutes les sommes nécessaires, si les héritiers tardaient trop à accomplir la volonté des testateurs. Conjointement avec les magistrats civils ils désignaient les tuteurs des enfants, les curateurs des mineurs ou des fous. Ils recevaient dans leurs basiliques un grand nombre d'actes et leur communiquaient le caractère d'authenticité. Ils avaient à intervenir dans toutes les questions de mœurs et de protection individuelle, soit entre le maître et l'esclave, soit entre le père et l'enfant, soit entre le magistrat et les sujets de l'empire. Ils exerçaient le droit d'asile dans leurs églises, le droit de surveillance dans les prisons. Chaque semaine ils interrogeaient tous les prisonniers tour à tour, recevaient leurs plaintes sur les traitements qu'ils subissaient, faisaient abréger la durée des détentions purement préventives et avertissaient l'empereur quand ils trouvaient le juge en faute; non-seulement ils contrôlaient activement toutes les actions des *præsides* administrateurs, entre les mains desquels Justinien avait réuni tous les pouvoirs judiciaires, civils, militaires et fiscaux; mais d'après une *novelle* ils pouvaient eux-mêmes désigner ces *præsides*, en s'entendant avec les notables de la province.

De là à gouverner en personne il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut franchi. Après que les Perses, battus par l'empereur Héraclius, se furent retirés de l'Egypte qu'il avaient envahie depuis

Digitized by Google

quelques années, le patriarche d'Alexandrie Cyrus exerça les pouvoirs d'un préfet augustal et même presque d'un roi, car il fit la paix et la guerre ; sous sa domination les évêques étaient devenus forcément de véritables gouverneurs. Or, c'est précisément à cette époque mal connue que le métropolitain Pesunthius occupait le siége important de Coptos. Aussi ses papiers font-ils bien voir à chaque page toute l'importance de son rôle administratif et judiciaire en même temps que de son influence religieuse et *prophétique*, si je puis m'exprimer ainsi.

Pesunthius était en effet l'un des prélats les plus vénérés, les plus admirés de son époque. Ses discours sont pleins d'énergie et d'éloquence véritable ; il manie avec élégance la langue copte, il paraît très-versé dans les connaissances du temps. S'il faut en croire son biographe, il aurait été initié aux sciences de l'ancienne Egypte, dont les diverses écritures n'avaient rien de caché pour lui, et un jour qu'un de ses disciples lui avait apporté un rituel funéraire trouvé dans une grotte sépulcrale, il l'ouvrit, le lut et y trouva le nom des morts, à la grande surprise et je dirais presque au grand effroi du pauvre disciple. Cette donnée, qui n'a du reste rien d'improbable, est confirmée pleinement par un des papyrus qui proviennent de Pesunthius ; car on y trouve d'un côté un texte démotique et de l'autre côté un texte copte, écrits d'une encre tout à fait semblable, sinon identique. D'autres fragments de papyrus appartenant à la même collection portent au revers d'un texte copte une suite de caractères complétement inconnus qui, suivant l'heureuse conjecture de M. Pierret, pourraient bien être les caractères propres au peuple nubien. M. Etienne Quatremère a parlé, d'après les Arabes, de cette écriture nubienne qui ne ressemble à aucune autre.

En dehors de la collection de Pesunthius, si exceptionnellement riche, le musée du Louvre renferme également sur papyrus plusieurs actes de provenances diverses et d'un genre analogue à ceux du British Museum.

Les ostraca, par leur importance et par leur nombre, méritent d'être classés tout près des papyri. La plus riche collection fran-

Digitized by Google

çaise d'ostraca coptes est de beaucoup celle qui appartient à M. Egger. Ensuite viennent celles de la Bibliothèque nationale et du Louvre, de MM. Miller et Lenormant. A Londres le British Museum et la collection Amhurst renferment aussi un bel ensemble de pièces coptes tracées sur des fragments de poterie.

Il en est de ces ostraca comme de ceux qui sont écrits en langue grecque et que M. Egger a si bien étudiés. Ils sont pleins de révélations inattendues sur la vie intime, sur les coutumes et les habitudes journalières de ceux qui les ont rédigés. On y trouve de tout, lettres familières, proscynèmes ou actes de ferme propos, comptes de ménage, morceaux tirés de la sainte Ecriture, stipulations, promesses et engagements, soit actuels, soit conditionnels, petits traités spirituels, actes de vente ou de donation, condoléances et conseils de direction, traités d'association commerciale, etc., etc. Les ostraca se sont conservés beaucoup mieux que les papyri et ils ont servi à peu près aux mêmes usages ; car, ainsi que le dit M. Egger dans un de ses beaux mémoires, le papyrus était souvent fort cher et les fragments de poterie grise ou rouge qui abondent partout en Egypte convenaient admirablement pour y tracer des caractères avec une encre fortement gommée. A défaut de poteries, on prenait un caillou, une planchette, un morceau de cuir. Il existe de tous ces types dans les diverses collections tant de Londres que de Paris.

Personne ne s'était encore occupé de cette branche si productive de la littérature égyptienne. M. Revillout en a montré toute la richesse dans un chapitre fort étendu ; puis il a terminé son mémoire par l'étude de nombreuses inscriptions coptes gravées ou tracées sur pierre ou sur marbre qui se trouvent soit à Paris, au musée égyptien du Louvre et dans l'escalier de la section des médailles à la Bibliothèque nationale, soit à Londres, dans les salles du musée égyptien au British Museum.

Tous ces textes, dont M. Revillout a rapproché d'autres documents en grand nombre qui devaient les éclairer par la comparaison, forment un ensemble trop vaste pour qu'il soit possible d'en donner une idée dans un *compte-rendu* ; mais M. Revillout a fait précéder leur étude d'une introduction grammaticale très-

Digitized by Google

importante, dont nous détachons un chapitre, celui qui concerne la phonétique et les transformations des mots grecs employés dans les divers dialectes de la langue copte :

« Primitivement la tendance basmurique à l'*a* se faisait sentir dans le thébain lui-même ; elle s'est conservée assez tard dans les récits populaires, tels que le fragment du Faïoum, le morceau d'Ezéchiel et le papyrus médical. Nous la constaterons souvent dans nos ostraca.

» Ce remplacement de l'*omicron* thébain dans le corps des mots par un *a* basmurique ou vulgaire, nous semble prouver que les Egyptiens devaient avoir un son vocal comparable au *kamets* hébreu ou, ce qui revient au même, au *zekopho* syriaque. Les anciens grammairiens nous apprennent, en effet, que ces voyelles avaient un son intermédiaire entre celui de l'*a* et celui de l'*o*. Il en était encore ainsi du temps d'*Aben Esra*, en ce qui touchait le kamets. Maintenant les juifs d'Occident le prononcent *a* quand il est long, le prononcent *o* quand il est bref.

» Le *zekopho*, de son côté, est toujours un *a* pour une moitié des Syriens et toujours un *o* pour les autres. Les Nestoriens et les Maronites l'ont donc pleinement assimilé chacun à une de nos voyelles, en laissant perdre l'intonation qui l'en distinguait autrefois. C'est ce qu'ont fait également en égyptien les dialectes thébain et basmurique, après qu'ils eurent adopté dans l'écriture les lettres grecques. Quant aux autres sons vocaux, on en peut comprendre la nature, en étudiant la manière parfois fort différente dont le thébain et le memphitique transcrivent parallèlement les mêmes mots grecs. Cette appropriation diverse et spéciale de la langue grecque au copte n'a encore attiré l'attention d'aucun philologue et mérite cependant un examen sérieux.

» Régulièrement parlant, le memphitique a égard dans ses transcriptions à la prononciation réelle plutôt qu'aux signes graphiques des mots grecs ; car, dans ce dialecte, les mots se prononçaient comme ils s'écrivaient et cette prononciation avait beaucoup d'analogie avec celle des Grecs modernes. Ainsi : ει est toujours transcrit en memphitique par ι, αι par ε. C'est le son

Digitized by Google

actuel de ces diphthongues chez les Hellènes. Cependan il faut remarquer que tout n'est pas aussi régulier et qu'il n'y a pas identité parfaite. La diphthongue οι, par exemple, subsiste constamment dans l'écriture; ce qui prouve qu'elle n'avait pas à cette époque le son d'un ι. D'autre part, on conservait ordinairement l'ητα. Il paraît que, comme le suppose Schwartz dans une de ses admirables études, il y avait bien réellement, en Egypte du moins, un son qui tenait la moyenne entre l'*a* et l'*i* consécutifs rapidement prononcés comme dans les mots anglais : *times*, *fire*, etc. Ce son n'était donc pas sans une certaine analogie avec celui qu'attribue Erasme à l'ητα. Nous pourrions le transcrire en français par un *è* muni d'un accent grave, bien que l'*a* et l'*i* eussent fait sentir faiblement encore leur présence, en se diphthonguant pour ainsi dire.

» Cependant il faut remarquer que, si l'ητα était parfois représenté dans les mots grecs par un *e*, et *vice versa*, nous possédons également quelques exemples d'ητα transcrits par un ι ou par un υ. Le contraire arrivait aussi et l'ητα remplaçait souvent l'ι, par simple raison d'euphonie, quand celui-ci semblait *couper* par un son aigu le milieu d'un mot. C'est ainsi que l'on écrivait: αρχητεκτων, αρχηεπισκοπος, etc. On ne doit pas oublier en effet que le copte appliquait quelquefois au grec ses propres règles d'euphonie et traitait même tout à fait à la mode égyptienne quelques-uns des mots qu'il lui empruntait. Par ce procédé, nous avons en thébain le mot ψυχοουε pluriel grec de ψυχη, προσευχοουε de προσευχη, επιστολοουε d'επιστολη, προβολοουε de προβολη, πομπηυε de πομπη et ainsi de suite pour une quantité de mots grecs se terminant par un ητα; de même que nous possédons dans les évangiles memphitiques la particule grecque ως recevant directement des affixes comme les adverbes coptes et se changeant alors en *hosef* avec un *omicron*, suivant les règles ordinaires de la phonétique égyptienne.

» L'ητα était du reste tellement une voyelle à part, qu'il a été adopté dans une foule de mots et de formes uniquement coptes dans les divers dialectes et qu'il y joue toujours un rôle grammatical très-tranché. Ce n'était donc en aucune façon un pur

Digitized by Google

et simple doublon de l'*i*. Il en est de même de l'υψιλον qui est ordinairement conservé dans les transcriptions memphitiques comme dans les transcriptions latines, bien qu'il s'échange parfois avec l'ητα, l'*iota* ou l'*epsilon*. Il nous semble très probable qu'il devait avoir en Egypte comme en Grèce le son de l'*u* français. Il ne devenait *ou* que quand il formait diphthongue avec l'*omicron* ; mais ce son *u* n'existait guère dans les *mots coptes*, car il était totalement étranger à la langue égyptienne antique. Aussi la voyelle *u* était-elle toujours, dans les mots d'origine copte, unie à quelque autre voyelle avec laquelle elle se prononçait. On ne possède que très-peu d'exemples d'*u* isolés et fautifs comme *buke* (Z., p. 310), *sunte* (Parthey). Encore υ n'était-il pas dans ces exemples un doublon de l'*ou*, mais le plus souvent de l'ητα, parfois même de l'*epsilon*. Au reste, comme en français, l'*u* formait diphthongue, non-seulement avec l'*o* pour produire le son *ou* qui, dans la langue antique, était une lettre simple, mais encore avec l'ε et l'α pour former ευ et αυ ; ce qui aurait été impossible, si l'*u* isolé s'était toujours prononcé *i*. Toutes ces diphthongues sont religieusement conservées dans les transcriptions memphitiques. On doit seulement noter que l'*ou* qui possédait généralement, comme en grec moderne, le son qu'il a actuellement en français, représentait parfois aussi en copte une véritable consonne qui s'échangeait avec le β : *etbab* pour *etouaab aban-aouan, abèt-aouèt.*

» L'égyptien, dans ses divers dialectes, affectionnait beaucoup les réunions de voyelles pour les mots qui lui appartenaient en propre. L'η s'y unissait souvent à l'*epsilon* et le son ου à l'ωμεγα. Quant aux diphthongues ει et αι, assez fréquentes dans les mots coptes, en memphitique, on en faisait sentir les éléments constitutifs comme dans le système érasmien ; et c'est pour cela, sans doute, qu'on prenait tant de soin à ne pas les écrire dans les mots grecs.

» En thébain, au contraire, on ne prononçait pas toutes les lettres écrites. Aussi ce dialecte aimait-il beaucoup les lettres doubles αα, εε, οο, ηη, ωω, qui ne faisaient qu'allonger les sons primitifs. Chacune de ces voyelles doublées gardait son caractère

Digitized by Google

spécial. Le double *omicron* devait avoir un son analogue, mais non tout à fait identique à celui de l'*omega* ou du double *omega*. Cependant il faut remarquer que l'*omega*, en qualité de *longue*, s'abrégeait toujours en *omicron*, comme le *holam* s'abrégeait, en hébreu, en *kamets*, bien que le son des deux voyelles fût différent. D'un autre côté, on ne devait jamais, en thébain, prononcer les deux éléments des diphthongues *ei* et *ai* que quand celles-ci étaient notées d'un accent disjonctif. Partout ailleurs, dans les mots grecs comme dans les mots coptes, on écrivait ει et αι en toutes lettres, mais on les prononçait comme ι et comme ε. C'est ainsi que les mots sahidiques *aeik*, *eiôt* répondaient parfaitement aux doublons memphitiques *aik*, *iôt*. On trouve même quelques exemples de mots grecs où l'ι est transcrit fautivement par ει comme Δαυειδ pour *David*. Cette diphthongue n'était plus en thébain qu'un *i* long.

» En résumé, sauf des fautes inévitables tenant à l'ignorance des scribes, l'orthographe grecque est conservée beaucoup mieux en thébain qu'en memphitique, en ce qui concerne le corps des mots et les radicaux; car en memphitique on avait trouvé beaucoup plus simple de supprimer les fictions orthographiques et de ne tenir compte que des éléments sonnants du langage, tandis que le thébain, comme la plupart des langues parlées actuellement, avait reculé devant une réforme qui rompait avec les traditions antiques et qui semblait inutile. Il en fut tout autrement pour les désinences des verbes grecs; car les Thébains, faisant preuve d'une force d'abstraction dont nous verrons bien des exemples, comprirent qu'il était inutile d'introduire dans leur langue des désinences étrangères de conjugaisons, de temps et de modes dont ils n'avaient que faire, puisqu'ils possédaient eux-mêmes d'autres moyens pour rendre ces nuances de la pensée. Ils traitèrent donc les verbes grecs dont ils avaient besoin comme de purs et simples radicaux; mais sachant qu'en grec il n'existait aucune racine à l'état pur et privé de toute espèce de désinence, ils joignirent au radical, qu'ils surent parfaitement dégager, une finale qu'ils possédaient eux-mêmes dans les formes dérivées de leur verbe,

Digitized by Google

la finale ε, que l'on retrouve dans ριχε de ρεχ, χοορε de χοορ, λαχμε de λαχμ, τωπε de τωπ, etc. Nous nous réservons de montrer dans un mémoire purement grammatical quels furent l'histoire et le rôle de cette finale dans les mots coptes et à quelle classe de verbes sémitiques les verbes qui la reçurent doivent être comparés. Pour le moment, qu'il nous suffise de constater son existence dans le dialecte thébain et son application aux verbes grecs.

» Ainsi la première opération que les Thébains faisaient subir aux verbes grecs qu'ils adoptaient consistait à en dégager le thème verbal. Ils ne s'inquiétaient pas de savoir s'il s'agissait d'une forme active, passive ou moyenne, d'un verbe en ω ou d'un verbe en μι. Le radical seul leur importait.

» Puis ayant fait tomber les désinences étrangères ils animaient le radical grec par cette voyelle ε qui devait lui communiquer le caractère verbal; et sans déformations ultérieures ils le conjuguaient comme un mot de leur propre langue, à l'aide de pronoms personnels, de particules et d'auxiliaires.

» Ils arrivaient même à lui donner indirectement le sens passif, à l'aide d'une tournure fréquemment usitée dans les divers dialectes coptes et qui est basée sur l'emploi abusif de la 3e personne du pluriel; mettant le verbe à l'actif et transformant le sujet en régime direct, ils employaient cette 3e personne du pluriel dans des cas où l'action avait été faite par une seule personne : « Ceux qui ont été ordonnés par lui » NAI NTAU CHIRODONI MMOOU EBOLHITOOTF (1), mot à mot : « ceux qu'ils ordonné *eux* par lui » — « ayant été envoyés par l'empereur. » EAU DJOOUÇOU HITM PRRO (2) mot à mot: « ayant envoyé eux par l'empereur » —; bien plus, dans des cas où aucune personne proprement dite n'avait fait l'action. Ainsi, pour indiquer qu'un homme avait été tué dans un orage, ils n'auraient pas hésité à dire : « Ils ont tué cet homme dans un orage. » On trouve des exemples frappants de ces copticismes dans une profession

(1) Z. 282, l. 37.
(2) Z. 282, l. 40.

Digitized by Google

de foi religieuse qui fut écrite par un patriarche dans un temps où l'on dut s'attacher avant tout à la propriété des termes, car le moindre mot devenait l'occasion de quelque hérésie et de persécutions sanglantes. Dans ce morceau, pour dire que le Christ avait été engendré sans rapport sexuel, on se sert des termes suivants : PETAU DJPOF ADJU MANKOTK NHOOUT (1) « celui qu'ils ont engendré sans coït d'homme »; et à propos de Dieu « qui n'a pas de forme » PETAU EMPOUTI EROF SCHÈMA EROF MPTERF (2) « celui auquel ils ne donnent pas de forme. » Bien évidemment, dans des locutions de cette espèce, le pronom personnel avait perdu tout sens défini et l'idée ainsi représentée était une idée purement passive. C'était le sens passif usité en thébain pour les verbes grecs; car, il est important de le noter, jamais les Egyptiens ne changeaient dans les mots grecs la vocalisation interne pour exprimer les voies passive ou moyenne. Ils eussent craint sans doute de rendre complétement méconnaissables ces mots d'emprunt, s'ils leur eussent appliqué les procédés remarquables qu'ils employaient pour modifier l'acception primitive des termes coptes, procédés que nous décrirons prochainement.

» Ainsi les mots grecs *thébanisés* restent invariables et en mettant à part pour le moment les verbes dont les radicaux se terminent en grec par un *e* ou par un *a* ou par un *o*, verbes dont les lois de contraction modifient, comme nous le verrons, la désinence surajoutée, rien n'est plus facile que de transformer en verbe thébain un verbe grec. L'actif συναγω (3) devient συναγε; ἀναθεματίζω-αναθεματιζε; δοκιμαζω-δοκιμαζε; βασανιζω-βασανιζε; παταϭσω-παταϭσε, κωλυω-κωλυε; πιστευω-πιστευε; προφητευω-

(1) Manuscrit Devéria, n° 2.

(2) Idem.

(3) Voir Zoega, page 556, ligne 2; p. 242 *in fine*; 261, 38; 370, 2; 371, 2; 366, 12; 370, 21; 422, 19; 369, 19; 434, 11; 477, 13; 472, 29; 439, 22; 446, 20; 446, 22; 461, 18; 468, 4; 472, 21; 465, 15; 440, 26; 441, 3; 439, 12; 431, 9; 451, 11; 468, 18; 424, 36; 446, 24; 460, 20 et 29; 460, 22; 478, 6; etc., etc.

Digitized by Google

προφητευε; συμβολευω-συμβολευε; ανανευω-ανανευε; πολιτευω-πολιτευε; θεραπευω-θεραπευε; υποπτευω-*hυ*ποπτευε. Ce dernier mot commence en thébain par un *hori* surajouté qui vient remplacer l'esprit grec, comme c'est la règle dans la plupart des mots analogues (1).

» De même le moyen (2) αισθανομαι devient αισθανε; αγωνιζομαι-αγωνιζε; υποχρινομαι-*hυ*ποχρινε παρρησιαζομαι-παρρησιαζε; ασπαζομαι-ασπαζε, etc.

» Rien ne pourrait être plus régulier.

» C'est même à force de vouloir appliquer les règles philologiques dans la recherche des radicaux qui les Thébains en sont venus parfois à s'éloigner notablement des formes usitées en grec. Quand ils transformaient en (3) πληγε la forme πλησσω, parfait poétique passif πεπληγα, en ευφρανε le verbe ευφραινω, aoriste passif ευφρανθην, en διαβαλε, διαβαλλω, avec un seul lambda, aoriste διεβαλον. Il est évident qu'ils cherchaient à remonter jusqu'au radical qui leur semblait être primitif. Ce n'est pas tout. Nous avons dit qu'il fallait mettre à part les verbes contractes. C'est qu'en effet les Thébains leur appliquaient rigoureusement les règles de contraction grecque.

» En ajoutant virtuellement la voyelle ε à leur radical ils modifiaient la désinence ainsi produite comme les Grecs modifient dans leurs conjugaisons la syllabe qui doit renfermer après la voyelle radicale un ε virtuel.

» Le cas se rencontre plusieurs fois dans les verbes grecs, notamment à la seconde personne du pluriel et aux deux personnes du duel du présent de l'indicatif, à la troisième personne du singulier, à la seconde personne du pluriel et au duel

(1) Ce *hori* joue exactement le même rôle que le digamma des Eoliens. Comme celui-ci, il se mettait parfois dans des cas où il ne remplaçait pas l'esprit rude, et fort souvent au milieu des mots comme παρ*h*ιστα de παριστημι. On écrivait le même en éolien αιFων pour αιων, Foινος pour οινος, etc.

(2) Cf. Zoega, pages 422, 19; 439, 22; 460, 22; 461, 18; 468, 4; 440, 26.

(3) Cf. Zoega, pages 521, 24; 446, 21; 454, 23.

Digitized by Google

de l'imparfait, etc. La règle est alors de contracter εε en *ei* ; αε en *a* ; οε en ου; telle est également la règle qu'appliquent toujours les Thébains. Ainsi du verbe en εω (1) κληρονομεω ils font κληρονομει ; de παρατηρεω, παρατηρει. Ils forment aussi αμελει, κοσμει φορει, ενεργει, θεωρει, λυπει, ωφελει, *h*ομολογει, διοικει, ενοχλει, ταλαιπωρει, πληροφορει, αποδημει, κοινωνει, etc.

» De même du verbe en αω (2) μελεταω; ils font μελετα ; de τολμαω τολμα ; de πλαναω, πλανα ; de επιτιμαω, επιτιμα, etc.

» Enfin du verbe en οω (3) αξιοω, ils font αξιου de ψιμιθιοω-ψιμιθιου.

» Nous avons déjà dit qu'ils traitaient les verbes en μι comme les verbes en ω et leur appliquaient les mêmes règles. De παραδιδωμι, ils font donc (4) παραδιδου ; de παριστημι, παρ*h*ιστα ; καθιστημι καθιστα, etc. Etait-il possible de s'approprier plus intelligemment certaines expressions d'une langue étrangère? La conjugaison de ces verbes était du reste parfaitement régulière. Ils pouvaient recevoir tous les temps et tous les modes.

» On les mettait :

A l'indicatif : *tn*-πιστευε (5) ;

Au subjonctif : *nse*-δοκιμαζε (6) ;

A l'optatif : *malou-h*υποτασσε (7) ;

A l'infinitif : ;

Au gérondif : *etren*-θεωρει, *etren*-αισθανε (8).

(1) Cf. Zoega, pages 447, 8 ; 459, 14 ; 447, 1 ; 447, 23 ; 462, 25 ; 468, 25 ; 457, 10 ; 564, 10 ; 563, 34 ; 575, 28 ; 555, 27 ; 575, 27 ; 575, 29 ; 591, 21 ; 602, 12 et 15 ; 605, 30 ; 620, 14 ; 622, 25 et 39 ; 619, 29 ; 627, 11 ; 622, 27 ; etc., etc.

(2) Z., p. 602, *in fine* ; 561, 17 ; 563, 1 ; 562, 6 ; 553, 9 ; 559, 13 ; 605, 39 ; 626, 16 ; 447, 17 ; 478, 33 ; 262, 14 ; 231, 14 ; 232, 15 ; etc.

(3) Z., p. 662, 13 et 14 ; 628, 20 ; 375, 17 ; etc.

(4) Cf. Zoega, pages 597, 10 ; 605, 29 ; 641, 23 ; 260, 20 ; 262, 17, etc.

(5) 246, 24.

(6) Z., 249, 5.

(7) Z., 109, 12.

(8) 602, 12, et 640, 29.

Digitized by Google

Aux participes : *et*-πολιτευε; *tet*-φορει (1).

» On les employait :

Au présent : *ei*-χοινωνει (2) ;

A l'imparfait : ;

Au parfait : *au*-παρ*hιστα* (3) ;

Aux différents futurs (4) : *na*-χληρονομει ;

Aux temps emphatiques : *shan*-ωφελει (5) ;

Aux temps négatifs : .

» Enfin on pouvait les construire de manière à les transformer en noms abstraits et en noms d'agents, à l'aide des préfixes MNT (memphitique MET) ou *ref.* On leur attribuait, en outre, sans aucun secours étranger, le sens nominal que possèdent les *masdars* arabes. En effet, isolé des formes temporelles, tout verbe copte peut représenter, non-seulement un verbe, mais l'idée abstraite de l'action. Le même mot signifiera donc *livrer* et l'*action de livrer*, la tradition, la trahison, soit que ce mot soit d'origine copte comme TÊI, soit qu'il soit d'origine grecque comme παραδιδου. Nous avons un très-bon exemple de ce sens masdarique dans un passage où Scjenuti fait l'énumération des vices (Z. 438, 18). Dans cette phrase, après une suite de substantifs coptes, tels que *pdjol mn psôbe mn pdjèr*, il en vient au verbe σχωπτω, plaisanter ou railler, qu'il traite comme un substantif et auquel il donne l'article pluriel μν νσχωπτει et les railleries. Il faut noter ici une erreur de conjugaison comme nous en avons quelques exemples, mais relativement très-peu nombreux.

» En effet, quelquefois les scribes thébains se trompaient sur la véritable forme du verbe. Ils confondaient des verbes en ω avec des verbes en εω ; ou bien encore des verbes en εω avec des verbes en αω ou en οω, comme ευχαριστου (6) venant de ευχαριστεω,

(1) Z., 578, 6, et 575, 27.

(2) 605, 20.

(3) Z., 262, 17.

(4) Z., 555, 8.

(5) Z., 627; 11.

(6) Z., 268, 17; 441, 14. Tuck. 556, 4.

Digitized by Google

ἀρνα d'ἀρνεομαι, etc. Il faut d'autant moins s'étonner de ces exceptions, toujours fort rares, que le grec avait, pour ainsi dire, perdu en thébain le souvenir de son origine, tant avait été profonde sa naturalisation égyptienne.

» En memphitique, au contraire, on a compris d'une toute autre façon l'emploi des verbes d'origine étrangère. Les grammairiens de cette langue littéraire ont pensé qu'il ne pouvait être convenable de traiter les mots grecs absolument comme des racines coptes et de leur joindre directement les préformantes, en leur retranchant leur ancienne désinence. Les Grecs, qui se servaient spécialement du memphitique quand ils parlaient l'égyptien, auraient sans doute trouvé ce procédé par trop barbare. Aussi, a-t-on pris directement l'infinitif grec avec sa forme, soit active, soit passive ou moyenne. Il s'agissait ensuite de rendre ce verbe conjugable. Pour cela on précisait encore le sens de l'infinitif et on le restreignait à un sens purement *masdarique*. Nous avons vu que les Thébains donnaient une signification analogue aux verbes grecs, empruntés par eux quand ils n'y joignaient pas les préformantes verbales. De même donc que le sahidique avait fait du radical thébanisé σκωπτει un véritable substantif, de même ainsi l'infinitif grec μαστιγγοιν' devint un pur et simple nom d'action entre les mains des grammairiens memphitiques. Mais à la différence du thébain, le dialecte memphitique pouvait avoir des noms d'action très-divers pour un seul verbe ; car celui-ci n'était plus considéré comme un radical, mais comme un mot tout formé qu'on adoptait ; et dès lors on pouvait accepter plusieurs mots dont le sens et la construction se rapprochaient, sans être identiques.—Par ce procédé, le verbe grec perdait, à la vérité, le sens verbal direct qu'il avait conservé en thébain, grâce au choix qu'on avait fait en memphitique d'un mode particulier ; mais en même temps, comme c'était un mode qu'on avait choisi et non une racine ni une conjugaison, toutes les formes que revêtait ce mode dans la langue grecque purent exister aussi dans la langue des lettrés de l'Egypte.

» A côté de μαστιγγοιν, signifiant l'action de flageller, on eut donc μαστιγγεστε qui traduisait l'*action* ou l'*état d'être flagellé*, si

Digitized by Google

je puis m'exprimer ainsi. Il en était de même pour le moyen.

» Une fois l'infinitif considéré comme un *masdar*, il suffisait pour le transformer en verbe ordinaire de le traiter comme les masdars ou même tout autre *substantif* qu'on désirait conjuguer.

» A cet effet, on se servait du verbe auxiliaire ερ qui avait à la fois les sens d'*être*, de *faire* et d'*avoir*.

» Avec le nom ελπις espérance, ερ-ελπις signifiait *avoir espérance* ou *espérer*; avec le nom ασεβης impie, ερ-ασεβης être impie.

» De même avec le nom μαστιγγοιν (car on doit le considérer ainsi) ερ μαστιγγοιν signifia faire l'action de flageller ou flageller. De même aussi, avec l'infinitif passif μαστιγγεστε, ερ-μαστιγγεστε signifia avoir ou posséder l'action d'être flagellé ou simplement être flagellé. C'est dans ce dernier sens d'*avoir*, εχειν, que ερ se trouve dans la locution, *avoir besoin* χρειαν εχειν en memphitique ερ-χρια. Nous verrons ailleurs la manière assez singulière dont les Thébains traduisent cette expression.

» Dans les locutions gréco-memphitiques ερ se conjuguait comme il aurait pu le faire, s'il avait été isolé.

» Il prenait alors toutes les préformantes et les auxiliaires de temps, de modes et de personnes dont nous avons parlé plus haut. De plus il formait deux temps spéciaux: l'impératif en αρι; αρι ψαλλιν (Ps. 8) et le présent en ιρι.

» Enfin ερ était tellement assimilé au mot d'origine étrangère qui le suivait, et il en avait si bien usurpé tout le rôle verbal, qu'on le conservait même pour les noms d'agent ou d'état en *met* ou en *ref*, où il était tout à fait inutile.

» En ce qui touche la transcription des infinitifs grecs en memphitique, on suivait la règle de prononciation que nous avons indiquée plus haut. Les verbes en ω et en εω prenaient l'infinitif en ιν. Ces deux conjugaisons, qui se distinguaient très-bien en thébain, se confondaient absolument en memphitique ; car on ne faisait aucune différence entre la voyelle ι et la diphthongue ει, accentuée ou non. C'est ainsi que (1) κατηγορεω devient ερ-κατη-

(1) Mat., 12, 11 ; 13, 7; etc.

Digitized by Google

γορειν; ομολογεω, ερ-ομολογειν, absolument comme ψαλλω (1) devient ερ-ψαλλιν et δοκιμαζω ερ-δοκιμαζιν.

» Les verbes en αω contractèrent la finale αειν en αν, ce qu'ils faisaient déjà à l'infinitif contracte des Grecs.

» Exemples (2): ερ τιμαν de τιμαω,
ερ αγαπαν d'αγαπαω,
ερ επιτιμαν d'επιτιμαω.

» Les verbes en οω, au contraire, au lieu de prendre la finale contracte des infinitifs grecs en ουν, préférèrent garder la forme primitive en οειν qu'on transcrit, en memphitique, en οιν.

» Exemples (3): ερ μαστιγγοιν de μαστιγγοω,
ερ μετανοιν de μετανοω.

» Récapitulons maintenant ces courtes remarques pour mieux montrer combien le thébain et le memphitique différaient l'un de l'autre dans l'emploi qu'ils faisaient des verbes grecs.

» Tandis que le thébain dégageait le thème verbal et le modifiait en y ajoutant un *r*, soit écrit soit virtuel, le memphitique empruntait simplement l'infinitif grec, en lui faisant subir tout au plus de simples modifications orthographiques. Tandis que le thébain considérait le verbe étranger comme un verbe proprement dit qui recevait directement, soit les auxiliaires temporaires, soit les affixes, le memphitique, l'assimilant à un simple nom, ne pouvait pas le conjuguer sans le secours d'un auxiliaire. Il employait à cet effet le verbe ερ, que l'on peut traduire par *être*, ou par *faire*, ou par *avoir*, etc. Tandis que le thébain, ne possédant qu'un mot pour chaque thème verbal, rendait le passif et le moyen par des procédés indirects, le memphitique avait autant de noms verbaux que le verbe grec avait de voix, et, grâce au sens vague du verbe ερ, il pouvait également le conjuguer avec tous.

» Dans l'intérieur du mot, tandis que le thébain respectait

(1) Ps. 11 et 17, etc.
(2) Math. 5, 12 et 15. — Jean, *cap. ultim.* v. 15 et 17.
(3) Math. 10, 17 et 11, 21.

Digitized by Google

l'orthographe grecque dans les diphthongues, le memphitique remplaçait ει par un *i* simple, αι par un ε.

» Dans la forme verbale, tandis que le thébain suivait régulièrement dans tous les cas les règles de contraction grecque, le memphitique distinguait selon les cas; il contractait bien εειν en ιν, αειν en αν, parce qu'il évitait les diphthongues ει et αι; mais il préférait la forme οιν à la forme ουν, parce qu'il conservait dans l'intérieur des mots la diphthongue οι.

» Les différences sont donc très-tranchées, en ce qui touche les verbes grecs; elles le sont infiniment moins, en ce qui concerne les noms soit substantifs, soit qualificatifs. En thébain comme en memphitique, la règle était d'emprunter aux Grecs le nominatif singulier et d'en faire un mot indéclinable (1). A l'aide des articles du masculin, du féminin et du pluriel, à l'aide de prépositions, on pouvait lui donner le nombre, le genre et le cas qu'il fallait. C'était le système de beaucoup de noms égyptiens qui ne variaient pas suivant le genre ou suivant le nombre. D'autres noms, d'origine copte, avaient bien des formes diverses pour le masculin et le féminin, le singulier et le pluriel; mais ils auraient pu s'en passer; et, comme nous l'avons vu plus haut, lorsqu'il s'agissait de mots empruntés, les Egyptiens visaient toujours à la plus grande simplicité grammaticale.

» Nous venons de poser la règle, elle souffrait des exceptions. D'abord il en est une tellement générale qu'elle devient presque une sous-règle, c'est celle qui concerne les mots grecs dont le singulier se termine par un ητα et dont le pluriel copte est purement égyptien. Nous en avons donné plus haut quelques exemples. D'un autre côté, dans les ouvrages les plus soignés, à la meilleure époque grammaticale, on trouve un certain nombre de locutions composées, dans lesquelles entrent des génitifs grecs. Quand on écrivait à un personnage, à un évêque, il était d'usage de commencer par une formule de politesse débutant ainsi : προπαντων avant toutes choses. « Avant toutes

(1) Cependant on trouve souvent la forme légère du vocatif Παυλε pour Παυλος; Αντωνι pour Αντωνιος.

Digitized by Google

choses, je salue et je vénère votre paternité, » ou « Avant toutes choses, j'embrasse les pieds sacrés de votre seigneurie », etc., etc. Ici, évidemment, l'expression προπαντων prise en bloc formait un seul mot. Ce n'était pas le cas d'appliquer la règle générale et à peine peut-on dire que de tels exemples soient des exceptions.

» Mais il n'en est plus de même pour les génitifs, datifs, vocatifs, accusatifs grecs, qui se rencontrent fréquemment dans certains documents, tout à fait archaïques ou tout à fait vulgaires. Ici les cas semblent employés intentionnellement, de telle sorte que le langage est, à vrai dire, mi-partie copte et mi-partie grec. Nous en trouvons plus d'un exemple dans un manuscrit publié par Zoega et qu'on a rattaché à un quatrième dialecte, parce qu'il n'est régulièrement ni memphitique, ni thébain, ni même basmurique. C'est un recueil populaire de formules médicales contre diverses affections de la peau. Dans ce texte, très-négligé au point de vue du style, le mot λυταργυρος entre autres est presque entièrement décliné.

» Enfin, et ceci s'applique encore plus aux verbes qu'aux noms, il est une autre classe d'irrégularités qui semblent provenir non point d'une influence grecque, mais d'une influence memphitique sur le thébain.

» Un certain nombre de textes savants, tels que les actes des conciles (1), etc., semblent avoir été rédigés d'abord en memphitique, langue des grécisants et des lettrés. Du memphitique ils ont été traduits en thébain; mais les traducteurs, tenant à rendre fidèlement et servilement la pensée, alors surtout qu'ils n'en saisissaient pas parfaitement la juste nuance, préféraient s'écarter plutôt des règles de la grammaire que de l'expression des premiers auteurs.

» C'est ainsi qu'on possède en thébain quelques transcriptions d'infinitifs grecs moyens ou passifs; mais même alors les Thébains tenaient à se rapprocher le plus possible de leurs propres règles.

(1) Les histoires patriarcales et un certain nombre d'autres textes du même genre sont dans le même cas.

Digitized by Google

Ils débarrassaient ces infinitifs de l'auxiliaire memphitique ερ, remplaçaient le plus souvent l'*e* final par αι, pour restituer la forme grecque et conjuguaient directement, comme ils le feraient pour le thème verbal qu'ils auraient extrait et modifié à leur manière: *ei*-κατατιθεσθαι, *pentaf* επειχρισθαι, *af*-αρχισθαι (1).

» Quelquefois l'emprunt des mots grecs par le canal memphitique mène à de singuliers résultats. Aussi nous avons vu plus haut que le verbe ερ (*er*) joint à un substantif le verbalisait pour ainsi dire. Nous avons cité entre autres la locution *er*-χρια, avoir besoin. Les traducteurs thébains rencontrant cette locution voulurent l'emprunter et comme d'habitude ils firent tomber le verbe *er*, de telle sorte que le mot χρεια, substantif grec, fut conjugué directement à l'aide d'affixes, comme s'il avait eu par lui-même le sens verbal.

» Rappelons à ce sujet que, dans les noms comme dans les verbes, le memphitique supprime dans les transcriptions grecques les diphthongues ει et αι, qui sont conservées au contraire dans le thébain.

» Tous ces détails sur les mots grecs paraîtront peut-être un peu longs ; mais nous avons cru devoir les donner, à cause de leur grande importance au point de vue grammatical et dialectal.

» Par sa manière de modifier les mots d'emprunt, le thébain de la bonne époque se distingue essentiellement, soit du dialecte memphitique, soit des dialectes archaïques ou vulgaires. Je ne dis pas que ce soit là de toutes ses caractéristiques la plus importante ; mais c'était peut-être la plus mal connue, car les coptisants les plus distingués n'y avaient point encore porté leur attention. »

(1) Z. 214, 27 ; 549, 28 ; 267, 8.

Digitized by Google

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. le PRÉSIDENT rappelle qu'aux termes du règlement (art. 25 amendé) l'Académie devrait entendre la lecture de la liste des correspondants, afin de faire connaître les vacances et d'arrêter les mesures nécessaires pour y pourvoir; mais, dans la situation actuelle, cette lecture ne pourrait produire ses effets avec quelque certitude. Il paraît donc indispensable de l'ajourner après la levée du siége, ainsi que la fixation du terme (ordinairement le 1er janvier) de l'envoi des mémoires et ouvrages destinés aux différents concours. D'autres mesures transitoires seront encore à prendre, par voie de conséquence, spécialement en ce qui concerne l'époque de la nomination de la commission du prix Gobert. — L'Académie partage cet avis et prononce les ajournements proposés.

M. Ern. Desjardins termine la lecture, en communication, de la première partie de son *Etude sur le dessin de la table de Peutinger*. — Cette lecture, comme les précédentes, donne lieu à quelques observations. MM. DE WAILLY, NAUDET et QUICHERAT expriment leurs doutes sur l'addition du mot *Varii* à la suite de *Chamavi*, d'après des indices qui leur paraissent suffisants dans le texte de la table. — D'un autre côté, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, reprenant la question du dessin à un point de vue général, déclare qu'il ne saurait admettre qu'il y ait là rien de semblable à un système de projection tant soit peu scientifique : selon lui, la carte de Peutinger est exclusivement topographique et routière, au sens le plus élémentaire ; elle rentre entièrement dans ces

Digitized by Google

itinera picta, que Végèce distingue des *annotata*, et procède par développement aréal, sans trace de construction mathématique quelconque. Elle n'en est pas moins précieuse, malgré ses défauts, ses altérations et les surcharges de toute sorte qui ont rendu si difficile, mais en même temps si méritoire, l'entreprise de M. Desjardins, comme étant un des monuments les plus complets de la géographie toute pratique des Romains, à la différence de la géographie des Grecs, de bonne heure assujettie à l'astronomie.

M. Feer commence la lecture, en communication, d'un mémoire intitulé « *De la guerre entre Prasenajit, roi de Kosala, et Ajâtaçatru, roi de Magadha* » (un Avadana sanscrit, un sûtra pâli, et un vers du *Dhammapada* rapprochés).

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. Aloïs Heiss, par une lettre en date du 9 décembre, adresse un exemplaire de l'ouvrage suivant et en demande l'admission au concours de numismatique pour l'année 1871 : « *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne* » (1 vol. in-4°, 546 pages de texte avec les tables et LXVIII planches). — Renvoi à la future commission.

M. Jourdain commence la seconde lecture de son *Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes au moyen-âge*.

M. Desjardins poursuit la lecture, en communication, de son *Etude sur le dessin de la carte de Peutinger*, dont il met sous les yeux de l'Académie un spécimen tiré de l'édition qu'il prépare. — M. Brunet de Presle, revenant incidemment sur les observations faites par lui et d'autres membres de l'Académie, relativement à la construction générale de la table, rappelle un

Digitized by Google

passage célèbre de Plutarque, au début de la *Vie de Thésée*, qui lui paraît propre à jeter du jour sur la question controversée et qui éclaire particulièrement, selon lui, la configuration des extrémités de la carte. — La discussion se renouvelle sur la lecture du mot *Varii*, à la suite de *Franci*, et l'explication qu'en a donnée M. Desjardins. Ce mot tronqué et qui n'a rien de géographique en lui-même paraît à M. RENAN devoir représenter les *Angrivarii*, et à M. RENIER, de préférence, les *Ansivarii* ou *Ampsivarii*, les uns et les autres, du reste, voisins des *Franci* et ayant fait partie de leur ligue.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 10 décembre, M. le Président de l'Institut prie le Président de l'Académie de vouloir bien inviter la compagnie à désigner un lecteur qui la représentera dans la prochaine séance trimestrielle fixée au mercredi 4 janvier 1871.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. JOURDAIN termine la seconde lecture de son *Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes au moyen-âge*.

ANALYSE.

Quand on a sous les yeux le tableau des universités et des colléges qui furent établis du XIII^e^ au XIV^e^ siècle dans les différents pays de l'Europe, et particulièrement en France, on ne saurait nier que l'éducation de la jeunesse n'ait été alors une des plus constantes préoccupations de l'Eglise et de la royauté, des seigneurs féodaux et de la bourgeoisie. L'éducation des filles fut-elle pour nos pères l'objet de soins aussi diligents et aussi soutenus que celle des garçons ? Il serait déraison-

Digitized by Google

nable et frivole de le prétendre. Cependant, même aux époques les plus sombres de l'histoire, depuis la chute de l'empire romain, jamais ce grand intérêt n'a été entièrement oublié. Pour s'en convaincre il suffit de considérer la suite nombreuse de femmes émérites qui, de Charlemagne à saint Louis, et de Philippe-le-Bel à Charles VII, se sont distinguées, non-seulement par leurs vertus publiques ou privées, mais par la variété des connaissances, et quelquefois même par le talent d'écrire. Où avaient-elles puisé, ces femmes illustres, l'éducation qu'elles possédaient? Quelles écoles avaient-elles fréquentées ? Quelles leçons avaient-elles reçues ? En un mot, quelle a été au moyen-âge l'éducation des femmes ? Telle est la question qui fait l'objet du présent mémoire.

C'est la religion chrétienne qui, la première, a consacré et fait prévaloir les maximes sur lesquelles s'appuieront toujours ceux qui réclament pour les femmes une sérieuse éducation. Le christianisme proclame en effet que la femme, bien que soumise à l'homme, ne vaut pas devant Dieu moins que l'homme ; qu'elle ne forme qu'une même chair avec l'homme ; qu'elle participe à ses devoirs en ce monde et à sa destinée dans l'autre. Les races germaines qui s'établirent sous l'empire romain étaient mieux préparées que d'autres à recevoir un tel enseignement, s'il est vrai, comme Tacite nous l'apprend, que les Germains reconnussent dans les femmes quelque chose de divin, qu'ils écoutassent leurs avis et leurs prédictions ; que dans la paix et surtout à la guerre elles fussent pour eux des compagnes fidèles, endurcies au travail, généralement chastes, toujours intrépides. Quand le christianisme fut prêché à ces nations grossières, il trouva donc le respect de la femme empreint dans leurs usages ; il épura ce sentiment traditionnel ; il le sanctifia et le fit concourir à la civilisation des peuples germains.

Ce fut ainsi que par la foi religieuse et par quelques-unes de ses traditions nationales la société du moyen-âge se trouva poussée à honorer la femme comme épouse et comme mère et à la protéger dès ses plus tendres années, en veillant à son éducation.

Digitized by Google

Dès le VI^e^ siècle il existait sur le sol de la Gaule plusieurs monastères dans lesquels les lettres divines et humaines étaient cultivées par les religieuses, et où de jeunes enfants étaient admises et élevées.

Au VII^e^ siècle, sainte Gertrude, abbesse de Nivelle, qui savait, dit-on, par cœur, une partie de l'Ecriture sainte, faisait venir des livres de Rome et des maîtres d'Irlande pour l'enseignement des novices.

Sous le règne de Charlemagne, les efforts de ce prince pour relever les études ne furent certainement pas sans influence sur le progrès de l'éducation des femmes ; tout porte à croire que dans plusieurs diocèses, sinon dans tous, elles trouvaient à se procurer les connaissances tout au moins les plus élémentaires. Ainsi, une ordonnance épiscopale de Riculphe, qui vivait à la fin du IX^e^ siècle, défend que les filles soient réunies aux garçons dans les écoles tenues par les curés ; preuve irréfragable que ces écoles étaient déjà fréquentées par les enfants des deux sexes.

Du IX^e^ siècle au XIII^e^ il est constant que, dans les rangs les plus élevés, il est vrai, de la société, beaucoup de femmes se sont rencontrées, qui avaient reçu un certain degré d'instruction, qui appréciaient l'utilité de la science, aimaient les livres, recherchaient le commerce des savants et parfois cultivaient elles-mêmes les lettres et la poésie. Ainsi, pour nous borner à quelques noms : au IX^e^ siècle, l'impératrice Judith, seconde femme de Louis-le-Débonnaire, et Dodane, duchesse de Septimanie ; — au X^e^ et au XI^e^ siècle, Helvide, mère du pape Léon IX; Agnès, première femme de Geoffroi, comte d'Anjou ; la comtesse Mathilde, si fidèle à Grégoire VII; Adèle, comtesse de Blois; sa sœur Adèle, religieuse de la Trinité de Caen ; Emma, abbesse de Saint-Amand-de-Rouen ; — au XII^e^ siècle, Mathilde d'Anjou, seconde abbesse de Fontevrault ; Héloïse, qui dut sa renommée à son savoir autant qu'à ses fautes et à ses malheurs; Herrade, abbesse de Hohenbourg, dont il nous reste une si curieuse encyclopédie, l'*Hortus deliciarum* ; sainte Hildegarde, etc.

Dans l'éducation de ces femmes, toutes remarquables à des

Digitized by Google

titres divers, la part la plus considérable appartient à l'Eglise et au cloître. Or, au sein des monastères, où la plupart furent élevées, l'enseignement ne se bornait pas aux connaissances usuelles, telles que la lecture, l'écriture, le chant et le comput ; il comprenait l'étude des livres saints et par conséquent celle du latin qui s'y trouve étroitement liée. Quelques religieuses ne reculaient pas devant les aspérités de la théologie, beaucoup cultivaient la versification latine, et nous ont laissé des échantillons de leur talent ou plutôt de leur inexpérience poétique, dans ces *rouleaux des morts*, que les communautés s'envoyaient réciproquement, afin d'obtenir des prières en faveur de leurs membres décédés. Enfin, une occupation importante de la vie du cloître, c'était la copie et l'enluminure des manuscrits.

L'influence de l'éducation monastique persiste au XIII^e^ siècle ; cependant il est facile d'apercevoir dès lors quelques traces d'un changement dans la manière dont les femmes étaient élevées.

Les habitudes de la vie mondaine impriment une direction nouvelle aux études des jeunes filles. M. Jourdain a rassemblé un grand nombre de textes, empruntés aux poètes du moyen-âge, d'où il résulte clairement que l'éducation des demoiselles de noble extraction comprenait l'étude de la langue vulgaire, la récitation des fabliaux et des romans, le chant, l'art de s'accompagner sur les instruments le plus en vogue, comme la harpe et le violon, un peu d'astrologie, un peu de fauconnerie, la science des dés et des échecs, si familière à la société féodale, enfin les connaissances médicales nécessaires pour soigner, au retour d'un tournoi, d'une chasse ou d'un combat, les chevaliers blessés. En regard de ce plan d'études, il faut placer celui qu'avait imaginé un conseiller de Philippe-le-Bel, Pierre Dubois. Ce dernier plan consistait à réduire le nombre des couvents et à fonder, au moyen des ressources devenues disponibles, des écoles pour les deux sexes. Jeunes filles et garçons y auraient été admis dès l'âge le plus tendre. Parvenus à l'âge de raison, ils auraient appris, non-seulement le latin, mais l'hébreu, l'arabe et les autres langues de l'Orient. Cette éducation savante se serait terminée, pour les jeunes gens, par l'étude de la logique,

Digitized by Google

de l'Ecriture sainte et de la théologie ; et pour les jeunes filles, par l'étude de la médecine et de la chirurgie, y compris les sciences accessoires. Pierre Dubois destinait les jeunes filles, instruites dans les nouvelles écoles, à être envoyées en Orient pour y porter la civilisation chrétienne. Ce plan trop hardi échoua comme tant d'autres, sans avoir reçu aucun commencement d'exécution.

L'éducation que les enfants de famille noble recevaient dans les châteaux était plus brillante que solide ; elle n'offrait rien de rassurant pour les bonnes mœurs, et elle ne pouvait contribuer à les faire fleurir dans les familles. Aussi a-t-elle éveillé, sur le moyen-âge, les scrupules sévères de quelques censeurs qui, non contents de blâmer la lecture des romans, se sont prononcés contre l'instruction en elle-même. Tel est en particulier l'avis de François Barberino dans son curieux ouvrage *Del reggimento et de' costumi delle donne*. Heureusement pour les femmes et pour les progrès de leur éducation, la cause des lettres eut ses avocats, parmi lesquels le plus convaincu et le plus éloquent, sans contredit, fut une femme, Christine de Pisan, dans un chapitre de la *Cité des Dames* « contre ceux qui disent qu'il n'est pas bon que les femmes apprennent les lettres. »

Dans la dernière partie de son mémoire, M. Jourdain parle de l'éducation des jeunes filles. Il rappelle qu'il existait très-anciennement, à Paris du moins, de petites écoles pour les filles, et que ces écoles se multipliaient assez rapidement. Ainsi au rôle de la taille de Paris, en 1292, on ne voit figurer qu'une seule maîtresse ; en 1380, on en trouve vingt et une.

Les écoles de filles étaient placées, comme celles des garçons, sous la juridiction des chantres de Notre-Dame ; l'enseignement s'y bornait à l'abécédaire et un peu de calcul.

Des écoles semblables à celles qui existaient à Paris furent établies dans le reste de la France ; on en trouve la trace dans plus d'une province.

Ainsi donc, dit en terminant M. Jourdain, si de Charlemagne à Louis XI l'éducation des femmes a beaucoup laissé à désirer

Digitized by Google

sous une foule de rapports, cependant elle ne fut pas aussi nulle qu'on le croit généralement et il y eut alors des écoles monastiques et de petites écoles, dans lesquelles les jeunes filles de toute condition étaient recueillies, tandis que les enfants de grandes familles recevaient au foyer domestique une assez riche culture, dont l'unique défaut fut d'être un peu trop mondaine. « L'œuvre, en un mot, était ébauchée ; la partie, si j'ose le dire, était engagée contre l'ignorance, au nom des lumières et de la civilisation chrétienne ; il s'agissait de la suivre et de la gagner. C'est la tâche difficile et honorable que la société du moyen-âge légua aux générations suivantes. »

M. Ern. Desjardins continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur le dessin de la Table de Peutinger.*

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre en date du 22 courant, M. Bertrandy adresse au Secrétaire perpétuel, pour le concours du prix Gobert en 1871, quinze exemplaires de son travail intitulé : « *Etude sur les Chroniques de Froissart,* etc. — *Lettres adressées à M. Léon Lacabane* » (1870, 1 vol. in-8°).—Renvoi à la future commission du prix.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui représentera l'Académie dans la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, fixée au 4 janvier 1871. — Le Secrétaire perpétuel communique au préalable la liste des lectures des membres faites dans le cours de l'année 1870. — Le scrutin étant ouvert, et deux membres ayant obtenu la même majorité de 8 voix sur 20, MM. Jourdain et Huillard-Bréholles, le premier est désigné par le bénéfice de l'âge pour lire devant l'Institut un extrait de son *Mémoire sur l'éducation littéraire des femmes pendant le moyen-âge.*

Digitized by Google

M. Ern. Desjardins continue la lecture, en communication, de son *Etude sur le dessin de la Table de Peutinger*. — M. DE LONGPÉRIER pense que, pour fixer la lecture du *Sextentio* de la table, on peut en rapprocher utilement le *Sustensione* d'une monnaie de Carloman, observation dont l'auteur du mémoire prend acte.

Sur la demande du Secrétaire perpétuel, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. EGGER fait les deux présentations suivantes :

1° Un manuscrit de 64 pages in-4° intitulé : « *Les armoiries de Paris* », par L. Vian, référendaire au sceau de France, qui paraît destiné au concours des Antiquités de la France. — Renvoi éventuel à la future commission.

2° Comme un hommage de l'auteur à l'Académie *Histoire d'Annibal*, par M. E. Hennebert, capitaine du génie : t. I (1870, 1 vol. in-8°).

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. RENAN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté pour la partie publique.

Il est donné lecture de plusieurs lettres annonçant divers ouvrages envoyés pour le concours de 1871.

1° M. Brachet adresse, au nombre de six exemplaires, pour le concours du prix Gobert, l'ouvrage intitulé : « *Dictionnaire étymologique de la langue française* », ouvrage couronné par l'Académie française (nouvelle édition, sans date, mais publiée en mai 1870, d'après la déclaration de l'auteur).

2° M. Aug. Longnon adresse, pour le concours des Antiquités de la France, les quatre opuscules suivants :

I. *Le Morvois* (*Pagus Morivensis*), Paris, 1869 ; br. in-8°.

Digitized by Google

il en confia la conduite et l'accomplissement à M. Moutié, dont il avait pu apprécier déjà la consciencieuse assiduité. De tristes circonstances allaient bientôt compromettre le succès de l'œuvre. Son généreux promoteur ne devait pas assister à son entier achèvement, et d'autre part la vue de M. Moutié, depuis longtemps affaiblie par des veilles et des travaux incessants, finissait par s'éteindre complétement dans le cours de ce long labeur. De nouveaux auxiliaires lui devenaient dès lors indispensables; ils lui furent généreusement accordés. C'est ainsi que, par le concours touchant d'une libéralité délicate et d'une persévérance que rien n'a pu décourager, est arrivé à son terme l'ouvrage considérable dont nous avons maintenant à vous entretenir.

Pour se conformer aux intentions du duc de Luynes, M. Moutié a donné à son manuscrit une étendue qui, au premier abord, peut paraître sinon excessive, du moins quelque peu disproportionnée avec le sujet; car le texte ne compte pas moins de douze cents pages d'une écriture serrée, et les pièces justificatives sont au nombre d'environ cinq cents. Cependant, à y regarder de près, il serait difficile de dire qu'il y ait là rien d'inutile. La première partie surtout, qui traite de la châtellenie d'abord, puis de la baronnie, enfin du duché de Chevreuse, au point de vue de la topographie féodale, peut être considérée comme un modèle d'exacte et solide érudition. Ce n'était pas une médiocre entreprise que de suivre à travers les âges l'histoire administrative de ces possessions multiples, relevant originairement de l'évêque de Paris, de l'abbaye de Saint-Denis et du comté de Montfort, comprenant, outre le fief central de Chevreuse avec Maurepas et ses dépendances, soixante-deux fiefs répartis dans onze paroisses, et d'indiquer d'une façon précise la mouvance des arrière-fiefs dépendant des barons de Chevreuse, en dehors des limites de leur baronnie, d'un côté jusqu'aux environs de Chartres, de l'autre côté jusqu'aux environs de Corbeil. De là une suite de divisions et de subdivisions auxquelles la seigneurie de Chevreuse sert de lien commun, maintenant ainsi une sorte d'unité au milieu même de la complication et de la succession des tableaux.

Dans cette première partie l'histoire administrative n'exclut pas l'histoire généalogique, et M. Moutié y a soigneusement inséré toutes les mentions des possesseurs de fiefs relevant de Chevreuse qu'il a pu rencontrer. Il a réservé pour la seconde partie l'histoire personnelle des seigneurs-châtelains, des barons et des ducs de Chevreuse, de leurs alliances et des diverses branches de leurs familles, les suivant jusque dans le royaume de Naples, où quelques-uns s'établirent après la conquête de Charles d'Anjou, et ne négligeant aucun des personnages qui ont porté le nom de Chevreuse, alors même qu'il ne pouvait constater rigoureusement leur parenté avec la maison principale. Mais peut-être serait-on en droit de regretter que, rencontrant sous sa plume les figures d'hommes souvent illustres à divers points de vue, il ait avant tout considéré en eux les possesseurs de la baronnie ou du duché, et qu'il ait fait dans leur existence une part trop large à tous ces actes un peu monotones de la vie privée, hommages, transactions, procès, ventes ou échanges, qui, par leur nature, ne sont point propres à mettre en grand relief la physionomie des personnages. Quant à l'étude archéologique et descriptive des monuments restaurés ou en ruines, tels que : églises, chapelles, châteaux-forts, demeures seigneuriales, existant encore dans

Digitized by Google

le nombre des ouvrages que leur mérite et leur valeur. En ce sens on peut dire tout d'abord que, sur les neuf ouvrages qui ont été jugés dignes de médailles et de mentions, quatre se recommandent par une érudition abondante et solide, les cinq autres par des recherches moins approfondies sans doute et d'un ordre moins élevé, mais remarquables encore à des titres divers.

Comme toujours, l'histoire proprement dite, l'archéologie, l'histoire littéraire, se partagent dans des proportions inégales le champ d'études parcouru par les concurrents. L'Académie a depuis longtemps admis que tous les travaux originaux ont un droit égal à ses encouragements, sous quelque forme qu'y soit recherchée la vérité historique; l'histoire d'après les monuments écrits avait donc sa place dans ce concours, et cette fois, ainsi que cela se produit ordinairement, elle a été la plus large. Car, tandis que cette branche de l'histoire nous apporte vingt-huit ouvrages ou dissertations, l'archéologie n'en présente que dix, et l'histoire littéraire que deux, assez fortement ou finement étudiés toutefois pour compenser l'infériorité du nombre par leur mérite intrinsèque; aussi ont-ils obtenu l'un et l'autre une récompense. En dehors des œuvres couronnées, les travaux d'histoire et d'archéologie ne se font point remarquer autant que les travaux littéraires par des vues suffisamment neuves et une méthode suffisamment sévère. L'étude des monuments de l'art, on vous l'a dit souvent, et nous ne pouvons que le répéter, exige certaines conditions de loisirs et d'aptitudes spéciales qui se trouvent rarement réunies chez une même personne. Quant à l'étude des monuments écrits, vers laquelle se porte principalement l'effort de la nouvelle génération, elle produit, cette année, des résultats qui sont loin d'être tous définitifs. La plupart des travaux qui y ont trait dénotent sans doute de la part de leurs auteurs une louable préoccupation de remonter aux documents originaux; mais de ces documents, quelquefois réunis sans beaucoup de critique, les auteurs n'ont pas généralement tiré tout le parti désirable.

Un pareil reproche ne saurait être adressé aux quatre volumes in-folio manuscrits qui vous ont été envoyés par M. Auguste Moutié, sous ce titre : *Chevreuse, Recherches historiques, archéologiques et généalogiques*. Tout au contraire, on trouve dans ce travail considérable plutôt l'exubérance que la pénurie des documents, mais avec une grande expérience de leur importance relative et de l'emploi judicieux qu'on en peut faire. L'auteur n'est pas un inconnu pour l'Académie des inscriptions. Au concours des antiquités, en 1858, il partageait avec son collaborateur d'alors M. Merlet une mention très-honorable. En 1863, il obtenait seul la première médaille, et aujourd'hui c'est la même récompense que nous n'hésitons pas à lui décerner. Le mérite intrinsèque de l'œuvre a été la raison déterminante de nos suffrages; des circonstances accessoires y ajoutent encore pour l'Académie un intérêt particulier. A l'histoire de Chevreuse se rattache directement le souvenir d'un confrère illustre et vénéré dont le nom nous reste cher à bien des titres. Entreprise, ainsi que plusieurs autres cartulaires de la contrée, sous les auspices et aux frais du duc de Luynes, l'histoire de ce duché, dont sa famille portait aussi le nom, de ce pays où se trouvait comprise sa magnifique résidence de Dampierre, avait naturellement beaucoup d'attrait pour le noble académicien. Aussi prit-il plaisir à recueillir lui-même les premiers éléments de ce travail, puis, l'ayant mis en bonne voie,

Digitized by Google

il en confia la conduite et l'accomplissement à M. Moutié, dont il avait pu apprécier déjà la consciencieuse assiduité. De tristes circonstances allaient bientôt compromettre le succès de l'œuvre. Son généreux promoteur ne devait pas assister à son entier achèvement, et d'autre part la vue de M. Moutié, depuis longtemps affaiblie par des veilles et des travaux incessants, finissait par s'éteindre complétement dans le cours de ce long labeur. De nouveaux auxiliaires lui devenaient dès lors indispensables; ils lui furent généreusement accordés. C'est ainsi que, par le concours touchant d'une libéralité délicate et d'une persévérance que rien n'a pu décourager, est arrivé à son terme l'ouvrage considérable dont nous avons maintenant à vous entretenir.

Pour se conformer aux intentions du duc de Luynes, M. Moutié a donné à son manuscrit une étendue qui, au premier abord, peut paraître sinon excessive, du moins quelque peu disproportionnée avec le sujet; car le texte ne compte pas moins de douze cents pages d'une écriture serrée, et les pièces justificatives sont au nombre d'environ cinq cents. Cependant, à y regarder de près, il serait difficile de dire qu'il y ait là rien d'inutile. La première partie surtout, qui traite de la châtellenie d'abord, puis de la baronnie, enfin du duché de Chevreuse, au point de vue de la topographie féodale, peut être considérée comme un modèle d'exacte et solide érudition. Ce n'était pas une médiocre entreprise que de suivre à travers les âges l'histoire administrative de ces possessions multiples, relevant originairement de l'évêque de Paris, de l'abbaye de Saint-Denis et du comté de Montfort, comprenant, outre le fief central de Chevreuse avec Maurepas et ses dépendances, soixante-deux fiefs répartis dans onze paroisses, et d'indiquer d'une façon précise la mouvance des arrière-fiefs dépendant des barons de Chevreuse, en dehors des limites de leur baronnie, d'un côté jusqu'aux environs de Chartres, de l'autre côté jusqu'aux environs de Corbeil. De là une suite de divisions et de subdivisions auxquelles la seigneurie de Chevreuse sert de lien commun, maintenant ainsi une sorte d'unité au milieu même de la complication et de la succession des tableaux.

Dans cette première partie l'histoire administrative n'exclut pas l'histoire généalogique, et M. Moutié y a soigneusement inséré toutes les mentions des possesseurs de fiefs relevant de Chevreuse qu'il a pu rencontrer. Il a réservé pour la seconde partie l'histoire personnelle des seigneurs-châtelains, des barons et des ducs de Chevreuse, de leurs alliances et des diverses branches de leurs familles, les suivant jusque dans le royaume de Naples, où quelques-uns s'établirent après la conquête de Charles d'Anjou, et ne négligeant aucun des personnages qui ont porté le nom de Chevreuse, alors même qu'il ne pouvait constater rigoureusement leur parenté avec la maison principale. Mais peut-être serait-on en droit de regretter que, rencontrant sous sa plume les figures d'hommes souvent illustres à divers points de vue, il ait avant tout considéré en eux les possesseurs de la baronnie ou du duché, et qu'il ait fait dans leur existence une part trop large à tous ces actes un peu monotones de la vie privée, hommages, transactions, procès, ventes ou échanges, qui, par leur nature, ne sont point propres à mettre en grand relief la physionomie des personnages. Quant à l'étude archéologique et descriptive des monuments restaurés ou en ruines, tels que : églises, chapelles, châteaux-forts, demeures seigneuriales, existant encore dans

Digitized by Google

les localités qu'il passe en revue, l'auteur n'a rien omis de ce qui pouvait les faire connaître dans les plus petits détails. Les planches nombreuses qui accompagnent et éclaircissent ses descriptions témoignent assez de l'importance que le duc de Luynes attachait à la reproduction de ces monuments, lesquels néanmoins présentent un intérêt tout local, et sous le rapport de l'art en général n'offrent, en fait de construction et de décoration, rien de bien notable, sauf en ce qui concerne le vieux donjon de Chevreuse.

Telle est l'analyse sommaire d'un travail recommandable par des qualités plus solides que brillantes, mais appelé à rendre, s'il voit le jour, de très-réels services, car il contient sur une portion importante de l'histoire de l'Ile-de-France des résultats à la fois neufs et définitifs. Il est certain que, si le duc de Luynes n'avait pas été ravi si tôt à tous les genres d'illustration qui honorent sa mémoire, l'ouvrage de M. Moutié eût été publié sans délai pour faire suite à ces beaux cartulaires que notre Compagnie a distingués et récompensés précédemment. En attribuant aujourd'hui à l'*Histoire de Chevreuse* la première médaille du concours, non-seulement la Commission signale à l'attention publique un livre très-méritant par lui-même, mais encore elle s'associe pour une part à des intentions libérales qui n'ont pu et ne pourront peut-être, maintenant moins que jamais, se réaliser.

Le nom de l'écrivain érudit dont l'ouvrage a obtenu la seconde médaille n'est pas non plus étranger à cette Académie. M. Ernest Desjardins a figuré honorablement dans un précédent concours pour une bonne étude topographique sur les *embouchures du Rhône*. Maintenant il se présente avec un travail qui rentre dans le même ordre de recherches, mais est conçu sur un plan beaucoup plus vaste, puisqu'il s'agit de la *Géographie de la Gaule, d'après la table de Peutinger*. Le gros volume que nous avons eu sous les yeux comprend : 1° la reproduction des deux premiers segments de la carte originale, avec une carte de redressement; 2° une introduction critique sur l'époque et l'importance de ce manuscrit pour la géographie ancienne de la Gaule; 3° une table méthodique de dépouillement de tous les témoignages fournis par les auteurs, par les inscriptions, par les médailles; 4° une table alphabétique de renvoi tant aux segments de la carte qu'au texte explicatif. Cette simple énumération suffit déjà à donner l'idée des divisions adoptées par l'auteur pour parvenir à l'élucidation de la partie de la table de Peutinger où la Gaule se trouve comprise. L'importance de ce monument pour la géographie de l'empire romain tout entier était dès longtemps si généralement appréciée, qu'il a été donné depuis le XVI^e^ siècle plusieurs éditions du précieux document. La seule dont on se servît jusqu'ici était celle de Scheyb, publiée à Vienne en 1753, et reproduite à Munich en 1824, presque sans changements, par les soins de Conrad Mannert. La réduction de la partie gauloise des deux premiers segments que notre savant confrère, M. Léon Renier, a fait graver d'après cette édition, et qu'il a publiée dans l'Annuaire de la Société des antiquaires de France pour 1850, n'a certes pas été sans influence sur le développement qu'ont pris chez nous depuis cette époque les études de géographie comparée. Malheureusement la reproduction de Scheyb et de Mannert était loin de mériter la réputation d'exactitude que lui avait faite le nom de ce dernier éditeur. Un autre de nos confrères, M. A. Maury, dans un voyage qu'il fit à Vienne en 1862, eut l'occa-

Digitized by Google

sion de comparer l'édition de Mannert avec l'original pour ce qui concerne la Gaule, et il put y relever un assez grand nombre de mauvaises leçons et de tracés omis, qu'il a fait connaître dans un article de la *Revue archéologique*. Il était donc nécessaire d'entreprendre une révision complète de ce document capital et d'en donner une reproduction qui fût, autant que possible, minutieusement et rigoureusement exacte. C'est là le travail qu'a voulu exécuter M. Desjardins, et dont la partie qui intéresse notre pays a été soumise par lui à notre jugement. Depuis la clôture du concours et la proclamation de son résultat, l'Académie entière a pu se convaincre, par l'examen de l'épreuve photographique d'un des segments de la table, que les calques d'après Mannert, revisés sur l'original par M. Desjardins, puis gravés sur pierre et tirés en couleur, laissaient peu de chose à désirer, qu'ils fournissaient des instruments d'étude plus commodes peut-être que ceux qu'aurait produits la photographie elle-même. Sans doute les épreuves obtenues par la photographie auraient mieux répondu aux scrupules paléographiques qu'ont pu concevoir et exprimer quelques membres de la Commission. Mais les moyens restreints dont l'éditeur dispose ne lui permettaient guère d'entrer dans cette voie coûteuse ; et, telle qu'elle est, l'exécution matérielle des cartes nous semble devoir suffire aux besoins de l'érudition. Quant à l'introduction et au commentaire, ce sont, au dire du juge le plus compétent parmi nous, des parties traitées avec non moins de soin et de succès. Dans l'introduction, l'éditeur s'est attaché à déterminer l'époque de la première composition de la table et des additions qui ont été faites successivement. On comprend sans peine quelle peut être l'utilité d'un semblable travail, quand il est le résultat d'un examen approfondi de tous les documents anciens qui concernent le sujet. Entre autres aperçus remarquables, on peut citer la discussion relative aux deux Germanies et à l'époque où elles furent définitivement établies comme provinces indépendantes de la Belgique et de la Lyonnaise. Dans le commentaire proprement dit, l'auteur, à la suite de chacun des noms de peuples, de fleuves ou de rivières, et de lieux mentionnés dans la *table*, a cité tous les textes, les passages des itinéraires, les inscriptions, les légendes des médailles qui s'y rapportent, en discutant, souvent avec une grande sagacité, les diverses opinions émises sur l'identification de ces noms de lieux anciens avec les noms de lieux modernes. Quelquefois on se sent tenté d'exprimer le regret qu'il n'ait pas émis plus souvent, sur les questions controversées, un avis personnel qu'il était si bien en mesure de donner, non sans autorité. Il faut cependant reconnaître que, par cette réserve, il a évité bien des chances d'erreurs, et qu'ayant à s'occuper d'une grande multitude de détails qui peuvent laisser prise à la critique, il n'ait pas voulu se charger encore d'une responsabilité de plus. Le livre de M. Desjardins, malgré les légères imperfections qu'on y pourra découvrir, n'en restera pas moins un des recueils de documents les plus importants et les mieux ordonnés qui aient été publiés depuis bien longtemps sur la géographie ancienne de notre pays.

Le travail considérable présenté par M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen, et qui a pour titre : *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie, ou les métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen-âge*, aurait pu disputer le premier rang, si toutes les parties en eussent été étudiées avec le même soin. Cet ouvrage com-

Digitized by Google

prend : 1° un morceau fort étendu d'histoire littéraire, dont la plus grande portion est encore manuscrite; 2° le texte complet et jusqu'à présent inédit du Roman de Troie, renfermant plus de trente mille vers, avec des notes et un glossaire des mots qui ont le plus besoin d'interprétation. L'édition d'un poème aussi long et aussi important pour la connaissance de la langue et de la littérature française de la fin du XII^e^ siècle est en elle-même une œuvre fort méritoire; mais la façon dont s'en est acquitté M. Joly a soulevé au sein de la Commission des critiques sérieuses. On a trouvé que la notice des manuscrits du roman était superficielle, l'auteur n'ayant pas essayé de grouper par famille les vingt-six manuscrits connus, et n'ayant déterminé suffisamment ni leur valeur absolue ni leur valeur relative. On a fait observer qu'après avoir pris pour base de son édition le manuscrit français n° 2184 de la Bibliothèque nationale, il l'avait dans maint endroit inexactement reproduit, laissant de côté d'excellentes leçons et leur en substituant de moins bonnes, sans indiquer les motifs de cette préférence; on a remarqué enfin que le glossaire est insuffisant et trahit dès la première page une certaine inexpérience des travaux de rénovation philologique publiés dans ces derniers temps en France et à l'étranger.

Hâtons-nous de dire que ces défauts sont rachetés par l'excellence de l'introduction littéraire; M. Joly s'y est montré vraiment maître de son sujet; il y a exposé les vicissitudes de l'épopée troyenne pendant tout le moyen-âge avec une ampleur de détails et une finesse d'aperçus tout à fait dignes d'éloges. Ici cependant encore la Commission doit faire quelques réserves pour ce qui concerne la biographie du vieux trouvère. Sur ce point, M. Joly admet comme certain, après d'autres critiques, que maître Benoît, auteur de la chronique en vers des ducs de Normandie, et Benoît de Sainte-More, auteur du Roman de Troie, ne sont qu'un seul et même personnage; que ce personnage a écrit sous le règne du roi Henri II, entre les années 1175 et 1185; qu'il était Normand d'origine, ou tout au moins qu'il s'était fait de l'Angleterre normande une seconde patrie; l'éditeur tient en outre pour très-vraisemblable que c'est aussi ce Benoît qui a composé le roman de l'*Enéas*. Les quatre propositions, la première surtout, qui est assurément la plus grave, n'ont pas paru, par des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, victorieusement démontrées. Mais, dès que M. Joly en vient à examiner les sources auxquelles a puisé Benoît de Sainte-More, par quelle filiation d'idées la tradition d'une origine troyenne et latine s'est implantée chez les conquérants de la Gaule et de l'Angleterre, il marche d'un pas assuré sur un terrain que ses études familières lui ont appris à bien connaître, et il sait mettre en évidence ce que les métamorphoses de l'épopée gréco-latine au moyen-âge offrent de curieux et d'intéressant littérairement et moralement. Son programme est celui-ci : « Il s'agit de voir comment les auteurs » ont pu être amenés à traiter ce genre de sujet, et quel esprit ils y » apportent; comment, malgré tant de différences, tant de motifs na» turels de répulsion, le moyen-âge a pu être attiré vers l'antiquité; » comment il l'a comprise et ce qu'il en pouvait porter; jusqu'à quel » point il se l'est assimilée, à quel état moral, à quel état d'instruction » tenait l'altération qu'il lui a fait subir; si cette idée qu'il en a con» çue à un certain moment a été modifiée par des études postérieures; » en quoi cela a aidé ou retardé la vraie Renaissance. » Or tous les points, assurément fort délicats, de ce programme complexe, ont

Digitized by Google

été traités par l'auteur, dans la partie restée manuscrite, avec autant de science que de sagacité. Le chapitre consacré à l'épopée latine et à la Pharsale en particulier, au point de vue de l'influence qu'elles ont pu exercer sur Benoît de Sainte-More et ses imitateurs, montre surtout combien la connaissance approfondie de l'antiquité peut servir à la critique des sources où le moyen-âge a puisé un grand nombre de ses inspirations poétiques. Ces considérations ont vivement frappé la Commission et l'ont déterminée à décerner à l'éditeur du Roman de Troie la troisième médaille, sans trop s'arrêter à des imperfections qu'elle devait néanmoins vous signaler.

C'est ainsi qu'après des lectures assidues et des délibérations qui n'ont pas été sans quelque hésitation, au moins quant au classement, nous avons attribué les trois récompenses du premier ordre dont vous nous permettez, comme pour les autres, d'être les dispensateurs. Peut-être aurions-nous désiré pouvoir placer aussi au même rang un livre très-bien exécuté, auquel il ne nous est permis de décerner que la première des six mentions honorables. *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, tel est le titre de ce beau volume dû à M. Joseph Guyot et imprimé à ses frais avec une élégance de bon goût. Pour remplir les 450 pages très-compactes dont il se compose, son auteur n'a eu recours à aucune digression sur l'histoire générale ; il parle sans cesse et uniquement de Dourdan, soit qu'il donne un tableau géologique du pays, soit qu'il décrive ses édifices, soit qu'il rapporte les événements plus ou moins considérables qui s'y sont passés. L'église, le château, les halles, la maison commune, les corps d'état, les revenus civils et ecclésiastiques, les opérations de la justice avec toutes leurs péripéties, les faits de guerre, donnent lieu tour à tour à d'amples détails, quelquefois très-intéressants, toujours bien présentés. M. Guyot a consulté de nombreux documents originaux disséminés dans les archives centrales de Paris, dans les archives départementales de Versailles, de Chartres et d'Orléans. Les archives locales de l'église Saint-Germain et de l'Hôtel-Dieu de Dourdan lui ont fourni des titres curieux, ainsi que les archives d'un particulier, fils du dernier bailli de cette ville, aujourd'hui déposés à la mairie. On voit que M. Guyot, propriétaire et habitant du vieux château de Dourdan, a traité l'histoire de sa ville avec une affection toute filiale, et n'a rien négligé pour plaire à l'esprit et aux yeux du lecteur. Quoiqu'il se soit généralement abstenu de propositions controversables, la Commission a cru remarquer qu'il n'avait pas su entièrement éviter l'écueil des étymologies hasardées, notamment en ce qui concerne le nom même de Dourdan. Nous devions aussi observer que tout dans ce livre n'était pas du domaine de notre examen. Nous n'en ferons certes pas un reproche à l'auteur, mais enfin il ne faut pas oublier qu'une partie notable de son ouvrage, aussi bien que les trois appendices qui y sont joints, se rapportent à une période ou à des sujets un peu en dehors des limites chronologiques ou des matières spéciales dans lesquelles se renferme le programme du concours. C'est ce qui nous a décidés à ne mettre qu'au second rang, mais du moins dans la place la plus honorable, cette exacte et complète monographie qui est vraiment en son genre une œuvre achevée.

La publication de M. Edouard Flouest, intitulée : *Notice sur le camp de Chassey* (Saône-et-Loire), nous ramène plus directement que l'histoire de Dourdan à cet ordre d'investigations essentiellement archéologiques que nous avons trop rarement à vous signaler cette année et

Digitized by Google

pour lesquelles le but primitif et comme originel de ce concours légitime suffisamment notre prédilection. Le camp de Chassey, indiqué pour la première fois par M. Bulliot, d'Autun, n'a été méthodiquement exploré qu'à partir de 1864 par M. Flouest, avec l'aide de quelques-uns de ses confrères de la Société d'archéologie de Châlon-sur-Saône. Poursuivie avec persévérance, cette exploration a fourni les éléments d'un mémoire bien conçu qui traite d'abord de la situation topographique et de la configuration du camp, puis de la nature des objets qui y ont été observés ou recueillis. Suivant la classification adoptée jusqu'ici, M. Flouest distingue ces objets par époques : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer ou époque gauloise, enfin l'époque gallo-romaine; et par conséquent il n'échappe point au reproche d'avoir admis une chronologie quelque peu arbitraire, puisqu'on a aujourd'hui reconnu que la présence en un même lieu d'un objet de pierre et celle d'un objet de métal, fût-il en fer, n'entraînent pas nécessairement l'antériorité du premier objet par rapport au second. Tout en faisant ses réserves sur ce mode de classification qui ne peut être accepté comme une règle absolument juste, la Commission est restée frappée de l'exactitude des descriptions données par M. Flouest, du soin, qui ne saurait jamais être trop minutieux, avec lequel il a indiqué les provenances des objets énumérés, des ressemblances ou des différences qu'il a signalées entre ces mêmes objets et leurs analogues, rencontrés dans des stations similaires; enfin et surtout de la manière dont il s'est approprié la substance des meilleurs travaux publiés avant lui sur la matière. La Commission lui a su gré aussi de s'être mis en garde contre les opinions préconçues, de s'être abstenu de conclusions hâtives et d'avoir eu la précaution de se renfermer dans l'exposé clair et méthodique de faits bien observés. Neuf planches habilement exécutées ajoutent encore à l'intérêt de la notice archéologique de M. Flouest, et, quoiqu'elle n'embrasse qu'un champ assez restreint, nous lui avons décerné la seconde mention honorable.

En troisième ligne, dans ce même ordre de récompenses, nous avons placé un volume qui a pour titre : *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française*, et pour auteur M. Emile Agnel. Cet opuscule forme ou plutôt formera la troisième partie d'un ouvrage plus considérable, intitulé : *Etudes philologiques sur la prononciation et le langage populaires de Paris*. Tel qu'il est, ce petit livre, qui a été de la part de son auteur l'objet d'une révision attentive, a paru, par la réunion des morceaux dont il se compose, présenter un ensemble digne d'un sérieux examen. La formation de la langue française étant surtout populaire, il semblerait à première vue superflu de montrer que dans plusieurs de ces mots il y a une part à faire à l'influence spontanée et pour ainsi dire inconsciente du peuple. L'idée de M. Agnel est vraie cependant à beaucoup d'égards. Prenant la forme de la langue française au XII^e^ et au XIII^e^ siècle comme classique, il montre les changements que des prononciations vicieuses ou les habitudes de parler populaires y ont introduits, tantôt temporairement, tantôt d'une manière définitive; et, pour faire cette démonstration, il groupe par séries des observations de détails qui portent sur les préfixes, les permutations, les additions et les soustractions de lettres. Ce choix est un peu arbitraire, sans doute, mais chaque observation en particulier est d'une parfaite justesse et plusieurs d'entre elles semblent neuves. L'auteur appartient à la meilleure école éty-

Digitized by Google

mologique; ses exemples sont bien trouvés, et l'on voit qu'il s'est tenu au courant de la philologie romane, ce qui est d'un bon augure pour le succès de l'œuvre plus complète qu'il nous promet. Ces qualités sont d'ailleurs assez rares pour que la Commission, malgré ce qu'il y a d'indécis dans le plan du travail soumis à son examen, ait cru devoir accueillir cette publication avec faveur et ne pas refuser ses encouragements à un genre de recherches longtemps négligé.

Vos commissaires n'ont pas été sans éprouver quelques scrupules avant de se prononcer sur l'ouvrage auquel ils n'ont pu attribuer que la quatrième mention. Ces scrupules provenaient surtout de la difficulté de déterminer exactement dans l'édition des *Familles d'outre-mer* la part de travail fournie par M. Guillaume Rey, qui avait recueilli la succession du regrettable M. Taranne, primitivement chargé de cette laborieuse entreprise. L'Académie n'a pas oublié que, dès 1849, la publication de ce manuscrit de Du Cange avait été décidée par le Ministère de l'instruction publique dans la forme adoptée pour la *Collection des documents inédits*, et qu'on avait en même temps résolu, pour mettre ce travail inachevé à la hauteur des progrès accomplis par la science historique, de le faire continuer et compléter au moyen d'additions et, s'il le fallait, de notes rectificatives. La question de savoir si l'impression tardive d'un manuscrit laissé imparfait par Du Cange était chose opportune et propre à ajouter beaucoup à la renommée de l'illustre érudit, restait en dehors des appréciations de la Commission. Nous n'avions pas non plus à juger le programme imposé à l'éditeur. Nous avions seulement à apprécier la valeur et la mise en œuvre des documents appelés à combler les nombreuses lacunes du large cadre tracé par Du Cange. Après avoir payé un juste tribut d'éloges aux efforts persévérants tentés par M. Taranne pour réunir de nouveaux matériaux et pour les ajuster à la construction commencée, nous avons reconnu qu'à M. Rey revenait le mérite d'avoir contribué pour plus d'un tiers à l'œuvre collective et qu'à cette part déjà considérable il fallait ajouter la révision générale et finale ainsi que l'édition pénible et longue d'un volume de mille pages. Toutefois, nous avions encore à nous demander si l'éditeur avait pu se préparer suffisamment à une tâche devant laquelle d'autres avaient reculé, et si des voyages de découvertes en Syrie, accomplis il est vrai avec autant d'intelligence que de courage, lui avaient laissé tout le temps nécessaire pour les fortes études de diplomatique indispensables en pareil cas. A l'enquête qu'il a faite de son mieux manquent certaines sources manuscrites ou imprimées dont une au moins, le *Liber jurium reipublicæ Genuensis*, publié à Turin, en 1854, était sous sa main et aurait pu lui fournir, notamment sur les officiers de la principauté d'Antioche, de sûrs et utiles renseignements. On a été frappé aussi de l'inexpérience en fait de bibliographie qu'annonce la table des auteurs et des ouvrages cités, table qui perd beaucoup de sa valeur dès qu'elle laisse à désirer sous le rapport de l'exactitude. Par ces motifs la Commission n'a pas assigné un meilleur rang à l'édition des *Familles d'outre-mer*, malgré les peines que ce travail a dû coûter à M. Rey; mais en même temps elle déclare que rarement labeur plus épineux fut confié à un érudit, tant à cause du défaut de concordance entre les textes que par la difficulté d'établir des rapports de filiation ou de parenté entre des personnes du même nom et qui peuvent cependant avoir été très-diverses d'origine; là où l'éditeur, malgré son zèle, a pu

Digitized by Google

se tromper, les savants les plus consommés n'auraient peut-être pas échappé non plus à toute chance d'erreur.

Après le gros livre de M. Rey, la commission a placé trois brochures qui, sous un mince volume, élucident d'une manière très-substantielle différents points de l'histoire du XV^e^ siècle. Leur auteur est M. du Fresne de Beaucourt, qui a attaché son nom à d'autres travaux conçus dans la même intention de rectifications historiques. Les rectifications faites de parti pris peuvent souvent inspirer quelque méfiance, mais ici, en face de sujets purement historiques et nettement définis, la Commission n'a pas eu à se tenir sur ses gardes. Le premier mémoire de M. de Beaucourt a pour titre : *Les Chartier — Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier*, et pour objet d'établir que Guillaume, l'évêque de Paris, et Alain, le poète et le diplomate, étaient frères, tandis que Jean Chartier, le chroniqueur, chantre de l'abbaye de Saint-Denis, a pu être le parent, mais n'était assurément pas le frère de Guillaume et d'Alain. En effet, ce troisième frère Chartier ne s'appelait point Jean, mais Thomas ; c'était un secrétaire de Charles VII dont il est fait mention dans une lettre de Louis XI, imprimée pour la première fois par M. de Beaucourt. Il y a donc là pour l'histoire littéraire quelques renseignements bons à recueillir. Le but du second mémoire est de décider sur ce qu'il faut penser de la prétendue *influence politique exercée par Agnès Sorel sur Charles VII*. M. de Beaucourt combat l'opinion introduite par l'historiographe du Haillan dans les récits courants et qui tend à faire considérer cette favorite comme ayant suscité par ses conseils énergiques la délivrance du territoire et le salut du royaume. Au moyen d'une discussion très-serrée, il démontre, contrairement à l'opinion du plus récent historien de cette époque, de M. Vallet de Viriville, qu'Agnès a dû naître après 1420, qu'elle ne devint maîtresse déclarée qu'en 1444 au plus tôt, quoique des relations non avouées avec le roi aient pu commencer dès 1441 ; que, par conséquent, même à cette dernière date, l'heureux changement dont on lui attribue l'honneur était depuis longtemps accompli dans le caractère de Charles VII. La troisième dissertation traite du *Meurtre de Montereau*. L'auteur s'attache à prouver ou du moins à fortifier l'opinion de ceux qui pensent que tout fut fortuit dans ce tragique événement ; qu'il faut écarter la préméditation reprochée aux gens du Dauphin, qu'au milieu de paroles aigres échangées de part et d'autre un conflit s'engagea et que les anciens serviteurs de la maison d'Orléans, plus prompts que leurs adversaires à tirer l'épée, saisirent cette occasion de se venger du duc de Bourgogne. Des pièces inédites viennent à l'appui de cette manière de voir, qui est développée avec beaucoup de rectitude dans le jugement et de sûreté dans la méthode. Sans aucun doute on ne saurait prétendre que ces trois mémoires aient le mérite d'une complète originalité ni que leur auteur n'ait point fait son profit des recherches entreprises sur ces questions spéciales par son savant devancier ; mais ce qu'on ne peut lui contester, c'est une netteté d'exposition, une discussion logique, une sobriété de narration qui ne laissent aucune place aux digressions et aux faux ornements. C'est ce double mérite du fond et de la forme qui a déterminé la Commission à décerner la cinquième mention à ces trois opuscules.

Le sixième rang parmi les mentions honorables est occupé par l'ouvrage de M. l'abbé Eugène Bernard, professeur à la Faculté de théologie de Paris, dont le sujet, *Les origines de l'Eglise de Paris* —

Digitized by Google

Etablissement du christianisme dans les Gaules — Saint Denis de Paris, nous ramène à une polémique déjà ancienne, sur laquelle l'Académie, par la voix de ses commissaires, a eu l'occasion de se prononcer, et ne peut aujourd'hui que maintenir son premier sentiment. L'objet spécial de la thèse de M. Bernard est de prouver que saint Denis, premier évêque de Paris, ne fonda cette église que dans la seconde moitié du troisième siècle et ne doit pas être confondu avec son homonyme Denis de l'Aréopage, dont il est question dans les Actes des apôtres; son objet général est de discuter et de combattre l'opinion qui fait remonter aux premiers temps apostoliques la prédication du christianisme et même l'établissement des églises dans la majeure partie de la Gaule et jusque dans la Gaule septentrionale. Les deux propositions soutenues par M. l'abbé Bernard sont tellement certaines, elles s'appuient sur un si grand nombre de témoignages authentiques et ont en leur faveur l'autorité de tant de savants ecclésiastiques dont on ne saurait suspecter ni la piété ni le désintéressement, qu'il semble presque superflu d'avoir entrepris de les examiner et de les discuter à nouveau; mais il faut se rappeler que, dans ces dernières années, les opinions contraires ont été reproduites avec une ardeur de parti pris qui résiste de plus en plus aux objections les mieux fondées. M. l'abbé Bernard, ayant surtout en vue de répondre à un ouvrage récent sur *saint Denis l'Aréopagite*, a jugé nécessaire de rassembler toutes les forces de sa dialectique et de son érudition pour venir à bout d'une erreur, invétérée sans doute, puisqu'elle remonte à Hilduin, abbé de Saint-Denis et contemporain de Charles le Chauve, mais bien souvent réfutée depuis Sirmond, qui, parmi les savants modernes, lui porta les premiers coups. La Commission pense que l'auteur aurait pu arriver à son but par un chemin beaucoup moins long, qu'il aurait produit un effet plus démonstratif, s'il s'était abstenu de dissertations qui peuvent passer pour surabondantes, d'images et de comparaisons épiques déplacées dans un pareil livre; mais elle a tenu grand compte du mérite, on peut même dire du courage qu'a eu M. l'abbé Bernard à soutenir la cause de la vérité historique contre les légendes auxquelles une grande partie du clergé français continue malheureusement à prêter créance en cette question. Quoiqu'on puisse faire un reproche à l'auteur de se montrer trop disposé à admettre comme suffisamment prouvé l'apostolat de saint Trophime d'Arles au I^er^ siècle, l'esprit général de son livre procède d'une saine critique, et sa qualité de professeur dans une faculté de théologie donne une plus grande autorité à l'indépendance de ses opinions, qui ne portent d'ailleurs aucune atteinte à l'orthodoxie du prêtre chrétien.

L'énumération et les appréciations que vous venez d'entendre laissent dans l'ombre plusieurs travaux estimables soit par la nouveauté de certains aperçus, soit par la bonne direction des recherches. Si ces ouvrages n'ont pu parvenir aux distinctions dont la commission dispose, il convient pourtant de vous les signaler et d'en rappeler au moins les titres. Ce sont, dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs : l'*Etude sur l'origine des Basques*, par M. Bladé; l'*Etude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540, dit plan de tapisserie*, par M. Franklin; l'*Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, et du comté de Poitou*, par M. Ledain; *La seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs — Les dynastes de Geroldseck-ès-Vosges*, par M. Ernest Lehr; le *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*

Digitized by Google

pendant le siége de 1428, précédé d'*Etudes sur l'administration des finances,* par M. Loiseleur; l'*Histoire de Toulon au moyen-âge*, par M. Teissier. Quelques autres ouvrages n'ont été écartés que pour des motifs qui réservent leur droit éventuel à un succès ultérieur, par exemple, l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet, et les *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens* ou *Etat général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en* 1730, avec des notes, par M. Darsy. La lice reste ouverte à ces deux auteurs, qui n'ont point terminé leur œuvre et qui se trouvent précisément placés côte à côte par la nature même du sujet qu'ils ont choisi.

Avant de clore ce rapport, qu'il nous soit permis de consigner ici une réflexion qui pourra passer pour un conseil à l'adresse de beaucoup des concurrents. Dans un rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France, il y a quelques années, un de nos savants confrères, comparant l'histoire nationale à un vaste édifice du sommet duquel nous contemplerons un jour le passé, disait avec raison « qu'il ne suffit pas d'avoir posé les pierres du monument, qu'il faut aussi que ces matériaux, par leur parfaite harmonie, leur complète homogénéité, soient susceptibles de s'assembler, de s'adapter rigoureusement; qu'il faut qu'ils arrivent tous à une égale solidité. » Or, en mettant à part le petit nombre d'ouvrages qui, dans le concours actuel, ont un caractère achevé, la plupart des autres matériaux présentés à notre contrôle nous ont semblé encore loin d'être taillés avec une précision telle qu'on puisse leur assigner une place marquée dans le monument définitif. Cela tient surtout à ce que les travailleurs se cantonnent dans la localité qui les intéresse, sans se préoccuper suffisamment de l'histoire provinciale ni de l'histoire générale, ou bien à ce que, par un excès contraire, ils veulent à tout propos se rattacher au grand ensemble, en se laissant entraîner à des généralisations hasardées. Ce défaut de proportions, toujours sensible, ne pourra être entièrement corrigé que par l'application de plus en plus rigoureuse des vrais principes de la méthode scientifique, laquelle consiste à ne traiter un sujet qu'après en avoir exploré toutes les avenues, et, en se renfermant dans ce sujet, à le considérer néanmoins comme la partie d'un tout qu'il s'agit d'élargir et d'éclairer davantage.

Les Membres de la commission des Antiquités de la France :

DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, L. RENIER, A. MAURY, F. DE LASTEYRIE, HAURÉAU, J. DESNOYERS, HUILLARD-BRÉHOLLES, *rapporteur*.

Certifié conforme : *Le Secrétaire perpétuel,* J.-D. GUIGNIAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

Abyssinienne (*Photographies d'une croix*) offertes à l'Académie par M. le comte Damas d'Hautefort, p. 25.

Abyssiniens. — *Sur leur persistance dans les rites liturgiques de la secte Nestorienne*, voy. ibid.

Acclimatation (La Société zoologique d') notifie son adhésion à la déclaration de l'Institut du 8 septembre, p. 320.

Adam (M. L.) fait hommage d'un opuscule intitulé *Réforme et liberté de l'enseignement supérieur*, p. 161.

Agnel (M.) obtient la 3e mention honorable, au concours de 1870 des Antiquités de la France, pour son livre intitulé « *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française* », p. 186. — Jugement de la commission sur cet ouvrage, p. 357.

Agram (L'Académie des Slaves méridionaux, à) fait hommage de plusieurs de ses publications, p. 21, 115, 200.

Agriculture (La Société d') de France notifie son adhésion à la protestation de l'Institut contre la menace d'un bombardement de la capitale, p. 319.

Aimericus. — Notice de son traité de *l'Art de lire* d'après le ms. 416 de la Bibliothèque de Tours, p. 244-251.

ALEXANDRE (M.). — Notification de son décès, p. 150.

Alexandre (M. l'abbé), curé de la paroisse de Pantin, met à la disposition de l'Académie les documents manuscrits que feu son frère a laissés pour le *Recueil des historiens grecs des Croisades*, p. 205.

Alimentation (*L'*) *en temps de siége chez les anciens*, notice de M. Ch.-Emile Ruelle, p. 307-315.

'Αναξιππίδας, nom restitué d'une façon probable sur une anse d'amphore rhodienne, p. 179.

Ancessi (M. l'abbé Victor) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Un texte très-obscur du lévitique expliqué par les monuments égyptiens* », p. 166.

Ancyre. — Les citoyens romains de la capitale de la Galatie étaient inscrits dans la tribu Pollia, p. 182.

André (M.), conseiller à la cour de Rennes, fait hommage de sa traduction de la *Grande charte de Henri de Transtamare conférant à du Guesclin le duché de Molina*, p. 59.

Antinoé (Note de M. MILLER sur un monument récemment découvert à Cheikh-Abad, l'ancienne), p. 55.

Antiquaires de France (La Société des) fait hommage de la suite de ses publications, p. 85 et 253.

Digitized by Google

Antiquaires de Londres (La Société des) fait hommage du vol. XLII de l'*Archæologia*, p. 35.

Antiquaires de Normandie (La Société des) fait hommage de la suite de ses publications, p. 35.

Antiquaires de Picardie (La Société des) fait hommage de la suite de ses publications, p. 170.

Antiquités de la France (Concours des). Enumération des ouvrages adressés pour ce concours, p. 3. — Rapport sommaire sur les médailles et mentions honorables décernées, p. 186.

Ἀφιπποδρόμας, mot nouveau employé dans une inscription agonistique de Larisse, p. 167.

Ἀφιππολάμπαδι, mot nouveau qui figure dans une inscription agonistique de Larisse, p. 167.

Ἀποβατικῷ, mot employé sur une inscription agonistique de Larisse par opposition à ἀφιπποδρόμας, p. 168.

Arbois de Jubainville (M. D') fait hommage de diverses publications, p. 36 et 252.

Archontesse (*Des fonctions d'*), p. 196-198.

Arna-Magnéenne (La commission) fait hommage de deux opuscules, p. 278.

Arruntius (*Marcus*), personnage mentionné dans une inscription agonistique de Larisse, p. 168.

Arsamès, nom très-usité chez les anciens Perses, et retrouvé sur une stèle d'Alexandrie, p. 173.

Ἀσανδρίδης, nom nouveau, mentionné dans une inscription agonistique de Larisse, p. 168.

Ascoli (M. G. F.) fait hommage du 1er volume de ses *Corsi di glottologia*, etc., p. 45.

Association (L') pour l'encouragement des lettres grecques en France notifie son adhésion à la déclaration de l'Institut du 8 septembre, p. 320.

Athènes (L'école française d') adresse la suite de son *Bulletin*, p. 165 et 194.

Athènes (La Société archéologique d') fait hommage des 14 premiers cahiers de la 2e période (1862-1870) de son *Ephéméride archéologique*, p. 201.

Athéniens (*Sur les plus anciennes institutions religieuses des*), voy. p. 9.

Aubé (M.) adresse une note sur les découvertes faites récemment dans le sous-sol de la piazza Vittoria, à Palerme, p. 30.

Aurès (M.) adresse à l'Académie une lettre relative au système métrique et monétaire des Gaulois, p. 20.

Avezac (M. d') est nommé membre de la commission du prix Bordin prorogé, p. 6; — fait hommage d'un opuscule intitulé *Digression géographique, à propos d'un beau ms. à figures de la bibliothèque d'Altamira*, p. 20; — de l'*Examen critique d'un livre intitulé* Etude sur l'origine des Basques par M. Bladé, p. 59; — de celui d'un autre ouvrage intitulé « *The remarkable life, etc., of Sebastian Cabot*, etc., *by J. F. Nicholls* », p. 116; — d'un opuscule intitulé *La mappemonde du*

Digitized by Google

VIII^e siècle de Saint Béat de Liebana, p. 200 ; — présente la thèse latine de M. Faure, de Moulins, *De maritima veterum Hispania*, ibid.

B

Βαδρόμιος. Sur ce mois, le 5^e du calendrier rhodien, voy. p. 178.

Ballien (M.), consul de France à Honolulu, annonce la prochaine arrivée d'un autel hawaien, mis par lui à la disposition de l'Académie, p. 169.

Barthélemy (M. Anatole De) fait hommage d'un *Mémoire sur la campagne d'Attila*, p. 156.

Beaucourt (M. Dufresne De) obtient la 5^e mention honorable au concours des antiquités de la France, de 1870, pour trois brochures intitulées : 1° *Charles VII et Agnès Sorel;* — 2° *Le meurtre de Montereau;* — 3° *Les Chartier*, p. 186. — Jugement de la commission sur ces différents opuscules, p. 359.

Bèkenamen, scribe de la table. — Analyse de sa lettre au prophète Ramessou de Pa-Thoth (Hermopolis), p. 254-258.

Belgique (L'Académie de) fait hommage de la suite de ses publications, p. 115.

Belin (M.) fait hommage d'un article étendu intitulé « *Des capitulations et des traités de la France en Orient* », p. 70.

Belloguet (M. Roget, baron de) propose, sous certaines conditions, la fondation d'un prix nouveau à décerner par l'Académie, p. 114. — Sur le rapport d'une commission spéciale, l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu d'accepter la fondation telle qu'elle est proposée, p. 155.

Bergmann (M.) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Les prétendues maîtresses de Dante* », p. 8.

Berlin (L'Académie de) fait hommage du tome II du *Corpus inscriptionum latinarum* publié sous ses auspices, p. 3.

Bernard (M. l'abbé) obtient la 6^e mention honorable, au concours des Antiquités de la France, de 1870, pour son livre sur les *Origines de l'église de Paris*, p. 186. — Jugement de la commission sur cet ouvrage, p. 359-360.

Bernardakis (M. A. N.) fait hommage d'un opuscule intitulé « *De l'origine des monnaies et de leurs noms* », p. 119 ; — d'un second opuscule intitulé « *Le présent et l'avenir de la Grèce* », p. 194.

Berthilde, femme de Dagobert I (Sceau ayant appartenu à), notice de M. DE LONGPÉRIER, p. 316-318.

Bertrandy (M.) fait hommage de son *Etude sur les chroniques de Froissart (Guerre de Guienne*, 1345-46), p. 59 ; — adresse, pour le concours du prix Gobert en 1871, 15 ex. de la même *Etude*, p. 348.

Besançon. — Des fouilles exécutées sur l'emplacement du théâtre romain de l'antique *Vesontio*, p. 199.

BEULÉ (M.) est nommé membre de la commission de numismatique, p. 6; — annonce une importante publication des Bénédictins de la Cava, p. 24; — lit une note de M. Aubé sur les découvertes récentes faites dans le sous-sol de la piazza Vittoria, à Palerme, p. 30; — fait hommage du 4^e et dernier volume du *Procès des Césars* intitulé *Titus et sa dynastie*, p. 48; — échange avec M. L. Passy quelques ob-

Digitized by Google

servations sur le mode d'exécution des bustes en porphyre, p. 70.

Bias de Priène. — Son portrait reconnu sur une médaille de bronze du cabinet du général Fox, p. 287-291.

Bladé (M.) fait hommage de sa *Défense des* ETUDES SUR L'ORIGINE DES BASQUES, p. 146.

Boissée (M. V.) fait hommage du 10e volume de sa traduction de *Dion Cassius*, p. 170.

Bompois (M. Ferdinand) fait hommage de plusieurs mémoires relatifs à la numismatique grecque, p. 116 et 156.

Bosc (M. le lieutenant), du bureau arabe de La Calle, adresse les fac-simile d'inscriptions numides découvertes par lui, p. 20.

Botta (M. Paul-Emile), consul général en retraite et correspondant de l'Académie. — Notification de son décès, p. 55.

Boucher (M. R.) fait hommage de sa traduction du *Divan de Férazdak*, p. 17.

Boucher de Boucherville (M.) adresse un programme intitulé « *Langage numérique ou universel* », p. 146.

Boucrand (M. Paul Hecquet) adresse, pour le concours du prix Volney, son *Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes*, p. 77.

Boutaric (M. Edgard) fait hommage d'un livre intitulé *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, p. 170.

Brachet (M. A.) adresse, pour le concours des Antiq. de la France, et pour le *Concours* Volney, la 4e partie de son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, p. 28 et 45; — adresse, pour le Concours du prix Gobert en 1871, le même ouvrage complété, p. 349.

Brasseur de Bourbourg (M.) adresse, pour le concours du prix Volney, ses *Etudes sur le système graphique de la langue des Mayas*, p. 45.

Bréal (M.) fait hommage du 3e volume de sa traduction de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes de Bopp*, p. 20.

Briau (M. le Dr René) fait hommage du tirage à part de son *Mémoire sur l'assistance médicale chez les Romains*, p. 146.

BRUNET DE PRESLE (M.) est nommé membre de la commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 4; — membre de la commission du prix Bordin, p. 6; — présente le 4e *Annuaire de l'Assoc. pour l'encouragement des études grecques en France*, et une publication de la Société philologique de Londres, intitulée *Medieval greek texts*, p. 86; — présente l'opuscule de M. Bernardakis intitulé « *De l'origine des monnaies et de leurs noms* », p. 149; — celui de M. Spyr. P. Lampros, intitulé: Τὸ παναθηναϊκὸν Στάδιον, p. 156; — communique une nouvelle copie d'une inscription métrique, de Théra, déjà publiée et commentée par M. Egger, p. 160; — est nommé membre de la commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours du prix ordinaire, p. 187; — présente diverses publications de MM. Emile Legrand et Bernardakis, p. 194, 208 et 241; — présente le 2e fascicule d'un recueil de poésies populaires, intitulé : Νεοελληνικὰ Ἀνάλεκτα, p. 242; — soumet quelques observations paléographiques à M. Revillout à propos de sa communication *Sur les ostraca, papyri et inscr. coptes des diverses collections de Paris*, p. 270; — échange quelques observations avec M. Mariette à propos des communications *Sur l'âge de pierre en Egypte*, p. 307; — ajoute à l'exposé de M. Ruelle *Sur l'alimentation*

Digitized by Google

en temps de siége chez les anciens quelques observations relatives à la conservation des blés, p. 315; — prend part à la discussion soulevée par la lecture d'une *Etude* de M. Desjardins *sur le dessin de la carte de Peutinger*, p. 319, et 342-343.

Burnouf (M. Emile).—Analyse d'une lettre adressée par lui au Secrétaire perpétuel de l'Académie sur les plus anciennes institutions religieuses des Athéniens, p. 9.

C

Caccianotti (M. Sereno) fait hommage de l'ouvrage intitulé : *Summarium monumentorum omnium quæ in tabulario municipii Vercellensis continentur* (882-1441), p. 85.

Caillemer (M.) fait hommage à l'Académie de sa 9e *Etude sur les Antiquités juridiques d'Athènes*, intitulée « *Le contrat de prêt à Athènes* », p. 77.

Κάμολος, nom nouveau, usité dans l'île de Thasos, p. 175.

Canini (M. A.) fait hommage de deux opuscules intitulés : l'un, *Canto terzo dell' Iliade et framm. del Mahabârata e del Bâlab'arâta;* et l'autre, *Fragment du Parthénée d'Alcman, etc., restauré, commenté et traduit*, p. 170.

Cantalupo (M. Giac.) fait hommage d'une brochure intitulée *Mezzo secolo d'incess. meditaz. di un patriotta italiano, etc.*, p. 188.

Castan (M.), bibliothécaire à Besançon, fait connaître par une lettre (accompagnée d'une photographie) l'état des fouilles qu'il fait exécuter en ce moment sur l'emplacement du théâtre romain de l'antique *Vesontio*, p. 199.

Καταλογή παλαιὰ καὶ νέα, concours littéraires, mentionnés sur une inscription agonistique de Larisse, p. 167.

Cava (Annonce d'une importante publication des Bénédictins de la), p. 24.

Cavaniol (M. H.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : « *Les Monuments en Chaldée, en Assyrie et à Babylone* », p. 17.

Céramique (Précieuses inductions pour l'histoire du commerce à tirer de la), p. 180.

Chabas (M. Fr.) communique une dissertation intitulée : « *Lettre-missive du XIVe siècle avant notre ère* », p. 254-258.

Chantelauze (M. De). — Le deuxième prix Gobert est maintenu à son édition de l'*Histoire des sieurs de Bourbon, etc.* par de la Mure, p. 162-163.

Charvet (M. Jules). — Notice sur une bague d'or mérovingienne de sa collection, par M. DE LONGPÉRIER, p. 316-318.

Chatel (M. Eug.) fait hommage de son histoire de la Société des Antiquaires de Normandie pendant l'année académique 1868-69, p. 76.

Cherbonneau (M.) adresse les fac-simile d'inscriptions libyques recueillies par lui en Algérie, p. 5 et 28.

Christiania (L'Académie de). — Envoi de plusieurs de ses publications, p. 151.

Chrothrudis, forme probable d'un nom qui reparaît deux fois dans une

Digitized by Google

inscription provenant des fouilles pratiquées par Alex. Lenoir à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, p. 318.

Chypre (Extrait d'une lettre de M. Piot sur les fouilles faites en 1867 et 1868 dans l'île de), p. 56.

Κΐντος, Quintus, forme nouvelle pour Κόϊντος, lue sur une stèle d'Alexandrie, p. 174.

Clermont-Ganneau (M. Ch.) adresse l'estampage d'un bas-relief et deux inscriptions sabéennes en caractères himyaritiques, avec un mémoire explicatif, p. 17; — adresse l'estampage de l'inscription araméenne ou nabatéenne d'un tombeau découvert à l'E. de la mer Morte, ibid.; — découvre une pierre appelée aujourd'hui *Zahwelé* qu'il croit pouvoir identifier avec la *pierre de Zohéleth* de la Bible, p. 48; —annonce, dans une lettre communiquée par M. de Vogüé, une nouvelle découverte épigraphique faisant suite à celle de la stèle de Dhiban, p. 163. — Il est fait hommage à l'Académie d'un volume in-4° intitulé : «*La stèle de Dhiban ou stèle de Mésa, roi de Moab, 896 avant J.-C. — Lettres à M. le comte de Vogüé*, par M. Clermont-Ganneau, etc., p. 193. — M. Clermont-Ganneau dépose un pli cacheté avec ce titre : *Note relative à un point de la topographie générale de Jérusalem*, p. 200; — et communique, avec un plan de Dhiban, une note intitulée « *Nom et souvenir des Philistins conservés dans la tradition populaire des Fellahin de Palestine* », ibid.

Clos (M. Léon) fait hommage de ses *Recherches sur le curateur de la République*, p. 7.

Cochet (M. l'abbé), correspondant, fait hommage de la 1re partie de son *Mémoire sur les cercueils de plomb*, etc., p. 7; — informe l'Académie, par l'intermédiaire de M. Renier, des premiers résultats de fouilles archéologiques entreprises à Lillebonne, p. 30; — lit une *Note détaillée sur la mosaïque de Lillebonne*, p. 37-45; — communique des fibules scandinaves en bronze récemment trouvées en Normandie, p. 81.

Cohors prima sagittariorum milliaria Gordiana (Inscription trouvée à Turn-Severin où il est question d'une), p. 152 et 158-160.

Colucci-bey, président de l'Institut égyptien, écrit à l'Académie une lettre de remerciement, p. 24.

Commerce (*Précieuses inductions pour l'histoire du*) *à tirer de la céramique*, p. 180.

Commissions annuelles (Composition des), p. 4-6.

Conestabile (M. le comte Giancarlo) fait hommage de la 4e et dernière partie de son grand ouvrage sur les monuments étrusques et romains trouvés à Pérouse et dans les environs, p. 208.

Coote (M. H. C.) fait hommage d'un mémoire intitulé : *The scallop shell considered as symbol of initiation into the Eleusinian mysteries*, p. 21.

Coptes (*Mémoire sur les ostraca, papyri et inscriptions*) *des diverses collections de Paris*, par M. Revillout, analysé p. 321-340.

Corblet (M. l'abbé) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Origine de la foi chrétienne dans les Gaules*, etc.», p. 151; — adresse, pour le concours La Fons-Mélicocq, son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, p. 166.

Digitized by Google

Cyrène (DAMOCYRAS *et* DAMOCYRANA : *épithètes sacrées et politiques attribuées aux dieux protecteurs du peuple de*), p. 117.

D

Damas d'Hautefort (M. le comte de) offre à l'Académie les photographies d'une croix abyssinienne, p. 25.

Damocyras et *Damocyrana*, épithètes sacrées et politiques attribuées aux dieux protecteurs du peuple de Cyrène, p. 117.

Daremberg (M. Ch.) fait hommage de son *Histoire des sciences médicales*, p. 27.

DEFRÉMERY (M.) présente le *Dictionnaire turk-oriental* de M. Pavet de Courteille, p. 7; — est institué en qualité de collaborateur de M. DE SLANE pour la publication des *Historiens arabes des Croisades*, p. 14; — lit un mémoire sur cette question « *Jérusalem a-t-elle été prise par l'armée du calife d'Egypte en 1096 ou en 1098 ?* » p. 27 et 49-55.

DEHÈQUE (M.) est nommé membre de la commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 4.

Delaunay (M. Ferd.) fait hommage de la 2e édition de son livre sur *Philon d'Alexandrie*, p. 85.

Del Giudice (M. Giuseppe) fait hommage des deux premiers volumes du *Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò*, p. 46.

DELISLE (M.) est élu vice-président de l'Académie, p. 1; — fait hommage d'un opuscule intitulé *Observations sur plusieurs mss. de la Politique et de l'Economique de Nic. Oresme*, p. 28; —et de ses *Recherches sur les comtes de Dammartin*, p. 35; — présente une *Etude* de M. Bertrandy *sur les chroniques de Froissart*, p. 59; — et deux opuscules de M. De Rozière, p. 80; — lit, en communication, une *Notice sur le poète Primat*, p. 147-150; — fait hommage de son *Inventaire de mss. de la Sorbonne conservés à la Bibliothèque nationale* et de sa *Notice sur le livre blanc et l'église du Mans placée en tête du cartulaire de cette cathédrale*, p. 161; — présente l'*Etude* de M. Boutaric *sur saint Louis et Alfonse de Poitiers*, p. 170; — est désigné avec deux de ses collègues pour visiter les dépôts de livres que possède Paris et s'assurer des précautions prises, p. 252.

Deloche (M.) lit un mémoire intitulé « *Du centenier et du vicaire, lieutenants du comte sous les deux premières races* », p. 205; — et un second mémoire traitant du *centenier* et de la *centaine*, p. 209.

Delorme (M. D.), du Cap (Haïti), fait hommage d'un livre intitulé « *Les théoriciens au pouvoir* », p. 116.

Delphes (*Sur un monument ancien de la collection de M. Piot qui semble faire allusion au pillage par les Gaulois du temple de*), voy. p. 48-49.

Demarteau (M. J. E.) fait hommage d'un ouvrage intitulé « *L'éloquence républicaine de Rome* », p. 73.

Δήμης pour Δημέας et Δήμας, forme nouvelle qui se rencontre dans une très-ancienne inscription inédite de Thasos, p. 173.

Derenbourg (M.) adresse à l'Académie une lettre relative à l'inscription de la stèle du roi Mésa, p. 24; — se présente comme candidat aux suffrages de l'Académie pour la chaire d'hébreu vacante au col-

Digitized by Google

lége de France, p. 36; — est déclaré second candidat de l'Académie, p. 37.

Des Diguères (M. Victor) fait hommage de son *Etude historique et généalogique sur les Rouxel de Médavy-Grancey*, p. 169.

Desjardins (M. Ern.) obtient la 2e médaille au concours de 1870 des Antiquités de la France, pour sa *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, p. 186. — Jugement de la commission sur cet ouvrage, p. 353-354. — M. Desjardins lit, en communication, une *Etude sur le dessin de la carte de Peutinger*, p. 319, 321, 341-343, 348, 349.

Desmaze (M. Ch.) adresse, pour le premier concours La Fons-Mélicocq, un mémoire ms. intitulé « *L'abbaye de St Quentin en l'Isle, diocèse de Noyon*, p. 350.

Des Michels (M. Abel) fait hommage de six publications relatives à la langue annamite, p. 165.

Des Moulins (M. Ch.) fait hommage d'un *Rapport à l'Acad. de Bordeaux sur deux mémoires de M. Linder et de M. le comte Al. de Chasteignier*, etc., p. 188.

Desnoyers (M.) est nommé membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4; — lit une *Note* relative à la découverte de l'Amphithéâtre romain de Paris, p. 73; — est nommé membre d'une commission spéciale chargée d'examiner le programme proposé par M. le baron de Belloguet pour la fondation d'un nouveau prix, p. 115; — informe l'Académie des mesures préservatrices prises pour la Bibliothèque du Muséum, p. 254; — soumet quelques observations à M. Mariette à propos de sa communication *Sur l'âge de pierre en Egypte*, p. 307.

Dioclétien (*Sur un buste de*), *du musée de Boulaq*, voy. p. 59-70.

Diplômes militaires. — M. Renier en communique un récemment découvert, p. 156.

Drobetense municipium (Sur deux inscriptions latines provenant du), voy. p. 152.

Duchâtellier (M.) fait hommage de son *Mémoire sur les administrations collectives de la France avant et depuis 1789*, p. 48.

Duchêne (M. Paul) fait hommage de sa *Description de la tour Sainte-Magdeleine de la ville de Verneuil* (*Eure*), p. 146.

Duchesne (M. Julien) fait hommage de son *Histoire des poèmes épiques français du 17e siècle*, p. 202.

Dulaure. — De son opinion au sujet des Arènes de Paris, p. 74-75.

Dulaurier (M.) lit, en communication, l'*Introduction* qu'il a été chargé de rédiger pour la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissete, p. 207, 209, 241, 242, 252, 253; — soumet quelques observations paléographiques à M. Revillout, à propos de sa lecture *sur les ostraca, papyri et inscriptions coptes des diverses collections de Paris*, p. 270.

Dupré (M. A.) fait hommage de son édition de l'*Hist. du roy. monastère de Saint-Lomer de Blois* par Dom Noël Mars, p. 21.

Digitized by Google

E

Eberhard l'Allemand, véritable auteur du *Laborintus*, p. 260.

EGGER (M.) est nommé membre de la commission des travaux littéraires et membre de la commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 4; — présente différents ouvrages de M. Thouron, p. 17; — lit un *Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque*, p. 20, 24, 29; — et communique la traduction d'une ode en vers phaleuces composée par l'empereur Hadrien et publiée par M. Koumanoudis, p. 56; — présente l'ouvrage de M. Demarteau intitulé « *L'éloquence républicaine de Rome* », p. 73; — rend compte d'une lettre de M. Schliemann sur les résultats des fouilles exécutées par lui dans la Troade, p. 117; — présente un opuscule de M. Robert Mowat *Sur le nom du peuple Redones*, p. 119; — une *Notice* du comte Sclopis *sur la vie et les travaux de feu M.* AM. PEYRON, p. 147; — les *Recherches de M. Lumbroso sur l'économie politique de l'Egypte sous les Lagides*, p. 151; — communique une note contenant le texte, la traduction française et le commentaire du papyrus grec de Sakkarah, déjà signalé par lui dans la séance du 23 juillet 1869, p. 160; — est désigné pour lire, dans la séance trimestrielle de l'Institut du 6 juillet, un extrait de son *Mémoire sur les historiens officiels etc., de l'antiquité grecque*, p. 162; — présente les thèses de doctorat de M. Rambaud, p. 166; — le tome X de la traduction de Dion Cassius par M. Boissée, et deux opuscules de M. Canini, p. 170; — est nommé membre de la commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours du prix ordinaire (1870-72), p. 187; — présente la traduction française des *Eléments harmoniques d'Aristoxène*, par M. Ch.-Emile Ruelle, p. 188; — propose, au nom de la commission, trois questions tirées de l'antiquité grecque pour le prix ordinaire à décerner en 1872, p. 192; — lit une *Note sur une inscription grecque récemment découverte dans l'île de Syros*, p. 194-198; — présente l'*Histoire des poèmes épiques français du 17e siècle* de M. Duchesne, p. 202; — lit, en communication, une étude grammaticale intitulée « *Des mots qui, dans la langue grecque, expriment le commandement et la supériorité* », p. 207, 209-240; — fait une communication sommaire sur les fragments d'un papyrus grec appartenant à un traité d'optique, p. 241; — est désigné pour aller avec deux de ses collègues visiter les dépôts de livres que possède Paris et s'assurer des précautions prises, p. 252; — soumet quelques observations paléographiques à M. Revillout, à propos de sa communication *sur les ostraca, papyri et inscriptions coptes des diverses collections de Paris*, p. 270; — prend part à la discussion soulevée par la communication de M. Vernes, p. 283; — expose les premiers résultats de ses recherches sur un rouleau de papyrus gréco-égyptien appartenant à l'université d'Athènes et contenant un compte de dépenses domestiques, p. 292-293; — lit des observations historiques sur les mots grecs et latins qui désignent l'*encre* et sur leurs dérivés en français, p. 306; — appelle l'attention de l'Académie sur la coïncidence d'un passage du récent discours de lord Granville avec les termes de la déclaration de l'Institut du 8 septembre, p. 320; — présente l'*Hist. d'Annibal* de M. Hennebert, p. 349.

Egypte (*Remarques sur l'âge de pierre en*), communication de M. Mariette, p. 307.

Digitized by Google

Egyptiens (*Mémoire sur la correspondance chez les anciens*), par M. Maspero, analysé p. 294-297.

Encre (*Observations historiques sur les mots grecs et latins qui désignent l'*) *et sur leurs dérivés en français*, par M. Egger, p. 306.

Engelhardt (M.) adresse deux lettres à l'Académie, la première contenant la description détaillée du masque de fer déposé au musée de Belgrade et découvert, en 1854, aux environs de Semendria; la seconde soumettant deux inscriptions nouvelles recueillies à Turn-Severin, p. 75-76. — M. Renier fait un rapport verbal sur ces deux inscriptions, p. 152 et 158-160.

Ἐπίγραμμα, sens nouveau de ce mot d'après une inscription agonistique de Larisse, p. 168.

Ἐπικράτης, nom qui figure sur les listes thasiennes publiées par M. Miller, p. 179.

Εὐπαλίδης, nom nouveau mentionné dans une inscription agonistique de Larisse, p. 168.

Europæus (M.) adresse un opuscule intitulé « *Die finnisch-ungarischen Sprachen*, etc., » p. 10.

Euting (M.), bibliothécaire à Tübingen. Communication à l'Académie de divers extraits de ses lettres, p. 23. — M. Euting offre au cabinet de la commission des inscriptions sémitiques 62 empreintes d'inscriptions phéniciennes, p. 194.

Evrard de Béthune n'est pas l'auteur du *Laborintus*, p. 259-260.

F

Faidherbe (M. le général) transmet les *fac-simile* de 12 nouvelles inscriptions (latine, latino-numide et numides) découvertes par M. Bosc, p. 20; — adresse une nouvelle série d'inscriptions libyques trouvées à Kef-beni-Feredj, p. 70; — fait hommage d'une *Collection complète des inscriptions numidiques* (*libyques*) *avec des aperçus ethnographiques sur les Numides*, p. 187.

Feer (M.) commence la lecture, en communication d'un mémoire, intitulé « *De la guerre entre Prasénajit, roi de Koçala, et Ajâtaçatru, roi de Magadha, etc.* », p. 342.

Femmes (*Nouvel exemple de l'admission des*) *aux fonctions municipales, dans les villes grecques*, p. 194-198. — *Sur l'éducation littéraire des femmes au moyen-âge*, mémoire de M. Jourdain, analysé p. 343-348.

Fermo (Il est fait hommage des *Cronache della città di*), faisant partie de la collection de documents concernant l'histoire d'Italie, publiée sous les auspices du gouvernement italien, p. 240.

Feuardent (M.) adresse la 1re partie de son ouvrage sur l'*Egypte ancienne* pour le concours de numismatique, p. 2. — Il obtient le prix, p. 158.

Fibules en forme de tortue, expression employée par M. de Longpérier et qui trouve sa confirmation dans une communication de M. l'abbé Cochet, p. 82.

Fibules scandinaves récemment trouvées en Normandie. Note de M. l'abbé Cochet à ce sujet, p. 84.

Digitized by Google

Fisquet (M.) adresse, pour le concours du prix Gobert, la suite de son ouvrage intitulé « *La France pontificale* », p. 2.

Flavius Xystus, ancien primipile, nommé dans une inscription trouvée à Lambèse, p. 153.

Flouest (M.) obtient la 2e mention honorable, au concours de 1870 des Antiquités de la France, pour la *Notice archéologique sur le camp de Chassey*, p. 186. — Jugement de la commission sur cette notice, p. 356-357.

Foucart (M.) fait hommage du tirage à part de son *Mémoire sur un décret inédit de la ligue arcadienne en l'honneur de l'Athénien Philarchos*, p. 85.

Foucaux (M. P. E.) fait hommage de ses *Etudes sur le Lalita Vistara*, etc., p. 26.

Foulon-Menard (Le Dr) adresse 2 opuscules pour le concours des Antiq. de la France, p. 28.

Fox (Sur une monnaie de bronze du cabinet du général), voy. p. 287-291.

François (M. Raymond) fait hommage d'un ouvrage intitulé : « *Les derniers jours d'un Empire* », p. 48.

Frédégaire. — Parti que les futurs éditeurs de sa chronique pourront tirer de la bague de Berthilde appartenant à M. Charvet, p. 317.

G

Gamard (M.) écrit une lettre à l'Académie destinée à repousser le reproche fait à Dulaure par M. Desnoyers d'avoir nié l'existence des Arènes de Paris, p. 74.

Garcin de Tassy (M.) est nommé membre de la commission administrative, p. 4; — fait hommage de la 2e édition de son *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie*, p. 118.

Garrucci (Le P.) — Confirmation de l'interprétation donnée par lui du fameux *Crocifisso graffito*, découvert il y a 13 ans au Palatin, p. 32-35.

Gaule sous les empereurs (Notice sur deux inscriptions latines relatives aux divisions de la), par M. Renier, p. 315.

Genève (La Société d'histoire et d'archéologie de) fait hommage de la suite des *Mémoires et documents* publiés par elle, p. 207.

Génitif pluriel grec (Sur l'ancienne orthographe du), voy. p. 178.

Géographie (La Société de), de Paris, notifie son adhésion à la protestation de l'Institut de France, contre la menace d'un bombardement de la capitale, p. 293.

Ghirardini (M. Aless.) fait hommage de ses *Studj sulla lingua umana*, p. 45.

Gilles (M. J.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, un Mémoire sur la *Campagne de Marius dans la Gaule*, p. 161.

Giraud (M. le chanoine Magloire) fait hommage de sa *Nouvelle étude sur Saint-Cyr de Provence*, p. 194.

Godefroy (M.) obtient une nouvelle allocation du ministre de la maison de l'Empereur, p. 5.

Digitized by Google

Gordiana. — Sur ce surnom donné à une cohorte de sagittaires, voy. p. 153 et 160.

Gourgues (M. le vicomte de) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, l'ouvrage intitulé « *Le saint suaire (conservé à Cadouin*, Dordogne) », p. 202.

Gozzadini (Le comte Giov.) fait hommage d'un ouvrage intitulé « *Di ulteriori scoperte nell' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese* », p. 45.

Gradivus. — Sur ce surnom du dieu Mars, voy. p. 159.

Grecque (Langue). *Des mots qui, dans la langue grecque, expriment le commandement et la supériorité*, par M. Egger, p. 209-240. — Sur les *transformations des mots grecs employés dans les divers dialectes de la langue copte*, voy. p. 326-340.

Grotefend (M.) a commis diverses erreurs dans ses *Recherches sur les cachets d'oculistes romains*, p. 79.

Guérin (M. Victor). Un premier rapport sur sa mission en Palestine est transmis à l'Académie par M. le Ministre des lettres, sciences et beaux-arts, p. 158. — Un second rapport, transmis le 21 juillet, est soumis, comme le premier, à l'examen d'une commission spéciale, p. 198. — M. de Saulcy rend compte du travail de ladite commission, p. 202-205. — Une nouvelle allocation, accordée par le gouvernement, conformément au vœu de l'Académie, est mise à la disposition de M. Guérin pour l'acquisition, au nom de la France, du terrain où il vient de retrouver *le tombeau des Macchabées*, p. 240.

Guerrier de Dumast (M.), correspondant, fait hommage d'une note intitulée : *De la sériculture*, etc., p. 48.

Guessard (M.) est nommé membre de la commission du prix ordinaire, p. 6 ; — fait le rapport sur le concours pour le prix proposé en 1868 *Des dialectes de la langue d'oc au moyen-âge*, p. 165.

Guigniaut (M.), secrétaire perpétuel, donne lecture de son *Rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le 2e semestre de l'année* 1869, p. 11 ; — et de son *Rapport* sur les travaux des mêmes commissions pendant le 1er semestre de l'année 1870, p. 188-192 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Desjardins *sur le dessin de la Table de Peutinger*, p. 341.

Guyot (M. Joseph) obtient la 1re mention honorable, au concours de 1870 des Antiquités de la France, pour ses *Chroniques d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, p. 186. — Jugement de la commission sur cet ouvrage, p. 356.

H

Hadriana (Sur la *Via*), allant de Bérénice à Antinoé, voy. une *Note* de M. Miller, p. 55.

Hadrien. — Monument de son goût pour la chasse et de ses talents comme poète, publié par M. Koumanoudis, p. 56.

Halévy (M. Joseph). — L'Académie reçoit des nouvelles sur le commencement de son voyage dans la Péninsule arabique, p. 24.

Hamburger (M. le Dr) fait hommage du complément de la *Real-Encyclopädie für Bibel und Talmud*, p. 161.

Digitized by Google

Hase (M.). Publication d'une lettre de lui à son collègue Raoul-Rochette, p. 4.

Haupt (M.) combat l'explication donnée par M. Garrucci d'un graffito, découvert il y a 13 ans dans les fouilles du Palatin, p. 32-35.

Hauréau (M.) est nommé membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4; — il lit, en communication, le préambule d'une *Notice sur la 1re Ogdoade de Guillaume du Bellay*, p. 8; — fait hommage de la nouvelle édition de son *Histoire littéraire du Maine*, p. 85; — lit un fragment intitulé : *Ruine et rétablissement des écoles en Occident*, p. 152 et 298-305; — fait hommage du 3e et dernier fascicule du tome XVI du *Gallia christiana*, contenant la province ecclésiastique de Vienne, p. 165; — est désigné pour lire à la séance publique annuelle de l'Institut du 13 août le fragment de son *Histoire de la scolastique*, communiqué par lui sous le titre de *Ruine et rétablissement des écoles en Occident*, p. 187. Cf. p. 292.

Havre (Le). — Note sur la découverte de vases antiques faite dans le jardin des Dominicains de la côte d'Ingouville, p. 157.

Ἡγήσιππος, nom très-fréquent dans les listes thasiennes, p. 179.

Heiss (M. Aloïs) adresse, pour le concours de numismatique de 1871, sa *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 312.

Hélie (Pierre). — Nouvelle rédaction de son commentaire sur les deux derniers livres de l'*Institutio* de Priscien, d'après un manuscrit de Tours, p. 251.

Henfrey (M. H. W.) fait hommage des parties IV-VI de son *Guide pour l'étude, etc., des monnaies anglaises*, p. 21, 35 et 161.

Hennebert (M. E.) fait hommage de son *Histoire d'Annibal*, p. 349.

Hervé de Saint-Denys (M. d') lit, en communication, un mémoire sur le *Li-sao*, p. 145.

Hucher (M. Eug.) fait hommage d'un mémoire intitulé : *Le jubé du cardinal Philippe de Luxembourg, à la cathédrale du Mans*, p. 118.

Huillard-Bréholles (M.) est nommé membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4; — et secrétaire de la commission du prix Gobert, p. 6; — il continue la lecture de son *Mémoire sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe*, p. 9, 10, 19, 27, 28, 49, 73, 77, 83, 86, 115, 119, 145; — présente, au nom de M. Gius. del Giudice, les 2 premiers volumes du *Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò*, p. 46; — lit le *Rapport* au nom de la commission du prix Gobert, p. 158; — fait un rapport sommaire, au nom de la commission des Antiquités de la France, sur les médailles et mentions honorables décernées pour le concours de 1870, p. 186; — est nommé membre de la commission chargée de vérifier les comptes pour l'exercice 1869, p. 187; — lit un Mémoire intitulé : « *Essai de restitution de l'une des Lettres de saint Remi à Clovis* », p. 278, 283-287; — donne lecture du *Rapport* sur le concours des Antiquités de la France, p. 350-361.

J

Janvier (M. A.) fait hommage de ses *Récits picards*, p. 21.

Ibn Khaldoun (*Note* de M. de Slane sur la traduction en langue turque des *Prolégomènes historiques d'*), p. 21-23.

Digitized by Google

Jérusalem a-t-elle été prise par l'armée du calife d'Egypte en 1096 *ou en* 1098? Mémoire de M. DEFRÉMERY, analysé p. 49-55.

Inscriptions coptes des diverses collections de Paris (*Mémoire sur les*), par M. Revillout, p. 321-340.

Inscriptions grecques de l'Archipel (*Du style des*), p. 196.

Inscriptions latines. — Sur deux nouvelles inscriptions provenant de Turn-Severin, voy. p. 152. — Sur une inscription trouvée en Afrique dans les ruines de Lambèse, voy. p. 153.

Joly (M.) obtient la 3e médaille, au concours de 1870 des Antiquités de la France, pour son édition de Benoît de Ste-More et son étude (ms.) sur le roman de Troyes. p. 186. — Jugement de la commission sur ces ouvrages, p. 354-356.

JOURDAIN (M.) fait hommage du tirage à part de son *Mémoire sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan*, p. 59; — lit un morceau intitulé « *L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise* », p. 86, 114; — est réélu membre de la commission chargée de vérifier les comptes de l'Académie pour l'exercice de 1869, p. 187; — supplée M. Guigniaut comme secrétaire perpétuel, p. 240; — fait hommage du tirage à part de son opuscule intitulé *L'Université de Paris à l'époque de la domin. anglaise*, p. 292; — lit un mémoire ayant pour titre « *L'éducation littéraire des femmes au moyen-âge* », p. 319, 320, 342. — Analyse du dit mémoire, p. 343-348. — M. JOURDAIN est désigné pour lire un extrait du même mémoire à la séance trimestrielle du 4 janv. 1871, p. 348.

Italie (*Sur l'état politique de l'*) *depuis la paix de Constance jusqu'à la chute de la maison de Souabe*. Analyse d'un mémoire de M. HUILLARD-BRÉHOLLES, p. 119-145.

Judas (M.) fait hommage de deux opuscules intitulés : l'un, *Nouv. analyse de l'inscr. libyco-punique de Thugga*; l'autre, *Sur quelques épitaphes libyques et latino-libyques*, p. 147.

Julia Philumene (*Epitaphe de*), p. 152.

JULIEN (M. STANISLAS) fait hommage du 2e volume de sa *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise*, p. 194.

Iung (M. Th.) adresse, pour le concours du prix Gobert, les 3 premiers numéros de ses *Errata historiques militaires*, p. 2.

K

Kavanagh (M. Morgan) adresse, pour le concours du prix Volney, un mémoire manuscrit intitulé « *Origine du langage et des mythes* », p. 47.

Kiepert (M.) fait hommage de la 2e livraison de son nouvel *Atlas de la Hellade*, p. 201.

Kirbet-el-Medieh, véritable emplacement du mausolée de la famille des Macchabées, p. 203.

Koumanoudis (Traduction d'une ode en vers phaleuces composée par l'empereur Hadrien et publiée par M.), p. 56.

Kraus (M. le Dr) lit une note destinée à réfuter l'explication proposée par M. Haupt d'un graffito récemment découvert dans les fouilles du Palatin, p. 32-35; — fait hommage d'un opuscule sur le

Digitized by Google

même sujet intitulé « *Das Spott-crucifix vom Palatin und dessen neueste Deutung*, p. 35.

L

La Barre Duparcq (M. Ed. De) fait hommage d'un mémoire intitulé « *Du nombre des tués dans les batailles* », p. 35.

La Berge (M. Camille De), attaché au dép. des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, obtient le prix Bordin, p. 186.

Laborintus (Notice du poème intitulé), d'après un manuscrit du fonds Bouhier, p. 259-269.

Laboulaye (M.) est nommé membre de la commission des travaux littéraires, p. 4; — et président de la commission du prix Gobert, p. 6; — présente le *Mémoire* de M. Duchâtellier *sur les administrations collectives de la France avant et depuis* 1789, p. 48.

Ἀάδαμος, nom nouveau, mentionné dans une inscription agonistique de Larisse, p. 168.

Lallié (M.) adresse, pour le concours du prix Gobert, un ouvrage intitulé « *Le district de Machecoul* (1788-1793), p. 2.

Lampros (M. Spyridon P.) fait hommage d'un mémoire intitulé Τὸ παναθηναϊκὸν Στάδιον, p. 156.

La Plane (M. Edouard De), correspondant de l'Académie.— Notification de son décès, p. 5.

Larisse (*Notice sur une inscription agonistique de*), par M. Miller, analysée p. 166-168.

Lartet (M.) fait hommage des 8e-10e parties des *Reliquiæ Aquitanicæ*, p. 161.

Lasteyrie (M. de) est nommé membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4; — et offre, au nom de M. le comte de Damas d'Hautefort, les photographies d'une croix abyssinienne, p. 25.

LE (Sur l'abréviation) pour LEGE, voy. p. 154.

Le Blant (M.) lit un mémoire ayant pour titre « *Sur la préparation au martyre* », p. 23-26 et 27; — est désigné pour lire, dans la séance trimestrielle d'avril, un extrait de ce mémoire, p. 37.

Lecoq-Kerneven (M.) adresse 2 ouvrages pour le concours de numismatique, p. 2; — il y joint ultérieurement 6 exemplaires d'un opuscule intitulé « *Leçons de numismatique* », p. 146.

Leger (M.) transmet différentes publications de l'*Académie des Slaves méridionaux* (d'Agram), p. 21.

Légion XXIIe (*Liste de sous-officiers de la*), p. 181.— Confirmation de l'origine attribuée à cette légion, p. 182-183.

Legrand (M. Emile) fait hommage d'un recueil de *Trois chansons populaires* faisant partie d'une collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique, p. 194; — de la traduction des *Chansons et chants populaires de la Calabre*, p. 208; — d'un opuscule, en grec moderne, intitulé « Ἱστορία τοῦ ἄρχοντος καὶ σπαθαρίου Σταυρακῆ », p. 241.

Lehr (M. Em.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, les 4e et 5e parties de l'*Alsace noble*, p. 27.

Digitized by Google

Lenormant (M.) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Inscript. cunéiformes inédites*, p. 21 ; — met sous les yeux de l'Académie un curieux monument provenant de la collection de M. Piot, p. 48 ; — fait hommage de sa *Description de la collection d'antiquités grecques recueillies dans la grande Grèce*, etc., par M. E. P. (Piot), p. 80 ; — lit, en communication, un *Mémoire sur l'époque éthiopienne dans l'histoire d'Egypte et sur l'avénement* de la XXVI^e^ dynastie, p. 84, 145, 198, 205, 252, 258. — Analyse du dit *Mémoire*, p. 270-277. — M. Lenormant lit, en communication, une *Note sur les animaux employés par les anciens Egyptiens à la chasse et à la guerre, tels qu'ils sont représentés sur les monuments de diverses époques*, p. 297 et 318.

Lequeux (M.) notifie, par lettre, la mort de M. Botta, correspondant de l'Académie, p. 55.

Le Vasseur (MM.) font hommage de leur *Introduction aux cours gratuits de sciences mathématiques et de dessin institués* (par eux) *aux Andelys*, p. 77.

Ligugé (M. le doyen de l'abbaye de), dans la Vienne, adresse une lettre portant demande d'une concession de livres, p. 79.

Lillebonne (*Sur la découverte d'une mosaïque antique à*), voy. p. 30-32, 36, 37-45.

Liserius. — Nouveaux fragments de ce poète tirés du traité de *l'Art de lire* d'Aimericus, p. 248.

Littré (M.) est nommé membre de la commission du prix ordinaire, p. 6 ; — présente l'*Histoire des sciences médicales* de M. Daremberg, p. 27 ; — fait hommage de la suite de son *Dictionnaire de la langue française*, p. 35 ; — lit le *Rapport* au nom de la commission du prix Volney, p. 199.

Loire (La Société d'agriculture, etc., du dép. de la) fait hommage de la suite de ses *Annales*, p. 202.

Longnon (M.) adresse 4 nouveaux opuscules géographiques pour le concours des Antiquités de la France en 1871, p. 349.

Longpérier (M. de) est nommé membre de la commission des travaux littéraires et membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4 ; — membre de la commission du prix Bordin et de la commission de numismatique, p. 6 ; — communique l'extrait d'une lettre de M. Menant, relative à la découverte d'une mosaïque antique à Lillebonne, p. 31-32 ; — présente diverses observations sur les inscriptions des cachets d'oculiste, à l'occasion d'une communication de M. Robert, p. 78 ; — trouve la confirmation de l'expression de *fibules en forme de tortue*, employée par lui, dans une note de M. l'abbé Cochet, p. 82-83 ; — est nommé membre d'une commission spéciale chargée d'examiner le programme accompagnant l'acte de donation de M. le baron de Belloguet, p. 115 ; — présente un grand travail de M. Oppert sur les inscriptions du roi Sargon en même temps qu'un recueil de mémoires de M. Bompois relatifs à la numismatique grecque, p. 116 et 156 ; — lit une note sur la découverte de vases antiques faite au Havre dans le jardin des dominicains de la côte d'Ingouville, p. 157 ; — lit le *Rapport* au nom de la commission du prix de numismatique, p. 158 ; — fait une observation sur le sens des médailles portant le type de *Mars Gradivus*, p. 159 ; — est nommé membre des deux commissions chargées de présenter de nouveaux sujets pour le concours

Digitized by Google

du prix ordinaire et celui du prix Bordin (1870-72), p. 187; — propose, au nom de ladite commission, la prorogation du concours *Sur les inscriptions himyarites* jusqu'au 31 déc. 1871, plus le choix entre trois questions relatives à l'archéologie assyrienne ou égyptienne pour le concours de 1872, p. 192-193; — est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le double rapport de M. Guérin sur sa nouvelle mission en Palestine, p. 198; — communique, au nom de M. Chabas, une dissertation intitulée « *Lettre-missive du XIV^e^ siècle avant notre ère,* » p. 254; — prend part à la discussion soulevée par la communication de M. Vernes, p. 283; — lit quelques observations sur une monnaie de bronze du cabinet du lieutenant général Charles R. Fox, p. 287-291; — soumet quelques observations à M. Mariette, à propos de sa communication *Sur l'âge de pierre en Egypte,* p. 307; — donne lecture d'une *Notice* sur une bague d'or mérovingienne appartenant à M. Charvet, p. 316-318; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Desjardins *Sur le dessin de la Table de Peutinger,* p. 349.

Luce (M. Siméon) adresse, pour le concours du prix Gobert, le t. I de son édition des *Chroniques de Froissart,* p. 2; — et à titre de 1^er^ complément le tome II du même ouvrage, p. 115. — Il obtient le 1^er^ prix, p. 162-163.

Lumbroso (M. Giacomo) fait hommage de ses *Recherches sur l'économie politique de l'Egypte sous les Lagides,* p. 151.

Luxembourg (La section historique de l'Institut de) fait hommage de son 24^e^ fascicule, p. 45.

M

Macchabées (*Découverte du fameux mausolée de la famille des*) effectuée au *Kirbet-el-Medieh* par M. V. Guérin, p. 203-205.

Maire (M. le) du 16^e^ arrondissement de la ville de Paris sollicite pour la Bibliothèque municipale dudit arrondissement l'octroi des publications de l'Académie, p. 162.

Mariette (M.) fait hommage du tome I du grand ouvrage intitulé *Abydos,* etc., p. 70; — et lit, en communication, des *Remarques sur l'âge de pierre en Egypte,* p. 307.

Marne (La Société d'agriculture, etc., du dép. de la) fait hommage de la suite de ses *Mémoires,* p. 45.

Martin (M. Th.-Henri) fait hommage de la 3^e^ édition de son ouvrage intitulé « *La vie future suivant la foi et suivant la raison* », p. 28.

Martin (M. l'abbé) adresse trois ouvrages pour le concours du prix Volney, p. 26.

Mary-Lafon (M.) adresse, pour le concours du prix Volney, son *Tableau historique et comparatif des noms propres français,* p. 46.

Maspero (M.) lit, en communication, un *Mémoire sur la correspondance des anciens Egyptiens,* p. 278, 293. — Analyse dudit mémoire, p. 294-297.

Maury (M.) est nommé membre de la commission des travaux littéraires et membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4; — présente diverses observations sur les inscriptions des ca-

Digitized by Google

chets d'oculiste, à l'occasion d'une communication de M. Robert, p. 78; — est nommé membre d'une commission spéciale chargée d'examiner le programme du baron de Belloguet pour la fondation d'un nouveau prix, p. 115; — présente un mémoire de M. Anat. De Barthélemy intitulé « *La campagne d'Attila* », p. 156.

Mémactérion (Sur le mois), voy. p. 178.

Ménant (M.) fait hommage d'un opuscule *Sur l'origine de quelques caractères des inscr. ariennes des Achéménides*, p. 17; — informe l'Académie, par l'intermédiaire de M. De Longpérier, de la découverte d'une mosaïque antique à Lillebonne, p. 31-32; — offre à l'Académie un manuscrit (pâli) qui lui a été envoyé du Camboje, p. 201.

Menard (M. L.) lit, en communication, un mémoire intitulé : « Eros, *Etude sur la symbolique du désir* », p. 73.

Mérimée (M.). — Nouvelle de sa mort annoncée sur la foi du *Times*, p. 315.

Mérovingienne (*Notice sur une bague d'or*), par M. de Longpérier, p. 316-318.

Mesa, roi de Moab. — Sur la découverte faite par M. Clermont-Ganneau d'une inscription de ce roi, contemporain de Joram et de Josaphat, voy. p. 18-19, 24.

Miller (M.) est nommé membre de la commission de l'école française d'Athènes, p. 4; — il continue la lecture de son *Mémoire sur une inscription grecque provenant de Memphis*, p. 10 et 14; — communique une note relative à un monument intéressant découvert sur l'emplacement de l'ancienne *Antinoé* et acquis par le musée de Boulaq, p. 55; — lit l'extrait d'une lettre de M. Piot contenant des observations sur les fouilles faites dans l'île de Chypre en 1867 et 1868, p. 56; — rappelle, à l'occasion d'une communication de M. Robert, que dans les *Hippiatriques*, dont il a publié une nouvelle collection, se trouvent mentionnés des collyres avec les noms des médecins qui les administraient, p. 78; — lit, en communication, une *Notice sur une inscription agonistique de Larisse*, p. 166-168; — une autre Notice sur dix inscriptions antiques trouvées à Alexandrie, p. 170-180; — est nommé membre de la commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours du prix ordinaire (1870-72), p. 187; — informe l'Académie des mesures préservatrices prises pour la bibliothèque du Corps législatif, p. 254; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de l'*Etude* de M. Desjardins *sur le dessin de la carte de Peutinger*, p. 320.

Ministre de la Maison de l'Empereur (M. le maréchal de France), informe l'Académie que l'Empereur a accordé à M. Godefroy, auteur du *Dictionnaire critique de l'ancienne langue française* une nouvelle allocation, p. 5.

Ministre de l'instruction publique (M. le) transmet à l'Académie la copie d'inscriptions libyques recueillies en Algérie par M. Cherbonneau, p. 5 et 28; — et l'estampage de deux inscriptions punique et libyque adressé par M. Roger, p. 14; — invite l'Académie à s'occuper de la désignation de 2 candidats pour la chaire vacante des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collége de France, p. 29; — accuse réception d'un manuscrit à réintégrer dans la bibliothèque de Chartres, ibid.; — annonce l'envoi prochain d'un Rapport de MM. Ma-

Digitized by Google

met et Gorceix, membres de l'école française d'Athènes, p. 185; — demande à l'Académie de désigner trois de ses membres pour visiter les dépôts de livres que possède Paris, p. 252.

Ministre (M. le) de l'intérieur accuse réception des fragments du Cartulaire de St-Sulpice de Bourges communiqués à l'Académie pour les travaux préparatoires du Recueil des chartes et diplômes, p. 306.

Ministre (M. le) des affaires étrangères transmet l'extrait d'une dépêche du résident politique d'Aden donnant des nouvelles de M. Jos. Halévy, p. 24; — et la copie d'une dépêche de M. Ballien, consul de France à Honolulu, p. 169.

Ministre (M. le) des lettres, sciences et beaux-arts, adresse le cliché d'une médaille commémorative de la bataille de l'Isly, avec prière à l'Académie d'en rédiger l'inscription, p. 151; — transmet un premier rapport de M. V. Guérin sur sa mission scientifique en Palestine, p. 158; — remercie l'Académie du don du dernier volume paru de ses *Mémoires*, p. 185; — transmet un second *Rapport* de M. Guérin, p. 198.

Ministre (M. le), secrétaire d'Etat de la guerre, informe l'Académie que, faisant droit à sa demande, il a désigné 2 officiers d'état-major pour aller lever la carte de la Palestine, p. 30.

Modin (Du véritable emplacement de), p. 203.

Mohl (M.) est nommé membre de la commission des travaux littéraires et membre de la commission administrative, p. 4; — communique, au nom de M. Clermont-Ganneau, l'estampage d'un bas-relief et 2 inscriptions sabéennes en caractères himyaritiques, p. 17; — communique divers extraits de lettres de M. Euting, bibliothécaire à Tübingen, p. 23; — est nommé membre d'une commission spéciale chargée d'examiner le programme proposé par M. le baron de Belloguet pour la fondation d'un nouveau prix, p. 115; — et membre d'une autre commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours du prix Bordin (1870-72), p. 187; — présente 62 empreintes d'inscriptions phéniciennes offertes par M. Euting au cabinet de la commission des inscriptions sémitiques, p. 194.

Mosaïque antique (*Découverte à Lillebonne d'une*), p. 30-32.

Moutié (M. Auguste) obtient la 1re médaille dans le concours des Antiquités de la France de 1870 pour son ouvrage (ms.) intitulé « Chevreuse : *Recherches historiques, archéologiques et généalogiques* », p. 186. — Jugement de la commission sur cet ouvrage, p. 351-353.

Mowat (M. Robert) fait hommage d'*Etudes philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes*, p. 119.

Müller (M. Max) adresse, avec une lettre, ses trois derniers ouvrages, p. 15; — fait hommage d'un des seize exemplaires imprimés de son *Introduction* (en anglais) *à la science de la religion*, p. 208.

Mulsant (M. E.) fait hommage de ses *Souvenirs du mont Pilat et de ses environs*, p. 80.

Musgrave (M. George) fait hommage de sa traduction (en vers blancs anglais) de l'*Odyssée d'Homère*, p. 156.

Digitized by Google

N

Naudet (M.) est nommé membre de la commission des travaux littéraires, p. 4; — et membre de la commission du prix Bordin prorogé, p. 6. — Il signale l'intérêt d'une publication entreprise par les Bénédictins de la Cava, p. 24. — Nouvelles rassurantes données sur sa santé, p. 84, 114, 154. — M. Naudet prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Desjardins *sur le dessin de la Table de Peutinger*, p. 341.

Naville (M.) fait hommage d'un recueil intitulé « *Textes relatifs au mythe d'Horus* », p. 35.

Nicaise (M. Aug.) adresse, pour le concours des Antiq. de la France, deux nouveaux exemplaires de son ouvrage intitulé : « *Epernay et l'abbaye de St-Martin de cette ville* », p. 25.

Noël (M. Octave) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, son *Histoire de la ville de Poissy*, p. 115.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc. — Publication de la partie orientale du tome XV contenant la table alphabétique des matières renfermées dans les 14 premiers tomes de ce recueil, p. 292.

Novempopuli (Notice sur deux inscriptions latines relatives aux), par M. Renier, p. 345.

O

Obry (M.) fait hommage des 1er et 2e fascicules de ses *Etudes biblico-védiques*, p. 208.

Ocrius (*Quintus*), nom inconnu, mentionné dans une inscription agonistique de Larisse, p. 168.

Oculiste romain (*Note sur un nouveau cachet d'*), par M. Robert, correspondant de l'Académie, p. 77.

Oppert (M.) fait hommage d'un travail sur les inscriptions du roi Sargon inséré dans le grand ouvrage de M. Place, p. 116; — et de la traduction (avec restitutions) de l'*Inscription de Mésa, roi des Moabites*, p. 166.

Oppert (M. le Dr Gustave) fait hommage d'un livre intitulé : *Der Presbyter Johannes in Sage und Geschichte*, p. 188.

Orléanais (La Société archéologique de l') fait hommage de la suite de ses publications, p. 18 et 170.

Ostraca coptes des diverses collections de Paris (*Mémoire sur les*), par M. Revillout, analysé p. 321-340.

P

Palacki (M. Franç.) adresse son recueil de documents sur Jean Hus, p. 21.

Pande (M. Arsen. Hieron.) fait hommage de la Notice nécrologique prononcée par lui aux obsèques du chevalier Valsamachi, p. 20.

Digitized by Google

Papyrus coptes (Mémoire sur les) des diverses collections de Paris, par M. Revillout, p. 321-340.

Papyrus grecs.— Note de M. Egger contenant le texte, la traduction française et le commentaire du papyrus grec de Sakkarah, p. 160. —Communication sommaire du même membre sur des fragments d'un papyrus grec appartenant à un *Traité d'optique*, p. 241 ; — et sur les premiers résultats de son examen d'un rouleau de papyrus gréco-égyptien, dit *papyrus Sakkinis*, appartenant à l'Université d'Athènes et contenant un compte de dépenses domestiques, p. 292-293. *Cf.* p. 306.

Paris (Sur la découverte de l'Amphithéâtre romain de), voy., p. 57-58 et 73.

Paris (M. Paulin) est nommé membre de la commission du prix ordinaire, p. 6.

Passy (M. Louis) lit, en communication, une *Notice sur deux monuments inédits de la sculpture en porphyre*, p. 59-70 ; — fait hommage de ses *Recherches sur une statue colossale d'Hercule* dite l'Hercule Mastaï, p. 71.

Pavet de Courteille (M.) fait hommage de son *Dictionnaire turk-oriental*, etc., p. 7.

Perrot (M.) fait hommage de la 23e livr. de l'*Explor. archéol. de la Galatie et la Bithynie*, p. 146.

Pesunthius, évêque de Coptos. — Détails sur sa vie et sur ses ouvrages, p. 322-324.

Πετάλων, nom nouveau, mentionné dans une inscription agonistique de Larisse, p. 168.

Peutinger (Etude sur le dessin de la Table de), lecture en communication de M. Desjardins, et discussion à propos de cette lecture, p. 319, 321, 341-343, 348 et 349.

Peyron (M. Amédée) fait hommage d'un Mémoire intitulé : *La prima tavola di Eraclea illustrata*, p. 7. — Notification de son décès, p. 84. — M. le comte Sclopis fait hommage d'une *Notice* (en italien) sur sa vie et ses travaux, p. 147.

Phénicien (Note sur un fragment de vase antique portant des caractères d'ancien), découvert à Jérusalem, par M. Vernes, p. 279-283.

Picone (M. Gius.) fait hommage de ses 3e, 4e et 5e *Mémoires sur Agrigente*, p. 253.

Picot (M. Emile), vice-consul de France en Servie, adresse à M. Renier une nouvelle copie de la seconde des inscriptions relevées à Turn-Severin par M. Engelhardt, p. 158.

Piot (Sur un curieux monument provenant de la collection de M.), voy. p. 48-49. — Extrait d'une lettre de M. Piot contenant des observations sur les fouilles faites dans l'île de Chypre pendant les années 1867 et 1868, p. 56. — M. Waddington relève un passage de cette lettre relatif aux fouilles d'Ephèse, p. 57.

Pollia (Les citoyens romains de la capitale de la Galatie étaient inscrits dans la tribu), p. 182.

Pompei. — Il est fait hommage à l'Académie de la suite du *Giornale degli scavi di Pompei*, p. 200.

Poquet (M. l'abbé) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, sa *Monographie de l'abbaye de Longpont*, p. 166.

Digitized by Google

Porphyre (*Notice* de M. Louis Passy *sur deux monuments inédits de la sculpture en*), p. 59-70.

Portugal. — Il est fait hommage de la suite de la publication officielle intitulée *Portugalliæ monumenta historica*, p. 165.

Potadius ou *Ptadius*, nom nouveau, lu sur une stèle d'Alexandrie, p. 174.

Pouzzoles (*Sur l'artiste mosaïste de*), *auteur de la mosaïque de Lillebonne*, voy. p. 30-32 et 44.

Préfet de la Seine (M. le Sénateur) répond au vœu exprimé par l'Académie de voir l'Amphithéâtre romain, récemment découvert, devenir la propriété de la ville de Paris, p. 75.

Primat (Analyse d'une *Notice* de M. Delisle *sur le poète*), p. 147-150.

Primipilaris (Sur la distinction à faire entre un *ex primo pilo* et un), p. 154.

Prix Bordin. — Trois ouvrages envoyés pour ce concours, p. 3; — prorogation du concours sur la question concernant l'*Etude des chiffres, des comptes, etc., chez les anciens Egyptiens*, p. 163; — jugement du concours (*sur les flottes romaines*), p. 185; — composition de la commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours 1870-72, p. 187; — prorogation jusqu'au 31 déc. 1871 du concours *sur les inscriptions himyarites*, p. 192-193; — proposition au choix de l'Académie de trois questions relatives à l'archéologie assyrienne ou égyptienne pour le concours de 1872, *ibid.*

Prix de numismatique. — Ouvrages envoyés, p. 2; — le prix est décerné à M. Feuardent pour la 1re partie de son livre sur l'Egypte ancienne, intitulé *Monnaies des rois*, p. 158.

Prix Gobert. — Ouvrages adressés pour ce concours, p. 2 et 115; — rapport préalable de la commission, p. 6; — prix décernés, p. 162-163.

Prix La Fons-Mélicocq. — Ouvrages adressés pour ce concours, p. 166.

Prix ordinaire de l'Académie : 2 mémoires envoyés, p. 2; — composition de la commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours de 1870-72, p. 187; — question proposée pour ledit concours, p. 192.

Prix Volney (Livres adressés pour le concours du), p. 26, 45, 47 et 77. — Rapport sur le concours de 1870, p. 199.

Προσδρομή, mot très-rare employé dans une inscription agonistique de Larisse, p. 167.

Prou (M.) lit, en communication, un *Mémoire sur la chirobaliste attribuée à Héron d'Alexandrie*, p. 150 et 154.

Przezdziecki (M. le comte) fait hommage d'une brochure intitulée « *Enumération et description sommaire de 64 manuscrits, etc., de Jean Dlagosch* », p. 202.

Ptolémée (De la nécessité d'une nouvelle édition de l'*Optique de*), p. 241.

Q

Quicherat (M.) prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Desjardins *sur le dessin de la Table de Peutinger*, p. 341.

Digitized by Google

R

Rambaud (M. Alfred) fait hommage de ses thèses de doctorat intitulées : l'une, *L'Empire grec au 10e siècle*; et l'autre, *De byzantino hippodromo et circensibus factionibus*, p. 166.

Rambouillet (La Société archéologique de) fait hommage de la 1re livraison de ses *Mémoires et documents*, p. 17.

Reboud (M. le Dr) fait hommage de son *Recueil d'inscriptions libyco-berbères* et des estampages et copies des monuments originaux dont se compose ledit recueil, p. 146.

Regnier (M.) fait une courte allocution en quittant le fauteuil de la présidence, p. 1; — est nommé membre de la commission des travaux littéraires, p. 4; — présente diverses publications de M. D'Arbois de Jubainville, p. 36.

Remi (Essai de restitution de l'une des lettres adressées à Clovis par saint), mémoire de M. Huillard-Bréholles, analysé p. 283-287.

Remi d'Auxerre. — De son commentaire sur le 1er livre de l'*Ars major* de Donat, p. 244.

Renan (M.) est élu président de l'Académie, p. 1; — présente la dissertation de M. Bergmann intitulée « *Les prétendues maîtresses de Dante* », p. 8; — fait quelques observations au sujet de conjectures de M. Derenbourg relatives à l'inscription de la stèle du roi Mesa, p. 24; — se présente comme candidat aux suffrages de l'Académie pour la chaire d'hébreu du collége de France, p. 36; — est déclaré 1er candidat de l'Académie, p. 37; — présente le *Recueil d'inscriptions libyco-berbères* du Dr Reboud, p. 146; — deux opuscules de M. Judas, p. 147; — le complément de la *Real-Encyclopädie für Bibel u. Talmud* du Dr Hamburger, p. 161; — un plan de Dhiban par M. Clermont-Ganneau avec une note du même auteur intitulée « *Nom et souvenir des Philistins conservés dans la tradition populaire des fellahin de Palestine* », p. 200; — présente l'un des 16 exemplaires imprimés de l'*Introduction* de M. Max Müller *à la science de la religion*, p. 208; — est délégué pour aller, avec deux de ses collègues, visiter les dépôts de livres que possède Paris et s'assurer des précautions prises, p. 252; — rend compte de la visite faite par la commission aux bibliothèques qui lui avaient été désignées, p. 254.

Renier (M.) est nommé membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4; — membre de la commission du prix Bordin prorogé, p. 6; — fait une communication complémentaire sur les peintures qui décoraient la maison récemment découverte à Rome par M. Rosa, et dans laquelle M. Renier incline à voir la maison paternelle de Tibère, p. 19; — donne des renseignements sur la collection épigraphique formée par le fils du khaznadar, p. 23; — fait une nouvelle communication au sujet de la maison de l'impératrice Livie découverte à Rome, p. 28; — fait part à l'Académie, d'après une lettre de M. l'abbé Cochet, des premiers résultats de fouilles archéologiques entreprises à Lillebonne, p. 30; — complète la communication plus détaillée de M. l'abbé Cochet par des remarques sur les 2 inscriptions qui accompagnent la mosaïque de Lillebonne, p. 45; — appelle

Digitized by Google

l'attention de l'Académie sur la découverte récente d'une partie de l'Amphithéâtre romain de Paris, p. 57; — s'excuse de ne pas avoir fait sur les 35 inscriptions envoyées de Servie par M. Engelhardt les communications qu'il avait d'abord annoncées, p. 76; — relève plusieurs erreurs commises par M. Grotefend dans ses recherches sur les cachets d'oculistes romains, p. 79; — fait don à l'Académie de trois liasses d'inscriptions provenant d'Afrique et recueillies par MM. de la Marre, Berbrugger, Cherbonneau et autres, p. 86; — fait un rapport verbal sur deux inscriptions latines envoyées récemment par M. Engelhardt, p. 152; — met sous les yeux de l'Académie une petite plaque de bronze trouvée en Afrique dans les ruines de Lambèse et portant une inscription latine, p. 153; — communique à l'Académie un *diplôme militaire* récemment découvert, p. 156; — complète ce qu'il avait dit précédemment sur la seconde des inscriptions latines relevées à Turn-Severin par M. Engelhardt, p. 158-160; — commente une inscription latine relative à la légion XXII^e^ communiquée par M. Miller, p. 184-185; — donne lecture du rapport au nom de la commission chargée d'examiner les trois mémoires transmis pour le concours prorogé du prix Bordin, p. 185; — présente le n° 1 de la 2^e^ série du *Bulletin de l'archéologie chrétienne*, p. 200; — informe l'Académie des mesures préservatives prises pour la bibliothèque de l'Université, p. 254; — prend part à la discussion soulevée par la communication de M. Vernes, p. 283; — communique une notice sur deux inscriptions latines relatives aux divisions de la Gaule sous les empereurs, spécialement aux Novempopuli, p. 315; — prend part à la discussion soulevée par la communication d'une *Etude* de M. Desjardins *sur le dessin de la carte de Peutinger*, p. 319, 320 et 343.

Reumont (M. Alfred de). — Il est fait hommage du 3^e^ et dernier volume de son *Histoire de la ville de Rome* (en allemand), p. 165.

Revillout (M.) lit un *Mémoire sur les ostraca, papyri et inscriptions coptes des diverses collections de Paris*, p. 241, 242, 252, 253, 258, 270, 278, 291, 293, 294. — Analyse de ce mémoire, p. 321-340.

Rey (M. Guillaume) obtient la 4^e^ mention honorable, au concours de 1870 des Antiquités de la France, pour son édition des *Familles d'outre-mer* de Du Cange, p. 186. — Jugement de la commission sur cette publication, p. 358.

Riboli (Le D^r^) adresse, comme hommage, un pamphlet intitulé *La vita di Gesù Christo*, par Gaetano Valeriani, p. 59.

Robert (M.), correspondant, lit, en communication, une *Note sur un nouveau cachet d'oculiste romain*, p. 77.

Robert (M. Eug.) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Physionomie de nos contrées et particulièrement du bassin de Paris avant et pendant la première apparition de l'homme* », p. 241.

Robiou (M. Félix) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Croyances de l'Egypte à l'époque des Pyramides* », p. 170.

Roessler (M. Ch.) fait hommage d'une *Notice sur le tombeau de Mausole* et d'une autre sur le *Majus chronicon Fontanellæ*, p. 28.

Roger (M.), conservateur du Musée archéologique de Constantine, transmet au Comité des travaux historiques l'estampage de deux inscriptions punique et libyque, p. 14.

Rosa (M. P.). — Sur la maison de l'impératrice Livie découverte à

Digitized by Google

Rome par M. Rosa, voy. une double communication de M. Renier, p. 19 et 28.

Rose (*La*), ῥόδον, type parlant des monnaies de Rhodes, depuis une haute antiquité, p. 179-180.

Rossi (M. de) fait hommage de la suite de son *Bulletin d'archéologie chrétienne*, p. 85, 194 et 200.

Rossignol (M.) lit un mémoire intitulé « *Des artistes de l'antiquité qui portèrent le nom d'Hippias* », p. 17 et 19.

Rougé (M. de) est nommé membre de la commission du prix Bordin, p. 6; — il lit, en communication, la traduction nouvelle qu'il a faite du *Poème égyptien de Pentaour*, p. 10 et 18; — soumet à M. Miller quelques observations au sujet de son *Mémoire sur une inscription grecque de Memphis*, p. 14; — présente, au nom de M. Naville, le recueil des *Textes relatifs au mythe d'Horus*, p. 35; — fait hommage des 7e et 8e livraisons, publiées sous sa direction, des *Notices descriptives conformes aux mss. autographes rédigés sur les lieux par Champollion le jeune*, p. 86 et 118; — relève certaines particularités remarquables d'une liste de noms propres égyptiens écrits en grec, contenue dans le papyrus grec de Sakkarâh, à propos d'une communication de M. Egger, p. 161; — rend compte, comme rapporteur, du mémoire unique envoyé pour le concours du prix Bordin, p. 163; — est nommé membre de la commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours du prix Bordin (1870-72), p. 187; — membre aussi de la commission spéciale chargée d'examiner le double rapport de M. Guérin sur sa nouvelle mission en Palestine, p. 198.

Rozière (M. E. De) fait hommage de 2 opuscules, intitulés : l'un, *Choix d'anciennes coutumes inédites ou rarissimes;* l'autre, *l'Ecole de droit d'Alais au XIIIe siècle*, p. 80.

Ruelle (M. Ch.-Emile) fait hommage de la traduction des *Eléments harmoniques d'Aristoxène*, p. 188; — communique une *Notice sur l'alimentation en temps de siége chez les anciens*, p. 307-315.

S

Saulcy (M. de) est nommé membre de la commission des Antiquités de la France, p. 4; — membre de la commission du prix Bordin, p. 6; — membre de la commission de numismatique, *ibid.*; — présente la 2e édition du livre de M. Delaunay, intitulé « *Philon d'Alexandrie* », p. 85; — est nommé membre de la commission chargée de présenter de nouveaux sujets pour le concours du prix Bordin (1870-72), p. 187; — membre aussi de la commission spéciale chargée de l'examen du double rapport de M. Guérin sur les résultats de sa nouvelle mission en Palestine, p. 198; — rend compte de l'examen auquel s'est livrée ladite commission, p. 202-205.

Sauvage (M. H.) fait hommage d'une Notice biographique sur *Gabriel de Boylesve, évêque d'Avranches*, p. 71.

Scandinaves (*Fibules*) *récemment trouvées en Normandie.* Note de M. l'abbé Cochet à ce sujet, p. 81.

Schliemann (M.) adresse une lettre sur les fouilles exécutées par lui dans son voyage en Troade, p. 84. — Analyse de cette lettre par M. Egger, p. 117. — M. Schliemann fait don à l'Académie d'une nou-

Digitized by Google

velle copie ou estampage d'une inscription métrique de Théra déjà publiée et commentée par M. Egger, p. 160.

Schœbel (M.) fait hommage de ses *Etudes sur le rituel du respect social dans l'état brahmanique*, p. 208

Sclopis (M. le comte) fait hommage d'une *Notice* (en italien) *sur la vie et les travaux de feu* M. Amédée Peyron, p. 147.

Scylax (*Double correction au texte du Périple de*) due à M. Tauxier, sous-lieutenant au 74e de ligne, p. 206.

Sedulius, abbé de Kildare, m. en 829. — De son commentaire sur *l'Ars minor* de Donat, p. 243.

Sicé (M. Eug.), de Pondichéry, fait hommage d'un recueil de *Fables*, p. 59.

Slane (M. de) lit une *Note* sur la traduction en langue turque des *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, offerte par Akhmet Vefik Efendi, p. 18 et 21-23.

Snellaert (M. T. A.) fait hommage d'une publication intitulée : « *Nederlandsche Gedichten uit de XIVde eeuw*, etc. », p. 115.

Somme (L'Académie des sciences, belles-lettres, etc., du département de la) fait hommage de la suite de ses publications, p. 188.

Spiegel (M.) fait hommage du 2e volume de son *Commentar über das Avesta*, p. 278.

Stuart (M. John) fait hommage d'une publication intitulée : *The book of Deer* et faite pour le Spalding club, p. 116.

Syros (*Sur une inscription grecque récemment découverte dans l'île de*), p. 194-198.

T

Tarbé (M. Prosper), correspondant, fait hommage de son édition du *Lay des douze estats du monde*, par Eustache Deschamps, p. 70.

Taschereau (M.), administrateur général de la Bibliothèque impériale, accuse réception à l'Académie du manuscrit pâli, offert par elle à la Bibliothèque, p. 240.

Ταυροθηρία, mot nouveau tiré d'une inscription agonistique de Larisse, p. 167.

Tauxier (M. Henri), sous-lieutenant au 74e de ligne, extrait d'un travail plus étendu entrepris par lui sur le *Périple de Scylax* deux corrections importantes qui ont échappé à la sagacité de M. Ch. Müller, p. 206.

Terme (M.), député du Rhône, fait hommage du *Compte-rendu de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents*, pour l'année 1869, p. 77.

Theil (M. N.) adresse, pour le concours du prix Volney, sa traduction de la *Grammaire latine* de Madvig, p. 26.

Θέφραστος, nom nouveau, qui figure dans une liste de magistrats inédite, p. 174.

Thouron (M.) fait hommage d'une *Traduction nouvelle en vers français de l'Iliade* et de plusieurs pièces en vers provençaux, p. 17.

Thurot (M.) lit, en communication, une Notice intitulée « *Docu-*

Digitized by Google

ments relatifs à l'histoire de la grammaire au moyen-âge, p. 242-251 ; — une seconde Notice sur un *Document relatif à l'histoire de la poésie latine au moyen-âge*, p. 259.

Tours (Notice du ms. 446 de la Bibliothèque de la ville de), par M. Thurot, p. 242, 251.

Troade (*Lettre de M. Schliemann relative à des fouilles récentes exécutées dans la*), p. 117.

Turn-Severin (*Sur deux inscriptions latines provenant de*), voy. p. 152 et 158-160.

U

Université (*L'*) *de Paris à l'époque de la domination anglaise*, par M. Jourdain, p. 86-114.

V

Valère Maxime. — Sur un passage de cet auteur probablement interpolé, voy. p. 291.

Valerius Priscus (*C.*), *centurion de la légion XXII^e^*, p. 184.

Vallauri (M. Thomas) fait hommage d'une brochure dans laquelle il restitue un passage de la *Mostellaria* de Plaute, p. 25.

Valsamachi (Le chevalier Démétrius), doyen des correspondants de l'Académie. — Notification de son décès, p. 9. — L'Académie reçoit la Notice nécrologique prononcée à ses obsèques, p. 20.

Vase antique (*Note sur un fragment de*) *portant des caractères d'ancien phénicien, découvert à Jérusalem*, p. 279-283.

Vénus (*Deux scènes du mythe de*), représentées sur un vase antique découvert au Havre dans le jardin des Dominicains de la côte d'Ingouville, p. 157.

Vernes (M. Maurice) lit une *Note sur un fragment de vase antique, portant des caractères d'ancien phénicien, découvert à Jérusalem*, p. 279-283.

Vian (M. L.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, de 1871, un ms. intitulé « *Les armoiries de Paris* », p. 349.

Vienne (L'Académie impériale des sciences de) fait hommage d'un certain nombre de ses publications », p. 4 et 118.

Villemain (M.). — Notification de son décès, p. 114.

Visconti (M.) junior. — Sur sa récente découverte d'un graffito portant les mots *Alexamenos fidelis*, voy. p. 32-35.

Vogüé (M. de) fait une communication verbale sur l'inscription araméenne ou nabatéenne d'un tombeau découvert à l'E. de la mer Morte, p. 17 ; — fait une autre communication relative à la découverte de la stèle du roi Mésa par M. Clermont-Ganneau, p. 18 ; — fait quelques observations relatives à des conjectures de M. Derenbourg sur l'inscription de la dite stèle, p. 24 ; — propose à l'Académie de recommander au ministre de la guerre l'envoi en Syrie d'un ou deux officiers d'état-major, p. 25 ; — annonce sommairement une 3^e^ lettre de M. Ganneau sur la stèle du roi Mésa, en même temps que la dé-

Digitized by Google

couverte par le même archéologue d'une pierre dite *Zahwelé* que M. Ganneau prétend être la *pierre de Zohéleth* de la Bible, p. 48; — communique une lettre de M. Ganneau annonçant une nouvelle découverte épigraphique, p. 163; — fait hommage du Recueil des Lettres de M. Ganneau à lui adressées et réunies en 1 vol. in-4°, intitulé « *La stèle de Dhiban ou stèle de Mésa, roi de Moab, 896 av. J.-C.* », p. 193.

Vosges (La Société d'émulation du dép. des) adresse le tome XIII de ses *Annales*, p. 166.

Vullers (M. Jo. Aug.) adresse, pour le concours du prix Volney, sa *Grammatica linguæ persicæ*, etc., p. 47.

W

Waddington (M.) est nommé membre de la commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 4;— et membre de la commission de Numismatique, p. 6; — fait hommage des livr. 71 à 73 du *Voyage archéologique* de Ph. Le Bas, p. 23 et 46; — relève un passage d'une lettre de M. Piot relatif aux fouilles d'Ephèse, p. 57; — fait hommage de son *Recueil des inscriptions grecques et latines de la Syrie*, p. 161; — est nommé membre d'une commission spéciale chargée d'examiner le double rapport de M. Guérin sur sa nouvelle mission en Palestine, p. 198.

Wailly (M. de) signale la publication d'une *Lettre* de feu M. Hase, à son collègue Raoul-Rochette, p. 4; — est nommé membre de la commission du prix ordinaire, p. 6; — fait hommage du tirage à part de son *Mémoire sur la langue de Joinville*, p. 45; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de l'*Etude* de M. Desjardins *sur le dessin de la carte de Peutinger*, p. 320 et 341.

Wake (M. C. Staniland) adresse, pour le concours du prix Volney, un mémoire manuscrit, intitulé « *The relation of the Malagasy to the other languages of the old world tropical area* », p. 48.

Wallon (M.) est nommé membre de la commission des travaux littéraires, p. 4; — membre de la commission du prix Bordin prorogé, p. 6.

Witte (M. de) fait hommage d'une *Note sur un vase de terre décoré de reliefs*, p. 28; — présente les recherches de M. L. Passy *Sur une statue colossale d'Hercule*, etc., p. 71; — le 2e volume de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Mommsen, trad. par le duc de Blacas, p. 80; — les tomes III-V du *Polybiblion*, p. 166; — fait hommage de la *Note sur l'étalon prototype universel des mesures de longueur, par M. Const. Rodenbach*, p. 193; — du *Discours* prononcé par lui comme président de l'Académie d'archéologie de Belgique, p. 201; — présente la 4e et dernière partie du grand ouvrage de M. le comte Conestabile sur les monuments étrusques et romains trouvés à Pérouse, p. 208.

X

Ξάνθος, nom à joindre aux listes rhodiennes de Boeckh, p. 178-179.

Xystus (Sur le surnom de), voy. p. 154.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

ERRATA.

P. 145, au lieu de « un *mémoire sur le* SI-SAO », lisez « un *mémoire sur le* LI-SAO ».

P. 157, au lieu du « R. P. Souillard », *lisez* « le R. P. Souaillard ».

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUPPLÉMENT A L'ERRATA DU TOME VI

(*Nouvelle série*) *des Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

Notice de M. Ch.-E. Ruelle (p. 308 et suiv.).

Page 308, *lire ainsi la* 1re *ligne de la note* : M. Vincent a cru devoir ajouter ces quatre mots; cependant il faut se, etc.

Mémoire de M. E. Revillout (p. 321 et suiv.).

Nota. Lors de l'impression de notre dernier fascicule, l'auteur du *Mémoire sur les ostraca, papyri et inscriptions coptes des diverses collections de Paris,* était en Angleterre et nous n'avons pu lui faire parvenir les épreuves de l'analyse que nous donnions de son travail. De là un grand nombre de fautes de toutes sortes, sans compter les erreurs de ponctuation que nous renonçons à rectifier et les blancs qu'on a dû laisser pour certains exemples difficiles à lire. Voici les corrections les plus indispensables à faire :

Page 321, ligne 25; *après* abrégées *lire* et partielles.
Page 322, ligne 6; *après* gnostiques *lire* sur papyrus.
Page 322, ligne 18; *au lieu de* Psenti *lire* Tsenti.
Page 326, ligne 4; ajouter ce paragraphe oublié par les compositeurs :

§ 5. *Etude des mots grecs transcrits ou assimilés dans les divers dialectes coptes.*

Dans ce chapitre nous ne parlerons pas du basmurique; car les documents basmuriques que nous possédons appartiennent évidemment à un dialecte vulgaire et récent. Aussi les transcriptions des mots étrangers y sont-elles fort analogues à celles du thébain de l'époque arabe. La seule chose à y noter au point de vue de la phonétique c'est que le changement très-fréquent de l'*omicron* en *alpha* ne se rencontre pas seulement dans les mots d'origine copte. D'ailleurs primitivement la tendance basmurique à l'*a* se faisait peut-être sentir dans le thébain lui-même, etc.

Page 327, ligne 24; *au lieu de* pluriel grec *lire* pluriel copte.
Page 328, ligne 4; *lire :* ẽta.
Page 328, ligne 14; *lire :* ẽta.
Page 328, ligne 28; *lire :* omega.
Page 329, ligne 14; *après* David *ajouter* Πραξεις pour Πραξις (Z. 386, ligne 38).
Page 330, ligne 27; *après* ceux qu'ils *ajouter* ont.
Page 331, ligne 6; *au lieu de* ADJU *lire* ADJM.
Page 331, ligne 8; *delc* EROF.

Digitized by Google

Page 331, ligne 12; *au lieu de* sens *lire* seul.
Page 332, ligne 14; *dele* passif.
Page 332, ligne 15; *au lieu de* διαβαλε, διαβαλλω, avec un seul lambda, *lire :* en διαβαλε, avec un seul lambda, διαβαλλω.
Page 333, ligne 19; *ajouter : marn-* αναθεματιζε *avant* (7).
Page 333, ligne 20; *intercaler dans le blanc :* djin-νοι; *e-πραζε* (8).
Page 333, *note* (7); *lire à la place de* Z. 109, 12, Ulmann 109, 12 *et y ajouter :* Z. 276, 26.
Page 333, *après la note* (7), *intercaler :* (8) Parthey et Z. 295, 15.
Page 333, *à la place de* (8) *lire* (9).
Page 334, ligne 1; *avant* (1) *intercaler e-af'-*αγωνιζε.
Page 334, ligne 4; *intercaler dans le blanc nef'-*αναγκαζε (3).
Page 334, ligne 5; changer (3) en (4).
Page 334, après la ligne 5; *intercaler* : au plus-que-parfait : *nef-na-παρρησιαζε* (5).
Page 334, ligne 6; *au lieu de na-*κληρον μει *lire ti-na-*κληρονομει *et ajouter ta-*αρχισθαι (6).
Page 334, ligne 7; *au lieu de shan-*ωφελει *lire shau-*ωφελει (7).
Page 334, ligne 8; *intercaler dans le blanc : e-tm-*κσπαζε, *mpi-*παραβα; *mef'* ενωχλει; *djekas-nneu-*θλιβε (8).
Page 334, après la ligne 8, *intercaler :* aux temps composés : *shantes-*ομολογει; *mpi-esh-*τολμα (9).
Page 334, ligne 19; *au lieu de* Scjenuti *lire* Senuti.
Page 334, ligne 23; *lire mn-n-*σκωπτει *au lieu de* μνσκωπτει.
Page 334, ligne 29; *au lieu du numéro* (6) *lire* (10).
Page 334, note (1); *ajouter :* et Z. 305, 24.
Page 334, *après la note* (2) *intercaler* (3) Z. 501, 20.
Page 334, ligne suivante; *au lieu du numéro* (3) lire (4).
Page 334, ligne suivante; *intercaler* (5) Z. 439, 18.
Page 334, ligne suivante; *au lieu de* (4) *lire* (6) *et ajouter* Z. 621, 5.
Page 334, ligne suivante; *au lieu de* (5) *lire* (7).
Page 334, ligne suivante; *intercaler* (8) Z. 304, 3; 297, 1; 575, 24; 351, 17.
Page 334, ligne suivante; *intercaler* (9) Z. 296, 18; 329, 20.
Page 334 ligne suivante; *au lieu du numéro* (6) *lire* (10).
Page 335, ligne 36; *au lieu de* μαστιγγεστε, *lire* μαστιγγεσθε.
Page 336, ligne 12; *au lieu de* μαστιγεστε, *lire* μαστιγγεσθε.
Page 336, ligne 23; *après :* et le présent en ιρι *ajouter* thébain ειρε.
Page 337, ligne 17; *au lieu de* un *r lire* un *e.*
Page 337, ligne 21; *au lieu de* temporaires *lire* temporels.
Page 340, note (1); *lire* Z. 274 *au lieu de* 214.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

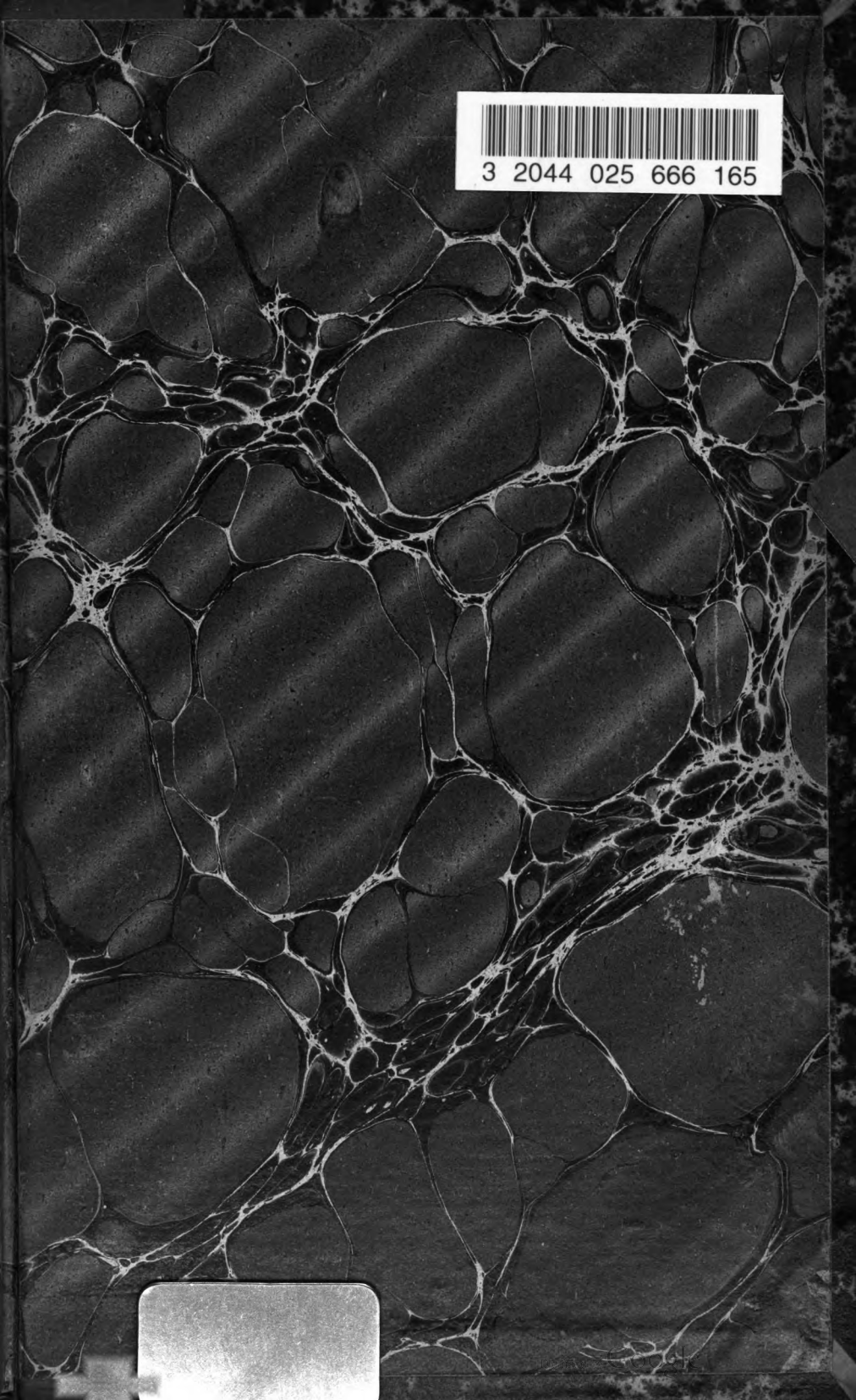
3 2044 025 666 165